



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

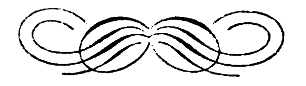
BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME X





CHAMBÉRY
IMPRIMERIE CHATELAIN, 4, AVENUE DU CHAMP-DE-MARS

1885

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME X

Art. 37. du Règlement

La Société n'entend ni adopter, ni garantir les opinions émises dans les Mémoires dont elle aura autorisé la publication.

Cet article du Règlement sera imprimé en tête de chaque volume de ses Mémoires.

MÉMOIRES

DE

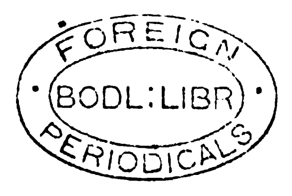
L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME X





CHAMBÉRY

IMPRIMERIE CHATELAIN, SUCCESSEUR DE F. PUTHOD,

4, AVENUE DU CHAMP-DE-MARS, 4.

1884

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

AU 1er JANVIER 1885.

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT.

Pillet Louis, avocat.

VICE-PRÉSIDENT.

Courtois d'Arcollières Eugène.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Descostes François, avocat.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

Morand Laurent (l'abbé), curé de Saint-Pierre de Maché.

BIBLIOTHÉCAIRE ARCHIVISTE.

Perrin André, libraire.

TRÉSORIER.

Blanchard Claudius, avocat.

Membres effectifs résidants.

BONJEAN Joseph, chimiste,	nommé le	18 février 1842.
PILLET Louis, avocat,	—	7 juillet 1854.
DE JUSSIEU Alexis, archiviste du département de la Savoie,	—	16 mai 1861.
Le marquis D'ONCIEU DE LA BATIE César,	—	23 avril 1863.
ARMINJON Charles (le chanoine),	—	26 janvier 1865.
Le marquis COSTA DE BEAUREGARD Albert,	—	9 mars 1865.
TREPIER François (le chanoine),	—	4 mai 1865.
PERRIN André, libraire, ex-conservateur du Musée départemental.	—	23 janvier 1868.
TOCHON Pierre, agronome.	—	2 juillet 1868.
DESCOSTES François, avocat,	—	26 juin 1873.
BARBIER Pierre-Victor, directeur des douanes en retraite,	—	5 février 1874.
BLANCHARD Claudius, avocat, greffier en chef de la Cour d'appel,	—	5 février 1874.
COURTOIS D'ARCOLLIÈRES Eugène,	—	6 juillet 1876.
FUSIER François, docteur en médecine, directeur de l'Asile de Bassens,	—	3 avril 1879.
Le comte DU VERGER DE SAINT-THOMAS Charles, ancien officier supérieur,	—	10 juillet 1879.
Le comte de Mouxy de Loche Jules,	—	24 février 1881.
MORAND Laurent (l'abbé), curé de Saint-Pierre de Maché,	—	13 juillet 1882.

Membres résidants non encore reçus.

BÉRARD Louis, avocat,	nommé le	5 avril 1883.
FERNEX DE MONGEX (le comte Régis), avocat,	—	10 mai 1883.
DÉNARIÉ Gaspard, docteur en médecine,	—	6 mars 1884.
ARMINJON Ernest, ancien conseiller à la Cour d'appel de Chambéry,	—	29 mai 1884.

Membres effectifs non résidants.

SALUCE F., chimiste, au Bettonnet,	nommé le	21 août 1829.
RABUT François, professeur d'histoire, à Dijon,	—	5 février 1850.

Fabre Adolphe, ancien président du tribunal civil de Saint-Etienne,	nommé le	1er mai 1862.
Ducis (le chanoine), archiviste du département de la Haute-Savoie,	—	22 décembre 1864.
Mgr G. Mermillod, évêque de Lausanne et de Genève, à Fribourg (Suisse),	—	19 juin 1866.
De Foras Amédée (le comte), à Thonon,	—	3 mars 1870.
Mgr Turinaz Charles, évêque de Nancy et de Toul,	—	1er juin 1876.
Mgr Rosset Michel, évêque de Maurienne,	—	6 juillet 1876.
Buet Charles, homme de lettres, à Paris, avenue Breteuil, 18,	—	16 mars 1882.
Borson Francisque, général de brigade, à Saint-Etienne,	—	27 avril 1882.
Dufour Auguste, général d'artillerie en retraite, à Turin,	—	1er juin 1882.

Membres de droit.

Le Recteur d'Académie.

L'Inspecteur d'Académie.

Membres agrégés.

Aragon Victor, ancien premier président près la Cour d'appel de Chambéry, à Montpellier.

Bastin Augustin, docteur en médecine, à Chambéry.

Boissat Jean-Claude, chanoine, à Chambéry.

Bonjean Louis, docteur en médecine, à Rio-Janeiro (Brésil).

Bouchage Léon (l'abbé), aumônier des sœurs de Saint-Joseph de Chambéry.

Chantre Ernest, géologue, directeur-adjoint du Musée de Lyon.

Chevalier C.-U.-J. (l'abbé), à Romans (Drôme).

Claretta Gaudenzio (le baron), à Turin.

Costa de Beauregard Josselin (le comte), à Chambéry.

Costa de Beauregard Paul (le comte), à Chambéry.

Croisollet François, notaire, à Rumilly.

Durand-Morimbau Henri, homme de lettres, à Paris, rue Maubeuge, 47.

Favre Alphonse, géologue, à Genève, rue des Granges.

Fivel Théodore, architecte, à Chambéry.

Fourniès (le marquis de), ancien préfet de la Savoie, à Paris.

Genin Félix, entomologiste.

Lachat Hippolyte, ingénieur en chef des mines, à Chambéry.

LORY Charles, doyen de la Faculté des sciences, à Grenoble.

MAISTRE Charles (le comte DE), à Beaumesnil (Eure).

MARIN Léonide (le comte), à la Motte-Servolex.

MARESCHAL DE LUCIANE (Clément de). à Chambéry.

R. P. MAYEUL-LAMEY, de l'ordre des Bénédictins, au château de Grignon, par Les Laumes (Côte-d'Or).

MOLIN, professeur de peinture, à Chambéry.

MOLLARD Francisque, archiviste, à Auxerre.

PERRIER DE LA BATHIE (le baron), professeur d'agriculture, à Albertville.

PONCET P.-F. (le chanoine), vicaire général, à Annecy.

PROMIS Vincent, conservateur de la Bibliothèque et du Musée du Roi, à Turin.

RABUT Laurent, professeur de dessin, à Chambéry.

ROCHAS-AIGLUN (A. DE), commandant-chef du génie, à Blois.

ROSSET Joseph (le baron), général d'artillerie en retraite, à Rome.

TOYTOT (DE) Ernest, à Nevers (Nièvre).

VALLIER Gustave, numismate, à Grenoble.

Membres correspondants.

ADRIANI, professeur d'histoire à l'Université de Turin.

ALLUT, ancien officier, à Lyon.

ANTIOCHE ADHÉMAR (le comte d'), au château de Selorre, par Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).

ARMINJON Victor-François, contre-amiral en retraite, à Gênes.

ARNAULD DE PRANEUF, conseiller de préfecture, à Lille.

AYMONIER Étienne, capitaine d'infanterie de marine, représentant du protectorat français au Cambodge.

BARTHÉLEMY (DE) Édouard, à Paris.

BELLARDI Louis, minéralogiste, à Turin.

BELLET Charles (l'abbé), à Tain (Drôme).

BERLIOZ Constant, commissaire de surveillance administrative, à Chambéry.

BERNARD Joseph (l'abbé), de Montmélian.

BOECKER (DE), président de la Société d'histoire et des beaux-arts des Flandres-Maritimes, à Bergues (Nord).

BONJEAN Georges, juge suppléant au Tribunal de la Seine, à Paris.

BORREL, architecte, à Moûtiers.

BRACHET Léon, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.

BRIOT F., inspecteur des Forêts, à Chambéry.

CACCIA (le comte Maximilien), à Verceil.

CHARAUX Charles, professeur de philosophie à la Faculté de Grenoble.

CHARVET B., docteur en médecine, à Grenoble.
CHAULIN-MERCIER Georges, avocat, à Paris.
CHAVANNE, professeur, à Lausanne.
DAISAY Joseph, professeur de peinture, à Chambéry.
DATTA, professeur de philosophie, à Turin.
DAVAT Adolphe, docteur-médecin, à Aix-les-Bains.
DELMOTTE, avocat, trésorier de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
DESCHAMPS, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer.
DES FRANCS L.-B., inspecteur d'Académie.
DESPINE Prosper, docteur en médecine, à Marseille.
DESSAIX Antony, archiviste-adjoint du département de la Savoie.
DREVET Paul-Gaspard, homme de lettres, à Paris.
DUBEUX, ancien procureur général.
DU BOIS-MELLY Charles, à Genève.
DU BOYS Albert, ancien magistrat, à Grenoble.
DUC Pierre-Étienne, chanoine de la cathédrale d'Aoste (Italie).
DUCHET, proviseur du lycée, à Saint-Omer.
DUMAZ Jules, docteur-médecin, à Chambéry.
DUNAND Joseph, chanoine de la Métropole, à Chambéry.
DUPLAN Albert, avocat, ancien magistrat, à Évian.
DURANDARD Maurice-Antoine, avoué, membre de l'Académie de la Val d'Isère, à Moûtiers.
ESCHAVANNES (le comte D'), à Paris.
FALSAN Albert, géologue, à Lyon.
FLEURY (le chanoine), ancien vicaire général, à Annemasse.
FLOUEST Édouard, procureur général en retraite, à Paris.
FOLLIET André, député, à Evian.
FRANÇOIS Victor, avocat, à Chambéry.
GALIFFE J.-G.-B., à Genève.
GARBIGLIETTI Antoine, docteur collégié, à Turin.
GARIEL, ancien bibliothécaire de la ville de Grenoble.
GERBAIX DE SONNAZ (le comte Albert), agent diplomatique et consul général d'Italie, à Sophia.
GIROD Marie, agent des Hospices, à Chambéry.
GLOWER Melvil, professeur, à Lyon.
GONOD, professeur de chimie, à Clermont-Ferrand.
GROS François, ancien conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
GUGET, professeur de géographie, à Neufchâtel.
GUILLERMOND, pharmacien, à Lyon.
HERVIER, docteur-médecin, à Rive-de-Gier.
HOLLANDE, docteur ès-sciences naturelles à la Faculté de Paris, professeur de chimie au Lycée de Chambéry.

Huard Adolphe, homme de lettres, à Paris.
Hugard Claude, peintre, à Paris.
Jacquemoud, docteur-médecin, à Moûtiers.
Jambois, avocat au barreau de Nancy.
Jaybert Léon, avocat, à Paris.
Kosciakiewicz, docteur-médecin, à Rive-de-Gier.
Lacroix (l'abbé), professeur à l'école militaire de Modène.
Laissus Camille, docteur-médecin, à Moûtiers.
Lannoy (le comte Richard de), chef de bataillon du génie, attaché au ministère de la guerre, à Paris.
Laracine Edouard, avocat, ancien conseiller à la Cour d'appel, à Chambéry.
Lecoy de La Marche, archiviste aux archives nationales, à Paris.
Legrand, vice-président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Lejolis Auguste, docteur-médecin, à Cherbourg.
Lepic Ludovic (le comte), à Andressy (Seine-et-Oise).
Lhuillier, professeur de mathématiques, à Genève.
Lieutaud V., bibliothécaire de la ville de Marseille.
Liot de Nortbécourt, receveur des domaines, à Saint-Omer.
Macé Antonin, doyen de la Faculté des lettres, à Grenoble.
Mailland Pierre, notaire, à Aix-les-Bains.
Manno Antoine (le baron), membre de l'Académie des sciences de Turin, à Turin.
Martin Louis-Emile, conseiller à la préfecture du Rhône, à Lyon.
Martin-Franklin Jean, ingénieur, ancien capitaine du génie, à Chambéry.
Masson Albert, docteur en médecine, à Chambéry.
Matheron, géologue, à Marseille.
Matile, professeur, à Neufchâtel.
Mercier, chanoine, à Annecy.
Mignard, archéologue, à Dijon.
Millien, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
Milliet d'Aubenton, inspecteur des forêts, à Belley.
Mortillet Arthur (de), à Méry (Savoie).
Mottard, docteur-médecin, à Saint-Jean de Maurienne.
Muteau Charles, à Dijon.
Naville Ernest, ancien professeur de philosophie, à Genève.
Negri Christophe, inspecteur général des consulats, à Turin.
Noguès A.-E., professeur de physique et d'histoire naturelle, à Lyon.
Ogier, secrétaire général des Hospices d'Annecy.
Oncieu de la Batie Eugène (le comte d'), à Chambéry.
Onoffrio J.-B., membre de la Cour de cassation, à Paris.

ORÉ, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.
PADIGLIONE, à Naples.
PAYOT Venance, naturaliste, à Chamonix.
PEREIRA José, secrétaire général de l'académie impériale de médecine, à Rio Janeiro (Brésil).
PÉRIN Jules, avocat à la Cour d'appel, à Paris.
PERREY Alexis, professeur à la Faculté, à Dijon.
PERRIER DE LA BATHIE, avocat, à Chambéry.
PETTEX Jean-Marie, curé de Saint-Gingolph.
PEYSSARD Alexis, ancien colonel dans l'armée italienne, à Turin.
PHILIPPE Jules, député, à Annecy.
PICCARD L.-E. (l'abbé), vicaire, à Thonon.
PILLET Albert (l'abbé), docteur en théologie, professeur de droit canon aux Facultés catholiques de Lille.
PONT, chanoine, à Moûtiers.
PUGET Alfred, avocat, à Saint-Julien.
QUENSON, président du tribunal, à Saint-Omer.
QUENTIN Émile, homme de lettres, à Paris.
QUINSONAS Emmanuel (le comte DE), à Chanay, près Seyssel.
REINVILLIER, docteur-médecin, à Paris.
REVIGLIO, professeur à l'école vétérinaire, à Turin.
REVIL Joseph, chimiste, à Chambéry.
REVILLOUD, professeur au lycée de Versailles.
REYMOND Charles, docteur-médecin, à Turin.
REYMOND Jean-Jacques, professeur d'économie politique, à Turin.
RIEUX Léon, docteur-médecin, à Lyon.
RIVE (Théodore de la), à Genève.
ROBERT Charles, membre de l'Institut, à Paris.
SAINT-GENIS (DE) Victor, conservateur des hypothèques, à Fontainebleau.
SAINT-LAGER, docteur-médecin, à Lyon.
SAURET, chanoine honoraire, à Embrun.
SAUTIER-THYRION Maurice, à Veyrier.
SLRODER, bibliothécaire, à Stockholm (Suède).
SOCQUET, docteur-médecin, à Lyon.
SONJEON André, naturaliste, à Chambéry.
SOPRANI (l'abbé), à Turin.
STOPPANI Antoine (l'abbé), professeur, à Milan.
TARBY (Harold DE), vice-secrétaire de la Société archéologique de France.
THÉOBALD, professeur à l'École des Sourds-Muets, à Paris.
TIOLLIER Charles, chanoine de la Métropole, à Chambéry.

TISSOT E., ingénieur civil, à Annecy.
TREMEY (l'abbé), membre de l'Académie de la Val d'Isère, à Moûtiers.
TRENCA Joseph-Alexandre, professeur de musique, à Chambéry.
TRUCHET (le chanoine), professeur de théologie au Grand-Séminaire de Saint-Jean de Maurienne.
VALLET DE VIRIVILLE, professeur à l'école des Chartes, à Paris.
VIDAL Léon, inspecteur général des prisons, à Paris.
VIGNAUX Eugène, homme de lettres, à Paris.
VULLIEZ Jules, procureur de la République, à Saïgon.
VUY Jules, avocat, à Genève.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Sociétés étrangères.

Amsterdam : Académie des sciences (Koninklyke Akademie).
Aoste : Académie religieuse et scientifique.
Bâle : Verhandlungen Von Natur forschenden Gesellschaft.
Berne : Institut géographique international.
Boston : Society of natural history.
Brême : Abhandlungen herausgegeben von naturwissenschaftlichen Vereine zu Bremen.
Cagliari : Bollettino archeologico sardo.
Christiania : Kongelige Norske Frederiks universitets.
Colmar : Société d'histoire naturelle.
Dublin : Proceedings of the natural history Society.
Florence : R. Istituto di studi superiori pratici e di perfezionamento.
Genève : Institut national genevois.
Genève : Société d'histoire et d'archéologie.
Genève : Société de physique et d'histoire naturelle.
Harlem : Archives du musée de Teyler.
Kœnigsberg : Konigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft.
Lausanne : Société d'histoire de la Suisse romande.
Lausanne : Société vaudoise des sciences naturelles.
Liège : Société libre d'émulation.
Madrid : Reale Academia des sciences fisicas y naturales.
Manchester : Litterary and philosophical Society.
Milan : Reale Istituto lombardo.

Milan : Societa italiana di scienze naturali.
Modène : Reale Accademia.
Montréal : Geological Survey of Canada.
Naples : Reale Istituto d'incoraggiamento alle scienze naturali economiche e technologiche.
Neufchâtel : Société des sciences naturelles.
Palerme : Accademia di scienze e lettere.
Pise : Societa toscana di scienze naturali.
Rome : Accademia ponteficia dei Lincei.
Rome : Reale Accademia dei Lincei.
Strasbourg : Société de médecine.
Turin : Académie royale des sciences.
Vienne : K. K. Geologischen Reichsanstalt.
Venise : Istituto reale.
Washington : Smith'sonian Institution.

Sociétés françaises.

Aix : Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Amiens : Société linnéenne du nord de la France.
Amiens : Société des antiquaires de Picardie.
Angers : Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.
Angoulême : Société arch. et hist. de la Charente.
Annecy : Société florimontane.
Annecy : Académie salésienne.
Annecy : Commission météorologique de la Haute-Savoie.
Apt : Société littéraire, scientifique et historique.
Arras : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Autun : Société Eduenne.
Auxerre : Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Besançon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Besançon : Société libre d'émulation du Doubs.
Béziers : Société d'étude des sciences naturelles.
Blois : Société d'agriculture, sciences, arts et lettres de Loir-et-Cher.
Bone : Académie d'Hippone.
Bordeaux : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bordeaux : Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde.
Bourges : Société des antiquaires du Centre.

Brest : Société académique.
Caen : Académie nationale de Caen.
Caen : Société des antiquaires de la Normandie.
Caen : Société des beaux-arts.
Castres : Société littéraire et scientifique.
Chambéry : Club Alpin français (sous-section de Chambéry).
Chambéry : Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Chambéry : Société centrale d'agriculture.
Chambéry : Société d'histoire naturelle.
Chambéry : Société médicale.
Cherbourg : Société des sciences naturelles.
Cherbourg : Société nationale académique de Cherbourg.
Clermont-Ferrand : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Constantine : Société archéologique.
Dijon : Académie.
Draguignan : Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.
Gap : Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble : Académie delphinale.
Grenoble : Société de statistique, des sciences naturelles et arts industriels du département de l'Isère.
Havre : Société nationale havraise.
La Rochelle : Académie.
Le Mans : Revue hist. et arch. du Maine.
Le Mans : Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Limoges : Société archéologique du Limousin.
Lille : Société des sciences.
Lons-le-Saunier : Société d'émulation du Jura.
Lyon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Lyon : Annales du musée Guimet.
Lyon : Société botanique.
Lyon : Société académique d'architecture.
Mâcon : Académie.
Marseille : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Marseille : Société de statistique.
Melun : Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.
Montauban : Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.
Montpellier : Académie des sciences et lettres.
Moulins : Société d'émulation.
Moûtiers : Académie de la Val d'Isère.
Nancy : Société d'archéologie lorraine.

Nantes : Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice : Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes : Académie du Gard.
Orléans : Société archéologique de l'Orléanais.
Paris : Société française de numismatique et d'archéologie.
Paris : Société des études historiques.
Paris : Romania, Recueil consacré à l'étude des langues romanes.
Paris : Revue des sociétés savantes des départements.
Paris : Revue des travaux scientifiques.
Paris : Répertoire des travaux historiques.
Paris : Journal des savants.
Pau : Société des sciences, belles-lettres et arts.
Périgueux : Société historique et archéologique du Périgord.
Perpignan : Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
Poitiers : Société des antiquaires de l'Ouest.
Saint-Étienne : Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.
Saint-Jean de Maurienne : Société d'histoire et d'archéologie.
Saint-Omer : Société des antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin : Société académique des sciences, arts, agriculture, belles-lettres et industrie.
Toulon : Société des sciences, belles-lettres et arts du Var.
Toulouse : Académie des sciences.
Toulouse : Académie des Jeux floraux.
Toulouse : Société d'histoire naturelle.
Toulouse : Société archéologique du Midi de la France.
Tours : Société d'agriculture, arts, sciences et belles-lettres d'Indre-et-Loire.
Troyes : Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.
Valence : Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.
Valence : Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Versailles : Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.
Versailles : Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

L'ACADÉMIE DE SAVOIE

PENDANT LES

ANNÉES 1883-1884

RAPPORT

PRÉSENTÉ DANS LA

Séance solennelle et publique du 4 février 1885

Par M. François DESCOSTES,

Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

Ce fut une disposition réglementaire d'une sage prévoyance que celle qui, lors du vote de notre *loi constitutionnelle* (les républiques des lettres n'ont-elles pas, elles aussi, leurs constitutions?) imposait au secrétaire perpétuel, comme au gardien inamovible des traditions de notre Académie, la charge de résumer périodiquement, dans un tableau rapide, ses travaux, ses progrès, ses découvertes, les évènements ou les incidents remarquables de son existence sociale pendant la période écoulée...

Sorte d'étape sur ce chemin qui s'enfuit vite pour les sociétés comme pour les individus, le rapport prescrit par nos statuts est le lien qui, unissant le présent au passé, prépare l'effort et la moisson de l'avenir : il permet de contempler, comme d'un sommet, la route péniblement gravie, d'en apprécier les accidents et les conquêtes, d'en dégager l'utilité et le mérite au point de vue du but final à atteindre et de stimuler par l'aiguillon d'une noble émulation les forces aguerries des anciens soldats et le zèle juvénile des recrues...

La revue que nous avons aujourd'hui à passer ensemble comprend tout le cours des années 1883 et 1884. Si nous devions attribuer à chaque pierre, dans cette mosaïque brillante et harmonieuse qui en constitue le tribut, la part d'attention qu'elle mérite, nous risquerions fort d'imposer à l'Académie la lecture d'une œuvre menaçante par ses proportions, dont la variété et le caractère complexe feraient difficilement supporter la longueur ; aussi, avons-nous dû nous borner, — et nous croyons rester ainsi dans la note vraie de la mission qui nous est dévolue, — à vous signaler à grands traits et comme à vol d'oiseau les points culminants et les stations les plus saillantes du chemin que nous venons de parcourir.

La séance solennelle du 8 mars 1883 en marque le point de départ. Alors, comme aujourd'hui, une assistance d'élite répondait à notre appel et, dans ce vieux Château rempli de tant de glorieux souvenirs, venait affirmer une fois de plus ce culte héréditaire que la Savoie n'a cessé de professer pour les belles-lettres, pour les sciences et pour les arts, comme si c'était un devoir, une obligation

dérivant de ses lettres de noblesse, en même temps qu'un irrésistible penchant de son esprit et de son cœur que d'encourager les pionniers modestes et désintéressés qui, comme la vestale de l'antiquité, ont la noble ambition d'entretenir le feu sacré du progrès intellectuel dans la patrie des François de Sales et des Favre, des Saint-Réal et des de Maistre, des Berthollet et des Monge, des Dupanloup et des Lanfrey.

Notre Président, M. Louis Pillet, nous entretenait alors des différents concours, dus à la générosité des de Loche, des Guy, des Caffe, qui assurent à l'Académie de Savoie des moyens d'action et une situation prépondérante dans la confédération littéraire. Il saluait au passage l'avènement d'une société jeune, active, pleine de sève et d'entrain, qui, sous l'impulsion d'un patriote et d'un artiste, que sa modestie est impuissante à laisser dans l'ombre où il se complaît[1], est venue combler une lacune regrettable sur la terre des grands spectacles et des sublimes horreurs et assigner à la peinture la place d'honneur qui lui revient de droit dans le pays où le Mont-Blanc, les rives du Léman et des lacs du Bourget et d'Annecy, les hauts plateaux de la Tarentaise ou des Bauges, les sombres corridors de la Maurienne, les luxuriantes vallées du Faucigny, les plantureux côteaux du Chablais, les défilés grandioses de Chailles ou du Val de Fier, les méandres et les profondeurs sinistres des Gorges de Lovagny, de Servoz ou du Guiers, les paysages ensoleillés de l'Albanais tentent à l'envi le pinceau du peintre ou le crayon du dessinateur.

M. Louis Pillet parcourait, et de façon à nous enlever toute envie d'y revenir après lui, les travaux de l'Acadé-

[1] Monsieur Louis Bérard.

mie pendant les années 1882 et 1883; il versait sur la tombe récemment ouverte de M. le chanoine Chamousset les larmes et les regrets que nous inspire encore la perte de cette personnalité supérieure, embrassant les sujets les plus divers avec la même compétence et la même sûreté de vues, qui fut durant un demi-siècle un des membres les plus laborieux et les plus méritants de l'Académie et le digne successeur, au fauteuil du secrétaire perpétuel, de Léon Ménabréa, le frère d'une de nos illustrations diplomatiques et l'un des plus féconds metteurs en œuvre de notre histoire provinciale.

Dans la même séance, l'Académie avait à décerner le prix du concours de poésie de la fondation Guy. Elle ne devait plus, hélas ! entendre résonner les accords de cette lyre que la mort a brisée pour toujours en touchant prématurément de son aile ce grand poète ignoré qui fut Amélie Gex; elle avait pourtant la satisfaction de distinguer des inspirations d'une véritable valeur. M. Félix Bonjean, le fils d'un inventeur, dont le nom vient de devoir à un épouvantable fléau un regain de célébrité, et M. l'abbé Bernard, l'auteur de l'*Orpheline de Béthoncourt*, se partageaient le prix, l'un avec son *Qui vive !* l'autre, avec son *Poème de la Douleur*. Deux mentions honorables étaient, en outre, accordées, la première, à M. Jacques Tavernier, pour son *Assomption*, la seconde, à M. Constant Berlioz, l'un de nos poètes les plus justement populaires, pour son ingénieuse et limpide poésie du *Bord de l'Eau*.

Dès la solennité du 8 mars 1883, l'Académie a repris le cours paisible et régulier de ses séances de quinzaine, in-

terrompu seulement par les vacances universitaires ; et chacune, — nous sommes heureux de le constater, — a été marquée ou par une communication intéressante, ou par les fragments d'une œuvre de longue haleine, ou par une monographie historique, archéologique, scientifique, de toute façon par la conquête de quelque chose de précieux ou d'utile.

I. — Travaux historiques et archéologiques.

Dans l'ordre des travaux historiques et archéologiques, nous avons à signaler en premier lieu l'*Histoire des Bauges*, étude consciencieuse et complète de tout ce qui se rattache à cette région empreinte à tous les points de vue d'une si puissante originalité. Géographie, statistique, constitution géologique, histoire proprement dite depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, à travers tous les bouleversements politiques et les luttes à main armée dont la Savoie a été le théâtre séculaire, étude archéologique et statistique des châteaux, églises, prieurés et anciens monuments ; ressources du sol, pâturages, forêts, sociétés fruitières ; mœurs et coutumes ; légendes et souvenirs ; rien n'a été négligé dans cet ouvrage méthodiquement conçu, sérieusement préparé, fortement étayé, élégamment écrit, dont la lecture, sorte de pièce de résistance de nos festins académiques, a rempli le cours périodique de nos séances, s'offrant toujours avec grâce, sans s'imposer jamais, pour combler les lacunes ou les insuffisances des ordres du jour, de la même façon que son auteur, M. l'abbé Morand, suppléait aux absences forcées et malheureusement tournant à l'état chronique de votre

secrétaire perpétuel avec un dévouement que vous n'avez point oublié et une sagacité dont celui-ci pourrait justement se montrer jaloux s'il n'avait été le premier à en bénéficier.

Dans la séance du 15 mars 1883, M. le comte de Mareschal de Luciane a soumis à l'Académie une étude inédite sur *Le Chancelier de Savoie Antoine Champion et sa famille.*

Ce haut personnage occupe une place d'honneur dans cette pléiade de serviteurs actifs, intelligents et dévoués qui contribuèrent puissamment à la fortune de la Maison de Savoie et dont l'épée, la plume, la science de gouvernement ou l'habileté diplomatique furent à travers les siècles autant de leviers que la politique traditionnelle de nos anciens princes a su utiliser avec une merveilleuse perspicacité.

C'est au cours de la seconde moitié du quinzième siècle, sous les règnes d'Amédée IX, de Philibert Ier, de Charles Ier et de Charles II, et sous les régences d'Yolande de France et de Blanche de Montferrat que se déroule la vie publique du chancelier Champion : la Savoie a le droit de le revendiquer comme une de ses illustrations les plus pures. Contrairement à l'opinion de Della Chiesa, qui leur assigne Mantoue comme pays d'origine, l'auteur établit que les Champion sont sortis de la Maurienne et, à l'aide de tableaux généalogiques appuyés sur des documents irréfutables, il place le berceau de cette maison à Saint-Michel.

Il était réservé à Antoine de résumer en lui les traditions de ses ancêtres et de leur donner un nouveau lustre. Il y a dans son existence deux phases différentes,

durant lesquelles il ne cessa de rendre au prince et au pays les services les plus signalés en leur apportant le tribut d'un esprit fin, souple, profond, nourri de fortes études et animé d'un ardent patriotisme. Champion fut l'un des maîtres de cette école de diplomates, qui se continue brillamment de nos jours, et grâce auxquels la Maison de Savoie, serrée de toutes parts entre de puissants voisins, put résister aux chocs les plus redoutables, traverser les crises les plus difficiles en tirant, suivant l'expression d'un historien, son épingle du jeu et en s'élevant petit à petit aux hautes destinées qui semblent avoir été l'objet de son ambition tenace et persévérante.

L'auteur, pénétrant dans le récit détaillé de la vie d'Antoine Champion, le suit dans ses diverses ambassades : auprès du duc de Calabre, en 1467, du duc de Milan, en 1476 ; il nous le montre collaborant aux nouvelles lois publiées en 1477 au château de Chambéry par la duchesse Yolande et recevant, le 22 avril 1483, pour prix de ses services, la dignité de grand chancelier.

Entré dans l'état ecclésiastique, à la suite de chagrins de famille, Champion ne s'isole pas du monde : tout en servant Dieu, il continue à servir son prince et son pays, s'appropriant la vieille devise : « Pour Dieu, pour le roi et pour la patrie », et il mène de front les austères devoirs des dignités nouvelles auxquelles il ne tarde pas être appelé, avec les charges civiles et les missions de confiance dont l'honore l'estime de ses souverains.

Evêque de Mondovi, en 1485, bras droit et conseiller de Charles Ier, auprès de Louis XI, dans l'entrevue de Tours, président du conseil de régence, dont s'entoure

Blanche de Montferrat à l'avènement de Charles II; évêque de Genève en 1490, la mort vint briser inopinément cette belle existence, le 29 juin 1495, à Turin, où l'évêque avait été rappelé momentanément par les devoirs de l'homme d'Etat.

L'Académie a écouté avec une attention sympathique et soutenue la lecture de cette étude, dont l'érudition est rendue attrayante par l'ampleur des considérations générales et par la limpidité du style. Elle en a, dès lors, voté l'impression dans ses Mémoires, où vous pourrez, Messieurs, la retrouver tout entière et où nous avons été heureux de l'accueillir, soit à raison de son mérite intrinsèque, soit pour encourager ces recherches individuelles sur les personnages, les provinces, les cités ou les institutions qui sont autant de pierres apportées à l'édifice de l'histoire générale, et qu'un écrivain illustre, devenu presque notre compatriote par l'adoption qu'il a faite des bords du plus gracieux de nos lacs, a synthétisés avec tant d'éclat dans les *Origines de la France contemporaine.*

A ce titre, il est peu de mines plus fécondes que les archives de notre Sénat de Savoie. Eugène Burnier en a exhumé jadis les matériaux de cette œuvre remarquable à laquelle son nom restera attaché; mais, ainsi que le constatait, dans une audience solennelle de la cour d'appel de Chambéry, M. le procureur général Lasserre, il reste encore beaucoup, non seulement à glaner, mais à moissonner sur ce champ dont malheureusement le vent de l'oubli et de l'incurie administrative a couché les épis et entassé les trésors dans un désordre inextricable.

Un de nos confrères les plus laborieux, un docteur en droit, doublé d'un académicien et d'un greffier

en chef, M. Claudius Blanchard s'est appliqué à recueillir dans ces rayons poudreux tout ce qui se rattache à l'ancien barreau de Savoie. Il ne nous dit pas, dans son intéressante monographie, si les *robins* du temps jadis étaient aussi bavards que ceux d'aujourd'hui et si la grave parole des présidents d'antan arrêtait déjà, par des digues savamment ménagées, les débordements oratoires des défenseurs de la veuve et de l'orphelin ; il constate pourtant un fait significatif, qui démontre combien de tout temps la carrière du barreau a été en Savoie environnée de considération, de respect et d'estime, avec quelle ardeur s'y précipitaient tous les jeunes gens de quelque valeur qui, soit dans la bourgeoisie, soit dans la noblesse, aspiraient à devenir quelqu'un ou quelque chose et à ne pas rester enfouis, j'allais dire embourbés, dans le marécage d'une vie oisive et inutile... De 1559, date de l'établissement de l'illustre Compagnie, jusqu'à l'occupation française en 1600, le Sénat, dont la juridiction s'étendait non seulement sur la Savoie entière, mais sur la Bresse et le Bugex, avait reçu à sa barre le serment de 260 avocats.

Des trente inscrits en 1559, plus d'un tiers fut appelé aux premières charges du duché à titre de premier président du Sénat, comme Charles Veillet, ou de sénateurs, tels que François Empereur, Antoyne de Coysia et Loys Descostes. La plupart des familles de marque de la Savoie y comptérent des représentants, tels : les Bavoz, les d'Oncieu, les de Bellegarde et, pour ne pas oublier les plus illustres, les Favre et les de Sales.

Anthoine Favre figure comme avocat de 1580 à 1584, époque à laquelle il fut nommé juge-mage de la Bresse. Ce fut pendant sa première année d'inscription qu'il fit paraître les *Conjectures*, premier ouvrage sorti de sa plume

et qui fit si grande sensation dans le monde universitaire et judiciaire.

Me François de Sales resta inscrit de 1553 à 1557, bien que dès l'année 1554, il fût engagé dans les ordres sacrés et qu'il eût refusé la dignité sénatoriale vers cette époque.

Les registres des séances,— ce que l'auteur appelle ingénieusement le *Livre-Journal* du Sénat, — permettent de suivre pas à pas, l'invasion de la peste dans la malheureuse année 1587. Fléau terrible, autrement redoutable encore que le choléra asiatique, autrement redouté à en juger par les déambulations qu'il imposait au service de la justice et les vacances supplémentaires dont son apparition valait le bénéfice au monde du Palais... Dès le milieu de juillet, quelques « soupçons de contagion » sont signalés. Le 31, le Sénat s'ajourne à huitaine et successivement jusqu'après la Toussaint. Une chambre des vacations est organisée. Elle ne tint plus ses séances au couvent de Saint-Dominique où un frère avait été emporté d'une « mort subite et suspecte de contagion »; mais elle se réunit pendant le mois de septembre « au lieu de Corinthe », et n'eut pas de séance en octobre. — Le 17, tout le Sénat tient séance au couvent de Notre-Dame de Myans pour les affaires « de la santé, d'État et de justice », s'ajourne au 16 novembre, et ce jour-là, décide que, jusqu'à nouvel ordre, une chambre siègera à Saint-Pierre d'Albigny et l'autre, aux nouvelles prisons. Quelques réunions eurent lieu jusqu'aux féries de Noël, commencées cette année-là le 19 décembre, et enfin la rentrée solennelle de 1587 s'effectue conformément aux usages le 8 janvier 1588 ; Antoine Favre y fut installé comme sénateur...

Ici, s'arrête la communication de M. Blanchard : elle est appelée à recevoir dans le public, lorsqu'elle sera com-

plétée et conduite jusqu'à nos jours, l'accueil qui a été fait au sein de l'Académie à ce premier fragment. Le travail de l'auteur est accompagné d'un tableau général, indiquant les noms des avocats, avec la date de la prestation de serment, celle du décès ou de la cessation des fonctions et souvent des observations particulières du plus vif intérêt. Nous pouvons donc dire que si l'auteur nous a, dans cette étude attachante, ouvert le Livre-Journal de notre ancien Sénat, il aura reconstitué le tableau de l'ordre des avocats savoyards de 1559 à nos jours, soit pendant plus de trois siècles de procédures, de plaidoiries et d'arrêts ! La magistrature et le barreau en particulier lui seront reconnaissants d'avoir sauvé de l'oubli les noms de leurs modestes ancêtres, de ceux-là même qui créèrent cette école de science, de probité et de vertu, où se recruta l'antique Sénat de Savoie ; et, sans vouloir pénétrer en rien sur un domaine qui nous est étranger et que nous nous faisons un devoir de nous interdire, il nous sera bien permis d'appeler de nos vœux, le jour où la Cour, qui a l'honneur d'être l'héritière d'un pareil passé, reconquerra son intégrité par la restitution d'une seconde chambre et sera rétablie dans la situation que les siècles lui avaient constituée et que le pacte d'annexion lui avait garantie par un de ces engagements d'honneur qu'un grand pays comme la France n'a pas l'habitude de laisser protester...

C'est encore incidemment sur notre vieux Sénat que, dans la séance du 26 décembre 1883, M. Louis Pillet a ramené l'attention de l'Académie. Notre président possède dans sa bibliothèque, un exemplaire, imprimé à Bâle, en 1579, par Henri Petrina, de la célèbre histoire ecclésiastique d'Eusébe de Césarée.

La couverture de ce volume porte, sur le recto, les ar-

moiries du Sénat, sur le verso, celles de don François de Bertrand de la Pérouse, doyen de la Sainte-Chapelle de Chambéry, avec une dédicace latine constatant que ce don a été fait en 1668 par le Sénat au doyen en reconnaissance des stations de l'Avent et du Carême prêchées par lui, à l'âge de 33 ans, devant l'illustre compagnie.

M. Louis Pillet, évoquant les souvenirs provoqués par l'état civil du précieux in-folio, nous a appris tout d'abord que le prédicateur du Sénat était le fils d'un de ses présidents, François de Bertrand de la Pérouse, qui siégea de 1660 à 1676. Il a rectifié une double erreur commise jusqu'ici par les historiens qui se sont occupés de ce personnage. Don François de Bertrand de la Pérouse a dû naître en 1635, et non en 1640, puisqu'il avait 33 ans en 1668 et il est décédé non point en 1693, comme le prétend Grillet, ni le 23 avril 1695, comme l'a écrit M. Rabut dans les Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, mais le 24 avril 1694, ainsi que l'établit le registre des actes de décès de la paroisse de Maché.

Messire de la Pérouse vivait dans un temps où les corps constitués ne jugeaient pas inutile d'implorer l'assistance et les lumières du Grand Souverain et du Grand Juge et lui rendaient publiquement, avec toute la pompe du culte extérieur, l'hommage qui lui est dû. Non seulement le Sénat, — tradition qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, — assistait à la messe dite par son aumônier une fois au moins par semaine ; mais chaque année, pendant l'Avent et le Carême, le Sénat et la Chambre des Comptes faisaient donner à frais communs, le dimanche et le lundi, le mercredi et le vendredi, à dix heures du matin, après l'audience, des prédications auxquelles ils assistaient en robe, avec tout l'appareil des grandes solennités judiciaires. Ca-

pré nous apprend, — et ce n'est pas l'un des traits les moins originaux de cette époque où la pompe et le sentiment de la dignité poussé à l'excès n'excluaient pas une sorte de bonhomie et de familiarité d'allures, — qu'indépendamment de l'émolument attribué à ces stations, les deux Compagnies offraient d'ordinaire au prédicateur une truite du Rhône, des lavarets du lac du Bourget, voire même des confitures confectionnées par quelque ancêtre du *Fidèle Berger*. Cette fois-ci du moins, et eu égard vraisemblablement à la qualité du jeune orateur, qui était bien l'un des plus distingués de son temps, Sénat et Chambre de Comptes se mirent en frais d'une luxueuse édition d'Eusèbe de Césarée : présent, il faut l'avouer, plus digne à la fois et des donateurs et du donataire.

Pénétrant de la couverture à l'ouvrage lui-même, M. Louis Pillet a signalé, — comme un élément à apporter dans la controverse qu'un de nos congrès des sociétés savantes a vu naître au sujet du massacre de la Légion thébaine, — certains passages du huitième livre de l'histoire d'Eusèbe de Césarée, où, à propos de la dixième persécution, l'historien, qui avait été témoin oculaire d'une partie de ces scènes barbares, affirme que ce fut par les soldats chrétiens que le massacre commença.

Les archives du Sénat ne sont pas le seul champ où la pioche de nos ouvriers se soit donné libre carrière. Il y a ceci de particulier en Savoie, — et je le dis à l'honneur de mon pays, — que l'esprit d'investigation et le sentiment du patriotisme local y ont suscité, jusque dans les moindres bourgades, à plus forte raison dans les villes, des travaux féconds, intéressants, sinon partout des histoires, tout au moins des recueils de documents, des *regestes*, pour me

servir du terme consacré, appelés à préparer et à faciliter la tâche de l'histoire. Non seulement, Chambéry, avec Léon Ménabréa et Timoléon Chapperon ; Annecy, avec Jacques Replat, l'abbé Ducis, Jules Philippe, le chanoine Poncet ; Rumilly, avec François Croisollet ; Thonon, avec l'abbé Picard ; La Roche, avec le chanoine Grillet et M. Vaullet ; mais Grésy-sur-Aix, avec le comte de Loche ; Flumet, avec l'abbé Pettex ; Sallanches et Chamonix, avec le notaire Bonnefois ont eu leur historien.

Jacques-Adrien Bonnefois, — né à Sallanches le 24 mai 1810, notaire à Chamonix de 1837 à 1842, puis à Sallanches, de 1842 au 11 avril 1882, date de sa mort, — était le type de ces chercheurs modestes, persévérants, désintéressés, embellissant et faisant fructifier leur solitude par la patiente exploration du passé, traçant leur sillon sans bruit et sans éclat, uniquement pour la science et pour le pays. M. André Perrin, l'annotateur de Bonnefois, nous a présenté dans la séance du 6 décembre 1882 le tableau de cette vie si bien remplie, qui a enrichi nos mémoires et ceux des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Genève et de Savoie, de chartres d'une grande valeur historique. Les *Documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix*, la dernière et la plus importante de ces publications, comprennent deux volumes : l'un précédemment paru dans nos *Mémoires*, qui renferme cent six chartres, l'autre, qui vient d'y paraître et qui ne contient pas moins de cent huit pièces espacées dans une période de trois siècles, de 1401 à 1700. A côté de documents présentant un intérêt purement local, il en est d'autres qui sont susceptibles de jeter une vive lumière sur des questions plus vastes tenant à l'histoire générale et à l'ancienne procédure.

Tels sont les chartres de confirmation de franchises et les dossiers qui nous révèlent dans leurs moindres détails la marche de l'instruction criminelle devant la juridiction des *bons hommes*, *boni homines*, appelés à connaître de toute espèce de crimes, même de ceux de sorcellerie, d'idolâtrie et d'apostasie.

Il est vraiment curieux de retrouver ici, dans cette bourgade perdue et comme ensevelie sous les masses géantes du Mont-Blanc, une organisation administrative et judiciaire complète, frappée au coin d'une liberté sainement entendue et d'une décentralisation féconde. La commune est administrée par des syndics, chefs élus de la vallée, défendant ses droits et ses franchises et luttant contre les prieurs pour empêcher tout empiètement sur le domaine municipal et maintenir intactes les anciennes coutumes.

L'institution moderne du jury se retrouve également dans le tribunal des bons hommes, citoyens libres jugeant au grand criminel sans l'intervention des prieurs ni de leurs officiers ; mais, — ce qui peut être dans l'intérêt supérieur de la justice, était de nature à prévenir bien des erreurs, des défaillances ou des entraînements, — avec l'assistance d'un juriste.

Toutes ces considérations nous ont été présentées sous une forme des plus substantielles et des plus attrayantes à la fois par M. André Perrin, dans la séance du 29 mars 1884, où il nous a donné lecture de fragments de son important travail sur le prieuré de Chamonix.

Fondé vers 1099 par Aymon, comte de Genève, et par son fils Gérold, le prieuré de Chamonix reçut la dotation de toute la région comprise entre le torrent de la Diosaz, la Roche-Blanche et le col de la Balme. Dans ce pays reculé

et presque inabordable, — dit M. Perrin, — nous retrouvons les traces de tous les peuples qui se sont succédé en Savoie (Allobroges, Romains, Burgondes, Francs) et celles de l'influence qu'ils ont eue sur les mœurs et les institutions. Dès l'établissement du prieuré, commence la lutte de ces populations contre l'envahissement du régime féodal dont l'influence se fait sentir et s'étend peu à peu, mais sans parvenir à effacer les libres institutions germaines qui se conservèrent plus ou moins intactes dans les hautes vallées de nos Alpes. »

Le prieuré de Chamonix subsiste sous la forme de son organisation primitive jusqu'au 17 février 1519, date à laquelle, sur la cession faite par son prieur Guillaume de la Ravoire et après l'approbation ducale, le pape Léon X en prononça la réunion au chapitre de Sallanches.

Toutefois, cette annexion, — bien différente de celle qui, trois siècles et quelques années plus tard, devait ramener la Savoie dans le giron de la grande famille française, — ne s'accomplit pas sans des tiraillements et même sans des secousses dont M. Perrin nous a révélé la très curieuse histoire. L'abbaye de Saint-Michel de la Cluse, dont dépendait le prieuré de Chamonix, protesta contre un acte qui méconnaissait ses droits de suzeraineté, et ce ne fut qu'au bout de deux ans de conflits et de négociations qu'il finit par reconnaître le fait accompli, moyennant une transaction qui sauvegardait les intérêts de toutes les parties.

De leur côté, les habitants de Chamonix qui, dans l'espoir de voir augmenter leurs libertés et diminuer leurs charges, avaient tout d'abord salué avec enthousiasme l'avènement du nouveau régime, ne tardèrent pas à résister, non seulement par les voies légitimes du recours aux tribunaux, mais par l'insurrection, à l'exercice des droits

du chapitre. Cet état de lutte presque constante se perpétua jusqu'à l'affranchissement des droits féodaux inaugurés dans leurs États par les princes de la Maison de Savoie, qui, — et c'est ce qui explique leur popularité et les souvenirs ineffaçables qu'ils ont laissés dans le cœur des peuples soumis à leur empire, — surent toujours allier la fermeté du pouvoir au libéralisme et comme à l'allure paternelle du gouvernement et réalisèrent, sans secousse, à l'avant-garde de toutes les nations, ce problème de l'union du monarque et du peuple dans l'ordre et la liberté, qui depuis a fait couler tant de sang, naître tant de malentendus et soulevé tant de tempêtes. Père du peuple : ce fut le titre auquel aspiraient avant tout nos anciens princes et le descendant d'Humbert-aux-Blanches-Mains, en allant, il y a quelques mois, s'installer vaillant et calme, en face de la mort, au milieu d'une partie de son peuple éprouvé par un épouvantable fléau, a montré que le vieux sang de Savoie n'a pas dégénéré...

Le rachat des droits féodaux, — après avoir été débattu dès 1739, sans qu'ils pussent parvenir à s'entendre, entre les hommes du prieuré et le chapitre de Sallanches, — fut enfin fixé, le 15 juillet 1786, par la délégation générale à la somme de 58,000 livres, payables dans le délai de six ans.

Ainsi vint se fondre dans l'unité de la monarchie sarde ce prieuré de Chamonix, qui n'a pas compté moins de 696 ans, presque sept siècles d'autonomie effective, 430 ans sous les prieurs et 266 ans sous le chapitre de Sallanches.

Cette unité, œuvre patiente de la politique de la Maison de Savoie, elle a été poursuivie par elle avec une ténacité

inébranlable et puissamment secondée, il faut le dire, par le rare mérite des princes qui en composent la chaîne plusieurs fois séculaire. — Tous, soit comme diplomates, soit comme guerriers, soit comme administrateurs, furent à la hauteur de leur mission; et, comme si l'entrée dans la royale famille constituait l'investiture virtuelle de la science du gouvernement, les femmes de Savoie furent presque toutes des hommes par l'énergie, par le discernement et par l'habileté.

Dans la séance du 3 avril 1884, M. l'abbé Morand nous a fait au sujet de Marguerite d'Autriche, seconde femme de Philibert-le-Beau, une communication du plus vif intérêt.

Fille de l'empereur Maximilien Ier et de Marie de Bourgogne, elle naquit en 1480. A la mort de sa mère, en 1482, elle fut envoyée à la cour de France pour être élevée avec les enfants de Louis XI, et fiancée, dès 1483, au dauphin qui devait monter sur le trône sous le nom de Charles VIII; mais ces fiançailles précoces devaient être rompues par le royal fiancé, qui, en 1491, épousait Anne de Bretagne. Marguerite, délaissée, épousa en 1497 Jean de Castille, qui mourut le 4 octobre 1498; puis, en 1501, Philibert II de Savoie, qui décéda lui-même en 1504, la laissant veuve après trois ans de mariage. En 1509, Maximilien Ier lui donna le gouvernement des Pays-Bas qu'elle conserva jusqu'à la fin de sa vie. Elle mourut à Malines en 1530.

La devise de Marguerite d'Autriche était : *Fortune, infortune, fors une.* Image de cette existence qui connut toutes les extrémités des choses humaines, elle semble en résumer les bonheurs et les catastrophes, les splendeurs et les déclins. Marguerite était remarquablement belle ;

mais l'esprit et le cœur primaient encore chez elle la beauté. Insouciante et intrépide, c'était elle qui, surprise par une effroyable tempête, lors de la traversée d'Espagne, s'attachait au bras, pour donner un état civil à sa dépouille, une banderole avec ces deux vers :

Ci-gît Margot, la gente demoiselle.
Qu'a deux maris et est encore pucelle...

Mécène féminin et veuve inconsolée de Philibert-le-Beau, ce fut elle qui fit élever à sa mémoire cette magnifique église-mausolée de Brou, l'un des plus beaux monuments historiques de la France.

Femme trempée et nourrie à la forte école de la Maison de Savoie, ce fut elle qui, comme gouvernante des Pays-Bas, conclut, en 1508, avec le cardinal d'Amboise, le traité de Cambrai et, en 1529, la célèbre *Paix des Dames*, où elle avait comme partenaire la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier.

Dans ce cadre, déjà brillamment parcouru par M. le comte de Quinsonnas, M. l'abbé Morand a eu le mérite d'intercaler certains détails et des documents inédits tirés des comptes des trésoriers généraux de Savoie. Il y en a de très curieux, notamment sur le voyage de l'escorte chargée d'aller au-devant de la princesse, de Genève à Dôle, lors de son mariage avec Plilibert-le-Beau.

Cette escorte, commandée par Réné, bâtard de Savoie, ne comprenait pas moins de 200 personnes, princes, gentilshommes, notaires et protonotaires, archers, cavaliers et serviteurs. Partie de Genève le 15 novembre 1501, ils étaient de retour et y ramenaient la princesse le 5 décembre suivant.

La communication de M. l'abbé Morand n'est pas seulement intéressante par la nature même des détails minutieux qu'elle nous fournit : elle met en relief une considération qui se rattache par certains côtés à ce que nous avons dit de l'honnêteté et de la régularité financière du gouvernement de nos anciens princes. Ils savaient tenir leur rang sans excéder la mesure et sans grever le budget d'une liste civile trop lourde; ils savaient surtout tenir leurs comptes, se soumettre au contrôle et, pour eux, il n'y avait pas de dépenses secrètes.

C'est ainsi que le livret du trésorier Jean de Noyel, payeur de l'expédition nuptiale, nous apprend que le coût total en arrive à la somme de 2,437 florins 9 gros 3/4, dont 29 florins 7 gros à Jacques, l'apothicaire de Mgr à Genève, pour épices destinées à la provision sur les champs, à savoir (je ne résiste pas à la tentation de citer après M. l'abbé Morand cette énumération qui prouve bien qu'alors les notes d'apothicaire étaient absolument inconnues dans les dépenses publiques) :

« 3 livres de guigibre (gingembre), 3 florins, 3 gros;
« 1/2 livre de guigibre entier, 4 gros 1/2 ;
« 3 livres de poyvre en pouldre, 3 florins, 6 gros ;
« 1 livre de poyvre entier, 1 florin 2 sols;
« 1 livre 1/2 de cannelle en pouldre, 5 florins ;
« 1/2 livre de cannelle entière, 1 florin 8 gros;
« 1/2 livre de muscade, 14 gros ;
« 4 onces de safran, 2 florins ;
« 2 quarterons de girofle entier et pilé, 30 gros;
« 2 pains de sucre de Madère, pesant 12 livres, 3 onces,
« 18 gros ;
« Ung pain de sucre fin, pesant 2 livres, 2 onces, 18
« gros ;

« 1 livre de passule, 4 gros;
« 1 livre de dattes, 5 gros ;
« 1 estamine, 2 gros ;
« 6 livres d'amande, 9 gros ;
« 8 livres de riz, 8 gros;
« 3 cahiers de papier, 4 gros ;
« 2 livres de pignolats, 1 florin. »

Heureux temps où le bon peuple pouvait savoir à un *gros* près où passait le fruit de ses sueurs !

A côté de ce crayon sur Marguerite d'Autriche, notre infatigable secrétaire-adjoint nous a présenté, dans la séance du 8 mai 1884, une étude analogue dont une autre femme de Savoie lui a fourni l'objet. Béatrice de Portugal, fille d'Emmanuel-le-Grand et de Marie de Castille, épousa, le 1er octobre 1521, Charles III, frère et successeur de Philibert-le-Beau ; elle en eut neuf enfants dont un seul survécut : ce n'était autre qu'Emmanuel Philibert, le célèbre vainqueur de Saint-Quentin. Elle mourut à Nice le 8 janvier 1538, laissant après elle la réputation méritée d'une femme supérieure par la beauté, l'intelligence, le dévouement et l'énergie qu'elle déploya dans les circonstances les plus difficiles.

Ce coup d'œil jeté sur le personnage historique, M. l'abbé Morand, nous ouvrant une fois de plus ce que j'appellerai les coulisses de l'histoire, a étalé à nos regards mis en appétit par sa précédente communication le menu et la carte des préliminaires du mariage et de la cérémonie elle-même.

Voici les six ambassadeurs qui, moyennant 100 écus chacun, s'en vont de Thonon en Espagne, au mois de

janvier 1521, demander au nom du duc la main de Béatrice.

Voici les nouveaux mariés en voyage de noces à Carignan. Les toilettes de la royale épouse, elles-mêmes, ne trouvent pas grâce devant l'inventaire du trésorier; il nous apprend qu'il lui a été acheté, d'ordre du « grand escuyer seigneur de Musinens », une fourrure de zibeline pour une robe de satin et deux autres fourrures pour robes ordinaires.

Voici enfin un événement dont, sous le règne du duc Charles III, le Château de Chambéry fut le théâtre. Le 4 décembre 1532, un violent incendie se déclara dans la Sainte-Chapelle. La châsse d'argent dans laquelle Marguerite d'Autriche avait fait placer le Saint-Suaire fut fondue et la sainte relique, atteinte par les flammes... Or, impitoyables et d'une exactitude algébrique pour toute espèce de dépenses, les comptes de Nicolas de Beaumont pour l'exercice 1533 nous apprennent à un once et à un gros près ce qu'a coûté la restauration de la relique et ils n'oublient pas d'y mentionner, en vertu d'un billet ducal du 25 mai 1534, qui constitue la pièce comptable, une quantité de 9 aulnes de drap gris cordelier, du prix de 40 florins, 6 gros, « *baillées* au Père Gardien de Sainte-Marie Egyptienne pour la peine qu'il a prise à saulver le précieux Saint-Suaire la nuit de l'incendie ». — Détails infiniment petits qui peuvent, par certains côtés, provoquer le sourire; mais qui n'en jettent pas moins une lumière édifiante sur la façon dont étaient alors compris le maniement et l'emploi des deniers publics, où cent écus suffisaient pour viatique à un ambassadeur et trois fourrures, dont une seule de zibeline, de corbeille de noces à une princesse...

La communication faite par M. Louis Pillet dans la séance du 26 juin 1884 nous ramène encore au même temps et semble être la suite de la précédente. La riche bibliothèque de notre ville possède un exemplaire des *Statuta vetera Sabaudiæ* en caractères gothiques, édition de Turin, de l'année 1487. Cet exemplaire avait été relié avec un fascicule de feuillets blancs sur lequel un personnage resté inconnu annota au jour le jour les évènements contemporains importants de 1598 à 1625. C'est ainsi que nous y voyons figurer, souvent avec des détails inédits qui donnent à la chronique une allure vivante et d'une saveur *sui generis*, l'invasion de la Savoie par Henri IV, le traité de paix de 1602, la mort d'Anne d'Este, veuve de Jacques de Nemours, l'entrée en religion et la profession des trois premières religieuses de la Visitation, Mme de Chantal, Mlle de Bréchard et la fille du président Favre; — la nomination de celui-ci à la présidence du Sénat de Savoie et son remplacement à la présidence du Conseil du Genevois par M. de Buttet; — la mort et les funérailles de Saint-François de Sales. A côté de ces faits connus de tous, que l'annotateur raconte avec ses impressions de témoin oculaire, nous en rencontrons d'autres d'un intérêt moindre qu'il consigne avec un soin religieux, comme s'il prévoyait que son journal passerait à la postérité et aurait, près de trois siècles après lui, des lecteurs : tel est le récit d'un incendie survenu au Château d'Annecy dans la nuit du 20 juin 1625.

Le courageux dévouement du Père Gardien de Sainte-Marie Egyptienne a été une fois de plus rappelé dans une communication pleine d'actualité que M. André Perrin nous a faite dans la séance du 10 juillet 1884 sur le cou-

vent et l'église de ce nom, dont les derniers vestiges viennent de disparaître sous la pioche du génie militaire.

Prisonnier dans l'enceinte du quartier de cavalerie, ce vénérable survivant du vieux Chambéry était presque inconnu de la génération actuelle. Noble Etienne Rosset, maître des comptes, en avait été le fondateur vers le milieu du quinzième siècle. Le sanctuaire fut solennellement consacré le 26 juin 1462. Le 5 des ides de mars 1494, après des difficultés qui durèrent près de trente ans, une bulle sépara Sainte-Marie du couvent de Notre-Dame de Myans et l'établit définitivement en maison indépendante avec douze religieux. Ceux-ci acquirent des terrains circonvoisins et y construisirent un couvent et une église, qui devint promptement l'objet de la piété des fidèles. Le peuple y venait prier ; la noblesse y fondait des chapelles ou s'y ménageait des tombeaux. Antoine Favre voulut y avoir le sien, tout près du grand autel ; ses cendres y dormirent jusqu'au jour où, en 1819, lors de la construction de la caserne de Chambéry, l'administration municipale fit transférer la dépouille mortelle du grand Président dans l'église des Capucins et successivement dans la cathédrale de Chambéry ; là fut élevé à sa mémoire ce monument auquel est venu dès lors faire face celui qui contient les restes du cardinal Billiet : deux gloires de la Savoie bien dignes de se rencontrer dans la mort, après avoir été l'un un prince de la science du droit, l'autre un prince de la science et de l'Église, l'un le fondateur de l'Académie florimontane, l'autre, l'un des pères de notre Académie de Savoie, tous deux les initiateurs de ce mouvement intellectuel qui a de tout temps placé notre mo-

deste province à l'avant-garde de la civilisation et du véritable progrès !...

Timoléon Chapperon, dans son Chambéry à la fin du XIVe siècle, avait publié une monographie remplie d'érudition sur Sainte-Marie Égyptienne ; nous devons savoir gré à M. André Perrin de l'avoir complétée. à l'aide de documents inédits, où nous retrouvons notamment la subvention accordée par la duchesse Blanche de Savoie pour la construction du chœur et la note exacte, d'après les comptes du trésorier général Rollina, des dépenses en cierges et en écussons faites à l'occasion des funérailles du président Favre.

C'est à une époque contemporaine de l'auteur du *Code Fabrien* que notre vice-président, M. d'Arcollières, nous a ramenés, au cours de la séance du 14 août 1884, dans une étude qui est venue attester, une fois de plus, la profondeur de son érudition et la sagacité de son esprit. « Jean de Tournes et le sieur de la Popellinière », — ces deux noms rapprochés l'un de l'autre indiquent immédiatement le sujet que l'auteur a entendu traiter dans ce qu'il appelle modestement une simple *note bibliographique.*

Jean de Tournes était né à Lyon ; fils de l'imprimeur du Roi, il lui succéda dans son industrie et dans son privilège, mais ses attaches avec les disciples de Calvin le forcèrent à quitter le sol de la France et à transférer ses presses à Genève, vers la fin de 1585. Le principal titre qui recommande Jean de Tournes aux bibliophiles est la publication d'une troisième édition de la célèbre *Chronique de Paradin*, revue, corrigée et considérablement augmentée, — dirait-on dans le style moderne ; — les deux

premières éditions avaient été publiées par l'auteur lui-même, l'une en 1552, l'autre, en 1561. Jean de Tourne a réimprimé l'œuvre en 1602 sous ce titre :

« Chronique de Savoie extraite pour la plupart de l'histoire de M. Guillaume Paradin. — Troisième édition, enrichie et augmentée en divers endroits et continuée jusque à la paix de 1601. — De l'imprimerie de Jean de Tournes. MDCN (1682). Avec privilège du Roy. »

M. d'Arcollières, qui a pu parvenir à avoir entre les mains cinq exemplaires de cette édition, a émis l'opinion, appuyée par des considérations d'un grand poids, que celle-ci a dû être imprimée à Genève et non point à Lyon, comme le porte le catalogue de la Bibliothèque de Chambéry.

Les additions qui y ont été faites, pour toute la période écoulée de 1561 à 1601, ont provoqué l'arrivée en scène du sieur de la Popellinière, l'auteur de l'*Histoire de France enrichie des plus notables occurrences*, accusé à cette occasion par Varilles, dans son *Histoire des Révolutions*, d'avoir servilement copié le président de la Place et le sieur de la Planche. L'*Histoire de la conquête du pays de Bresse et de Savoye*, due à la plume du même auteur et parue en 1601, soit un an avant la réédition de 1602, ne peut du moins encourir le même reproche ; la Popellinière fut ici non seulement l'inspirateur, mais le collaborateur de Jean de Tournes, qui y puisa la substance et même le texte de toute la partie supplémentaire de la chronique de Savoie.

Comme tous les souverains, grands et petits, nos anciens princes battaient monnaie. M. André Perrin s'est attaché

à reconstituer la série complète des divers talons d'or, d'argent et de cuivre qui eurent cours dans leurs états du onzième au dix-huitième siècle. Le *Catalogue des médailles de Savoie,* qui occupe à lui seul le cinquième volume des documents de nos *Mémoires*, résume et complète sur bien des points restés obscurs ou inexplorés tout ce qui a été écrit sur la matière par les Guichenon, les Pingon, les Promis, les Cibrario, les Duboin... Dans une introduction savante, l'auteur s'attache à retracer l'histoire numismatique du comté, puis du duché de Savoie et enfin du royaume de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem. L'origine du médailler, ses développements, ses transformations, les matières premières et le mode de fabrication, les ateliers monétaires et le personnel de cette administration, les poids et les titres, rien n'a été négligé dans ce guide du numismate au Musée départemental de notre ville. Le catalogue, qui constitue la seconde partie de l'ouvrage, énumère et classifie les diverses monnaies ; il est accompagné de nombreuses gravures, qui matérialisent en quelque sorte la légende et en mettent les démonstrations techniques à la portée des moins érudits.

Citons enfin la savante communication de M. Théodore Fivel sus ler récentes découvertes archéologiques faites à Montgilbert.

J'ai jusqu'ici, Messieurs, conformément à la tradition de mes prédécesseurs, résumé, dans l'ordre des travaux historiques et archéologiques, les communications faites oralement à l'Académie et dont nos *Mémoires* ont recueilli ou recueilleront le texte intégral. Parmi les travaux qui, en dehors de nos publications sociales, semblent pour-

tant nous appartenir par la personnalité de leurs auteurs, je m'en voudrais de passer sous silence une œuvre qui fait honneur à la Savoie et dont l'apparition a été saluée par le concert admiratif de tous ceux qui ont pu la contempler.

Le *Blason*, de notre confrère, M. le comte Amédée de Foras, membre effectif de l'Académie de Savoie, est une publication splendide, éditée par M. Allier, de Grenoble, avec un soin, une correction, et en même temps un luxe et une richesse de coloris dont seul l'*Armorial de Savoie* peut donner une idée. Un traité sur le *Blason*, à notre époque de démocratie, pourra paraître à certains esprits une entreprise inopportune, condamnée à l'insuccès, une sorte d'anachronisme en librairie ; mais je défie les gens sérieux et impartiaux de toutes les classes et de toutes les nuances d'opinions de ne pas rendre hommage à la façon magistrale dont notre éminent compatriote a conçu et exécuté son nouvel ouvrage ; les trois livraisons déjà parues nous en ont révélé le but, l'esprit et la méthode : rendre accessible à tous, le langage héraldique par le commentaire clair, substantiel et accompagné de dessins, de tous les termes qui y sont employés, en suivant l'ordre alphabétique pour le développement de ce programme.

A ce titre, on peut résolument dire que si un gentilhomme savoyard, le comte Duverger de Saint-Thomas, a codifié les règles du duel dans un ouvrage qui fait autorité, un autre gentilhomme savoyard aura codifié le blason et en aura popularisé et rendu lumineux les hiéroglyphes. Il aura fait ainsi une œuvre, non seulement intéressante, mais utile. N'en déplaise aux gens, pour qui notre histoire

commence en 1789, le passé est un fait qui ne peut être supprimé et qui ne pourrait l'être sans atteinte au patrimoine glorieux de la France. La noblesse n'a eu d'autre origine que les services rendus au pays sur les champs de bataille ; le blason n'était dans son principe que la marque prise par le chef pour réunir autour de lui ses soldats au milieu de la mêlée. Cette marque se transmettait de père en fils comme un signe de bravoure et un souvenir du sang versé pour la défense de la patrie. L'histoire du blason est intimement liée à l'histoire nationale elle-même ; et comme le dit excellemment l'auteur, « le symbolisme, les déductions, les preuves directes, les rapprochements fournis par l étude des armoiries et de la généalogie des familles qui les ont portées sont des éléments nécessaires à l'histoire et à l'archéologie. »

Nous ne devons pas non plus passer sous silence les feuilles déjà parues de la carte générale d'Afrique, que le dépôt de la guerre vient de publier sous la direction de notre savant compatriote, M. le chef d'escadron d'état major Regnault de Lannoy de Bissy ; ni les papiers et parchemins provenant de Mlle d'Angreville dont M. Morel Fatio, conservateur du musée de Lausanne, a fait don à notre bibliothèque.

II. — TRAVAUX SCIENTIFIQUES.

Des lointains souvenirs de notre histoire, brillamment exploités par les monographies historiques et archéologiques que nous venons de résumer, nous passons, Messieurs, à un autre ordre de travaux qui, pour être moins

nombreux, n'en représentent pas moins avec éclat la branche des Sciences dans la récolte de ces deux dernières années.

Dans la séance du 24 mars 1883, M le docteur Guilland nous a présenté un rapport concluant à l'impression du mémoire de M. Louis Pillet sur le *terrain urgonien d'Aix-les-Bains*.

Cette étude, faite sur place dans les conditions les plus consciencieuses, vient combler une lacune qui existait au sujet de cette couche de terrain dont quelques fossiles étaient décrits, mais sans que leur niveau géologique eût été reconnu. Ces indications, M. Pillet nous les apporte : il nous montre les nombreux fossiles qu'il a retrouvés à la place occupée par eux. C'est net, c'est clair, c'est précis ; et tous les amateurs de géologie, le travail de l'auteur à la main, pourront se procurer la satisfaction qu'il a dû éprouver lui-même en exhumant le *scalaria aquensis*, le *trochus renevieri*, le *trochocyathus sub conulus*, le *trochocyathus subgracilis*, etc.

Dans la séance du 10 mai 1883, M. Victor Barbier a soumis à l'Académie un Mémoire inédit du frère Mayet Laurent, religieux bénédictin du prieuré de Saint-Jean de Grignon (Côte-d'Or), sur le régime de circulation de la masse fluide du Soleil. A la séance suivante, M. l'abbé Morand nous a présenté sur ce Mémoire un rapport qui en résume les principales données et les met dans un style lumineux comme le soleil à la portée des profanes.

Qu'est-ce que le soleil ?

La science astronomique, qui a fait dans notre siècle de merveilleuses découvertes, a nettement déterminé la nature physique de l'astre qui éclaire notre planète : la

masse solaire est entièrement gazeuse. Les gaz qui la composent, tout en se maintenant dans un état constant de dissociation, ont au centre de la sphère une condensation qui diminue, qui va en quelque sorte *decrescendo* du centre à la surface.

Mais ce qui est moins connu, c'est le régime de circulation suivi par la masse des gaz solaires : le Père Lamey a entrepris d'en pénétrer les secrets et il l'a fait dans ce Mémoire, que nous ne nous permettrons pas de juger au point de vue scientifique et sur lequel nous ne pouvons que nous borner à appeler l'attention des spécialistes.

Dans la même branche de travaux, nous signalerons également la communication qui nous a été faite, au cours de la séance du 13 décembre 1883, sur les phénomènes météorologiques observés durant les heures crépusculaires des 26 et 27 novembre et du 1er décembre précédents. Cette communication pleine d'actualité est encore due à M. l'abbé Morand, à qui le monde des astres est décidément aussi familier que les montagnes des Bauges. L'auteur y établit, à l'aide d'observations scientifiques appuyées sur l'autorité des de Garville et des de la Rive, que les manifestations aériennes des 26 et 27 novembre n'ont été que de splendides couchers de soleil, tandis que celle du 1er décembre était une véritable aurore boréale.

C'est à l'aurore des premiers âges que, dans la séance du 26 décembre 1883, M. André Perrin nous a fait remonter en décrivant des monuments mégalithiques, qui lui avaient été signalés par un naturaliste distingué, M. Venance Payot, et qu'il a reconnus lui-même sur le territoire de la commune des Houches (Haute-Savoie). Ces monu-

ments consistent en des bassins taillés par la main de l'homme dans des roches de grès houiller schisteux identiques à celles qu'on remarque en couches puissantes au col de la Forclaz. La science anthropologique a relevé des ouvrages de la même nature dans diverses contrées de l'Europe et même en Asie; mais le but et l'emploi n'en ont été jusqu'ici expliqués que d'une manière conjecturale. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce sont-là des *témoins* irrécusables attestant la présence de l'homme dans ces contrées aux époques préhistoriques. M. Perrin rapporte à l'âge de la pierre les monuments similaires de la vallée de Chamonix.

De la vallée de Chamonix, notre secrétaire perpétuel a eu personnellement l'honneur de vous conduire, au cours de la séance du 24 janvier 1884, sur les bords enchantés du lac de Genève, dans cette région, appelée à un si brillant avenir, qui entoure cette coquette station thermale d'Évian-les-Bains, la nymphe toujours plus courtisée offrant à ses visiteurs le remède qui répare, l'air qui purifie, les aspects qui enchantent, les distractions qui retiennent et le confortable qui, de nos jours, est devenu l'adjuvant nécessaire de la nature.

Ce n'est pas toutefois en touriste que je vous ai conviés, Messieurs, à parcourir ce coin de terre privilégié, dont nous pourrions dire ce que Montesquieu disait du séjour de la Brède que l'air, les raisins, le paysage et l'humeur des habitants y sont d'excellents antidotes contre la mélancolie.

J'ai étudié à l'aide de documents spéciaux, la plupart inédits, que les travaux de ma profession ont mis entre mes mains, le groupe des eaux minérales d'Evian-les-

Bains au point de vue de leur classification, de leur composition chimique et de leurs applications thérapeutiques, et celui des carrières de Meillerie et de Saint-Gingolph sous le rapport de leur constitution géologique et de leurs applications industrielles. Cette étude a été précédée d'un coup d'œil historique sur la station thermale d'Evian, l'antique *Aquianum* de l'époque romaine. L'Académie a bien voulu voter l'impression de cette monographie dans ses Mémoires : elle a apprécié tout au moins son caractère patriotique, et son auteur s'estime heureux et honoré de l'y voir figurer de compagnie avec l'œuvre magistrale consacrée par notre éminent confrère, M. Victor Barbier, à la *Savoie industrielle*.

La *Savoie agricole*, le développement et les progrès de l'agriculture, l'alliance dans une sage mesure des découvertes scientifiques avec les procédés pratiques consacrés par l'expérience, les fléaux à conjurer, les remèdes à apporter à la crise contemporaine, — c'est, vous le savez, Messieurs, le champ de prédilection sur lequel s'exerce depuis bien des années, avec une persévérance qui n'a d'égale que sa fécondité, l'activité de notre savant confrère, M. Pierre Tochon. Le *Bulletin de la Société centrale d'agriculture*, durant les années 1883 et 1884, s'est enrichi de nouvelles études de lui, toutes portant la même empreinte, toutes animées du même esprit ; plusieurs ont été tirées à part, et leur auteur en a, en première ligne, fait bénéficier ses confrères de l'Académie de Savoie, telles sont *les Conférences de Villefranche*, en 1884, *le Congrès international phylloxérique de Turin* et *la Crise agricole*. Travaux qui, bien que ne s'étant pas produits au sein même de l'Académie, nous appartiennent et que nous som-

mes fiers de revendiquer pour les placer en première ligne parmi ceux dont le caractère scientifique n'exclut pas l'utilité et dont le but hautement philanthropique est de soulager les misères, de fortifier les instruments de production et de contribuer ainsi à la prospérité générale.

III. — TRAVAUX LITTÉRAIRES.

La Savoie ! Quelle mine inépuisable pour la plume de l'historien, pour le scalpel de l'observateur, pour le marteau du géologue, pour les inspirations du poète, pour le pinceau du peintre et par-dessus tout pour le cœur du Savoyard ! M. Charles Buet l'a bien compris.., que dis-je ? il l'a senti comme nous sans calcul et par instinct; aussi, lorsqu'il est venu recevoir, dans la séance du 19 avril 1883, les palmes académiques que notre Compagnie a été heureuse et a considéré comme un devoir de lui décerner, il ne s'est point ingénié à traiter dans son discours de réception un sujet nouveau. C'est de la terre natale, c'est des *Savoyards chez eux et chez les autres* qu'il nous a entretenus ; mais de façon à rajeunir, à empreindre d'un cachet personnel la donnée d'un pareil sujet.

Dans Charles Buet, dans l'écrivain brillant et fécond se mouvant avec la même souplesse à travers les intrigues du roman, les péripéties du drame, les marivaudages de la chronique ou les austères récits de l'histoire, l'Académie a voulu précisément et avant tout distinguer le patriote, le particulariste, le montagnard resté fidèle au culte du pays natal, ayant mis sa plume au service de cette grande cause de la divulgation et de la glorification de la Savoie,

notre but et notre ambition commune, le drapeau sous lequel les oppositions ou les nuances d'opinion se fondent chez nous dans une inaltérable harmonie.

Charles Buet, — il s'en est vanté lui-même et à bon droit, — a entrepris de faire pour la Savoie ce que Henri Conscience a fait pour la Flandre, Paul Féval et Emile Souvestre pour la Bretagne, Léon Cladel pour Le Quercy, Barbey d'Aurevilly pour la Normandie; il a en quelque sorte popularisé la Savoie en l'imposant à ses lecteurs et en la mêlant bon gré mal gré, avec une opiniâtreté généreuse, à toutes les conceptions de son esprit et à toutes les productions de sa plume.

Il appartenait donc à l'auteur du *Crime de Maltaverne* et du *Prêtre* de nous parler de la Savoie avec la flamme de son amour et l'autorité de ses services. Le discours qu'il lui a consacré a été pour le public et pour nous un véritable régal littéraire, et si M. André Perrin a dressé le catalogue du médailler de Savoie, nous pouvons dire que Charles Buet a établi l'inventaire de ses gloires et a buriné sa physionomie, ses aspects et son caractère dans une revue étincelante d'esprit, pénétrée d'une émotion profonde et vraie et animée par un style où l'auteur a étalé sans effort et comme au courant de la plume toutes les ressources de son talent.

Notre président, M. Louis Pillet, lui a donné la réplique dans une allocution délicate, d'une finesse exquise et empreinte, elle aussi, d'un patriotisme ardent et éclairé.

Ces deux discours, qui ont pris place l'un à la suite de l'autre dans le dernier volume de nos Mémoires, constituent le plus important tribut littéraire de la période écoulée. Il faut y joindre le rapport sur le concours de poésie de la fondation Guy, pour l'année 1882, dont l'Académie a

également voté l'impression, et une poésie dédiée à M. Louis Pillet par M. Constant Berlioz, dans laquelle le poète, s'adressant au géologue, fait parler aux montagnes un langage vraiment inspiré et réalise le tour de force de rendre attrayant le plus aride des sujets.

Nous devons enfin revendiquer comme nous appartenant une œuvre oratoire et littéraire d'un haut mérite, publiée en 1884 par M. le chanoine Arminjon, membre effectif de l'Académie de Savoie. Il ne nous appartient pas de juger au point de vue de la doctrine les *Panégyriques et Discours choisis*; le lecteur y aura du moins retrouvé cette marque originale du talent de l'orateur, auquel un bon juge, M[gr] l'archevêque de Chambéry, rendait si justement hommage ; « l'élégance du style, l'harmonieuse construction de la phrase, la grandeur des pensées, la noblesse des sentiments qui forment les qualités si remarquables de tous ses discours. »

Faut-il vous dire en passant, Messieurs, que tout ce qui sort de la plume de l'auteur de l'*Homme d'Autrefois* est une bonne fortune dont les faveurs s'étendent bien au-delà du cercle restreint de notre Savoie et font en plusieurs langues les délices de tous les gens de goût, de tous les gens de cœur, — de tous ceux chez qui le culte des choses de l'esprit est inséparable du culte de Dieu et de l'honneur ?... Le marquis Albert Costa de Beauregard qui, en attendant son fauteuil à l'Académie française, se fait gloire d'appartenir à notre Académie de Savoie, a publié, sous le titre de *Deux Educateurs*, dans le *Correspondant*, une étude comparative entre Jean-Jacques Rousseau et l'évêque d'Orléans, où se retrouvent sous des aperçus

nouveaux et inédits, cette harmonie parfaite entre la solidité du fond et le brillant de la forme, cette richesse d'idées, de sentiments et d'images et pour tout dire ce style éclatant sans prétention, précis sans sécheresse, simple sans abandon, cette plume de grand seigneur que l'héritier du plus grand nom de la Savoie manie avec autant d'aisance que l'épée sur le champ de bataille...

Et près de cette nouvelle publication de notre éminent confrère, il nous sera bien permis de placer, dans le désordre éclectique de cette revue, un volume de vers dû à la lyre d'un de nos membres correspondants, ancien lauréat du concours de la fondation Guy. Alfred Puget a réuni, sous le titre de *Poésies savoyardes*, les inspirations de sa jeunesse.

C'est jeune, en effet, c'est vibrant de passion, débordant de sève, c'est vivant et vécu que ces poésies fugitives, tour à tour enjouées comme un sourire ou mélancoliques comme un soir d'automne, gaies comme un carillon ou funèbres comme un glas, pieuses comme un cantique ou profanes comme une chanson à boire : honnêtes et morales toujours ; mais traduisant bien les luttes intimes, les envolées et les détentes d'un cœur et d'une imagination de poète et les traduisant dans une langue lamartinienne, qui coule limpide comme le cristal d'un ruisseau.

IV. — Travaux artistiques.

Si la Savoie a des poètes, comment n'aurait-elle pas des artistes ? Où trouver un sol plus tourmenté, des effets plus divers, des montagnes plus grandioses, des

vallons plus gracieux, des lacs plus bleus, des cascades plus blanches? Et pourtant, il faut le reconnaître, ce n'est pas par le côté artistique que notre activité intellectuelle a jusqu'ici fait sa plus large trouée ; non pas, certes, que nous n'ayons eu, que n'ayons encore des artistes qui, tels que Clarisse, Hugard, Molin, Daisay, figurent avec honneur dans la pléïade des peintres contemporains ; mais enfin on ne peut pas dire que, sous le rapport des beaux-arts, le Savoyard occupe la place qu'il s'est de tout temps assignée dans le monde des sciences et des lettres.

De généreuses tentatives ont été faites pour secouer cette torpeur. Grâce au comte Pillet-Will, Chambéry a son salon.... en miniature ; et grâce au Mécène, qui se nommait l'avocat Guy, l'Académie est appelée à décerner, alternativement avec celui de poésie, un prix de peinture, non pas certes un grand prix de Rome ; mais il n'en constitue pas moins un encouragement et un aiguillon pour les jeunes talents endormis. Nous sommes déjà loin, Messieurs, du temps où Léon Ménabréa, dans son compte-rendu des travaux de l'Académie, constatait avec regret qu'aucun tableau n'avait été transmis pour les concours de 1852 et de 1853 et que le combat n'avait pas même pu commencer ... faute de combattants.

Six tableaux ont été soumis au concours de 1883 : quatre portraits, un paysage, un tableau de genre et un dessin d'architecture destiné à la décoration d'un salon.

La Commission d'examen, dont le rapport a été présenté par M. Victor Barbier, a attribué le prix à M. Morion fils, l'auteur du tableau de genre représentant un chasseur au repos, ayant à ses pieds ses chiens et dans une

main son fusil. Bien que cette peinture ne fût pas sans défauts, elle avait aux yeux de la commission le mérite de sortir du pinceau d'un jeune homme amoureux de son art, doué de rares dispositions naturelles, n'en travaillant pas moins avec le plus louable acharnement pour arriver au succès. Ce sont précisément ces artistes en herbe dont le fondateur du prix de peinture a voulu encourager les premiers pas. Se pénétrant de cette pensée, l'Académie a décerné le prix à M. Morion ; et elle a attribué, en outre, une médaille de 300 fr. à M. Trenca, pour sa remarquable *Vue du lac du Bourget pris du canal de Savières* et une autre, de 100 fr., à M. Guillot, pour son *Portrait d'homme*.

V. — Nécrologie

Si les Sociétés restent, les hommes passent, ils passent, hélas ! trop tôt, quand, comme ceux dont nous avons à déplorer la perte, ils laissent derrière eux une vie noblement remplie et tout un cortége de légitimes regrets....

Depuis deux ans, Messieurs, la mort a fait dans nos rangs des vides cruels et irréparables.

Le 17 mai 1883, elle frappait dans le docteur Joseph Carret une des figures les plus aimables du Chambéry d'autrefois et du Chambéry d'aujourd'hui, un des membres les plus savants de notre corps médical, un de nos confrères les plus anciens, les plus méritants et les plus assidus.

Dans la séance du 31 mai 1883, M. le président Pillet a rendu à cette belle existence l'hommage qu'elle méritait.

Né à Chambéry en décembre 1814, Joseph Carret fit ses études classiques au Petit-Séminaire de Saint-Louis-du-Mont et son cours de médecine à l'Université de Turin. Reçu docteur le 25 juillet 1839, il vint s'établir dans sa ville natale et y exerça pendant près d'un demi-siècle sa profession avec éclat. Appelé en 1855 à la succession, comme chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, du docteur Aimé Rey dont il était le disciple préféré, il conserva ces importantes fonctions jusqu'au jour où sa vieille expérience chirurgicale et ses longs services durent être sacrifiés à d'autres intérêts.

Le docteur Carret nous appartenait comme membre correspondant depuis 1848, comme membre agrégé dès 1851, comme membre effectif dès le 9 juin 1856. L'Académie était pour lui comme un second foyer, où, jusqu'à ses derniers jours, il arrivait l'un des plus empressés, correct, rasé de frais, souriant, jeune d'allures, écoutant toutes les communications de ses confrères avec une déférence pleine de courtoisie, en faisant lui-même fréquemment et des plus importantes dans l'ordre scientifique, transportant ici en toute occasion les produits de ses études et de ses observations médicales : avec cela homme au goût littéraire très fin, qui fut plus d'une fois le judicieux critique de nos concours de poésie.

Le docteur Carret avait rêvé de faire de Chambéry une station thermale et d'implanter ainsi dans sa ville natale un puissant élément de prospérité. Les eaux ferrugineuses de la Boisse trouvèrent en lui un apologiste dont malheureusement la voix a retenti dans le désert. Nul n'est prophète dans son pays !... Avant l'étude approfondie qu'il leur consacra et qui eut les honneurs d'une de nos séances publiques, il avait produit différents travaux justement remarqués dans le monde savant : telles furent ses disserta-

tions sur la diathèse cancéreuse, sur les conditions d'hygiène dans les hôpitaux, sur l'opération de la cataracte par élévation du cristallin; mais ce qui valut à son nom une véritable notoriété, ce furent ses théories sur les poêles en tôle et sur les poêles en fonte, à propos desquels le cardinal Billiet lui disait finement, dans la séance du 6 février 1868 : « Ne dites pas trop de mal des poêles en fonte, Monsieur le docteur!... C'est autour d'un poêle en fonte que l'Académie de Savoie a pris naissance, il y a quarante-neuf ans. Nous étions quatre et, pendant quatre ou cinq ans, nous nous chauffions autour de ce modeste calorifère... »

Neuf mois après ce premier deuil, nous en subissions un autre non moins sensible dans la personne d'un confrère vénéré autant que sympathique, chez lequel le vrai mérite n'avait d'égales que la bonté du cœur, la modestie et l'urbanité des manières.

M. Pierre-Antoine Bebert était né à Arith-en-Bauges, le 1er juin 1805 ; il appartenait à une famille patriarcale environnée de l'estime universelle. Elève et brillant élève du Collège royal, puis de l'Ecole de médecine de Chambéry, il alla compléter ses études scientifiques à Paris, où il reçut les leçons de ces princes de la science qui s'appelaient Brongniart, Laugier, Orfila, Thénart, Gay-Lussac et Daucas.

Revenu dans sa ville natale, Bebert y fonda la pharmacie si connue de la rue des Portiques, où il a eu pour successeur un neveu qui continue ses traditions de science et de modestie. Il mena de pair dès lors, pendant près de trente années, avec les travaux de sa profession, l'enseignement supérieur des sciences naturelles, et, tout d'abord, en

1832, professeur suppléant de chimie et de botanique, puis, en 1839, titulaire de la même chaire, et enfin, en 1850, professeur de chimie et de pharmacie, il remplit ces fonctions avec un talent, une autorité, une sollicitude qui ont laissé parmi ses élèves des souvenirs ineffaçables.

Bebert ne se contentait pas de se tenir au courant des progrès presque quotidiens, qui ont, dans la seconde moitié de ce siècle surtout, fait avancer à pas de géant la chimie et toutes les sciences naturelles; il leur a apporté son contingent personnel d'observations et de découvertes utiles, notamment en analysant les principes constitutifs de la source minérale de Challes et en dégageant la dose d'arsenic contenue dans les eaux de la Boisse.

L'Académie de Savoie s'honorait elle-même en appelant dans son sein un pareil collaborateur. Membre correspondant dès le 27 août 1842, il était nommé membre effectif le 19 juin 1854; il assista dès lors à presque toutes nos séances avec une exactitude exemplaire, s'effaçant comme s'il n'était qu'un auditeur admis à la faveur d'y assister, alors que nul plus que lui n'était digne d'y occuper une place conquise par le seul ascendant du mérite personnel et du culte désintéressé de la science.

Le docteur Carret et Pierre-Antoine Bebert devaient être de près, hélas ! suivis dans la tombe par cet esprit d'élite qui composait avec eux une sorte de trinité, un tribunal dont nous aurons plus d'une fois à déplorer la disparition dans le cercle toujours plus large de nos travaux scientifiques. On l'a dit bien souvent : quand la mort s'abat sur une famille, elle frappe, frappe à coups redoublés comme pour s'enivrer de larmes ; une tombe est à peine refermée qu'une autre s'ouvre à côté et que ceux qui, la

veille, accompagnaient un des leurs à la dernière demeure, vont à leur tour, acquitter l'inéxorable tribut.

Qui nous eût dit, quand nous nous rencontrions avec lui sur le bord de ces deux tombes, que celle du docteur Guilland serait sitôt creusée ?... Il était un de ces hommes qu'on ne peut se faire à l'idée de voir mourir, tant ils semblent être un organe de la vie commune, une condition de la respiration générale et du bien être collectif. Personnalité éminente par l'intelligence, profonde par l'érudition, attachante par le cœur, le docteur Guilland planait au-dessus des mesquines querelles et des divisions des partis dans cette auréole commandant le respect de tous dont les rayons s'allument au foyer de l'honnêteté parfaite, de la bonté sans mélange, de la bienveillance sans réserve et de la vie sans contradiction. Grand chrétien, et j'ajouterai vrai chétien, fidèle de son premier à son dernier jour aux croyances de ses pères, les affirmant sans ostentation par une pratique sans faiblesse, le docteur Guilland professait pour autrui cette tolérance, qui est bien la charité de la conviction et qui, si elle ne faisait pas taire toutes les dissidences, en adoucissait tout au moins les aspérités et préparait plus d'un retour par l'aplanissement des malentendus et par la discussion droite, loyale et courtoise sur le terrain impersonnel et inébranlable des principes. — Aussi bien quand il nous fut enlevé, se fit-il autour de sa dépouille comme une trêve de la douleur et vit-on derrière son convoi, toutes les classes, tous les rangs, toutes les opinions confondus dans un même sentiment de vénération, de reconnaissance et de regret.

Ne vous semblait-il pas, au-dessus de cette manifestation

imposante, voir se dresser l'image de notre chère Savoie pleurant en lui un fils qui l'avait tendrement aimée, le Savoyard à l'esprit pétillant, à la noble fierté patriotique, à la langue charmeresse, à la plume élégante et fine comme une lame damasquinée, pour qui la patrie était après Dieu, le culte de toutes les heures et l'aliment de chaque jour ?

Patria ! N'est-ce pas lui qui, durant de longues années, continuant l'œuvre entreprise par Eugène Burnier, a réuni, sous ce titre, toutes les publications parues en Savoie, brochures, discours, plaquettes, monographies que le vent emporte et que sa main vigilante a fixés pieusement dans ce musée élevé à la gloire du pays natal ?

Mais lui-même que n'a-t-il pas produit, et combien de petits chefs-d'œuvre d'esprit, de sentiment et de style dans ces mille pages, éparses çà et là, qu'il a semées à travers nos Mémoires et ceux de cette association médicale, dont il était le fondateur en Savoie et dont il fut jusqu'au bout la clef de la voûte, le propagateur et le président universellement aimé et respecté ! Rapports sur nos concours poétiques, pamphlets contre le fonctionnarisme médical, biographies de compatriotes illustres, comptes-rendus des travaux sociaux : il apportait partout, — et jusque dans les questions scientifiques les plus ardues, — ce style qui n'était qu'à lui, ce fin tissu d'à-propos, d'humour, d'émotion communicative et de bon sens inaltérable : c'était un compatriote de Xavier de Maistre, il en fut le disciple.

J'ai insisté, Messieurs, sur le côté littéraire de cette physionomie douce et reposante, dont les traits, glacés par la mort, revivront plus d'une fois parmi nous avec ce sourire, ce regard loyal et pénétrant, cette amabilité enveloppante, cette résignation pleine de philosophie et de bonne

humeur qui résistèrent chez lui aux atteintes d'une infirmité bien cruelle à coup sûr pour le plus sociable des hommes.

Je n'ai pas la prétention de prononcer un éloge ni même d'écrire une biographie ; il me faudrait pour être à la hauteur du sujet lui emprunter sa plume. L'homme, le médecin, le savant, le littérateur, l'improvisateur toujours prêt à bien dire et à frapper juste, le causeur à la verve étincelante, l'esprit gaulois et la pondération savoyarde réunis en lui par la plus intime des annexions : que d'aspects dans cette figure !... Le modèle est bien fait pour tenter les peintres ; l'œuvre est commencée, nous le savons, elle sera façonnée de main de maître et elle élèvera à la mémoire du docteur Guilland un monument digne de lui. La parole émue et hautement spiritualiste du docteur Brachet, l'hommage autorisé rendu par notre vice-président à la séance du 15 novembre dernier ont tracé l'esquisse : je laisse au pinceau, qui y travaille avec une pieuse ardeur, le soin d'achever le portrait.

D'autres deuils encore sont venus éclaircir nos rangs et nous enlever quelques-uns des membres de notre famille académique, auxquels nous attachaient des liens moins intimes, mais dont la perte n'en a pas moins été vivement ressentie par nous.

Le 27 août 1883, mourait à Villefranche le père Babaz, de la Compagnie de Jésus, — un compatriote, — il était né à Saint-Jeoire, en Faucigny, le 11 février 1823, — un confrère, — il nous appartenait comme membre correspondant. M. le docteur Guilland, au cours de la séance du 6 mars 1884, a rendu à sa mémoire un éloquent hom-

mage. Professeur distingué pendant près de quarante ans, à Chambéry, à Iseure, à Alger, à Montgré, le père Babaz ne cessa d'unir aux travaux féconds de son enseignement, aux œuvres charitables de son zèle d'apôtre la culture des sciences morales et des belles-lettres. Outre un ouvrage philosophique sur l'*Homme*, — ouvrage que la mort ne lui laissa pas le temps d'achever, — il avait composé plusieurs plaquettes charmantes, telles que la *Cave des Apiculteurs* et le *Vol des Araignées*. M. le docteur Guilland l'a défini tout entier dans ce portrait : « Philosophe, poète, naturaliste, il n'appartenait pas au *vulgus*, *servum pecus* dont parle le poète latin et qui, dans ce qu'il pense et dit, ne sait ou ne peut que suivre l'ornière creusée par ses devanciers. Pour voir les choses et les exprimer, il a une lunette et une plume absolument à lui. »

En mai 1884, c'était le tour de Louis Revon : un Savoyard d'adoption, — il était né à Genève en 1833 et dès 1859, date de son établissement en Savoie, il n'avait cessé de travailler au dépouillement de nos archives, à la découverte de nos antiquités, à la divulgation de nos curiosités naturelles : il y apportait une ardeur fiévreuse qui consuma avant l'heure une organisation trop chétive pour résister à ce labeur de Bénédictin. Chez lui, plus que chez tout autre, la lame a usé le fourreau. Ce vaillant ouvrier se repose aujourd'hui, dans la patrie éternelle des belles intelligences, des grands cœurs, des âmes droites et vertueuses ; de son trop court passage il nous a laissé toute une gerbe de créations auxquelles son nom restera attaché, de brochures et de monographies toutes frappées au même coin : l'érudition du fond, le patriotisme du but, l'élégance correcte et vraiment genevoise de

la forme. Revon était bien comme écrivain de l'école des Toppferr et des Cherbuliez.

M. Camille Dunand a consacré à sa mémoire une étude biographique des plus remarquables, où Revon revit tout entier, et M. André Perrin nous a présenté sur lui une notice biographique, dans la séance du 26 juin 1884. La Société florimontane et l'Académie de Savoie lui devaient bien ce tribut de regrets et de reconnaissance. Revon figurait au nombre de nos membres correspondants dès 1869 ; mais Annecy et la Haute-Savoie, la Société florimontane et la Revue savoisienne furent le champ de prédilection de sa dévorante activité. Annecy lui doit d'avoir aujourd'hui un musée qui, par certains côtés, est unique en son genre. L'héritière de l'Académie fondée par Saint-François de Sales et le président Favre était de sa part l'objet des soins les plus vigilants et les plus assidus : son organe mensuel, la *Revue savoisienne*, dont il était directeur-gérant dès 1870, est rempli presqu'à chaque page de ces trésors d'érudition et de style qu'il dépensait sans compter ; je ne puis les citer tous, la liste en serait trop longue : c'est la meilleure épitaphe que la reconnaissance de la Savoie puisse inscrire sur son tombeau.

Mais notre obituaire n'est point encore fermé !... Le 29 mai, le 9 juillet et le 15 décembre 1883, trois autres de nos membres correspondants viennent grossir la liste funèbre... Le 29 mai, c'est Joseph Gavard, un Rumillien et le type du Rumillien par l'esprit, par l'imagination et par le cœur, qui meurt inopinément à Rouen, *arrivé*, et non pas *parvenu* à une position superbe ; ancien lauréat du concours de poésie de la fondation Guy, Gavard avait publié, outre un grand nombre d'articles de polémique

et de pièces détachées, une remarquable traduction en vers français des Eglogues de Virgile, dédiée au comte Alexandre de Grenaud, un vieil ami de la première heure, et précédée d'une préface enflammée d'un amour ardent pour le pays natal « où tous, — dit-il, — mais le Savoyard surtout, rêvent de retourner se reposer quelque jour sous l'humble toit d'une maison qu'avoisinera peut-être un ami... »

Le 9 juillet, c'est le docteur Ducrest, l'ami et le biographe de Trésal : deux grands cœurs aussi, deux esprits vifs, prime-sautiers, indépendants, deux plumes tout imprégnées de parfums alpestres et, suivant l'expression du docteur Guilland, constamment rehaussées par le *Sursum Corda !*

Le 15 décembre 1883, enfin, c'est M. Félix Despine, ancien conseiller de préfecture de la Savoie. Je ne vous dirai rien de l'homme ; tous nous l'avons connu, aimé et estimé, tous nous avons apprécié cette bonté du cœur, cette élévation des sentiments, cette loyauté du caractère, cette dignité de la vie, cette fermeté des convictions qui se réunissaient en lui pour en faire l'une des personnalités les plus nobles et les plus sympathiques de notre Savoie. C'est comme écrivain que Félix Despine nous appartenait. Dans les loisirs que lui laissait la carrière administrative, il avait écrit les *Souvenirs de Sardaigne* et une *Promenade en Tarentaise :* deux petits livres charmants, finement et élégamment écrits, remplis d'observations justes et profondes, et inspirés par le patriotisme le plus élevé.

Hélas ! Messieurs, quand nous comptons nos morts,

nous devons trouver que l'inexorable créancière a été pour nous bien rigoureuse pendant les deux années écoulées !...

VI. — Élection de nouveaux Membres.

Heureusement, — et par une loi providentielle dont toutes les sociétés sont appelées à bénéficier, — de la mort naît la vie et des activités nouvelles entrent en ligne et viennent renforcer la troupe, alors que de vaillants lutteurs sont tombés sur la brèche.

Fidèles aux principes de notre loi de recrutement, qui, celle-là, n'a jamais subi de modifications depuis notre constitution sociale, nous avons appelé à nous toutes les intelligences ayant donné par un travail quelconque la mesure de leur valeur, tous les cœurs que le nom de la Savoie fait battre, toutes les forces susceptibles et désireuses d'être enrégimentées sous notre large et pacifique drapeau.

La simple énumération de nos nouveaux confrères suffira à justifier les choix de l'Académie, au cours des deux années 1883 et 1884, dans la triple catégorie des membres effectifs, des membres agrégés et des membres correspondants.

MEMBRES EFFECTIFS

Les membres effectifs admis et qui ne tarderont pas, nous l'espérons, à prononcer leurs discours de réception

sont M. le comte Régis Fernex de Montgex, M. Louis Bérard, M. le docteur Dénarié et M. Ernest Arminjon.

M. le comte Régis Fernex de Montgex, avocat à la Cour d'appel de Chambéry, bâtonnier de l'ordre, est docteur en droit et lauréat de la Faculté de Grenoble ; c'est un jurisconsulte consommé, un avocat des plus estimés au Palais par son talent et par son caractère ; il a publié sur la *Récidive* et sur la *Complicité* deux ouvrages considérables dont l'un a obtenu, au concours ouvert à l'Université de Grenoble en 1866, la première médaille d'or. La science du droit, de tout temps si honorée dans le pays du président Favre, ne pouvait avoir dans nos rangs de représentant plus digne et plus autorisé.

M. Louis Bérard, aussi avocat à la Cour d'appel de Chambéry, docteur en droit de l'Université de Turin, ancien député au Corps législatif, ancien président du Club-Alpin de Tarentaise, membre militant de l'Union artistique de la Savoie, n'a cessé de travailler à la glorification de notre pays, à la divulgation de ses sites merveilleux et de ses sommets inexplorés avec le patriotisme obstiné du montagnard, la plume vigoureuse et remplie d'humour de l'écrivain, le pinceau souple et achevé de l'aquarelliste. L'Académie, en se l'attachant comme membre effectif, a voulu à la fois récompenser ses services passés et se ménager son précieux concours pour l'avenir.

Faut-il, Messieurs, vous indiquer les titres du docteur Gaspard Dénarié ?... N'eût-il rien écrit que la distinction dont il a été l'objet s'imposait à nos suffrages. Berryer représentait l'éloquence à l'Académie française ; le docteur

Dénarié à l'Académie de Savoie, c'est le Savoyard, non pas l'homme grossier du Dictionnaire, mais l'homme aimable, à l'esprit vif, pétillant, prime-sautier, indépendant, distrait quelquefois, sympathique toujours et sympathique à tous, même à ses adversaires, — d'ennemis, des hommes comme lui ne peuvent en avoir.

Le docteur Dénarié n'est pas seulement un praticien d'un grand savoir ; il avait le tempérament d'un lutteur et il eût fait un polémiste de premier ordre s'il n'avait eu la distraction de devenir médecin. Français avant l'heure, ce fut lui qui en 1860, à l'avant-garde, publiait des lettres qui eurent un immense retentissement et ne furent point étrangères au mouvement d'attraction irrésistible qui jeta la France et la Savoie dans les bras l'une de l'autre. Souverainement indépendant par caractère, il n'a jamais ambitionné d'autre récompense que la satisfaction d'être utile à ses concitoyens, d'autre prérogative que celle de tout dire et en un langage qui fait tout passer. Sa brochure sur l'*Hygiène municipale*, sa campagne en faveur de l'établissement de *Bains froids* à Chambéry, sa communication au Congrès des sociétés savantes sur une *Thèse au dix-huitième siècle* attestent qu'il unit l'esprit d'observation et les connaissances étendues du savant aux qualités brillantes du littérateur et au goût délicat de l'artiste.

M. Ernest Arminjon, docteur en droit, avocat, ancien conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, est une de ces intelligences d'élite qu'une société académique est heureuse et fière de s'attacher. Il appartient à cette vieille école dont le Sénat de Savoie fut la personnification séculaire, où le goût des plaisirs intellectuels et le culte des lettres étaient inséparables des austères fonctions du

magistrat. C'est au barreau que notre nouveau confrère avait tout d'abord consacré les ressources d'un talent solide et brillant à la fois, d'une parole facile, animée, sûre d'elle-même, d'une clarté parfaite, servie par une méthode et par une érudition remarquables. Le barreau, ce foyer toujours ouvert à ceux qui lui ont appartenu, vient de le reconquérir après un séjour de près de vingt années dans la magistrature, à laquelle il apporta, soit au parquet, soit sur le siège de conseiller, soit dans les hautes fonctions de président d'assises, le concours de son expérience, de ses lumières et de sa connaissance approfondie des hommes et des choses. M. Arminjon a donné la mesure de sa valeur littéraire dans son étude sur une des gloires de la Savoie, le cardinal Gerdil, sujet par lui choisi pour le discours de rentrée qu'il prononça, comme substitut du procureur général, à l'audience solennelle du 3 novembre 1868. Son talent de jurisconsulte et la vigueur de son style viennent de s'affirmer une fois de plus dans un mémoire juridique et historique à la fois, dont je ne puis parler qu'avec discrétion dans cette enceinte, mais dont je puis bien dire que la haute valeur ne saurait être contestée par personne. C'est vous dire que son auteur saura dignement continuer dans nos rangs les traditions des Raymond, des Léon Ménabréa, des Auguste de Juge, des Greyffié de Bellecombe.

MEMBRES AGRÉGÉS

Les membres agrégés nouvellement reçus sont : M. le comte de Mareschal de Lucianne et M. l'abbé Bouchage,

que leurs intéressants travaux archéologiques désignaient pour cette distinction.

M. Hippolyte Lachat, qui y a été appelé avec eux, est un minéralogiste d'un mérite hors ligne. Docteur de la Faculté de Louvain, il a été successivement ingénieur ordinaire des mines à Chambéry, puis chargé d'une importante mission à l'étranger. Ce fut lui, en effet, qui eut l'honneur d'être détaché en service extraordinaire par son gouvernement pour organiser l'exploitation des mines dans la république de San-Salvador. Revenu en France, il a été appelé aux hautes fonctions d'ingénieur en chef des mines pour les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Drôme, des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes. M. l'ingénieur Lachat a publié un mémoire sur les *Sulfates de strontiane de la Drôme*, très estimé dans le monde savant.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Les membres correspondants reçus par nous sont au nombre de dix-huit. Ce sont :

M. le docteur Baptistin Charvet, de Grenoble, auteur d'un savant travail archéologique sur les *Plaques de brides mulatières au XVIIe siècle*, et qui, comme don de bienvenue, nous a, dans la séance du 9 août 1883, soumis une intéressante communication sur deux chirurgiens religieux feuillants du dix-huitième siècle, le Frère Côme et Bernard Philippe ;

M. Briot, inspecteur des forêts à Chambéry, un spécialiste justement renommé, en même temps qu'un ami passionné et je dirai presque un enfant d'adoption de la

Savoie qui, dans ses remarquables études sur l'*Economie pastorale*, les *Sociétés fruitières* et les *Questions alpestres*, s'est occupé de problèmes intéressant tous les pays de montagnes et la Savoie en particulier ;

M. Constant Berlioz, commissaire de surveillance administrative à la gare de Chambéry, ancien officier de l'armée active, poète de talent dont les œuvres ont été plusieurs fois distinguées par l'Académie de Savoie et par la Société florimontane ;

M. Daisay, peintre de mérite et d'avenir, plusieurs fois aussi lauréat de nos concours de peinture, président de l'Union artistique de Savoie ;

M. le comte Eugène d'Oncieu de la Bâthie, ancien officier au 3e hussards, auteur d'une monographie très curieuse sur les *Livres de raison du Seigneur de Piochet ;*

M. Marie Girod, ancien économe à l'Asile de Bassens, agent des hospices à Chambéry, — un travailleur modeste, érudit et acharné, à qui nous devons une histoire complète de l'œuvre des aliénés en Savoie depuis ses origines jusqu'à ce magnifique épanouissement actuel, dû en grande partie au dévouement, à la ténacité et au puissant esprit d'organisation d'un des nôtres, M. le docteur Fusier ;

M. Georges Bonjean, le fils du grand magistrat immolé, qui nous appartient par son origine, le fondateur de l'une des plus belles œuvres de philanthropie chrétienne de notre époque, la *Société générale de protection pour l'enfance abandonnée ou coupable ;*

M. Théodore de la Rive, de Genève, neveu du célèbre professeur, qui, dans un récent discours sur la *Question sociale*, exposait avec une profondeur de vues peu commune et sous un style vigoureux le mode de solution de ce grand problème ;

M. Victor François, avocat à la Cour d'appel de Chambéry, un jurisconsulte doublé d'un littérateur au talent rempli d'humour et d'originalité, qui a publié les *Gerbes poétiques*, *Une journée à Saint-Franc* et la *Liberté de la pêche à la cuiller dans le lac du Bourget ;*

M. le docteur Léon Brachet, le praticien si connu de notre première station thermale, déjà membre de plusieurs sociétés savantes, secrétaire de l'Association médicale de la Savoie, auteur de nombreuses dissertations médicales ;

M. Eugène-Marie-Antoine Dessaix, — j'allais dire Antony Dessaix : c'est sous ce nom devenu populaire qu'est connu le littérateur charmant, le styliste délicat et exercé, le poète à la verve humoristique qui prodigue avec tant de générosité les saillies de son esprit, les épis de sa riche imagination et les grâces de sa plume ;

M. Charles Charaux, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Grenoble, le spiritualiste chrétien qui a écrit le bel ouvrage de la *Pensée ;*

M. le comte Albert Gerbaix de Sonnaz, — (encore un Savoyard d'origine !) — conseiller de la légation d'Italie à Bruxelles, l'historien qui a récemment publié les *Studi Storici sub Contado di Savoia e Marchesato in Italia nella ètà di mezzo*, dont il a fait hommage à l'Académie et qui, en nous remerciant de sa nomination, nous écrivait ces belles et patriotiques paroles :

« En parcourant les annales des Alpes occidentales, j'ai senti augmenter mon affection que je puis dire filiale pour le beau et glorieux pays de Savoie qui, dans tous les temps, a donné le jour à tant d'hommes éminents, honnêtes, loyaux, fidèles, intelligents et braves qui se sont

distingués dans les sciences, dans les professions libérales, dans la politique, dans l'Église... »

M. l'abbé J.-M. Pettex, curé de Saint-Gingolph, auteur d'une remarquable notice sur l'historien Besson ;

M. le chanoine Duc ;

M. Joseph Revil, pharmacien à Chambéry ;

M. Joseph-Alexandre Trenca, artiste dans l'acception la plus large du mot, musicien toujours et peintre à ses heures ;

Monsieur le docteur Oré, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, auteur de deux savants ouvrages : les *Études historiques, physiologiques et chimiques sur la transformation du sang* et *le Chloral et la Médication intrà veineuse ;* — enfin, pour clore cette liste déjà longue et je ne saurai lui donner un meilleur couronnement, M. Edouard Laracine, ancien conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, dont le savoir encyclopédique, s'étendant aussi bien aux sciences qu'aux lettres, pourra nous apporter un précieux tribut, si celui qui en est le modeste et heureux possesseur consent à entr'ouvrir pour nous la porte de ses trésors.

Telles sont, Messieurs, passées en revue plus sommairement peut-être que ne le comporterait leur mérite, les recrues avec lesquelles nous aurons désormais à continuer notre œuvre et à combler les vides si nombreux et si cruels qui se sont creusés parmi nous.

VII. — Congrès des Sociétés savantes de la Savoie

En dehors de ce que j'appellerai la vie intime et familiale de l'Académie, ce compte-rendu ne serait pas complet si je ne signalais la continuation et le développement des rapports confraternels qui, depuis 1878, se sont établis d'une façon plus étroite entre notre Compagnie et les autres Sociétés savantes de nos deux départements.

La Savoie est, sans contestation, l'une des régions de la France où le mouvement intellectuel s'accuse avec le plus d'intensité, où le culte des sciences, des lettres et des arts, est, non pas le fait isolé de quelques intelligences d'élite, mais, pour ainsi dire, un élément et une partie intégrante de la vie provinciale. Cette diffusion de toutes les choses de l'esprit, cette organisation de toutes les forces de la pensée, tient, selon nous, aux goûts élevés que développe chez le montagnard le spectacle quotidien des grandes scènes de la nature, au besoin d'investigation qui en dérive et à l'association que provoque entre travailleurs la communauté de tendances, d'études et de conquêtes.

Y a-t-il beaucoup de villes de l'importance de Chambéry qui comptent dans leur sein *huit* Sociétés savantes, littéraires ou artistiques, toutes remplies d'ardeur et de vitalité : l'*Académie de Savoie* à qui, en raison de son âge, de ses illustrations passées, de ses services et de ses moyens d'action, ses sœurs cadettes veulent bien accorder la première place ; la *Société d'histoire et d'archéologie*, ouvrière plus jeune et plus alerte, qui a publié déjà d'importants Mémoires et qui a l'honneur d'abriter sous son dra-

peau d'infatigables travailleurs, tel que le général Dufour, le professeur François Rabut et M. François Mugnier, son président actuel ; la *Société médicale de Savoie* qui tient, comme science et comme cohésion, l'un des rangs les plus honorables dans la grande association des médecins français; la *Société d'agriculture*, dont un des nôtres est le président et l'âme; la *Société horto-agricole* ; l'*Union artistique* ; la *Société d'histoire naturelle* et jusqu'à ce *Club-Alpin* qui côtoie trop la science pour ne pas avoir le droit d'y pénétrer quelquefois ?

Y a-t-il beaucoup de chefs-lieux de département qui, comme Annecy, aient été le berceau d'une association telle que la *Florimontane*, fondée en 1606, vingt-neuf ans avant l'Académie de Richelieu, par saint François de Sales et le président Favre, et redevenue de nos jours une Société vaillante et méritante entre toutes ?

Y a-t-il beaucoup de petites villes qui, telles que Saint-Jean de Maurienne, Albertville, Moûtiers, possèdent une Société d'histoire, une Société littéraire, une Académie, toutes trois intrépides et laborieuses, creusant les secrets de notre sol ou ceux de la vie de nos pères avec la même avidité, non sans exhumer des filons utiles et souvent précieux ?

Réunir dans un foyer commun ces activités diverses, relier par la chaîne de l'*association* ces troupes indépendantes les unes des autres, augmenter leur force en en formant un même faisceau, faire, en un mot, de ces cohortes éparses une légion se rassemblant par intervalles, apportant au rendez-vous la moisson de chacune, les plans et les aspirations de toutes..., c'était, certes, une idée saine, féconde et patriotique, destinée à encourager par la confraternité intellectuelle l'entreprise créée par les

goûts personnels ou par l'amour du pays natal ; c'était donner l'essor au libre échange des communications et des productions de l'esprit; c'était contribuer à répandre à tous les degrés autour de nous la lumière, cette lumière dont nous n'avons point à redouter la diffusion dans les couches inférieures ; car qu'est-ce que la science sinon le perpétuel aveu de notre impuissance, en même temps que la perpétuelle affirmation de notre grandeur, sinon la démonstration constante de l'existence et de la nécessité d'un moteur à tous ces ressorts, dont l'esprit humain peut décrire les effets, sans pouvoir en sonder la mystérieuse et impénétrable nature ?...

De cette idée, Messieurs, l'initiative revient à l'un des nôtres : il y a dix ans bientôt que, président de notre Académie, M. le comte Greyffié de Bellecombe développait ce large et généreux programme désormais consacré par une expérience de sept années et descendu de la sphère de la théorie dans le domaine des institutions.

C'est le 14 février 1878 qu'a eu lieu l'inauguration de nos Congrès : ils se sont poursuivis dès lors sans interruption. Le plus récent, dont la charmante cité d'Albertville a été le théâtre, a rempli les journées des 20 et 21 août 1883 et a présenté un éclat inaccoutumé. Notre Compagnie y a tenu honorablement sa place, grâce aux communications qui y ont été faites par MM. Louis Pillet et le chanoine Ducis.

Notre président y a présenté une *Note sur les Publicains romains établis à Albertville* et une *Etude sur la géologie d'Albertville et de la Basse-Tarentaise.*

M. le chanoine Ducis y a donné lecture de deux *Mé-*

moires, l'un sur *le Bassin d'Albertville pendant l'époque romaine* et l'autre sur *le Château de Beaufort.*

Nous ne doutons pas qu'à notre prochaine réunion nos nouveaux confrères ne tiennent à sceller les liens qui les unissent à nous en marchant sur de pareilles traces et en représentant dignement l'Académie de Savoie dans les travaux d'une confédération littéraire, qui n'a d'autre programme ni d'autre ambition que la plus grande gloire du pays natal.

J'ai parcouru, Messieurs, la route de notre vie sociale pendant ces deux dernières années, et je crains fort que le plaisir éprouvé par moi à la refaire en votre compagnie n'en ait augmenté pour vous les lacets, la longueur et les fatigues.

La modestie exagérée est souvent le masque préféré de l'orgueil ; je n'hésiterai donc point à dire, sans craindre d'encourir pour nous le reproche de la fatuité, que notre Compagnie a vaillamment soutenu dans cette période biennale, l'honneur de son drapeau et les traditions de ses devanciers.

Noblesse oblige ! dit la vieille devise. De même que la noblesse du nom exige et commande la noblesse de l'intelligence, celle des sentiments, des goûts, de la vie et n'est plus, quand elle n'est pas ainsi doublée, qu'un fardeau écrasant de son poids des épaules incapables, — de même la noblesse intellectuelle, le blason académique emporte l'amour du bien et du beau dans toutes leurs manifestations, le culte désintéressé des lettres, des sciences et

des arts, l'ambition de creuser le sillon tracé par les ancêtres, de continuer et de développer leur œuvre et de transmettre, brûlant du même feu, le flambeau allumé au foyer de ces ardeurs supérieures qui nous rapprochent de Dieu.

Nous avons derrière nous soixante-cinq ans de travaux persistants et féconds et des ancêtres tels que le cardinal Billiet, Georges-Marie Raymond, le sénateur de Vignet, le comte de Loche, Mgr Rendu, Léon Ménabréa, Timoléon Chapperon, Auguste de Juge, Eugène Burnier, Charles Calloud, l'abbé Vallet, le docteur Guilland...

Nos Mémoires sont devenus le chantier de toutes nos activités, l'album de toutes nos individualités marquantes, le musée de tous nos trésors.

Notre Compagnie a poursuivi sa route, d'un pas calme, assuré, à travers les changements de nationalités et les orages de la politique : elle est aujourd'hui ce qu'elle était hier, ce qu'elle sera demain. Image et personnification de notre vieille Savoie, elle a salué dans la France la patrie vers laquelle nous entraînaient irrésistiblement les mœurs, le langage, les aspirations, les intérêts, — la patrie à laquelle, déliés de notre serment vis-à-vis de la maison royale partie de ce Château, la Savoie devait s'unir indissolublement, sans restriction, sans condition, sans arrière-pensée, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, abstraction faite de toute couleur et de toutes préférences individuelles.

Ce serment, nous l'avons ratifié par le sang versé sur le sol même de la patrie envahie ; nous l'avons observé, d'une façon moins méritante sans doute, mais non moins religieuse et non moins effective dans l'arêne pacifique de nos travaux académiques.

« Les Académies, — disait à une de nos séances M. le président Pillet, — n'ont pas à régler la politique, pas plus qu'à diriger les armées, mais elles ont pour mission d'entretenir le culte des souvenirs. Ce n'est point, tant s'en faut, le regret du passé ! Lorsque l'histoire mieux étudiée atteste les abus des civilisations anciennes, nos érudits seront les premiers à les signaler et à faire apprécier les avantages d'un ordre social plus régulier, plus humain.

« Mais de même que la plupart des constitutions politiques ont placé un Sénat conservateur pour modérer les ardeurs d'une Chambre novatrice, ainsi dans le monde des lettres, il est bon que l'élément historique soit pieusement conservé. Plus fort que les lois et les constitutions, ce sentiment entretient une fraternité plus étroite entre les membres d'une même race, il contribue par là à cimenter l'unité de la patrie. »

Ne craignons donc point, Messieurs, d'être des particularistes et des décentralisateurs sous le dôme d'un attachement et d'une fidélité inviolables à notre nouvelle nationalité ! Il est bon que nous apprenions nous-mêmes et que nous apprenions aux autres qui nous sommes, d'où nous venons, sous quels régimes nous avons vécu, quelle somme de libertés nous avons eue, quelle somme de libertés nous avons le droit de demander et d'obtenir, quelles sont les richesses de notre sol, les splendeurs de notre histoire, les illustrations de notre passé.

Il est bon que le pays tout entier sache ce que la gardienne de notre frontière sud-est a apporté de trésors ignorés dans sa corbeille de noces. Tous deux y gagneront : l'un, de mieux apprécier encore le petit peuple et le coin de terre qui sont venus se fondre en lui ; l'autre,

de mieux se connaître et de dire avec orgueil à la France : Regarde ! Contemple ces montagnes ! Parcours ces vallées ! Fouille cette histoire ! Passe en revue cette galerie de grands hommes ! Et dis-moi si, dernière venue, la Savoie n'est pas digne de toutes les provinces qui l'ont précédée dans la glorieuse unité française ?

N'est-ce pas là la forme la plus élevée du patriotisme et ceux-là ne sont-ils pas Français de cœur et d'âme qui répètent après les de Cumont et les Costa cette noble devise, génératrice de tant d'efforts, d'émulations et de conquêtes :

Aime ta petite province si tu veux bien servir ta grande patrie !

ANNEXE

TABLEAU RÉSUMÉ

DES

Travaux et du Mouvement du Personnel

DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

PENDANT LES

ANNÉES 1883-1884

I. — TRAVAUX HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

1. — Travaux communiqués à l'Académie dans ses séances ordinaires.

L'Histoire des Bauges, de M. l'abbé Morand.
Le Chancelier de Savoie Antoine Champion et sa famille, de M. le comte de Mareschal de Lucianne.
Le Livre-Journal du Sénat de Savoie, de M. Claudius Blanchard.
Documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix, de M. André Perrin.
Marguerite d'Autriche, de M. l'abbé Morand.
Béatrice de Portugal, du même.

L'exemplaire des Statuta vetera Sabaudiæ, de la Bibliothèque de Chambéry, de M. Louis Pillet.

Le Couvent et l'Église de Sainte-Marie Egyptienne à Chambéry, de M. André Perrin.

Jean de Tournes et le sieur de la Popellinière, de M. d'Arcollières.

Le Catalogue du Médaillier de Savoie, de M. André Perrin.

2. — Travaux publiés par des Membres de l'Académie.

Le Blason, de M. le comte Amédée de Foras.

La Carte générale d'Afrique, de M. Regnault de Lannoy de Bissy.

II. — TRAVAUX SCIENTIFIQUES.

1. — Travaux communiqués à l'Académie dans ses séances ordinaires.

Rapport de M. le docteur Guilland sur le *Terrain Urgonien d'Aix-les-Bains*, de M. Louis Pillet.

Le Régime de circulation de la masse fluide du soleil. — Mémoire du Père Lamey et *Rapport* de M. l'abbé Morand.

Observations sur les phénomènes météorologiques observés durant les heures crépusculaires des 26, 27 novembre et 1er décembre 1883, de M. l'abbé Morand.

Les Monuments mégalithiques des Houches, de M. André Perrin.

La Savoie et ses richesses. — Le Groupe des Eaux minérales d'Évian-les-Bains et les Carrières de Meillerie, de M. François Descostes.

2. — Travaux publiés par des Membres de l'Académie.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture, études diverses de M. Pierre Tochon.
Les Conférences de Villefranche en 1884, du même.
Le Congrès international phylloxérique de Turin, du même.
La Crise agricole, du même.

III. — TRAVAUX LITTÉRAIRES.

1. — Travaux communiqués à l'Académie dans ses séances ordinaires.

Les Savoyards chez eux et chez les autres. — Discours de réception de M. Charles Buet et réponse de M. Louis Pillet.
Rapport sur le Concours de poésie de la fondation Guy pour l'année 1882, de M. François Descostes.
Poésie dédiée à M. Louis Pillet, par M. Constant Berlioz.

2. — Travaux publiés par des Membres de l'Académie.

Panégyriques et Discours choisis, de M. le chanoine Arminjon.
Deux Éducateurs, de M. le marquis Albert Costa de Beauregard.
Poésies savoyardes, de M. Alfred Puget.

IV. — TRAVAUX ARTISTIQUES.

Le Concours de peinture de la fondation Guy.
Rapport de M. Victor Barbier.

V. — NÉCROLOGIE.

MEMBRES EFFECTIFS :

MM. le docteur Joseph Carret.
Pierre-Antoine Bebert.
Le docteur Guilland.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM. le Père Babaz.
Louis Revon.
Joseph Gavand.
Le docteur Ducrest.
Félix Despine.

VI. — ÉLECTION DE NOUVEAUX MEMBRES.

MEMBRES EFFECTIFS :

MM. le comte Régis Fernex de Montgex.
Louis Bérard.
Le docteur Gaspard Dénarié.
Ernest Arminjon.

MEMBRES AGRÉGÉS :

MM. le comte de Mareschal de Lucianne.
L'abbé Bouchage.
Hippolyte Lachat.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM. le docteur Charvet.
Briot.
Constant Berlioz.
Daisay.
Le comte Eugène d'Oncieu de la Bâthie.
Marie Girod.
Georges Bonjean.
Théodore de la Rive.
Victor François.
Le docteur Léon Brachet.
Antony Dessaix.
Charles Charraux.
Le comte Albert Gerbaix de Sonnaz.
L'abbé Pettex.
Le chanoine Duc.
Joseph Revil.
Trenca.
Le docteur Oré.
Edouard Laracine.

VII. — CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE.

Congrès des 20 et 21 août 1883.

Travaux présentés par des Membres de l'Académie.

Notes sur les Publicains romains établis à Albertville, de M. Louis Pillet.

Étude sur la géologie d'Albertville et sur la Basse Tarentaise, du même.

Le *Bassin d'Albertville pendant l'époque romaine,* de M. le chanoine Ducis.

Le *Château de Beaufort,* du même.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

(DE LA FONDATION GUY)

Lu dans la séance publique du 8 mars 1883,

Par M. Fr. DESCOSTES,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE,
RAPPORTEUR DE LA COMMISSION D'EXAMEN [1].



MESSEIGNEURS [2], MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a dans la nature des spectacles qui charment toujours sans lasser jamais. Demandez au vieillard si le retour du printemps n'a pas pour lui, à chaque année dont se grossit le fardeau accumulé sur sa tête, cette virginité d'impressions qui lui permet de reverdir jusqu'au bord de la tombe?...

N'y a-t-il pas dans la constitution morale de l'homme quelque chose de cet éternel renouveau et, comme par une mystérieuse correspondance entre les lois du monde physique et celles des saisons de l'âme, n'y a-t-il pas certaines journées qui, revenant avec les mêmes levers de

[1] La Commission est composée de MM. le docteur GUILLAND, Claudius BLANCHARD et François DESCOSTES.

[2] Mgr LEUILLIEUX, archevêque de Chambéry, et Mgr GROS, ancien évêque de Tarentaise.

soleil et les mêmes jeux de lumière, n'en apportent pas moins au cœur l'éclat et la chaleur d'une résurrection?

La journée d'aujourd'hui est du nombre de ces journées bénies, trop rares à notre époque tourmentée, où, voyageurs fatigués, nous faisons halte sur la route de nos peines, de nos divisions et de nos luttes pour goûter, dans la calme atmosphère des jouissances littéraires, le repos et la sérénité que produisent les chants pacifiques du poète et ses envolées hardies vers ce monde de l'inspiration, avant-goût de cet infini auquel nous aspirons tous, et dans lequel seul nous trouverons l'assouvissement de notre soif et le couronnement de notre destinée...

C'est donc avec une joie sans mélange, Messieurs, que nous pouvons saluer l'aurore de ce beau jour où, fidèles à nos traditions et à nos goûts, nous nous retrouvons ici, dans ce château dont l'histoire séculaire est un poème épique, littérateurs en titre, ou irréguliers des lettres, les uns conviant, les autres conviés à ce banquet du « gai scavoir », prêts à boire à la même coupe et à en savourer les parfums multiples et les crus de valeurs diverses...

Non ! Messieurs, — nous pouvons le dire avec orgueil, — le phylloxéra du prosaïsme n'est pas près d'atteindre en Savoie cette vigne à la sève féconde, aux rameaux puissants qui, grâce à la culture intensive de nos concours, a produit depuis vingt ans des vins si généreux... La sollicitude de l'éminent agronome que nous comptons dans nos rangs peut se rassurer, le vignoble des muses savoisiennes n'a pas encore besoin de son assistance et, si nous en jugeons par les vendanges de ces dernières années et par celles de la saison écoulée, c'est un rendement annuel dont l'abondance nous est désormais garantie et

que nous pouvons inscrire, sans redouter un déficit, dans les prévisions de notre budget...

En dirons-nous autant de la qualité?... Le vignoble a, lui aussi, ses caprices... Certaines années privilégiées font époque dans les fastes du caveau. Nos concours ont eu leur 1834, leur 1870 ; le plus récent, avec l'*Épitre à une âme sincère*, de Mademoiselle Gex, semble avoir atteint l'apogée de sa splendeur, et nous a reportés au temps où une autre muse, aussi féminine et aussi vigoureuse à la fois [1], chantait le Mont-Cenis sur un luth dont la mort a trop tôt brisé les cordes maîtresses et les accords inspirés.

Qu'allons-nous vous révéler aujourd'hui?... Prose rimée ou poésie vraie?... Versification banale ou éclosion de talents nouveaux?... Il vous tarde de l'apprendre ; et nous jouons en ce moment le rôle de l'oracle aux lèvres duquel le peuple anxieux est suspendu, cherchant à surprendre et à devancer son verdict; mais l'oracle ici, ce n'est pas nous, c'est vous, c'est votre académie, c'est cette grande académie de tout le monde, qui jusqu'ici a ratifié vos décisions : nous n'en sommes, nous, que les préparateurs, et c'est sous ce titre plus modeste qui nous convient mieux à tous égards, que nous allons passer avec vous la revue des œuvres qui ont tenté la fortune de ce nouveau concours.

Ces œuvres sont au nombre de vingt-cinq, dont quatre présentées dans un seul fascicule par le même concurrent : c'est vous dire que M. le Président avait raison en vous annonçant que cette séance littéraire serait aussi longue

[1] Marguerite Chevron.

que certaines audiences au Palais ; mais, je crois pouvoir en prendre l'engagement, sinon le cicerone, au moins les bardes se chargeront tour à tour de vous émouvoir, de vous égayer, de vous attendrir, et vous feront oublier, par le charme et la variété de leurs accords, les longueurs de la route fleurie où nous allons cheminer avec eux...

I

Qui que tu sois, voilà ton maître :
Il l'est, le fut ou le doit être.

C'est à ce dieu malin célébré par Voltaire que l'auteur de *Souvenirs* a consacré cinq chants où son imagination nous promène dans une interminable kyrielle d'exclamations, d'interrogations pressantes, de soupirs langoureux et parfois de révélations intimes que les vrais amoureux ont l'habitude de déposer pieusement dans ce sanctuaire du souvenir fermé à tout regard indiscret....

Amour ! amour ! quand tu nous tiens
On peut bien dire : Adieu prudence !...

La prudence n'est pas la vertu maîtresse de notre Des Grieux ; non pas, certes, que l'objet de sa flamme soit une Marion Lescaut aussi infidèle qu'ardemment aimée : ce sont les béatitudes conjugales que notre auteur célèbre dans les trois phases des espérances, de la possession et des fruits ; mais l'amour légitime lui-même, et je dirai sans hésiter l'amour légitime surtout répugne à ces confidences à tout venant, à la divulgation de ces secrets d'alcôve, qui matérialisent et amoindrissent le côté élevé, touchant et vraiment poétique de l'union de l'homme avec la femme.

Dans le premier chant, l'auteur en est à la période des tourments préparatoires, je n'ose dire des *douceurs*, bien qu'il ait usé et abusé de ce mot qui revient sous sa lyre alanguie avec une fréquence maladive...

Pourquoi m'électriser d'un amour qui m'inonde
Si vous ne voulez rien me donner, ô ma blonde !

Pourquoi vous trouver sur mes pas pour me charmer?
Pourquoi chercher toujours mon *doux* regard qui tremble?
Pourquoi dire tout bas, quand nous sommes ensemble :
Je t'aime, mon vainqueur, mais je ne dois t'aimer!

Neuf strophes sont ainsi dépensées à ces variations de l'amour suppliant, délicieuses peut-être pour celui qui les module et celle qui en reçoit l'hommage, fades et confinant au ridicule pour qui les écoute sans être partie au duo. Pourquoi?... Toujours pourquoi?... Si du moins l'interrogateur nous offrait un parce que supportable!... Mais comment le rencontrer dans des vers tels que ceux-ci, où l'incorrection le dispute à l'emphase et à la fausseté des images :

Serait ce pour creuser, comme sur un roc d'or,
Avec un fer, en moi, de ton être la trace
Que de tes charmes ton corps me verse un trésor
Qui burine mon cœur de traits que rien n'efface?...

Enfin le poète a franchi la première étape de cette histoire amoureuse ; le second chant est un pastiche informe de la méditation immortelle que notre Lac du Bourget inspira au chantre d'Elvire :

Vieux chênes, toujours verts dont les voûtes épaisses
Servirent ce beau soir à cacher nos amours ;
Astres aux mille éclats, témoins de nos tendresses,

A mon cœur tout ému, répétez-les toujours !

. . . .

Redites, bois charmants, à ceux qu'un *doux* désir
Pourrait *bien doux* conduire encore dans vos bocages...

Mais combien nous voilà loin de ce cri d'amour, harmonieux et tendre, discret et passionné à la fois, qui termine l'inspiration de Lamartine :

O lac ! rochers muets ! grottes ! forêt obscure !
Vous que le temps épargne ou qu'il peut rajeunir ;
Gardez de cette nuit, gardez, belle nature,
Au moins le souvenir !
Que le vent qui gémit, lè roseau qui soupire,
Que les parfums légers de ton air embaumé,
Que tout ce qu'on entend, l'on voit ou l'on respire,
Tout dise : ils ont aimé !

Voilà les chantres qu'il faut à ce grand sentiment de l'amour ! On pardonne, dans un Musset, aux hardiesses et aux emportements de la passion en délire ; les accords en sont si magiques, le vol si éthéré jusque dans le naturalisme des scènes les plus troublantes ! C'est le cœur de l'homme sondé dans ses replis les plus intimes, aux prises avec les orages de la vingtième année et peint en un langage dont les audaces n'excluent pas la noblesse ni la suprême distinction... C'est précisément l'écueil auquel les rimeurs les mieux intentionnés viennent se heurter en abordant ces thèses redoutables que le génie peut seul élever et rajeunir : au lieu d'émouvoir, ils risquent fort, tout en étant émus eux-mêmes, de provoquer le sourire, semblables à ces personnages des noces villageoises dont les naïfs transports s'étalent au grand jour et mettent un public indifférent au diapason de leur enthousiasme....

II

Moins conjugale peut-être, mais plus chaste et de touche plus fine et plus délicate est une autre poésie inspirée par le même sujet, *A seize ans!...* C'est une ode au premier amour, où l'éclosion de ce phénomène psychologique est analysée avec une sincérité, une candeur, une passion contenue révélant à la fois un cœur tendre et un poète d'avenir.

Quel trouble inconnu de mon âme
Énervant ma jeune vigueur,
Tantôt me fait subir sa flamme,
Tantôt sa perfide langueur !
Puissance fatale, il m'entraîne,
Hélas ! sur cette onde incertaine
Dont mille écueils sèment le cours ;
Adieu, beaux jours de mon enfance !
Age de joie et d'innocence,
Vous m'avez quitté pour toujours !

Tout prend pour me séduire une face nouvelle,
Le ciel est radieux, la nature est plus belle,
Les fleurs émaillent les guérets,
Le souris du bonheur semble suivre ma trace,
Les hommes sont meilleurs, la mère a plus de grâce,
Les jeunes filles, plus d'attraits...

Pourquoi pleurer l'aube ravie
Où, dans un rayon transparent,
L'âme se berçait sur la vie
Comme un oiseau sur le courant ?

Vains regrets ! douleurs insensées !
Oublions les choses passées

Qu'emportent les ailes du temps!
L'enfance fuit, le cœur s'éveille :
C'est une aurore plus vermeille
Qui vient dorer mon beau printemps!

Le cœur novice de ce surnuméraire de l'amour est comme l'oiseau qui va essayer son premier vol ; il ne sait encore sur quelle branche il ira bâtir son nid; il ignore quelle est la compagne qui collaborera à son œuvre ; mais il sait qu'il a des ailes et qu'il peut s'élancer ; et, devant ces horizons brumeux dont il se sent déjà maître, il s'écrie, dans une invocation à l'idéal inconnu qu'il brûle de rencontrer et que son imagination adolescente a paré de toutes les grâces :

Oh ! sors du royaume des songes,
Quitte ton voile de vapeur !
Que le délire où tu me plonges
Ne soit plus un charme trompeur !
Viens, viens, nos deux âmes unies
Vivront d'amour et d'harmonies ;
Plus de douleurs, plus de combats!
Et fût-ce alors ma dernière heure,
Que m'importe, ange, que je meure
Si je dois mourir dans tes bras !

L'auteur, qui entre à peine dans la vie, est bien un peu pressé de mourir ; mais le langage poétique se comprend-il sans une certaine exagération de sentiments et d'images et, moralistes sévères, devons-nous avoir le courage de critiquer ce dédain hyperbolique de l'existence?

Avec de pareils trésors de tendresse, notre disciple d'Ovide ne peut manquer de s'enflammer à la première rencontre... Trois mois ont passé : il est fixé :

C'est elle ! La vierge rêvée,
Idéal brillant et lointain,
Sur mon aurore s'est levée
Comme l'étoile du matin ;
Je reconnais sa chère image
Qu'entrevit en heureux présage
Mon esprit encore enfantin...

C'est gracieux et vrai : l'amour a de ces illusions ; l'être aimé apparaît comme une vieille connaissance du cœur qui, par une sorte de rétroactivité, semble n'avoir jamais vécu que pour lui ; deux regards sont échangés et le pacte est conclu :

Beauté céleste qui m'enivre,
Heureux nos jours et l'avenir !
Mon cœur bondit, joyeux de vivre,
Le tien à l'amour va s'ouvrir.
Et pourtant, brûlant en silence,
Dans le tourment et l'espérance
Je souffre et me plais à souffrir !

Oh ! si la douleur inconstante
D'un enfant soumis à ta loi
Méritait, ô vierge charmante,
D'obtenir un regard de toi ;
Si quelque jour, de cet abîme,
Tu devais tirer ta victime
Par un baiser et par ta foi !...

De plus en plus tendre, notre adolescent ! mais comment ne pas l'être quand on est enhardi par le trouble significatif de l'amour partagé ?...

N'ai-je pas, dans nos jeux, épié bien des fois
Ton visage soudain s'empourprant à ma voix,
Ta raison que mon nom captive,

Tes timides regards, tes discours indécis ;
Et quand je suis en rond à tes côtés assis
Ta pudeur charmante et naive ?

. . . .

Oh ! pourquoi me fuis-tu pour calmer ton tourment ?
Pourquoi rougir encor ? Laisse ton cœur charmant
Paraître sans ombre et sans voile ;
Grâce, beauté, printemps sont tes dons fortunés ;
Mais sur tes blonds cheveux de roses couronnés,
L'amour va poser une étoile...

L'auteur, en s'arrêtant à *mars 1882*, ne nous dit pas le dernier mot de cette gracieuse idylle... Nous ne commettrons point l'indiscrétion de le lui demander ; adressons-lui, du moins, pour le couronnement de ce premier amour, si vivement senti et si fidèlement dépeint, nos vœux les plus sympathiques ; réduit à ce qu'il veut bien nous apprendre, son poème est une œuvre jeune, remplie de sève, abusant quelque peu des lieux communs et des épithètes banales, manquant parfois de justesse dans l'expression et de clarté dans la pensée ; mais d'une irréprochable correction dans la facture du vers et la construction de la strophe ; et ce n'est point à nos yeux un mérite sans valeur en face de ces tendances à l'insurrection contre la règle dont trop de concurrents doivent nous donner l'occasion de réprimer les écarts.

III

Dieu protège la France !... *Fluctuat nec mergitur...* C'est sous cette double devise que se présente à nous une ode patriotique, parsemée de pensées élevées, de senti-

ments généreux, de souvenirs historiques heureusement choisis; mais elle n'est pas, hélas! vivifiée par le souffle d'une inspiration vraie; et le respect des règles de la prosodie et même celui de la langue ne la garantissent pas contre la sévérité nécessaire de nos suffrages. Nous avons eu bien souvent l'occasion de le rappeler avec le poète :

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoiqu'il fasse, un méchant écrivain...

Or, comment tolérer des licences grammaticales telles que celles-ci :

Français, des vieux Gaulois imitons la devise.
Chez eux *régna* toujours *et justice et franchise*...

. . . .

Chez nos pères jamais *l'ardeur et le courage*
Ne faillit au soldat, au moment du carnage...

Comment reconnaître la légitimité d'alexandrins de onze et de treize pieds tels que ceux-ci :

Habitants de Beauvais, louez la guerrière
Qui sauta sur vos murs, saisit la bannière...
. . . .
Et rarement au combat ils perdent la victoire
. . . .
Le navire pavoisé portant notre drapeau
A traversé des mers, revient toujours plus beau...

Nous passons sous silence d'autres défauts secondaires : impropriété des termes, rimes pauvres, remplissages et tournures incorrectes ; car une œuvre où la critique peut relever des vers tels que ceux dont nous vous avons soumis les échantillons nous parait devoir être écartée par la question préalable. L'auteur a inséré au bas de son essai

poétique l'annotation suivante, conforme d'ailleurs à l'état du manuscrit :

Il y a en tout trois renvois mis en marge, plus cinq mots rayés comme nuls, le tout approuvé...

L'auteur pourrait s'approprier le vers connu :

Je me croyais poète et me voilà notaire !...

De fait, on peut avoir l'étoffe d'un excellent officier ministériel et n'être point un successeur de Pindare...

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur
Pense de l'art des vers atteindre la hauteur ;
S'il ne sent point du ciel l'influence secrète,
Si son astre en naissant ne l'a formé poète
Dans son génie étroit il est toujours captif :
Pour lui Phébus est sourd et Pégase, rétif...

IV

Les préceptes impitoyables de Boileau ont souvent pour effet d'agacer les nerfs des concurrents doués d'une foi exagérée en leur étoile... Serait-il de ceux-là, ce moraliste à la verve mordante, derrière lequel il est facile de deviner un lutteur évincé d'un précédent tournoi et qui, s'excusant d'avance d'imposer à l'Académie ce qu'il appelle « un métier d'aiguiseur », s'écrie sur le mode d'une fine ironie :

Pardon ! cent fois pardon ! car j'ai perdu la peur
Depuis qu'un bel esprit dans sa délicatesse
En me citant Boileau, m'a dit avec justesse :

« L'ignorance toujours est prête à s'admirer.
« Faites-vous des amis prêts à vous censurer...
« Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue.
Ayons de la constance : à bientôt si j'échoue !

C'est le dernier mot d'une satire, *La Poésie et le réalisme*, à laquelle nous ne ferons pas du moins le reproche de manquer d'étincelle... Le début, coulé d'un jet dans un style familier, naturel, pétri d'esprit, porte la marque du poëte, au moins intermittent; l'inspiration, en musique comme en poésie, n'est-elle pas une fontaine d'Hautecombe, et n'y a-t-il pas tel grand maître qui, après nous avoir ravis dans les cieux par un *andante* suave, nous laisse tomber lourdement sur le pavé d'un rocailleux *allegro ?*... Voici tout au moins, de la lyre de notre auteur, une ariette qui ne manque pas de brio :

Que va-t-il nous conter ? Encore une satire !
Au diable tous ces gens qui sont nés pour médire !
Pardon !.. Messieurs les forts en règles de calcul,
En science, en beaux-arts... que sais-je ?.. un tel cumul
Qu'il faut énumérer sans perdre son haleine
Embarrasse un farceur qui se voit bien en peine
De trouver des raisons pour vous montrer comment
Il ne veut point ici vous dire un compliment,
Ni même une satire, encor moins des injures
(Je laisse aux roturiers ce genre de blessures) ;
Mais je veux seulement sur un ton familier
Avec la lyre enfin vous réconcilier,
En essayant parfois si d'un éclat de rire
Vous voudrez bien payer mon sot désir d'écrire...
Ma foi, si tant est que les proverbes sont vrais
Il n'est de sérieux que les gens vraiment gais
Avouez franchement qu'il est très difficile
De plaire à des lecteurs quoiqu'étant très habile.

V

N'est-ce pas, en effet, Messieurs, le beau et le grand côté de la vraie poésie, qu'elle est, qu'elle doit être un sacerdoce? Sainement comprise, elle élève l'homme et elle l'améliore; quand la voix grossière des appétits l'attire en bas vers le ruisseau, elle, libératrice généreuse, l'emporte sous son aile et le ravit dans les espaces, comme pour lui ouvrir une porte de l'infini et le préparer à sa contemplation....

C'est à ce titre que nous tenons à placer près de *La Poésie et le réalisme* une autre poésie légère, cachant sous le ton enjoué de l'épître, la réfutation victorieuse des doctrines matérialistes.

L'auteur a été soldat; le chirurgien-major de son régiment, n'ayant jamais rencontré l'âme au bout de son scalpel, a essayé de lui démontrer un jour que l'homme est tout entier dans le cerveau et que tout est fini quand cet organe a cessé de fonctionner.

Heureusement, le disciple d'Esculape, malgré ses galons, n'a pas convaincu le jeune volontaire; et celui-ci adresse à son interlocuteur, j'allais dire son persécuteur, la fine boutade doublée de la réplique décisive que voici:

Est-ce vrai, mon cerveau sublime,
Que c'est toi qui dictes ces chants?
Que tu fais ma pensée intime
Comme Dieu fait l'herbe des champs;

Est-ce vrai que de ton volume
Dépend le poids de mon esprit,
Et que tu fais dire à ma plume
Ce que tu veux, quand elle écrit?

. . . .

Le médecin-major m'assure —
Sur son honneur! — que toi, c'est moi,
Que tu résumes ma nature
Et qu'enfin mon âme, c'est toi!
Que l'âme n'est qu'une chimère,
Un mot rêvé par quelque fou,
Un mot appris à ma grand'mère
Par quelque jésuite filou...

. . . .

Quoi! la foi des martyrs superbes,
Les sentiments d'André Chénier,
Le courage de Malesherbes
Sont-ils tombés dans le panier?
Quoi! la terre ingrate et sceptique
A-t-elle englouti le géant,
Et d'une nature angélique
Ne reste-t-il que le néant?

. . . .

« Tout finit, quand finit la vie, »
Dis-tu dans ton dogme tranchant;
Ton *Credo* me ferait envie
Si j'étais fou, lâche ou méchant;
Mais j'appartiens aux êtres libres,
Je me sens né pour mériter;
Je sens Dieu courir dans mes fibres
Et j'ai son cœur pour m'abriter...

. . . .

Non ! Dieu, cet être nécessaire,
Ne s'arrête pas en chemin ;
Ce Créateur, ce Roi, ce Père
Ne se rit pas du genre humain ;
Il achève ce qu'il commence,
Il reprend ce qui vient de lui,
Il punira de leur démence
Ceux pour qui son soleil a lui...

. . . .

Devant lui la nature entière
S'incline avec amour et foi ;
Toi seul, prêtre de la matière,
Tu ne reconnais pas ton roi :
L'homme, pour toi, n'est que d'argile,
Qu'une brute morte en naissant,
Qu'une combinaison fragile
D'éther, d'os, de chair et de sang !...

. . . .

C'est pour cela, major barbare,
Que tu fais bon marché de nous
Et que, de ta science avare,
Tu nous traites comme des loups.
Eh bien ! ma croyance intrépide
Va te crier : Regarde un peu !...
Regarde encor ! major stupide,
Regarde bien ! Tu verras Dieu !...

Nous souhaitons que le *major* finisse par voir Dieu ; et si quelque chose pouvait l'y déterminer, ne serait-ce pas cette démonstration si profonde et si saisissante sous sa forme originale et enjouée? L'auteur du *Cerveau humain* n'est point un rimeur vulgaire, accouplant des mots par le seul lien de la sonorité ; c'est un poète élégant, facile et correct ; c'est de plus un penseur, chez lequel chaque vers est un

trait, chaque strophe, un syllogisme et la pièce tout entière, dans son énergique concision, un traité de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme.

VI

C'est dans le même milieu qu'est éclose la donnée de *Georget* ou *l'Engagé volontaire:* ici encore nous allons voir apparaître la figure rébarbative du major; mais quelle différence dans l'ampleur du rôle et dans la portée de l'œuvre !... Georget, qui n'est point un inconnu pour nous, — car nous l'avons déjà rencontré à l'un des précédents concours, — est un pauvre enfant de la vieille Bretagne; un coup de tête le fait soldat. Chétif et d'aspect ridicule, il devient le souffre-douleur de ses camarades: sur les rangs, les menaces bourrues du sergent lui font perdre la tête :

Quand on criait : A gauche ! il se tournait à droite.
On commandait : Repos ! sa jambe maladroite
Au lieu de s'arrêter, continuait le pas !
On criait : Peloton ! Marche !... il ne bougeait pas.
Alors jurons sur lui tombaient dru comme grêle,
Et lui tout effaré disait de sa voix grêle :
Je veux bien obéir ! oh ! je ne dis pas non !
Mais ce n'est pas *P'loton*, c'est Jean Georget, mon nom !

On croirait voir un croquis militaire de Randon ; mais l'auteur, en insistant sur les mésaventures de l'infortuné Georget, nous paraît avoir forcé la note. Le sergent est traité de « *lâche*, de *cuistre*, d'*ogre galonné* » parce qu'il est un peu trop... sergent et qu'il ne traite pas les recrues comme des demoiselles auxquelles il donnerait des leçons de danse ou de maintien...

Était-ce bien le cas, à ce propos, de chausser le cothurne et d'évoquer la vieille Armorique pour administrer au sergent un coup de pied vengeur, mais par trop *réaliste*, que Georget n'a pas la force de donner :

Ah ! Si l'un de tes preux, Armorique guerrière,
Quand ce chef l'insultait se fût trouvé derrière,
Quel vaillant coup de pied né d'un courroux puissant
Eût puni le coupable et vengé l'innocent !

Georget, miné par une maladie mortelle, ne peut entrer à l'infirmerie que pour y mourir

. . . . . . Seul, sans prêtre et sans soin
Et n'ayant de sa mort qu'un soldat pour témoin.

Et la morale de cette funèbre histoire, c'est que

S'il eût été cheval, Georget vivrait encor !

Ce récit a-t-il un fond de vérité ? C'est possible. Le poète n'en a-t-il point assombri les couleurs ? C'est certain. Cette œuvre, pâle et sans caractère, ne nous paraît pas saine au point de vue patriotique. Il y règne une sensibilité exagérée, une mièvrerie énervante ; et nous n'oserions en conseiller la méditation à cette jeunesse vaillante, qui paie d'une façon si allègre et si gauloise le rude impôt du service militaire et qui sort de là éprouvée, fortifiée et prête à tous les sacrifices...

VII

Mais voulez-vous entendre un de ces chants mâles et tendres, robustes et gracieux à la fois, une de ces sonne-

ries de clairon comme Deroulède, auquel elle est dédiée, n'hésiterait pas à la signer, écoutez : *Qui vive !*

Lorsque le vent du Nord eut dans un ouragan
Sur le sol qui tremblait déjà jeté Sedan,
Des bandes de vaincus, rassemblés par l'orage,
Et pour l'exil unis dans un même courage,
Un à un, lentement, sans armes, mais le cœur
Grandi par cet excès immense de douleur,
Quittèrent le pays où l'Allemand en fête
Devant nos fronts courbés proclamait sa conquête.
Ces vaincus,— des Français ! — poussés comme un troupeau
Que le fouet du berger reconduit au hameau,
Avaient déjà franchi dès longtemps la frontière
Que leurs yeux tristement se tournaient en arrière,
Comme si chacun d'eux eût encor voulu voir
La place où de son sang il marqua son devoir,
Et que dans ces regards donnés à la patrie,
Son âme eût mis l'adieu qu'il faisait à la vie ;
Car plus d'un savait bien qu'il n'en reviendrait pas.
Marchez ! héros ! marchez plus vite, c'est là-bas
Que nos drapeaux troués vous couvrent de leur ombre,
Vous ! frappés non par la valeur, mais par le nombre ;
Car ces chemins rougis, de vos pieds déchirés
Parlent encor de ceux qui les ont illustrés ;
Forbach, Thionville, Kehl en gardent la mémoire
Et la terre d'exil vous dira votre gloire...

Entrée en scène superbe, qui rappelle la manière de Victor Hugo dans ces tableaux brossés de main de maître dont il a le secret et dont les *Châtiments* nous offrent plusieurs types accomplis ; ici le départ pour la captivité est peint sous des couleurs qui le rendent vivant à nos yeux, et le poète, — car il y a bien un poète dans ce peintre, — a un

mouvement de toute beauté, lorsque poussant devant lui les vaincus, il les incite à gagner cette terre d'exil qui leur dira leur gloire.

Et par un de ces brusques changements de décor, familiers au maître dont il doit connaître à fond les procédés et les œuvres, voici l'auteur qui, des plaines sombres de Sedan nous transporte dans ce monde, fait de fiction et d'histoire, où l'aigle impérial prend un corps et tient l'Europe tremblante et captive sous ses serres :

Quand vainqueur à Leipsick, l'aigle de Bonaparte
Plana dans le ciel allemand,
Il eut comme un frisson, en regardant la carte
Le bec encore rouge de sang.

Qu'avait-il à trembler, puisqu'en ouvrant son aile,
D'un coup il broyait le vautour,
Et que tous les oiseaux fuyaient à tire d'aile
Comme le hibou fuit le jour ?

Et pourtant son regard dans l'atmosphère immense
Qu'il s'était donné pour prison,
S'assombrit tout à coup, au milieu du silence,
Fixe vers un point d'horizon.

Car son œil avait vu sur la terre autrichienne
Mélas oublier Marengo
Après Rome et le Caire, il fallait prendre Vienne
Et Ulm après Montebello.

Alors ce ne fut plus que deuils, que funérailles
Et que sanglots entrecoupés
Par le tranchant du fer, qui gagnait les batailles,
Fauchant ses fils comme les blés.

Du Caucase au Splügen, du Wéser jusqu'au Tage
Nous marchions en épouvantail

Jetant notre poitrine, au-devant de l'orage
A Champaubert, à Montmirail.

Que les temps sont changés ! Arraché sur sa cîme
L'œil éteint, glacé, sur le sol,
L'aigle est tombé, n'ayant si haut pu voir l'abîme
Qui s'ouvrait béant sous son vol.

La France est là qui saigne, haletante, éperdue,
Le front penché sur le tombeau,
Seule, cheveux aux vents, luttant encore, nue
Sous la hampe de son drapeau !

Ce contraste entre le vol triomphant de l'aigle et sa chute dans l'abîme de l'invasion porte le cachet de la grande poésie : une retouche attentive rendrait ce chant irréprochable au point de vue des règles de la versification en faisant disparaître des scories qu'un œil exercé seul peut apercevoir dans le cours tumultueux de l'inspiration...

Écoutez maintenant le poète, descendant brusquement de ces hauteurs, dans le domaine de la réalité, animer de peintures vraiment vivantes un autre contraste également puissant : les douceurs de la paix, — les horreurs de la guerre.

Triste chose la guerre ! On pouvait croire encore
En voyant le soleil à la prochaine aurore ;
Le laboureur paisible arpentant le vallon,
La faucille à la main, riait de l'aquilon ; [plaines,
Les troupeaux bondissaient, bien nourris, dans les
Mouchetant les prés verts des boucles de leurs laines,
Tandis que le vieux chien, assis pour les mieux voir,
Surveillait les grands bœufs au rustique abreuvoir.
Sur des mers sans tempête et sous un ciel tranquille
Les navires fendaient un flot toujours docile ;
Les pêcheurs, aux échos des monts et vals lointains

En jetant leurs filets envoyaient leurs refrains ;
Et l'artisan soumis au travail qui féconde
Du prix de ses sueurs, enrichissait le monde.
L'airain qui se façonne et l'acier qui se tord
Sous le marteau qui frappe et sous le feu qui mord
Entre ses doigts noueux rongés aux dents des limes
Sortaient plus éclatants, chefs d'œuvre plus sublimes ;
Le burin ne servait qu'à graver les vertus
Et les exploits fameux de ceux qui n'étaient plus ;
Et le long des buissons, dans la campagne en fête
Les vieilles se signaient tout bas, branlant la tête...

N'est-ce pas là, Messieurs, un morceau achevé? une inspiration virgilienne traitée avec le ciselé de l'école moderne? une bucolique dont Coppée ou Sully Prudhomme ne dédaigneraient pas la paternité? On dirait que la lyre de l'auteur, dont toutes les cordes résonnent avec un incontestable talent, se complaît avec une sorte de préférence dans l'idylle... Mais attendez ! Voici la guerre !

Partout du sang ! Partout le deuil! Dans les sillons ,
Dans les eaux, jusque sur l'aile des papillons,
Sur l'arbre encor debout, sur la fleur qui se fane,
Sur le roseau qui tremble et la feuille qui plane,
Du levant comme au nord, du nord comme au levant,
Partout du sang ! Du sang toujours ! Rien que du sang !
Dans les champs plus d'épis, plus de grains, plus de [gerbes !
Plus de glaneurs fouillant dans le repli des herbes,
Plus d'arbres balançant au vent le vert rameau,
Plus de cris de berger appelant le troupeau !
Tout est abandonné sur le sol. — A l'étable
Plus de bœufs ruminant au râtelier d'érable ;
Il a fallu les vendre aussi, ces compagnons
De peine, et maintenant sous les mornes pignons

Des fermes d'alentour, seuls, essuyant leurs larmes,
Les vieux auxquels le vent porte comme un bruit
[d'armes !
Tournent la tête à chaque instant, tendant les bras
Vers ce fils qu'on attend et qui ne revient pas !
Dans les quartiers déserts de nos cités muettes
Dans le silence de la nuit, les girouettes
Grincent lugubrement, tordant leurs gonds rouillés...

Ah ! c'est bien là la guerre avec son cortège funèbre ! Et, devant ce tableau d'après nature, notre pensée se reporte douloureuse et émue vers cette époque déjà lointaine où nous cheminions, nous aussi, le long des campagnes désolées, des cités mornes et lugubres, à travers cette nature qui semblait, sous son manteau de neige, porter le deuil de la patrie ! Que de larmes n'avons-nous pas vu couler sur les joues creuses des vieillards, à qui la jeunesse qui passait rappelait un fils luttant sur d'autres points du territoire, blessé, mourant peut-être ou prisonnier de l'ennemi !... Le poète évoque tous ces souvenirs avec une fidélité telle qu'il a dû les vivre, et qu'il est facile de deviner dans les accents du barde le cœur du citoyen et le courage du soldat...

C'est le soldat vaillant qui a visiblement esquissé cette autre scène où, tout en s'inspirant de Victor Hugo dans le morceau fameux de la *Déroute*, il a trouvé moyen de faire une œuvre personnelle, dont les derniers vers contiennent une image sublime et un magnifique mouvement patriotique :

Donc nous avons été battus. — Un contre quatre
Après Sedan il nous avait fallu combattre
Sans espoir et cinq jours durant. — Dans cet effort
Suprême, pour former nos troupes dans le Nord
Nous laissâmes, morts ou blessés, sur notre route

Six mille hommes frappés par devant. — Ainsi qu'une
[meute aux abois
Qui déborde de tous les côtés à la fois,
L'ennemi que lassaient de vaines escarmouches,
Sentant que nous brûlions nos dernières cartouches
Et que nous ne pouvions vraiment aller plus loin,
Lança ses escadrons et mit le sabre au poing.
Par trois fois, ses chevaux dans leur charge terrible
Trouèrent nos carrés comme un carton de cible ;
Et les nôtres, trois fois, d'un même sort jaloux,
Stoïques, se levant au devant de ses coups,
Quand l'ordre fut donner d'assurer la retraite
Pour sauver tout au moins l'honneur dans la défaite
Tombèrent confondus dans le vaste charnier,
Mais dans la même gloire aussi jusqu'au dernier!
Puis lorsque tout se tut et que la nuit sereine
Comme un voile tendit ses ombres sur la plaine
Un spectre se dressa sanglant sur ce monceau
De braves déjà froids et tenant le drapeau
Aux trois couleurs, celui qui fit le tour du monde :
« Dormez, vaillants, — dit-il, — dans votre paix
[profonde;
« Sur ce sol tout fumant encor, qui fut le mien;
« De vos débris sacrés je reste le gardien ;
« Près du passé qui dort, du présent qui sommeille,
« Je suis le bras vengeur de l'avenir qui veille
« Et qui contre l'oubli pour se rendre plus fort
« Taille ses souvenirs dans votre drap de mort. »

L'auteur de ces beaux vers est assurément de ceux qui ne marchanderaient pas leur sang à la patrie; mais par cela même qu'il a vu de près les horreurs de la guerre, il ne la comprend qu'autant qu'elle n'est pas une entreprise insensée, et il saisit le fouet de la satire pour fustiger ces

partisans de la lutte sans espoir qui envoyaient jadis à un trépas inutile les enfants du pays.

Quel est donc votre rêve, à vous, servile race
De valets et de courtisans,
Quand vous faites, grisant la noire populace,
Un marchepied de ses enfants?

Êtes-vous plus heureux debout sur nos ruines,
Quand vous sonnez le branle-bas ?
Ne vous brûleriez-vous qu'au feu de vos cuisines
Sombres pourvoyeurs de trépas?

Paisiblement assis sur la tombe des vôtres
Vous comptez ricanant votre or ;
Et vos poches à vous sont les poches des autres,
Leur pauvreté, votre trésor !

Vous pouvez éblouir alors le peuple bête
Qui se fait tout petit pour vous,
Le prendre par l'oreille et lui briser la tête,
En le traînant à vos genoux ;

Vous vautrer dans la pourpre et placer à votre aise
Couronnes sur vos fronts étroits,
Et vous croisant les mains sur votre ventre obèse
Piller la gloire de nos rois !.....

Vous avez pu, jetant vos défroques de reîtres,
Briller d'un fugitif éclat,
Mais sous les pourpoints d'or volés à nos ancêtres,
Non! ce n'est plus leur cœur qui bat.

Ici, et bien que le poète ne le nomme pas, se dresse la figure du citoyen dans lequel se personnifia la défense nationale et que la mort impitoyable vient à peine de clouer dans le cercueil en brisant une des plus étonnantes fortunes que l'histoire ait enregistrées... Nous estimons, pour notre

part, que l'on doit être juste vis-à-vis de tous, et plus encore, si c'est possible, vis-à-vis de ses adversaires; le véritable libéralisme consiste, tout en gardant intacts et en défendant sans faiblesse ses principes et ses convictions, à respecter celles des autres et à ne les combattre qu'avec l'arme d'une discussion sérieuse, loyale et courtoise. La lyre du poète ne doit pas, à notre sens, plus que la plume de l'historien, se soustraire à cette grande règle de la justice, sans laquelle son œuvre risque de dégénérer en un pamphlet.

Que la guerre prolongée dans le lugubre hiver de 1870 ait été pour la France une résistance conduite avec incapacité, qui n'a fait qu'élargir la tache de sang dont notre territoire était imprégné, et la mutilation dont il porte et dont il portera, jusqu'au jour que Dieu a fixé, la blessure béante! Ce sera vraisemblablement le verdict de l'histoire... Mais on ne peut et on ne doit méconnaître jusque dans cette désastreuse folie, jusque dans cette période lugubre, où les Robert le Fort accouraient de l'exil et changeaient de nom pour avoir le droit de mourir, où le drapeau du Sacré-Cœur flottait à coté du drapeau tricolore de la France républicaine et où la patrie ne demandait pas à ses enfants un certificat d'origine pour leur donner une épée, on ne peut, dis-je, y méconnaître quelque chose de grand et d'héroïque, une sorte de sentiment de l'honneur national poussé jusqu'à l'aveuglement et au fanatisme, et il ne nous semble pas équitable d'en défigurer l'élan, d'en noircir les mobiles et d'attribuer sans preuve à la soif de la domination, de l'or et du plaisir l'inspiration de ces efforts suprêmes devant lesquels l'étranger lui-même s'est incliné avec respect... Au-dessus de nos ruines, suivant une auguste parole, il y avait encore la France et il ne faut pas

clouer au pilori ceux dont le crime est de n'avoir pas voulu en désespérer...

Ces iambes sont, d'ailleurs, empreintes d'une ironie amère et puissante; c'est bien l'aigreur de Lucile jointe à la mordante hyperbole de Juvénal. Ce sont bien les brutalités voulues et les audaces stupéfiantes de Barbier; mais ce ne sont plus les illusions généreuses, les enthousiasmes juvéniles, le *chauvinisme* obstiné, le *quand même* de Deroulède, et nous préférons notre auteur quand, torrent un instant débordé, il rentre dans le lit aux harmonieux contours du récit, de l'élégie et du chant patriotique : c'est le genre où il excelle ; ici nous n'aurons plus rien à regretter dans le fond ni à critiquer dans la forme.

Nous retrouvons ses qualités maîtresses : le naturel, l'observation fine et poétique, le sentiment haut et tendre, l'image heureuse et bien choisie, dans ce passage où l'auteur raconte la fuite du soldat prisonnier :

Le soldat a reçu une lettre du pays. Sa pauvre mère

Qui veut que sous ses doigts se ferme sa paupière
Défaillante se meurt.....

Il prend sur l'heure la résolution de s'échapper : il choisira une nuit bien noire et trompera le guet.

.... Une fois sur la route
Si devant deux chemins, il me venait un doute :
Je fermerais les yeux, une main sur mon cœur,
Et marcherais toujours devant moi. — Le Seigneur
Guiderait le vaincu...

Le voici en rase campagne... Que va-t-il devenir? Ecoutez :

Hors d'haleine, tenant mon souffle à chaque bruit,
Le cou tendu, l'oreille au guet, rampant la nuit,
Caché par les buissons, les bois; n'ayant pour gîte
Que le trou du rocher où la bête s'abrite;
Demi-nu, par le froid transi; souvent sans pain!
Et pour boire faisant un creux avec la main,
Tandis que mon esprit, déjà plus téméraire,
Rappelant du passé la mémoire si chère,
Pour soutenir mes pas jusqu'au bout, à mes yeux
Faisait luire l'éclair du temps des jours joyeux:
Là, c'était le sentier tortueux, la ravine,
La fontaine, l'étang, le noyer qui domine,
Le vieux curé, l'église avec ses toits fleuris,
Où les oiseaux posaient la mousse de leurs nids;
Et les prés où, l'été, les beaux gars du village
Dansaient en rond, prenant les filles au corsage;
Ici, c'était la grange; à côté, la maison
Où l'on serrait le grain après la fenaison;
Ailleurs enfin, l'écho d'un couplet, la prière
Faite, le soir venu, les genoux sur la pierre;
De sorte que j'allais léger sous le fardeau
Le corps plus droit, toujours marchant, sans un sanglot,
Car chacun de mes pas était une espérance
Et chaque battement de mon cœur, pour la France!

Après ces jolis vers, il y a dans le dixième chant tout entier une sorte d'éclipse de l'inspiration. L'image du nautonnier qui, à mesure qu'il approche du port, sent se réveiller l'espérance endormie dans son âme est bien vieillie; la réponse aux soufflets de l'orage par le baiser que l'enfant du marin mettra demain sur la tête de son père est plus hardie et plus neuve; mais, s'il faut exprimer notre pensée tout entière, nous estimons que ces neuf strophes, où la pensée est souvent obscure, où l'ex-

pression n'est pas toujours correcte, n'ajoutent rien à la beauté du poème.

Si nous avions un conseil à donner à l'auteur, ce serait de les supprimer pour arriver de plein saut à la scène du prisonnier rentrant dans la maison paternelle et cherchant tristement autour des « murs discrets l'ombre errante de sa mère. »

Le cri de haine au vainqueur, qui part de sa poitrine oppressée, est plein d'une sombre énergie. Évoquant le passé, le soldat s'écrie :

Tu te trouvais petit, sous notre ombre superbe,
Qui de la terre allait aux cieux :
Nous volions dans l'air pur ; toi tu rampais dans l'herbe
Ainsi qu'un aspic venimeux...

Te souvient-il encor que nous choquions le verre
Victorieux, et toi battu
Et que le long du Rhin, tu chantais pour nous plaire
Buvant dans ton casque pointu ?

As-tu donc oublié que ce qui grandit l'homme
N'est pas le fouet qu'il tient en main ;
Que Dieu ne permit pas que la bête de somme
S'anima d'un souffle divin ?

Et déchirant les voiles de l'avenir, le soldat-citoyen, agenouillé près des restes glorieux de ses compagnons d'armes, prononce cette oraison funèbre, qui est en même temps comme le chant du relèvement et de l'espérance :

Heureux ceux qui s'en vont au milieu de la foudre,
Sur des chevaux dont les naseaux lancent la poudre
Chercher la mort! — Heureux ceux qui peuvent vaillants
Et forts pour le pays tomber aux premiers rangs!

Ils dormiront du moins après leur agonie
Dans le sein chaud encore de la Mère patrie !
Spectres toujours vengeurs, ils armeront le bras
De leurs fils qui voudront avoir même trépas,
Et dans les longs récits d'hiver à la veillée
Leurs neveux se diront comment dans la mêlée
Lorsque tout s'effondra d'un coup, que de mourir
L'heure arriva, — ces preux devant eux sans pâlir
S'élancèrent, donnant dans un élan sublime
Ce qu'ils avaient de sang dans un cœur magnanime...
Ils n'auront, il est vrai, peut-être, ces gueux-là,
Pour tombeau que la dent du loup qui les flaira;
Mais la Patrie en deuil auprès du mausolée
Qui gardera leurs noms, veillant agenouillée,
Lorsque retentira le son dur du clairon
Au souvenir toujours présent de leur affront,
Sur le tertre fleuri, se dressera superbe
Et sortant le drapeau qu'elle cachait sous l'herbe
Jettera ce cri fier aux balles des soldats :
« *Qui vive? — Halte-là! — Prusse! — On ne passe pas!*

Cette œuvre n'est, certes, pas sans défauts; à la suite d'envolées superbes, il y a des chutes qui nous rappellent que pour le poète aussi la Roche Tarpéïenne est près du Capitole : la pensée est souvent obscure, l'expression, triviale, l'image, prétentieuse; entraîné par son inspiration tumultueuse, l'auteur se soustrait trop facilement aux entraves prosodiques et laisse parfois un *hiatus* se glisser dans une strophe à la coupe hardie; la langue elle-même, rarement il est vrai, reçoit quelques éclaboussures comme dans ces mots : « *raillant à l'éternité* »; une ponctuation négligée encombre la lecture; mais au demeurant ces pailles, qu'une retouche attentive ferait disparaître, n'empêchent pas que l'auteur, versificateur incomplet, ne révèle

un de ces élus que leur astre en naissant a formés poètes. Tribun du Pinde, — si nous pouvons associer ces deux mots, — il en a les brusqueries, les violences et les brutalités voulues; mais aussi les élans et la domination magnétique.

Il a dédié son *Qui vive* au poète des *Chants du Soldat;* ce sont frères d'armes et bardes dignes de se comprendre et de se donner la main. Deroulède Savoyard, il a dû porter vaillamment les armes aux heures sombres de nos désastres; il porte aujourd'hui non moins vaillamment le drapeau de la poésie libre et du patriotisme croyant. Quand nous rencontrons sur notre chemin de ces hommes, saluons-les! Messieurs; ils sont de forte trempe, ils savent se souvenir et sans vouloir faire les fanfarons ni les promoteurs de conflits, ils enseignent aux jeunes générations les grandes et nobles vertus sans lesquelles une nation ne peut conserver sa dignité et son intégrité...., je ne dis pas reprendre ce que la force brutale lui a arraché : ce sont choses qu'il faut se contenter de penser, en laissant aux poètes le monopole de les dire...

VIII

Encore un *cri de guerre!* mais celui-ci n'est pas compromettant et ne contient pas matière à incident diplomatique; car c'est le *Cri de guerre du chef normand...* Il débute même sur un mode lamartinien qui n'a rien de bien belliqueux :

Ami, le vent du soir gémit sur la colline ;
J'entends, vers le vallon qui frissonne à grand bruit,

Les fiers géants des bois dont la cime s'incline
Se tordre et pleurer dans la nuit ;
Du penchant de ces monts, sur la forêt lointaine,
Vers l'océan sans fin que l'œil découvre à peine
Perdu sous les nuages noirs,
S'élève cette voix forte, ineffable, immense,
Murmure harmonieux qui déjà recommence
Le concert éternel des soirs.

C'est sur la grève, au sein de cette nature endormie, que le poète voit voler épars les esprits des anciens Normands... Si faciles et si correctes que soient ces strophes, nous n'en apercevons pas bien l'utilité dans un pareil sujet ; sans lien avec le thème de la pièce, elles apparaissent comme ces levers de rideau dont on fait parfois précéder au théâtre l'exécution d'un important ouvrage, afin de donner aux spectateurs le temps d'arriver... Pourquoi n'avoir pas débuté *ex abrupto* par ce cri, un vrai cri de guerre, celui-là :

Nous sommes descendus d'une race de braves :
A leurs noms qu'environne un prestige fameux
Frémissent au Midi des nations d'esclaves
Et nous sommes vaillants comme eux !
Debout ! Plus de repos ! Le péril nous réclame !
Pourquoi nous arrêter ? Quelle mollesse infâme
Nous versent des esprits jaloux ?
Dans leurs brillants palais portés sur les nuages,
Au milieu des combats, des éclairs, des orages,
Nos pères rougissent de nous !

Le poème entier contient dix strophes de dix vers ; total : cent vers, soit juste le chiffre réglementaire. Les gammes du début en avaient absorbé trois : restent donc sept strophes pour le sujet proprement dit. Si nous nous

livrons à ces opérations d'arithmétique, ce n'est point pour justifier l'appellation de « Messieurs les forts en règles de calcul » dont nous gratifie un des concurrents ; mais c'est pour mettre en relief le défaut capital de ce poème qui, d'un style limpide, imagé, attestant une grande habitude du vers, se termine sans mot de la fin, comme un songe brusquement interrompu par le réveil.

IX

Mais quel est ce fascicule aux dimensions inquiétantes ?

Quatre poèmes naviguant sous le même pavillon :

L'Hymne à la nuit !
L'Exposition universelle de 1878 !
Le Canonicat de Saint François de Sales !
L'Apparition !

Près de 700 vers ! La valeur répond-elle au nombre ?

L'Hymne à la nuit débute par une chute malheureuse pour l'oreille :

Salut, nuit brillante et sereine,
Dont l'incomparable beauté
Retient captive mon haleine
Pendant que, dans l'immensité,
Mon œil cherche et trouve en silence
La source de ton existence.
Oh ! combien j'aime à *contempler*
Tes saphirs, ces perles de *l'air* !

L'auteur a oublié que *contempler* ne se prononce pas *contemplair*..... Mais ce n'est là qu'une faute légère sur

laquelle nous passerions volontiers si elle était rachetée par le niveau général de l'œuvre. Malheureusement, le chantre de la nuit en a si bien pénétré les ténèbres que sa pensée et son style se dégagent difficilement de cette enveloppe brumeuse dont ils sont imprégnés. En voulant rectifier le système astronomique ancien, il nous plonge dans une obscurité que la lumière de toutes les étoiles réunies ne suffirait pas à dissiper. Les phrases s'allongent en queues imprévues ou s'achevêtrent d'incidences malheureuses... Toutefois, le lever de la lune semble ramener un peu d'inspiration sur la lyre engourdie du poète, et son apostrophe à la reine des nuits ne manque ni d'harmonie, ni de cachet poétique :

Et toi, lampe silencieuse
Dont l'aimable et douce clarté
Que notre étoile radieuse
Te verse de l'immensité,
En s'étendant sur les campagnes
Ou bien argentant nos montagnes,
Te plonge dans un rêve heureux,
Dis-moi le mystère des cieux.

Conte-moi tes lointains voyages,
Car bien mieux qu'Herschell ou Newton
O blonde fille des nuages
Tu sais ta révolution...
Si ton disque qui nous éclaire
Parlait aux enfants de la terre,
Que ne raconterait-il pas
A ta compagne d'ici-bas ?

Mais non ! toujours, toujours tu montes
Les bords de l'orient qui fuit ;
Et sans jamais cesser tu comptes

Les lentes heures de la nuit.
Au moins dis-moi si ta lumière
Blanchit encore une autre terre
Et si par toi l'astre du jour
N'y répand point des feux d'amour...

L'*Exposition universelle* avait en 1878 inspiré un autre auteur. Thème unique d'actualité, de patriotisme, de poésie vraiment nationale! —disions-nous alors... Histoire ancienne, avec notre vie à la vapeur! — dirons-nous aujourd'hui. L'auteur a déployé dans le développement de son sujet le soin méticuleux d'un parfait cicerone; il n'a rien oublié, ni « l'habitant glacé des pôles » venant « échanger d'aimables paroles avec l'indigène Malais », ni « le citoyen des Virginées coudoyant l'Irlandais », ni « l'homme jaune de la Chine » rencontrant « l'Européen à blanche mine ou bien le tout noir Africain », ni les merveilles de l'industrie, ni les enchantements de la musique, ni les splendeurs du Trocadéro, ni les gerbes des cascades; ni le ballon captif « balançant dans l'air qui l'englobe un front serein, audacieux, » ni..... la tête rayonnante de M. Krantz planant sur ce grand rendez-vous des nations :

Mais je n'oublierai point le nom de Monsieur *Krantz*,
Le digne sénateur dont les pensers *géants*
Couronnés de succès et, contre toute attente,
Vinrent les tout premiers, dans leur vigueur constante,
Mettre au jour le projet si grand, si surprenant,
Qui serait pour le monde un tel étonnement!
Son nom est attaché plein de gloire réelle
A cette fête universelle...

M. Krantz serait, à coup sûr, reconnaissant au poète d'avoir trouvé un nom qui rime avec le sien; mais, malgré

les bonnes intentions, le doux optimisme et les sentiments patriotiques qui animent l'auteur, nous avons le regret de lui signaler des défauts qui nous priveront du plaisir d'accorder à son *Exposition* l'encouragement d'une médaille, ne fût-elle que de bronze : le ton est inégal ; tour à tour Homère et Joseph Prudhomme, l'auteur se perd dans un dédale de phrases enchevêtrées et de faux départs, qui font bien vraiment ressembler son essai à ce ballon captif, dont il a évoqué l'image et qui rimerait richement ici avec le *Pégase rétif* de Boileau.

L'éclectisme de l'auteur l'a conduit de l'*Exposition universelle* aux *Fêtes du doctorat de saint François de Sales*.

Si les siècles futurs rediront cette gloire
Que l'Exposition répand sur notre histoire,
Celle-ci fera voir, avec non moins d'orgueil,
Tout un peuple pieux honorant un cercueil.
. . . .
Notre belle Savoie attirait à ses fêtes
Les humbles, les puissants et les anachorètes...
Que se passait-il donc dans ses heureux vallons
Où l'appel à la fête attirait tant de fronts ?

Nous relevons dans ce cantique les mêmes défauts de style que dans l'*Hymne à la nuit* et l'*Ode à l'Exposition*. L'*Apparition* est peut-être la pièce où l'auteur a été le mieux inspiré... Une « déesse aux traits charmants » s'approche de sa couche et lui tient un long monologue, où elle vante avec une richesse de pensées, que décolore souvent la pauvreté de l'expression, les trésors qu'elle vient verser sur la pauvre humanité :

Je parcours l'univers en semant sur ma route
Les célestes bienfaits qui guérissent le doute,

Qui font aimer le vrai, le beau, surtout le bien,
Unissant l'homme à l'homme en resserrant son lien;
Qui chassent les tyrans, ces fléaux de la terre,
Et viennent relever le pauvre prolétaire...

La déesse oublie en passant que *peuples* ne rime pas avec *aveugles;* mais elle a bientôt un bel élan dont il faut savoir lui tenir compte lorsque, maudissant à son tour les horreurs de la guerre, elle s'écrie :

..... Fille des cieux, oh! j'abhorre la guerre,
Et je bénis la paix que j'apporte à la terre :
La guerre, nom sinistre et dont mon cœur frémit,
A l'aspect seul duquel tout l'univers gémit,
Qu'on l'efface à jamais des annales du monde!
Et que son souvenir, dans une nuit profonde,
Demeure enseveli! Que le nom saint de paix
Le remplace en ce jour et règne désormais ;
Qu'un hymne solennel entonné par la terre
Aille ébranler les cieux de ce doux nom de frère!...

La tirade sur la paix eût gagné à être moins prolixe; l'auteur eût évité des répétitions et des formules malheureuses telles que celle-ci :

L'homme est fait pour la *paix!* Point de bonheur sans
.... [*paix!*
Mon chant n'est point un chant de guerre mais de *paix:*
C'est le seul que l'écho redira désormais;
Le Dieu qui m'envoya pour l'annoncer au monde
Veut que les nations dans cette *paix* profonde
S'endorment à jamais....................

Sur ce Dieu, auquel l'impie en courroux a déclaré la guerre, le poète a buriné deux beaux vers malheureuse-

ment enchâssés dans une période que ses faiblesses retiennent au rivage, malgré les efforts louables qu'elle fait pour s'élancer. Dieu, dit-il,

N'exclut point le progrès, puisqu'il en est la source :
Il en conduit le char merveilleux dans sa course...

Haute vérité, trop oubliée de nos jours et traduite cette fois en un langage vraiment poétique, qui, hélas ! ne se soutient pas et retombe dans les marécages du prosaïsme et de l'impropriété des termes quand l'auteur, au lieu de continuer son vol sur ce char merveilleux dont il vient de forger l'image, s'écrie :

O mortel insensé qui voudrait tuer Dieu,
Quel être, dis-le-moi, pourrait t'en tenir lieu,
Quel objet pèserait cette éternelle gloire
Même au sein du progrès, de joyeuse mémoire !

Mais il nous tarde de connaître cette conférencière surnaturelle qui est venue hanter le chevet du poète..... Elle-même va au-devant de cette curiosité bien légitime :

Mon fils, ce long discours fatiguera peut-être
Ta jeune attention. Or je vais disparaître.
Tu dois avoir compris? ....

Avons-nous compris, Messieurs ?... C'est la religion sans doute qu'imitateur de Louis Racine, le poète a voulu chanter ? Eh bien ! nous nous sommes trompés ! Et « la déesse, » en s'enfuyant, nous laisse apercevoir ses traits mystérieux :

Moins doux est le nectar; moins pure est l'ambroisie;
Que mon être éthéré : Je suis la poésie !...

X

La Poésie est la confidente du cœur !... C'est sous cette épigraphe discrète que nous voyons succéder aux accents lyriques de l'*Apparition* les larmes, coulant dans le sanctuaire de l'intimité, d'une élégie émue, touchante, animée par une sensibilité exquise. C'est à la mémoire d'une jeune femme, fleur charmante fauchée avant l'heure par l'impitoyable mort, que l'auteur a dédié ces strophes, marbre pieux où sa main amie semble avoir voulu fixer un cher et douloureux souvenir :

L'autre jour, on fêtait votre heureux hyménée.
Rayonnante, au front pur et de fleurs couronnée
Vous alliez d'un pas lent à l'autel du Seigneur
De la virginité prendre le deuil pudique
Et sous les longs arceaux de notre basilique
Pour la vie enchaîner un cœur...

....

Mais maintenant, qui donc vient de quitter la terre
Et pour qui ce long glas qu'on sonne au presbytère ?
Pourquoi la tombe ouverte au pied du mur d'enclos ?
Quoi, si jeune, à vingt ans ! mais qui donc ?... Ah ! c'est [elle
Dont l'âme a su trouver cette route immortelle
Qui mène à l'éternel repos...

Ces deux strophes, — les meilleures de l'œuvre, — résument bien la pensée qui y a présidé : la fragilité du bonheur de ce monde rendue saisissante par ce contraste puissant entre les fleurs d'oranger apportant au pied de l'autel la pureté de la vierge, les serments de la fiancée

et les espérances de l'épouse, et ces mêmes fleurs ornant de leur pâleur funèbre le drap noir sous lequel toutes les promesses de l'avenir sont ensevelies...

Des couleurs qui paraient son innocent visage,
Des ombres qui voilaient la langueur de ses yeux,
Des tresses qui tombaient sur son corset soyeux,
Du doux rayonnement de sa céleste image,
Il ne nous reste plus, hélas ! qu'un souvenir !

S'il faut rendre hommage à la délicatesse de cette inspiration, dont la banalité n'exclut pas la valeur, nous devons signaler à l'auteur l'inexpérience avec laquelle il a fait trop souvent bon marché des règles imposées à la langue poétique. Il y a une rime irrégulière et un hiatus dans ces deux vers :

Ceux qui t'ont vu dormir sous le blanc d'un linceul
Ont mêlé leur piti*é à* leurs larmes de deuil...

Le grincement de l'hiatus reparaît encore dans ceux-ci :

Heureux destin des jeunes roses
Que *Dieu a* marquées de sa main ..

Il faut enfin relever la fréquence avec laquelle l'auteur emploie l'e muet dans le corps du vers, ce qui l'expose ou à commettre des vers de treize pieds, comme ceux-ci :

Guidez leurs ailes blanches au séjour des heureux
....
Les roses pâlissaient devant sa jou*e* rieuse ..
....
Tu viens mêler ton ombre à d'autres ombres errantes...

ou simplement à oublier les principes fondamentaux de la construction du vers, comme dans ces passages :

Quelle proie pour un tombeau!

. . . .

Avant le jour à peine écloses
Et *cueillies* le lendemain!

. . . .

XI

C'est un autre anniversaire, heureusement moins douloureux, que célèbre le poète du *12 mai.*

. . . . La nature joyeuse
Avait paré les champs, les bois et les vallons;
Des zéphirs printaniers l'haleine audacieuse
Avait chassé l'hiver et les froids aquilons.

. . . .

Mais qu'a vu se passer la demeure paisible,
Lorsque du soir descend la timide fraîcheur?
Oh! pensez! quel bonheur, quel bonheur indicible!
Henri vient de voir naître une petite sœur!

Autour de son berceau les amis, la famille,
Se pressent à l'envi vers cet hôte du ciel:
Les vœux les plus ardents pour la petite fille
Lui promettent de loin un destin immortel.

Mais l'enfant n'en sait rien et sur ses lèvres roses
Un sourire en passant l'a marqué de son sceau,
L'innocence et la paix sur ses paupières closes
Bercent son doux sommeil dans ce petit berceau...

C'est frais, c'est riant, c'est gracieux comme ces journées ensoleillées où la maison bénie reçoit le petit être que le poète appelle heureusement « l'hôte du ciel. » Quels jolis

et consolants tableaux ces strophes évoquent à notre mémoire ! L'enfant dormant sous les rideaux de mousseline blanche ; les grands parents épiant son sommeil et le petit frère se demandant sous quel buisson de fleurs la petite sœur vient d'être cueillie. Poésie éternelle de la naissance, dont tous, à notre heure, nous avons été les inspirateurs inconscients avant d'en être les témoins émus ou les chantres inspirés !

Dix-huit ans ont passé ; l'enfant est devenue une ravissante jeune fille....

Voici le douze mai ; le matin va paraître,
L'ombre va s'effacer pour faire place au jour,
Pars, ami ! va redire un chant sous sa fenêtre
Celui qu'a répété jadis maint troubadour...

Et l'écho lointain apporte au poète les accords d'une aubade, qui salue l'aurore de la dix-huitième année.

XII

Si seulement une voix consolante
Me répondait quand j'ai longtemps gémi.

C'est sous cette plainte amère, où *Hégésippe Moreau* sollicitait, lui aussi, un écho qu'il attendait en vain, que nous allons voir apparaître un poème dédié à la mémoire de ce « précoce martyr de l'injustice humaine... »

Tu passas comme un astre ignoré dans l'espace
Dont nul regard ami n'a poursuivi la trace,
Comme l'oiseau des bois dont la plainte se perd
Ta muse sans écho chanta dans le désert...

L'auteur, défenseur d'outre-tombe, nous montre le grand poète incompris cheminant dans Paris comme un pèlerin obscur, impuissant à couvrir des suaves harmonies de son âme le bruit de l'or qui ruisselle et du plaisir qui agite ses grelots, dédaigné des femmes, qui préféraient à ses « tendres vers » les quatrains abjects de la lyre infâme de Lacenaire....

Vous à qui Dieu donna plus de grâce et d'amour
Que n'en a le printemps et que n'en a le jour,
Qui répandez la vie et la joie où vous êtes,
Dont le cœur fut toujours l'asile des poètes,..
Vous à qui Dieu remet l'orphelin désolé,
A qui l'oiseau redit les pleurs de l'exilé
Qui répondez au cri de toutes les détresses
Pour ce noble orphelin vous fûtes sans tendresses !

Ce cœur déshérité avait eu pourtant son heure d'amour, dont la poésie exquise de la *Ferme et la Fermière* a gravé le champêtre et gracieux souvenir ; mais, hélas ! la grande ville, ce gouffre amer, l'attirait : il y mourut, comme Gilbert, sur un lit d'hôpital...

Et maintenant bourgeois, parvenu, gentilhomme,
Qui n'avez rien de l'ange et presque rien de l'homme,
Anes frondeurs vêtus de la peau des lions,
Riches dont les honneurs sont dus aux millions,
Tyrans qui pourchassez les talents intrépides,
Qui vous montrez pour eux ou méchants, ou stupides ;
Vous tous, clercs de Mammon, vous, prêtres de Baal,
Adorant la matière et foulant l'idéal
Prospérez et vivez ! rayonnez dans vos fêtes
Le Seigneur indigné vous reprend les poètes !...

Ce poème, déjà présenté à l'un de nos précédents concours, nous est revenu sous sa forme primitive à laquelle l'auteur a pourtant apporté quelques légères retouches : il y a là de l'énergie, du nerf, du trait ; le fouet de la satire y est manié souvent avec bonheur ; le vers y est correct ; il n'y a pas, ce que nous avons eu, fréquemment déjà, le devoir de vous signaler, de ces infractions graves à la règle attestant que le concurrent ne connaît pas l'école de peloton du bataillon poétique ; mais nous aurons à nous demander si l'absence de défauts donne aux qualités réelles, que nous avons mises en relief, un mérite suffisant pour accorder aujourd'hui à cette œuvre une récompense que l'Académie n'a pas cru devoir lui accorder hier...

XIII

Ce point d'interrogation, nous nous le poserons aussi vis-à-vis d'une autre poésie légère, qui est, elle encore, si vous nous permettez ce terme hippique peut-être irrévérencieux pour Pégase, — un cheval de retour et qui va, de l'hôpital où Hégésippe Moreau passa ses derniers jours, — nous transporter dans l'enceinte étroite d'un cachot. Pellisson eut pour compagne à la Bastille une araignée ; notre prisonnier, lui, a eu pour consolatrice une mouche et c'est le cri de sa reconnaissance qu'il lui adresse en échange de ses bourdonnements :

N'est-ce pas toi qui, la première,
Désertant la libre lumière
Vint me visiter en ce lieu ;

N'est-ce pas toi, ma sœur ailée,
Qui, le soir, à mon mur collée
Me donnait son unique adieu?

Oui, je t'appelle, ma petite,
Puisque c'est toi qui de mon gîte
Partages seule la moitié;
Puisque seule, en ces murs funèbres,
Tu bourdonnes dans les ténèbres
Quelques tendres mots d'amitié ..

Et le poète captif, remontant le cours de sa vie, se repent d'avoir jadis martyrisé des membres de cette tribu ailée, à laquelle il doit aujourd'hui l'adoucissement de son sort; il jure qu'une fois rendu à la liberté il deviendra un observateur fidèle de la loi Grammont et le protecteur de toutes les mouches de l'univers... Fantaisie naturelle, émue, simple, déroulant sans effort ses petits vers coupés, mais à laquelle son peu d'importance nous empêchera d'ouvrir les portes du cachot où elle est éclose : ceux-là sont rares, qui, avec une larme, avec un soupir, avec un sonnet comme celui d'Arvers, peuvent enfanter un chef-d'œuvre...

XIV

Mais voulez-vous de la prison prendre votre vol vers les horizons libres et les splendeurs de la nature épanouie, suivez dans ses trois étapes le poète du *Bord de l'eau* : *Chéran*, *Saône* et *Lac du Bourget*...

Le Chéran, dit-on, roule des paillettes d'or; je pourrais dire qu'il se dégage de ses flots comme un parfum de

poésie dont ceux-là qui sont nés sur ses bords semblent particulièrement imprégnés. Vous permettrez cet élan d'orgueil patriotique à celui qui vous parle : pourquoi, dans cette petite cité à la bravoure légendaire au pied de laquelle la rivière qui descend des Bauges traîne majestueusement ses eaux limpides, dans cette vallée aux larges horizons, pourquoi cette touche originale du caractère et de l'esprit, pourquoi cette imagination vive, ardente, ce langage coloré, cette gaieté de bon aloi, cette ouverture du cœur et cette rondeur de l'âme? Pourquoi cette note plus particulièrement gauloise dans ce petit coin de la vieille Allobrogie? Ne dirait-on pas qu'il y a comme une mystérieuse correspondance entre le relief d'un pays et la conformation intellectuelle et morale de ses habitants? Je n'entends pas résoudre le problème ; mais je constate un fait. Rumilly, qui cultive avec succès les céréales et le tabac, a eu, de tout temps, son petit carré de jardin consacré aux Muses ; l'Académie en a maintes fois couronné les produits, et il y a quelques mois à peine que l'historien national de la cité albanaise, M. François Croisollet, annexait au second volume de son œuvre patiente un bouquet de fleurs poétiques où Auguste de Juge, le fabuliste des Alpes, Béard, le chantre des *Bœufs* et des *Commères*, Mgr Benedict Truffet, le prélat-missionnaire, Derisoud, le barde de l'*Opéra dans les Bois ;* Joseph Gavard, le traducteur des *Églogues* de Virgile, les frères Berlioz, le trio poétique albanais, ont apporté chacun la nuance de son talent, tous leur amour du pays natal...

Serait-il de ceux-là, le poète inconnu qui consacre au Chéran le premier acte de sa trilogie?... Écoutez!...

Dans l'Albanais antique, il se croit fleuve : il coule...
En tombant des hauts rocs il était si grondant !
Et des paillettes d'or, on prétend qu'il en roule ;
Point n'en ai cumulé des monceaux cependant...
Ses flots sont trop petits pour porter des nacelles,
Ses flots sont trop fougueux pour souffrir des roseaux.
Lui que l'aigle de Bange éventa de ses ailes,
Il coule, il se souvient ! Passage aux fières eaux !
J'aime y voir les bergers quand s'abreuvent les vaches ;
J'aime y voir les pêcheurs debout, silencieux,
Attendant,... attendant la truite aux rouges taches
Sous l'arche de granit du pont audacieux.
Aussi je chanterai la rivière limpide,
Qui circule là-bas dans mon pays natal.
J'aime ses blancs moulins ; j'aime son sable humide
Et sa vague bavarde, et ses jets de cristal...

J'allais là tout enfant quand on mouillait la toile
Et puis qu'on l'étendait sur les cailloux polis.
D'un chiffon oublié je formais une voile...
Chéran ! me rendrais-tu tous ces riens si jolis ?
Combien je te regrette, ô rivière limpide,
Qui circules là-bas dans mon pays natal !
J'aime tes blancs moulins, j'aime ton sable humide
Je n'ai plus ma gaieté : ta vague a son cristal !...

Ces vers, Messieurs, — quoique rocailleux parfois, comme par une sorte de souci de l'harmonie imitative, — ne sont-ils pas frais comme les eaux qu'ils chantent ? N'y a-t-il pas là cette couleur locale charmante qui rappelle Brizeux dans ses bucoliques bretonnes ? Et le trait mélancolique de la fin ne traduit-il pas de la façon la plus heureuse ce contraste entre l'immuabilité des choses et les métamorphoses de l'âme, qui est au fond de toute existence ?

Mais je veux vous citer encore (je m'y attarde avec plai-

sir) cette jolie exquisse du pittoresque paysage au sein duquel s'épanouit le sanctuaire de l'Aumône :

C'était un chemin neuf et bordé de platanes,
Où l'on voyait toujours errer quelques soutanes...
Sur la droite, une plaine ; à gauche, le Chéran,
Traînant sa robe bleue entre la roche grise ;
En face, une colline ; un bois, au fond du plan...

Ici la silhouette de la chapelle alignant ses colonnes à frise...

Et semée alentour, la maisonnette blanche
Souriait, la coquette, avec ses volets verts
A deux battants sans crainte ouverts.
Le toit de tuile rouge au-dessus du blé jaune
Le toit rustique, juin venant,
Tel qu'un coquelicot se dressait fièrement...

Écoutez maintenant la légende pieuse enchâssée dans ce cadre plein de vie...

Un seigneur incrédule un dimanche chassait...
Il n'était ni pitié, ni foi dans ses entrailles...
Il chassait. Arrivé près d'un bosquet obscur,
Il découvre sous les broussailles
Ta statue, ô Marie ! ô Vierge au regard pur !
Il décoche une flèche à ton sein, d'un bras sûr.
O ciel ! le trait revient et l'aveugle lui-même.
Le sang coulait à flots de sa figure blême.
« Vierge ! — cria-t-il à genoux
« Je me repens d'avoir profané ta statue.
« Grâce ! Pardonne-moi ! Si tu me rends la vue
« De tes fils désormais je serai le plus doux !
« A cet endroit sacré, miraculeuse image !
« Je fais vœu de bâtir demain.
« Un autel où mon cœur t'offrira son hommage. »

Nouveau prodige ! il sent une puissante main
A ses yeux dessillés redonner la lumière.
Des pierres de l'Aumône il posa la première
Avec un saint recueillement...
La statue est toujours au bord de la rivière
Du Chéran, — vous savez? dans un site charmant
Et devant elle encor s'épanche la prière.

Oui, devant elle encor on apporte des fleurs
Pendant le mois cher à Marie.
Devant elle toujours, les mains jointes, l'on prie ;
Oui ! plus d'un pèlerin, s'en va, l'âme guérie,
Et jamais nul blessé n'y verse en vain des pleurs...

Des rives du Chéran la baguette magique du poète nous transporte au bord de la Saône, et ici encore son œuvre est un mélange de descriptions remarquables par leur exactitude et l'éclat de leurs couleurs, et de récits personnels où peut-être la lyre de l'auteur n'est pas aussi heureusement inspirée. Pour nous, nous donnerions ce second chant tout entier pour ce simple passage :

Mais toi, tu vas toujours, calme épouse du Rhône,
Vierge encore, tu vas en fécondant tes bords.
Depuis mille et mille ans on te nomme la Saône,
La mort est sans pouvoir sur tes flots doux et forts.
Tu portes les hauts mâts, tu berces les nacelles,
Livrant à qui le veut ton grand chemin mouvant.
Les rapides oiseaux te frôlent de leurs ailes
Et ta robe se plisse aux caresses du vent :
Puis parmi les joncs verts inclinant leur panache,
Ton onde fuit sans bruit et semble être leur sœur,
Tant ils font bon accueil au cristal pur de roche,
Tant tu parles toi-même aux joncs avec douceur !
Ces vignobles fameux, ces coteaux, ces prairies,
Ces chaumières fumant dans les bois moins touffus,

Ces demeures, foyers aux façades crépies,
Ces châteaux neufs, enfants des manoirs disparus,
Ils sont là pour servir d'ornements à ta couche ;
Ces hommes, durs rameurs, qui vont à tout moment
Les bras nus, le cœur gai, la chanson à la bouche,
Demander de quoi vivre à ton sein nonchalant
Et retirent plus lourd leur filet qui ruisselle,
Ce sont tes fils, ô Saône ! Ils savent tes secrets.
Mais ce pont, ces hameaux, cette vigne si belle,
Ces voiles, ces pêcheurs, ces ombrages discrets,
Tu les a tous vus naître ; or chacun se transforme,
Tout périt, tout s'efface, à son heure, à son tour,
Et l'odorant lilas, et la statue et l'orme ;
Toi seule es immuable et jouis d'un long jour.
Tu vis César vainqueur, César est dans la tombe ;
Tu vis les légions du colosse romain...
Où sont-elles ?... Tu vois voltiger la colombe,
Voltigera-t-elle demain ?...

De la Saône enfin le poète saute au lac du Bourget : cette nappe d'émeraude, chantée par Lamartine, dans une méditation inimitable, termine sa poésie du *Bord de l'Eau.*

C'était un écueil et l'auteur l'a bien compris, quand, au cours de cette dernière traversée, il s'écrie :

Mais, barde obscur des monts, je ne puis que me taire...
Lamartine n'est plus.....

La fantaisie du poète voltige ici du moyen âge au temps présent, des légendes du château de Cessens aux chaumières des pêcheurs de Cornin, des morts aux vivants, de la Savoie au chantre d'Elvire, du monastère de Hautecombe au « palais du bon Dieu, » des rives de ce monde aux horizons de la vie future. Le procédé est tout à fait

dans les us et coutumes de l'inspiration, à laquelle il faut, nous le savons, une grande indépendance d'allures et de mouvements ; il demande pourtant à être réglementé et coordonné, sous peine de voir dégénérer le produit de l'inspiration en une mosaïque, composée de pierres aux couleurs éclatantes, mais jetées au hasard les unes à côté des autres et ne produisant pas l'effet d'ensemble auquel elles sont appelées.

XV

C'est encore, — et nous devons l'en féliciter, — un sujet éminemment national qu'a choisi l'auteur de l'ode à Saint-François de Sales. Saint-François de Sales, le doux et aimable saint qui ramena tant d'âmes par l'attrait d'une religion pleine de mansuétude et de miséricorde, le grand et délicieux écrivain qui fut lui-même un poète en prose et dont le style frais et imagé a tout le parfum de la poésie alpestre... Son chantre, hélas ! malgré l'ardeur d'un légitime enthousiasme, n'a su, lui, nous donner que de la prose en vers. L'œuvre atteste une connaissance profonde de cette vie si pure et si bien remplie, une étude attentive de l'ouvrage si connu que lui a consacré le curé de Saint-Sulpice ; mais ce n'est pas là de la poésie, souvent même ce n'est pas de la versification : l'auteur supprime ou ajoute à sa guise un certain nombre de pieds à l'alexandrin qu'il a choisi pour y couler son inspiration, et il viole plus d'une fois le principe, dont Marmontel a excellemment donné la raison *harmonique* et qui exige que les rimes masculines et féminines se succèdent ou s'entrelacent.

Dans cette œuvre, qui ressemble plus à un sermon qu'à

une ode, le style manque parfois de noblesse ou devient hyperbolique à l'excès...

Ici, à propos des relations élevées qui unirent les deux fondateurs de l'Académie Florimontane, l'auteur dira :

Favre avait bien sondé cet immense savoir
Cherchant pour le Sénat ce *vaste réservoir*...

Plus loin, il reproduira la même image :

Il est temps de le voir, ce brillant phénomène
Citerne bien remplie, abondante fontaine
Qui coulera toujours se répandant au loin
Pour abreuver l'Église et verser son trop-plein ?...

Puis tout à coup, abandonnant ces tropes trop modestes, il s'écriera en s'appropriant l'image dont, sur les lèvres de l'évêque d'Hébron, la magie du langage dissimulait la hardiesse :

Sa doctrine est un fleuve où coule une eau féconde...
N'est-il pas le Mont-Blanc de l'Église et du monde ?...

XVI

Et maintenant, Messieurs, un coup d'aile ! Restons dans ces régions célestes où le saint Évêque de Genève brille de tout l'éclat de sa gloire. Montons plus haut encore ! Nous voici au pied du trône de la Reine des cieux...

Un fidèle du culte de Marie a, vous le savez, proposé une récompense spéciale, à ajouter au prix du concours, pour la meilleure pièce en l'honneur de la Sainte Vierge.

Six ouvrages, rentrant dans les exigences de ce pieux programme, ont répondu à son appel :

Stances à la Mère de Dieu ;
Ave Maria gratia plena ;
Un Pèlerinage à Notre-Dame de Bénite Fontaine ;
L'Étoile de la Mer ;
L'Assomption ;
Ode à la Vierge.

L'auteur des *Stances à la Mère de Dieu* n'est point un nouveau venu dans nos concours. L'an dernier, il nous présentait les trois premiers chants de son œuvre, et tout en rendant hommage au sentiment de foi ardente et de piété profonde qui l'anime, à l'imagination riche et féconde qu'elle atteste, nous la jugions au point de vue purement littéraire dans les termes que voici :

« Le sujet en lui-même, — il faut le dire à titre de circonstance atténuante, — était difficile à traiter ; autant la langue latine avec le rythme cadencé de ses hymnes se prête à la traduction des élans mystiques, autant la langue française risque en les abordant de ne pouvoir en atteindre la hauteur et de transformer en des litanies monotones ou en des cantiques ennuyeux cette poésie exquise qui, sous la nef d'une église, au milieu des splendeurs du culte, chantée à pleine voix, sur le mode grave et solennel du plain-chant, monte comme l'encens vers le ciel... C'est l'écueil contre lequel l'auteur nous paraît être venu se briser dans ces trois chants de sept cent trente-deux vers, où le mécanisme de la strophe est généralement régulier, mais où des redites inévitables, des expressions impropres, familières ou mal choisies, des tournures prosaïques, lassent l'attention et choquent l'oreille... »

L'auteur ne s'est pas laissé déconcerter par la sévérité de notre critique ; et il nous a donné la réplique... en doublant la dose. Ce n'est plus, en effet, le contingent déjà respectable de sept cent trente-deux vers ; c'est une légion de douze cent quarante-huit combattants qui entre aujourd'hui en ligne, précédée d'un parlementaire, lequel demande à l'Académie, au nom de l'auteur, une consultation.

Le poète des Stances voudrait, en effet, savoir, — je lui laisse la parole, — « si leurs défauts, ainsi que ceux des trois chants précédents, sont tels qu'ils les rendent tout à fait incapables d'être livrés à l'impression, quoique confiés pour la correction à quelque vraie génie poétique. L'auteur, est-ce illusion de sa bonne volonté, aime à penser que ses longues écritures ne doivent pas rester dans l'oubli et qu'elles pourraient intéresser, étant imprimées, un bon nombre de lecteurs catholiques sérieux. L'avis de l'Académie est pour lui l'arrêt du Dieu des sciences : il s'en rapporte entièrement à sa sagesse pour le sort de son travail qui lui a beaucoup coûté, — c'est évident, — et que Dieu seul peut récompenser. »

Nous devons être reconnaissants, Messieurs, à notre client anonyme de la confiance qu'il manifeste en nos oracles, ce qui nous oblige à lui parler avec une entière sincérité. Que son travail lui ait beaucoup coûté, nous nous en sommes convaincus par celui que nous avons consacré à son examen. Que Dieu récompense ses efforts, nous l'espérons avec lui. Que ses Stances puissent dans une confrérie servir de thème utile à une méditation ou à des oraisons jaculatoires ; nous n'en doutons point. Mais qu'elles puissent, même allégées, affronter le grand jour

de la publicité, nous n'osons sur ce point donner un conseil à l'auteur et nous préférons lui laisser l'entière responsabilité de la décision à prendre... Les jugements humains sont sujets à tant d'erreurs!... Et c'est lui-même qui se charge de nous le rappeler, lorsqu'il s'écrie :

Le monde est plein de tribunaux.
Malgré des juges la justice
L'innocent subit l'injustice :
En terre, c'est l'un des grands maux :
Il faut votre grand jugement
O Créateur du firmament !

Le Créateur du firmament, qui est souverainement miséricordieux, accueillera sans doute l'encens pur de cette pieuse invocation ; mais la critique, au risque de commettre une injustice, ne peut raisonnablement décerner un brevet de génie poétique à des strophes telles que celles-ci, que nous relevons au hasard dans cette forêt touffue :

Que j'aime ton enseignement
O chère Église catholique !
J'ai la consolatrice unique
En toi dans mon dernier moment.
En ton aimable compagnie
Tout agréable est l'agonie....

Comme on craint le mal dit cancer
Il en est, Vierge, un plus funeste :
Du scandale public la peste
Faite, hélas ! pour peupler l'enfer.
Vous savez d'où vient le poison.
Jetez-en la mère en prison...

L'auteur a, de plus, réalisé un tour de force, qui peut

avoir son originalité, mais que nous ne pouvons lui permettre d'éditer avec l'approbation de l'Académie. Son œuvre se termine par une prière au soleil levant, en quarante-quatre vers, imités des commandements de Dieu et de l'Église, ayant tous des rimes masculines répondant à deux seules consonances :

Je m'écrie au soleil levant:
Gloire à Dieu Père tout-puissant
Seul il fit l'astre étincelant,
Le tient dans le ciel constamment
Tout par lui sortit du néant...

Ainsi de suite durant trente-deux vers, après lesquels l'auteur époumonné et ayant vraisemblablement épuisé tout le filon des rimes en *ant*, attaque les rimes en *eux* et nous laisse étourdis sur le sol, stupéfaits de sa fécondité...

XVII

Le poète de l'*Ave Maria* n'a pas été non plus à la hauteur de cette prière exquise, dont Bach et Gounod ont traduit en musique avec tant de bonheur les célestes accents.

Pour te louer, Vierge Marie,
Aimable mère, inspire-moi !
Réveille ma muse assoupie
Pour qu'elle soit digne de toi.

N'est-tu pas la rose mystique
Rose qu'on ne retrouve plus
Que dans le parterre olympique
Où tu ravis tous tes élus,..

La muse au pied de la Vierge et la rose mystique s'épanouissant dans l'olympe constituent un de ces mélanges du sacré et du profane, une de ces fautes de goût telles qu'on les a blâmées avec raison dans les *Lusiades* de Camoëns et dans le *Roland furieux* de l'Arioste... Boileau ne s'est-il pas refusé à approuver

.... en un sujet chrétien
Un auteur follement idolâtre et païen...

XVIII

Moins païen dans les mots, mais aussi prosaïque dans le fond est l'auteur du *Pèlerinage à Notre-Dame de la Bénite Fontaine*. Cette composition écolière a violé cette autre règle, non moins importante, enseignée par l'*Art poétique* :

Un auteur quelquefois trop plein de son objet
Jamais sans l'épuiser n'abandonne un sujet.
S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la face ;
Il se promène après de terrasse en terrasse ;
Ici s'offre un perron, là règne un corridor ;
Là ce balcon s'enferme en un balustre d'or.
Il compte des plafonds les ronds et les ovales :
Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales...

L'auteur, avant de se mettre en route, croit devoir nous exposer longuement pourquoi il va s'ébranler :

Le culte de Marie est pour moi plein d'attraits,
Il dispose mon cœur pour une sainte paix...,

Il veut aller honorer un sanctuaire de la Vierge et il choisit celui de la Bénite Fontaine.

J'ai pour guider mes pas et pour me renseigner
Mon cher ami Fulgence ; il va m'accompagner...

Ces vers ressemblent plus à la prose d'un guide qu'au langage élevé du récit poétique. Enfin, voici l'auteur en route avec l'ami Fulgence :

C'est dans le mois de mai, c'est dans la matinée :
Le voyage commence et dure la journée...

Et la relation, elle, dure, dure longue comme un jour sans pain, dépeignant le trône du sanctuaire, relevé par le zèle pieux d'un pasteur vénéré, nous promenant des coteaux verdoyants à la plaine parfumée, des concerts des oiseaux à la brise embaumée, de la chapelle à la source, avançant, reculant, se prosternant, se relevant et nous expliquant en finale comme quoi, étant arrivé, on a été obligé de partir, non sans avoir

Aperçu le tombeau de cet homme zélé,
De ce restaurateur par la Vierge appelé,
De cet homme qui fit des choses sans pareilles :
J'aime à dire son nom : Revillard, de Cruseilles!...

Cette chute malheureuse nous prouve combien il est difficile d'introduire les noms propres, si respectables soient-ils d'ailleurs, dans le corps d'un poème, sans friser le ridicule. Il faut pour conserver à la poésie le ton élevé qui lui convient ou la sonorité d'un nom historique, ou l'impersonnalité de ces appellations générales ou allégoriques, telles que nous allons les rencontrer dans l'*Étoile de la Mer*.

XIX

Arthur, fils de l'erreur, aux fastes de l'histoire
Un jour y vit un nom, redoutable à l'Enfer :
Ce nom resta dès lors gravé dans sa mémoire :
Et c'était, ô merveille : Étoile de la mer!

Mais cette étoile, cette étoile brillante, la foi, qui n'illumine point l'âme d'Arthur, l'empêche d'en découvrir les célestes clartés. L'ange d'Albion s'adresse alors à la Reine du Ciel et la supplie de jeter sur Arthur un regard maternel. Sa prière est exaucée : la Reine du Ciel apparaît à Arthur et lui tient un long discours dans lequel elle gémit sur l'abandon où Albion la laisse...

Regarde!... De Bristol jusqu'au sein de l'Écosse
On échange, on trafique et la nuit et le jour;
Sans trève ni repos on se livre au négoce
Et nul, en ces bas lieux, ne songe à mon amour!...

Et pourtant la Mère de Dieu, qui aime, malgré ses erreurs, son enfant égarée, entrevoit pour elle une nouvelle aurore :

Déjà Ripon, Clifford et Norfolk l'intrépide
Et mille autres vaillants ont réjoui mon cœur.
Sur leurs traces Arthur marche d'un pas rapide,
Vole au port du salut où l'attend le bonheur!

Arthur répond à la Vierge par un cantique d'amour en douze strophes, puis il va, apôtre de son culte, célébrer ses louanges à travers sa patrie...

On le voit arborant l'immortelle bannière
A Portsmouth et Plymouth, à Neuwcastle et Bristol
Et chantant plein d'ardeur l'angélique prière,
Il la fit retentir jusqu'à Liverpool...

La Vierge récompense son zèle pieux en conduisant sa voile au port de la sainte Sion...

Cette pièce, dont nous venons de vous soumettre la pâle analyse, semble révéler la main expérimentée d'un habitué de nos concours. Nous professons, quant à nous, qu'une fois entrés en loge, la personnalité des concurrents doit disparaître absolument pour la critique, et que c'est la seule condition qui assure l'indépendance et l'impartialité des jugements. Peu nous importe que tel rimeur susceptible se froisse et s'irrite contre nos appréciations : nous estimons que des arbitres ne doivent pas être des panégyristes et que le seul moyen d'atteindre le but poursuivi par le fondateur de ces concours, c'est-à-dire d'épurer et de développer le goût littéraire dans notre chère province, c'est de dire ce que nous croyons être le vrai sans le moindre souci des personnes ni la plus légère préoccupation des mécontentements...

Cette parenthèse fermée, — et nous étions bien aise de l'ouvrir en passant, — l'*Étoile de la Mer* nous a rappelé d'une façon frappante la facture d'une muse féconde entre toutes, à laquelle nous devons déjà de nombreuses productions, non sans valeur, le *Curé d'Ars*, le *Prêtre de Jésus*, et l'an dernier, *Edmond*, que l'Académie a distingué par une mention honorable et qui a affronté dès lors le grand jour de la publicité.

Si l'*Étoile de la Mer* a évité cet écueil de la prolixité, contre lequel nous mettions en garde l'auteur des œuvres qui l'ont devancée ; si le poète, sans y être moins correct,

a su serrer mieux sa pensée et mettre un frein aux effluves de son style abondant, peut-être y a-t-il été moins heureusement inspiré. La donnée du poème est bonne; elle présente un caractère de nouveauté et d'actualité auquel il faut rendre hommage; mais elle nous a paru exploitée par un esprit trop scholastique, manquant trop du grand souffle : les mêmes images reviennent périodiquement; et, tout en voulant tenir nos regards attachés vers l'étoile de la mer, l'auteur n'a pas la vigueur suffisante pour nous enlever avec lui au-dessus de la marée basse, où son œuvre est retenue trop souvent par les ébats écoliers d'un lyrisme de convention...

XX

L'*Ode à la Vierge*, moins prétentieuse, visant moins à l'éclat que l'*Étoile de la Mer*, est d'une allure plus facile et d'une facture plus harmonieuse...

Salut, Vierge toute belle,
Rose pure du saint lieu
Dont la corolle immortelle
S'ouvrit au souffle de Dieu!
Salut, ô Reine des anges.
Que l'accent de mes louanges
Faible écho de mon amour
Comme un parfum de l'aurore
Monte vers toi, monte encore
Jusqu'à ton divin séjour!

. . . .

Les anges, gardes fidèles,
N'avaient pas au ciel désert

Sur leurs harpes immortelles
Chanté leur premier concert;
Et Dieu, ravi de ta gloire,
Sur tes splendeurs, tour d'ivoire,
Déjà reposait ses yeux;
Dès lors, il t'avait choisie
Mère auguste du Messie
Pour unir la terre aux cieux...

. . . .

Ici-bas quel saint cantique
Peut célébrer tes grandeurs!
Tes parfums, rose mystique,
Des cieux charment les splendeurs.
Séraphins, sur votre lyre
Qu'illumine son sourire,
Chantez ses divins attraits.
Que la terre au ciel unie
Se mêle à leur harmonie
Pour proclamer ses bienfaits!...

. . . .

L'auteur, vous pouvez en juger, manie avec art le rythme coulant et cadencé de l'ode; ses onze strophes sont toutes d'une versification correcte; mais, à raison même des proportions restreintes du poème, nous sommes en droit d'exiger davantage au point de vue de la qualité. Or, s'il n'a pas de défauts saillants, ce cantique ne se distingue pas des œuvres du même genre par un caractère suffisamment personnel; il y a souvent des répétitions, répétitions d'idées, d'images, de mots, telles que celles-ci :

Monte vers toi, *monte* encore...

. . . .

Oh! dans tes bras, presse, *presse*

L'enfant-Dieu, le Roi des cieux

. . . .

Au cœur pur, *au cœur* qui t'aime
Tu prodigues tes bontés...

Parfois même, une faute d'orthographe, que nous voulons bien croire n'être due qu'à une erreur de copie, vient altérer la pureté grammaticale de l'ouvrage. C'est ainsi que l'auteur a écrit *entourre* avec deux *r* au lieu de *entoure*... Et pour tout dire, il a le tort de se trouver dans le voisinage du poème de l'*Assomption.*

XXI

L'*Assomption!* Le triomphe de la Vierge de Bethléem et de la mère inconsolée du Calvaire ! Les anges descendus du ciel pour l'enlever sur leurs ailes jusqu'aux divines splendeurs ! La terre muette et ravie contemplant la voûte céleste qui s'entr'ouvre et les parvis sacrés où les élus, frémissant d'une sainte allégresse, entonnent de sublimes cantiques pour saluer la Souveraine de la terre et des cieux !

Il a fallu le génie d'un *Murillo* pour fixer sur la toile cette scène sublime qui a immortalisé son pinceau. Il fallait un poète pour en aborder les écueils redoutables et les sommets troublants. L'*Assomption,* c'est, en effet, le merveilleux chrétien dans sa conception la plus haute et la plus idéale, mais aussi la plus difficile à traduire. L'auteur qui s'est senti de taille à l'aborder n'a pas complètement satisfait aux exigences d'un pareil sujet ; mais si son poème n'est pas en poésie ce que le tableau de Murillo

est en peinture, il n'en reste pas moins une œuvre remarquable, puissante par l'imagination et par l'éclat du coloris... Écoutez plutôt :

Marie vient d' « exhaler sa belle âme vers les cieux. » Les apôtres sont accourus. Thomas arrive le dernier : il veut voir... Le cercueil est ouvert : des fleurs aux doux parfums frappent seules sa vue...

La Vierge a pris son vol vers le séjour divin...

Elle apparaît bientôt dans un nimbe d'or, escortée d'une légion d'anges, qui font retentir les airs de cet hymne sacré :

Entonnez vos concerts, régions de l'aurore,
Tressaillez, rivages lointains ;
Et vous que le soleil à son déclin colore,
Filles des mers, battez des mains !
Au sein de la lumière et des anges sans nombre
Votre reine sort du tombeau ;
Un nouvel astre brille et va dissiper l'ombre
Le jour va renaître plus beau.
Non, tu ne devais point sous un pâle suaire
O Vierge, dormir sans retour :
Le corps qui fut d'un Dieu le vivant sanctuaire
Devait triompher à son tour.
Seule, l'amour divin t'embrasa de ses flammes
Comme la victime au saint lieu ;
Seule, tu fus choisie entre toutes les femmes
Pour veiller sur les jours d'un Dieu.
Celui qui d'un regard peupla l'immense espace,
Qui créa l'ange du néant,
Et planta ce roseau qui jamais ne dépasse
Le vaste et superbe océan ;

Qui donne au jour ses feux, aux nuits leurs sombres
Et dit aux vents : soufflez ici ; [voiles,
Qui parle de son trône, et cent millions d'étoiles
Disent tremblantes : nous voici !
Ce Dieu qui chaque jour nourrit la créature
Te disait : « Ma mère, j'ai faim ! »
Celui qui dans sa main fait fleurir la nature
Prenait son repos sur ton sein !
Oh! qui dira jamais les trésors de tendresse
Qu'à ton Dieu tu sus prodiguer ;
Hélas ! et les douleurs qu'en des jours de détresse
Cet amour devait te léguer ?
Ta lèvre, soixante ans, sur un sanglant calvaire,
But à l'océan des douleurs ;
Mais, triomphe aujourd'hui : la terre te révère,
Et le Ciel va sécher tes pleurs !

Gethsémani répond au chœur des anges, qui reprennent, en petits vers coupés, sur un mode plus enthousiaste encore les louanges de la Mère de Dieu :

Ainsi l'hymne angélique en longs flots d'harmonie
Exaltait les grandeurs de la Vierge bénie ;
Et tandis que le globe, à ces divins accents,
Tressaillait de bonheur sur ses gonds frémissants ;
La Vierge triomphante aux accords de la lyre
Comme un nuage d'or qu'élève un doux zéphir
Par delà le ciel bleu, montait, montait toujours.

Mais voici le céleste cortège sur le seuil des parvis sacrés :

On entendit alors au travers de la nue
Répondre avec douceur une voix inconnue :

« Qui montera jamais à l'autel du Seigneur,
« Et des palais divins habitera l'enceinte ?
« Qui contemplera Dieu dans sa majesté sainte,
« Et pourra jamais boire au torrent de bonheur ? »

Et les anges en chœur à ces mots répondirent :

« Celle qui protégea la veuve et l'orphelin,
« Dont les grandes vertus en tous lieux resplendirent
« Et dont l'astre brilla sans ombre ni déclin,
« Voici la reine de victoire,
« Ouvrez-vous ! portes de la gloire. »

Et la voix répéta : « Mais sur ce front royal
« N'étincelle aucune couronne? »
— « L'Esprit saint épousa son cœur pur et loyal.
« Dirent-ils, le Seigneur la choisit pour son trône. »

Et la voix répondit : « Au trône du Seigneur,
« Triomphe, amour, puissance, honneur !
« Celle que l'Esprit-Saint de sa flamme environne
« Recevra du Très-Haut la palme et la couronne ! »

Alors on vit des Cieux les portiques s'ouvrir
Et de l'Agneau divin l'autel se découvrir.
Sous les lambris sacrés de splendeur infinie
Jaillissait un torrent d'ineffable harmonie.
Soudain dans leurs transports, les Princes de Sion
Entonnèrent un chant de bénédiction:

« Gloire au Dieu trois fois saint ! Quelle épouse nouvelle
S'élève du désert brillante de clartés ?
Quelle auguste vertu sa démarche révèle !
L'innocence et l'amour marchent à ses côtés.
Elle a de Sara la puissance,
De Rachel la chaste beauté,
De Rébecca l'humble innocence,
D'Esther la douce majesté.

Non, ce n'est plus Hénoch, ni le prophète Élie
Qui montent vers les cieux sur un char enflammé;
Mais Dieu fait triompher l'âme qui s'humilie
Et se repose en lui comme en son bien-aimé. »

Les prophètes célèbrent à leur tour l'entrée triomphale de la Reine du Ciel...

Tout à coup s'élançant dans un rapide essor
Parut comme l'éclair un ange aux ailes d'or
Et sa voix répéta trois fois: « Immaculée. »
Et comme on vit jadis en riante vallée
S'entr'ouvrir de la mer les flots obéissants,
Suspendant les accords de leurs luths frémissants
Les vierges à leur Reine ouvrirent un passage...

La Mère de Dieu arrive au pied du trône de la Sainte Trinité. Bethléem, le Calvaire, l'Incarnation du Fils de Dieu et la Rédemption de l'humanité se dressent dans une magnifique invocation sous la lyre du poéte.

Jésus vient au-devant de celle qui l'a porté dans son sein, de celle qui a baigné de larmes brûlantes le pied de la croix où s'accomplit le grand sacrifice :

Mère du Tout-Puissant, je vous dois la lumière;
Prenez place en ma cour et siégez la première...

L'Esprit-Saint lui donne l'anneau nuptial et avec lui

Pour marchepied l'aurore, un soleil pour manteau
Douze astres pour couronne...

Et le Père commande à la terre et aux cieux de saluer leur Souveraine :

Chantez, anges du ciel; triomphe, ô genre humain;
Vous, pécheurs, espérez; mon sceptre est en sa main.

Ce poème est incontestablement d'une large et puissante facture. Il y a bien çà et là quelques faiblesses, des répétitions, des vers moins heureux ou des tournures manquant de correction...

Cœur loyal, par exemple, se dit bien d'un guerrier ; mais l'épithète n'est pas à sa place dans un hymne à la *Reine des Vierges*.

O Mère, quels tourments ! sous quel affreux pressoir
Fut torturé ton cœur dans ce lugubre soir...

Cette image trop réaliste termine mal et dépare la belle évocation du Calvaire...

Et lorsque, dans l'hymne des anges que nous avons cité, le poète, au cours de la tirade sur la puissance du Dieu fait homme, écrit ces deux vers :

Qui parle de son trône et cent millions d'étoiles
Disent tremblantes : nous voici !

Cette phrase incidente, jetée dans la période, choque l'oreille et viole la règle... Mais ces rares imperfections n'altèrent pas sensiblement le mérite de l'œuvre. La versification classique y est respectée mieux que partout ailleurs ; la gravité et la sainteté du sujet n'en ont pas exclu les élans de l'imagination ; et l'auteur y a utilisé avec succès le haut lyrisme des Saintes Écritures...

XXII

Ce lyrisme, — mine féconde pour l'inspiration, — nous allons le voir animer d'une façon moins extatique, moins

brillante peut-être, mais plus humaine, plus réelle et partant plus saisissante, une œuvre que son importance nous a fait réserver pour le couronnement de cette étude.

L'*Assomption* est un cantique dont la sublimité même empêche de goûter toute la suavité et dont ces âmes seules, qui vivent à l'ombre du sanctuaire et dans le silence du cloître, attendant l'heure du départ, comprendront les peintures mystiques et les célestes harmonies.

Le *Poème de la douleur* auquel nous arrivons est un drame dont chacun, en descendant au fond de lui-même et en analysant sa propre existence, peut s'approprier dans une mesure variée, mais inévitable, les situations poignantes et espérer le dénouement providentiel.

Le *Livre de Job*, dont l'auteur nous soumet des fragments considérables, est, vous le savez, l'un des livres les plus anciens de l'Écriture. Nous ne rechercherons pas si les Hébreux avaient une poésie rimée et si le texte original de la Bible renferme des vers ayant des rimes et des césures, soumis à la discipline de la prosodie. C'est un point d'histoire philologique vivement controversé dans le monde savant. Mercérus, Théodore Herbert, Meibomius, François Gomare et plus récemment M. Le Clerc, dans la *Bibliothèque universelle*, ont soutenu l'affirmative : le sentiment contraire est défendu avec vigueur par Scaliger et, à sa suite, par toute une légion de commentateurs, parmi lesquels Augustin d'Eugubio, Louis Cappel, Martinius, Vasmuth, Pfeiffer et Gratien tiennent une place éminente.

Dans une dissertation remarquable, l'abbé Fleury a embrassé cette dernière opinion qu'il appuie sur des raisons puissantes. Il est, suivant lui, présumable que toute la

poésie des anciens Hébreux ne consistait que dans la grandeur, la noblesse et l'élévation des pensées et du style, dans la hardiesse des expressions, dans des manières vives et pathétiques, dans un discours concis et coupé, dans un tour plus fleuri, plus animé, plus expressif que le discours ordinaire...

Mais qu'importe, en vérité, que les Hébreux aient ou non connu, comme les Latins et les Grecs, le mécanisme raffiné de la poésie méthodique? Ce n'est pas la versification qui fait la poésie, cette poésie naturelle aussi ancienne que l'humanité et qui est comme l'émanation, comme la quintessence des facultés divines de notre être appliquées à la contemplation du vrai, du beau et du bien ou surchauffées par les grands sentiments ou les grandes passions, telles que la joie, la douleur, la haine ou l'amour...

Or, quel sujet plus émouvant, plus capable de faire vibrer toutes ces cordes diverses, que cette grande figure de Job, que Dieu a suscitée pour donner à tous les siècles, suivant l'expression de l'Écriture, un exemple de patience, de soumission et d'abandon à la volonté divine.

Job rayonnant dans les splendeurs de la fortune! Job étendu sur les immondices d'un fumier! Quel contraste et quel spectacle! Quelles leçons et quels enseignements!

Heureux et riche, Job craint Dieu, remplit tous ses devoirs, méprise les richesses, accueille le pauvre et l'étranger, juge d'après les seules inspirations de sa conscience, sans acception d'opinions ni de personnes.

Malheureux et misérable, dépouillé de ses biens, privé de ses enfants, exposé aux insultes de ses anciens amis, le corps couvert de lèpre, il s'incline sous la main qui le

frappe, il bénit Dieu et il admire la grandeur de ses jugements jusque dans les épreuves terribles qu'il lui inflige.

Et Dieu le récompense en le tirant de cet abîme d'affliction et en faisant luire sur lui l'aurore d'une vie nouvelle, plus florissante et plus prospère encore que la première.

Telle est cette éloquente histoire, que la Bible nous raconte dans un Livre qui n'a pas moins de quarante-deux chapitres. L'auteur les a, paraît-il, traduits tout entiers ; mais il a compris qu'une pareille œuvre aurait eu des dimensions par trop envahissantes et il s'est borné à y découper avec une visible précipitation des fragments qui représentent, réunis, le bagage déjà respectable d'environ mille vers.

Le poème débute par un prologue et se termine par un épilogue : entre les deux sont enchâssés onze chants :

Les Messagers de malheur ;
Les Ulcères ;
Malédiction ;
Réponse et vision d'Éléphaz de Théman ;
Abandon ;
Lamentations ; — Cri d'angoisse ; — Résignation ;
Triomphe insolent de l'impie ; son châtiment ;
L'Idylle du passé ;
Tristesse du présent ;
Grandeur de Dieu ;
La voix de Jéhovah.

Nous ne pouvons, Messieurs, dans cette revue déjà si longue, avoir la prétention de tout citer. Tout, à peu de chose près, mériterait pourtant les honneurs de la citation.

La traduction n'est pas libre : elle est fidèle, je dirai même trop fidèle, en ce sens que s'asservissant au texte judaïque de la Bible, le traducteur le suit verset par verset, presque mot par mot, ce qui l'empêche parfois de l'approprier au goût moderne ; mais il n'en faut pas moins reconnaître que ce souci de l'exactitude, jusque dans son exagération, laisse au poème quelque chose de cette grandeur, de cette noble simplicité, de ce cachet vénérable imprimé sur l'original par la divine inspiration qui y a présidé....

Écoutez, par exemple, ces vers du prologue...

Sur la terre de Hus, sous le ciel d'Orient,
Un homme nommé Job vivait simple et croyant;
Il craignait le Seigneur, chérissait la justice
Et fuyait avec soin l'ombre même du vice,
Sa famille comptait trois filles et sept fils :
Pour fortune il avait sept milliers de brebis,
Et trois mille chameaux, outre cinq cents ânesses,
Cinq cents couples de bœufs complétaient ses richesses;
De nombreux serviteurs remplissaient sa maison
Et dans tout l'Orient célèbre était son nom...

Rapprochez ces vers du texte : et vous serez frappés de la précision avec laquelle le poète a su s'y conformer. Et ce qui donne à son œuvre une valeur toute spéciale, c'est qu'il ne s'est pas départi un seul instant de ce respect religieux pour le grand poème biblique. Du commencement à la fin, on voit revivre avec une surprenante fidélité de décor ces scènes sublimes, qui ont tour à tour les cieux et la terre pour témoins...

L'ange maudit vient d'obtenir du Très-Haut le pouvoir d'éprouver Job...

Or, un jour qu'assemblés sous le toit fraternel,
Tous les enfants de Job étaient joyeux à table,
Un messager survint qui d'un ton lamentable
Lui dit : « Maître, les bœufs travaillaient au labour,
« Les ânesses paissaient lorsqu'au milieu du jour
« Les Sabéens sur nous ont fondu dans la plaine,
« Ont massacré tes gens et tout pris ; avec peine
« Je me suis échappé seul pour te l'annoncer. »
Comme il parlait encor, pâle on vit s'avancer
Un messager nouveau : « Maître, — dit-il, — la foudre
« A tué tes brebis, réduit tes gens en poudre ;
« Pour venir te l'apprendre, il n'est resté que moi... »
Il n'avait pas fini qu'un autre plein d'émoi
Lui dit : « Les Chaldéens, divisés en trois bandes,
« Se sont précipités sur tes tribus marchandes,
« Ont tué tous tes gens, enlevé tes chameaux ;
« Seul j'ai pu me sauver pour t'annoncer ces maux... »
Comme il parlait encor, pénètre dans la salle
Un courrier apportant la nouvelle fatale :
« Tes filles et tes fils assemblés ce matin
« Près de leur frère aîné partageaient un festin,
« Quand soudain du désert un vent épouvantable
« Fit crouler la maison ; et tes enfants à table
« Sous les débris fumants ont tous trouvé la mort ;
« Seul j'ai pu m'échapper pour t'apprendre leur sort. »
Alors Job se leva, déchira sa tunique,
Puis se rasant la tête, adora l'Être unique
Prosterné contre terre ; et soumis en son cœur
Aux volontés du Ciel, en voyant son malheur,
Il dit : « Je suis sorti nu du sein de ma mère,
Et nu je rentrerai dans le sein de la terre ;
Dieu m'avait donné tout, sa main m'a tout ôté ;
Que son nom soit béni ! sainte est sa volonté ! »

Voilà, Messieurs, une scène admirable traduite avec autant de bonheur que de fidélité ! Quel effet dramatique ne produisent pas ces messagers arrivant coup sur coup pour annoncer au patriarche ces nouvelles, toutes plus désastreuses, toutes plus écrasantes !

D'abord, ce sont les troupeaux.... Job reste impassible.... Puis les gens et les convois.... Il ne dit rien ; il n'est jusqu'ici atteint que dans son opulence.... Mais qu'entend-il?.... Tout ce qu'il vient d'apprendre n'est rien auprès du dernier message.... Tous ses enfants morts, ensevelis dans le même tombeau!... L'homme, le père est atteint cette fois en plein cœur. Il chancelle ; mais quel est son premier mouvement? C'est d'adorer Dieu et de bénir sa volonté sainte... Ah ! Messieurs, nous ne pouvons nous empêcher de le dire en passant, quel grand exemple ! Combien de lutteurs vaincus, d'existences brisées, d'âmes inconsolées qui trouveraient là le remède ; et pourquoi faut-il qu'en prétendant travailler au progrès de l'humanité, certains réformateurs aboutissent au malheur de l'homme en voulant lui enlever Dieu, ce Dieu dans le sein duquel il fait si bon se réfugier lorsque tout s'écroule autour de vous !...

Mais jusque dans Job l'homme reparaît ; il a ses défaillances, ses retours, ses révoltes.... Écoutons-le maudire le jour de sa naissance :

« Périssent à jamais le jour où je suis né,
Et la nuit où l'on dit au père fortuné :
« Un enfant est conçu. » De sa clarté divine
Que Dieu dans son courroux jamais ne l'illumine
Ce jour cent fois maudit ! Que d'une ombre sans nom
Se voile la lueur de son premier rayon !

Que la nuit du trépas l'éteigne s'il s'allume !
Que pour tous les mortels il soit plein d'amertume !
Que cette nuit s'en aille au gouffre ténébreux,
Qu'on ne la compte point parmi les jours nombreux
Qui l'auront précédée ou qui devront la suivre !
Que sans pitié le temps l'efface de son livre !
Que, morne et solitaire, elle inspire l'horreur
Et qu'on n'y fasse entendre aucun cri de bonheur !
Qu'on l'exècre partout !... Que ceux-là la maudissent
Qui maudissent le jour !... Que les astres pâlissent,
Que la lune s'éteigne à son obscurité !
Qu'on n'y voie aucune aube épandre sa clarté ;
Pour n'avoir point fermé le ventre de ma mère,
Ni détourné de moi le mal et la misère !...
Pourquoi n'être pas mort dès que je fus conçu,
N'avoir pas fui le jour après l'avoir reçu ?
Pourquoi sur ses genoux ma mère me prit-elle ?
Pourquoi m'avoir donné le lait de sa mamelle ?
Maintenant au tombeau, sans craindre de réveil,
Heureux, je dormirais mon éternel sommeil.... .

En entendant ce cri du désespoir, Éléphaz de Théman, — l'un des trois princes amis de Job qui étaient venus pour le consoler et qui passèrent auprès de lui sept jours et sept nuits, — l'accuse de manquer de résignation.. Il soutient que l'homme ne peut être affligé que pour ses péchés et que Job ne doit pas se croire innocent devant Dieu.

C'est alors que Job lui répond par ses lamentations fameuses. C'est le chapitre VII du texte sacré ; l'un de ceux dont la traduction est le plus remarquable et dans lequel nous découpons ce passage qui l'est entre tous :

Les vieillards se tenaient debout par déférence,
Les princes aussitôt rentraient dans le silence;
Comme un sceau sur leurs lèvres ils apposaient leur doigt
Et devant moi les chefs faisaient taire leur voix.
Au bruit de mon bonheur l'oreille était ravie;
L'œil ne se lassait point de contempler ma vie.
Me voyant soutenir du cœur et de la main
Et l'orphelin sans mère et le pauvre sans pain.
Je consolais la veuve, et je voyais la bouche
Du mourant me bénir sur sa funèbre couche.
Je portais la justice ainsi qu'un vêtement;
Son diadème d'or, pur comme un diamant,
D'éclat et de splendeur ceignait mon front auguste
Et ma couronne était la couronne du juste!.....
J'étais l'œil de l'aveugle et le pied du boîteux,
Et je servais de père à tous les malheureux :
J'étudiais leur cause et, fort de l'innocence,
Envers et contre tous je prenais leur défense.
Je brisais la mâchoire à l'impie insolent
Et ravissais la proie arrachée à sa dent,
Et je disais, voyant mes jours heureux et calmes :
Je mourrai dans mon nid; nombreux comme des palmes
Je compterai sans fin des ans toujours nouveaux.
Ma racine a trempé le long des clairs ruisseaux :
Sans cesse je verrais ma gloire rajeunie
Et la rosée en pleurs sur ma moisson bénie.
Et le flambeau brillant à mon premier matin
Sans s'éclipser jamais luira sur mon chemin.

Nous aurions beaucoup à vous citer encore; mais il faut savoir se borner... Aussi bien les passages que nous vous avons soumis sont-ils suffisants pour révéler la manière de l'auteur et faire apprécier ses remarquables qualités...

La critique doit toutefois être placée dans une certaine mesure à côté de l'éloge. Le poète, avec le souci poussé à l'excès de la traduction fidèle, n'a pas toujours su garder dans ses vers le ton élevé du langage poétique : on y rencontre trop souvent des expressions ou des tournures familières ou prosaïques, des remplissages et des négligences de style, telles que celles-ci :

Ici-bas, — *tu le sais*, — rien n'arrive sans cause...
. . . .
Sans me donner le temps de respirer *un peu*...
. . . .
A quoi bon, *dans ce cas*, te servir, ô Seigneur...
. . . .
Te semble-t-il donc bon de me calomnier?
. . . .
Retire *un peu* ton bras, laisse-toi donc fléchir !
. . . .
Au pinacle un moment, il tombera demain

Il y a même deux hiatus dans ces deux vers :

Tu oses donc, ô Job, provoquer l'Éternel.....
. . . .
Prenez donc sept béliers *et autant* de génisses...

Mais ces critiques de détail, auxquelles une retouche attentive enlèverait leur raison d'être, n'altèrent pas sensiblement, à nos yeux, la puissante structure et la perspective imposante de ce monument sacré...

Nous avons terminé, Messieurs, la revue d'ensemble et de détail que nous nous étions imposée pour vous donner une

idée générale de la valeur de ce concours et pour permettre à tous ceux qui s'intéressent au progrès des lettres dans notre Savoie en même temps qu'aux concurrents eux-mêmes de raisonner par le contrôle d'une critique à visière découverte le mérite de chaque pièce, les motifs qui l'auront fait écarter, ceux qui lui auront ouvert l'accès des récompenses.

Aux poètes inconnus que nous aurions trop vivement fustigés dans l'entraînement d'une discussion ardente, nous dirons avec le maître dont l'un d'eux s'est approprié la parole :

Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue...

A vous, Messieurs, qui avez non-seulement à conseiller, mais à récompenser, nous proposerons une classification que notre rapport ne contient point en germe ; car, pour ménager votre attention et soutenir l'intérêt de ce travail, mis en échec par la longueur de ses déductions, nous avons tenu à n'adopter aucun ordre, à ne pas procéder méthodiquement des plus faibles aux plus méritantes ; mais à entremêler l'excellent et le mauvais, le bon et le médiocre, se faisant valoir ou se critiquant par le simple contact... Il faut maintenant choisir.

Deux poèmes se dressent au-dessus de tous les autres de toute la hauteur d'une supériorité qui ne vous a sans doute point échappé :

Ce sont le *Poème de la Douleur* et le *Qui vive?*

L'un, poème biblique, de haute allure, mettant en scène dans des vers toujours corrects et souvent bien frappés ces scènes dont les personnages s'échelonnent des profon-

deurs de la terre aux profondeurs du ciel et dont la sublimité n'a été dépassée par aucune conception du génie humain.

L'autre, poème du présent, poème de nos deuils, de nos larmes, de nos douleurs vécues et encore cuisantes, de nos hontes, de nos gloires et de nos espérances, œuvre de la nouvelle école, indépendante, frondeuse, souvent incorrecte, violant effrontément la règle et intentionnellement triviale, mais œuvre animée d'un souffle puissant et vraiment inspiré, qui réchauffe, qui entraîne et qui réveille, comme le coup de clairon d'alerte dans le silence de la nuit.

L'un est une traduction remarquable; mais ce n'est qu'une traduction;

L'autre est une œuvre non sans défauts; mais c'est une œuvre.

Chez celle-ci, le caractère génial et personnel rachète abondamment ce que celle-là peut avoir de plus régulier; aussi, malgré la délicatesse extrême d'une pareille pondération, nous vous demandons d'apprécier avec nous, qu'elles s'équilibrent sur les deux plateaux de la balance et qu'elles doivent se partager *ex æquo* le prix du concours.

Mais comment ne pas vous demander, après une critique peut-être trop sévère, d'encourager les œuvres qui, bien que ne pouvant aspirer à la palme, méritent pourtant d'être mentionnées honorablement?

Ici, l'*Assomption* se présente en première ligne avec ses hymnes harmonieux, chantés par ces légions d'anges dont une haute éloquence, qui honore notre Compagnie[1], nous

[1] M. le chanoine Arminjon.

faisait récemment pénétrer la mystérieuse existence et admirer les incomparables splendeurs.

Plus modeste, le poète du *Bord de l'eau* a droit de réclamer une seconde mention pour les clapotements bavards du Chéran et le chant majestueux de la Saône.

D'autres œuvres eussent pu encore être distinguées ; et, si nous fussions entrés dans cette voie, le *Cerveau humain* et l'*Élégie à la mémoire d'Hégésippe Moreau* se fussent présentés au premier rang à nos suffrages ; mais la majorité de votre Commission a pensé que ces poésies légères n'avaient pas une importance suffisante pour y aspirer et qu'il était d'ailleurs préférable de ne pas multiplier les distinctions.

Et maintenant, Messieurs, qu'il nous soit permis, en nous élevant au-dessus des aspects purement littéraires du voyage que nous venons d'accomplir ensemble et dont votre bienveillance a su vaillamment supporter les fatigues, qu'il nous soit permis de devancer les applaudissements de cet auditoire en félicitant, entre tous, les deux poètes qui doivent se partager la plus haute des récompenses que vous allez décerner.

Dans le modeste hémicycle de nos montagnes, sous la forme légère et trop dédaignée du langage rythmé, ils ont fait plus qu'une œuvre de l'esprit, ils ont l'un et l'autre fait acte d'hommes et de citoyens en consacrant les inspirations de leur lyre, l'un, à Dieu, l'autre, à la patrie.

Oui, c'est bien de la montagne que, dans nos temps troublés, alors que la plaine s'agite et semble plongée dans cet épais brouillard, qui obscurcit les consciences et dissimule aux yeux des masses les points noirs de l'hori-

zon, c'est bien de la montagne que devaient partir ces revendications éternelles qu'il faudra bien, tôt ou tard, que la société entende si elle ne veut tomber dans l'abîme ouvert sous ses pas.

« La montagne, disait récemment un éloquent publiciste, rapproche du ciel. La mer semble animée des multiples passions de l'humanité ; elle en a les grondements sourds, les emportements, les avidités, les colères. Elle bat, elle ronge la falaise, le rocher, tout ce qui la contient et la refoule, avec une sorte de rage révolutionnaire, comme si elle voulait renverser les barrières qui la maintiennent. La montagne, plus recueillie, semble l'aspiration tranquille et l'élan religieux de l'homme vers l'infini. Si la mer a des profondeurs insondables, la montagne a des sommets inaccessibles ; l'une est un abîme, l'autre, un piédestal du haut duquel l'homme sent et voit Dieu. »

Le poète de *Job*, du haut de son trépied biblique, en traduisant en vers inspirés ce chef-d'œuvre que Châteaubriand appelle le cri de *l'humanité souffrante*, nous a fait sentir et voir Dieu dans cette pénétration vécue de la douleur rattachée à ses causes et à son but. Il nous a montré l'homme sans Dieu désespéré et révolté, avec Dieu, résigné, confiant, acceptant sa destinée, supportant sans se plaindre les épreuves les plus terribles, les douleurs les plus cuisantes, les abandons les plus cruels ; et il a là, par là-même, je ne dirais pas inventé, mais rappelé, rajeuni et *actualisé*, si je puis ainsi dire, le remède, le seul, que la société ébranlée dans ses bases et menacée dans son existence puisse opposer aux appétits des déshérités et aux explosions de la dynamite.

Et, comme si un lien mystérieux unissait les âmes

éclairées par la même lumière, inspirait les génies poétiques s'allumant au même foyer, le poète de *Qui vive*, en nous transportant au milieu des sombres réalités de l'histoire contemporaine, nous a montré l'image sacrée de la patrie se rattachant par une chaîne nécessaire à l'idée de Dieu : l'homme sans Dieu ne connaissant plus ni foyers, ni frontières, ni nationalités et poursuivant sur des ruines la chimère illogique de la fraternité universelle; l'homme avec Dieu sachant sacrifier au pays ses affections, ses intérêts, ses espérances humaines, quittant tout ce qu'il a de plus cher pour voler à la défense du sol envahi, considérant la dette du sang comme un devoir sacré et non comme une duperie cruelle, sachant mourir parce que la patrie est derrière lui et que Dieu l'attend au-delà avec la couronne réservée aux grands devoirs noblement accomplis.

Voilà, Messieurs, les dogmes, — je ne dirai pas religieux, — mais sociaux et patriotiques que les deux poètes ont vaillamment affirmés. Puisse leur libre parole être entendue des jeunes générations qui s'avancent ! Elle fera plus pour la régénération du pays que les antidotes proposés par une science qui, sans eux, manque de base et se retourne contre ceux-là même qui la dispensent inconsidérément ; et la France, se relevant fière et vigoureuse, ayant puisé, comme Job, dans ses épreuves une nouvelle vitalité, pourra cette fois répondre au *Qui vive* des ennemis du dedans et du dehors :

Halte-là ! On ne passe pas !.....

Conformément aux conclusions de ce rapport, l'Académie, dans la séance solennelle et publique du 8 mars 1883, a décerné les récompenses suivantes :

PRIX ex æquo :

Job ou le *Poème de la Douleur;* — M. l'abbé BERNARD, de Montmélian;

Qui vive? — M. Félix BONJEAN, de Chambéry.

Première mention honorable :

L'Assomption; — M. Jacques TAVERNIER, de Vallard par Annemasse (Haute-Savoie).

Seconde mention honorable :

Au bord de l'eau; — M. Constant BERLIOZ, de Rumilly.

LES SAVOYARDS
CHEZ EUX ET CHEZ LES AUTRES

Par M. Charles BUET.

MESSIEURS,

Un philosophe humoriste qui possédait à coup sûr le don de l'observation, disait que la modestie n'est qu'une des formes de l'orgueil. Il me siérait donc mal de faire ici le modeste, et je dois avouer que si j'éprouve en ce moment une vive émotion, je goûte en même temps la profonde satisfaction de voir quinze années de labeur, de combats et d'épreuve, honorées par une distinction à laquelle j'aspirais. Elle m'est d'autant plus chère qu'elle m'est décernée par des compatriotes, j'ose dire par des amis.

En m'appelant à elle, l'Académie de Savoie a voulu récompenser surtout un constant effort, un dévouement sans limites aux grandes idées qui élèvent l'âme et le cœur vers le Beau, le Bien et le Vrai. Je ne saurais me faire aucune illusion sur un mérite qui n'a eu qu'à peine le temps de se produire, et je considère qu'on a simplement distingué ma bonne volonté. J'en remercie tous ceux de mes collègues qui m'ont fait l'honneur de m'apporter ici l'appui de leur sympathie, et avec eux les amis des lettres qui, par leur présence, ont entendu donner quelque solennité à la séance qui nous rassemble, unis dans les mêmes aspirations et les mêmes espérances.

Du plus loin qu'il me souvienne, et je parle de longtemps ! j'ai toujours profondément aimé notre antique et

beau pays de Savoie, dont les Alpes colossales semblent porter le firmament bleu sur leurs dômes de glaciers transparents et de neiges éternelles. Tout enfant, j'étais pénétré de la grandiose mélancolie de nos montagnes; et nos vallons plantés de sapins, veloutés de mousses fleuries, avec leurs torrents noirs, diaprés d'écume, me rappelaient ces *glens* d'Écosse où m'entraînait, hors du temps et hors de moi, ce magicien sublime nommé Walter Scott, qui a su explorer et décrire avec un si puissant génie et les solitudes sauvages de sa patrie, et les secrets farouches du cœur humain.

C'est alors que j'appris à aimer le sol..., à aimer la terre bénie, fertilisée par les ossements de nos ancêtres, d'où nous sommes sortis, libres et fiers, pour y rentrer un jour, vaincus peut-être mais jamais humiliés !... Et j'aimais tout de cette terre privilégiée où Dieu a semé à profusion ses richesses ; les arbres séculaires toujours verts même sous la neige ; les prairies où les fleurs alpestres brodent l'herbe de leurs éclatantes étoiles ; les rochers nus, gigantesques assises du globe et qui en sont comme l'énorme et immuable squelette ; les eaux pures et limpides murmurant sous les feuilles, ou jaillissant en gerbes de cristal.

Grandissant au milieu de cette nature féconde, encore admirable quand l'hiver jette sur elle l'étincelante chamarrure de son grésil et les perles du gel, j'apprenais aussi à aimer ceux qui vivaient là, fidèles conservateurs de traditions glorieuses, glorieux eux-mêmes d'appartenir à une race vaillante, libre parmi toutes les autres, et qui voulaient garder la patrie telle que l'avaient faite les aïeux dont l'esprit vit au milieu de nous. J'apprenais à aimer ces générations disparues, qui durant huit siècles servaient, sans se courber, le même drapeau d'azur à la croix blan-

che, qui après avoir flotté sur le tombeau du Christ et sur tous les champs de bataille des âges héroïques, menait encore à la victoire, — et combien ici s'en souviennent ! — les braves soldats de nos brigades savoyardes, auxquels il suffisait de crier : « Savoie, en avant ! »

Les monuments de notre histoire, que le temps seul a touchés, mais sur lesquels l'homme n'a jamais porté une main sacrilège, me disaient que les arts, chez nous comme ailleurs, s'étaient épanouis sous l'influence de princes libéraux, d'institutions florissantes, et qu'au milieu des guerres et des tumultes de ce moyen âge où la Savoie joua un rôle si prédominant, aucune révolution n'était venu détruire l'œuvre patiente et persévérante des souverains, des communes et des monastères.

Énamouré des beautés de nos sites alpestres, épris des souvenirs d'un passé presque vivant, tant il est aimé, tout vibrant de la poésie merveilleuse des choses, de la grandeur magnifique des faits, je devins l'amant passionné de mon pays, et j'y reçus tant de leçons d'un ardent patriotisme, que bien des années d'absence, et tous les maux qui font cortége à l'absence, n'ont pu, je ne dirais pas effacer, mais seulement voiler ces exquis sentiments de la prime jeunesse, qui demeurent le charme de toute la vie : Illusions peut-être ! mais illusions dorées, illusions chéries qui font palpiter le cœur, embrasent l'esprit, encouragent dans les souffrances, et font resplendir même la défaite !

II

De toutes les provinces de la France, il n'en est aucune qui ait conservé mieux que la Savoie l'autonomie de son

caractère, de ses traditions et de ses coutumes. La Bretagne elle-même a suivi le courant et se laisse emporter au gré des idées modernes. Pourtant, il y a des bardes encore au pays d'Armor; le chêne de Mi-Voie qui vit couler le sang de Beaumanoir, porte à chaque printemps des feuilles nouvelles; mais les légendes des forêts celtiques, des manoirs et des chaumières, disparaissent peu à peu, comme s'émiettent les dunes et les falaises rongées par l'Océan.

Chez nous, rien ne meurt ! Peut-être voit-on quelques défaillances, peut-être a-t-on subi le contre-coup d'agitations que l'histoire jugera sévèrement, mais au fond le Savoyard est resté le même : l'homme de la terre et de la roche, le montagnard qui se rapproche de Dieu en prenant pour piédestal ses hautes cimes, où il s'en va planter l'étendard de la liberté et de la fraternité : la Croix !

Ce qui nous préserve, Messieurs, des entraînements qui transforment si rapidement d'autres peuples, c'est le souvenir inébranlable de nos gloires passées.

Notre pays n'est pas grand ; il ne fut jamais un vaste empire, un royaume conquérant, le noyau d'annexions laborieuses, difficiles et longuement incertaines. Il fut, au contraire, souvent disputé, souvent envahi : grande route où se coudoyaient des armées, arène où joutaient des princes, appoint de combinaisons politiques qui ne consultaient ni l'heur des peuples, a dit Paradin, ni le bon accord des rois. Il a vu Annibal traîner ses bataillons sur les rampes escarpées des Alpes ; il a vu les Sarrasins ravager ses vallées, les Espagnols et les Français assiéger ses forteresses ; de l'an mil jusqu'à nos jours, de l'âge de fer à l'âge de plomb, il fut le théâtre sanglant où les ambitions royales se donnaient carrière, et pas une année ne s'écoulait qui n'y amenât un de ces événements inattendus à l'aide desquels la Providence gouverne l'univers.

Et pourtant, Messieurs, malgré tant de commotions — dont j'ai parfois retracé, d'une main trop inhabile, les épisodes pittoresques et les dramatiques incidents, — quel coin de terre a produit une pléiade aussi nombreuse de personnages illustres par leur génie? Quelle province pourrait édifier un plus vaste Panthéon? Quelle nation ne serait orgueilleuse d'étaler un si beau Livre d'or?

Chaque époque a les hommes qu'elle mérite et qui lui sont nécessaires. Les premières années du moyen âge ont les saints, qui sont les colonnes de l'Église et les piliers de l'ordre social. Les saints et les moines, ces grands bienfaiteurs de l'humanité! Ils défrichent les déserts, bâtissent des villes à l'ombre des sanctuaires, tracent des routes, endiguent les rivières, dessèchent les marais, utilisent toutes les forces de la nature, et, tout en livrant leur corps à ces âpres travaux du pionnier, ils conservent à travers les âges les sciences de l'antiquité, le culte des lettres, préparant le monde au superbe mouvement intellectuel dont le quatorzième siècle vit l'aurore, la Renaissance, l'éclosion, et notre siècle, à nous, l'irrésistible développement.

C'est alors qu'on voit briller dans la paix du cloître, dans les ravissements de la vie érémitique, au sein des conseils souverains, au milieu des luttes qui présagent et fondent l'affranchissement des communes, ces pures lumières qu'on dirait dérobées au nimbe de la Divinité : les saint Bernard de Menthon, les saint Anthelme de Chignin, les saint Pierre de Tarentaise, puis après eux le doux, l'aimable, le disert, l'angélique François de Sales, gentilhomme et apôtre, jurisconsulte et théologien, évêque prudent, sujet loyal, écrivain de premier ordre, précurseur de Bossuet dans l'éloquence sacrée, qui savait aussi bien désarmer les duellistes que donner des mercuriales

aux dévotes, et que Henri IV, le roi sceptique, à l'esprit subtil, préférait à tous les prélats rassemblés autour de sa personne depuis l'abjuration de Saint-Denis.

Nos saints savoyards sont nos protecteurs et nos amis : l'anneau du chevalier Maurice était le sceau de nos Ducs, et dans tous les coins de nos vallées il reste, soit à l'ombre d'un vieux tilleul, soit au creux d'une roche, soit entre les murailles verdies et branlantes d'un oratoire, des souvenirs pieux de quelque pauvre bergère qui, filant sa quenouille en gardant ses moutons, ne se doutait pas qu'un jour son nom serait plus honoré que celui de la châtelaine à qui elle portait en redevance ses écheveaux de lin !

Aux moines nous devons les antiques moûtiers que célèbrent nos annales : Hautecombe et Tamié, Saint-Jean de Sixt et Saint-Jean d'Aulph, Abondance et Saint-Hugon, laboratoires où perpétuellement travaillaient les pauvres fils de saint Bruno, de saint Benoît et de saint François, sans lesquels Homère, Virgile, Tacite, Cicéron, tous les poètes, tous les philosophes, tous les historiens, tous les orateurs de l'Asie, de la Grèce et de Rome, seraient depuis longtemps ensevelis dans la poussière où se sônt engloutis les républiques et les empires abattus par les humbles apôtres du Galiléen.

C'est encore un Savoyard, et c'est un prêtre, Guillaume Fichet, qui fait pénétrer en France l'invention merveilleuse de Gutenberg, qui, selon l'expression sacrée, renouvellera la face de la terre, et le premier livre imprimé à Paris, malgré les docteurs en Sorbonne, est le traité de rhétorique de ce hardi novateur. Ce n'est pas le seul présent que notre Savoie, si méconnue, fasse à la France, si riche. Elle lui donne le Code Fabrien, d'Antoine Favre, un de ces

magistrats qui n'avançaient point, ne s'enrichissaient pas, n'obéissaient qu'à la Loi, ignoraient les compétitions ambitieuses, restaient fidèles à leur devise : « Pain, Paix, Peu »! Elle lui donne le grammairien Vaugelas, les historiens Rapin-Thoyras et Saint-Réal, les poètes Buttet et Mermet, l'académicien Ducis, le géomètre Monge, le chimiste Berthollet, l'astronome Bouvard, le médecin Fodéré.

Mais la Révolution éclate, l'Europe est en proie aux pires fléaux. La France appelle tous ses soldats aux armes. La pacifique Savoie offre au nouveau maître du monde une phalange de héros : les généraux Doppet, Dessaix, Chastel, Decoux, Songeon, Pacthod, Dupas, Curial, Forestier, Guillet, Janin, traversent l'épopée impériale, plébéiens devenus capitaines tenant haute et ferme l'épée des preux chevaliers d'autrefois, dignes émules de leurs pères, les croisés de Chypre et de Palestine.

Et si les soldats de Savoie se battent bien, Messieurs, demandez-le à ceux qui les ont menés à la bataille ! Demandez-le aux survivants de Beaune-la-Rolande et de Béthoncourt, où le sang généreux de ces braves enfants coulait à flots, teignant d'une pourpre vermeille les plis du drapeau, symbole idolâtré de la patrie!

Énumérer seulement les hommes dont le nom brille à chaque page de nos huit siècles d'histoire, prélats et capitaines, savants et poètes, politiciens et artistes, légistes et écrivains, serait une tâche au-dessus de mes forces, et d'ailleurs personne de vous ne les ignore, ces noms que balbutient les lèvres même de nos petits enfants.

Allez dans les plus humbles villages, accrochés aux flancs de nos montagnes, entre les sapinières parfumées et les verts pâturages des sommets, on vous montrera le chalet vermoulu d'où est parti le petit gardeur de pourceaux devenu

le cardinal de Brogny, la chaumière où naquit tel comte de l'Empire qui pouvait mettre son blason, timbré du bonnet aux sept panaches, sur la veste de grosse laine de son père le paysan !

La Savoie du dix-neuvième siècle n'a pas cessé d'être féconde. Un puissant génie, Joseph de Maistre, apparaît tout en haut de cette pléiade nouvelle. Homme d'État, philosophe, historien, polémiste, de Maistre a laissé une œuvre considérable ; il a fondé une école dont les aspirations sont encore méconnues, mais qui triomphera certainement des doctrines pernicieuses, des ferments de discorde et du formidable *non serviam* de l'esprit de révolte.

Avec Bonald et Donoso Cortès, auxquels il faut joindre le nom du vénérable chanoine Martinet, savant théologien et philosophe, mais surtout profond exégète des problèmes sociaux, Joseph de Maistre est un de ces prophètes du passé, que mon maître et ami Barbey d'Aurevilly a si magistralement fait ressortir à la flamme de notre admiration.

Après lui viennent bien d'autres hommes, d'un vol moins majestueux peut-être, mais dont l'influence agit profondément sur la société contemporaine. Parmi les évêques, ce sont le cardinal Gerdil, le vénérable cardinal Billiet dont il m'a été donné de saluer la vigoureuse vieillesse, Mgr Dupanloup, ce grand serviteur de l'Église, ce courageux adversaire de la Révolution, Mgr Rendu, Mgr Rey, Mgr Magnin, Mgr Turinaz ; — parmi les voyageurs, Brun-Rollet, Alexandre Vaudey, Ambroise et Jules Poncet, intrépides explorateurs de l'Afrique équatoriale, qui ont porté jusqu'aux sources mystérieuses du Nil l'étendard de la civilisation chrétienne ; — parmi les diplomates, le général de Boigne, bienfaiteur de sa ville natale, le comte Avet, le général Ménabréa, le baron Albert Blanc ; — parmi les savants,

Albanis Beaumont, le docteur Caffe, le regretté chanoine Chamousset, le chimiste Calloud, Michel Saint-Martin, l'abbé Vallet, l'ingénieur Sommeiller, le commandeur Bonjean, en qui je salue avec respect le citoyen dévoué, le philanthrope éclairé, le modeste honnête homme ; — parmi les érudits, Grillet, l'abbé Frézet, Michaud, l'historien des Croisades, le marquis Costa de Beauregard, Joseph Dessaix, Léon Ménabréa, Timoléon Chapperon ; — parmi les artistes, les sculpteurs Louis Rochet et Guméry, les peintres Molin, Hugard, Cabaud ; — parmi les écrivains, ce charmant Xavier de Maistre, presque aussi célèbre que son frère par les quelques pages de ce chef-d'œuvre, le *Lépreux de la cité d'Aoste ;* l'académicien Ducis, le missionnaire Benoît Truffey, Jenny Bernard, le fabuliste de Juge, Jacques Replat, spirituel conteur, Pierre Lanfrey, l'ennemi de toutes les dictatures et de toutes les incapacités, enfin ce poète lamartinien Jean-Pierre Veyrat, auquel Sainte-Beuve a consacré une page qui le venge de l'indifférence dédaigneuse de ses contemporains.

J'en oublie, Messieurs, ou plutôt je veux en oublier beaucoup, ne pouvant tous les nommer, ces guides qui nous ont tracé la voie et qui sont devenus, puisqu'ils hantent sans cesse notre mémoire, nos esprits familiers. Mais nous les connaissons assez, n'est-ce pas ? pour être fiers d'être nés sous le même ciel et pour être jaloux de marcher à leur suite. Nous aimons à nous parer de leur renommée, et si tous n'ont pas une statue en bronze sur nos places publiques, c'est qu'on a eu besoin de tout le bronze pour fondre des canons !

III

Je disais tout à l'heure, Messieurs, que le Savoyard tient de race un caractère particulier et qui lui constitue une parfaite autonomie dans cette agglomération de tribus qui, avant l'ère chrétienne, formait les Gaules, et qui, depuis les conquêtes de la monarchie capétienne, a formé la France.

Le caractère du Savoyard est complexe : il a pris des qualités, et peut-être des défauts, à tous les éléments étrangers qui ont infusé un sang nouveau dans le vieux sang allobroge. La réserve espagnole, l'impétuosité française, l'ironie italienne, peut-être aussi la gravité orientale, corrigent parfois la ténacité, la prudence, le positivisme du montagnard. Point crédule, comme le Breton, il en ignore les superstitions légendaires, mais il a cette mélancolie rêveuse de l'homme qui vit toujours en face de Dieu, isolé en quelque sorte au milieu de ses semblables, exposé à des périls quotidiens, constamment aux prises avec la nature, soumis aux dures nécessités du travail sans trêve. Il parle peu, ce qui justifierait quasi cette repartie malicieuse d'un maire d'Aiguebelle répondant à un fonctionnaire qui lui demandait quelle langue on parlait en Savoie avant l'annexion : « Avant l'annexion, Monsieur ? On ne parlait pas ! »

Le Savoyard, on le sait de reste, est railleur, s'il n'est pas loquace. Il a de la finesse, de la causticité, il plaisante volontiers, mais il n'est pas méchant et ne commet que sous la garantie du confesseur ces jolis péchés de la langue dont on peut dire qu'ils feraient battre des montagnes.

S'il n'est pas crédule, s'il est méfiant, le Savoyard n'est pas non plus sceptique ; il se contente d'être positif et pratique ; il aime la simplicité, il déteste l'éclat, le tapage, la réclame. Il veut être pris pour bonhomme, sans façons et cordial : il ne faut pas chercher à l'éblouir par des phrases ; l'éloquence de nos tribuns modernes ne l'enflamme nullement, la phraséologie creuse des rhéteurs et des utopistes le laisse toujours indifférent. Pour naïf, il ne l'est guère : il sait observer, comprendre et se taire.

Chez lui comme chez les autres, le Savoyard est patient, persévérant, laborieux, économe. Il travaille à petit bruit, mais sans relâche. Il fait sa fortune sou à sou, parce qu'il voit que les petits ruisseaux font les grosses rivières. Jamais il ne se décourage, parce qu'il a vu que l'audace et l'obstination triomphent des pires obstacles : n'a-t-il pas tapissé de vignes florissantes les pentes caillouteuses de ses montagnes, défriché des plateaux où l'aigle construisait son aire, changé des marécages immenses en champs fertiles, reconquis sur les eaux vagabondes les rives qu'elles inondaient ? Ce n'est pas Mazarin, c'est un Savoyard, qui a dû dire : « Savoir attendre, savoir agir, voilà toute la science de la vie ! »

Certes, le Savoyard n'a pas la maladie de l'enthousiasme : tête froide et cœur chaud ! Il réfléchit avant d'agir ; il ne réfléchit jamais avant de rendre service. Saint Julien l'Hospitalier devrait être, avec saint Maurice, le patron de la Savoie ! Entrez dans la plus modeste maison de l'un de nos hameaux. Vous verrez l'aïeul et l'aïeule, les petits-enfants s'empresser à vous servir. On ne refuse à personne place au feu et place à table : s'il n'y a pas de lit, sous le toit enguirlandé de *meilles*, il y a dans la grange du foin odorant où l'on dort un si bon sommeil ! Ces braves gens,

vous les paierez d'un sourire et d'une parole amicale, et si pauvres qu'ils soient vous les offenseriez en leur jetant quelque monnaie qui vous dispenserait de leur dire : Merci !

Et s'il est arrivé à quelques-uns d'entre vous, Messieurs, de pénétrer dans un de ces logis rustiques, n'ont-ils pas été frappés de voir que la Famille, — cette institution inséparable de l'idée chrétienne, — a survécu chez nous à tous les orages ? La maison paternelle est un foyer où se succèdent les générations. Tous les enfants y reviennent ; les aînés y vivent, obéissants et soumis au père, quand même ils seraient déjà eux-mêmes des aïeux. Les vieux imposent le respect, les jeunes inspirent la tendresse. La mère a allaité toute sa nichée : une douzaine de gentils chérubins aux joues rosées, aux boucles blondes. Elle est robuste et vaillante, épanouie par les fatigues mêmes de la maternité. Pas un instant du jour elle ne reste oisive. Servante des grands et des petits, elle est honorée. Croyez-vous qu'elle envie le sort des riches ? Que lui importe ! La religion consolatrice l'assiste dans ses misères, elle a la foi, elle a le bon sens, elle a le bon sens de la Foi. Aussi ne murmure-t-elle point, quand la tâche serait trop lourde ! Et ce n'est pas cette femme-là qui suggèrerait à son mari les folles convoitises, les misérables haines qui remplissent de malheureux les pontons et les hôpitaux !

A l'heure où le soleil achevant sa course disparaît derrière les sommets, irradiant encore dans le ciel ses longues flèches d'or, cette mère s'agenouille, et avec elle, autour d'elle, les vieillards aux cheveux blancs, et les blondes fillettes, et les garçons. Alors, devant l'image enfumée, du fond de cette chaumière ignorée du reste de la terre, s'élève une hymne de reconnaissance et d'amour que

les anges recueillent pour l'offrir au Maître de toutes choses.... Et la prière de ces humbles est peut-être le salut des multitudes orgueilleuses qui veulent chasser Dieu !

Si la Savoie demeure immuable dans son attachement à la foi des aïeux, aux traditions du passé, elle n'en suit pas moins, et de très près, le mouvement intellectuel de cette époque, où les lettres, les arts et les sciences ont conquis une si large place dans la vie des peuples. De tout temps, au surplus, la Savoie fut un pays d'études, où les nobles plaisirs de l'intelligence dominaient : Saint François de Sales fondait l'Académie florimontane bien avant que Richelieu fondât l'Académie française, et je poursuivrais volontiers le parallèle entre notre province et le royaume d'au-delà les monts, si je n'étais exposé à répéter ce que d'autres ont dit avant moi, et mieux que moi. Cependant, qu'il me soit permis de le remarquer, la Savoie a son existence littéraire propre, indépendante, décentralisée : elle a ses Académies et ses Sociétés scientifiques, ses Bibliothèques et ses Musées ; des Archives riches en documents, des collections considérables ; elle a un Conservatoire de musique, une École de peinture, plusieurs écoles industrielles, de nombreux collèges ; elle a, enfin, le bonheur de garder quelques monastères, où se perpétueront les traditions d'érudition religieuse rétablies en France par les dom Guéranger, les dom Pitra, les admirables bénédictins de Solesmes et de Ligugé.

Le clergé, la magistrature, le barreau, les sociétés savantes, rivalisent de zèle et d'ardeur ; la Savoie produit plus de livres que la plupart des autres provinces qui ont laissé absorber tous leurs éléments de vie intellectuelle par notre grand Paris. Je voudrais pouvoir citer les nombreux ouvrages que la Savoie a fournis dans ces dernières années,

depuis le splendide *Armorial* du comte de Foras, jusqu'au poème si touchant de mon ami l'abbé Bernard, que vous avez deux fois couronné, Messieurs ; mais cette causerie deviendrait un catalogue et je dois me borner à féliciter, à remercier, au nom des Lettres, les savants auteurs de ces œuvres qui maintiennent le renom littéraire de notre pays.

Messieurs, j'aime passionnément les lettres : elles ont rempli ma vie, elles en ont été le but, la joie, le repos, dès que j'ai eu l'âge d'en comprendre le charme infini et délicieux. Je leur dois les plus doux enivrements et je n'ai d'autre ambition que d'en conserver toujours le culte.

Je suis donc bien heureux de rencontrer la sympathie de tant de lettrés délicats, et surtout de voir cet amour des lettres, qui est la véritable élévation de l'esprit vers Dieu, se maintenir et s'accroître parmi nous, grâce à l'exemple que vous donnez, grâce aux efforts d'une jeunesse instruite, studieuse, préoccupée d'étendre de plus en plus les conquêtes de l'esprit humain, pour la plus grande gloire de Dieu et de la patrie.

IV

Les Savoyards apportent chez les autres toutes les qualités de ce caractère que j'ai discrètement esquissé, mais développées par la conscience de l'isolement, par la volonté d'atteindre le but, par cette confiance en soi qu'on ne laisse jamais voir à ses proches, parce qu'on redoute la sentence *Nemo propheta.* Ils s'en vont donc, puis ils reviennent, dès que le but est atteint, car si tous les pays du monde sont beaux pour y vivre, la terre natale est la seule qu'on trouve belle pour y mourir !

Le Savoyard se transplante, il ne s'acclimate pas.

Voyez-le à l'œuvre. Il travaille lentement, patiemment, tous les jours, sans varier. Il n'égare pas sa confiance, il ne livre pas son amitié. Il va droit son chemin, et rien ne le rebute. Sa persévérance déplacerait une Alpe. Renversé, il se relève. Ruiné, il recommence. Il pense toujours à ceux qui l'attendent, là-bas ! La vision du chaume frangé de pariétaires le hante sans cesse. Il revoit les visages aimés, il sourit aux remembrances lointaines, il évoque les heures joyeuses de l'enfance, et dans ces chers souvenirs qu'il caresse, il oublie la peine, la fatigue, le souci, qui creuseraient trop de rides à son front : il veut le garder pur aux baisers de sa mère !

Il court le monde, allant partout où la vocation l'appelle; et, quelle que soit la distance qui l'éloigne de son foyer, il n'en est jamais séparé. Ouvrier à la ville, cultivateur aux champs, colporteur le long des grandes routes, fermier au Mexique, pionnier dans l'Arkansas, mineur en Californie, trafiquant aux îles Malaises, soldat aux colonies, partout il reste le Savoyard... prêt à faire bonne mine et bon accueil au « pays » que le hasard lui amènera. Et dès qu'ils se seront embrassés, l'hôte et l'ami inconnu, ils trinqueront gaîment à la vieille Savoie, avec un soupir de regret pour le petit vin blanc qu'ils fêtaient naguère sous les treilles.

J'ai eu souvent cette bienheureuse surprise, Messieurs, de retrouver loin d'ici des compagnons et des amis. Je me rappelle avec délices une soirée que je passai aux îles Seychelles, avec deux ou trois capucins de Chambéry, dont l'un est mort, depuis, à l'heure même où la mitre épiscopale venait récompenser toute une existence de travaux apostoliques. Je les ai vus à l'œuvre sur leur terrain, nos

chers missionnaires savoyards, si dévoués, si patriotes, et je me souviens du jour où l'un deux célébrait la messe de Noël, en pleine mer Rouge, au pied du Sinaï, et sur un autel fait de drapeaux à la croix blanche! Combien de ces chers enfants de nos montagnes, sous le camail violet de l'évêque, la soutane du prêtre, la bure du religieux, s'en vont porter la Bonne Nouvelle aux peuplades encore ignorantes du Christ!

Et combien de nobles filles s'en vont aussi, pauvres, sans appui, sans argent, soigner les malades, instruire les petits enfants, exercer un ministère de sacrifice et de charité dans l'Inde, en Chine, en Amérique, aux confins du monde.

Et partout, Savoyards et Savoyardes brillent au premier rang. Mgr Maupoint [1], aujourd'hui défunt, me disait un jour: « J'ai cinq Savoyards dans mon diocèse et ce sont tous des hommes supérieurs ». En effet, le bon évêque les avait placés tous les cinq à la tête de ses établissements, et l'un d'eux, qui m'est un ami bien cher, est devenu l'évêque et l'apôtre de la Sénégambie [2].

Il n'est peut-être aucun lieu connu où des Savoyards ne soient venus tenter la fortune, et partout où ils vont on les estime pour leur courage et pour leur sagesse.

C'est un proverbe qu'ils sont les meilleurs serviteurs; et comme là où on apprend à bien obéir, on apprend aussi à bien commander, ils sont aussi les meilleurs maîtres. Dans quelque position que la chance les place, ils demeurent obligeants et simples. C'est comme une franc-maçonnerie, — mais, celle-là, sans mystères ni odieux serments! — qui

[1] Évêque de Saint-Denis de l'île Bourbon.
[2] Mgr Duboin, évêque de Raphanée.

les unit en une touchante fraternité. Quel Savoyard frapperait en vain à la porte d'un compatriote ? Voyez Paris, où nos sociétés philanthropiques font tant de bien, malgré cet axiome trop souvent véridique : « La philanthropie est l'hérésie de la charité ». Ceux-là même qui se connaissaient à peine, au pays, que des différences de rang ou d'éducation rendaient étrangers les uns aux autres, deviennent en se rencontrant des amis, et se quittent désormais enchaînés par les liens d'une affection réciproque.

Oui, Messieurs, la Savoie a le droit d'être contente des enfants qu'elle envoie à l'étranger. Bon nombre sont des *arrivés*, et ne sont pas des *parvenus*.

Dans la marine, dans l'armée, dans les lettres, dans la magistrature, dans les charges administratives, nous comptons une foule de compatriotes qui rendent les plus grands services à la mère-patrie.

Et parmi ceux qui, retenus par une fidélité à toute épreuve et par les plus respectables souvenirs, ont continué de servir la dynastie savoyarde, il en est beaucoup aussi qui font honneur à notre pays, qu'ils représentent auprès des fils d'Humbert-aux-Blanches-Mains et d'Emmanuel-Philibert. Nous leur envoyons notre salut fraternel, et si les échos de nos Alpes leur portaient nos acclamations, soyez assurés, Messieurs, qu'ils nous répondraient tous par un cri qui rallie chez nous tous les suffrages, celui de : *Vive Savoie !*

Si j'avais eu, Messieurs, l'éloquence qui distingue la plupart de mes collègues, j'aurais volontiers choisi, pour l'exposer devant vous, une de ces hautes questions morales, ou

bien un de ces grands faits historiques, que vous avez la mission de discuter.

Mais j'ai préféré exprimer, au cours d'une causerie familière, des sentiments qui ont été et seront toujours, s'il plaît à Dieu, la règle de ma conduite. Animé d'un amour sincère pour notre pays, j'ai voulu rendre hommage au caractère de ses habitants, à ses grandeurs passées, à son activité présente, à ses gloires futures !

L'avenir, c'est la jeunesse, et c'est à cette jeunesse que je voudrais adresser mes dernières paroles. Je lui dirais : Nos maîtres nous ont montré le chemin, suivons-les ! Travaillons avec ardeur, sans défaillance et sans répit. Soyons dignes de nos aînés, serrons-nous autour de notre immortelle Croix Blanche, — le seul étendard qui ne soit point parmi les trophées enlevés aux vaincus par la France victorieuse, et suspendus aux voûtes des Invalides! N'usons pas nos belles années dans les plaisirs faciles, dans l'ennui stupide d'une oisiveté mauvaise.

Les sociétés se transforment, l'esprit humain agrandit chaque jour le champ de ses investigations, le mouvement intellectuel prépare des évolutions étranges, soyons prêts !

Soyons prêts à combattre pour la vérité, pour la justice, pour le Bien et pour le Beau ! Nous pouvons être appelés à d'autres destinées, mais souvenons-nous toujours de ces belles paroles de l'un des nôtres : « Pour bien aimer, servir et défendre la grande Patrie, il faut aimer le petit coin de terre où l'on est né : le berceau de la famille, et la tombe des ancêtres! »

RÉPONSE

AU

DISCOURS DU RÉCIPIENDAIRE

Par M. L. PILLET, président de l'Académie.

MONSIEUR,

Si j'avais à justifier les suffrages de l'Académie de Savoie, qui vous appellent, si jeune encore, à siéger parmi ses membres, il me suffirait de lire ici le catalogue de vos œuvres. A peine âgé de trente-six ans, vous avez publié déjà plus de trente-six volumes, qui embrassent le cycle presque entier de la littérature française. Il en est qui ont été réédités plusieurs fois, la plupart se trouvent dans toutes les bibliothèques chrétiennes.

Parmi les romans et les compositions littéraires, je puis citer :

1° *Simon Pierre et Simon le Magicien*, traduit de l'italien. Premier essai de jeunesse.
2° *Morogh à la hache.*
3° *L'Apôtre du Chablais.*
4° *Les Bourgeois de Garocelle.*
5° *A petite cloche grand son.*
6° *L'Homme au capuchon rouge.*
7° *Les Bibelots de Roland.*
8° *Irène Bathori.*
9° *Les Gentilshommes de la cuiller.*

10° *L'Hôtellerie du prêtre Jean.*
11° *Le capitaine Gueule d'acier.*
12° *La Mitre et l'épée.*
13° *L'Honneur du nom.*
14° *Hauteluce et Blanchelaine.*
15° *Philippe-Monsieur.*
16° *Le Maréchal de Montmayeur.*
17° *François le Balafré.*
18° *Le Crime de Maltaverne.*
19° *Les Chevaliers de la Croix-Blanche.*
20° *Les Rois du pays d'or.*
21° *Histoires cosmopolites.*
22° *Histoires à dormir debout.*
23° *Contes à l'eau de rose.*
24° *Les Savoyardes.*
25° *La Petite Princesse.*
26° *Contes Ironiques.*
27° *Scènes de la vie cléricale.*

Dans cette énumération, je ne compte pas dix ou douze volumes encore sous presse, qui paraîtront avant la fin de votre trente-sixième année. Je n'entreprendrai point une critique, et moins encore une analyse de cette bibliothèque. Il me faudrait des heures et même des journées pour tout résumer. Seulement, je ferai remarquer, au milieu de titres les plus humoristiques, une série de romans tirés de notre histoire de Savoie, de nos légendes nationales. C'est là une preuve de votre patriotisme savoyard, et un titre à la reconnaissance de ceux qui conservent le culte de la patrie.

Un de vos romans a obtenu un succès plus éclatant : vous en avez extrait le drame le *Prêtre*, qui a été joué à Paris d'abord, puis dans la France presque entière, et toujours applaudi.

Telle est la part du romancier; l'historien et le critique avait à nos suffrages des titres non moins nombreux, et peut-être plus appréciés dans notre petit aréopage chambérien.

1° D'abord ce grand volume des *Ducs de Savoie aux* xve *et* xvie *siècles*, un des récits les plus attachants qui aient été publiés sur l'histoire de Savoie.
2° *Louis XI et l'unité française.*
3° *L'Amiral de Coligny.*
4° *La Papesse Jeanne.*
5° *La Dîme, la corvée et le joug.*
6° *Les Jésuites et l'obscurantisme.*
7° *Qu'est ce qu'un jésuite?*
8° *Histoire de l'expulsion des jésuites.*
9° *A bas les curés !*
10° *Qui a fait la France?*
11° *Duguesclin et son époque.*
12° *L'Ouvrier du temps jadis.*
13° *Le Bilan de la révolution.*
14° *La Comédie politique.*
15° *Le Plébiscite des pères de famille.*
16° *Histoire du pape Léon XIII.*

J'en passe un bon nombre, placés sur les confins entre l'histoire et la brochure politique. Je n'aborde même pas les articles de polémique semés sans nombre dans les revues et les journaux, dont vous avez été et êtes encore le collaborateur.

Mais je dois mentionner en finissant quelques volumes de voyages et d'esquisses de mœurs : *A bord du* MARIOTIS, — *Trois mois à l'île Bourbon,* — *La Reine des côtes africaines.* Je me permettrai d'ajouter que, dans ce genre d'études, il vous reste une dette à payer. Dans votre joli salon de

l'avenue de Breteuil, vous avez un musée de ces produits étranges des régions du Haut-Nil, explorées par vos beaux-frères, avec la vaillante colonie savoyarde qui s'y était implantée. Vous devez avoir aussi, dans votre famille, des notes, des souvenirs de ces hardis pionniers, devanciers de Livingstone et de Baker. Il y a là les éléments d'un récit véridique, plus émouvant que les drames et que les romans les plus fantastiques.

Messieurs,

Je devais faire d'abord cette énumération, bien longue, et cependant incomplète des travaux publiés et à publier par notre nouveau confrère. Cette fécondité précoce, est, je puis le dire, le côté saillant de cette vie littéraire qui ne fait que de commencer. Mais elle n'est pas, à nos yeux, son seul mérite.

Pour moi, ce qui m'étonne, c'est de voir dans ces centaines de volumes et d'articles, qui se sont succédé depuis sa première jeunesse, de voir qu'il n'est pas une page, pas une ligne que désavouerait le moraliste le plus austère, le catholique le plus orthodoxe. Aussi, bien loin de justifier les appréhensions des mères de famille, ses nombreux romans sont-ils entrés dans toutes les bibliothèques chrétiennes. Les revues qui ont pour titre : *le Foyer*, *l'Ouvrier*, sont des bonnes œuvres, autant que des œuvres littéraires.

Ce que je me plais à augurer, c'est que le passé nous répond de l'avenir. Né à Chambéry en 1846, vous avez encore devant vous, Monsieur, toute une longue vie de lettré, si vous continuez de vous inspirer de cette généreuse pensée que vous nous exprimiez ici. « N'usons pas

« nos belles années dans les plaisirs faciles, dans l'ennui « stupide d'une oisiveté mauvaise..... soyons prêts à « combattre pour la vérité, pour la justice, pour le bien « et pour le beau ! »

Vous avez conquis votre place à la pointe de la plume : vous avez aujourd'hui un passé de travail et de luttes, et permettez-moi d'ajouter que vous possédez un autre élément de succès : les dures leçons de l'expérience.

En effet, vous aviez suivi les cours du collège de Saint-Jean de Maurienne, puis ceux du petit séminaire de Saint-Pierre d'Albigny. Vos parents, qui ne songeaient point pour vous à la carrière des lettres, ne purent, à leur regret, vous faire achever vos études classiques ; jamais vous n'avez abordé nos grandes Universités.

Les débuts ont été rudes pour vous, dans votre patrie d'abord, puis dans cet océan de Paris, où vous vous lanciez hardiment, pauvre et sans appui. La Providence qui veillait sur vous, vous fit d'abord rencontrer un homme qui distingua votre vaillance, vous fit une place dans la rédaction de l'*Univers*. Dès lors, votre voie fut ouverte, votre carrière fut assurée.

Une tombe vient de se fermer à Paris ; nous avons pu entendre d'ici l'écho des louanges exaltées des uns, des clameurs insolentes des autres. Spectateurs lointains et impassibles du débat, nous nous bornons à faire dans notre esprit un rapprochement : le jeune confrère que nous recevons aujourd'hui doit sa vie littéraire à Louis Veuillot. Comme son maître, il était parti de sa province pauvre et ignoré. Comme lui, il avait un trésor : la foi ardente de ses pères, et l'amour de son pays.

Ce double flambeau a suppléé aux lentes études des littératures classiques.

J'aime à croire que sans avoir la brutale rudesse du maître, vous aurez hérité de lui sa fibre puissante, son inspiration littéraire! Plus doux, moins bruyant dans le monde de la politique, vous aurez soulevé moins de tempêtes; mais lorsque vous arriverez à la fin d'une longue carrière, peut-être aurez-vous conquis plus de sympathies.

Dans votre discours vous nous parlez beaucoup de la Savoie, que vous aimez passionnément, bien qu'elle ait été autrefois un peu marâtre pour vous. Je voudrais vous suivre sur ce terrain, où je suis sûr de rencontrer tous les cœurs, sans distinction d'opinions, ni de partis.

Nous ne sommes pas ici-bas comme des cailloux roulants, sans attache au sol natal. Semblables à l'arbre des forêts, et plus souvent au chétif brin d'herbe, nous n'avons vie qu'à la condition de rester attachés par de fortes racines à la terre de la patrie. Sans cette chaîne nourricière, qui nous relie, nous ne serions que des atomes desséchés, des unités impuissantes.

Si nous considérons la société moderne, un phénomène universel nous frappe et nous attriste. Les antiques nationalités, avec leurs traditions, avec leur patriotisme plus intime, les noms de Savoie, de Dauphiné, de Bresse, de Bugey, tout se fond, tout tend à disparaître dans une grande, et, permettez-moi de le dire, une trop nébuleuse unité française.

Qui sait si ce n'est pas seulement une première étape, si une fédération européenne ne tendra pas à se substituer au nom glorieux de la France, trop étroit pour certaines aspirations fiévreuses; et si la fédération universelle des peuples, rêvée par des utopistes, ne viendra pas encore se substituer à ces anciens et glorieux souvenirs de patrie.

Nous ne devons pas, nous ne voulons pas lutter contre

ce mouvement généreux qui nous emporte, mais nous ferons acte de patriotisme en l'associant aux vieux souvenirs de nos traditions nationales.

Chacune de nos petites nationalités a été conquise, unifiée à son tour : le Dauphiné au XIVe siècle, la Bresse et le Bugey au XVIe, la Savoie au XIXe. Mais chacune conserve de son antique autonomie un délicieux souvenir.

Si nous nous rencontrons dans les rues de Paris, de Buenos-Ayres ou sur les plages de la Cochinchine, c'est comme Dauphinois, comme Bressans, comme Bugistes, comme Savoyards que nous nous serrons la main. Que diriez-vous, dans ce moment d'émotion patriotique, de celui qui, plus correctement géographe, viendrait se réclamer du même département, ou du même arrondissement ! Divisions artificielles, et disons même ridicules pour le cœur ! Non, la langue française n'a même pas de mot pour exprimer un pareil rapport, parce qu'il n'a rien de vivant, rien de senti. On sera Mauriennais, Tarin, Bauju, on est surtout Savoyard. On n'a jamais été de l'Ain, du Léman, du Mont-Blanc, de la Loire ou de la Marne ! A notre insu, le cœur répudie ces classifications, qui n'ont pas de fondement dans l'histoire du passé. Ce sont des liens politiques, ce ne sont pas des racines vivantes.

Si je ne craignais de m'aventurer sur les traditions féodales que vous avez explorées bien mieux que moi, je dirais que le vieil homme d'armes qui suivait son banneret, le baron qui répondait à l'appel de son prince, avaient un sentiment plus personnel que le nôtre. La patrie était pour eux une famille. La fidélité était l'honneur de leur vie, le souvenir qui consolait leur vieillesse, la tradition que chacun aimait à voir revivre dans ses enfants.

Dans la tactique de nos États perfectionnés, nous ne

retrouvons ni ce charme, ni ce patriotisme naïf. Un chiffre désigne l'homme, un autre chiffre son régiment ou son corps d'armée. La vaillance individuelle ne compte plus en présence de l'Armstrong. Un boulet venu on ne sait d'où, emporte ce *numéro*, ou l'envoie mourir dans une ambulance pêle-mêle avec cent inconnus. Plus le service militaire sera abrégé, plus souvent se renouvelleront les hommes et plus ils seront étrangers entre eux. Transportés d'un corps dans un autre, ils y arrivent sans attaches, sans souvenirs. Ce n'est plus une famille, c'est une fraction infinitésimale.

Gardons-nous de cet idéal dans notre vie provinciale et littéraire. Les Académies n'ont pas à régler la politique, pas plus qu'à diriger les armées. Mais elles ont pour mission d'entretenir le culte des souvenirs. Ce n'est point, tant s'en faut, le regret du passé ! Lorsque l'histoire mieux étudiée atteste les abus des civilisations anciennes, nos érudits seront les premiers à les signaler, et à faire apprécier les avantages d'un ordre social plus régulier, plus humain.

Mais de même que la plupart des constitutions politiques ont placé un Sénat conservateur pour modérer les ardeurs d'une Chambre novatrice, ainsi, dans le monde des lettres, il est bon que l'élément historique soit pieusement conservé. Plus fort que les lois, et les constitutions, ce sentiment entretient une fraternité plus étroite entre les membres d'une même race, il contribue par-là à cimenter l'unité de la Patrie, il y ajoute le stimulant d'une généreuse émulation.

Dans mes souvenirs d'enfant, je vois encore ces régiments de Savoie, d'Aoste, de Pignerol, qui recevaient nos jeunes recrues, leur infiltraient l'amour du drapeau, les

glorieuses traditions du passé. Ces petits cadres ne nuisaient en rien aux grandes évolutions du champ de manœuvre, et moins encore à la bravoure sur le champ de bataille.

Il en est de même dans la lutte de la vie sociale. L'élément traditionnel y est non seulement utile, il est nécessaire.

Si nous voulons vivre, si nous voulons grandir, conservons soigneusement nos racines dans le sol de la patrie, nos racines historiques sans lesquelles il n'y a plus de sève, plus de fleurs, plus de vie.

Je dirai en finissant que nous regrettons que cette salle ne soit pas plus vaste, qu'elle ne puisse recevoir, avec les membres de l'Académie, toutes les personnes qui nous demandaient la faveur d'assister à votre réception. La notoriété, je dirai presque la célébrité que vous avez conquise, et aussi le désir d'entendre l'excellent discours que vous venez de nous lire, justifient cet empressement, même de la part de personnes qui ne vous connaissent que de nom.

Mais un fait plus rare, plus honorable encore, c'est cette colonie de la Maurienne, qui n'a pas craint d'affronter un voyage de prés de 70 kilomètres, pour venir vous entendre et vous applaudir. Cette sympathie, dans nos temps d'égoïsme et de défaillance, cette amitié honore autant ceux qui l'accordent que celui qui l'a su mériter. Aussi je n'ai pas voulu terminer sans donner à ces excellents compatriotes un salut de bienvenue, et leur dire *merci*, au nom de l'Académie de Savoie.

ANTOINE CHAMPION
CHANCELIER DE SAVOIE
ET SA FAMILLE

PAR

F.-C. DE MARESCHAL DE LUCIANE,

Membre correspondant de l'Académie de Savoie, et de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne

---

I

De quel pays était Antoine Champion, évêque de Mondovi et de Genève, chancelier de Savoie, et un des principaux hommes d'État du duché pendant la seconde partie du xve siècle ? Était-il de la même famille que d'autres personnages connus de ce nom ? Je me suis posé ces questions lorsque, en faisant des recherches sur l'histoire de la Maurienne, j'ai trouvé plusieurs chartes qui concernaient la famille Champion ; et alors j'ai essayé d'établir une généalogie. Je suis arrivé à obtenir la preuve que le chancelier était d'une maison savoyarde, à laquelle ont appartenu aussi d'autres illustrations. Cependant il m'a été impossible de dresser une filiation tout à fait suivie, et de relier plusieurs fragments généalogiques, qui du reste renferment incontestablement des membres d'une même famille.

Et d'abord leur nom est-il Champion ou *de* Champion, comme Guichenon et d'autres auteurs l'ont écrit? Cette ques-

tion d'orthographe avait autrefois bien peu d'importance, la particule n'étant pas un attribut distinctif de la noblesse. D'ailleurs, pour beaucoup de familles, qui dans le principe n'avaient pas le *de* avant leur nom patronymique, l'usage a été plus tard de l'ajouter, par exemple, en Savoie, pour les Chabod, Bonivard, Bouteiller, Mestral, Manuel, Mellarède, Maistre, Vignet, etc. Je dois seulement constater que, dans tous les documents authentiques où j'ai vu le nom des Champion, il n'est pas précédé de la particule [1].

Leurs armes sont, d'après Guichenon [2], Martignier [3] et le chanoine Fleury [4] : de gueules à un champion armé et monté d'argent, tenant une épée nue à la main droite de même. Le P. Boccard [5] et Della Chiesa [6] leur en donnent d'autres : d'azur à deux fasces de sinople et un pal d'argent sur le tout, au chef d'or chargé d'une aigle à deux têtes de sable.

Della Chiesa [6] fait venir *i Campioni* de Mantoue au service de la Maison de Savoie, et place, dans la province de Coni près du Tanaro, le fief de la Bastie-Beauregard qui leur a appartenu très longtemps, tandis qu'il se trouve dans le pays de Gex sur les bords de la Versoix. Galli [7] ne fait que reproduire l'avis de Mgr Della Chiesa. Le P. Boccard [8] s'exprime ainsi : « Les opinions sont divisées sur l'origine de cette maison, que les uns disent être sortie de

[1] Cependant, dans le compte du trésorier général Richardon, d'après les extraits copiés par L. Ménabréa et publiés dans le 1er vol. de documents de l'Académie de Savoie, il y a (p. 231) : «Monseigneur le président de Pyemont, Mer Anthoine de Champion. »

[2] *Indice armorial.*

[3] *Vevey et ses environs au moyen âge.* Lausanne, 1862.

[4] *Histoire du diocèse de Genève.*

[5] Manuscrit de la bibliothèque du Roi, à Turin.

[6] *Corona reale*, et *Fiori di Blasoneria*. Le Cte Franchi-Verney (*Armerista)* dit : fascé d'azur et de sinople, etc.

[7] *Cariche del Piemonte.*

[8] Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, à Turin.

Savoie, des autres tirer son origine de Mantoue. » Enfin M. Martignier[1] donne des indications précises sur les commencements de cette famille. « D'ancienne chevalerie et originaire de Savoie, elle est venue dans le pays de Vaud où elle a possédé de très belles seigneuries : La Bâtie au pays de Gex, Cheseaux, Bavois et les coseigneuries de Ballaigues et de Lignerolles au pays de Vaud, et la seigneurie de Vaulruz dans l'État de Fribourg. En 1362 Antoine Champion de Saint-Michel en Maurienne était commissaire rénovateur à Rue.... » C'est ainsi que commence l'article de M. Martignier, mais il ne fournit pas la preuve de ses allégations ; tandis que les tableaux généalogiques ci-joints, appuyés sur des documents irréfutables, démontrent que cette famille a eu pour berceau Saint-Michel en Maurienne, où elle a conservé des propriétés et un fief presque jusqu'à son extinction, tout en possédant ailleurs de nombreuses seigneuries[2]. Dans les premiers degrés les Champion, qui exerçaient des charges importantes, joignaient à leur nom celui de leur pays (Saint-Michel en Maurienne) : c'était un usage assez fréquent au XIIIe et au XIVe siècle. Ainsi plusieurs familles nobles ajoutaient à leur nom patronymique celui de Chambéry, d'autres celui de Montmélian, les de Bertrand, par

[1] *Vevey et ses environs au moyen âge.*

[2] Plusieurs autres familles savoyardes ont possédé de grands fiefs dans le pays de Vaud, celles de Viry (Sers de Rolle et Mont-le-Vieux), de Menthon (Bons de Pont-en-Ogo), d'Allinges-Coudré (Sers de Saint-Martin-du-Chêne et Vufflens), de Compey-Gruffy (bons de Prangins et Sers de Denens), de Compey-Thorens (Sers d'Aigle, des Ormonts et d'Aigremont), de Duyn (cosers de Bex), de Beaufort (Sers de Rolle, etc. (BOCCARD, *Histoire du Valais*, p. 240 et 350 ; — VERDEIL, *Histoire du Canton de Vaud*, tome Ier, p. 234, 278, 351 et 386 ; — Chartes communales du pays de Vaud, tome XXVII des *Mémoires* de la Société de la Suisse romande, *passim* ; — *Armorial et nobiliaire de la Savoie* par le cte de FORAS.).

exemple. Les personnes qui figurent dans mes tableaux sont bien de la même maison, car toutes celles dont la filiation n'est pas prouvée, ont possédé les mêmes fiefs de la Bastie-Beauregard, de Romanens ou de Vaulruz, qui, d'après de nombreux documents des Archives d'État de Turin, étaient inféodés aux nobles Champion de Saint-Michel en Maurienne.

En outre, on doit admettre comme certain, à mon avis, que les Champion n'étaient pas d'une ancienne famille féodale, mais qu'ils provenaient, au commencement du XIV[e] siècle, de la bourgeoisie de Saint-Michel, comme les Chabod, les Bonivard et les Candie[1], étaient sortis précédemment de la bourgeoisie de Chambéry, et qu'ils se sont élevés, comme eux, presque immédiatement aux premiers rangs de la noblesse, par les charges ou les dignités dont ils ont été investis, les alliances qu'ils ont contractées avec les plus illustres maisons, et les nombreux fiefs qu'ils ont possédés. Dans les siècles suivants on pourrait trouver en Savoie beaucoup d'exemples analogues, tels que les Maillard de Tournon, les Carron-Saint-Thomas, les Mellarède. Voici à propos des origines de la noblesse un passage de Léon Aubineau[2], qui les explique admirablement. « Dès le temps de la conquête, la noblesse en France est loin d'être une race privilégiée, c'est-à-dire conservant exclusivement à ses enfants les avantages qui forment ce qu'on appelle son privilège. Un pareil système constitue les castes de l'Inde : la noblesse de France n'y a jamais été soumise. En tout temps, elle a été accessible à chacun, et a ouvert son sein aux hommes de condition inférieure, que les circons-

[1] *Armorial et nobiliaire de Savoie*, c[te] de Foras.
[2] *Critique générale et réfutations* (Aug. Thierry), p. 97.

tances et leurs services mettaient à même d'y entrer. Elle se composait, selon l'expression des anciens documents, des *hommes utiles*, et si l'antiquité de cette utilité a paru précieuse, si le grand nombre d'exemples domestiques a semblé un titre et une garantie en faveur de ceux qui les avaient reçus, jamais l'esprit public ni l'esprit de la noblesse ne s'est refusé à sanctionner en France, et à sanctionner assez rapidement, l'anoblissement de nouvelles familles rendues importantes et *utiles* par le mérite de leurs membres. C'est ce principe de l'accessibilité des distinctions nobiliaires qui motivait aux derniers jours de la monarchie, les anoblissements conférés par grâce du roi, et ceux que procurait l'exercice de certaines charges. Aux temps anciens on conçoit qu'il n'y ait eu à ce sujet rien de précis; mais on ne voit nulle part la naissance et le sang conférant des privilèges exclusifs. A chaque page de nos histoires, au contraire, on voit le bénéfice de ces privilèges s'étendre sur des hommes nouveaux. » Ce que Léon Aubineau dit pour la France, est certainement vrai aussi pour les États des comtes et ducs de Savoie. La noblesse se recrutait dans le Tiers État au XIIIe et au XIVe siècle, comme aux siècles suivants; sans cesse de nouvelles familles venaient remplacer celles qui s'éteignaient, et combler les vides qui résultaient souvent de la guerre. Ainsi je crois qu'il ne reste pas une seule de toutes les familles féodales et chevaleresques, dont les chartes du XIIe et du XIIIe siècle nous révèlent l'existence en Maurienne, telles que les d'Aiguebelle, d'Aiton, de Montvernier, de *Arvesio* ou *Herbesio*, Burse ou Borse, de *Arenis*, Roche, Bernard, Aymard d'Alavart, d'Albiez, de *Arva*, de Vilargondran, de Saint-Michel, d'Outre Arc, de *Aprili*, Scybillé, — et celles qui sont plus connues, de la Chambre, de Cuyne, Luciane, du

Pont, de Tigny, de la Balme, Berlion, Sauvage, Don, Séchal, du Molard, etc. La plupart de ces races anciennes ont disparu depuis plusieurs siècles ; en général leurs fiefs ont passé plusieurs fois de suite à de nouvelles familles, récemment anoblies ou venues des autres provinces. On trouve peu de documents qui constate des anoblissements au XIIIe et au XIVe siècle : l'*Histoire du diocèse de Maurienne* du chanoine ANGLEYS [1] et une *Charte* publiée par M. FL. TRUCHET [2] en citent un qui eut lieu en 1266. Besson nous fait connaître celui d'Humbert Rimbaud ou Rambaud en 1309 [3]. Mais peut-être certaines fonctions ou la possession de biens féodaux [4] suffisaient pour rendre *domicellus*, damoiseau soit donzel, c'est-à-dire noble. Quoiqu'il en soit, c'est entre les années 1309 et 1352 que les Champion le sont devenus. En effet, Jacques et Guillaume Champion frères, qui possédaient des maisons à Saint-Michel, étaient en 1309 hommes liges du seigneur du Châtel de Saint-Michel : ils sont cités, dans un acte d'investiture du 11 novembre de cette année, parmi les nombreux hommes liges de ce fief [5]. Ensuite, quand Pierre Champion de Saint-Michel, damoiseau, obtint en 1356 l'inféodation de la leyde de Saint-Michel, et que son

[1] P. 142.

[2] *Travaux de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne*, tome II, p. 206.

[3] BESSON, *Mémoire des diocèses*, etc., édition de Nancy, p. 294. Cet anoblissement est aussi cité dans un Inventaire des titres de l'évêché de Maurienne, dressé en 1756 et publié par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne. tome II, p. 226.

[4] *Armorial et Nobiliaire de la Savoie*, comte DE FORAS, généalogies Bonivard et de Brotty.

[5] Archives d'État à Turin. 1re section, inventaire garbe, Maurienne, paquet Saint-Michel.

fils Antoine reçut en 1363 l'investiture d'un fief à Saint-Michel, le comte de Savoie, en se réservant de leur part, comme habituellement dans ces circonstances, l'hommage lige soit l'hommage et la fidélité, excepta l'hommage dû par eux au seigneur du Châtel de Saint-Michel [1]. En outre, Jacques Champion, fils d'Antoine, qui fut bailli du Chablais, possédait aussi des maisons à Saint-Michel en Maurienne[2]. Par conséquent, ces Champion, damoiseaux, de la seconde partie du XIV[e] siècle, descendaient de l'un des hommes liges du seigneur du Châtel de l'an 1309. Cette famille ne cessa qu'au XVI[e] siècle de posséder un fief à Saint-Michel, et en 1580 elle y avait encore des biens-fonds. Donc non seulement elle est originaire de la Maurienne, mais presque jusqu'au moment où elle paraît s'être éteinte (la première moitié du XVII[e] siècle), elle n'a cessé d'être une famille de ce pays. Il est ordinairement impossible de savoir où sont nés, avant l'existence des registres paroissiaux, les personnages même les plus éminents. Quelque soit le lieu de la naissance des divers membres de la famille Champion, ils sont avant tout Savoyards, et ils méritent qu'en Savoie on les revendique comme une lignée illustre du pays.

Les fiefs qui leur ont appartenu sont : un fief soit une rente féodale à Saint-Michel en Maurienne et aux environs ; un fief en Tarentaise au-dessous du Siaix ; la seigneurie puis baronnie de la Bastie-Beauregard dans le pays de Gex ; les seigneuries de Vaulruz, Romanens, Lignerolles, Ballaigues, les Cheseaux, Bavois-dessous, Goumoens-le-

[1] *Ibidem.*

[2] Testament de N[e] Jean Mareschal, du 18 mars 1400. (Archives du comte de Foras à Thuiset.

Châtel[1], et peut-être Vulliens et Villarjod, dans le pays de Vaud. Ils ont eu aussi à certaines époques la mestralie de Saint-Michel et une partie du péage de Suze en Piémont.

Leurs alliances connues sont des plus distinguées; il suffit de citer celles contractées avec les de Blonay, de Montmayeur, de Montbel, de Chissé, Bovet, Valpergue, de Rovorée (en Savoie ou en Piémont), les de Billens, de Pesmes seigneurs de Brandis, Asperlin (en Suisse).

Peu de familles ont fourni autant de châtelains des comtes ou ducs de Savoie au XIVe et au XVe siècle : les archives d'État de Turin renferment leurs comptes de châtelains à Aiguebelle, Entremont et Saint-Branchier, Conthey et Saillon, Blonay, Morges, Rue, Yverdon, Chillon, Rumilly-sous-Cornillon, Bonneville, Romont, etc.[2]. Ils se sont succédé pendant de longues années dans certaines châtellenies, surtout dans celles de Morges, de Chillon, d'Yverdon et de Rue (actuellement canton de Fribourg).

Les membres les plus remarquables de cette famille sont : Antoine (1359-1377) de Saint-Michel en Maurienne, conseiller du comte de Savoie, châtelain dans diverses provinces, ambassadeur auprès d'Albert et de Léopold, ducs d'Autriche ; Jacques, fils du précédent, chevalier, docteur ès-droits, conseiller d'Amédée VIII pendant sa minorité, bailli du Chablais (1399), et gouverneur d'Yvrée, au dire de Mgr Della Chiesa ; Antoine (1377-1418), écuyer d'Amédée VIII, châtelain de Morges, Rue et Yverdon ; Jean, conseiller et maître d'hôtel du duc Louis en 1446, châtelain de Bonneville et de Romont, plusieurs fois ambassadeur du duc; Amé, châtelain de Chillon (1403-1450), un des six

[1] *Histoire du canton de Vaud*, par Verdeil, Tom. I, p. 235.

[2] Antoine Champion (II) fut, en outre, châtelain de La Tour et Vevey en 1378 (*Chartes communales du pays de Vaud*, p. 168).

premiers chevaliers de Saint-Maurice, avec Amédée VIII, à Ripaille ; Jacques, ambassadeur soit député du pays de Vaud auprès du duc Charles Ier, en 1483 ; enfin, Antoine, chancelier de Savoie. Je retracerai seulement les principales phases de l'existence de ce dernier personnage, le plus marquant de tous.

II

Cet Antoine Champion était fils de Guillaume, qui avait en commun avec ses frères Jean et François les seigneuries de la Bastie et de Vaulruz, ainsi qu'un fief à Saint-Michel en Maurienne, En effet, Antoine, président du conseil résident de Turin, est cité un très grand nombre de fois en 1475 [1], comme possédant un fief à Saint-Michel, tant par lui-même que comme héritier de ses oncles Jean et François. Or, de nombreux documents relatifs à Saint-Michel, à la Bastie, à Vaulruz ou à la Châtellenie de Rue, prouvent que Jean et François Champion n'avaient qu'un frère, Guillaume, héritier avec eux de leur père. Du reste, Antoine Champion était aussi seigneur de Vaulruz, et en 1470, quand il était déjà président du conseil de Turin, on ajoutait encore à son nom l'indication de cette seigneurie [2]. Donc il était certainement fils de Guillaume Champion, coseigneur de Vaulruz.

Le 29 mai 1467, Antoine Champion, chevalier et docteur ès-lois, seigneur de Vaulruz et conseiller du duc Amédée IX, fut nommé son ambassadeur, ainsi qu'Antoine de la

[1] Terrier en faveur de N. et Sp. Pierre Bonivard, Se^r^ de la Barre (Archives de la ville de Saint-Michel).

[2] Compte de Guillaume Clavelli, aux Archives d'État, Inv^re^ Gé^al^, art. 75, § 5, n° 15.

Pallud, pour négocier une ligue avec le duc de Calabre[1]. Quoique devenu président du conseil de Turin au moins depuis 1470[2], il fut chargé de nombreuses missions diplomatiques par Amédée IX, la duchesse Yolande et Charles Ier. Ainsi il est envoyé, en 1470, à Paris et à Lyon[3], en 1473 à Fribourg, pour recevoir le serment de fidélité de cette ville[4], en 1474 à Milan, comme ambassadeur à l'occasion du projet de mariage du duc[5], et, la même année, à la diète de Lucerne, pour obtenir la neutralité des cantons suisses pendant les démêlés de Charles-le-Téméraire avec l'Autriche[6]. Il revient de nouveau à Fribourg, en 1475, pour engager, de la part de la duchesse, les habitants à prendre les armes pour la défense du pays de Vaud[7]. Le duc de Milan, qui avait occupé le Piémont avec son armée en 1476, se retire à la prière du président Champion accompagné par deux conseillers de Turin[8]. En 1478, la duchesse Yolande charge Champion de se rendre à Nyon et de promettre la confirmation des franchises de cette commune[9]; elle l'envoie aussi à Berne, comme ambassadeur, afin d'obtenir la restitution du Chablais, détenu indûment par l'évêque de Sion[10]. Le duc Charles Ier, étant monté sur le trône, lui donne la mission d'aller auprès des officiers et des gouverneurs des villes du Piémont, pour leur défen-

[1] GUICHENON, *Savoie, Preuves*, p. 407.
[2] Compte déjà cité, de G. CLAVELLI.
[3] Académie de Savoie, I vol. de *Documents*, p. 74.
[4] *Ibidem*, p. 301.
[5] *Ibidem*, p. 101.
[6] VERDEIL, *Histoire du canton de Vaud*, I, p. 243.
[7] Académie de Savoie, *Documents*, I, p. 301.
[8] GUICHENON, *Savoie*, Manuscrit du P. BOCCARD.
[9] *Chartes communales du pays de Vaud*, p. 291.
[10] Académie de Savoie, *Documents*, I, p. 179.

dre de reconnaître le comte de Bresse comme gouverneur du Piémont[1].

Le président Champion avait aussi collaboré à la rédaction de nouvelles lois, que la duchesse Yolande publia à Chambéry, le 6 février 1477[2]. En outre, il était châtelain de Rue, et son compte de cette châtellenie, du 15 mârs 1478 au 15 mars 1481, se trouve aux archives d'État, à Turin : probablement même il conserva cette châtellenie jusqu'au 15 mars 1484, car les comptes de 1481 à 1484 manquent à ces archives, et le 15 mars 1484 Jacques Champion, de la même famille, fut chargé provisoirement d'administrer la châtellenie.

Sa nomination de grand-chancelier de Savoie est du 22 avril 1483[3]; la Chronique de Juvénal de Aquino explique que le duc fit élire le chancelier par les États-Généraux, tenus alors à Chambéry. Cependant, comme l'observe M. Bollati dans le XIVe volume des *Monumenta Historiæ Patriæ*[4], les patentes de cette nomination, rapportées par Galli, ne parlent que du conseil donné à ce sujet par les principaux personnages (*proceres*) et les conseillers du duc, réunis à l'occasion des États-Généraux. Après la mort de sa femme, dont il avait au moins deux fils, le chancelier embrassa l'état ecclésiastique, devint protonotaire apostolique[5], et ensuite évêque de Mondovi. Il prit possession de cet évêché le 29 janvier 1485[6], *enrichit son église de*

[1] Guichenon, *Savoie*, et Chronique de Juvénal de Aquino.

[2] Guichenon, *Savoie*, et Manuscrit du P. Boccard.

[3] Galli, *Cariche del Piemonte*.

[4] Col. 471, note 1.

[5] Besson, *Mémoires des diocèses, etc.*; P. Boccard.

[6] Galli, *Cariche del Piemonte*. — Le 9 février 1485, il est cité comme évêque de Mondovi, *Monumenta Historiæ Patriæ*, vol. XIV, col. 481.

plusieurs donatifs précieux et d'une partie d'une main de saint Donat, évêque et martyr[1]. Le 29 juillet 1487, il fut un des parrains d'Yolande-Louise de Savoie, fille du duc Charles et de Blanche de Montferrat[2]. En 1489, le duc, se rendant à Tours, auprès de Louis XI, pour traiter l'affaire du marquisat de Saluces, se fit accompagner du chancelier[3], qui, à l'avènement de Charles II, fut le principal conseiller de la régente : il est le premier nommé dans la liste des conseillers que donne Guichenon.

C'est en 1490 qu'il devint évêque de Genève et se démit de l'évêché de Mondovi[4]. Depuis longtemps les ducs de Savoie tâchaient de maintenir à Genève des évêques complètement dévoués à leur dynastie, afin d'accroitre leur autorité dans cette ville et d'y étendre leur domination. Cette considération contribua, sans doute, beaucoup à dicter dans cette circonstance le choix de la duchesse Blanche. Guichenon, Spon[5], Besson ont raconté les difficultés qui surgirent au sujet de cette nomination. Mais ces historiens, qui donnent à peu près la même version, semblent avoir exagéré les faits. Ainsi Guichenon prétend que le comte de la Chambre fit une ligue, avec quelques autres seigneurs, pour s'opposer à la prise de possession de cet évêché par Champion, qu'il s'empara de Chambéry, tenta d'assiéger Genève, qu'il fut battu à Chancy par le comte de Bresse, et que ses châteaux furent rasés. Guichenon

[1] Manuscrit du Père BOCCARD.

[2] GUICHENON, *Savoie*.

[3] *Ibidem*.

[4] Père BOCCARD, BESSON, chanoine FLEURY et autres. Le 23 août 1490 il est encore désigné comme évêque de Mondovi (*Monumenta Historiæ Patriæ*, vol. XIV.)

[5] *Histoire de Genève*.

s'appuie sur le récit de Pingon et sur la chronique de Juvénal de Aquino, qui ne font pas mention du combat de Chancy, ni d'une véritable guerre civile[1]. Besson et Spon n'indiquent pas les sources où ils ont puisé leurs assertions. L'Académie de Savoie a publié deux récits anciens des méfaits de Louis de la Chambre[2]; ils ne présentent du reste aucun caractère officiel, quoiqu'ils soient extraits des archives de cour, de Turin. Dans l'un d'eux seulement[3] il est question de ce conflit : d'après ce récit, le comte de la Chambre, pour maintenir Charles de Seyssel en possession de l'évêché de Genève, envoya dans cette ville des gens armés, qui opposèrent une certaine résistance (*resistentia aliqualis*) au comte de Bresse, lorsque celui-ci accourut pour faire respecter les ordres de la duchesse; et ensuite le comte de la Chambre essaya, avec une bande armée, de chasser de Genève le comte de Bresse. M. le chanoine Fleury, qui a étudié ces événements dans des documents authentiques de l'époque, n'est pas du même avis que les historiens cités précédemment; et c'est sans doute à son opinion qu'il faut se ranger, quand il incline à croire que la lutte a été plutôt diplomatique. Au surplus, voici un extrait de son *Histoire du diocèse de Genève* : « A peine François de Savoie eut-il rendu le dernier soupir que

[1] Pingon dit : « *Cameranus ob repulsam sibi factam indignatus Genevam festinare contendit, et qua transit armata manu omnia populatur, et gentilem suum vi introducit.* » *(Augusta Taurinorum)*. La Chronique s'exprime en ces termes : «... *fecerunt unam ligam... et se posuerunt in armis et tenebant spoliatum dictum Championis dicto episcopatu... dominus Bressie ivit ultramontes videlicet Camberiacum, ubi fecit unam armatam honestam et primo ivit ad locum et castrum domini de Aquis et illud vi accepit... et ommia castra Comitis Camere... dirupta fuere.* »

[2] *Documents*, I, p. 237 et 246.

[3] P. 240.

la nouvelle de sa mort arriva à Genève. On dirait que le chapitre était à l'affût de ce moment suprême pour tenter un dernier effort, et faire valoir ses droits à la nomination de l'évêque de Genève ; car François expirait le 3 octobre 1490, et déjà le 6 du même mois, c'est-à-dire trois jours après, les chanoines se rassemblaient dans la salle capitulaire et portaient leurs voix sur Charles de Seyssel. Pour obtenir toute sa valeur, cette élection devait être sanctionnée par le pape; mais d'importants personnages, tels que Philippe, comte de Bresse, Blanche de Montferrat, veuve de Charles Ier, duc de Savoie, avaient pris les avances et obtenu du pape Innocent VIII qu'il transférât au siége de Genève Antoine Champion, évêque de Mondovi..... Son élection, qui eut lieu à Rome le 15 novembre 1490, donna lieu à des débats qui le tinrent pendant deux ans éloigné de Genève.....» (Les Suisses intervinrent en faveur de Charles de Seyssel)... « Le roi de France prit aussi fait et cause pour Charles de Seyssel et écrivit au pape, qui déclara ne pouvoir revenir sur sa décision. Il répondit dans le même sens aux magistrats de Genève, en leur faisant savoir que la translation de Champion avait été accomplie avec toute maturité *(mature)*, à cause de ses mérites, *de viro bene merito*, et à la recommandation de l'État de Savoie, auquel il avait rendu de très grands services..... La personne la plus ardente à soutenir le choix du pape était la duchesse Blanche, qui avait mis toute sa confiance en Champion. Vivement reconnaissante de ses longs services, elle écrivait soit aux magistrats, soit aux chanoines, et c'étaient tantôt Bayard, tantôt M. de Bresse, qui apportaient des missives où parfois éclatait le ton de la menace. Le Conseil de Genève tint en cette circonstance une conduite pleine de prudence. Il répondit que la nomination de

l'évêque concernait le chapitre et que les magistrats, chargés de veiller à la sécurité de la cité et à la garde des portes, accompliraient tout leur devoir, et qu'ils s'opposeraient de tout leur pouvoir à toute violence et voie de fait. Besson raconte que Charles de Seyssel ne pouvant arriver à ses fins, invita ses partisans à le soutenir par la voie des armes, et que des engagements eurent lieu à Chancy, en 1491, entre le comte de la Chambre et Philippe comte de Bresse, à la suite desquels celui-ci, vainqueur, entra en triomphe à Genève et mit Champion en possession de l'évêché. Il n'est aucune note dans les registres des Conseils qui confirme cette assertion, tirée de Spon. La lutte y semble plutôt diplomatique.....» (Le pape leva une première fois l'interdit lancé contre Genève, et Champion écrivit le 21 avril 1491, consentant à annuler les censures portées contre les récalcitrants)..... « Le ton de sa lettre est sévère..... Les réponses adressées à Champion purent lui faire croire que le débat touchait à sa fin. Il envoya donc à Genève comme procureur noble Jacques d'Espagne[1], son neveu, afin de prendre possession de l'évêché; mais Charles de Seyssel n'avait pas perdu tout espoir. Il fallut que l'interdit fut lancé par le pape Innocent VIII contre la ville en rébellion, et la publication d'un nouveau bref, par lequel le pape, se plaignant de ce que sa bulle n'avait pas encore son exécution, invitait les magistrats à mettre fin à ces agitations, et à donner pacifiquement la jouissance de l'évêché à Champion. Il fut décidé qu'on obéirait aux Lettres apostoliques.....

[1] Le registre du Conseil du 20 octobre 1491, où le chanoine Fleury a trouvé la mention de ce fait, porte : *nobilis Jacobus de Expagniaco procurator*... Je crois donc qu'au lieu d'être traduit par le nom exotique de d'Espagne, le mot *Expagniaco* doit l'être par d'*Epagny*.

et le 21 octobre 1491, les vicaires généraux, qui avaient administré le diocèse *(vacante sede)* remettaient leurs pouvoirs entre les mains des procureurs de l'évêque..... Ce n'est que le 29 mai 1493 qu'il fit son entrée à Genève, en compagnie de Philippe de Savoie, comte de Bresse, de Gabriel de Seyssel, etc.....» (Pendant son épiscopat il y eut un synode à Genève)... « Sous son administration, les règlements les plus sages furent rappelés aux citoyens, comme aussi les règles de la discipline furent remises en mémoire pour les ecclésiastiques. Il voulut maintenir la sanctification des dimanches et fêtes, et il défendit l'ouverture des magasins et boutiques ces jours-là. Il interdit le commerce, le travail et les jeux publics aux heures des offices divins. En outre, il prononça des peines sévères contre les blasphémateurs..... Champion retourna à Turin en 1494. Il revint à Genève sur la fin d'avril 1495, où il traita avec les magistrats de différentes affaires telles que l'établissement des boucheries à Longemalle et de la taxe du sel. Le 21 mai 1495, il écrivait de Turin une lettre aux magistrats, et le 29 juin il mourait dans cette ville, après avoir occupé cinq ans à peine le siége épiscopal de Genève.» Je n'ajouterai à cette longue citation de M. le Chanoine Fleury que deux indications fournies par Besson. Champion érigea un official forain à Annecy le 28 mai 1491, et les actes du synode qu'il avait convoqué furent imprimés en 1493, sous le titre de *Constitutions synodales* de l'évêque de Genève, « dont on trouve encore quelques exemplaires,» ajoute Besson. C'est bien le 29 juin 1495 qu'il mourut à Turin : cette date est prouvée par les documents qu'a publiés le chanoine Fleury dans son *Histoire du diocèse de Genève*.

Peu de vies furent mieux remplies que celle de cet

évêque, de cet homme d'État, qui continua à exercer la charge de chancelier tout en devenant prince de l'Église. Pendant environ trente ans, il prit une part très active à tous les événements de cette époque si troublée de notre histoire. Son influence a été sans doute des plus heureuses, car il était chancelier sous Charles I[er] et Charles II, dont les règnes apparaissent comme une ère de prospérité relative, après la période de crises et de revers qui avait commencé sous le duc Louis et s'était prolongée sous Amédée IX et Philibert I[er]. Or, le chancelier, qui présidait le Conseil du souverain[1] et qui était le premier personnage de l'État, selon l'expression du marquis Costa de Beauregard[2], devait avoir la plus grande action sur la marche du gouvernement, alors que le duc régnant, Charles I[er], n'avait que quinze à vingt ans, ou que la duchesse Blanche était régente pour son fils Charles II au berceau. Du reste, comme le dit M. le chanoine Fleury, cette princesse avait mis toute sa confiance en ce chancelier, dont on trouve le nom au bas de tous les documents officiels les plus importants de ce règne et du précédent. D'après la Chronique de Machanée[3], Champion fut un des chanceliers les plus remarquables des ducs de Savoie. Si l'organisation

[1] Ce Conseil, distinct des Conseils qui ont précédé les Sénats de Chambéry et de Turin, avait aussi des attributions judiciaires. « Il connaissait, dit M. BURNIER (*Histoire du Sénat de Savoie*), 1° des causes des barons et des hauts seigneurs ; 2° des contestations à vider entre les communes et les villes ; 3° des procès des pauvres quand ils avaient des adversaires puissants ; 4° enfin de toutes les affaires qui avaient parcouru les degrés inférieurs de juridiction... Il expédiait les affaires diplomatiques... »

[2] *Mémoires historiques sur la Maison de Savoie*, I, p. 141.

[3] *Ma Hæ Pæ*, *Scriptores*, I, Col. 764. Parlant de l'office de Chancelier, Machanée dit : « *Tres certe temporibus superioribus, eminentissimi fuere : Championus, Amedeus Romagnanus et Laudensis.* »

politique de cette époque pouvait être comparée à la nôtre, je dirais que le chancelier était alors un garde des sceaux-président du conseil des ministres, mais qu'au lieu d'exercer un pouvoir temporaire, souvent bien court et bien combattu, comme dans notre siècle, il gardait son portefeuille pendant sa vie, sans être à la merci du parlementarisme, qui existait seulement à l'état embryonnaire dans les États-Généraux.

Comme évêque de Mondovi et, ensuite, de Genève, Champion a donné des preuves de sa générosité et de son zèle apostolique ; les devoirs et les préoccupations du chancelier n'empêchèrent pas l'évêque d'administrer son diocèse avec fermeté et vigilance. A diverses époques de l'histoire de France, des prélats furent les inspirateurs sages et habiles de la conduite politique des souverains : dans la petite région qui dépendait de la Maison de Savoie, il en a été souvent de même ; et ces hommes d'État de notre pays, quoiqu'ils ne soient pas restés célèbres comme saint Éloi, Suger ou Richelieu, sont cependant dignes que l'on fasse revivre leur mémoire et que l'on mette en lumière leurs services rendus à la patrie. C'est ce que j'ai tenté dans une faible mesure pour le chancelier Champion, en recueillant et en rapprochant quelques faits de cette époque reculée.

Tableau I.

int-Michel en Maurienne,

hel (ibid.).

Châtelain d'Aiguebelle ve de la fidélité et de l'hommage auxquels il était tenu envers Antoine, on, qui fut témoin, le 11 novembre 1346, à Saint-Michel, à la vente fait

amoiseau, fils de Pierre,

Mort avant le 27 n Maurienne (Archives d'État), Conseiller du comte de la leyde de Saint- te envoya, le 13 février 1373, auprès d'Albert et de l'autre moitié aux e *de la Maison de Savoie*)**; receveur pour les compo- — Arch. d'État, — ntremont et de Saint-Branchier en 1368, de Morges à son nom et à celui t témoin, le 16 octobre 1358, à une ratification de de Saint-Michel, fils eptembre 1360, à Chambéry, au testament de Louis Saint-Michel pour s t de rachat de ses fiefs de la Forclaz** *(Armorial de* **ons de Saint-Michel en Maurienne (Archives d'État), aux enfants de feu el. La communauté de Saint-Michel lui passa procu- ourut avant et vers le 25 juin 1377 (Comptes de la ion était en 1358 vice-châtelain de Gex, et suivant ateur à Rue en 1362, et fit son testament en 1370 en**

?

Jean,

Chevalier de Rhode mandeur de Savoie e (Guichenon, ***Manusc Montpellier*****).**

tat.)

et Arch. du Cte de Foras à Thuiset) , le 23 décembre 1437 (Guichenon, ***oie*****, P. Boccard) ; il épousa Mer- te de Blonay (*****Armorial*** **du Cte de as, vol. I, p. 290, et Martignier,** ***ey*****, etc.). Veuve (avant 1457), elle a 100 florins à la chapelle fondée son mari et par Girard Cham- n (Martignier,** ***Vevey*****, etc., p. 61), lle fit donation de tous ses biens ierre, Jean et Gaspard de Belletru- , ses neveux (*****Armorial*** **du Cte de as, vol. I, p. 171 et 220). Par séquent, il est presque certain elle ne laissa pas d'enfants.**

Jean, ment lui qui fit partie des lan- ces de Jean, bâtard de Cler- mont, en 1426. ***(Souvenirs d'A- médée VIII*****, par le marquis Cos- ta).**

Tableau II.

FIEF A SAINT-MI

Les N^es^ *Cham*
fief à Saint-Mich
au moins dès le
tableau I), ils
maisons en 1400 (
fonds en 1462 (P
de Combefort —
Dans des terriers
de Saint-Michel),
reconnaissances
Guillaume et F
frères, d'Antoine e
toine et de Pierre
N^e^ *Jean Don, de S*
rienne, était exac
N^es^ *Champion (Arc*
Au commencem
une reconnaissanc
fut passée, à Saint-
ne, en faveur de N^e^
et de Jean son nev
et François, enfan
Champion, et de N^e^
Bastie (Terrier, A
Michel) : donc ils
même temps et le
etc., par MARTIGNI

illaume.

icle au tableau I.)

lier,
ambassadeur en
ie ; Documents de
pays de Vaud;
, *Mémoires,* etc ;
evey, etc. ; Ch^es^
es), président du
châtelain de Rue,
483 ; évêque de
le 29 juin 1495
Histoire du dio-
let, comme l'ont
Saint-Michel en
de Saint-Michel).
Archives d'État,
de *Expagniaco* et
ques de Poypon

Jacques, Se^r^ de Romanens, présent le 18 juin 1483 à Pignerol, comme un des ambassadeurs soit députés du pays de Vaud auprès du duc Charles I pour obtenir la confirmation des franchises du pays de Vaud (*Chartes communales du pays de Vaud*, p. 299), receveur des revenus de la châtellenie de Rue du 15 mars 1484 au 15 Mars 1485, puis châtelain de Rue du 15 mars 1487 au 15 mars 1493, et du 15 mars 1497 au 15 mars 1498. Il possédait un fief à Saint-Michel en Maurienne indivis avec Antoine, son frère (Archives de Saint-Michel), et ensuite avec Jean, son neveu.

de Montpellier).

?

ép. N^e^ Gaspard
Crose mort avant l
se désista, le 8 févr

Jacques, Se^r^ et baron de la Bastie-Beauregard, mort avant le 2 novembre 1641 (BAUX, *Nobiliaire du Bugey*).

qu'en vertu
hampion, fit
cuyer, con-
e, par suite
t des autres

N. — **N.**

filles et héritières de leur père Jacques, se désistèrent, le 3 juillet 1642, en faveur du sieur de Gillier, du village et de la seigneurie de Bossy dépendants de la baronnie de la Bastie (BAUX, ibid.).

URGONIEN SUPÉRIEUR

D'AIX-LES-BAINS

Par M. L. PILLET,

Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.

Dans son excellent ouvrage sur *la Géologie et la Minéralogie de la Savoie*[1], M. Gabriel de Mortillet a constaté que le terrain urgonien, en Savoie, se divise en trois assises.

L'inférieure, la plus puissante, est celle où sont ouvertes nos belles carrières de Grésy-sur-Aix, et qui forme les falaises abruptes de Nivolet, de Margéria et du mont Penay.

Au-dessus viennent les couches de marnes jaunes et bleues, si riches en fossiles, que tout le monde connaît à Saint-Jean de Couz, à Saint-Germain en Albanais, aux Déserts et à la Puyaz sur Annecy.

Enfin, la troisième assise est formée par un retour du calcaire compacte, blanc, mais d'un blanc moins net que celui de l'assise inférieure. « Ce calcaire, ajoute M. de

[1] In-8°. Chambéry, Perrin, 1858.

« Mortillet, empâte aussi des rudistes, petites *caprotines*,
« autres que celles des assises inférieure et moyenne.
« Elles sont très difficiles à isoler vu la compacité de la
« roche. On y trouve également des dents de pycnodus.
« Cette dernière assise est beaucoup moins puissante que
« la première. »

Tout cela est exact : on voit seulement qu'à cette époque M. de Mortillet n'avait encore rencontré cette dernière assise que très pauvre en fossiles, et surtout dans de mauvaises conditions d'exploitation.

J'ai eu meilleure chance, cette année, à Aix-les-Bains, où cette troisième assise, de toutes la moins connue, m'a présenté de minces feuillets marneux et friables, contenant quelques fossiles d'une beauté remarquable. Comme c'est la première fois que ce fait est signalé en Savoie, je m'empresse de le communiquer aux amis des sciences naturelles:

Commençons par décrire la localité.

L'établissement thermal d'Aix est assis sur les marnes jaunes et bleues qui forment l'assise moyenne de l'urgonien. On se rappelle les nombreux *Echinobrissus Roberti* extraits des fondations des nouveaux thermes. On les retrouve dans le chemin qui conduit du temple presbytérien au Rocher du Roi.

Les grottes de Saint-Paul, dans lesquelles sourd l'eau d'alun, sont déjà creusées dans l'assise supérieure. On la suit, sous le faubourg de Pugny, dans le lit du ruisseau des Moulins. Tout récemment, pour améliorer le chemin de Chantemerle, on a mis à nu et entamé les couches les plus récentes de cette assise, dont on peut explorer ainsi et mesurer toute l'épaisseur.

L'entrepreneur chargé de la construction d'un grand

hôtel (*Splendide-Hôtel*) y a ouvert une carrière, le long du chemin de Chantemerle. C'est là que j'ai rencontré le nouveau gisement de fossiles.

Le banc le plus élevé de cette carrière, composé d'un calcaire blanc lamellaire d'un mètre d'épaisseur, est traversé par de nombreuses fissures. Elles ont livré passage aux eaux pluviales, qui ont glissé sous ce premier banc, dissous le calcaire, laissant un résidu de marnes friables et feuilletées, dans lesquelles sont disséminés les fossiles. Ce sont généralement des moules d'un calcaire blanc, semi-cristallin, qui ont mieux résisté à l'action dissolvante des eaux chargées d'acide carbonique. Le test a disparu le plus souvent, ce qui rend fort difficile la détermination des espèces.

Si pauvre qu'il soit, ce gîte est le plus beau qui ait jamais été signalé dans notre région. Au sud de la Chambotte, à Saint-Jean de Couz, j'avais reconnu depuis longtemps *une masse de calcaires blancs, en tout semblables à l'urgonien à rudistes, d'une épaisseur de 20 mètres et plus* [1], mais je n'y avais point trouvé de fossiles. M. de Mortillet n'en a observé que des rudiments méconnaissables, près d'Annecy. Je suis porté à croire que c'est dans la Valserine, près de Châtillon de Michaille, qu'on aurait chance d'en faire une plus ample récolte.

Je dois ajouter qu'à Aix je n'ai consacré que quelques heures à fouiller cette nouvelle couche. Peut-être un explorateur plus patient, et disposant de plus de temps, y ferait-il encore de précieuses découvertes.

Maintenant que nous connaissons le gisement et son âge, abordons la description des espèces fossiles.

[1] *Description géologique des environs d'Aix*, 1854. — *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, 2e série, t. IV. p. 44.

1° SCALARIA AQUENSIS (nov. sp.)

(Pl. fig. 1, 2 et 3).

Cette charmante espèce, la plus abondante aux carrières d'Aix-les-Bains, me paraît nouvelle, aussi lui ai-je donné le nom d'*Aquensis*, dérivé de la seule localité où elle ait été recueillie.

Spire longue de 0m040 à 0m045, formée de six à sept tours, dont les derniers ont souvent disparu; tours renflés, séparés par des sutures profondes, ornés de 10 à 12 côtes verticales, s'atténuant près des sutures et se continuant sur chacun des tours subséquents. Il y avait probablement des stries longitudinales sur la coquille, mais elles sont à peine marquées sur le moule. Le dernier tour de la spire croissant régulièrement, non caréné, se termine par une bouche ronde, sans échancrure; il ne présente pas d'ombilic central.

Ces caractères du moule, bien qu'incomplets, suffisent pour le distinguer de ceux des autres scalaires du néocomien moyen d'Hauterive. On n'en connaît encore aucune de l'urgonien. Dans l'aptien de la perte du Rhône, M. Pictet a décrit une *scalaria Rouxi*, et dans l'aptien inférieur de Sainte-Croix, une *scalaria brevis*, qui diffèrent en tout point de la nôtre.

2° NATICA MASTOÏDEA (Pictet et Campiche)[1].

Coquille globuleuse à spire très courte, composée de tours peu saillants au-dessus des sutures. Bouche en demi-

[1] *Description des fossiles des terrains crétacés des environs de Sainte-Croix*. par MM. Pictet et Campiche, t. II, p. 381, pl. 86, fig. 2 et 3.

lune, un peu oblique. Columelle couverte d'une callosité très étendue, légèrement bombée.

Gisement. Un seul échantillon à Aix, dans la marne feuilletée. MM. Pictet et Campiche n'en ont qu'un petit nombre; ils proviennent, les uns du calcaire jaune urgonien de Sainte-Croix, et les autres de l'urgonien blanc des environs d'Annecy, carrière Falconnet, derrière le Château, qui est plus ancien encore, et appartient à l'assise inférieure de l'urgonien.

3° NERITOPSIS LORIOLI (Pict. Camp.) [1]

Spire très courte, dernier tour grand, étalé. Bouche presque ronde, sans trace d'encroûtement. La coquille est ornée de onze à douze côtes longitudinales saillantes, croisées par des transversales égales et équidistantes; il en résulte une réticulation régulière, et chaque point d'intersection donne naissance à un tubercule assez gros et arrondi.

Gisement. Un seul échantillon, dont la spire est ébréchée, dans les marnes feuilletées de l'urgonien supérieur d'Aix-les-Bains. A Sainte-Croix, il a été trouvé dans le calcaire jaune urgonien. Il aurait donc apparu déjà dans l'assise moyenne, à moins qu'on ne suppose que la distinction des deux assises n'ait pas été faite aussi nettement à Sainte-Croix qu'à Aix.

4° TYLOSTOMA ELLIPTICUM (Pictet Camp.) [2]

Le seul moule que nous ayons recueilli permet de reconnaître les caractères génériques du *tylostoma;* d'après sa

[1] *Description des fossiles*, etc., p. 496, pl. 86, fig. 5.
[2] *Ibid.*, p. 354.

forme générale, nous le rapprochons du *tylostoma ellipticum* de l'urgonien jaune de Sainte-Croix, où se trouvent également les deux espèces précédentes.

5° TROCHUS RENEVIERI (Pictet Camp.)[1]
(Pl. fig. 4 et 5).

M. Pictet le décrit en ces termes, qui conviennent parfaitement à nos échantillons : « Coquille conique, plus « large que longue, ombiliquée. Spire composée de tours « plans, festonnés sur leur bord antérieur ou buccal en « une douzaine de proéminences, qui forment autour de la « face ombilicale une carène tuberculeuse, et qui se retrou- « vent également le long des sutures. Face ombilicale un « peu bombée... Des côtes fines longitudinales se trouvent « en outre sur la surface des tours.

« Gisement. Étage urgonien blanc de Châtillon de Mi- « chaille, où il paraît rare. »

Dans leur description des fossiles du terrain aptien de la perte du Rhône, MM. Pictet et Renevier avaient déjà décrit, sous le nom de *trochus couveti*, un échantillon presque semblable provenant de *la marne jaune qui recouvre l'asphalte à la Presta, près Couvet, et qui appartient au terrain aptien* ; ne serait-ce pas la même espèce ?

Ce *trochus* est abondant à Aix-les-Bains, dans l'urgonien supérieur ; avec la *scalaria aquensis*, on peut dire qu'il en forme le type caractéristique.

6° VENUS VENDOPERANA (d'Orb.)

Cette espèce, bien connue, se trouve depuis le néoco-

[1] *Description des fossiles*, etc., p, 514.

mien jusqu'à l'aptien. Elle n'a ainsi que fort peu d'importance.

7° MONOPLEURA MICHAILLENSIS (Pictet Camp.)[1]

Ce fossile, l'un des plus abondants à la station d'Aix-les-Bains, est en tout point conforme à la description qu'en a donnée Pictet. Seulement nos échantillons sont presque tous rognés et incomplets. J'ai pu néanmoins, sur quelques-uns, reconnaître les deux fossettes de la valve inférieure, ainsi que la dent saillante qui les sépare.

En décrivant l'urgonien supérieur d'Annecy, M. de Mortillet signalait déjà de petites caprotines dans cette assise, et les désignait même comme appartenant au genre *monopleura*.

M. Pictet confirme cette conjecture pour l'attribution de l'espèce. Quant à son gisement, il ajoute : « Nous ne con-
« naissons cette espèce que de l'étage urgonien supérieur
« de Châtillon de Michaille, où elle est très commune. »

8° SPHÆRULITES BLUMENBACHI (Studer)[2]

C'est le *radiolites neocomiensis* de d'Orbigny, et probablement aussi le *radiolites blumenbachi* cité par de Mortillet.

Quelques fragments allongés, presque tubulaires, avec un profond sillon latéral, nous font présumer que nous avons ici ce sphérulite qui a la forme générale des hippurites. Mais ne possédant que des fragments incomplets, je me borne à ce simple rapprochement.

[1] *Description des fossiles*, etc., vol. IV, p. 30, pl. 147.
[2] *Ibid.*, vol. IV, p. 45, pl. 148.

Le *sphærulites Blumenbachi* est d'ailleurs répandu dans l'urgonien tout entier, et ne fournirait ainsi aucun élément de détermination pour le niveau.

9° TROCHOCYATHUS (Milne Edw. et Haime.)
(Pl. fig. 6 et 7).

Appartenant aux madrépores apores et aux caryophylliens, ces polypiers présentent des individus libres, isolés, en forme de cône élevé, toujours légèrement recourbés sur le côté.

N'étant pas assez versé dans la connaissance des organes des coralliaires, je n'ose entreprendre la description des *trochocyathus* de cette assise. Ils me paraissent appartenir au sous-genre *simplement* strié, comme le *trochocyathus conulus* de l'albien de la perte du Rhône. Ils en diffèrent seulement en ce qu'ils sont manifestement recourbés, et pour ce motif je voudrais les appeler *tr. sub-conulus*.

Il ne paraît pas que les trochocyathus aient jamais été trouvés dans l'urgonien, ni dans aucun étage au-dessous du gault.

10° DENDROPHYLLIA

Quelques polypiers rameux, bidichotomes, semblent se rapprocher des dendrophyllia. Mais nos échantillons sont trop frustes pour qu'une détermination spécifique soit possible.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

L'étude des fossiles confirme pleinement les indications de la stratigraphie.

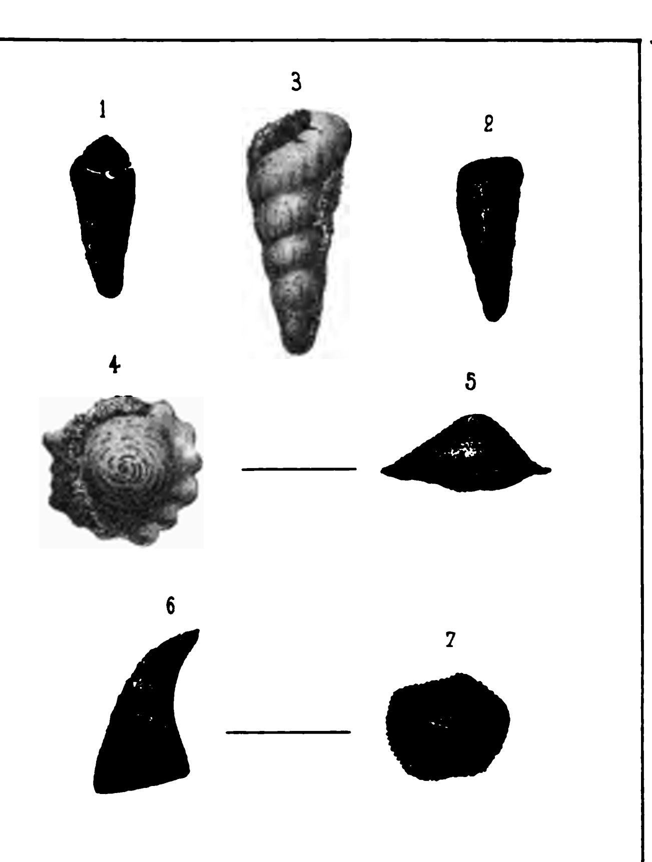
Nos marnes feuilletées d'Aix-les-Bains appartiennent

incontestablement à l'urgonien. Elles se lient à l'assise moyenne de l'urgonien bleu et jaune par un grand nombre d'espèces : natica, neritopsis, venus, etc.

Mais en même temps on y voit apparaître des types voisins de ceux de l'aptien : ainsi le *trochus michaillensis*, le genre *scalaria* les rapprochent de cet étage. Les *trochocyathus* lui sont même communs avec l'albien. Néanmoins, aucune espèce ne passe identique dans ces divers terrains. On dirait plutôt que des précurseurs, des ancêtres de l'aptien ont commencé à apparaître à Aix-les-Bains dès la fin de l'époque urgonienne.

Remarquons encore que les brachiopodes et les échinides, si nombreux dans l'assise moyenne, ont ici complètement disparu. Je n'ai trouvé qu'une radiole détachée et peut-être roulée, d'un gros cidaris. La pâte de la roche est pétrie de foraminifères microscopiques. Ces faits suffiraient à prouver que la plage où se déposait cette assise était dans des conditions tout à fait différentes de celle de la marne jaune, et se rapprochait, au contraire, de celle de l'urgonien compacte de l'assise inférieure.

P.-S. — Depuis le jour où cette note a été rédigée, la carrière d'Aix-les-Bains a été comblée, recouverte de terre et de végétation ; il est devenu ainsi très difficile d'y retrouver des fossiles.



1-2 — Scalaria aquensis. (*Pillet*).

3 — La même grossie.

4-5 — Trochus Renevieri. (*Pictet-Campiche*).

6-7 — Trochocyathus sub-conulus. (*Pillet*).

Lith. A. Perrin, Chambéry. F. Blanc, lith.

LES ALIÉNÉS
EN SAVOIE

Par MARIE-GIROD,

Géomètre, Agent technique des Hospices civils de Chambéry, ancien Secrétaire de la Direction de l'Asile public d'aliénés de Bassens, Membre correspondant de l'Académie de Savoie, bibliothécaire et Membre de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

I

« C'est par ses institutions de bienfaisance qu'un peuple témoigne de son progrès dans la voie humanitaire. Leur nombre, leur spécialité et leur organisation indiquent avec certitude la réalité de ce progrès, tel que doit l'inspirer le sentiment chrétien, tel que le bien-être social le réclame [1]. »

Sous ce rapport, peu de pays sont aussi bien partagés que la Savoie. Pour se convaincre de la véracité de cette assertion, il suffit de jeter un coup d'œil sur les établissements de toute sorte : hôpitaux, asiles de vieillards, de mendiants, orphelinats, maisons de charité, etc., qui se

[1] Le docteur Duclos, *Mémoire pour servir à la création d'un asile d'aliénés en Savoie*.

pressent nombreux et richement dotés dans sa vieille capitale.

En dehors de Chambéry, dans les petites villes, bourgs ou communes des deux départements, il en est peu qui n'ait sa bourse pour les pauvres, un hôpital, tout au moins une salle, un local destiné au traitement des maladies aiguës, ou encore une institution de charité pour secourir les malheureux et aller au-devant de l'infortune.

De tous temps, la charité publique et privée a couvert notre pays d'établissements destinés à toutes les misères. Mais, pendant qu'elle consacrait des fondations considérables aux lépreux, à l'entretien des vieillards, des infirmes, des enfants trouvés, les aliénés sont restés sans soulagement, sans secours.

On ne considérait pas alors la folie comme une maladie : la superstition n'y voyait qu'un état surnaturel, mystérieux, redoutable. Les recommandations de l'Église même étaient impuissantes pour détruire les abus de l'erreur populaire. On remarque qu'au concile d'Orange, tenu au ve siècle, sous le pape saint Léon, il fut prescrit de donner aux *insensés*, souvent maltraités parce qu'on les regardait comme possédés du démon, tout ce que la pitié exige [1].

Malgré ces prescriptions, les malheureux aliénés, accusés d'être possédés de l'esprit du mal, périssaient souvent dans les bûchers, victimes des préjugés et de l'ignorance.

Les lois anciennes ne se sont occupées que de la conservation des biens des aliénés et n'ont rien ou presque rien fait pour l'amélioration de leur état mental.

Pendant des siècles, les malheureux fous errèrent dans les villes et dans les campagnes, tristes objets d'une cruelle dérision, jusqu'au moment où les prisons s'ouvraient pour

[1] *Histoire populaire des Papes*, par Chantrel (1863).

les soustraire eux-mêmes aux empressements d'une curiosité brutale.

Un sort aussi triste les attendait dans les maisons spécialement destinées aux vénériens, aux teigneux, où on les jetait pêle-mêle avec ces malades, et où ils contractaient leurs affections contagieuses.

Presque partout on les reléguait dans des cabanons étroits, privés d'air et de lumière, fermés par des portes de fer souvent munies d'une grille destinée à satisfaire la curiosité d'un peuple grossier.

Il est cependant juste de citer l'hôpital fondé à Genève, en 1468, par le comte de Savoie Amédée IX, l'assistance donnée par l'Ordre hospitalier de Malte, dans l'île de ce nom, à toutes les catégories de malheureux, y compris les aliénés, et les asiles de Manchester et de Bethléem en Angleterre, où, dès 1785, les fous étaient secourus. Mais combien ces refuges étaient insuffisants !

Les détentions arbitraires étaient nombreuses et faciles ; elles s'expliquent par le fait de la confusion établie entre les aliénés, les malfaiteurs et les malades ordinaires.

En Savoie, les fous étaient abandonnés à eux-mêmes jusqu'au moment où, devenus trop dangereux, ils étaient saisis et emprisonnés.

Quelques-uns, pourtant, trouvaient, dès le commencement du siècle dernier, un asile à l'*hôpital des Incurables* de Chambéry, asile bien insignifiant encore et presque aussi triste que l'abandon, puisque, grâce à la terreur qu'ils faisaient naître et au peu de pitié qu'ils inspiraient, ils étaient jetés, privés de tout, dans de hideux cachots.

L'*hôpital des Incurables* prit naissance vers 1730, par les soins du comte Piccon, gouverneur du duché de Savoie,

lequel cédait aux instances d'un homme de bien, le révérend Louis Girod, promoteur du décanat de Savoie [1].

Son établissement eut pour objet de recueillir les personnes pauvres de la ville de Chambéry, affligées de maladies incurables ou réputées telles, lesquelles, d'après les réglements en vigueur, ne pouvaient être reçues dans les autres hospices de la ville, dont l'origine est beaucoup plus ancienne [2].

Dans le principe, l'Établissement des incurables, comme presque tous ceux de charité, ne se soutint que par des aumônes, et sa direction fut uniquement entre les mains de révérend Girod. Celui-ci apporta dans sa gestion tout ce que l'on peut trouver d'activité et de dévouement dans un homme charitable et dans un prêtre. Mais peu à peu ses ressources s'accrurent.

Par testament du 30 avril 1739, ouvert le 17 mai 1743, la dame Marie-Jeanne-Baptiste de Rossillon de Bernex, épouse de messire Guillaume d'Oncieu, comte de Douvre, légua, à titre de fondation, la somme de 12,000 livres de Savoie (14,250 francs), pour employer le revenu au soulagement des pauvres incurables de Chambéry, et en confia la perception audit révérend Girod ; après lui au promoteur qui lui succèderait et à l'official de la Savoie [3].

Après ce legs en vinrent d'autres, et notamment la moitié de la succession du *seigneur abbé de Lescheraine*. On acheta alors des bâtiments situés au faubourg du Reclus, appartenant aux dames Annonciades, et on obtint du roi, le 6

[1] Archives départementales.

[2] L'origine des hospices de Chambéry remonte au XIVe siècle ; antérieurement, il existait déjà de nombreuses industries de charité et plusieurs hôpitaux particuliers.

[3] Archives départementales et archives des hospices.

juillet 1753, des lettres patentes, portant autorisation de l'hôpital des Incurables [1].

Quelques années après survint encore une riche sucession par le décès de M. Jean-Pierre Barlet, procureur à Chambéry, lequel institua les Incurables de cette ville ses héritiers universels.

L'Établissement acquerrait de jour en jour plus d'importance : il fut approuvé par de nouvelles patentes royales du 7 février 1774 [2].

L'art. 5 de ces patentes portait que « *le Conseil d'administration de l'hospice pourrait y admettre les fous de quelque province de Savoie que ce fut, à proportion des facultés de l'hôpital et lorsque les circonstances l'y engageraient, sans cependant jamais oublier le but principal de l'établissement qui était de secourir les pauvres incurables de la ville de Chambéry.* »

L'immeuble du Reclus devenant insuffisant, l'administration fit l'acquisition (acte du 25 avril 1777, Prallet notaire) du couvent des Observantins, soit l'ancien monastère de Sainte-Marie-Égyptienne, propriété des Pères mineurs conventuels, qui venaient d'être supprimés, situé hors de l'enceinte de la ville, pour y transférer l'hôpital des Incurables. Cette acquisition coûta 18,000 livres (21,375 francs) et 20 louis d'or neuf de France pour épingles.

On put alors y recevoir et les personnes en démence dont les familles étaient à même de payer la pension, et les fous indigents ; huit loges étaient destinées à cette dernière catégorie.

Ces loges — on le comprend facilement — ne restaient

[1] Archives des hospices. *Document II.*
[2] Archives des hospices. *Document III.*

jamais vides, et leur état était tel que le célèbre Daquin, alors médecin de l'Hôtel-Dieu de Chambéry et des Incurables, était obligé de déclarer « *qu'elles font reculer d'horreur l'homme de l'humanité la plus courageuse.* »

Son indignation se fit jour dans son beau livre *De la philosophie de la folie*, où il réclame pour les aliénés au moins les mêmes soins que ceux accordés aux animaux rares, particuliers, mais inutiles, entretenus à grands frais dans des ménageries où rien ne leur manque de tout ce qui peut faire jouir longtemps du plaisir insipide de les contempler [1].

Malheureusement le temps était encore éloigné où les idées généreuses de ce médecin philanthrope — le premier aliéniste français — devaient être mises en pratique.

A l'époque de la Révolution, l'administration de l'hôpital des Incurables, ainsi que celle des autres hospices de Chambéry, fut confiée aux soins d'une commission de cinq membres nommés par le gouvernement, assistés d'un secrétaire, d'un receveur et d'un agent pour la surveillance des biens, meubles et immeubles des hospices. Par arrêté du préfet du Mont-Blanc, en date du 9 fructidor an XII, il fut adjoint cinq autres personnes à cette commission qui fonctionna jusqu'en 1813. Rien d'ailleurs n'avait été changé au régime intérieur des divers établissements réunis sous la direction de cette commission : ils avaient conservé leur but et leurs attributions distinctes; ainsi que leurs revenus séparés.

Par décision de M. le préfet du Mont-Blanc, en date du 20 août 1813, l'hospice des Incurables fut réuni à celui de Charité. Huit loges furent établies à la Charité pour y transférer les aliénés, et l'ancien monastère de Sainte-Marie-

[1] *De la philosophie de la folie.* — Édition de 1791.

Égyptienne fut vendu à la ville de Chambéry pour le prix de 36,000 livres.

Les bâtiments et l'église du couvent sont situés au pied du rocher d'où sort la fontaine Saint-Martin et font aujourd'hui partie de la caserne de cavalerie.

Lors de la Restauration, sur l'invitation de l'autorité supérieure, l'administration des hospices porta de 8 à 14 le nombre des loges destinées aux aliénés ; 6 de ces loges furent réservées aux fous pauvres de la province.

L'administration des hospices recevait pour chacun de ces derniers la somme de 250 francs par an : 200 francs payés par la province et 50 francs par la commune du domicile de l'aliéné.

Toutefois, on ne tarda pas à reconnaître la complète insuffisance de cette augmentation. Et quelque temps après, le Conseil général de charité du duché, considérant le nombre très grand d'aliénés abandonnés à eux-mêmes et errant au hasard ; vu le manque total de soins pour ceux que l'on recueillait dans les bâtiments de la Charité ; le malaise occasionné aux autres malades par leur présence, se détermina à rechercher sérieusement les moyens de former un vaste établissement pour servir d'asile aux aliénés de Chambéry et des provinces [1].

Je viens de parler du Conseil général de charité ; s'il m'est permis de tenter une digression, — brève d'ailleurs, et qui, jusqu'à un certain point, rentre dans le sujet, — c'est bien en faveur de cette institution.

Les établissements hospitaliers avaient continué à être régis par la loi française jusqu'en 1823. Le 1er décembre

[1] Délibération du Conseil général de charité du duché de Savoie du 9 août 1829. (Archives départementales.)

de cette année, le Conseil général de charité du duché de Savoie fut constitué, conformément aux billets royaux des 13 juin et 21 novembre et d'un manifeste du Sénat de Savoie du 27 juin.

Le Conseil général de charité avait la direction supérieure de tous les établissements hospitaliers du duché, sans aucune ingérence du gouvernement. Il approuvait leurs budgets et leurs comptes, nommait aux emplois et avait la surveillance immédiate des conseils de charité établis dans chaque commune par les mêmes billets royaux.

Il devait s'assembler au moins une fois tous les deux mois (le registre de ses délibérations témoigne que ses réunions étaient bien plus fréquentes), sous la présidence de l'Archevêque, et ses délibérations n'étaient valables qu'autant que cinq de ses membres y avaient pris part.

Il était ainsi composé : l'archevêque de Chambéry, président, le premier président du Sénat, l'avocat fiscal général, l'intendant général, un sénateur, un chanoine de la Métropole, le premier syndic de la ville de Chambéry et cinq notables des plus recommandables.

L'archevêque était président de droit ; le sénateur et le chanoine étaient nommés directement par le roi ; c'est le roi aussi qui nommait les nouveaux membres, mais sur la présentation des titulaires [1].

[1] Voici la composition du Conseil général de charité en 1824 :
Mgr Martinet, archevêque, président ;
MM. Le comte Calvi, premier président du Sénat ;
Falquet, avocat fiscal général ;
Pullini, intendant général ;
Bain, sénateur ;
Rochaix, chanoine ;
Le marquis de Ville de Traverney, premier syndic ;
Le général comte de Boigne ;
Rey, vicaire général ;
Mansord, avocat ;
Le comte de Buttet ;
Fortis, secrétaire.

La haute direction des nombreux établissements de bienfaisance du duché se trouvait ainsi entre les mains d'hommes éminents et dévoués au bien. De la gestion par ce conseil du patrimoine des pauvres résultèrent de nombreux avantages pour les malheureux réduits à implorer le secours de l'assistance publique; les aliénés, en particulier, ressentirent les bienfaits de cette administration.

Ainsi qu'il a été dit, il avait été créé, au-dessous du Conseil général, un Conseil de charité pour chaque commune. Celui de Chambéry avait été organisé par arrêt et règlement du Sénat en date du 24 octobre 1823, et fut maintenu par l'édit royal du 24 décembre 1836.

Il était chargé d'administrer directement : 1° l'Hôtel-Dieu ; 2° l'hospice de Charité-Incurables ; 3° la succursale de l'Hôtel-Dieu fondée par le général de Boigne pour les malades atteints de maladies contagieuses ; 4° la Maternité; 5° l'hospice des Enfants trouvés.

Il se composait de six membres nés et de six membres électifs pris dans le clergé, la magistrature et les notables de la ville.

Le Conseil général avait proposé d'abord de faire agrandir le bâtiment des Incurables où se trouvaient les aliénés ; mais le Conseil de charité de Chambéry s'y refusa, prétextant que l'hospice des Incurables n'avait pas été établi pour les fous; que, d'ailleurs, les locaux ne lui permettaient pas de se prêter à cette disposition.

En face de cette opposition, motivée par des causes qui devaient être prises en considération, le Conseil général se décida à choisir un autre local. Le ministre des affaires internes, à qui il en avait été référé, l'invita par lettre du 9

septembre 1826, à délibérer sur les moyens propres à élever un établissement *spécial*, pour cette destination.

Ensuite de cette lettre, le Conseil général, après une enquête médicale favorable au projet, proposa, dans sa délibération du 21 décembre 1826, d'acquérir une partie de l'ancienne abbaye du Betton, appartenant aux hoirs Millioz, et de s'acquitter de la somme de 122,000 francs, jugée nécessaire pour l'acquisition et la mise en activité de l'Établissement, par le moyen de centimes additionnels sur les contributions des provinces. Celles-ci devaient être chargées du tiers de la dépense; les deux autres tiers devaient être supportés par les conseils de charité du duché.

Par lettres des 4, 13 et 23 janvier 1827, le ministre de l'intérieur fit connaître que Sa Majesté approuvait ces dispositions.

Par billet royal du 6 août même année, le roi concéda les parts d'amendes dévolues aux œuvres pies jusqu'en 1830 et ordonna qu'un subside de 82,000 francs serait fourni par les provinces. De plus, la pension des aliénés pauvres à la charge de celles-ci et des communes fut fixée à 250 francs.

Le 16 février suivant eut lieu à Grenoble l'acte de vente sous seing-privé, par lequel M. Fortis, en exécution de la délibération du Conseil général du 8 même mois, acquerrait, au nom de l'administration, une partie du domaine provenant de l'ancien monastère du Betton, de la contenance de 123 journaux, pour la somme de 72,000 francs[1].

L'établissement de l'hospice des aliénés dans cette antique abbaye fut approuvé par lettres royales du 6 mars 1827.

[1] Archives de l'asile de Bassens. — L'acte régulier fut passé le 14 avril 1827. (Mareschal notaire.)

Un membre du Conseil général de charité, le général comte de Boigne, par acte public du 23 mars 1827 (Morand notaire), concourut à la fondation de l'asile par le don de la rente annuelle et perpétuelle de 15,000 francs, pour subvenir aux frais de nourriture, soins et entretien des aliénés de Chambéry, de la province de Savoie-Propre et de tout le duché, plus d'une somme de 100,000 francs applicable aux frais d'acquisition, réparations, etc.

On lira plus loin la lettre par laquelle ce généreux bienfaiteur annonçait au Conseil général sa participation à l'établissement de l'hospice. Cette lettre donne une idée du sort des aliénés à cette époque.

Un grand pas était fait dans la voie de l'assistance. Grâce à l'inépuisable charité de M. de Boigne, le Conseil général se trouvait à même de pouvoir donner asile, dans des conditions inconnues jusqu'alors, à ces pauvres déshérités, qui, jusqu'à cette époque, étaient entassés dans les cachots ou traînaient une existence misérable dans le vagabondage, objets de l'abandon et de la risée du vulgaire.

On pût, grâce à cette munificence, acquérir l'autre partie de l'ancien monastère (83 journaux), acquisition jugée alors opportune pour compléter l'établissement. Cette propriété appartenant au sieur Clément Guillet, fut acquise par acte du 24 avril 1827 (Cot notaire), pour le prix de 68,500 francs [1].

Les nombreux travaux d'appropriation nécessités par l'abandon dans lequel on avait laissé les bâtiments depuis la Révolution, l'ameublement, les réparations exigées pour la distribution des logements, furent exécutés par les soins du Conseil général de charité.

Ce dernier délégua, en outre, un de ses membres pour

[1] Archives de l'asile de Bassens.

visiter les établissements d'aliénés de Genève, Lyon et autres voisins, afin d'y puiser les renseignements nécessaires sur le mode d'installation et de traitement des malades.

Pour soigner les aliénés qui seraient recueillis au Betton, le Conseil avait entamé des négociations avec les frères de Saint-Jean-de-Dieu, qui dirigent depuis longtemps des établissements similaires. Mais ceux-ci, trop jaloux de leur complète indépendance, posèrent comme base de tout traité qu'ils n'auraient aucun compte à rendre au Conseil général (chose qu'ils prétendaient contraire à leurs règles) et qu'ils ne se chargeraient pas des aliénés du sexe féminin.

Le 4 avril 1827, ils adressèrent deux propositions écrites. Par la première, ils se chargeaient de soigner 50 aliénés moyennant une somme annuelle de 20,000 livres ; par la seconde, ils demandaient qu'on leur allouât une pension annuelle de 400 francs pour chaque aliéné pauvre, avec la condition que le comité d'inspection, soit l'administration, se bornerait à examiner si le pain était de bonne qualité, la nourriture saine et suffisante ; si le vestiaire était convenablement entretenu, enfin si les malades étaient soignés et tenus aussi bien que le comportait leur position.

Il était encore stipulé, dans cette dernière proposition, que les femmes seraient traitées dans les mêmes conditions, soignées par des religieuses du même ordre, dans une maison séparée, et que ces conventions seraient ratifiées par le roi [1].

De semblables prétentions ne pouvaient être admises. Leur résultat, en effet, n'eût été que d'utiliser, au profit des frères de Saint-Jean-de-Dieu, toute la rente du

[1] Archives départementales.

domaine et celle provenant de la générosité de M. de Boigne, puisqu'il aurait fallu trouver encore une rente pareille pour les aliénés du sexe féminin.

Les sœurs de Saint-Joseph promirent ensuite de se charger de l'établissement. Leur supérieure se rendit au Betton et indiqua, de concert avec M. Rochaix [1], alors supérieur de ces dames, les réparations nécessaires. Mais le 4 novembre 1827, elles déclarèrent au Conseil général, par l'organe du chanoine Rochaix, que, contrairement à leur première détermination, elles ne pouvaient accepter ce service que provisoirement, et seulement en attendant que le Conseil général ait pu confier la direction de l'hospice à d'autres personnes.

Enfin, le 14 du même mois, MM. le président Falquet et Fortis, délégués du Conseil général, conclurent à Genève une convention par laquelle les sœurs de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul (congrégation approuvée par lettres apostoliques des 23 juillet et 14 décembre 1819), acceptèrent de soigner les aliénés des deux sexes, à la condition d'être secondées par des hommes pour administrer aux malades hommes les soins qu'elles ne pouvaient leur donner elles-mêmes [2].

Ces religieuses remplissent encore aujourd'hui à l'asile de Bassens, moyennant une modique indemnité pour leur vestiaire, cette mission pénible autant que modeste dans la division des femmes, et on peut dire que c'est à la satisfaction générale.

Au 1er juillet 1828, l'hospice du Betton était préparé

[1] Depuis évêque de Tarentaise.

[2] Archives départementales. — Registre des délibérations du Conseil général.

pour recevoir 20 femmes. Les quartiers destinés aux hommes n'étaient pas encore en état.

Une circulaire du Conseil général de charité, en date du 15 avril précédent, adressée aux intendants des provinces, leur faisait connaître que l'établissement serait ouvert le 1er juillet et leur demandait combien il existait dans leur circonscription administrative, de femmes dans le cas de profiter du nouvel hospice.

Ce nombre était :

Pour la Savoie-Propre.................	8	
Pour le Genevois........	4	14
Pour la Maurienne....................	2	

Les intendants de la Tarentaise, de la Haute-Savoie et du Chablais répondirent qu'il n'y avait dans leur province aucun aliéné [1]. Je n'ai pu retrouver les réponses des intendants du Faucigny et de Carouge ; il est probable qu'ils ne répondirent pas.

Il est à remarquer que, dans ce nombre de 14, n'étaient pas comprises les aliénées placées à la Charité, celles détenues dans les prisons, etc. D'autre part, il est presque certain que les renseignements fournis à ce sujet aux intendants par les syndics étaient au-dessous de la vérité. La crainte de voir augmenter les dépenses des communes pour payer une partie de l'entretien de leurs aliénés est, à mon avis, la cause de ces réticences

Il n'est pas rare de voir encore aujourd'hui des maires qui, dans le même but, exposent leur commune à de grands dangers, en laissant ignorer à l'autorité supérieure la présence d'aliénés dangereux errant en liberté.

[1] Délibérations du Conseil général et archives de l'asile.

Le 1er juillet 1828, les 14 aliénées signalées par les intendants furent admises au Betton, par décision du Conseil général. La maison se trouva ainsi inaugurée le jour fixé par l'administration.

M. le docteur Molard, de Chambéry, avait été chargé, par décision du 28 juin précédent, de la direction médicale de l'établissement. Un traitement annuel de 1,200 livres lui fut alloué, à la condition de faire au moins deux visites par semaine et de se faire remplacer dans l'intervalle d'une visite à une autre par un médecin agréé de l'administration, si quelque besoin urgent exigeait la présence à l'hospice d'un homme de l'art.

Tel est le résumé de la situation de ce que j'appellerai l'*Œuvre des aliénés en Savoie* jusqu'à l'époque de l'ouverture de l'hospice du Betton.

Dans le chapitre suivant, je ferai connaître la nouvelle marche du service, les progrès accomplis et les causes qui rendaient le Betton impropre à sa nouvelle destination, causes qui motivèrent le transfert de l'asile dans une autre localité.

II

La maison du Betton[1] fut fondée vers l'an 1150. Pierre, moine de Bonnevaux, avait, quelques années auparavant (1132), posé les fondements d'une nouvelle communauté de l'ordre de Cîteaux dans la terre de Tamié, qu'il avait reçue du seigneur de Chevron.

[1] *Bitumen*, nom donné par les anciennes chartes à la maison du Betton. Il exprime évidemment la nature vaseuse, humide, marécageuse du sol de la localité.

Sa mère et sa sœur, à qui il avait su communiquer une partie du zèle qui l'animait, avaient suivi son exemple et s'étaient retirées au monastère de Saint-Paul-de-Niseaux, également de l'ordre de Cîteaux.

C'est de là qu'elles partirent, guidées par saint Pierre, alors abbé de Tamié, plus tard archevêque de Tarentaise, pour venir fonder au Betton un nouveau monastère de leur ordre.

Située entre le château de Chamoux et la colline dominée par les deux fières tours de Montmayeur, la terre du Betton était possédée, en 1103, par les moines du monastère de Saint-Theudère, Saint-Théofroid ou Saint-Chef, ancienne abbaye bénédictine fondée au VIe siècle [1].

Bientôt de nouvelles donations vinrent enrichir le simple prieuré qui fut érigé en abbaye en 1153. C'est la plus ancienne de fondation pour les abbayes de femmes en Savoie [2].

Jusqu'au XVIe siècle sa prospérité fut toujours croissante; mais les guerres meurtrières de cette époque inaugurèrent une longue série de souffrances pour les religieuses et furent le point de départ de la décadence de l'abbaye, décadence qui ne s'arrêta qu'à la Révolution.

En 1597, les soldats de Lesdiguières pénétrèrent par force dans le cloître, — qui avait déjà reçu la visite des Espagnols, — et en chassèrent de la manière la plus indigne les saintes filles qui l'habitaient, après les avoir brutalement outragées.

En 1630, le couvent fut épargné par Bassompierre, mais les dépendances furent dévastées [3].

[1] MELVILLE GLOVER, *L'Abbaye du Betton en Tarentaise.*

[2] BESSON, *Mémoires.* — GRILLET, *Dictionnaire historique.*

[3] MELVILLE GLOVER, ouvrage cité.

De graves désordres se manifestèrent ensuite dans le monastère et vinrent s'ajouter aux malheurs temporels, et lorsque la Révolution chassa ses dernières religieuses, l'antique abbaye royale de Notre-Dame du Betton était bien déchue de son ancienne splendeur.

En 1793, l'orage révolutionnaire renversa le couvent et dispersa les religieuses, dont la plupart appartenaient aux plus grandes familles de la Savoie. Leur domaine fut vendu comme bien national et passa entre les mains de propriétaires qui, n'ayant que faire de tant de bâtiments, les laissèrent tomber en ruine.

On a vu à la suite de quelles circonstances le Conseil général de charité du duché s'en rendit l'acquéreur pour y installer l'hospice des aliénés.

Tout sembla d'abord marcher à souhait. Au mois de mai 1829, les aliénés recueillis dans le nouvel établissement étaient au nombre de 15, dont 1 homme.

Pour assurer le service médical, le Conseil général nomma, par décision du 16 août 1829, M. le docteur Dianand, médecin de l'hospice, en remplacement de M. le docteur Molard qui ne pouvait habiter le Betton. Son traitement fut fixé à 2,000 livres, à la condition qu'il passerait six mois à Paris ou à Londres, pour se perfectionner dans la pratique du traitement relatif aux fonctions. Sa résidence devait être fixée au Bettonnet et il ne pouvait s'absenter sans l'autorisation du Conseil.

M. Dianand se rendit à Paris où il reçut l'accueil le plus favorable de la part de l'administration générale des hôpitaux, des médecins et autres employés, qui lui donnèrent toute facilité pour visiter les établissements et y suivre les cours spéciaux.

Un règlement concernant le médecin de la maison avait été dressé par l'administration. Ce document assez étendu fait connaître combien le Conseil général de charité s'intéressait au bien-être et à la guérison des malades qui lui étaient confiés.

Le médecin était tenu à une visite journalière et à se rendre à l'asile toutes les fois que son ministère serait jugé nécessaire par la supérieure des sœurs. En cas d'absence ou de maladie, il devait se faire remplacer par un docteur agréé de l'administration.

Il tenait un registre d'entrée des malades sur lequel devaient être consignées les principales circonstances de la vie antérieure des aliénés, les causes de la maladie, etc. ; successivement, les observations journalières continues, dès leur entrée, sur la marche de la folie et sur l'effet des remèdes qui leur étaient administrés, etc.

Chaque trimestre il devait adresser un rapport détaillé à l'administration, sur la situation de chaque aliéné. Il devait aussi donner ses soins au personnel servant.

La loi française du 30 juin 1838 et le règlement général du service intérieur du 20 mars 1857, n'ont pas dépassé, en ce qui concerne le service médical, les sages prescriptions de ce règlement.

Nombre d'aliénés restaient encore abandonnés dans les provinces, malgré le bénéfice que leur assurait la création de l'asile. Pour remédier à cet état de choses, le Conseil général réduisit à 125 livres la pension annuelle pour les femmes qui seraient admises dès le mois de janvier 1830, pensant, avec raison, que le prix relativement élevé exigé jusqu'à ce moment faisait hésiter les communes et les provinces.

La pension avait été jusqu'alors de 250 francs pour les

malades pauvres à la charge des provinces et des communes. Mais cette mesure, qui devait s'étendre aux aliénés du sexe masculin dès que les bâtiments qui devaient les recevoir seraient prêts, fut modifiée par la prorogation indéfinie des parts d'amendes afférentes aux œuvres pies, accordée par provision royale du 1er octobre 1830 [1].

Le billet royal portait prorogation jusqu'en 1840, et jusqu'à disposition contraire, des parts d'amendes attribuées aux Conseils de charité, aux hôpitaux et aux autres établissements publics de bienfaisance du duché, à la seule exception de celles allouées au dépôt de mendicité de Chambéry, avec la condition qu'au moyen de la continuation de cette ressource, tous les aliénés indigents seraient traités gratuitement, sans aucun concours des communes ni des provinces.

Par une circulaire en date du 20 du même mois, le Conseil général fit connaître cette décision à tous les curés du duché, en les priant de lui adresser un état des aliénés des deux sexes qui existaient dans leur paroisse.

Bien peu répondirent. Mais le gouvernement ayant communiqué les états qu'il avait fait établir dans le même but, et à l'aide d'autres renseignements recueillis par le Conseil, on pût former un recensement général qui donna les résultats suivants.

Nombre total des aliénés connus dans le duché, 145, 79 hommes et 66 femmes. Sur ce nombre, 49 étaient retirés tant au Betton, qu'à Turin, à l'hospice de la Charité et à l'hôpital d'Annecy.

Il restait à recueillir environ 100 fous qui étaient dans les prisons ou dans leur commune : 64 hommes et 36 femmes.

[1] Archives de l'asile de Bassens.

Au mois de novembre 1829, les logements des hommes étaient complètement appropriés. On fit entrer l'année suivante, quatre par quatre et successivement, à huit ou dix jours d'intervalle, 19 aliénés renfermés dans différentes prisons de la Savoie.

Le 11 décembre 1831, sur la proposition de son président, Mgr l'archevêque, le Conseil général nomma aumônier de l'établissement révérend Jean-François Dunand, curé de Lucey [1]. Il fixa son traitement annuel à 1,200 livres, outre son logement et la jouissance d'un jardin. L'aumônier était aussi chargé des fonctions de secrétaire-économe.

La population malade était de 43 au commencement de 1832, dont 15 hommes et 28 femmes. Il est à remarquer que, sur ce nombre, plus de la moitié, — 24, — appartenaient à la province de Savoie-Propre, qui a formé, à l'annexion, l'arrondissement de Chambéry. Cet arrondissement conserve encore aujourd'hui la même supériorité dans les placements des malades, proportionnellement à sa population générale.

Le Conseil général de charité qui avait créé l'établissement du Betton, avait tenu à en conserver la direction jusqu'à ce qu'il fût en pleine activité. Cette époque était arrivée ; il dût, pour se conformer à un article des royales patentes du 6 mars 1827, remettre l'administration de l'hospice à une commission spéciale.

[1] M. l'abbé Dunand, promu aux honneurs du canonicat quelques jours avant la mort de S. Em. le cardinal Billiet, a conservé la direction religieuse de l'asile de Bassens jusqu'au 15 octobre 1879, époque de son décès.

A cet effet, il choisit quatre membres dans son sein [1] pour former le nouveau conseil et autorisa provisoirement l'application d'un règlement administratif, en 46 articles, présenté par M. le baron Fortis, règlement qui, après quelque temps d'exercice, devait recevoir les modifications que l'expérience aurait fait juger nécessaires.

Cette délégation prit le nom de Commission administrative ; elle fut chargée de toutes les fonctions administratives sous la surveillance et la direction supérieure du Conseil général. Sa première séance eut lieu le 24 juin 1832 ; ses réunions furent fixées aux premier et troisième jeudis de chaque mois.

Mais une conviction qui devenait une déception grande, s'imposait tous les jours davantage dans l'esprit des membres de l'administration. Les efforts qu'ils avaient faits pour atteindre le but humanitaire qu'ils s'étaient proposés n'étaient pas couronnés de succès. De nombreux et graves inconvénients se révélaient à chaque instant et faisaient comprendre que l'ancienne abbaye du Betton n'était point convenable à l'établissement d'un asile d'aliénés.

La commission du Conseil général de charité, nommée en 1833 pour apurer les comptes de l'hospice présentés par la Commission administrative, s'exprimait ainsi :

« Vous nous avez chargés, Messieurs, de vous proposer les mesures que nous croirions avantageuses ; nous vous dirons avec franchise et conviction : le choix de la localité du Betton n'a pas été heureux. » Et cette commission indiquait son transfert comme nécessaire.

En effet, tant au point de vue scientifique qu'au point

[1] MM. le baron Fortis, Revel, chanoine-doyen, Picolet, sénateur, et Pillet Pierre-Victor, avocat.

de vue humanitaire, il était impossible de considérer la position du Betton comme propice à un établissement de bienfaisance. La vallée est étroite, encaissée, pour ainsi dire, dans des terrains continuellement humides et était alors sillonnée par les détours sans nombre du ruisseau le Gellon.

L'endiguement de la rivière de l'Arc en Maurienne avait donné lieu à l'arrivage dans la plaine de Bourgneuf, à une grande quantité de gravier ; le Gellon, qui avait son dégorgement naturel dans cette rivière, se trouva ainsi arrêté dans son cours et reflua dans la vallée, pour y déverser les miasmes délétères qui y décimèrent dès lors la population, jusque-là exempte des fièvres paludéennes [1].

En mai 1834, dans une visite qu'il fit au Betton, l'illustre Esquirol conseilla le transport de l'asile dans une autre localité. Dans les conclusions du rapport qu'il adressa à ce sujet au Ministre de l'intérieur, ce savant spécialiste dit que l'hôpital était aussi bien ordonné que la localité l'avait permis, qu'il était surtout très bien tenu, très bien dirigé ; que la nourriture y était bonne, les malades traités avec bienveillance et charité ; mais que les fièvres intermittentes y attaquaient les aliénés, les employés et les sœurs ; qu'il était rare que les habitants échappassent à la fièvre après six mois de séjour. Il termine en disant qu'il y avait danger pour les aliénés d'habiter cette maison basse et humide et qu'il fallait s'occuper du déplacement de cet hospice.

Toutefois, il faut remarquer que la principale cause

[1] Le Gellon a depuis été redressé et canalisé. Une belle route le suit parallèlement de Chamousset à la Rochette. La fièvre a complètement disparu de cette pittoresque vallée, qui doit ce bienfait à l'annexion.

d'insalubrité signalée, — le reflux du Gellon, — était postérieure à l'installation de l'hospice. Auparavant, le Conseil général avait procédé à une enquête sérieuse de laquelle il résultait que les dames de l'abbaye du Betton étaient toujours bien portantes, qu'elles tenaient des pensionnaires et parvenaient à un âge très avancé[1]; qu'enfin, les habitants de la vallée étaient aussi généralement en bonne santé.

Le Conseil général commit encore, le 24 juillet 1829, M. le docteur Gouvert, pour s'assurer si le Betton était propre à sa destination. Dans son rapport, se fondant sur les explorations les plus approfondies et les faits les plus constants, il fut d'avis, comme médecin et comme particulier, que tous les éléments de prospérité se réunissaient pour déterminer à donner la préférence à cette localité.

Il serait donc injuste de faire peser sur le Conseil général de charité la responsabilité d'un mauvais choix.

Au bout de quelques années, les fièvres paludéennes occasionnées par le débordement du Gellon sévissaient dans toute la vallée. Elles n'épargnèrent pas l'hospice; elles y régnaient endémiquement et y atteignaient chaque année la majeure partie de la population aliénée et du personnel servant.

La quantité de quinquina consommée dans la maison était vraiment fabuleuse. L'asile destiné à la guérison de la folie devint ainsi un hôpital de fiévreux.

On peut se faire une idée du dérangement que les fièvres apportaient dans l'état des aliénés par le passage suivant du médecin de l'Établissement.

« ...... Ce trouble se fait particulièrement sentir dans

[1] Voir aux documents la liste des religieuses qui existaient lors de la suppression de l'abbaye, avec l'indication de leur âge à la sortie.

l'innervation et les centres circulatoires ; il en résulte : pour les maniaques, des excitations, des insomnies, une irritabilité qui agissent dans le sens du délire et en augmentent l'intensité ; — pour les mélancoliques et les déments, des secousses qui semblent les réveiller momentanément de leur inertie et de leur stupeur, mais qui ne tardent pas à les jeter, ainsi que les premiers, dans une prostration de forces, dans un état d'anémie qui paralysent les efforts de la nature en contrariant ceux que la science emploie et conseille.... »

Une autre cause concourait encore à rendre le Betton impropre à sa destination : c'était la distribution anormale des bâtiments qui gênait le service intérieur et produisait une triste impression sur l'esprit des malades. On ne voyait que guichets, grilles, couloirs sombres, salles humides, dortoirs encombrés, cours étroites et sans verdure.

C'est dire qu'il manquait à l'asile du Betton les deux conditions essentielles de tout établissement de traitement et de bienfaisance : salubrité et bonne disposition des bâtiments.

Le docteur Dianand, malgré son dévoûment, luttait en vain contre ces défectuosités locales et succomba à la tâche [1].

[1] Voici la note consacrée au docteur Dianand par le docteur Duclos dans l'un de ses ouvrages :

« Le docteur Dianand a succombé en 1842 à une maladie aiguë, après quelques jours de souffrances. Médecin titulaire de l'asile du Betton pendant douze ans, il a exercé les honneurs de cette charge avec cette distinction et ce zèle qui ne se trouvent que dans le vrai talent, et ne se puisent que dans le culte des sentiments nobles et vertueux. La mort l'a enlevé à sa famille au moment où le bonheur de la paternité lui rendait la vie si chère et lui offrait de si belles espérances pour l'avenir. Elle l'a enlevé à ses amis qui contemplent

Sans aucun doute, si, dans sa pensée généreuse, le fondateur eût pressenti les conditions spéciales de localité et de construction qu'exige le traitement de la folie, il n'aurait pas exprimé la volonté que l'acte de ses libéralités recevrait son application dans l'année de sa date ; il aurait stipulé un terme plus long pour l'emploi des fonds et alors une localité plus saine et plus favorable que le Betton eut été choisie [1]. Les regrets que le comte de Boigne manifesta dans ses derniers jours sur l'insalubrité et les défectuosités de l'hospice du Betton, permettent de faire cette supposition.

En 1834, la population de l'hospice se répartissait ainsi :

Malades	Hommes	33	64
	Femmes	31	
Personnel servant	Aumônier	1	19
	Sœurs professes	5	
	Sœurs converses	3	
	Infirmiers et servants	10	
		Total	83

Cette population aurait pu être plus nombreuse ; les demandes d'admission affluaient au bureau du Conseil. Mais l'administration, convaincue des inconvénients majeurs de la situation, avait fait suspendre les travaux du

encore avec un profond regret sa place restée vide parmi eux. Le souvenir de son aménité, de sa droiture et de la loyauté de son caractère vit dans les cœurs comme une bonne pensée, comme un monument de douce consolation que conserve une piété sincère et affectueuse. »

[1] Dans l'acte du 23 mars 1827, le général comte de Boigne, afin d'arriver plus promptement à son but de bienfaisance, avait stipulé que sa solution recevrait son application dans l'année même de sa date. (Voir le texte de l'acte aux documents).

Betton, dans l'intention de faire construire un nouvel établissement qui réunît enfin toutes les conditions désirables.

On s'occupa dès lors de chercher une localité propice et de trouver les moyens de faire face à la dépense. L'administration ne possédait qu'une somme de 88,000 livres qui lui était restée pour les constructions non exécutées.

Le Conseil général, dans sa séance du 11 décembre 1835, chargea M. le baron Fortis, de prendre, auprès du docteur Esquirol, médecin en chef des hôpitaux de Paris, les renseignements nécessaires pour un nouvel établissement, tant sur le mode le plus convenable de sa construction que sur la quantité d'aliénés qu'il devait contenir en raison de la population de la Savoie, et la dépense.

De son côté, la Commission administrative nomma une commission de cinq médecins [1] pour faire rapport sur l'endroit le plus propice pour établir l'hospice à Chambéry ou dans les environs.

A cette époque, le nombre de malades était de 80 et le budget des dépenses s'élevait à 36,414 francs.

Dans sa séance du 30 août 1839, la Commission administrative voulant perpétuer la mémoire des bienfaits du général comte de Boigne, arrêta qu'il serait fait un portrait en pied du fondateur, pour être placé dans la salle des délibérations de l'administration, et qu'il serait célébré le 21 juin de chaque année un service funèbre à la chapelle de l'Établissement pour le repos de son âme.

Le 12 mars 1842, nomination du docteur Maigrat en remplacement du docteur Dianand, mort des suites des fièvres. Le docteur Maigrat, qui avait sollicité cette place,

[1] MM. les docteurs Revel, proto-médecin, Sonjeon, Domenget, Molard et Rey, chirurgien.

hésita pendant quelques mois et finit par refuser de se charger de ce dangereux service.

La réponse d'Esquirol parvenue à l'administration, évaluait à 700,000 francs, la dépense pour la construction d'un asile destiné à renfermer 200 malades. Dans un long mémoire au roi, en date du 9 juin 1842, la Commission administrative exposait les inconvénients qui existaient au Betton et demandait le transfèrement de l'hospice dans les environs de Chambéry.

Pour atteindre ce but, l'administration demandait :

1° Que la concession faite par billet royal du 1er octobre 1830, du produit des amendes dévolues aux œuvres pies, en faveur de l'hospice, en compensation des pensions à payer pour les aliénés pauvres par les communes et les provinces, cesserait d'avoir son effet dès le 1er janvier 1843, et que, dès lors, celles-ci payeraient la pension desdits aliénés, ainsi qu'elles le faisaient avant cette concession, à raison de 250 francs par an ;

2° Qu'un nouvel établissement propre à contenir 200 aliénes des deux sexes fut établi le plus à proximité que possible de la ville de Chambéry, en faveur du duché, dans l'endroit qui serait ultérieurement déterminé, pour remplacer le Betton reconnu impropre ;

3° Que le produit des amendes dévolues aux œuvres pies serait mis en réserve dès le 1er janvier 1843, pendant trois ans consécutifs, pour être employé à la construction du nouvel établissement, et dès lors appliqué à payer les intérêts et amortir le capital d'un emprunt de 200,000 livres, que l'administration de l'hospice serait autorisée à contracter.

Le produit des amendes, placé chaque trimestre et cumulé avec les intérêts pendant trois ans, devait

former	48.000 »
Les ressources disponibles étaient de..	200.000 »
L'emprunt projeté..................	200.000 »
Total.......	448.000 »

Pour parfaire la somme de 700,000 francs, jugée nécessaire pour la construction d'un nouvel établissement, on comptait sur le concours du Trésor et sur les bontés particulières du roi.

Il est nécessaire, pour expliquer l'article 1er de ces conclusions, de rappeler que le billet royal du 1er octobre 1830 prorogeait les parts d'amendes à la condition que les aliénés indigents seraient traités gratuitement.

Cette concession qui, au début, semblait présenter de grands avantages à l'administration, lui devint bientôt onéreuse, parce que le produit des amendes diminua considérablement par l'effet des dispositions générales des lettres patentes du 1er décembre 1833 sur les bois et forêts, et par l'indult accordé sur les amendes encourues et non recouvrées.

Ensuite, la part des amendes dévolues aux œuvres de bienfaisance, qui était de moitié, fut réduite plus tard au tiers. Et, finalement, le nombre des malades pauvres traités allant toujours en augmentant, il en résulta que, chaque année depuis 1833, l'administration subit une perte plus ou moins considérable, qui, en 1840, arrivait, au total, à 35,171 francs.

Malgré une nouvelle supplique, le 2 juin 1845, ce ne fut que le 26 septembre 1846, qu'un brevet royal vint faire droit aux justes réclamations de l'administration, en annulant les dispositions du billet du 1er octobre 1830, en ce qui concernait la pension des indigents, et ordonnant

qu'à partir du 1er janvier 1847, les communes et les provinces concourraient au paiement de cette pension. Le produit des amendes continuait d'être réservé à l'hospice et devait être capitalisé pour édifier le nouvel asile.

Le Ministre de l'intérieur fixa le prix de la pension pour les indigents à 225 livres.

Il est évident que ce prix ne représentait pas les dépenses occasionnées pour l'entretien d'un aliéné ; il était ainsi réduit en considération de la concession des amendes, car, à cette époque, le prix de revient de la journée d'un malade traité à l'asile de Turin était de 1 fr. 29 et au Betton de 0,96 cent. Il fallait donc prendre l'appoint sur la rente léguée par le général de Boigne. Or cette rente ne fournissait que 147 appoints : l'administration ne pouvait ainsi donner assistance à plus de 147 indigents, et était obligée de refuser d'admettre un nombre considérable d'aliénés dont le placement était demandé par les intendants.

Cependant, l'administration ne négligeait rien pour améliorer le service en attendant le transfèrement. Par décision du 11 août 1842, elle nomma médecin de l'établissement M. le docteur Duclos, qui faisait l'intérim depuis le mois de mars précédent; mais cet excellent praticien, malgré sa science et sa charité luttait presque en vain contre la terrible maladie.

Obligé de négliger les soins que réclamait l'état mental des aliénés pour combattre les fièvres paludéennes, dont la constance était vraiment désespérante, son zèle était inefficace pour améliorer le moral des malades. Dans une seule année, sur 135 aliénés traités, 20 étaient décédés par suite des fièvres endémiques.

L'expérience prouvait d'une manière cruelle que l'hospice du Betton ne serait jamais une *maison de santé*, par suite des vices inhérents à sa situation et à la distribution des quartiers, et de l'éloignement du centre de l'administration, qui résidait à Chambèry, éloignement qui faisait surgir de graves inconvénients et de nombreuses irrégularités de service.

Sur la demande du Conseil général de charité, une lettre ministérielle du 30 janvier 1847, compléta la Commission administrative par l'adjonction de quatre nouveaux membres [1].

Enfin, après de sérieuses discussions et après avoir visité quinze localités avec le Conseil général, la commission médicale nommée pour désigner l'emplacement du nouvel asile fit choix de la plaine de Bassens. La beauté du site, la pureté des eaux, la salubrité de l'air, tout concourait à justifier ce choix, qui fut approuvé le 8 avril 1848 par le chevalier des Ambrois, ministre des travaux publics, du commerce et de l'agriculture, en ce moment commissaire extraordinaire du roi en Savoie.

Aussitôt, la Commission administrative délégua deux de ses membres pour s'occuper de l'acquisition des terrains nécessaires à l'établissement du nouvel asile et traiter avec les propriétaires.

Déjà, par acte du 28 janvier 1848 (Bebert notaire), elle avait, sur autorisation spéciale et sous réserves, acquis les eaux de la Clusaz, appartenant à M. le docteur Molard, propriétaire du château de la Croix, pour les conduire à Bassens.

[1] MM. Alban de Ville de Quincy, baron Angleys, chanoine Joseph-Marie Billiet et Etienne Verdet.

M. le comte et sénateur Milliet de Saint-Alban avait remplacé, le décembre 1840, M. Picollet, nommé avocat fiscal général.

Les 11 et 12 août suivant, l'administration acquit de M. Menthon d'Aviernoz et de la veuve Rivoire, une contenance de 21 journaux 163 toises et 6 pieds, soit 6 hectares 31 ares 18 centiares (Bebert et Morand notaires), pour le prix de 63,145 francs 25, et de trois autres propriétaires, Carron, Gotteland et Folliet (actes du 3 août 1849), 900 toises pour 6,461 francs.

Une partie des murs de clôture fut adjugée le 10 mai 1849, au sieur Gaja Antoine, pour la somme de 14,457 fr. 60 c. Cette section s'étendait le long du chemin de Bassens et ne gênait en rien le développement du plan général à établir, dont le projet fut confié à un jeune architecte de Chambéry, M. P.-M. Dénarié, inspiré par les écrits et sous la direction médicale du docteur Duclos.

Des conventions furent passées les 29 juin et 2 juillet 1849, avec M. Arnaud, de Grenoble, pour amener les eaux de la Clusaz dans des conduites en ciment d'une section de 0,08 de vide et de 0,06 d'épaisseur de paroi. La dépense s'éleva à 3,175 fr. 20, pour une longueur de 1,323 mètres. Les fouilles faites en régie coûtèrent 2,237 fr. 65.

Le docteur Duclos étudia sur les lieux les principaux asiles de France et de l'étranger ; puis il résuma ses observations dans un remarquable ouvrage que les progrès ultérieurs de la science ne vieilliront pas[1].

Le projet de transfèrement de l'hospice donnait au voyage de Duclos le puissant intérêt de l'opportunité.

Il avait publié aussi, en 1846, un *mémoire pour servir à la création d'un nouvel asile en Savoie*, travail qui contribua grandement à faire avancer la question.

Ces deux ouvrages, joints aux ***Études médicales sur***

[1] Le D[r] GUILLAND. — *Biographie de Daquin.*

quelques établissements d'aliénés de France, d'Allemagne, de Suisse, etc., de M. le docteur Fusier, élève et successeur de Duclos, ont servi à réunir à Bassens ce qu'offrent de meilleur, dans leur agencement intérieur, les asiles de Stephansfelden, Illemau, Bâle, Auxerre, Maréville, Genève, etc., moins les imperfections révélées par l'expérience dans ces divers établissements.

Le plan d'ensemble préparé par M. Dénarié avait de la sorte été dressé après avoir profité de tout ce que la science présente de plus avantageux pour le traitement de l'aliénation mentale.

Ce projet fut soumis à l'approbation des sommités médicales ; mais on ne se contenta point de la critique des célébrités européennes : on publia le plan ; on réclamait ainsi l'appui et le concours de toutes les intelligences.

Le montant du devis s'élevait à 1,200,000 francs.

L'administration ne pouvait évidemment faire face à cette dépense ; mais le plan, dressé pour recevoir 374 malades, pouvait se réaliser par fractions successives. Elle décida, en conséquence, qu'on se bornerait, pour le présent, à faire élever les constructions qui devaient satisfaire les besoins du moment, soit de donner asile à 200 malades.

Le bâtiment central d'administration et six pavillons, trois dans chaque division, devaient pourvoir à ces besoins. La dépense était évaluée à 460,000 fr.

Pour solder cette dépense, on avait les sommes portées aux budgets de 1851 et 1852, pour les travaux, s'élevant à .... 61.000 »

Une créance sur la ville de Chambéry de.. 39.900 »

Les cédules de rentes sur l'État, représentant au pair, un capital de.............. 302.922 20

A reporter... 403.822 20

Report...	403.822 20
Ces cédules ne devaient être aliénées qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux, de 1853 à 1857 inclus.	
Le revenu des cédules non aliénées devait s'élever durant cette période à	36.046 11
Le produit des amendes à	54.210 »
Le produit du domaine pendant la même période à	68.545 »
Au total....	562.623 31

Cette somme était donc plus que suffisante pour couvrir les prévisions des dépenses ; mais on verra bientôt que plusieurs de ces recettes ne purent être effectuées.

On avait encore en réserve le produit éventuel de la vente du domaine du Betton.

Le docteur Duclos et l'architecte, M. Dénarié, firent un voyage à Paris pour soumettre une dernière fois les détails du plan aux aliénistes les plus distingués.

A leur retour, ce plan fut encore remanié d'après les conseils de MM. Ferrus, Parchappe, inspecteurs généraux, et de MM. Voisin et Falret.

Ce plan était complètement achevé et paraissait réunir toutes les conditions voulues, lorsque la loi du 1er mars 1850, vint supprimer le Conseil général de charité du duché.

Le décret royal du 26 juin suivant créa une nouvelle administration pour l'asile. Elle était composée d'un président de nomination royale, du syndic de la ville de Chambéry, membre né, et de cinq membres nommés pour la première fois pour cinq ans par l'Intendant général. Ces cinq membres étaient renouvelés et nommés par l'Intendant sur une rose de trois noms présentée par le Conseil d'administration.

Tous les membres de l'ancien conseil firent partie de la nouvelle administration, dont M. le comte Milliet de Saint-Alban fut nommé président. M. Dullin, conseiller à la Cour d'appel, le remplaça comme administrateur.

Le docteur Duclos, miné par les fièvres intermittentes du Betton, succomba le 22 mars 1851, après une longue et douloureuse maladie, pendant laquelle l'Administration lui témoigna de nombreuses marques d'intérêt et de sympathie.

Le 25 mai, le Conseil nomma médecin de la maison M. le docteur François Fusier, qui prit son service le 1er janvier suivant. Le regretté docteur Duclos avait, avant de mourir, désigné lui-même son successeur à l'Administration. Il avait reconnu en lui le médecin aliéniste capable de continuer dignement et de mener à bonne fin l'œuvre qu'il avait commencée. La suite de ce récit prouvera qu'il ne s'était pas trompé.

Par son testament du 12 septembre 1849, déposé à la Cour d'appel le 3 avril 1850, et ouvert le 24 mars 1851, le docteur Duclos, non content d'avoir sacrifié sa vie pour l'œuvre des aliénés, voulut encore leur consacrer une partie de sa fortune.

Il légua à l'asile en voie de construction une somme de 7,300 francs, affectée à la fondation à perpétuité d'une place pour un aliéné pauvre de la commune de Châteauneuf, à défaut, de celles de Coise, d'Hauteville et du Bettonnet, et ensuite de toutes les autres communes du mandement.

Dans une pensée toute médicale et afin que cette place fut le plus profitable possible, il exigea que l'aliéné auquel elle est accordée ne puisse en profiter que pendant deux ans consécutifs, s'il a été admis la première année de l'in-

vasion de la maladie avec chance de guérison ; qu'il cesse de l'occuper immédiatement s'il y a été envoyé dans un état de chronicité ou d'incurabilité.

Ce legs a été accepté par le Conseil le 22 avril 1852, et autorisé le 24 du même mois par l'Intendant général.

Le Conseil d'administration poussa activement la marche des affaires. Il fit approuver le plan général du nouvel asile par un décret du 22 mai du congrès permanent séant à l'intendance, et par décision du ministre de l'intérieur en date du 9 octobre suivant.

Par délibération du 30 septembre même année, il demanda et obtint l'autorisation de procéder à l'adjudication de six pavillons et du gros œuvre du bâtiment central. Cette adjudication eut lieu le 23 décembre 1852, au montant de 398,981 francs, déduction faite du rabais de 135,65 °°/₀₀, consenti par l'entrepreneur Désarnod, qui fut déclaré adjudicataire.

Les travaux furent commencés au printemps de 1853, et la cérémonie de la bénédiction de la première pierre eut lieu le 26 août, présidée par Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, assisté de MM. Chamousset, vicaire général, Morand de Saint-Sulpice, chancelier, et Mathey, curé de Bassens ; en présence de M. Gay di Quarti, intendant de la division, de MM. le comte Milliet de Saint-Alban, président du Conseil d'administration, Verdet et baron Angleys, membres de ce conseil, du médecin de la maison, M. le docteur Fusier, de l'aumônier, M. l'abbé Dunand, de l'architecte, M. Dénarié, et de tout le personnel de l'asile.

La loi du 12 février 1853, qui enlevait à l'hospice les amendes judiciaires, sans autre compensation, amena des

conséquences économiques qui préoccupèrent gravement l'Administration.

Le nombre d'aliénés traités à cette époque au Betton était de 150 ; le prix de revient de la journée était de 0 fr. 96, soit 350 fr. 40 c. par an. Le prix de pension n'était que de 225 fr. ; déficit 125 fr. par an pour chaque malade, et pour 150 déficit de 18,750 fr.

Cette différence était en partie comblée par la rente de Boigne, qui, déduction faite des frais d'agio et de change, s'élevait à 14,200 fr.

Il restait encore en moins 4,550 fr.

Le produit des amendes qui, en 1852, s'était élevé à 10,842 fr., venait couvrir cette perte et procurait un excédent, lequel capitalisé chaque année en rentes sur l'État, avait permis à l'administration de se créer successivement des capitaux produisant, en 1853, un intérêt de 15,151 fr. 11 cent.

Il était donc urgent de réclamer une augmentation sur le prix de pension, pour compenser la perte éprouvée par le retrait du produit des amendes ; c'est ce que fit le Conseil par sa délibération du 10 décembre 1853.

Ce ne fut que longtemps après, en 1859, et lorsque l'asile eut recouvré 300 malades, que le ministre de l'intérieur porta le taux de la pension à 1 fr. par jour, soit une augmentation de 140 fr. par aliéné.

D'après les chiffres ci-dessus, le produit des amendes, après avoir fourni l'appoint pour compléter le prix de revient, donnait encore un boni de 6,292 fr. , tandis que l'augmentation tardive du prix de journée ne donnait qu'un bénéfice de 0 fr. 04 par journée de présence.

Pour isoler suffisamment les pavillons destinés à chaque catégorie de malades et pour leur procurer un travail agricole, une nouvelle acquisition de 10 journaux 247 toises et 7 pieds (3 hectares 13 ares 04 centiares), était devenue nécessaire. Elle eut lieu par acte du 8 juillet 1853.

Cet agrandissement portait la contenance totale et définitive de l'enclos à 10 hectares 51 ares 21 centiares.

Cette acquisition ne se fit pas sans difficultés. Le propriétaire du terrain, M. d'Aviernoz, demandait 3,500 fr. le journal du terrain qui avait été vendu 2,800 fr. quelque temps auparavant. L'influence de M. l'Intendant général l'amena à une transaction : il consentit à réduire ses prétentions à 3,000 fr. le journal, somme qui lui fut accordée.

Le périmètre de l'enclos étant ainsi définitivement arrêté, le Conseil d'administration traita avec l'entrepreneur Désarnod pour l'achèvement des murs de clôture (22 septembre 1854). La dépense s'éleva à 11,996 fr. 90.

Ainsi qu'il a été dit, l'adjudication du 23 décembre 1852 ne comportait que la construction de la moitié des deux divisions (hommes et femmes), et du gros œuvre du bâtiment central. Pour mettre l'asile à même de recevoir les malades, on dût procéder à la mise en œuvre des entreprises suivantes :

1° Menuiserie du bâtiment d'administration, — adjugée le 27 mai 1855 pour 16,140 fr. 86 ;

2° Serrurerie de ce même bâtiment,— adjugée le 19 mai pour 6,895 fr. 73 ;

3° Construction de quatre pavillons destinés à l'usage des agités, des semi-agités et au service des bains ; — l'exécution de ces travaux fut confiée à l'entrepreneur Désarnod aux mêmes clauses et conditions de la première adjudi-

cation ; le montant d'après le devis, était de 74,914 fr. 25 [1];

4° Menuiserie et serrurerie de six pavillons destinés aux malades; — l'Administration fut autorisée de traiter de gré à gré avec les sieurs Monet , Bocquin et Guers pour 23,859 fr. 96 ;

5° Construction de la chapelle ; — confiée au sieur Désarnod, aux mêmes conditions que ses autres entreprises; — montant du devis, 30,000 fr.

Comme on le verra plus loin, ces divers travaux étaient loin d'arriver à compléter les bâtiments commencés pour recevoir les malades, et les fonds s'épuisaient rapidement.

Pendant l'été de 1854, une épidémie de choléra s'abattit sur les ouvriers employés aux travaux de l'asile et fit de nombreuses victimes. Le syndic de Bassens, s'adressa au Conseil d'administration pour le faire concourir dans la dépense occasionnée par les cholériques. Avec regret, le Conseil dut repousser cette demande, attendu que tous les cas fortuits relatifs à l'entreprise étaient à la charge de l'entrepreneur.

Il repoussa également une autre demande du même syndic tendant à obtenir le concours financier de l'Administration pour l'établissement d'un nouveau cimetière.

L'entrepreneur Désarnod ayant abandonné son chantier et quitté le pays en juillet 1855, MM. Pierre Marguerite et Alexis Rey, cautions solidaires, furent requis de continuer sans retard et de mener à fin l'exécution des travaux.

Mais, pour solder les constructions achevées et continuer

[1] Ces quatre pavillons n'en formaient en réalité que deux : un dans chaque division, comprenant deux parties séparées par une cour. Ce sont les pavillons *Amédée IX* et *Saint-Anthelme*, destinés aux agités et modifiés récemment.

les travaux, les ressources faisaient défaut. Le Conseil d'administration sollicita l'autorisation d'emprunter 150,000 francs; dont 110,000 au Conseil de charité de Chambéry, et 40,000 à la direction de la maison des Orphelines de la même ville. Cette autorisation lui fut accordée par billet royal du 26 juillet 1855. L'intérêt était dû au 5 0/0, et le domaine du Betton donné en garantie.

Cet emprunt était remboursable en dix années, au gré de l'Administration de l'asile, par fractions au-dessus de 30,000 fr.

Pour apprécier d'un coup d'œil la situation financière à la fin de 1857, j'ai dressé le tableau suivant, faisant connaître les restes à payer sur les différentes adjudications auxquelles il avait été procédé par l'Administration.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX	SOMMES PAYÉES	RESTES A PAYER
Murs de clôture	26.593 88	26.593 88	» »
Adjudication du 23 décembre 1852 et travaux divers[1]	473.087 75	426.271 25	46.816 50
Menuiserie du bâtim[t] central	16.140 86	7.509 03	8.631 83
Serrurerie id.	6.895 73	3.256 92	3.638 81
Construction de quatre pavillons	74.914 25	67.250 83	7.663 42
Menuiserie et serrurerie de six pavillons	23.859 96	11.681 01	12.178 95
Construction de la chapelle	30.000 »	16.505 34	13.494 66
TOTAUX	651.492 43	559.068 26	92.424 17

[1] En dehors du montant de l'adjudication, qui s'élevait à 398,981 fr., l'entrepreneur avait été chargé d'exécuter avec le même rabais, en conformité de l'art. 20 du cahier des charges, les canaux de vidange, les peintures et les badigeons, la pose d'une couche de ciment de Grenoble au-dessus des fondations pour empêcher l'humidité de s'élever, et divers travaux en régie ; ce qui fit monter son décompte au chiffre ci-dessus de 473,087 fr. 75.

Pour obtenir la somme totale dépensée à cette époque, il faut joindre au chiffre ci-devant, 100,256 fr. 10, montant du prix d'acquisition des terrains, et 17,296 fr. 21, prix d'achat et d'amenée des eaux.

Il est vrai que certains travaux désignés dans le tableau précédent, tels que les pavillons des agités et semi-agités, la chapelle, etc., n'étaient pas portés dans les prévisions de 1852; mais aussi les prévisions des dépenses étaient-elles considérablement dépassées.

Pour solder ces 559,068 fr., l'Administration avait disposé des fonds en caisse au 23 décembre 1852; elle avait profité de l'autorisation qui lui avait été accordée de capitaliser une partie de ses rentes sur l'État; elle avait emprunté 150,000 fr. aux hospices et à la maison des Orphelines. Il ne lui restait, pour payer ses travaux en voie d'exécution, que 7,669 fr. 11 de rente annuelle, produite par les cédules non aliénées.

Le Conseil était bien autorisé à les aliéner jusqu'à concurrence de la somme de 6,788 fr.; mais en ce moment on ne pouvait les capitaliser qu'avec une perte de 16 0/0. Le domaine du Betton ne pouvait être vendu qu'après le transfert des malades dans le nouvel asile. Le Conseil d'Administration allait bientôt se trouver à bout de ressources, et de nombreuses dépenses étaient encore exigées pour les constructions destinées à recevoir les malades et leur assurer un bon traitement, et on redevait 92,424 fr. 17 sur les constructions achevées.

Sur un rapport de M. le docteur Fusier, médecin de l'asile, le plan primitif des pavillons des agités fut modifié, ce qui amena une économie considérable, tout en appropriant mieux ces constructions à leur destination spé-

ciale, tant au point de vue de l'hygiène générale que des facilités du service.

Le 2 mars 1858, le Conseil approuva une convention passée entre l'architecte et le sieur Laurent Galletto, pour la confection d'un sous-pied en ciment dans la cuisine, de bahuts sur les murs de clôture et de la balustrade sur la terrasse du bâtiment central. Ces travaux s'élevèrent à 1,559 fr. 19.

Au mois d'avril suivant, le Conseil chargea M. le docteur Fusier de se rendre sur les lieux pour examiner si, en l'état des constructions, il était possible d'y loger une première section de malades, et d'éclairer l'administration, par un rapport détaillé, sur les causes qui s'opposaient à l'occupation immédiate.

Son rapport fit connaître qu'il était impossible de commencer le transfèrement : de nombreux travaux de détail à l'intérieur, la porterie, etc., etc., restaient encore à faire. Le Conseil donna immédiatement des ordres pour activer l'achèvement de ces travaux.

Le 18 du mois de mai 1858, M. l'avocat J.-B. Finet fut installé président du Conseil d'administration, en remplacement de M. le comte Milliet de Saint-Alban, en vertu d'un décret royal du 4 dudit mois.

La question du cimetière, dont il a déjà été parlé, menaçait de s'éterniser et créait un conflit entre le Conseil municipal de la commune de Bassens et l'Administration de l'asile. Le cimetière de la commune était déjà insuffisant pour sa population. Le Conseil municipal offrit, par délibération du 19 décembre 1857, une somme de

500 francs à l'Administration de l'asile, pour la création d'un cimetière spécial à l'établissement.

Le choix de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le cimetière de l'asile avait été approuvé par le Conseil provincial de santé sur un rapport de MM. les docteurs Besson et Jarrin. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 18 mai 1858, considérant que l'établissement des cimetières était à la charge des communes, acceptait l'offre de la municipalité de Bassens, d'une somme de 500 francs, en l'affectant à la construction des murs de clôture, et exigeait que la commune fournît la surface de terrain indiquée par le Conseil provincial de santé.

Ce ne fut que longtemps après qu'une solution fut donnée à cette affaire.

Cependant, le Conseil d'administration, sur le rapport de l'un de ses membres, décida de restreindre les dépenses de construction, les ressources faisant défaut.

La situation financière à cette époque ne peut être donnée d'une façon mathématique, en l'absence d'un décompte exact de ce qu'il restait dû aux entrepreneurs ; mais, d'après les documents compulsés, on peut la rétablir comme suit :

ACTIF

Résidus actifs de 1857.................	27.360	11
Sommes disponibles au budget de 1858...	60.000	»
Fonds d'épargnes au budget de 1857.....	64.497	25
Total à dépenser en 1858....	151.857	36

Report... 151.857 36

PASSIF

Sommes à payer à divers entrepreneurs...............	130.300 »	165.300 »
Perte approximative éprouvée sur 15,151 francs de rente, qui, pour les prévisions posées en 1852, étaient calculées au pair. Différence............	35.000 »	
Déficit.....		13.442 64
Si on compte la valeur du domaine du Betton, estimée à.........................		220.000 »
on retrouve en faveur de l'actif la somme de		206.557 36

De cette somme il faut déduire :

1° Remboursement de l'emprunt.....................	150.000 »	170.000 »
2° Solde de terrain acquis de M. d'Aviernoz..............	20.000 »	
Reste disponible....		36.557 36

Cette somme était même réduite à 23,668 francs 36, par le fait de la mise en œuvre de deux nouvelles entreprises : la construction d'une porterie et d'un château d'eau.

Pour la première, on dût traiter avec le sieur Sogno, qui conduisait les travaux de Bassens depuis le départ de Désarnod, avec un rabais de 1 franc 25 0/0, au lieu de 13 francs 565 0/0 obtenu précédemment. La Société qui, sous le nom de Désarnod Auguste, avait pris en 1852 l'entreprise des travaux, ayant parachevé les constructions comprises dans son adjudication, se refusait à prendre

aucune construction nouvelle. Le devis de la porterie, approuvé par délibération du 20 juillet 1858, s'élevait à 7,000 francs.

Le plan général portait l'établissement de deux châteaux d'eau ; mais, tout en approuvant les plans et devis du projet complet, on arrêta, vu la pénurie de fonds, de ne faire construire qu'un seul château d'eau pour le moment.

Enfin, malgré une installation bien insuffisante et bien incomplète, on pût transférer une première partie des malades le 3 août 1858. Ce transfert s'opéra sous la direction de M. le président Finet.

La somme de 23,668 francs 36, restant disponible, était loin de pouvoir suffire au paiement des travaux indispensables pour compléter l'installation, travaux urgents et à exécuter avant l'hiver.

En outre, pour achever les constructions commencées, il fallait encore, d'après le devis de M. l'architecte Dénarié, une somme de 175,400 francs.

Cette somme, toutefois, sans parler de la dépense considérable que devait nécessiter l'achèvement de l'asile, était même considérée comme insuffisante pour faire face aux besoins présents, ainsi qu'il en résulte de la délibération du 28 août 1858.

Le Conseil d'administration reconnaissant l'urgence signalée d'achever les travaux entrepris, et se trouvant dans l'impossibilité de faire face à d'aussi grosses dépenses, puisque ses ressources étaient épuisées, ne voyait d'autre moyen de sortir de cette situation que de recourir à un emprunt. Mais il s'arrêtait devant les voies de remboursement qui lui faisaient complètement défaut.

Le prix de journée payé ne compensait pas, comme il a été établi, le prix de revient, et la loi du 12 février 1853

avait privé l'asile d'une ressource considérable, en lui enlevant le produit des amendes prononcées par les tribunaux de la Savoie.

Une période pleine de périls pour la prospérité, voire même pour l'existence de l'Œuvre des aliénés de la Savoie, s'ouvrit. Les moyens auxquels on eut recours ne donnèrent pas tout d'abord la solution désirée ; ce ne fût qu'après l'annexion que l'établissement recouvra son indépendance financière en même temps que les moyens de se développer régulièrement.

Le Conseil d'administration, à qui l'on doit des éloges pour le zèle qu'il déploya dans ces graves circonstances, sollicita d'abord l'autorisation de contracter un emprunt de 120,000 francs, dont l'intérêt et l'amortissement seraient à la charge des divisions administratives de Chambéry et d'Annecy. Puis, ensuite de nombreux pourparlers avec l'administration supérieure, il prit les décisions suivantes dans sa séance du 2 novembre 1858 :

1° Demande à la Caisse des dépôts et consignations de Turin, d'un emprunt de 420,000 francs, soit pour achever les constructions commencées, soit pour les constructions nouvelles indispensables pour recouvrer 150 aliénés indigents en sus du nombre actuel, soit enfin pour l'ameublement ;

2° Il sera fait face aux intérêts et à l'amortissement, pour son remboursement dans quinze ans, au moyen d'un prélèvement sur le prix des pensions, dont le taux sera de un franc par jour pour les indigents de la Savoie et de 1 franc 15 pour les aliénés originaires de toute autre partie des États de S. M. [1].

[1] Par une délibération postérieure, le Conseil portait le chiffre de l'emprunt à 550,000 francs.

Un billet royal du 28 mai 1859 approuva ces conditions, mais réduisit considérablement le chiffre de l'emprunt et le limita à 150,000 francs.

Au 1er novembre 1858, tous les aliénés existant au Betton étaient transférés, sans accident, dans le nouvel asile.

Outre les aliénés indigents à la charge des communes et des provinces, il existait trois classes de pensionnaires riches ; la première payait 1,500 francs par an, la deuxième 636 et la troisième 430 [1]. Le trousseau et son entretien étaient à la charge des familles, qui versaient, en outre, une consignation de 50 francs pour la première classe, de 36 francs pour la deuxième et de 25 francs pour la troisième. Cette consignation était restituable en cas de sortie. Elle était également exigée pour les aliénés pauvres et fixée à 16 francs pour cette dernière catégorie.

Au commencement de l'année 1859, l'Administration mit en vigueur un nouveau règlement de service intérieur en 126 articles, dont les principales dispositions étaient calquées sur le règlement français du 20 mars 1857.

Au moment de l'emprunt des 150,000 francs à la Caisse des dépôts et consignations, les sommes dépensées pour l'achat du terrain, du mobilier et pour la construction des bâtiments alors habités, atteignaient le total

de..................................	953.683 22
Les paiements effectués montaient à....	809.900 05
Il restait à payer une somme de........	143.783 17

Le montant de l'emprunt autorisé était donc juste suf-

[1] Ce prix de pension fut porté à 440 francs dès le mois de novembre 1858.

fisant pour couvrir les restants à payer sur les travaux achevés. Cependant, l'Administration était engagée dans de grosses dépenses absolument nécessaires pour rendre possible la marche de l'asile et le traitement des malades.

La dette s'était accrue d'un emprunt de 30,000 francs fait à la banque de Savoie.

En dehors des travaux urgents signalés, je ne parle que pour mémoire des gros travaux qui restaient à exécuter et qui devaient s'élever à 400,000 francs.

La rente romaine de la fondation de Boigne était absorbée et au delà pour servir les intérêts et l'amortissement de l'emprunt à la Caisse des dépôts et consignations.

Le produit aléatoire de la vente du domaine du Betton était grevé d'une hypothèque garantissant l'emprunt contracté envers les hospices de Chambéry.

Le prix de journée payé pour les indigents ne pouvait fournir aucune ressource pour sortir d'embarras.

La situation était donc très critique. Mais avant d'indiquer les moyens que l'Administration comptait employer pour sortir de ces graves embarras financiers, il me reste à signaler quelques mesures importantes prises par le Conseil et touchant à la direction intérieure.

Des hangars avaient été établis dans l'enceinte du clos, par les entrepreneurs Rey et Cie, pour le service de leur entreprise. Ces constructions auraient pu servir à installer provisoirement les écuries, la buanderie, les ateliers, etc.

En conséquence, le Conseil d'administration demanda à les acquérir. Mais on ne pût s'entendre sur le prix et il fut décidé que de nouveaux hangars seraient construits pour abriter les rustiques et les ateliers. M. Finet, président, fut investi de pleins pouvoirs pour traiter avec tous autres

entrepreneurs que ceux ci-dessus, pour l'exécution de ces travaux.

Dans le but de faire cesser l'état de souffrance que la pénurie d'eau causait à l'Établissement, M. Finet rechercha dans toutes les localités environnantes d'autres sources plus abondantes. Il n'en trouva nulle part.

Mais il signala au Conseil une caverne située dans les rochers qui dominent le château de la Croix, connue sous le nom de grotte de la *Dame aux grands talons*, renfermant une masse d'eau assez puissante. Quatre ingénieurs et un chimiste avaient visité l'emplacement et analysé les eaux. Néanmoins, il avait été impossible de s'assurer si ces eaux avaient ou non un courant d'alimentation.

La différence de niveau ne rendait pas possible l'épuisement par moyen de syphon ou de pompe aspirante. D'après les études faites par ces gens de l'art, l'expérimentation la plus convenable était d'établir une conduite de sortie pratiquée du dehors au dedans de la montagne, au moyen d'un tunnel.

Dans sa séance du 1er septembre 1859, le Conseil d'administration donna pleins pouvoirs à son président pour acquérir de M. Nicoud, propriétaire de la grotte, toutes les sources et eaux quelconques pouvant exister sur six parcelles de sa propriété de la Clusaz. Il l'autorisa en outre à faire exécuter en régie tous les travaux nécessaires et à faire tels traités et à donner toutes les dispositions qu'il jugerait convenables.

Le prix à payer à M. Nicoud était de 1,000 francs, si on n'obtenait pas de résultat satisfaisant et si on abandonnait les recherches ; de 2,000 francs dans le cas où on trouverait des eaux. En outre, tous les terrains dont on aurait besoin, étaient vendus au prix de 6 francs la toise.

Les travaux furent commencés immédiatement; et, après des sacrifices pécuniaires relativement considérables, on arriva à établir un canal de décharge qui vida promptement la grotte. On s'aperçut alors, non sans déception, qu'il n'existait aucun courant d'alimentation et que l'eau réunie dans ce réservoir naturel y parvenait par infiltration dans les délits des roches supérieures.

Au mois d'octobre 1859, les nombreux appareils commandés en fabrique par M. le président Finet, étaient arrivés à l'asile. On aurait pu les installer de suite, mais il y avait insuffisance de fonds. Le président consulta le Conseil pour ce motif, attendu que ces travaux devaient entraîner des dépenses considérables.

Il s'agissait en effet d'installer les chaudières à vapeur avec leurs appareils de tuyauterie, d'achever le deuxième château d'eau, d'installer les tubes et de construire les canaux pour la distribution des eaux dans les pavillons et dans le bâtiment central, d'installer les baignoires, etc.

Le Conseil décida qu'il serait procédé sans retard à l'exécution de tous ces travaux et autres accessoires, sauf à pourvoir ultérieurement au sujet de l'insuffisance des fonds en caisse.

L'urgence de ces travaux était tellement démontrée que, malgré l'absence de ressources, ils furent immédiatement autorisés par M. l'intendant.

A la même époque, l'Administration eut à défendre à un procès intenté devant le Conseil d'intendance par le sieur Rey, successeur de l'entrepreneur Désarnod.

L'article 13 du cahier des charges de l'entreprise principale portait que, pour les sommes qui resteraient dues par l'administration après l'achèvement des travaux et la

réception d'œuvre provisoire, il en serait payé l'intérêt au 5 0/0 à l'adjudicataire.

Aucune réception d'œuvre provisoire n'avait été faite ; seulement, à la date du 30 avril 1857, on avait arrêté approximativement l'état des travaux. Se basant sur ce fait et le considérant comme acte de réception, le sieur Rey demandait règlement et réception définitifs et le paiement des intérêts du solde dès cette époque.

Le Conseil d'intendance lui donna gain de cause.

En ce qui concerne le paiement des intérêts, ce jugement lésait l'Administration. Rey ne pouvait faire de cette date du 30 avril 1857, le point de départ des intérêts pour tout le solde, puisque les travaux n'étaient pas terminés, et si on considérait cette opération comme réception provisoire, il ne fallait l'étendre qu'aux travaux achevés qui y furent compris. De plus, aux termes dudit article 13, les intérêts ne devaient courir qu'un an après, soit par conséquent, le 30 avril 1858.

On ne comprend pas comment le Conseil d'intendance, qui invoquait cet article 13 dans son jugement, avait pu se méprendre à ce point.

Le Conseil d'administration interjeta appel de cette décision.

Cependant, la situation financière, par la force des choses devenait plus mauvaise de jour en jour. A la dette contractée par les emprunts, à la somme considérable restant due aux entrepreneurs, venait s'ajouter le montant des dépenses occasionnées par les travaux en voie d'exécution et pour l'ameublement, dépenses obligatoires pour permettre la marche du service.

Il était temps que le Conseil avisât aux moyens à pren-

dre pour liquider la situation financière. Il ne pouvait songer à recourir à un nouvel emprunt : à peine l'Administration pouvait-elle faire face aux charges déjà existantes.

Au budget de 1860, on dut porter comme cote irrécouvrable une somme de 40,346 fr. 03, montant des pertes subies dans la vente des rentes publiques.

Ces rentes avaient toujours été calculées au pair dans les évaluations budgétaires et vendues pour un capital moindre, soit celui du cours ; il en était résulté, en définitive, la perte ci-dessus.

Dans sa délibération du 15 janvier 1860, longuement motivée, le Conseil, devant l'impossibilité de subvenir aux dépenses des travaux reconnus urgents, et devant l'impossibilité tout aussi évidente d'ajourner plus longtemps les autres constructions, ce qui impliquait une question de haute humanité, intéressant la Savoie toute entière, le Conseil fit instance auprès du gouvernement pour le solliciter d'allouer à l'asile de Bassens une subvention de 546,062 fr. 09, afin de solder les travaux achevés ou en voie d'exécution, entreprendre ceux nécessaires pour compléter l'asile, pour le mettre à même de recevoir tous les aliénés du duché et compléter la lingerie et le mobilier [1].

M. l'avocat Guillermin, membre du Conseil, fut délégué à Turin pour solliciter ce subside auprès du gouvernement.

Il ne fut pas donné suite à cette demande ; les finances du gouvernement sarde étant, à cette époque, très obérées par le fait de la guerre.

Quelque temps après, eut lieu l'annexion de la Savoie à

[1] A cette époque les malades recouvrés n'étaient que 210. Le nombre total des aliénés existant dans le duché était, d'après la statistique dressée par Duclos, de 400.

la France. Ce fait mémorable dans l'histoire de notre pays fit entrer l'asile de Bassens dans une nouvelle phase.

La dernière mesure administrative importante prise par le Conseil d'administration fut la solution de l'interminable question du cimetière. Il accepta le terrain offert par la commune destiné à un cimetière spécial pour l'asile et une somme de 500 fr. pour les dépenses de clôture et accessoires.

Avant de clore ce chapitre, il est juste de reconnaître le concours aussi dévoué que désintéressé qu'apportèrent à l'*Œuvre des aliénés en Savoie*, les honorables membres du Conseil général de charité du duché et successivement les membres de la Commission administrative et du Conseil d'administration [1].

Les embarras financiers qui signalèrent l'administration du dernier Conseil, doivent être attribués, non à une mauvaise gestion, mais à l'instabilité de la législation qui est venue tout à coup priver l'Établissement de ressources considérables sur lesquelles on avait compté dès le début pour construire l'asile.

III

A l'annexion de la Savoie à la France, un décret impérial daté de Thonon du 30 août 1860, reconnaît l'asile de

[1] Commission administrative. 1832–1850 : MM. *Fortis* (baron), président; Revel (chanoine) ; Picolet (sénateur) ; De Quincy ; E. Verdet; Angleys (baron) ; Billiet (chanoine) ; *Milliet de Saint-Alban* (comte), président ; P.-V. Pillet (avocat).

Conseil d'administration. 1850–1860 : MM. *Milliet de Saint-Alban*, président ; Pillet Pierre-Victor ; Angleys ; Billiet ; E. Verdet ; Dullin ; Vallet (abbé) ; *J.-B. Finet* (avocat), président ; Besson (docteur) ; Guillermin (avocat).

Bassens comme établissement public. L'asile devait donc être désormais régi par la loi française du 30 juin 1838 sur les aliénés, laquelle, complétée par l'ordonnance royale du 18 décembre 1839, eut des conséquences si avantageuses à la morale, à l'intérêt individuel et à l'ordre social.

Cette législation veut que les infortunés atteints dans leurs facultés intellectuelles et affectives soient secourus comme ceux que la maladie a frappés dans leurs corps.

Dès le moment où ces malheureux, grâce aux persévérants efforts d'hommes éclairés et généreux, ont été classés dans le cadre des malades curables ; qu'ils ont cessé d'être victimes de la crainte et des préjugés, la société a dû accomplir envers eux un grand devoir d'humanité.

La loi de 1838 est venue accomplir ce devoir en veillant à la liberté individuelle de l'aliéné et en protégeant ses intérêts matériels contre l'intrigue et la cupidité, tout en lui assurant des soins convenables. Sa sagesse et son action toute paternelle se montrent surtout dans une circonstance particulièrement délicate : la séquestration d'un individu dont l'état de liberté est devenu une cause permanente de danger pour la société, — séquestration qui, pour être d'une nécessité urgente, n'en reste pas moins une atteinte portée au droit individuel. Elle protège cet acte exceptionnel, devenu nécessaire, en l'entourant de sa vigilance [1].

Je ne prétends pas que cette loi, si décriée pendant ces dernières années [2], soit parfaite (Quelle est l'œuvre hu-

[1] Il ne suffit pas qu'un individu soit aliéné ; il faut que son état soit compromettant pour l'ordre public et la sûreté des personnes, et que des actes patents et de notoriété publique révèlent à l'autorité le danger qui, seul, lui permet de pénétrer dans une famille. (Roche et Durieu. — Commentaires sur la loi des aliénés).

[2] Quelques mois avant la guerre contre la Prusse, les journaux de l'opposition étaient remplis d'histoires de détentions arbitraires dans

maine qui le soit ?), mais il faut reconnaître qu'elle rend impossible les séquestrations arbitraires et qu'elle assure à l'aliéné, réhabilité au rang de malade, un abri tutélaire, du pain pour son existence et des soins éclairés [1].

Duclos, qui avait fait une étude comparative sur la législation des aliénés dans les différents pays, reconnaissait que la loi française seule atteignait son but d'une manière complète et fructueuse.

Le système administratif de cette réglementation porte que les établissements d'aliénés seront administrés par des directeurs responsables, sous l'autorité du ministre et des préfets et sous la surveillance de commissions gratuites.

les asiles, et cependant aucune de ces accusations n'a pu être justifiée devant les tribunaux. La fausseté de ce reproche a été établie à la Société de législation comparée, dans le comité nommé pour examiner la loi de 1838, présidé par M. le conseiller Bertrand, et dans le livre de ce dernier sur les lois étrangères relatives à la folie. Enfin, deux journalistes du *Figaro* et de l'*Événement* ont déclaré en 1873 que ces accusations émanaient de deux aliénés dont les noms ont été indiqués, et que cette machine de guerre dirigée contre l'Empire, n'avait plus sa raison d'être. *(Annales médico-psychologiques).*

[1] Un projet de loi portant révision de la loi du 30 juin 1838 vient d'être soumis aux délibérations des chambres par le gouvernement. En vue de préparer cette réforme, on a institué une grande commission extra-parlementaire composée de sénateurs, de députés, de hauts fonctionnaires, de jurisconsultes et de médecins, chargés d'élaborer les modifications que comporte la législation sur les aliénés.

Ce projet a pour but d'apporter à cette législation les améliorations et les compléments dont le temps et l'expérience ont démontré la nécessité. L'exposé des motifs rend justice à la loi de 1838. « Inspirée, dit-il, par une haute pensée d'humanité, elle a, pour la première fois, en France, posé le principe de l'assistance publique en faveur de toute une catégorie de malades jusque-là séquestrés comme des criminels ou livrés à l'abandon... »

Ceux qui s'intéressent au sort des aliénés verront avec plaisir que le cadre, les grandes divisions et les dispositions principales de la loi de 1838 ont été conservés. Les modifications principales ont trait

L'ordonnance royale du 18 décembre 1839 substitua un directeur rétribué, responsable, aux commissions administratives qui, dans les hospices ordinaires, gèrent les biens et dirigent le régime intérieur de ces établissements.

Cette mesure est commandée par la grave responsabilité imposée aux chefs des asiles d'aliénés, responsabilité qui ne pourrait atteindre qu'imparfaitement des administrateurs dont les fonctions sont gratuites et qui, d'ailleurs, s'affaiblirait en se divisant.

Le choix du directeur appartient au ministre. Le directeur est donc l'expression de la pensée administrative supérieure ; il est, en même temps, le délégué de l'autorité publique et le représentant légal de l'asile.

aux asiles *privés* : la faculté laissée aux conseils généraux d'envoyer leurs aliénés dans les asiles *privés* est supprimée et ces établissements seront soumis à un contrôle plus efficace.

Les autres dispositions importantes sont les suivantes :

Remettre au pouvoir central la nomination des médecins et fonctionnaires administratifs de tous les établissements publics d'aliénés, afin d'obtenir un personnel hiérarchisé et présentant toutes les garanties désirables de compétence ;

Prévenir, par l'intervention obligatoire de l'autorité judiciaire, le danger d'admissions arbitraires dans les asiles publics ou privés, sans retarder par des complications de procédure l'entrée en traitement du malade ;

Protéger la sécurité publique par la création d'asiles spéciaux destinés à recevoir les aliénés dits criminels ;

Assurer enfin la bonne gestion du patrimoine des aliénés.

La création d'asiles spéciaux pour les aliénés dits criminels est depuis longtemps réclamée par les aliénistes.

Puissent ces modifications mériter qu'on leur applique cette belle parole du publiciste Freeman : « Nous avons fait des changements de temps en temps, mais ces changements ont été à la fois un acte de conservation et de progrès : un acte de conservation parce qu'ils étaient un progrès, un progrès parce qu'ils conservaient. »

A la commission de surveillance, le conseil ; au directeur, l'action.

Les fonctions de médecin en chef et de directeur sont généralement réunies, au grand avantage des malades. Le traitement de la folie devant embrasser l'existence entière de l'aliéné, c'est au médecin seul à diriger pour mieux guérir. Cette alliance crée en outre l'unité et donne au pouvoir une action plus forte et plus salutaire.

Les règles de la comptabilité publique sont applicables aux asiles d'aliénés ; des dispositions particulières ont été prises pour la gestion-matières. L'ensemble de cette comptabilité est d'une simplicité admirable et établit un contrôle certain.

Je reviens à notre asile et aux modifications qu'y introduisit la loi française.

M. le docteur Fusier fut nommé directeur-médecin et la nouvelle Commission de surveillance fut installée le 8 septembre 1860, par M. Dieu, préfet de la Savoie[1].

En joignant les fonctions de directeur à celles de médecin que M. le docteur Fusier remplissait depuis 1851, au grand avantage de la maison, le gouvernement rendit justice à ses talents ; il récompensa le zèle qu'il a constamment déployé pour l'œuvre et il encouragea des efforts qui ne se sont pas lassés depuis.

On ne saurait trop honorer, a dit le docteur Berthier[2], ces modestes et savants praticiens qui, se dérobant aux

[1] Elle était composée de MM. Milliet de Saint-Alban, président ; Dupasquier, président à la Cour ; P.-V. Pillet, avocat, conseiller général ; Chamousset, vicaire général ; et Verdet, ancien négociant. M. Viviand remplaça plus tard M. Pillet, pour une période quinquennale.

[2] *Excursions scientifiques dans les asiles d'aliénés*, par le docteur Berthier, médecin en chef de Bicêtre, article *Chambéry*.

gloires humaines, se consacrent entièrement au soulagement de la plus triste des infirmités ; qui passent leur vie au milieu des aliénés pour les étudier, les secourir, les guérir ou tout au moins améliorer leur position.

La nouvelle Administration héritait d'une charge bien lourde. L'asile se trouvait, comme on a pu le voir dans le chapitre précédent, dans une situation financière très défavorable : un déficit énorme pesait sur la situation et il restait l'Établissement à achever.

Le passif s'élevait approximativement à 592,066 fr. 79, savoir :

Somme restant due à M. d'Aviernoz, (achat de terrain)	20.000	»
Emprunts divers	350.000	»
Somme restant due aux entrepreneurs Rey et Cie, successeurs de Désarnod	136.366	79
Somme due à Sogno, entrepreneur	35.000	»
Id. à Bovagnet, menuisier	4.500	»
Id. à Monet, serrurier	6.900	»
Id. à Lambert, serrurier	3.000	»
Id. à Grosse, plâtrier	4.000	»
Id. à Porraz, charpentier	4.310	»
Id. à Ruffier, poëlier	10.990	»
Id. à l'architecte de l'asile	7.000	»
Id. à divers	10.000	»
Total	592.066	79

Pour faire face à ces énormes charges, la nouvelle Administration n'avait en perspective que le produit de la vente du domaine du Betton, la rente de Boigne, inaliénable, et les économies qu'elle pourrait réaliser désormais à l'aide du prix de journée, qui avait été porté à 1 fr. 10 pour les indigents.

Ces diverses ressources n'auraient permis la liquidation des dettes de l'Établissement qu'après bien des années et de nouvelles constructions nécessaires attendaient leur mise en œuvre, lorsque, sur l'initiative de M. le docteur Parchappe, inspecteur général du service des aliénés, le gouvernement accorda à l'asile une subvention de 400,000 fr.

Cette subvention qui, comme l'a dit M. le docteur Fusier, a sauvé l'œuvre des aliénés en Savoie, fut intégralement encaissée. Il n'en a pas été de même de la somme de 100,000 fr. votée à cette occasion, par le Conseil général du département de la Savoie, en vue de compléter l'asile. L'allocation première fut réduite, en 1866, à 30,000 francs, qui ne sont pas encore sortis de la caisse départementale.

Une décision du 27 avril 1860, autorisait la vente du domaine du Betton. Dans la séance de la Commission de surveillance du 3 février 1861, le directeur-médecin exposa que l'aliénation de ce domaine devenait chaque jour plus urgente, soit pour ne pas s'exposer à des conditions de vente moins avantageuses, — cette propriété perdant de valeur à raison des difficultés de l'exploitation causées par l'éloignement, — soit pour tirer un meilleur parti de la somme que cette vente devait produire.

La Commission émit un avis conforme. L'aliénation eut lieu la même année et produisit 220,000 fr.

Un quart du produit de la vente devait être payé deux mois après l'approbation du contrat, et les trois autres quarts dans huit ans. La Société foncière genevoise devint l'acquéreur de l'antique abbaye royale du Betton et de ses dépendances[1].

[1] Ce domaine appartient aujourd'hui à M. Benoît de Boigne, descendant du fondateur de l'asile.

L'intérêt de l'asile était de s'acquitter de ses dettes le plus promptement possible. Déjà une partie de la subvention de l'État avait été affectée au remboursement des emprunts contractés aux hospices de Chambéry, à la banque de Savoie et au paiement de la somme due à M. d'Aviernoz. Une somme de 170,000 fr., reliquat de cette même subvention, était déposée au Trésor, en vue d'acquitter les dettes contractées pour les grosses constructions et qui n'offraient pas de contestations.

Beaucoup de mémoires de fournitures et de décomptes de travaux faits sous l'ancienne administration ne pouvaient être réglés immédiatement, vu leur exagération.

Tous les comptes qui n'étaient l'objet d'aucun différend, montant ensemble à 71,700 fr. dus à plusieurs entrepreneurs, furent soldés à l'aide des fonds disponibles en caisse et d'une partie du premier acompte sur le solde du domaine du Betton.

Restait l'emprunt à la Caisse des dépôts et consignations qui s'amortissait régulièrement par annuités de 10,000 fr.

L'administration de l'asile, grâce à la subvention accordée par l'État et au produit de la vente du Betton, sortait enfin de la position plus que difficile qu'elle avait prise à l'annexion.

Mais l'Établissement était loin d'être achevé, et l'évaluation des travaux les plus impérieusement exigés montait, d'après l'architecte, M. Dénarié, à 312,900 fr., suivant le détail ci-après :

Logement des fonctionnaires et employés, pensionnat	15.000	»
Achèvement de la chapelle	10.000	»
Id. des bains et appareils	12.400	»
A reporter...	37.400	»

Report...	37.400	»
Construction des galeries de service....	70.000	»
Murs des préaux, clôture du cimetière, pose des bahuts, etc....................	70.000	»
Construction de deux pavillons pour les épileptiques..........................	90.000	»
Achèvement des appareils de chauffage et de distribution d'eau....................	10.500	»
Mobilier et lingerie..................	35.000	»
Total.....	312.900	»

Tous ces travaux et beaucoup d'autres reconnus nécessaires par la suite furent successivement exécutés à l'aide des seules ressources de l'asile, car, comme on l'a vu, les recettes extraordinaires provenant de la vente du Betton et de la subvention de l'État, étaient ou devaient être à peu près absorbées pour rembourser les dettes anciennes.

Le résultat d'une administration économe, surveillant de près la marche des différents services et les intérêts si multiplies de l'asile, se faisait déjà connaître.

Dans une visite qu'il fit à l'asile, le 11 mars 1862, le préfet de la Savoie, après avoir parcouru tous les pavillons, témoigna sa satisfaction pour la bonne tenue de l'asile.

Le fonctionnement normal de l'Établissement commençait à être en pleine activité, et la situation financière, à la fin de l'exercice de 1862, prouve qu'il marchait à grands pas vers sa prospérité, malgré les tâtonnements inévitables dans une réorganisation aussi complète que celle occasionnée par l'application de la loi française, succédant à l'ancien régime, et les difficultés financières dont avait hérité la nouvelle administration.

La situation financière résultant du compte administratif de 1862 se résumait ainsi :

Excédant des recettes................		148.611 70
Solde du prix de vente du domaine du Betton et autres restes à recouvrer......................	213.822 93	
Restes à payer à divers (non compris la somme due aux entrepreneurs Rey et Cie.......	204.458 02	
Différence en faveur de l'actif	9.364 91	9.364 91
Excédant des recettes....		157.976 61

Sur cette somme de 157,976 fr. 61, représentant les fonds disponibles, il faut déduire, pour obtenir la situation exacte à cette époque, ce qui restait dû aux entrepreneurs Rey et Cie, que des contestations survenues entre ceux-ci et l'ancienne administration, ne permettaient pas de régler définitivement.

Cette difficulté fut tranchée par arrêté de M. le Préfet de la Savoie, en date du 26 février 1863, basé sur le rapport de M. l'ingénieur Comte, et il fut alloué à ces entrepreneurs, par voie d'arbitrage, une somme de 136,366 fr. 79, pour solde de leur entreprise.

En déduisant cette somme de l'excédant des recettes constaté, il restait 26,609 fr. 82 à l'actif de l'asile.

50,000 francs était remboursés sur l'emprunt contracté à la Caisse des dépôts et consignations.

Pour achever les travaux en souffrance et exécuter ceux exigés pour assurer et faciliter le service de l'Établissement, deux adjudications au montant de 110,000 fr. avaient été données les 26 juillet et 30 août 1862.

Mais malgré l'utilité et l'urgence constatées de ces travaux, un déplorable retard, tenant à des causes diverses,

et qui compromettait plus encore l'intérêt des pauvres aliénés, que l'intérêt matériel de l'asile, était mis à leur exécution.

Ils devaient, d'après le cahier des charges, être achevés le 1er mars 1863; ils étaient à peine commencés à cette époque et marchaient avec lenteur.

C'est avec douleur que le médecin-directeur constatait ce retard si préjudiciable aux malades, surtout par l'inachèvement des salles de bains et des appareils qui devaient constituer le système balnéotechnique, ce qui les privait de l'un des plus puissants moyens de traitement.

Une autre lacune restait encore. Depuis deux ans l'insuffisance ou plutôt le manque d'eau, cet élément essentiel, avait été constaté. Il y avait urgence de chercher une source qui réunît la triple condition de quantité, de qualité et de pérennité.

A la demande du directeur-médecin, une commission nommée par le Préfet, composée de MM. le comte Milliet de Saint-Alban, Dupasquier, Fusier et Dénarié, s'était réunie aux fins de pourvoir immédiatement l'Établissement de l'eau indispensable aux besoins du service.

Cette commission constata que la source de l'asile ne fournissait plus, au 3 août 1863,— époque de sécheresse, il est vrai, — que quatre litres d'eau à la minute, et que le puits de la cuisine était tari.

Cette quantité était évidemment insuffisante pour une population de 415 personnes, surtout si on tient compte des exigences du service des bains.

Pour répondre aux besoins les plus urgents, il fut décidé de demander les conditions de cession temporaire des eaux de la Dhuis, appartenant à M. le docteur Molard.

Celui-ci réclama une indemnité de 1,000 fr. payable de suite, pour laisser couler ses eaux dans la matrice de l'asile jusqu'au 1er janvier 1864.

Aucun autre moyen immédiat de pourvoir la maison d'une quantité d'eau suffisante n'étant en son pouvoir, la Commission dut accepter ces conditions, et résolut, pour assurer plus tard à l'asile la quantité d'eau nécessaire, de faire exécuter des fouilles dans l'endroit d'où provenaient les eaux qui arrivaient à l'Établissement pendant une partie de l'année, et de recourir, pour la bonne réussite de ces fouilles, aux conseils d'un ingénieur hydraulique.

Les recherches faites, conformément à cette décision, et dirigées par M. l'ingénieur Deloche, furent aussi infructueuses que celles opérées dans le même but sur la propriété de M. Nicoud en vertu de l'acte du 21 septembre 1859 et qui, comme on l'a vu, durent être abandonnées après paiement d'une indemnité de 1,000 francs au propriétaire.

On verra plus loin que des recherches postérieures faites dans le même terrain eurent plus de succès.

En attendant, l'Administration s'appropria provisoirement les eaux de la Dhuis de M. Molard, moyennant le paiement d'une somme annuelle de 600 fr.

Dans le courant de l'année 1863, le solde intégral de l'entreprise Rey et Cie fut payé ; il s'élevait, comme il a été dit, à 136,366 fr. 79.

La création d'une place d'élève interne, motivée par l'augmentation considérable de la population, eut lieu également en 1863 ; cette place, toutefois, ne fut occupée qu'en mars 1864 [1].

[1] Le premier titulaire de cette place fut M. le docteur A. Basin, aujourd'hui médecin de l'hospice de Charité de Chambéry.

Le 15 août de la même année, le Congrès scientifique de France, réuni à Chambéry, pour tenir sa trentième session, fit une visite à l'asile de Bassens. MM. les docteurs Roux, président du Congrès, Trompeo, Morel, Evrat, Herpin de Metz, Laycook, Kosciakiewicz ; MM. Albert du Boys, Crotti di Costigliole, Calloud, Ernest de Toytot, se trouvaient au nombre des visiteurs.

Ils furent reçus par la fanfare de l'Établissement, organisée depuis plus de deux ans.

Ces messieurs, dont plusieurs étaient des aliénistes distingués, résumèrent les impressions de leur visite dans un rapport imprimé au compte-rendu du Congrès, rapport on ne peut plus flatteur pour le directeur de l'asile, qui y est félicité des résultats obtenus par le traitement moral, consistant à régulariser les actes des malades par le travail et à faire appel à leurs facultés affectives.

Dès ce moment date une ère de prospérité pour l'asile. Grâce à l'administration intelligente et dévouée, à la surveillance incessante du fonctionnaire qui dirigeait la maison, secondé d'ailleurs avec dévouement par la Commission de surveillance, la situation financière et administrative s'améliorait chaque jour et permettait de satisfaire peu à peu les nombreux *desiderata* restés en souffrance.

Toutes les dettes étaient acquittées, moins le reliquat de l'emprunt à la Caisse des dépôts et consignations qui, comme il a été dit, s'amortissait annuellement.

L'achèvement de l'asile marcha alors rapidement. On avait renoncé à élever la ligne de bâtiments qui figurait sur le plan primitif au midi de l'enclos, et qui aurait coupé la vue et entraîné des dépenses considérables ; mais il restait encore plusieurs constructions à achever et plusieurs pavillons à construire.

Les immenses travaux de terrassement nécessités par la nature du sol furent accomplis par les malades travailleurs; les plantations, les belles allées ombragées qui sillonnent aujourd'hui l'enclos, le parc, les jardins, les bosquets furent achevés ou établis à ce moment. La mise en culture complète du terrain, l'embellissement des cours et préaux, etc., eurent lieu aussi à cette époque.

Ces travaux suppléaient momentanément, en occupant les malades, à l'insuffisance de terrain arable, qui devait bientôt se faire sentir; — insuffisance d'autant plus regrettable que la population hommes est presque exclusivement composée d'habitants de la campagne.

Les femmes trouvaient et trouvent encore un élément de travail suffisant dans les ateliers de filature, de couture, de blanchissage, de repassage et dans les occupations de la cuisine.

La situation créée par l'insuffisance de terrain avait déjà donné l'éveil à la sollicitude de l'Administration. Dans son compte-rendu moral et administratif de 1864, le directeur-médecin proposait à l'autorité supérieure une mesure qui, réalisée, eut non seulement satisfait la condition ci-dessus, en procurant du terrain pour l'occupation des malades, mais eut encore doté immédiatement l'Établissement :

D'une source d'eau offrant les qualités les plus désirables ;

D'un pensionnat qui, tout en donnant satisfaction aux familles riches, serait devenu un élément considérable de ressources.

Cette mesure consistait à acquérir le domaine de Bressieux, contigu à l'asile, d'une contenance d'environ 32 hectares, appartenant à la famille Gruat.

On aurait fait face aux dépenses d'acquisition et d'appropriation par un emprunt de 350,000 francs, en réservant pour les nouvelles constructions, que l'accroissement de la population rendaient urgentes, la somme de 165,000 fr. qui restait due pour solde du prix de vente du domaine du Betton.

Les opérations économiques et financières des années précédentes étaient une garantie suffisante pour établir que les bonis annuels de l'asile, joints aux produits du domaine à acquérir, auraient permis facilement l'amortissement graduel et progressif de l'emprunt projeté, sans gêner le paiement des annuités encore dues à la Caisse des dépôts et consignations.

Les chiffres ont leur éloquence. Or, il résulte de la comparaison des recettes ordinaires de l'exercice 1864, qui étaient de 214,144 15
avec les dépenses de même nature qui s'étaient élevées à 163,273 72
que le boni réalisé pendant cet exercice était de 50,870 43

Dans les recettes ordinaires figuraient, il est vrai, le montant des rentes italienne et romaine, s'élevant ensemble à 17,530 fr. 24, ce qui réduisait le boni réel à 33,340 fr. 19. Ce dernier chiffre représente les économies vraies, réalisées pendant l'année sur un prix de pension modique et obtenues à l'aide d'une surveillance incessante, qui n'empêchait pas de donner satisfaction, d'une manière aussi large que rationnelle, à toutes les exigences des divers services.

J'ai choisi l'exercice 1864, pour faire ressortir le boni constaté, parce que c'est à cette époque que fut proposée l'acquisition de Bressieux; mais on verra par le tableau

n° 2, à la fin de ce travail, que chaque année ce boni a été considérable.

Malgré ces garanties, le projet d'acquisition ne pût être réalisé à cette époque.

Un nouveau traité passé avec M. le docteur Molard, garantit à l'asile toutes les eaux de la Dhuis, dès six heures du soir jusqu'à six heures du matin, moyennant une indemnité annuelle de 500 francs.

Cette indemnité fut ensuite portée à 600 francs, avec la réserve que, dans le cas où ces eaux deviendraient insuffisantes pour le service de l'Établissement en ne coulant que pendant la nuit, M. Molard laisserait arriver ces mêmes eaux pendant le temps nécessaire au service des bains et de la buanderie.

D'un autre côté, pour suppléer autant que possible au manque de terrain, les malades furent occupés à extraire du sable de la rivière de l'Aisse et à l'emmagasiner à l'asile, en vue des constructions prochaines.

Un certain nombre d'entre eux, en cultivant les terres des propriétaires voisins, obtenaient une compensation partielle à l'insuffisance du terrain que possédait l'Établissement. Une rémunération journalière était la conséquence économique de cette mesure, et ce travail n'avait lieu que sous la direction médicale, qui sauvegardait les exigences du règlement et les intérêts des malades.

Par ces moyens, les deux principaux *desiderata* qui restaient : insuffisance d'eau et de terrain, étaient satisfaits, au moins temporairement.

Les travaux pour l'achèvement de l'installation des bains à vapeur, des douches, des appareils de distribution d'eau, etc., et ceux qui restaient à achever pour l'embellis-

sement de la chapelle, livrée au culte l'année précédente, furent exécutés dans le courant de l'année 1865.

Le 12 août de la même année eut lieu l'adjudication des travaux pour l'établissement des galeries de service aux quartiers des agités et pour les murs de clôture du cimetière. Le décompte définitif de ces travaux s'éleva à 22,378 fr. 27 c.

La crépissure des murs des préaux et de ceux d'enceinte du clos eut lieu aussi en 1865. Ce travail était devenu nécessaire à raison du sable de qualité inférieure dont on s'était servi primitivement.

L'établissement de l'asile dans la commune de Bassens n'avait pas eu lieu sans rencontrer une certaine opposition parmi les habitants de la localité. A plusieurs reprises, des pétitions furent adressées à l'autorité supérieure, soit pour éloigner l'asile, soit pour changer les dispositions du plan général.

Une fois l'asile construit, on prétendit qu'il faisait supporter de lourdes charges à la commune, à laquelle il n'apportait aucun bénéfice.

Le conseil municipal s'adressa même au préfet, en mai 1866, pour obtenir :

1° De mettre à la charge de l'asile une somme de 150 francs, représentant à peu près la moitié du traitement et des frais de bureau du secrétaire de la mairie ;

2° De supprimer dans le budget de la commune les 80 fr. 30 portés pour assistance des aliénés indigents.

Les motifs sur lesquels ce conseil basait ces réclamations étaient que le travail du secrétaire était au moins quadruplé par le fait de l'Établissement ; que la commune avait déjà

fait beaucoup de dépenses à cet égard, notamment celle de l'acquisition du nouveau cimetière.

Mais si la commune de Bassens supporte des charges par la présence de l'asile sur son territoire, ces charges ne sont que l'expression des obligations légales générales, et l'asile concourt largement aux charges communales par les impositions et prestations qu'il paie. Il satisfait à un besoin social de premier ordre ; dans ce cas, l'intérêt particulier doit s'effacer devant l'intérêt général. Aussi ne fût-il pas donné suite à la demande du conseil municipal.

Ce mécontentement n'est pas éteint ; il s'est traduit de nouveau, à plusieurs reprises, au sujet de l'acquisition du domaine de Bressieux. Il ne disparaîtra que lorsqu'une génération nouvelle acceptera le fait accompli.

Par contrat passé le 11 octobre 1866 entre le Préfet et le sieur Bocquin, l'asile acquit un immeuble contenant un local propre à abattre les bestiaux destinés à l'Établissement. Cette acquisition fit disparaître les conditions aléatoires, toujours préjudiciables à l'Administration, dans lesquelles se trouvaient les bouchers soumissionnaires, par l'incertitude de pouvoir trouver un local convenable pour faire face aux obligations de leur soumission.

Le prix d'achat, les frais d'acte et les dépenses pour l'appropriation de l'abattoir s'élevèrent à 4,500 francs.

Ce bâtiment, quoique en dehors du mur de clôture, dépendait du domaine de Bressieux et avait été vendu par M. Gruat. Il est situé sur les confins de Chambéry.

Chaque année apportait ainsi son contingent d'améliorations, et dans une visite qu'il fit à l'asile le 14 avril 1867, le Préfet de la Savoie [1], après être entré dans tous les détails

[1] M. le baron de Lassus-Saint-Geniès.

relatifs au bien-être et à la bonne tenue des malades, manifesta, à plusieurs reprises, aux membres de la Commission de surveillance et au personnel administratif et médical, toute sa satisfaction pour la bonne organisation et la bonne direction des divers services.

La marche progressive du développement de toutes les dispositions d'intérieur pour assurer l'amélioration des divers services, la bonne tenue des malades, etc., étaient en effet l'objet de la sollicitude constante de l'Administration.

Dans sa délibération du 12 mai 1867, la Commission de surveillance, sur l'initiative du directeur-médecin, demanda l'autorisation d'augmenter de 10 centilitres la ration de vin des aliénés indigents. Cette autorisation fut accordée.

Une importante amélioration avait déjà été apportée au régime alimentaire par la substitution du pain de deuxième qualité à celui de troisième et par l'augmentation de la ration de la viande.

Ici se place un détail qui ne laisse pas d'avoir son importance.

La population d'un asile d'aliénés est composée d'éléments qui, par leur état maladif, sont constamment portés au désordre ; il est nécessaire de réagir, par tous les moyens possibles, contre ces tendances et, pour arriver à ce but, la régularité dans les divers mouvements de la journée est d'une haute importance.

Pour cela il faut avoir un moyen de faire naître, selon l'expression d'un grand écrivain, à la même minute, un même sentiment dans mille cœurs divers.

Dans quelques asiles on se sert de la trompette ou du tambour. Ces instruments réveillent des idées peu en rapport avec l'impressionnabilité de la généralité des malades.

L'usage de la cloche, au contraire, n'éveille aucune impression qui ne soit habituelle chez eux ; le son de la cloche porte, en outre, avec lui, une signification sérieuse et consolante.

Châteaubriand poétise la cloche, cette cloche qui force les vents et les nuages à se charger de la pensée des hommes. A nos pauvres paysans devenus malades qu'est-ce qui pourrait mieux que la cloche rendre comme un écho du clocher, comme un souvenir de la vie du village ?

C'est donc à ce dernier moyen qu'on s'arrêta pour indiquer les différents mouvements de la journée dans toute l'étendue de l'asile et même dans le voisinage, lorsque les malades travaillaient au dehors du clos.

Le directeur-médecin soumit à la Commission de surveillance les plans et devis pour l'érection d'un clocheton au-dessus de l'horloge du bâtiment central, permettant d'établir un deuxième cadran qui donnerait l'heure à toute la partie nord de l'Établissement, et contenant, dans sa partie supérieure, une cloche destinée à annoncer les divisions de la journée.

Ce projet fut approuvé par décision préfectorale en date du 1er août 1867. Les travaux furent commencés immédiatement ; la dépense totale s'éleva à 4,189 fr. 50.

D'une architecture élégante, ce clocheton relève et orne agréablement le bâtiment central.

En 1867, le titre d'établissement *départemental*, sous lequel il avait été désigné jusqu'alors, fut contesté à l'asile par l'administration des domaines dans les circonstances suivantes.

Le sieur Grosse, entrepreneur, avait été cité devant le tribunal d'Annecy, par cette administration, pour obtenir

paiement du droit proportionnel d'enregistrement des traités passés pour les travaux exécutés à l'asile en 1863. Un jugement du tribunal de Chambéry, en date du 6 juin 1864, avait écarté une première réclamation ; mais le jugement fut cassé pour vice de forme.

M. Grosse appela en cause le département et l'Établissement, pour se garantir des condamnations qui auraient pu être prononcées contre lui.

La Commission de surveillance, par sa délibération du 31 mai, s'en rapporta, dans l'intérêt de l'asile, à M. le Préfet, pour la solution à donner à cette importante question. Celui-ci en référa au ministre de l'intérieur lequel, par dépêche du 15 juin, détermina d'une façon précise la *situation*, l'*existence civile* de l'asile, qui, dit-il, ne saurait être considéré comme départemental, attendu qu'il a une existence propre, résultant de ses titres même de fondation, qui lui a été reconnue et confirmée par le décret du 31 août 1860.

En effet, fondé par le Conseil général de charité du duché de Savoie, approuvé par lettres royales du 6 mars 1827, il a été affecté dès l'origine aux aliénés du duché. C'est même à raison de cette affectation que le Conseil de charité a été autorisé à acquérir, jusqu'à concurrence de 300,000 livres neuves, divers immeubles nécessaires à l'agrandissement de l'asile et à disposer, pour cet objet, des parts d'amendes afférentes aux hôpitaux et conseils de charité du duché et de celles qui leur reviendraient jusqu'à la fin de 1830.

De plus, comme on l'a vu, les lettres royales se réservaient de pourvoir, au moyen d'une imposition sur les provinces du duché, à la dotation première de l'Établissement.

La donation du général comte de Boigne, poursuivait M. le ministre, libéralité considérable, s'adressait à l'*Établissement destiné à recueillir les aliénés des deux sexes de la ville de Chambéry, de la province de Savoie-Propre et de toutes les provinces du duché de Savoie.*

Les 400,000 fr. donnés par l'Empereur et destinés à l'adjonction d'un quartier de crétins, n'ont pu, même indirectement, modifier le caractère de l'asile, l'agrandissement projeté étant destiné aux crétins des deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. (Décret du 31 août, article 3.)

Enfin, comme consécration de tout ce qui précède, les dispositions de l'article 2 de ce décret ont déclaré l'asile de Bassens établissement *public.* Son individualité et son indépendance se sont trouvées ainsi déterminées et reconnues par l'administration française.

Mais, bien qu'indépendant, Bassens n'en a pas moins, à l'égard du service des aliénés de la Savoie, une affectation départementale, et c'est à raison de cette affectation que les fonctionnaires et employés de l'asile ont été adjoints à la caisse départementale des retraites.

Le titre de l'asile fut donc changé : de *départemental,* comme il avait toujours été considéré, il devint *public.* Cette modification était tout à son avantage, lui donnant ainsi une vie propre et lui rendant son indépendance relative.

L'Administration de l'asile remboursa à l'entrepreneur Grosse le montant des droits d'enregistrement de marchés réclamés par l'administration des domaines, droits qui s'élevaient à 1,634 fr. 27.

Au mois de juillet 1867, M. l'inspecteur général Cons-

tans vint inspecter l'asile. Dans la séance extraordinaire de la Commission de surveillance, tenue à cette occasion, M. l'inspecteur général, après avoir témoigné à l'Administration toute sa satisfaction pour l'excellente tenue et la bonne direction de l'asile « incontestablement le mieux dirigé, » dit-il, passa en revue les différentes mesures à prendre pour compléter l'Établissement.

Quatre questions principales furent successivement examinées par lui pour atteindre ce but :

1° Doter l'asile d'eau en quantité suffisante ;

2° Terminer les constructions qu'il restait à faire ;

3° Procurer aux aliénés, par l'acquisition d'un terrain convenable, un travail nécessaire à leur traitement et productif pour la maison ;

4° Établir un pensionnat pour les aliénés riches.

M. l'inspecteur général, qui avait visité le domaine de Bressieux, reconnut qu'il renfermait trois des conditions essentielles énoncées ci-dessus. L'eau et le terrain s'y trouvent en quantité suffisante, et il était facile d'y approprier un pensionnat pour les malades de la classe aisée.

Comme on le voit, M. le docteur Constans, était en communauté parfaite d'idées avec M. le docteur Fusier, qui nourrissait ce projet depuis 1863.

Poursuivant son raisonnement au point de vue financier, M. l'inspecteur général se demanda si l'asile pourrait faire face avec ses seules ressources à la dépense considérable que nécessiterait l'acquisition de ce domaine. Il n'hésita pas pour l'affirmative, conseillant soit un emprunt, soit l'aliénation des rentes possédées par l'asile. « L'Établissement, dit-il, étant réduit à se suffire à lui-même, doit chercher à atteindre son entière évolution en ne comptant que sur les ressources qu'il possède et sur celles qu'il

pourra réaliser annuellement à l'aide d'un prix de journée suffisamment rémunérateur. »

La sagesse administrative qui caractérise M. l'inspecteur général Constans, sa connaissance pratique des besoins à satisfaire dans le service des aliénés donnaient un grand poids à son appréciation sur l'efficacité des mesures projetées. Il est regrettable que ce projet n'ait pu se réaliser dès lors, par suite du prix élevé de vente.

Dans la même réunion fut agitée la question de savoir si la subvention de 100,000 fr., promise par le département de la Savoie, n'était pas entièrement due à l'asile. Cette subvention avait été votée, comme il a été dit, par le Conseil général, dans le but de faire face aux dépenses exigées pour l'assistance des crétins, surtout pour ceux de ces malheureux qui compromettent la morale publique, et principalement ceux du sexe féminin, qui concourent le plus à la propagation de ces êtres dégénérés.

L'opinion de M. l'inspecteur fut que, dans tous les cas, la somme de 30,000 fr., votée par le Conseil général, dans sa session de 1866, devait au moins être versée immédiatement à l'asile.

Malgré plusieurs réclamations, cette subvention n'a pas été encaissée. Peut-on espérer encore que le Conseil général actuel, qui a donné déjà de nombreuses preuves de sollicitude à l'Établissement, tiendra à honneur de liquider l'engagement pris par son devancier? Il aiderait de la sorte à compléter l'asile qui, jusqu'à ce jour, n'a rien coûté absolument aux départements de la Savoie, — lesquels, pourtant, en bénéficient, — et s'est édifié avec ses seules ressources, aidé de la subvention gouvernementale.

L'augmentation croissante de la population des malades

occasionnait depuis quelque temps un encombrement qui aurait pu devenir préjudiciable à la bonne marche du service ; il devenait nécessaire d'augmenter le nombre des pavillons. Ainsi, la population totale qui, au 10 septembre 1860, était de 232 malades, s'était rapidement élevée à 392 en 1864, et atteignait le chiffre de 411 au 1er janvier 1868.

Cette augmentation dans le nombre d'aliénés traités ne représente pas, heureusement, la progression réelle des cas de folie dans nos deux départements ; dans ce cas, malheureusement, en admettant que cette progression dût continuer, on pourrait calculer le moment où tout le monde serait atteint. Mais, comme elle s'est produite dans les huit années qui ont suivi immédiatement l'application de la loi française en Savoie ; en raison du bénéfice de cette loi qui facilite les admissions ; par la transformation de l'asile, et enfin par la confiance des familles, qui ne fait que s'accroître, les entrées ont été sensiblement plus nombreuses. Cette progression s'est fait sentir jusqu'à ce jour ; elle a cependant considérablement diminué et, espérons-le, sera bientôt arrêtée.

Il s'agissait donc de faire disparaître l'encombrement par l'établissement de nouvelles constructions, sans apporter de modifications au plan général, et sans compromettre les dispositions ultérieures qui seraient indiquées par suite de l'acquisition du domaine voisin.

La construction des pavillons figurés au plan général sous les numéros V et X, répondait parfaitement à ces besoins.

Dans la séance de la Commission de surveillance du 15 mars 1868, le directeur-médecin soumit les plans et devis pour la construction de ces deux pavillons et des galeries

de service destinées à les relier aux autres bâtiments et à la chapelle.

Après avoir démontré l'urgence de ces travaux, il exposa que la situation financière de l'asile offrait, et au delà, les ressources exigées pour couvrir les dépenses nécessaires aux constructions. En effet, depuis l'annexion, cette situation s'améliorait progressivement malgré les lourdes charges dont l'Administration s'était peu à peu liquidée.

A cette époque — mars 1868 — l'Administration pouvait disposer d'un excédant de recettes de..	96.951 65
Auquel il fallait ajouter le solde du domaine du Betton, dont l'échéance arrivait le 31 décembre 1868, ci....................	165.000 »
Total.......	261.951 65

Dans l'éventualité de l'encaissement des 30,000 fr. votés par le Conseil général, cette somme devait être portée à 291,951 fr. 65 et l'évaluation du montant des travaux n'était que de 180,000 fr.

Les fonds disponibles étaient donc plus que suffisants pour solder la dépense prévue et pour représenter le capital roulant.

Il restait encore dû 50,000 fr. à la Caisse des dépôts et consignations; mais cette dette, fractionnée comme dépense annuelle, devait être éteinte facilement au moyen d'une partie des économies sur les dépenses ordinaires.

Le 4 juillet, M. le Préfet de la Savoie approuva le projet des travaux, qui furent adjugés le 8 août suivant aux entrepreneurs Bonna oncle et neveu. On obtint un rabais de 16 0/0 sur les prix portés au devis, ce qui réduisait la prévision de la dépense à 151,200 fr.

Les travaux des fouilles et terrassements furent faits par les aliénés travailleurs, comme se l'était réservé l'Adminis-

tration, qui fournît aussi le sable et le gravier déjà emmagasinés dans cette prévision. L'Établissement bénéficia ainsi d'une somme de près de 7,000 fr.

Les gros travaux adjugés le 8 août 1868, étaient mis en commencement d'exécution et, malgré des retards inévitables dans une entreprise de ce genre, les deux nouveaux pavillons purent être habités à la fin de 1870.

Des améliorations importantes, suggérées par l'expérience et le zèle toujours en éveil de M. le docteur Fusier, furent apportées dans les dispositions d'intérieur de ces quartiers, dont la construction amena les améliorations suivantes :

Diminution de l'encombrement ;

Transfèrement des dortoirs situés au rez-terre — où couchaient près du tiers des malades — dans les salles du 1er étage ;

Séparation des pensionnaires de 3e classe, d'avec les autres malades, parmi lesquels ils étaient confondus, ce qui était pour les premiers une source de désagréments : leur éducation, leurs habitudes antérieures leur rendaient pénible cette assimilation ;

Possibilité d'admettre les crétins et les idiots des deux départements de la Savoie, surtout ceux dont l'état est un danger pour la sécurité et la morale publiques.

Enfin, par l'établissement de sous-sols dans ces nouvelles constructions, on obtint des locaux spacieux pour retirer les charbons, les légumes, etc.

La dépense totale pour la construction de ces deux quartiers et des galeries couvertes jusqu'à la chapelle, y compris la menuiserie, la serrurerie, la ferblanterie, la vitrerie, les appareils de chauffage, le mobilier, tous les

travaux de raccord non prévus au devis et nécessités par les lieux, s'éleva à 173,984 fr.

Ces travaux avaient été payés au fur et à mesure de leur exécution. Des difficultés soulevées par les entrepreneurs, difficultés qui entraînèrent un procès devant le Conseil de préfecture, retardèrent le paiement du solde, qui n'eut lieu qu'en 1873. Ce solde ne s'élevait plus, d'ailleurs, qu'à 4,897 fr. 69.

Le 9 juin 1869, vers les quatre heures du matin, un incendie se déclara dans les hangars provisoires contenant les écuries, les ateliers, la buanderie, etc. — Des poutres encastrées dans la cheminée de la buanderie prirent feu et le communiquèrent à ce bâtiment, construit en grande partie en bois.

Des secours aussi intelligents que nombreux, venus soit des pompiers et du personnel de l'asile, soit des communes environnantes, arrêtèrent promptement la marche du feu.

Les hangars incendiés étaient assurés à la compagnie l'*Urbaine*, laquelle indemnisa immédiatement l'asile des dégâts causés par le sinistre et évalués à 2,951 fr.

L'Administration ne négligeait rien pour améliorer les divers services d'intérieur et les mettre en rapport avec l'importance de l'Établissement. Le fourneau de la cuisine ne pouvait bientôt plus suffire aux besoins de la population, qui allait toujours en augmentant, et il était presque hors de service ; son remplacement était devenu nécessaire.

Il y fut pourvu par un marché passé avec le sieur Bruel, constructeur à Chambéry, qui s'engagea à construire un

grand fourneau avec étuve, d'après les plans dressés à cet effet, et dans les meilleures conditions, pour le prix de 8,000 fr. La dépense totale monta à 8,400 fr., y compris les honoraires de l'architecte.

Ce fourneau a une longueur de 5 mètres 30 sur une largeur de 1 mètre 70 et une hauteur de 0,80 centimètres. Il est double, c'est-à-dire qu'il est composé de deux fourneaux juxtaposés et liés ensemble, composés chacun d'un nombre égal de pièces, pouvant fonctionner à volonté, séparément ou simultanément. Chacun de ces fourneaux contient un foyer, deux fours, trois grands trous pour les marmites et deux bouilloires. Pour l'absorption de la buée, le tout est recouvert par une hotte en tôle, dépassant le fourneau de 0,40 centimètres sur toutes ses faces. Une étuve est établie contre la paroi de la cuisine dans laquelle passe le canal de la fumée. Deux grues en acier, posées aux deux extrémités, permettent de faire mouvoir avec facilité les chaudières, qui contiennent 600 litres.

Ce fourneau est alimenté avec de l'anthracite de Maurienne, combustible qui dégage beaucoup de calorique et dont le prix de revient est bien au-dessous de celui de la houille.

Dans une maison d'aliénés où tout doit concourir au but imposé à l'établissement, à savoir le soulagement et le bien-être des malades, le moindre détail peut aider à ce but et, partant, a son importance. On me pardonnera donc d'entrer dans ces détails.

J'ai dit que les pensionnaires de 3e classe étaient confondus avec les autres malades durant le jour et que la construction des deux nouveaux pavillons permit de les isoler et de les rendre à des habitudes plus en rapport avec

leur manière d'être antérieure. On affecta à cette catégorie d'aliénés les pavillons Fodéré et Esquirol, portant les numéros III et XII sur le plan général ci-joint.

Le devis des travaux nécessaires à l'appropriation de ces pensionnats *provisoires*, — en attendant la création du pensionnat définitif à Bressieux, — s'élevait à 5,250 fr. Cette somme fut entièrement absorbée à cette fin, et permit d'établir dans ces quartiers toutes les conditions du traitement particulier dû aux malades de cette classe.

En améliorant le régime des pensionnaires riches, l'Administration ne perdait pas de vue le bien-être des malades indigents. Sa préoccupation constante était, au contraire, d'augmenter ce bien-être le plus possible.

Sur la proposition de la Commission de surveillance, M. le ministre de l'intérieur, par décision du 27 mai 1870, autorisa une nouvelle modification au régime alimentaire : elle consistait en une augmentation de 20 grammes sur la ration de viande pour les hommes, du 1er novembre au 1er mai, période de temps pendant laquelle les légumes sont en moindre quantité.

Lors de son inspection de l'asile de Bassens en 1869, M. l'inspecteur général Lunier recommanda vivement l'acquisition du domaine de Bressieux, lequel, dit-il, apporterait les éléments nécessaires au développement de l'Etablissement et à sa prospérité.

Le jugement des hommes les plus compétents était unanime en faveur du projet mûri et présenté par M. le docteur Fusier.

Cette inspection générale, qui eut lieu dans les premiers jours du mois d'août, fit constater l'excellente situation financière de l'Établissement et sa bonne direction. M. le

docteur Lunier réunit tout le personnel de l'Administration devant la Commission de surveillance et témoigna sa satisfaction pour le zèle que chacun mettait à remplir son devoir. Le président de la Commission, M. le commandeur Dupasquier, s'empressa, à cette occasion, de corroborer les appréciations de M. l'inspecteur général et il lui fit savoir que le concours de tous était dû à l'initiative et à l'activité incessantes de M. le docteur Fusier, qui fait de l'œuvre des aliénés sa préoccupation unique.

Dans l'attente de la réalisation du projet d'acquisition du domaine de Bressieux, des fouilles pour l'augmentation du volume des eaux furent pratiquées à la Clusaz, sur la propriété Molard, dans le périmètre désigné par un acte de vente fait à l'asile le 28 janvier 1848.

Ces fouilles importantes, exécutées par les malades travailleurs, furent poursuivies avec activité et eurent pour résultat de fournir une quantité d'eau de 15 à 20 litres par minute.

Cette quantité ne pouvait suffire complètement aux besoins de l'asile, car, pour une population de 580 personnes qu'il renfermait alors, elle n'aurait assuré que 42 litres par jour à chaque individu, et on compte, pour satisfaire largement aux divers besoins, — en moyenne dans les asiles, — un hectolitre par jour et par individu. Mais il est à noter que ces travaux furent exécutés pendant l'été de 1870, époque de grande sécheresse, durant laquelle la source de Bressieux, — qui de mémoire d'homme n'avait tari, — était à sec.

Cette particularité laissait espérer que la quantité trouvée ne ferait qu'augmenter. Et en effet, après l'établissement d'un grand canal en maçonnerie, sur un parcours de

400 mètres, afin d'amener les eaux nouvellement captées dans les anciens canaux de l'asile, cette quantité grossit de manière à pouvoir suffire, pendant une partie de l'année, aux besoins ordinaires de l'Établissement.

Depuis lors, on ne loua les eaux de M. Molard que durant deux ou trois mois de l'année, pendant la saison d'été, et l'asile se trouva ainsi dégrevé de la majeure partie de l'indemnité qu'il payait annuellement pour les eaux de la Dhuis.

Le montant des travaux de maçonnerie pour la construction du canal et d'une partie des fouilles exécutée par des ouvriers du dehors, à raison des dangers qu'il y avait pour la sécurité des malades, y compris une somme de 500 fr. payée à M. Molard, pour l'indemniser des dégâts occasionnés dans sa propriété, s'éleva à 4,997 fr. 43.

Les résultats de ces fouilles, entreprises sur le même emplacement où des recherches analogues avaient été faites sans succès en 1863, par M. l'ingénieur Deloche, furent de doter la maison d'une quantité d'eau potable, sinon abondante du moins suffisante à la boisson et à la propreté, et d'exempter l'Établissement d'avoir recours à des expédients onéreux pour se procurer l'eau dont il avait besoin.

Après les premiers désastres de 1870, au commencement du siége de Paris, soixante femmes aliénées furent transférées de l'asile Sainte-Anne (Seine) à celui de Bassens.

A raison de la cherté des subsistances à cette époque, des frais d'installation et de mobilier exigés pour recevoir ces malades, leur prix de journée fut fixé à 1 fr. 40.

Dans le courant de l'année 1871, de gros travaux de répa-

rations ont été exécutés à la cuisine. Le service de la cuisine, dans un établissement comme celui de Bassens, est très important. On a vu les dépenses que l'Administration s'était imposées pour construire le grand fourneau et établir une étuve, dans le but de mettre ce service au niveau du développement progressif de l'asile.

Dans cette même pensée, la Commission de surveillance, sur la proposition de M. le directeur-médecin, demanda l'autorisation, dans sa séance du 9 juillet 1871, de faire voûter les salles de récurage, d'épluchage et de lavage des légumes, pièces latérales et dépendantes de la cuisine, dont les plafonds tombaient par suite de l'humidité permanente de ces locaux, et de faire cimenter les parois à une certaine élévation.

D'autre part, l'emplacement pour le récurage des chaudières était devenu trop réduit, par le fait de l'emploi des grandes chaudières pour le nouveau fourneau.

Pour obvier à cet inconvénient et apporter la plus grande commodité dans ce pénible service, comme pour faciliter la sortie de la buée, la Commission demanda, dans la même séance, l'autorisation de faire construire une annexe sur le derrière de la cuisine, annexe destinée à servir de local pour le récurage.

Le devis de ces différents travaux, approuvé le 1er septembre 1871, s'élevait à 7,591 fr. Il fut procédé à l'adjudication le 28 octobre suivant et l'adjudicataire fut M. Fr. Duverney, entrepreneur, qui consentit un rabais de 15 0/0. Le décompte définitif fut arrêté à la somme de 6,782 fr. 87.

La cuisine et les locaux qui en dépendent se trouvent aujourd'hui dans les meilleures conditions, comme surface, aérage et facilité du service.

L'annexe construite en saillie du bâtiment central a ap-

porté une grande commodité dans ce service. Il existe peu d'établissements publics où ces locaux soient aussi bien aménagés.

Le 22 août 1871, le Préfet de la Savoie[1] visita l'asile. Reçu par la Commission de surveillance et par les fonctionnaires, il leur exprima, après sa visite, sa satisfaction pour la tenue remarquable et la bonne direction de l'Établissement.

Spécialement, M. le directeur-médecin — qui venait de recevoir, par sa nomination à la première classe de son grade, une juste récompense de son zèle ardent et dévoué, — fut félicité des soins persévérants et éclairés qu'il apportait dans toutes les branches de son administration.

Ces éloges bien mérités, décernés par M. le Préfet, furent réitérés par son successeur[2], lors d'une visite qu'il fit à l'asile, le 31 mai 1872, à l'occasion de laquelle il promit son concours actif pour faire réussir le projet de l'Administration envers le domaine de Bressieux. Mais, appelé quelques mois après à administrer le département de la Loire et ensuite celui des Bouches-du-Rhône, l'Établissement ne pût bénéficier de sa bonne volonté.

Cette même année fut créée une deuxième place d'élève-interne en médecine. L'Administration n'oubliait pas que la première condition d'un asile est la guérison ou l'amélioration et la bonne tenue des malades, et que cette condition doit, pour être obtenue, avoir pour base un service médical assuré et aussi étendu que possible.

Par la création de cette place, le service médical fut

[1] M. Eugène Guiter.
[2] M. le marquis de Tracy.

assuré d'une manière invariable ; car si l'un des internes s'absente pour prendre ses examens ou pour autre cause, il en reste toujours un pour faire face au service.

Un interne en médecine est chargé de la division des hommes et l'autre de la division des femmes, sous la direction supérieure et la responsabilité du médecin en chef.

J'ai dit qu'on avait renoncé à construire les bâtiments qui figurent au midi sur le projet primitif ; toutefois, il restait à construire les rustiques, soit les bâtiments destinés à contenir les écuries et remises, la buanderie, les ateliers, la boulangerie, les magasins et les entrepôts divers, etc., qui étaient installés, sauf la boulangerie qui n'existait pas encore, dans des constructions provisoires situées en dehors de la symétrie du plan d'ensemble.

Dans chaque division (hommes et femmes) il avait été établi primitivement une salle de bains, avec tous les accessoires qui constituent un système balnéaire complet. Le fonctionnement de ces deux services prouva qu'il eut été plus facile et plus économique de les concentrer en un seul. Le directeur-médecin proposa, en conséquence, de transporter dans les nouvelles constructions les salles de bains des deux divisions à droite et à gauche des chaudières à vapeur qui, d'après son avant-projet, devaient être installées sur la ligne médiane, en arrière de la chapelle.

Cette disposition présentait des avantages incontestables.

Outre cet avant-projet devant terminer l'exécution du plan de l'asile, le directeur-médecin soumit à la Commission, dans la séance du 14 juillet 1872, un plan idéal dressé par lui, ayant pour but de satisfaire à deux indications urgentes : pouvoir loger pendant la nuit, dans des chambrettes particulières, un certain nombre de parleurs

et semi-agités, et éloigner l'encombrement dans les pavillons des agités principalement.

En élevant d'un étage les bâtiments des bains — qui, comme il a été dit, devaient être déplacés, — on obtenait un emplacement pouvant contenir 46 lits dans chaque division. En ajoutant à ces 92 places, les 14 obtenues dans chaque division par le transfèrement des bains, on arrivait à un total de 120 lits de plus.

L'avis de la Commission de surveillance fut entièrement favorable à ces projets, et elle demanda immédiatement à l'architecte les plans et devis nécessaires, pour les soumettre à l'autorité préfectorale.

Mais ces travaux ne furent exécutés que plus tard et successivement, car, sur ces entrefaites eut lieu une inspection générale de l'asile (juin 1873). Les plans demandés n'avaient pas encore été produits, et M. l'inspecteur général Constans, après avoir déclaré de nouveau que l'asile de Bassens était *le mieux tenu de la France*, laissa pour instructions formelles de surseoir à tous travaux importants de construction, devant l'urgence de doter l'Établissement d'eau, de terrain et d'un pensionnat, et devant les facilités que pouvaient offrir pour l'acquisition du domaine de Bressieux, les capitaux en ce moment disponibles. Il engagea, en outre, l'Administration à pourvoir immédiatement aux mesures nécessaires pour l'acquisition de cette propriété.

Des négociations furent entamées avec les propriétaires de Bressieux, qui demandèrent 300,000 fr. pour prix de vente de leur domaine. Le 20 octobre 1873, M. de Fournès, préfet de la Savoie, accompagné des membres de la Commission de surveillance, du directeur-médecin et de l'architecte, visita cette propriété, les bâtiments et les

sources qu'elle renferme, afin d'avoir des éléments pratiques d'évaluation, pour répondre à la proposition de vente. Ensuite de cette visite, il fut arrêté qu'on offrirait la somme de 260,000 fr.

Ce prix ne fut pas accepté par les propriétaires et l'Administration chercha ailleurs à se pourvoir des éléments indispensables qui manquaient encore à l'asile.

Mais les démarches qu'elle fit pour acquérir de l'eau en abondance et du terrain dans les environs furent sans succès. Au reste, aucune combinaison autre que celle portant acquisition du domaine de Bressieux ne pouvait satisfaire aux exigences de la situation. Aussi ces démarches étaient-elles faites sans grand empressement : la direction conservait toujours l'espoir d'acheter le domaine de Bressieux.

Mais, dès qu'il était démontré que cette mesure pouvait seule assurer à l'asile les éléments de prospérité qui lui faisaient défaut, on aurait dû accepter dès lors les propositions des propriétaires de ce domaine.

Avec les bénéfices qu'aurait procurés une vaste exploitation agricole, il aurait suffi que le Conseil général fixât un prix de pension légèrement plus élevé que le prix de revient de la journée des malades, de manière à garantir une économie annuelle suffisante, pour couvrir les dépenses d'acquisition.

A ce propos, il est juste de faire remarquer que l'asile de Bassens s'est édifié avec ses seules ressources et à l'aide d'une subvention de l'État relativement peu considérable, comparativement aux sommes dépensées [1]. Les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie ne se sont,

[1] Voir le tableau n° 1. Sommes dépensées pour l'édification de l'asile.

jusqu'à ce jour, imposé aucune charge extraordinaire pour sa construction ; ils n'ont payé pour l'entretien de leurs aliénés qu'un prix de journée inférieur à celui perçu par les asiles voisins, lesquels, pour la plupart, ont été construits par les départements, qui couvrent encore par des subsides toutes leurs dépenses extraordinaires.

Bien que le prix de journée des malades à la charge des deux départements savoyards soit très réduit, il le deviendra encore davantage lorsque l'asile sera complété. Les conseils généraux ont donc tout intérêt à accélérer son achèvement, pour faire bénéficier plus tôt les départements de la diminution sur le prix de pension des indigents qui en sera la conséquence.

Dans cet ordre d'idées, le directeur-médecin exprima le désir, dans son rapport annuel au Conseil général, de voir élever le prix de journée afin de pouvoir réaliser des économies pour compléter l'asile. Il faisait observer *qu'en compensation d'un léger sacrifice demandé pendant huit ou dix ans au plus, l'asile offrait aux deux départements de diminuer, au moins de la moitié, les charges qui leur sont imposées pour l'entretien de leurs malades.*

Le Conseil général, en adoptant les conclusions de la Commission chargée d'examiner cette proposition, demanda, sur l'observation d'un de ses membres, de garantir les intérêts du département, par un traité à devoir lui être soumis par la Commission départementale, en session d'avril 1874.

En conséquence, le projet de traité dont la teneur suit fut élaboré.

ART. 1er.

Les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie paieront, pendant une période de douze ans, un prix de journée

de 1 fr. 20 pour l'entretien de leurs aliénés indigents à l'asile de Bassens, déduction faite de la rente de Boigne.

ART. 2.

A la fin de cette période, l'asile de Bassens s'engage à laisser au bénéfice des aliénés indigents des deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, à répartir en proportion du nombre de leurs journées, les économies annuelles constatées régulièrement en fin exercice, après satisfaction entière accordée à tous les besoins du service.

ART. 3.

Si le projet qui doit compléter l'asile était en entier réalisé avant le temps énoncé à l'article 1er, les départements jouiraient dès lors des avantages stipulés à l'article antérieur.

ART. 4.

Le caractère de l'asile de Bassens, soit d'*asile public*, ne pourra être modifié par le présent traité.

Une commission interdépartementale composée de MM. d'Alexandry, président du Conseil général, et Falquet, président de la Commission de permanence pour la Savoie, et de MM. Dagand, docteur, et de Blonay, membres de la Commission de permanence pour la Haute-Savoie, se réunit à l'asile le 29 janvier 1874.

Cette réunion, présidée par M. le Préfet de la Savoie, avait pour but de constater sur place l'opportunité du projet de traité.

Après une longue discussion et après avoir visité l'Établissement en détail, la Commission interdépartementale résolut à l'unanimité de soumettre le projet de traité à l'approbation des conseils généraux de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Il fut en effet présenté à ces deux corps et reçut leur assentiment.

Ce projet de convention démontre d'un côté l'esprit d'ini-

tiative et le zèle de l'Administration de l'asile, de l'autre la bienveillance et la bonne volonté des conseils généraux; mais il ne pouvait être approuvé par l'autorité supérieure, étant en contradiction avec les principes de droit ou plutôt avec les règles de la comptabilité administrative.

Il avait la valeur — qu'on me permette la comparaison — qu'aurait un traité passé entre un négociant et un des comptes de son grand-livre.

Effectivement, l'asile de Bassens, quoiqu'ayant son existence propre, formant un être moral, appartient de fait aux deux départements. Il a été créé en faveur du duché de Savoie ; et la dotation de Boigne, comme il a été dit, a été faite *pour soulager les aliénés hommes et femmes de la ville de Chambéry, de la province de Savoie-Propre et de toutes les autres provinces du duché sans exception* [1].

Or, en s'engageant à faire bénéficier les deux départements de ses excédants de recettes, l'asile promettait... ce qu'il est obligé de faire par la force des choses même. Il est bien évident qu'une fois tous les besoins satisfaits, ses *bonis* annuellement constatés reviendront aux deux départements sous la forme de diminution dans le prix de journée des malades.

Il ne fut donc pas donné d'autre suite à ce projet de traité. Tout ce qu'il en reste, selon moi, est un engagement moral contracté par les deux départements envers l'asile, à l'effet de maintenir pour les aliénés indigents un prix de journée suffisamment rémunérateur pour lui permettre de se compléter.

Avant de reprendre la suite de ma narration, qu'il me soit permis de m'arrêter un instant sur la question du

[1] Acte du 23 mars 1827

caractère de l'asile, question soulevée dans l'article 4 du projet de traité.

Si l'on consulte le droit public qui régissait cette matière en Savoie avant l'annexion, on voit que, de tout temps, il a été de principe d'attacher à tous les établissements de bienfaisance un caractère de stabilité que la vie civile seule peut leur donner.

Des confréries ou congrégations même acquerraient ce privilège anciennement ; telles, à Chambéry, la congrégation de l'Assomption, dite grande congrégation des Nobles, chez laquelle se recrutèrent jusqu'à la Révolution les administrateurs de l'Hôtel-Dieu ; celle des Dames de Sainte-Élisabeth, directrices des Repenties et des Orphelines, etc.

L'autorité publique conservait seulement un pouvoir de direction tutélaire et conservatrice des biens de main-morte, apanage des pauvres.

Il en était de même en France où, dès le ve siècle, nous voyons que les hospices sont constitués possesseurs de biens inaliénables. A une seule époque, — sous la première république, — la législation dérogea à ce sage principe : le décret du 23 messidor an II, enleva aux hospices leur existence propre et leurs biens, et mit leurs dépenses à la charge de l'État. Mais on revint bientôt à des idées plus saines, et la loi du 16 vendémiaire an V fit rentrer les établissements charitables dans la jouissance de leurs biens ; et dans toutes les lois édictées dès lors, concernant l'administration hospitalière, se trouve constamment exprimé le principe de l'individualité et de l'indépendance vis-à-vis des trois grandes unités politiques : l'État, le département, la commune.

La loi de 1838, à raison de la spécialité de l'institution qu'elle créa, réserva au gouvernement une part d'action

beaucoup plus grande sur les asiles publics; une simple surveillance n'aurait pu suffire à l'exécution de la loi nouvelle : aussi porte-t-elle que les établissements publics destinés au traitement des aliénés sont placés sous la direction de l'autorité, sans cependant porter atteinte au principe d'individualité qu'accorde aux hospices la législation antérieure. Sans parler des établissements privés, appartenant à des particuliers, et qui reçoivent des aliénés, les asiles publics se divisent en quatre classes :

1° La maison nationale de Charenton, appartenant à l'État, et ne recevant pas d'aliénés indigents;

2° Les asiles départementaux, dont le budget est réglé par le conseil général, et qui sont administrés, sous l'autorité du ministre de l'intérieur et des préfets, et sous la surveillance des commissions, par un directeur responsable;

3° Les quartiers d'aliénés annexés aux hôpitaux et hospices civils, et administrés par les commissions administratives de l'établissement;

4° Les asiles, *constituant une personne civile, et dont le patrimoine est absolument distinct de la propriété départementale.* Il n'en existe que sept : les asiles d'Aix, d'Armentières, de Bailleul, *de Bassens*, de Bordeaux, de Cadillac et de Marseille.

Quoique s'appartenant à lui-même, formant un être moral, l'asile de Bassens n'en est pas moins, par sa fondation comme par sa destination, réservé aux deux départements de la Savoie, qui en sont les bénéficiers.

En se servant de ce magnifique établissement, ces deux départements ont la facilité d'appliquer largement l'assistance, et ils ont évité les dépenses très grandes qu'eut demandé la création d'un asile départemental; aussi ont-ils tout intérêt à le voir compléter et prospérer.

Ceci dit, revenons à la marche de notre établissement.

Le projet d'acquisition du domaine de Bressieux ayant été provisoirement écarté, l'Administration reprit son dessein de faire élever la construction du bâtiment des services généraux, ajourné, ainsi qu'il a été dit, ensuite des instructions de l'inspecteur général.

Ces travaux, en considération de leur importance, furent divisés en deux parties. Les plans et devis de la première partie furent soumis par M. l'architecte Dénarié à la Commission de surveillance dans sa séance du 25 janvier 1874.

Le devis s'élevait à 150,000 fr., comprenant deux ailes seulement du bâtiment des services généraux, dans lesquelles se trouvent les bains, une partie des ateliers, la buanderie et la paneterie.

Ces travaux, dont les plans et devis, dressés d'après les indications du directeur-médecin, avaient été approuvés par M. le Préfet le 8 mai, furent mis en adjudication en quatre lots le 30 du même mois.

Le premier lot, au montant de 100,000 francs, comprenant la maçonnerie, la pierre de taille, la plâtrerie et la grosse charpente, fut adjugé à MM. Duverney frères, avec un rabais de 5 0/0. — Le 2e lot, au montant de 31,000 francs, comprenant les travaux de serrurerie et ferronnerie, à MM. Vitte et Roudet, avec un rabais de 23 0/0. — Le 3e lot, au montant de 13,000 francs, comprenant la couverture en ardoises de Cevins, à M. Abrioud, avec un rabais de 12 0/0. — Enfin, le 4e lot, au montant de 6,000 francs, comprenant les travaux de zinguerie et ferblanterie, à M. Guélard, avec un rabais de 18 0/0. Ce dernier céda ensuite son marché à M. Baratta.

La moyenne du rabais sur l'ensemble des quatre lots fut ainsi de 9,84 0/0.

Dans sa séance du 18 octobre 1874, la Commission décida de demander l'autorisation de faire construire la boulangerie aux mêmes conditions de l'adjudication et de confier les travaux, sauf le four, aux mêmes entrepreneurs. Cette autorisation fut accordée.

Au mois d'avril 1876, M. l'architecte soumit les plans de détail et devis pour l'achèvement du gros œuvre du grand bâtiment des services généraux. Cette seconde partie comprend une étable pour douze vaches, l'écurie des chevaux, les magasins de combustibles, les ateliers au rez-terre; à l'étage, des magasins et des logements pour le personnel affecté à ces services.

Il présenta en même temps les devis des travaux d'installation du service des bains, de la buanderie, de la boulangerie, etc.

Les travaux qui avaient fait l'objet des enchères du 30 mai 1874, étaient achevés. Par suite des bonnes conditions obtenues dans l'adjudication et de l'intérêt qu'il y avait de poursuivre l'exécution de certaines parties, notamment de la boulangerie, l'Administration s'était prévalue, dans une certaine mesure, de l'avantage que lui donnait l'art. 2 du cahier des charges, en vertu duquel elle pouvait exiger le 25 0/0 en plus des travaux adjugés.

Par ce fait, la dépense qui, primitivement, avait été prévue à 150,000 francs, pour les quatre lots, était arrivée à .... 172.662 »

Les acomptes payés s'élevaient au 23 avril 1876 à 149.219 54

Il restait dû 23.442 46

à laquelle somme il faut ajouter la valeur des diverses fournitures à pied d'œuvre, ci .... 3.150 »

TOTAL 26.592 46

Le reliquat pouvait être soldé en vertu de l'art. 2 du cahier des charges précité.

Les travaux non adjugés et faisant l'objet du projet présenté par M. l'architecte, se divisaient naturellement en deux catégories : 1° ceux nécessaires pour compléter l'appropriation des parties déjà construites ; 2° ceux à entreprendre pour achever l'ensemble du bâtiment.

Les travaux de la première catégorie comprenaient principalement les sous-pieds en ciment de tout le rez-de-chaussée, l'installation des baignoires et appareils de bains, les appareils de la buanderie et lavanderie, l'amenée des eaux dans le bassin à laver, et enfin l'organisation de la boulangerie et de ses annexes. Suivant le devis, la dépense devait s'élever à 29,242 fr. 50.

Les travaux de la deuxième catégorie comprenaient la construction de la partie non encore entreprise du bâtiment. — Le devis était de 123,060 francs.

Pour obtenir un bon résultat dans les travaux de la première catégorie, l'Administration fut d'avis qu'ils devaient être exécutés en régie ou traités de gré à gré avec des ouvriers spéciaux, ces travaux demandant une aptitude et des connaissances particulières et ne pouvant être mis en adjudication publique.

Quant à ceux de la deuxième catégorie, divisés en quatre lots comme ceux qui avaient fait l'objet de l'adjudication de 1874, ils devaient être mis aux enchères. Toutefois, M. l'architecte émit l'avis, qui fut adopté par l'Administration, qu'il était seulement le cas de mettre en adjudication le premier lot, attendu que les entrepreneurs des trois autres lots, s'offraient à continuer les travaux aux mêmes conditions, comme augmentation de travail faisant suite à la première adjudication.

Ces conditions étaient avantageuses pour l'asile, les travaux exécutés par ces trois adjudicataires l'ayant été avec beaucoup de soin et d'exactitude.

Il fut donc décidé que le premier lot seul, au montant de 66,000 francs, serait mis en adjudication, et le jour en fut fixé au 7 octobre ; mais elle ne put aboutir, aucun soumissionnaire ne s'étant présenté. Il fallut qu'une décision préfectorale, en date du 6 décembre 1876, autorisât l'Administration à traiter avec M. F. Duverney pour l'exécution du premier lot. Cet entrepreneur consentit un rabais de 2 0/0.

Comme pour les constructions exécutées précédemment, les travaux de terrassement, de nivellement et fouilles des terres pour les fondations, ainsi que les approvisionnements de sable et de gravier, avaient été faits par les malades travailleurs. Par suite de la non-réussite de l'adjudication, pour éviter l'éboulement des parois des fouilles, et pour obtenir un bon tassement pendant l'hiver, le directeur-médecin obtint l'autorisation du Préfet de faire couler le béton pour les fondations par ces mêmes malades, sous la direction du surveillant des travaux.

Ce travail s'exécuta dans les meilleures conditions et amena une économie relativement considérable.

Pour ne pas trop m'écarter de l'ordre chronologique, je dois remonter en arrière pour signaler les principales phases de la vie de l'asile dès l'adjudication de 1874, en dehors des importantes constructions dont il vient d'être parlé.

J'ai tenu jusqu'à présent à rapporter les impressions des principaux personnages qui sont venus visiter officiellement l'asile de Bassens. Mon incompétence m'imposant une grande réserve dans l'appréciation de faits relatifs à l'ad-

ministration d'intérêts moraux et matériels aussi importants, il est naturel que je m'appuie sur l'autorité d'hommes qui, par leur position administrative ou par le rang qu'ils occupent dans la science, offrent toutes les garanties d'indépendance et de savoir pour être des critiques impartiaux.

Ainsi, dans la séance extraordinaire de la Commission de surveillance, en date du 22 juillet 1875, tenue à l'occasion de l'inspection générale, M. le docteur Dumesnil témoigna à l'Administration toute la satisfaction qu'il avait éprouvée pendant son inspection. Les différents services de l'asile, dit-il, sont dans une excellente situation. La tenue des magasins, des cuisines, des lingeries, vestiaires, etc., est excellente.

Il constata aussi que les constructions en voie d'exécution avaient été disposées de la manière la plus heureuse pour assurer aux divers services auxquels elles sont destinées, les conditions de facilité, simplicité, sécurité et économie.

Approbation entière fut donnée par lui au projet de l'Administration d'élever d'un étage les deux pavillons affectés alors au service des bains et au logement des semi-agités, et de transformer l'emplacement des bains en quartier de gâteux.

Ces dispositions devaient donner un nombre considérable de lits en plus.

M. le docteur Dumesnil engagea enfin l'Administration à reprendre les pourparlers en vue de l'acquisition du domaine de Bressieux.

De nombreuses démarches, comme il a été dit, avaient été faites dans le voisinage de l'asile, dans le but d'acquérir un terrain en rapport avec les besoins de la population, notamment auprès de MM. Castellazzo et Vullierme, pour

leurs propriétés de la Martinière, et auprès du propriétaire du moulin du Prâ. Toutes ces démarches restèrent infructueuses, soit par suite des demandes exagérées, soit par suite des inconvénients que présentaient ces immeubles : éloignement de l'asile, danger d'inondation, etc.

Au reste, ces démarches eussent-elles abouti, qu'on ne pourrait que le regretter : on n'aurait jamais pu constituer, en dépensant beaucoup plus, un ensemble aussi avantageux pour tous les services que celui que Bressieux offre.

On entama donc de nouveaux pourparlers avec les propriétaires de Bressieux.

Dans deux visites successives qu'il fit à l'asile, les 9 juillet et 16 décembre 1876, le Préfet de la Savoie[1] exposa à l'Administration qu'il avait constaté la nécessité toujours plus impérieuse de doter l'Établissement des conditions indispensables et primordiales pour sa prospérité, soit d'une quantité d'eau suffisante et d'une étendue de terrain en rapport avec les besoins de la population des travailleurs. Il demanda qu'une décision fut prise en vue de cette importante mesure administrative.

Une résolution était d'autant plus urgente, que le Conseil général de la Savoie — qui depuis trois ans seulement avait légèrement augmenté le prix de pension des malades indigents, afin d'aider l'asile à se compléter — avait manifesté l'intention de réduire à l'avenir ce prix de journée, devant l'ajournement de l'acquisition de Bressieux.

M. le Préfet ajouta que, dans cette alternative, et après avoir examiné la situation avec M. le directeur-médecin, il avait engagé ce dernier à renouveler les démarches faites trois ans auparavant, en vue d'acquérir le domaine de Bressieux, attendu que cette propriété seule était considérée

[1] M. de Vallavieille.

comme pouvant fournir, dans les conditions les plus avantageuses sous tous les rapports, l'eau et le terrain nécessaires à l'Établissement.

M. le directeur-médecin donna ensuite connaissance de la correspondance et des démarches faites auprès des hoirs Gruat. Il exposa sommairement que, de l'avis des inspecteurs généraux, soit par sa position, soit par les deux sources abondantes qu'il renferme, soit par ses cultures productives, la vigne et les prairies arrosées, soit par la plus-value qu'il prendrait, soit enfin par tout son ensemble et son étendue, le domaine de Bressieux était indispensable pour l'asile.

En effet, cette acquisition devait compléter l'Établissement et lui permettre de satisfaire, de la manière la plus heureuse, les exigences de l'humanité et les indications médicales pour le travail des malades. Elle devait permettre aussi la création de pensionnats pour les malades riches et produire des ressources économiques importantes.

La situation financière de l'asile à cette époque (fin 1876) était la suivante :

Fonds placés au Trésor................	122.072	52
Fonds en caisse......................	684	54
Solde du domaine du Betton...........	25.000	»
Restes à recouvrer des exercices antérieurs	13.756	20
Sommes restant dues par les départements	32.583	90
TOTAL.........	194.097	16

D'autre part, il fut constaté que la moyenne annuelle de l'excédant des recettes ordinaires sur les dépenses de même nature, joint au produit des rentes, soit le boni constaté en fin exercice depuis l'annexion, avait été de 45,184 fr. Cet excédant s'était élevé à 72,101 fr. 46 en 1875 [1]

[1] Voir le tableau n° 2.

Cette situation permettait de contracter l'acquisition projetée : on était assuré de pouvoir amortir graduellement le capital et de servir les intérêts.

Aussi la Commission de surveillance, dans sa réunion du 16 décembre 1876, arrêta d'accepter en principe la proposition faite par les propriétaires du domaine de Bressieux, et de payer 300,000 fr. cette propriété.

Elle exprima en outre à M. le Préfet — qui l'avait bien mérité — sa gratitude pour le concours actif qu'il avait apporté dans cette grave affaire.

Quelque temps après (juillet 1877), eut lieu l'inspection générale de l'asile par M. le docteur Constans.

Dans la réunion de la Commission de surveillance qui fut tenue à cette occasion, M. l'inspecteur général témoigna toute sa satisfaction pour la mesure administrative importante qui venait d'être prise. Il rappela que, lors de ses inspections antérieures, il avait non seulement donné son adhésion entière au projet d'acquisition de Bressieux, mais qu'il l'avait encore fortement conseillé.

Il félicita la Commission de surveillance d'être arrivée à ce résultat dans des conditions aussi avantageuses, tout en continuant le développement de l'asile sous le rapport des constructions qui restaient encore à exécuter. Il fit ressortir que l'acquisition de Bressieux est non seulement le complément le plus fécond de l'Établissement comme ensemble topographique, mais qu'elle lui assure encore les conditions essentielles à sa prospérité.

M. l'inspecteur général témoigna encore sa satisfaction pour la bonne marche du service, pour la régularité dans toutes les opérations, pour l'exécution intelligente du règlement, pour les améliorations progressives qui, chaque

année, sont apportées dans les différents services et qui, dit-il, obligent de reconnaître que l'asile de Bassens continue à être, sinon le plus monumental, certainement *le mieux dirigé des asiles connus.*

Je me plais à enregistrer ces encouragements venant d'une personne aussi autorisée, et qui récompensaient, en le stimulant, le zèle toujours en éveil de l'éminent directeur-médecin.

A cette époque, les appareils pour le service des bains, de la buanderie, etc., que renferme le bâtiment des services généraux, étaient installés. On sait l'importance du système balnéaire dans le traitement de la folie ; aussi cette partie des constructions avait-elle été tout particulièrement étudiée et soignée par M. le docteur Fusier.

M. l'inspecteur général remarqua les perfectionnements introduits dans ce service. Le système établi à Bassens donne la solution d'un problème depuis longtemps cherché dans les asiles d'aliénés: éloigner d'une manière certaine le danger de faire brûler un malade dans son bain, en y faisant pénétrer l'eau chaude.

Ce système est, du reste, facile, économique, et satisfait, dans les plus larges proportions, à tous les besoins : douches de toutes sortes, bains de siège, bains de vapeur simples et aromatiques, massage, etc.

Les mêmes soins minutieux dans l'étude des projets, la même surveillance attentive s'exerçant sur les moindres détails dans l'exécution, présidèrent à l'installation de la buanderie et des séchoirs, de la boulangerie, de l'étable, des ateliers.

La dépense totale de la construction du bâtiment des services généraux, y compris l'acquisition des nombreux

appareils pour les bains, la buanderie, la boulangerie et l'amenée des eaux, s'éleva à la somme de 327,434 fr. 65[1].

Un décret du Président de la République, en date du 12 août 1877, autorisa l'Administration de l'asile à acquérir le domaine de Bressieux. L'acte de vente fut passé le 9 septembre suivant (Me Roch notaire), aux conditions suivantes : prix 299,370 fr., les vendeurs s'étant réservé une petite parcelle destinée à agrandir le jardin de la cure de Bassens, jardin que l'asile consentait à abandonner à la commune.

Avant d'aller plus loin, qu'il me soit permis d'entrer dans quelques détails sur cette propriété.

Le domaine de Bressieux est d'une superficie totale de 32 hectares 7 ares 48 centiares. Il n'est séparé de l'enclos de l'asile que par le chemin d'intérêt commun n° 8.

Son plus ancien propriétaire connu est Louis Gallier, seigneur de Bressieux et Neyrieux et de sa maison forte, située à Bassens. (Investiture du 24 juillet 1527.) Il passa à la famille de Rouëre de Saint-Séverin par le mariage de Jeanne Gallier de Bressieux, qui épousa en secondes noces Alphonse de Rouëre en 15...[2]

[1] M. l'architecte J.-S. Revel, qui avait été nommé architecte de l'asile le 21 janvier 1877, en remplacement de M. P.-M. Dénarié, dirigea les travaux d'achèvement de ce bâtiment.

Les regrets si vivants encore que la mort prématurée de M. Dénarié a laissé dans le pays m'exemptent de faire ici son éloge. De même que Duclos, à qui il avait inspiré une grande estime, il est mort sans avoir vu achevée l'œuvre à laquelle il avait consacré tant de zèle et de travail. Son nom restera associé à celui des hommes éminents qui ont coopéré à l'œuvre des aliénés en Savoie.

[2] Les Gallier de Bressieux portaient *d'argent à quatre pals de gueules ;* sur l'argent deux hermines et un dans le cœur. (Manuscrit de M. Jean Faga, bibliophile.) On voit encore à côté de la petite porte

Ce domaine resta la propriété de cette famille jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle. Par acte du 25 août 1753 (Genin notaire), François-Joseph, comte de la Tour [1], en fit l'acqui-

par laquelle on pénètre dans le bois, sur la route de Chambéry, ces armoiries à demi-effacées.

Louis Gallier de Bressieux, dont il est question ci-dessus, est celui qui, le 23 juillet 1514, fut témoin de la querelle entre les nobles de Viry et de Chaffardon, dans la grande salle du château de Chambéry et en présence du duc Charles III.

(Voir CHAPPERON. — *Chambéry à la fin du XIV[e] siècle.*)

[1] Les Sallier, comtes de la Tour, marquis de Cordon, seigneurs de Bordeaux, portaient *de gueules au cheval affaré d'argent.* L'origine de cette famille, qui a fourni beaucoup d'hommes remarquables, se perd dans les ténèbres du XI[e] siècle. — François-Joseph, ou selon Grillet, Joseph-François, était né en 1705 à Chambéry. Il parcourut avec succès la carrière militaire et, à la suite de ses exploits dans les guerres de 1733 et 1742, il obtint le grade de général d'infanterie. — Charles-Emmanuel III l'envoya à Berne pour renouveler l'alliance particulière que ce canton avait avec la cour de Turin, puis il fut désigné pour assister aux conférences diplomatiques de Nice en 1748, afin d'aplanir les difficultés qui s'opposaient à la prompte exécution du traité d'Aix-la-Chapelle. — Il fut ensuite nommé ambassadeur à Madrid, chevalier grand'croix des SS. Maurice et Lazare et gouverneur général de la ville et de la province de Saluces.

En 1770, il fut nommé commandant général du duché de Savoie, et ce fut par ses soins que fut établie la Société royale d'agriculture de Chambéry. Il mourut dans cette ville en 1779.

Ses deux fils, Victor-Amédée et Joseph-Amédée, se distinguèrent également dans la carrière militaire. Le premier parvint au grade de général d'infanterie et était ambassadeur du roi sarde à Paris lors de la Révolution. Il est mort à Turin en 1800.

Le second obtint le grade de général de cavalerie et fut nommé successivement gouverneur de plusieurs villes et provinces. Il signa, avec le marquis Costa de Beauregard, l'armistice de Querasco, le 27 avril 1796. Le roi le nomma membre de la conférence militaire qui fut tenue à Milan par les généraux des puissances coalisées, puis envoyé extraordinaire auprès de l'empereur d'Allemagne. — Il fut créé chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade dans la promotion du 13 novembre 1799. (Voyez GRILLET, *Dictionnaire historique.*)

sition des seigneurs Joseph-François et Joseph-Prosper de la Val-d'Isère, fils de dame Melchiote de Rouëre [1].

Les fils du comte de La Tour en furent dépossédés par la Révolution, et cette belle propriété fut vendue comme bien national, le 3 messidor an VIII, à Romain Gruat, pour le prix de 18,100 fr. Celui-ci acquit en outre du sieur Joseph Favre, le 22 brumaire an XII (Monet notaire), deux parcelles de vignes provenant également des biens nationaux, pour la somme de 1,000 fr. [2].

Une partie des restes de l'ancien prieuré de Bassens, qui appartenait au chapitre de la Sainte-Chapelle de Chambéry, et dont la chapelle agrandie sert aujourd'hui d'église paroissiale, se trouvent compris dans le domaine de Bressieux.

Le château, situé au centre de la propriété, a dû être beaucoup plus considérable. Un incendie survenu au XVIII[e] siècle en a détruit une partie qui était située en avant du bâtiment actuel et au-dessus du souterrain qui existe encore.

Le château actuel appartient à deux époques très distinctes : les deux tours rondes sont des spécimens bien conservés du XV[e] siècle ; la façade principale est du style Louis XV.

Des tombes burgondes ont été découvertes il y a une vingtaine d'années, derrière et à 50 mètres environ du château [3], et de nombreux débris de poteries romaines ont été

[1] Archives de la commune de Bassens.

[2] Ces vignes, situées dans la partie nord-ouest du domaine, provenaient du prieuré de Bassens, et sont portées sur l'ancien cadastre à la cote des chanoines de la Sainte-Chapelle.

[3] Les squelettes étaient tournés au levant, sur trois lignes parallèles, et séparés aux extrémités par des dalles brutes posées verticalement. Ils étaient au nombre de 30 ou 35; plusieurs avaient la tête séparée du tronc et placée soit entre les jambes, soit aux pieds. M[gr] Billiet, prévenu, se rendit sur les lieux pour examiner ces ossements ; il fit creuser une fosse dans le bois à côté et les y fit déposer.

extraits récemment dans les travaux de minage exécutés par les aliénés.

L'acte d'acquisition du 9 septembre 1877, passé avec Mme la marquise de Lort de Mialhe et Mme la comtesse Faà di Bruno, nées Gruat, constate que, sur le prix total de 299,370 fr., une somme de 70,000 fr. fut immédiatement versée en à-compte par l'Administration.

Le prix d'acquisition, augmenté des frais d'enregistrement, de notaire, etc., fut de 321,319 fr. 98.

L'asile était enfin en possession de cette terre tant convoitée. L'Administration, il faut le reconnaitre, ne pouvait trouver un meilleur et plus utile emploi de ses économies que dans l'acquisition du domaine de Bressieux, sans lequel l'Établissement n'eut jamais pu se compléter d'une façon normale.

Sans aucun frais, on installa de suite une quarantaine de malades travailleurs dans le château. On diminua ainsi l'encombrement qui existait dans la division des hommes, et on économisa les capitaux qu'il aurait fallu dépenser pour loger ces quarante malades, c'est-à-dire en chiffres ronds une centaine de mille francs.

On amena dans le clos de l'asile l'excellente eau de la source du château et en quantité suffisante pour alimenter tous les services [1]. Une partie de l'eau de l'Érié fut aussi

[1] Les travaux furent exécutés exclusivement par les aliénés travailleurs ; des conduites en ciment furent moulées et mises en place par eux, à l'effet d'amener les eaux de la source du château dans les conduites générales de l'asile. — Grâce à la pression naturelle, ces eaux montent dans les réservoirs des bains et au premier étage du bâtiment central.

Des travaux de captage exécutés ultérieurement augmentèrent de beaucoup la quantité d'eau.

conduite dans le bâtiment des services généraux ; cette eau alimente abondamment le vaste bassin de la buanderie.

L'asile, depuis son transfèrement à Bassens, avait souffert du manque d'eau. On a vu les dépenses considérables faites à la Clusaz en vue de lui procurer cet élément, dépenses qui ne donnèrent qu'un résultat insuffisant sinon infructueux. Par le fait de l'acquisition de Bressieux, l'Établissement se trouva doté d'une quantité d'eau largement suffisante à tous les services.

Il est difficile d'évaluer la valeur intrinsèque, pour l'asile, des deux sources de Bressieux; mais on ne trouvera pas trop osé d'affirmer que cette valeur, jointe à l'estimation de l'économie réalisée par l'installation des malades travailleurs et convalescents dans le château, n'est pas loin d'atteindre la moitié du prix d'acquisition du domaine.

Si on ajoute que le produit brut des revenus en nature récoltés sur ce domaine s'élève aujourd'hui à 18,000 francs, chiffre qui, sous la direction qui a su tirer un si merveilleux parti des terrains entourant les bâtiments de l'asile, sera bientôt dépassé, on doit reconnaître, qu'au point de vue économique, l'acquisition de Bressieux fut d'un immense avantage pour l'asile.

Et maintenant, est-il nécessaire de démontrer l'importance capitale de cette acquisition au point de vue des avantages moraux et curatifs ? Il me semble oiseux de m'étendre sur cette question, tant ces avantages paraissent évidents.

La réalisation de cette mesure fut donc de la plus haute importance pour l'existence et l'avenir de l'œuvre des aliénés de la Savoie ; les résultats médicaux et économiques qui en découleront feront ressortir la justesse des prévisions depuis longtemps formulées par M. le docteur Fusier,

A l'exposition universelle de 1878, le directeur-médecin exposa les plans d'ensemble de l'asile et les plans des bains, ainsi que des carcans en fer conservés au musée de l'Établissement, et au moyen desquels on maintenait anciennement les aliénés. Ces instruments barbares font un contraste frappant avec les moyens de douceur employés actuellement à Bassens, dans le traitement de la folie.

M. le docteur Fusier reçut un diplôme d'honneur pour la bonne tenue de l'asile.

Cependant, l'Administration ne perdait pas de vue les travaux qu'il restait à construire pour achever l'asile et faire disparaître l'encombrement des malades. Elle fit étudier, par M. l'architecte Revel, le projet d'exhaussement des deux pavillons des agités.

Ce projet lui fut soumis le 8 décembre 1878. Il devait donner 100 places de plus et faire raccorder les pavillons avec le bâtiment des services généraux.

Ces travaux, pour quelques observations de détail, furent ajournés par le ministre jusqu'à l'inspection générale, qui eut lieu au mois d'août 1879.

M. l'inspecteur général Constans trancha sur place cette petite difficulté, et l'adjudication de ces travaux eut lieu le 6 décembre suivant, aux conditions suivantes :

1er Lot. — Maçonnerie, charpente, pierre de taille, etc......	58.878 12	rabais 11 0/0
2e Lot. — Menuiserie et serrurerie légère................	9.269 92	id. 16 0/0
3e Lot. — Grosse serrurerie.	4.999 20	id. 15 0/0

A la même époque, il fut passé un marché pour la reconstruction du perron de la chapelle qui se trouvait dans un état complet de détérioration. La dépense s'éleva à la somme de 1,447 francs 99 c.

Quelque temps après l'entrée en jouissance du domaine de Bressieux, des difficultés s'étaient élevées au sujet des servitudes pour l'eau que la commune de Bassens exerce sur la propriété.

Ces difficultés furent tranchées amiablement sur le vu des titres retrouvés aux archives de la commune, émanant du marquis de Cordon et de M. Romain Gruat, et en vertu desquels la commune a droit seulement aux usages suivants :

1° L'usage des eaux de la source désignée sous le nom de fontaine *de la Colombe*, pour les lessives, l'abreuvement du bétail et les autres besoins des habitants ; l'usage aussi d'un bassin situé le long du chemin d'intérêt commun n° 8, dont l'entretien est à la charge de l'asile, qui devra y faire couler de l'eau en suffisante quantité pour abreuver les bestiaux et laver *des petites lessives*.

2° Passage libre pour arriver à ladite fontaine *de la Colombe* : 1° par le sentier qui part de la mairie et aboutit à la fontaine (passage exclusivement à talons et avec faculté au propriétaire de Bressieux de clore en haie morte cette entrée depuis le 1er septembre jusqu'après les vendanges) ; 2° par le chemin prenant au chemin dit de Lémenc ou de Saint-Saturnin, et aboutissant également à la fontaine. (Les habitants ont le droit d'y faire passer le bétail, mais, dans aucun cas, ils ne peuvent y faire passer des charriots).

Le 1er octobre 1879, un deuxième acompte, au montant de 34,685 fr., fut payé aux hoirs Gruat, ce qui réduisait le solde à 194,685 fr. Pour ce solde, on payait un intérêt au 5 0/0. Afin de réduire ce taux et pour solder les travaux adjugés, l'Administration sollicita et obtint l'autorisation de contracter un emprunt de 250,000 francs au Crédit foncier,

amortissable en 25 ans, moyennant le paiement d'une annuité de 16,759 fr. 18, soit 6,703672 0/0, intérêts et amortissement compris.

Il y a certitude que, suivant sa marche prospère, l'asile, avant dix ans, se sera libéré entièrement, sans préjudice de son développement régulier. L'acquisition du clos de Bressieux, complément indispensable de l'asile, est un gage assuré de cette prospérité.

En peu d'années cette propriété a été transformée. Un canal couvert traverse le chemin en amont et y conduit les eaux de la buanderie et des bains, ainsi que le purin de l'étable ; ces engrais sont conduits par des fossés d'irrigation sur les prairies. Un chemin à pente douce a été construit pour l'exploitation du clos qu'il traverse en diagonale. De belles allées sillonnent le bois et les prairies devant le château. Des travaux de captage exécutés vers la source du château, sous la direction de l'ingénieur des mines, ont porté le débit de cette source à 133 litres à la minute.

Je ne parle que pour mémoire des immenses réparations agricoles achevées ou entreprises : plantation de vignes, d'arbres à fruits, création de prairies irriguées, drainages, minages, etc.

Les travaux de construction commencés sont : 1° une étable pouvant renfermer 60 têtes de bétail ; ce bâtiment contiendra en outre un vaste hangar, une cuisine pour la vacherie, une laiterie, une fromagerie, un entrepôt pour les racines, tourteaux, fourrage vert, une porcherie, de vastes fenils, et des logements pour le personnel de ce service ; 2° un projet complet de restauration du château qui sera débarrassé de ses annexes nord et sud.

Ces deux projets, dont la dépense totale s'élève en prévi-

sion à 160,000 francs, ont été adjugés le 15 avril 1882 à M. Paul Bonna, qui a consenti un rabais de 6 0/0.

Ces travaux, dont les plans ont été donnés par M. Revel, sont près d'être achevés. Les vieilles tours du château, habilement restaurées, lui donnent, à l'extérieur, un cachet féodal, alors que l'intérieur, complètement transformé en vastes dortoirs, est destiné à abriter une grande partie des malades travailleurs et convalescents.

Après viendra sans doute l'étude de deux pavillons destinés aux pensionnaires riches. Alors l'Établissement aura son couronnement et sera sans rival.

Déjà, tel qu'il est aujourd'hui, il est considéré comme un des plus beaux et surtout, — des témoignages officiels le constatent, — comme le mieux tenu de toute la France.

L'honneur en revient sans contredit, pour la plus grande part, à M. le docteur Fusier.

IV

Situé à deux kilomètres de Chambéry, adossé à une colline couverte d'arbres et de vignes, l'Asile de Bassens est abrité contre le vent du nord par le mont Nivolet.

La vallée de Chambéry, qu'il domine légèrement, étale devant lui les richesses variées de sa végétation. A l'horizon, l'œil se promène sur une ceinture de coteaux à pente douce et verdoyante. Au dernier plan se détachent dans un ciel bleu, les Alpes avec leurs sommets blanchis.

Rien n'a été oublié pour rendre cet asile véritablement modèle. On a mis à exécution les études consciencieuses et multipliées des docteurs Duclos et Fusier; le concours éclairé et les lumières des princes de la science ont été invoqués : MM. Ferrus, Falret, Parchappe, Voisin et Cerise,

sont venus plusieurs fois sur les lieux mêmes examiner le plan dans ses moindres détails, et ont apporté de notables améliorations au projet primitif.

Le plan d'ensemble est ainsi disposé :

Au centre, le bâtiment d'administration, à deux étages, renfermant les bureaux, la salle de réunion de la Commission de surveillance, les logements des fonctionnaires et employés, la cuisine, la pharmacie, la lingerie et les magasins ; de vastes sous-sols pour les caves. A droite, une série de cinq pavillons, séparés par des préaux, et destinés aux femmes aliénées ; à gauche, sur une même ligne parallèle, une série de cinq autres pavillons semblables, destinés aux hommes. Sur le fond, faisant face à l'entrée, la chapelle, et sur le derrière, fermant le parallélogramme, les vastes constructions affectées aux services généraux. Dans la cour intérieure de ce bâtiment se trouvent les deux tours rondes qui servent de châteaux d'eau et qui dominent les constructions.

Tous les pavillons sont reliés entre eux, à la chapelle, au bâtiment central et au bâtiment des services généraux par de gracieuses et élégantes galeries. Des massifs d'arbres distribués avec goût ombragent ces passages.

Chaque pavillon a sa cour plantée qu'égaient une fontaine jaillissante et des corbeilles de fleurs, entretenues avec soin par les malades eux-mêmes. Une galerie couverte permet à ceux-ci la récréation au dehors, lorsque l'état de l'atmosphère leur ôte la jouissance de la promenade en plein air.

Ces pavillons forment chacun un petit établissement à part, entièrement indépendant, mais relié aux autres bâtiments par les grandes galeries de service.

Le mode de clôture employé pour les préaux permet à

la vue de s'étendre au loin, et éloigne des malades l'idée d'une réclusion trop absolue. Il consiste en un mur, dont la hauteur ne dépasse pas le niveau du sol ; un saut-de-loup, soit fossé à pente légère, gazonné et fleuri, partant du pied du mur pour aboutir au niveau du sol de la cour, empêche de pouvoir escalader la clôture.

Cette combinaison donne l'avantage aux malades de respirer un air plus pur et de jouir de la vue si pittoresque des alentours de Bassens, ce qui a sur eux les effets les plus salutaires.

Une chapelle gothique, élégante dans sa simplicité, est située sur la ligne médiane, entre le bâtiment central d'administration et le bâtiment des services généraux.

Là, non plus que dans les pavillons d'habitation, rien de spécial, rien qui rappelle la triste idée de détention. Les hommes prennent place à gauche, à droite les femmes. Point de ces cloisons réputées indispensables ; comme unique et suffisante précaution, un infirmier est à la tête de chaque banc du côté des hommes, une religieuse à la tête de chaque banc du côté des femmes.

Les épileptiques même peuvent assister aux offices religieux : on leur a destiné les deux angles postérieurs de l'édifice, séparés du reste par un mur disposé de telle façon, qu'ils peuvent parfaitement voir l'autel, tout en étant soumis à une surveillance spéciale.

Au dessus d'eux, se trouve la tribune réservée aux employés supérieurs. Le lutrin est tenu par quelques malades qui s'acquittent fort bien de leurs fonctions. Un harmonium est également tenu par une malade.

L'influence de la religion, ranimée par les exhortations prudentes d'un prêtre expérimenté, est venue bien souvent apporter des consolations aux pauvres malades, et aider

ainsi à la tâche humanitaire, belle, mais si pénible et souvent dangereuse des médecins[1]

Tout autour de la chapelle s'étendent des jardins d'agrément, remplis de fleurs et de verdure et qui sont un lieu de promenade pour les aliénés en traitement. A sa partie nord, sont adossés la sacristie, le dépôt mortuaire et la chambre des autopsies; ce dernier service est installé dans les meilleures conditions pour les recherches scientifiques, en vue de constater les lésions qui ont empêché le corps de servir l'âme.

Le cimetière est situé en dehors, à environ deux cents mètres des murs de l'enclos.

Le parallélogramme des constructions est, comme il a été dit, fermé au nord par le grand bâtiment des services généraux, où se trouvent réunis : au rez-terre, les bains (hommes et femmes) avec les appareils de chauffage de l'eau à la vapeur, la buanderie avec ses dépendances, la boulangerie et paneterie, l'étable, les remises, une grande bascule, l'écurie des chevaux, les magasins de combustibles et les ateliers ; à l'étage, d'immenses séchoirs, les magasins de farine, les logements du personnel de ce service, les étendages et, provisoirement, les dortoirs d'une certaine catégorie de malades.

La forme parallélogrammatique adoptée dans la construction de l'asile de Bassens, avec un bâtiment d'administration au centre et deux lignes de pavillons sur les côtés, formant, pour ainsi dire, deux établissements dans un seul, par l'entière séparation des sexes, est celle qui,

[1] Les médecins d'asiles d'aliénés, victimes de leur dévouement, sont déjà nombreux depuis 1838. Dernièrement encore, le docteur Marchand, de Toulouse, et l'interne Boyer, de Sainte-Anne, sont tombés sous les coups d'aliénés meurtriers.

d'après les autorités médicales compétentes, convient le mieux à un établissement de ce genre. Elle permet d'assurer la sécurité et le traitement et d'adoucir la séquestration ; la gaité, le calme, le recueillement, ces auxiliaires indispensables au soulagement et à la guérison des malades sont rendus possibles, je dirai plus, faciles.

On est frappé en visitant certains asiles du luxe apporté dans l'établissement de parquets cirés, dans l'étalage de linge fin sur quelques lits en apparence. A Bassens, les habitations sont d'une propreté recherchée, seul luxe permis aux indigents. Grâce à la bonne ventilation des appartements et à l'isolement des latrines, aucune mauvaise odeur n'est répandue dans les salles.

Le nombre des gâteux est très réduit par les soins d'une administration toute maternelle, et par les moyens ingénieux et salubres employés pour leurs couchettes.

La population des camisolés est à peine de 1 sur 200.

Le régime alimentaire des malades à la charge des départements est sain, abondant et varié [1]. Ils couchent dans des dortoirs vastes et bien aérés, tous situés au 1er étage ; leurs lits se composent d'un sommier et d'un matelas. L'habillement, sans aucune marque distinctive qui pourrait humilier leur amour-propre, est à peu près semblable à celui de nos ouvriers de la campagne, d'où proviennent presque tous les malades de cette catégorie.

En somme, on peut dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, que ces malades, sous le rapport du logement, de la vêture et de la nourriture, sont dans des conditions bien meilleures que celles qu'ils trouvaient, en général, dans leur famille.

[1] Voir le tableau n° 9.

La moyenne de la mortalité est inférieure de moitié à celle constatée par la statistique officielle dans les asiles de France : 7 décès sur 100 au lieu de 14.

Une bibliothèque est spécialement destinée aux aliénés, qui, en dehors des travaux divers auxquels ils se livrent, sont récréés par des jeux mis en rapport avec leurs habitudes antérieures, et surtout ceux qui exigent du mouvement et la nécessité de la réflexion. Les promenades hors de l'asile quand le temps le permet, la musique vocale et instrumentale, la lecture, sont les principales distractions offertes aux malades.

Une fanfare est fondée à l'Établissement depuis 1861. Elle recrute ses exécutants parmi les malades, les préposés et les employés, en tout une vingtaine de musiciens. Elle se fait entendre régulièrement tous les dimanches dans la cour centrale de l'asile, et les jours de fête, prête son concours aux offices religieux.

On a organisé également une section de pompiers; elle se recrute exclusivement parmi les employés et infirmiers anciens militaires. Instruite et disciplinée militairement, munie de bonnes pompes et tenue en haleine par de fréquentes manœuvres, cette section a déjà eu l'occasion de faire apprécier ses services dans l'Établissement et dans les environs.

Une personne qui visite Bassens pour la première fois se prépare d'avance aux émotions qu'elle doit éprouver. En entrant, elle chercherait volontiers sur la porte de l'asile le vers célèbre du Dante : « *Lasciate ogni speranza voi ch'intrate* », et elle y trouve gravée cette simple et noble devise: *Scientia et charitas*; elle se représente les malades liés, manifestant leur fureur par des cris et des provocations

dangereuses. Il en était ainsi autrefois, comme on l'a vu au commencement de ce travail ; mais aujourd'hui les punitions corporelles ont fait place à la douceur et à la persuasion, et les aliénés, considérés anciennement comme possédés du démon, sont aujourd'hui traités comme malades.

Les moyens de contrainte matérielle sont remplacés par une surveillance continue, intelligente, et l'on constate bientôt les résultats d'une fermeté bienveillante et d'une sollicitude inspirée par la charité chrétienne, en voyant la docilité, le calme et l'air de satisfaction des malades succéder à l'agitation et au désordre qui les caractérisent à leur entrée.

Quel progrès accompli depuis un demi-siècle ! Combien nous sommes loin du sombre tableau que traçait Esquirol du sort des aliénés.

« Je les ai vus, dit-il, grossièrement nourris, privés d'air
« pour respirer, d'eau pour étancher leur soif et des choses
« les plus nécessaires à la vie. Je les ai vus n'ayant que de
« la paille pour se garantir de la froide humidité du pavé
« sur lequel ils sont étendus. Je les ai vus livrés à de véri-
« tables geôliers, abandonnés à leur brutale surveillance...
« Je les ai vus dans des réduits étroits, sales, infects, sans
« air, sans lumière, enchaînés dans des antres où l'on
« craindrait de renfermer les bêtes féroces que le luxe des
« gouvernements entretient à grands frais dans les capi-
« tales. Voilà ce que j'ai vu presque partout en France,
« voilà comme sont traités les aliénés presque partout en
« Europe !... » [1].

....

La science et la charité ont fait disparaître pour toujours

[1] Esquirol. *Des établissements consacrés aux aliénés.* Rapport au Gouvernement. (1818).

l'horrible bûcher, les cachots, la séquestration abrutissante, l'incarcération meurtrière, pour les remplacer par des soins éclairés, par un isolement bien compris, combiné avec le travail et une liberté relative, étendue aussi loin que le permettent les limites tracées par la loi morale et sociale.

Dans cet immense progrès humanitaire , comme dans beaucoup d'autres, la Savoie peut revendiquer l'initiative de l'assistance légale et des applications de la science dans le traitement de la folie.

Il est bon de jeter un regard en arrière pour voir le chemin parcouru par la bienfaisance. En suivant les progrès qu'elle fait dans un pays, on peut juger sûrement de la marche en avant de ce pays dans la voie de la véritable civilisation.

Dans cet ordre d'idées, l'asile de Bassens et les nombreux établissements hospitaliers que renferme la Savoie doivent être pour notre patriotisme un motif de légitime orgueil.

L'acquisition du domaine de Bressieux est venu apporter à l'asile son couronnement, en lui permettant d'étendre le traitement par le travail agricole, *médicalement* réglé, et de dégrever, dans peu d'années, les charges tant départementales que communales.

Ce dégrèvement deviendra considérable quand, aux produits du domaine qui ne feront que s'accroître, viendra s'ajouter le bénéfice des pensionnats à créer pour les aliénés riches.

Alors qu'aucune dépense extraordinaire pour les constructions ne restera à faire, les départements et les communes n'auront qu'à verser l'appoint nécessaire pour l'entretien de leurs aliénés indigents.

Le travail dans les asiles donne aux malades une grande

somme de liberté et de bien-être. — L'agriculture, a dit Duclos, procure aux aliénés un exercice salutaire, une diversion morale avantageuse et leur crée des occupations qui les rapprochent du monde social.

A un autre point de vue, les bénéfices matériels que le travail des malades procure n'est pas à dédaigner. L'évaluation de ce produit au compte de 1882, a été de 25,095 fr. 52 à Bassens, et le montant des revenus en nature s'est élevé, pour le même exercice, à 29,721 fr. 40 [1].

Donc, un double avantage découle des annexes agricoles aux asiles d'aliénés : avantage moral et curatif et avantage matériel. On comprendra maintenant l'insistance que mettait le docteur Fusier à solliciter du terrain en quantité suffisante pour ses malades.

En moyenne, l'exploitation agricole dans les asiles réclame 10 hectares pour 100 malades [2], Bassens est encore bien au-dessous de cette moyenne, ne possédant que 45 hectares pour 600 malades environ.

Quelques aliénistes distingués, entre autres MM. Billod et Belloc, directeurs-médecins, croient qu'on peut arriver à exonérer entièrement les départements et les communes, par l'organisation agricole sur une grande échelle. Sans croire à la possibilité de ce résultat à Bassens, on peut être certain que les éléments de prospérité matérielle énumérés, que l'acquisition de la propriété de Bressieux lui a apportés, amèneront, comme je l'ai dit déjà, une diminution grande dans les charges de nos deux départements.

[1] Voir les tableaux nos 5 et 11.

[2] Proportion fixée par M. le docteur Dumesnil, ancien directeur-médecin de l'asile de Quatre-Mares, inspecteur général du service des aliénés, d'après les expériences faites dans les vastes établissements des frères Labitte, à Clermont (Oise).

Il reste encore à étudier le projet de deux pavillons à construire à Bressieux pour les pensionnats des malades riches. Ce sera la dernière pierre mise à l'édifice.

V.

Une innovation aussi ingénieuse que bien sentie a été introduite à l'asile de Bassens. Par un sentiment de délicatesse et de justice, on a donné à chaque pavillon ou quartier, le nom d'un bienfaiteur de l'Établissement, ou d'une célébrité de la médecine mentale.

C'est une pensée de reconnaissance, qui sauvegarde la suceptibilité des malades, et exclut des dénominations insignifiantes et bien souvent pénibles.

J'ai jugé utile de donner quelques mots de biographie sur les hommes célèbres qui ont donné leur nom aux différents quartiers.

DIVISION DES HOMMES

1. Pavillon Pinel.

Philippe Pinel, né en 1745, à Saint-Paul (Tarn), fut reçu à la Faculté de Toulouse en 1764, et nommé médecin en chef de Bicêtre en 1792.

Malgré l'espèce d'injustice qu'il commit envers notre compatriote Daquin, en attachant son nom à une idée que celui-ci avait émise dix ans avant lui, Pinel ne peut être accusé de plagiat. « Son beau livre sur l'aliénation pré-
« sente toutes les conditions de supériorité absolue, avec
« une telle évidence, qu'on ne peut que l'admirer. » [1]

[1] *Biographie du médecin Daquin*, par le docteur GUILLAND.

Dans l'hospice de Bicêtre, il substitua aux châtiments et à la réclusion, la douceur, l'exercice, le travail, un air salubre et une certaine liberté. La Salpêtrière, où il passa en 1794, lui doit aussi plus d'une amélioration.

Ses nombreux ouvrages et ses succès comme professeur à l'École de médecine le firent appeler à l'Institut.

Son *Traité médico-philosophique sur la manie* eut un grand retentissement en France et à l'étranger, et contribua puissamment à améliorer le sort, si malheureux à cette époque, des aliénés. On doit seulement regretter qu'il n'ait pas cité Daquin qui l'avait précédé dans cette voie.

Il est mort en 1826.

2. Pavillon Fodéré.

Né en 1764, à Saint-Jean de Maurienne, Jacques-Benoît Fodéré, après avoir été reçu docteur à Turin, fut envoyé à Paris, pour y compléter ses études, aux frais du roi Victor-Amédée III, qui reconnaissait ainsi ses mérites.

A son retour, il fut nommé médecin-juré du duché d'Aoste et ensuite du fort de Bard.

Après l'annexion de la Savoie à la France, en 1792, il servit dans l'armée française en qualité de médecin. Il vint ensuite professer la chimie et la physique à l'École centrale des Alpes maritimes, puis accepta la place de médecin de l'hospice des aliénés de Marseille.

C'est par ce dernier titre que son nom se rattache à la médecine aliéniste, ainsi que par la publication de son *Traité du délire*, de son *Traité de médecine légale* et par de nombreuses autres publications sur le goître et le crétinisme.

Fodéré a fait pour ces deux maladies ce que Daquin et Pinel avaient fait pour la folie. Toutes ces misères se tou-

chent, comme a dit le savant docteur Morel, et il ajoute à la décharge de notre pays si fort calomnié : « Si le goître est fréquent dans les Alpes, il ne l'est pas moins dans les Pyrénées, l'Auvergne et d'autres parties de la France. »

Les nombreux travaux de Fodéré, fort estimés et très variés, lui valurent une grande réputation.

Il obtint, en 1814, dans un concours public, la chaire de médecine légale à la Faculté de Strabourg, chaire qu'il conserva jusqu'en 1835, époque de sa mort.

Fodéré est le créateur de la médecine légale.

Sa ville natale lui a fait élever une statue.

3. Pavillon de Boigne.

Je ne veux pas rappeler ici la brillante carrière militaire et politique du général comte de Boigne. Tout le monde connaît le détail de la vie aventureuse de ce jeune officier sans fortune, parti un jour avec des espérances pour tout bagage, et qui parvint à élever au premier rang de la puissance et de la richesse le royaume de Madhaji Sindiah.

Ce n'est pas sans un sentiment d'orgueil bien légitime que les Savoyards suivent les succès de leur courageux compatriote dans le vaste empire qu'il aida à fonder.

Au milieu de la richesse et de la grandeur dont il fut comblé, il n'oublia jamais son pays (et c'est là un des traits distinctifs du caractère savoyard) : il fit placer la vieille croix blanche de Savoie sur les drapeaux de ses brigades et revint, en 1802, dans sa ville natale — Chambéry — pour doter sa patrie d'établissements de bienfaisance sans rivaux [1].

[1] Le montant des capitaux aliénés par le général comte de Boigne, de 1822 à 1830, pour fondations de bienfaisance et d'utilité dans sa ville natale, s'élève à la somme de 3,484,850 francs.

Il contribua à la fondation de l'hospice du Betton par une dotation de 100,000 livres faite au Conseil général de charité du Duché de Savoie en 1827, pour acquérir et approprier l'ancienne abbaye de N.-D. du Betton, et assigna, en sus, une rente perpétuelle de 15,000 livres, pour concourir à l'entretien des aliénés, en stipulant que le capital qu'il avait donné demeurerait acquis à l'œuvre, quels que fussent les événements ultérieurs. [1]

En donnant le nom de cet homme généreux à un pavillon, l'Administration de l'asile n'a fait que s'acquitter d'une faible partie de la dette de reconnaissance qu'elle a contractée envers lui.

Le général comte de Boigne est mort à Chambéry en 1830, âgé de 79 ans.

Une fontaine monumentale, surmontée de sa statue, a été élevée à sa mémoire par la reconnaissance de ses concitoyens, à l'extrémité de la belle rue qu'il a fait percer à Chambéry et qui porte son nom.

4. Pavillon Ferrus.

Ferrus était né en 1784, dans les Hautes-Alpes.

Disciple, ainsi que son émule Esquirol, du professeur

[1] Le dernier biographe du général de Boigne raconte ainsi cette fondation : « ... Le général de Boigne rencontra un jeune médecin de talent, le docteur Duclos (mort en 1851), nourri des idées de Daquin et de Fodéré ; il le présenta au Conseil général de charité, en lui ouvrant sur sa caisse un crédit de 400,000 livres, et acheta, pour y installer l'hospice spécial des fous, les bâtiments de l'ancienne abbaye du Betton dans la vallée de l'Isère .... » (*Le général de Boigne*, par V. de Saint-Genis, page 324).

Or, en 1827, le docteur Duclos n'avait que 22 ans, et était encore étudiant en médecine ; ce ne fut qu'en 1842, *douze ans après la mort du général de Boigne*, qu'il fut nommé médecin du Betton.

Pinel, il eut le bonheur de continuer les améliorations qu'avait proposées et commencé à appliquer l'illustre réformateur du traitement des aliénés.

Membre et président de l'Académie de médecine, médecin honoraire des hôpitaux, ancien médecin du roi, commandeur de la Légion d'honneur, ce fut snrtout comme inspecteur général des établissements d'aliénés que Ferrus rendit d'utiles services à la science des maladies mentales, et lui fit faire un véritable progrès.

La loi de 1838, qui a marqué une ère nouvelle pour les aliénés, lui doit ses plus importantes dispositions[1].

C'est à lui encore qu'on doit la création de l'asile modèle Sainte-Anne, à Paris, et ses conseils éclairés vinrent, en plus d'un point, modifier le plan primitif de l'asile de Bassens.

Ses nombreux travaux ont été publiés en grande partie dans les *Anales médico-psychologiques*.

Il est mort à Paris, le 23 mars 1861.

5. Pavillon Amédée IX.

Amédée IX, duc de Savoie, que ses vertus privées firent béatifier après sa mort, naquit à Thonon en 1435.

Inhabile aux subtibilités de la politique, il laissa gouverner en son nom sa femme, Yolande, sœur de Louis XI, et son frère, Philippe de Bresse, pour se livrer tout entier à son penchant pour les œuvres pies et charitables.

C'est ainsi qu'il fit construire à Genève, en 1468, le *premier hôpital destiné pour les insensés*, lorsque nulle

[1] Plus on avance, plus on s'aperçoit que cette loi de 1838, si vilipendée, est une œuvre de haute sagesse, et que les hommes honorables qui l'ont élaborée, avec tant de maturité et de conscience, ont à peine laissé à glaner à leurs successeurs. (Delasiauve, *Réquisitoire Sandon*. — *Lettre à M. Guérou*, etc.)

part encore on avait songé à élever de refuges pour ces malheureux.

« Il est à remarquer, dit le marquis Costa [1], que de sept hôpitaux qui existaient à Genève lors de la Réforme, quatre avaient été fondés par des princes de la Maison de Savoie. La duchesse Yolande fonda celui destiné à l'entretien des vieillards ; Amédée IX, celui des fols ; Anne de Chypre, celui des pèlerins ; Jean de Savoie, évêque de Genève, celui des enfants trouvés. »

Il est donc légitime qu'on conserve à Bassens le nom du prince de Savoie qui, le premier, songea au soulagement des pauvres aliénés.

DIVISION DES FEMMES.

6. Pavillon Saint - Anthelme.

L'élément religieux est trop influent dans le traitement de la folie, pour omettre de placer les aliénés sous la protection d'un saint de la Savoie, et saint Anthelme a aussi été un bienfaiteur de l'humanité [2].

Issu d'une des plus nobles maisons de la Savoie, saint Anthelme de Chignin était entré dans les ordres au commencement du XIIe siècle.

Il mena d'abord une vie mondaine, sinon dissipée, puis renonça à ses riches bénéfices pour se vouer à la pauvreté chez les Chartreux.

Élu en 1163, et pour ainsi dire malgré lui, évêque de Belley, il réprima avec fermeté les abus dans son diocèse et mit fin aux brigandages qui désolaient les pauvres, et que le comte de Savoie n'osait ou ne pouvait réprimer.

[1] *Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie.*
[2] Le docteur Fusier, *Compte-Rendu médical de 1882.*

Ce prince ayant attaqué les droits de l'Église, le Saint l'excommunia hardiment en sa présence. Quand saint Anthelme fut au lit de mort, le comte vint s'humilier et demander pardon.

Il est mort le 26 juin 1178.

Les Pères Chartreux ont fait élever récemment une belle chapelle, placée sous son vocable, et adossée à une des tours de l'antique château de Chignin, qui vit naître saint Anthelme.

7. Pavillon Cerise.

Cerise (Laurent-Alexis-Philibert), appartient presque à la Savoie par sa naissance : il naquit à Aoste, le 2 février 1807.

Il fit ses études médicales à Turin et, reçu docteur en 1828, à vingt-un ans à peine, il fut chargé par le gouvernement piémontais d'étudier le choléra dans les localités d'Italie, où le fléau venait de sévir pour la première fois.

Vers la fin de 1831, il alla à Paris, et fut autorisé à exercer la médecine en France. Fondateur, avec M. Baillarger, des *Annales médico-psychologiques*, il a publié dans ce recueil des travaux importants de psychologie.

Il contribua, en 1848, à la fondation de la Société médico-psychologique, qui rend de si grands services à la science de l'aliénation mentale, et il en devint bientôt le secrétaire et le président.

A cette époque, sa clientèle était considérable et son nom fort répandu.

Décoré de la Légion d'honneur, commandeur des SS. Maurice et Lazare, chevalier de plusieurs ordres italiens, Cerise avait encore droit au titre de baron, par son oncle, officier général sous l'Empire ; mais il n'a jamais voulu le

porter, décidé à ne devoir son illustration qu'à la science et au travail.

Beaucoup de ses amis n'ont appris les distinctions nombreuses dont il avait été honoré pendant sa vie, qu'en voyant ses décorations portées derrière son cercueil !

En 1865, l'Académie de médecine l'appela dans son sein, et cette distinction fut pour le docteur Cerise la meilleure des récompenses.

Sa charité était inépuisable ; mais il n'entre pas dans mon plan de parler de la vie privée de cet homme de bien ; je me borne à citer cette phrase de M. le docteur Delasiauve : « Il y avait en lui un savant, un artiste, un cœur dévoué, une nature douce et franchement morale. »

8. Pavillon Duclos.

En donnant le nom du docteur Duclos à un pavillon, l'Administration de l'Asile a voulu offrir un juste tribut de reconnaissance à l'homme qui, par son talent, sa science et sa charité, dota son pays d'un des plus beaux asiles connus ; à l'homme dont ce n'est que justice d'inscrire le nom à la suite des Daquin et des Fodéré ; tous également font honneur à notre Savoie.

Né à Hauteville, près Chambéry, en 1805, Duclos, après de brillantes études, obtint le diplôme de docteur à l'Université de Turin.

Médecin de l'hospice du Betton dès 1842, sa santé fut vite altérée par l'influence des fièvres paludéennes qui décimaient alors la population de la contrée. Il consacra néanmoins le reste de ses jours au soulagement des aliénés confiés à ses soins.

D'après le jugement d'hommes éminemment compétents, tels que MM. Falret, Parchappe, Fusier (son élève

et successeur), P. Berthier, etc., Duclos était un homme de très grand mérite.

L'estime que ces célébrités aliénistes lui portaient se changea en admiration lorsque, pendant son voyage à Paris, on le vit oublier ses souffrances, déjà si profondes, pour ne penser qu'à recueillir les éléments nécessaires au perfectionnement d'un asile tel qu'il le désirait, c'est-à-dire de l'asile qui put faire le plus d'honneur à son pays, et apporter le plus de soulagement au triste sort des infortunés, à qui il faisait si volontiers le sacrifice de sa vie.

Dans ses écrits, a dit un de ses savants confrères, on sent le médecin spécialiste dévoué à son art, pénétré de l'importance de son mandat, animé de l'amour du bien et du feu de la science.

Ses derniers instants furent consacrés à l'œuvre qu'il avait entreprise. On conserve un plan sur lequel il a tracé les lignes suivantes la veille de sa mort :

« Je ne puis plus être votre collaborateur, mon cher Dénarié, mais travaillez avec soin, consultez et faites une œuvre digne de votre talent, digne surtout de son appropriation et de notre pays. J'avais encore beaucoup à dire, mais la mort est sans miséricorde ! En cas de besoin, priez l'Administration de vous permettre d'aller consulter le savant spécialiste Girard, médecin de l'asile d'Auxerre : il s'empressera de vous donner tous les conseils nécessaires. Adieu.— 21 mars 1851. Duclos. »

Le lendemain, Pierre-Joseph Duclos mourait, âgé de 45 ans, miné par les fièvres intermittentes du Betton, au moment où son rêve de dix ans allait se réaliser dans la plaine de Bassens.

Non satisfait du sacrifice de sa vie aux aliénés, Duclos a encore voulu leur léguer une partie de sa fortune, en

assurant à l'asile une rente perpétuelle pour l'entretien d'un malade.

Il a laissé : *Études médicales sur quelques établissements d'aliénés de France ; — Mémoiré pour servir à la création d'un nouvel asile d'aliénés en Savoie ; — Observations sur la législation des aliénés*, ouvrage posthume, publié par les soins de M. le chanoine Tournier.

Il est probable qu'une plume plus autorisée que la mienne retracera quelque jour la vie de cet homme de bien, enlevé prématurément à son pays. En attendant, on me saura gré de laisser la parole à M. le docteur Guilland, qui lui a dédié ces lignes :

« La Providence, qui se réserve de couronner les vies utiles et vertueuses, n'a pas accordé à Duclos de voir debout l'asile de Chambéry pour les aliénés. Cet établissement, qui fut la passion et le tourment de son existence, perpétuera sa mémoire et enrichira notre patrie. Pour nous, ses confrères, nous l'avons perdu au moment où il allait vivre parmi nous et nous laisser apprécier plus fréquemment cette instruction pratique, cette modestie sincère, cette expansion chaleureuse, d'où naissait le charme de son entretien. — Le docteur Duclos n'a vécu que 45 ans ; il en a consacré 20 à l'étude des aliénés et de leurs hospices. Ses relations avec les plus célèbres aliénistes de France lui avaient gagné leur affection aussi bien que leur estime. Naguère encore, nous entendions son éloge de la bouche de MM. Dugast (de Dijon), Girard, de Cayeux, Parchappe, de Rouen. » (Docteur Guilland, *Notice biographique sur le Docteur Daquin*, p. 21. — Notes).

9. Pavillon Esquirol.

Jean-Étienne-Dominique Esquirol était né à Toulouse en

1772. Il commença sa carrière médicale dans les hôpitaux de Toulouse, de Narbonne et de Montpellier, et devint, à Paris, l'élève favori de Pinel.

Reçu docteur en 1805, il visita les établissements d'aliénés de France, et fut nommé, en 1811, médecin à la Salpêtrière, où il se rendit célèbre par les améliorations qu'il apporta au sort des aliénés, et par ses cliniques, renommées dans toute l'Europe.

Il fut ensuite médecin en chef de la maison de Charenton (1826), membre de l'Académie de médecine, de celle des sciences morales (1834), et inspecteur général de l'Université.

Il visita l'établissement du Betton en 1834, et conseilla énergiquement son transfert dans une autre localité, pour soustraire sa population aux fièvres endémiques qui la décimaient.

Esquirol tient une place des plus distinguées parmi cette pléiade de grands réformateurs du commencement de ce siècle, à l'initiative desquels les aliénés doivent d'être sortis de leur position abjecte, et d'avoir été réhabilités au rang de malades.

Il mourut en 1840. — On lui a érigé une statue à Charenton en 1862.

10. Pavillon Daquin.

Encore une gloire de la Savoie !

Joseph Daquin naquit à Chambéry le 14 juillet 1732.

Lorsqu'il écrivit son livre de la *Philosophie de la folie*, les aliénés étaient enchaînés dans des cachots infects, domptés à force de coups, traités comme des bêtes fauves. Le traitement qu'on leur faisait subir avait plutôt pour but

de débarrasser la société de leur présence que de chercher à les guérir.

C'est Daquin le premier qui réclama « la bienveillance de la société envers des malades confondus avec des coupables ; il lui demanda de travailler efficacement à réparer des maux souvent causés par elle. Il osa déchaîner ces furieux ; il les entoura de propreté et de soins, d'air pur et de lumière. A l'aveugle routine, il substitua une sage spécialisation des remèdes [1]. »

Prévoyant qu'une *maison d'aliénés* est le plus puissant instrument de guérison de la folie ; qu'elle a une action physique et morale sur les malades, il réclama pour eux une architecture particulière. A des infirmités morales, il opposa un traitement moral : la persuasion, l'heureuse influence du travail, le spectacle salutaire de l'ordre et de la nature, le doux empire de la musique. Ces idées et ces principes étaient le fruit des observations qu'il avait faites et de l'expérience qu'il avait acquise depuis longues années dans le service du petit nombre d'aliénés confiés à ses soins à l'hôpital des Incurables de Chambéry [2].

Grand nombre d'aliénistes insistent sur la priorité de Daquin sur Pinel, car celui-ci, dix ans plus tard, s'empara de l'idée de notre compatriote et se l'appropria.

On ne peut croire que la première édition de Daquin, imprimée aux portes de la France, écrite en français [3] ait été ignorée de Pinel ; Daquin se vengea noblement en lui dédiant la deuxième édition de sa *Philosophie de la folie* [4], et il rehaussa son mérite par sa modestie, en déclarant que

[1] *Notice biographique sur le médecin Daquin*, par le Dr GUILLAND.
[2] *Idem.*
[3] Chambéry, Gorrin père et fils, 1791. — Dédiée à l'Humanité.
[4] Chambéry, P. Cleaz, an XII (1804).

« l'ouvrage de son collègue était d'un maître et le sien d'un écolier » !

En intitulant son livre *Traité médico-philosophique* sur la manie, — appellation incorrecte, — Pinel laisse croire, dit encore le savant biographe de Daquin, qu'il avait dans son esprit le titre si naturel de Daquin : *Philosophie de la folie*, mais qu'il reculait devant une conformité compromettante.

Les aliénistes contemporains ont rendu justice à Daquin. « La médecine de l'aliénation mentale, a dit Falret, doit beaucoup à la Savoie ; Daquin et Duclos lui font honneur. J'ai un vif regret que Pinel n'ait pas rendu justice à Daquin, le pouvant surtout sans préjudice pour sa propre gloire [1] ». Le docteur Galloni disait au docteur Guilland, qui visitait l'établissement de Reggio : « Votre patrie devrait élever une statue à l'illustre Daquin, prédécesseur de Pinel [2]. »

On pourrait citer une foule de témoignages semblables.

D'ailleurs, la priorité de Daquin sur Pinel pour le traitement de la folie, a été constatée et reconnue en plusieurs circonstances, notamment en 1854, à la suite d'un débat solennel dans la Société médicale d'émulation de Paris, et en 1863, par le Congrès scientifique de France, qui, lors de sa trentième session, tenue à Chambéry, rendit justice aux droits incontestables de Daquin.

La médecine mentale, qui obtint de si grands résultats humanitaires, a donc eu pour créateur un enfant de la Savoie. A la Savoie revient la priorité de bienfaisance par Amédée IX, la priorité scientifique par Daquin.

Joseph Daquin est mort à Chambéry le 11 juillet 1815. Son nom a été donné à une des rues de sa ville natale.

[1] *Etudes médicales faites dans les asiles de France, d'Allemagne et de Suisse*, par M. le docteur Fusier.

[2] Le docteur Guilland, ouvrage cité.

VI

Dans les tableaux suivants sont résumés quelques détails financiers et l'ensemble statistique, qui feront comprendre la marche progressive de l'Établissement de Bassens depuis 1861.

TABLEAU 1er.

Dépenses occasionnées par la création de l'asile de Bassens[1].

Achat de terrain, y compris les frais d'acte, d'inscription ou enregistrement, de bornage, etc., et l'acquisition d'un abattoir	443.648.42
Dépenses faites pour les eaux (fouilles, frais de recherches, d'actes, conduites, etc.)	40.951 70
Constructions	1.913.043 25
Mobilier (inventaire au 31 décembre 1882)	92.367 60
Lingerie (id. id. id.)	50.943 90
TOTAL	2.540.954 87

Mais la valeur matérielle de l'Établissement est aujourd'hui bien supérieure à ce chiffre, par suite de la plus-value des terrains qui ont été considérablement modifiés et améliorés, par la valeur actuelle des arbres plantés et cultivés, par les travaux agricoles considérables exécutés à Bressieux, et par un certain nombre de menues dépenses de construction et d'installation, non comprises dans le tableau ci-devant.

Ainsi, les départements de la Savoie ont à leur disposi-

[1] Ces chiffres s'arrêtent à l'exercice 1882 inclusivement.

tion un établissement de premier ordre, en plein fonctionnement et en pleine prospérité, reconnu officiellement comme le mieux tenu et le mieux dirigé, représentant une valeur matérielle de plus de deux millions et demi.

Ces chiffres parlent mieux que ne pourrait le faire aucun commentaire.

La création d'un pareil établissement n'a coûté aucun subside aux deux départements, tandis que partout ailleurs les départements se sont imposé de lourds sacrifices pour organiser le service des aliénés.

Tableau 2.

TABLEAU 2.

État des économies réalisées annuellement depuis l'annexion, à l'aide du prix de journée et des rentes appartenant à l'Asile.

EXERCICES	PRIX de journée des indigents	PRIX de revient de la journée des indigents	PRODUIT des journées des malades indigents et pensionnaires, etc.	PRODUIT des rentes appartenant à l'Asile	TOTAL des recettes ordinaires	DÉPENSES occasionnées par l'entretien des malades (Dépenses ordinaires)	BONI
		Excédant à la fin de l'exercice 1860 (du 8 septembre au 31 décembre)......					38.317 10
1861	1 10	» »	140.725 57	17.625 »	158.350 57	123.959 53	34.391 04
1862	1 10	» »	172.781 80	17.628 90	190.410 70	154.775 61	35.635 09
1863	1 10	» »	190.725 66	17.410 »	208.135 66	161.439 46	46.696 20
1864	1 10	» »	196.613 91	17.530 24	214.144 15	163.273 72	50.870 43
1865	1 10	0 9969	202.415 76	17.000 94	219.416 70	173.808 32	45.608 38
1866	1 10	0 9669	200.269 12	16.344 40	216.613 52	169.995 04	46.618 48
1867	1 »	1 0135	198.318 17	18.169 89	216.488 06	186.306 07	30.181 99
1868	1 05	1 0515	208.897 19	18.169 89	227.067 08	188.184 48	38.882 60
1869	0 95	0 9338	203.052 65	17.914 69	220.967 34	176.560 54	44.406 80
1870	0 95	0 9340	198.136 59	17.914 69	216.051 28	188.567 70	27.483 58
1871	1 »	0 9613	223.439 97	15.771 46	239.211 43	199.331 51	39.879 92
1872	1 05	1 0240	234.827 38	15.771 44	250.598 82	213.310 52	37.288 30
1873	1 10	» »	252.575 84	15.771 45	268.347 29	230.112 89	38.234 40
1874	1 15	1 0859	270.516 46	15.769 39	286.285 85	235.106 92	51.178 93
1875	1 20	0 9096	287.835 04	15.771 56	303.606 60	231.505 14	72.101 46
1876	1 20	0 9462	296.894 70	15.771 56	312.666 26	237.801 86	74.864 40
1877	1 20	0 9742	309.863 40	15.771 56	325.634 96	241.085 76	84.549 20
1878	1 20	1 0080	315.985 78	15.771 56	331.757 34	260.546 32	71.211 02
1879	1 10	0 9781	315 392 93	15.771 56	331.164 49	275.373 69	55.790 80
1880	1 10	1 0331	312.468 86	15.771 56	328.240 42	267.348 05	60.892 37
1881	1 10	0 9290	318.428 58	15.771 56	334.200 14	259.623 39	74.576 75
1882	0 95	1 0145	299.495 06	15.771 56	315.266 62	289.335 14	25.931 48
		Totaux.....	5.349.660 42	364.964 86	5.714.625 28	4.627.351 66	1.125.590 72

Cette somme de 1,125,590 fr. 72, représente les économies réalisées durant la période de 1860 à 1882, soit en moyenne un boni annuel de 48,938 fr. 72, boni obtenu à l'aide du prix de journée, et en donnant satisfaction large et entière à toutes les exigences règlementaires.

Or, ce prix de journée, comme le prouve le tableau suivant, a été relativement minime, et bien au-dessous de celui payé dans les autres départements.

TABLEAU 3.

Prix de journée payé à l'Asile par les différentes catégories de malades, dès 1861.

ANNÉES	SAVOIE	Hte-Savoie	SEINE	Autres départements	Détenus aliénés	Pensionnaires de 3e classe	Pensionnaires de 4e classe
1861	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10	2 02	1 20
1862	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10	2 02	1 20
1863	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10	2 02	1 20
1864	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10	2 02	1 20
1865	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10	2 02	1 20
1866	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10	2 02	1 20
1867	1 »	1 »	1 10	1 10	1 10	2 02	1 20
1868	1 05	1 05	1 25	1 25	1 25	2 05	1 25
1869	0 95	0 95	1 25	1 25	1 25	2 05	1 25
1870	0 95	0 95	1 25	1 25	1 25	2 05	1 25
1871	1 »	1 »	1 40	1 30	1 30	2 50[1]	1 30
1872	1 05	1 05	1 40	1 30	1 30	2 50	1 30
1873	1 10	1 10	1 40	1 30	1 30	2 50	1 30
1874	1 15	1 15	1 40	1 30	1 30	2 50	1 30
1875	1 20	1 20	1 40	1 30	1 30	2 50	1 30
1876	1 20	1 20	1 40	1 30	1 30	2 50	1 30
1877	1 20	1 20	1 40	1 30	1 30	2 50	1 30
1878	1 20	1 20	1 40	1 30	1 20	2 50	1 30
1879	1 10	1 10	1 40	1 30	1 10	2 50	1 30
1880	1 10	1 10	1 40	1 30	0 10	2 50	1 30
1881	1 10	1 10	1 40	1 30	1 10	2 50	1 30
1882	0 95	0 95	1 40	1 30	0 95	2 50	1 30

[1] L'augmentation du prix de la journée des pensionnaires de 3e classe dès 1871, est le fait de la fourniture, par l'Asile, de la literie qui, auparavant, était fournie par les familles.

Il résulte de ce tableau que la moyenne du prix de journée payé à l'asile par les deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, pour l'entretien de leurs malades indigents, a été, pendant la période de 1861 à 1882, de 1,08, sans tenir compte de la rente de Boigne.

Ces deux catégories de malades fournissent, par leur nombre, la majeure partie des recettes de l'Établissement. (Voir les tableaux 7 et 12 ci-après).

C'est donc sur ce modique prix de journée de 1,08, joint à la rente de Boigne, qu'ont été réalisées les économies constatées.

TABLEAU 4.

Situation financière générale.

Encaisse au 8 septembre 1860...........	35.580 19
Excédant des recettes ordinaires sur les dépenses de même nature (tableau 2.)......	1.125.590 72
RECETTES EXTRAORDINAIRES.	
1861. Subvention de l'État..............	400.000 »
Id. Premier acompte sur le prix de vente du domaine du Betton..............	55.000 »
Id. Recettes diverses non prévues.....	5.534 95
1864. Produit de la culture du tabac......	478 82
1865. Legs du docteur Duclos............	7.300 »
1866. Intérêts du legs Duclos............	365 »
1868. Deuxième acompte sur le solde du domaine du Betton.....................	140.000 »
1869. Indemnité de l'*Urbaine* pour les hangars incendiés........................	2.951 »
1870. Intérêts du solde du domaine du	
A reporter...	611.629 77

		Report...	611.629 77
Betton			1.250 »
1871.	Id.	id.	1.250 »
1872.	Id.	id.	1.250 »
1873.	Id.	id.	1.250 »
1874.	Id.	id.	1.250 »
1875.	Id.	id.	1.250 »
1876.	Id.	id.	1.250 »
1877.	Id.	id.	947 93
1877. Solde du prix de vente du domaine du Betton			25.000 »
1880. Emprunt au Crédit Foncier			200.000 »
1882. Legs de M. Dunand (aumônier décédé)			600 »
		Total	846.927 70

Cette somme, avec les excédants de recettes constatés ci-devant, a été affectée au paiement des dépenses extraordinaires supplémentaires dont le détail suit :

1861

Intérêts des sommes dues à divers	18.557 81
Indemnité au secrétaire de l'ancienne Administration	300 »
Remboursement de dettes et emprunts	240.000 »
Solde des travaux exécutés	79.001 07
Construction de la chapelle, etc.	30.989 14
Droits d'enregistrement	1.670 »
Achat d'une voiture	1.100 »
Id. de 50 lits en fer	2.184 20
Id. de mobilier	787 »
A reporter....	374.589 22

Report.....	374.589 22	
Achat de matériaux...........	2.706 »	
Id. d'instruments de musique	1.048 20	
Pension à l'ancienne supérieure des Sœurs.......	259 72	
Indemnité à M. Nicoud.........	1.108 33	
Id. au directeur-médecin....	557 66	
	380.269 13	380.269 13

1862

Indemnité à l'architecte........	500 »	
Id. au secrétaire de l'ancienne Administration...............	300 »	
Indemnité à l'ancienne supérieure des Sœurs...................	400 »	
Indemnité à M. Nicoud.........	1.000 »	
Annuité à la Caisse des dépôts et consignations................	10.000 »	
Intérêts, id.	5.541 12	
Achat d'une pompe à incendie..	1.517 »	
Achat de 40 lits en fer...	1.728 »	
Id. de rentes...............	58 80	
Constructions et travaux neufs..	5.541 98	
Assurances contre l'incendie...	167 70	
	26.754 60	26.754 60

1863

Solde de l'entreprise Désarnod ..	136.366 79	
Constructions et travaux neufs..	104.458 02	
Annuité à la Caisse des dépôts et consignations...............	10.000 »	
A reporter....	250.824 81	407.023 73

Report...	250.824 81	407.023 73
Intérêts id.	4.992 66	
Indemnité au secrétaire de l'ancienne Administration....	300 »	
Id. à l'ancienne supérieure des Sœurs................	400 »	
Achat de 25 lits en fer.........	1.080 »	
Cession temporaire des eaux de la Dhuis....................	500 »	
Ameublement de la chambre de l'interne....................	512 50	
	258.609 97	258.609 97

1864

Annuité à la Caisse des dépôts et consignations................	10.000 »	
Intérêts, id.	4.406 55	
Appropriation de la salle de la Commission de surveillance...	2.261 39	
Indemnité au secrétaire de l'ancienne Administration....	134 16	
Id. à l'ancienne supérieure des sœurs..............	400 »	
Id. pour cession des eaux de la Dhuis.	600 »	
	17.802 10	17.802 10

1865

Annuité à la Caisse des dépôts et consignations.............	10.000 »	
Intérêts, id.	3.852 39	
A reporter....	13.852 39	683.435 80

Report.....	13.852 39	683.435 80
Constructions diverses.........	22.614 58	
Taxe du 4,40 0/0 sur la rente ital^ne	457 23	
Frais d'enregistrem^t de marché..	778 57	
Frais de recouvrement de la rente romaine..................	107 94	
Emploi en rentes sur l'État du legs Duclos.................	7.286 55	
Cession temporaire des eaux de la Dhuis....................	600 »	
	45.697 26	45.697 26

1866

Annuité à la Caisse des dépôts et consignations..............	10.000 »	
Intérêts, id.	3.227 38	
Taxe du 4,40 0/0 sur la rente ital^ne	127 60	
Frais de recouvrement de la rente romaine..................	116 89	
Acquisition et appropriation d'un abattoir..................	4.499 97	
Cession temporaire des eaux de la Dhuis....................	600 »	
Acquisition d'un cheval	845 »	
	19.416 84	19.416 84

1867

Annuité à la Caisse des dépôts et consignations...............	10.000 »	
Intérêts, id.	2.533 83	
Frais de recouvrem^t de la rente		
A reporter...	12.533 83	748.549 80

Report...	12.533 83	748.549 80
romaine....................	1.912 42	
Taxe du 4,40 0/0 sur la rente ital^ne	127 60	
Constructions et réparations....	4.432 61	
Enregistrem^t de marchés et frais de procédure............. ..	1.634 27	
Achat de 30 lits en fer..........	994 50	
Cession temporaire des eaux de la Dhuis.......	600 »	
	22.235 23	22.235 23

1868

Annuité à la Caisse des dépôts et consignations.	10.000 »	
Intérêts, id.	2.031 05	
Construction d'un beffroi sur le bâtiment central	4.189 50	
Frais de recouvrement de la rente romaine....................	1.447 04	
Construction de 2 pavillons et des galeries de service (acompte)..	60.442 68	
Taxe du 4,40 0/0 sur la rente italienne............	127 60	
	78.237 87	78.237 87

1869

Construction de 2 pavillons et des galeries (solde).............	114.565 27	
Reconstruction des hangars incendiés.....................	3.100 »	
Annuité à la Caisse des dépôts et		
A reporter...	117.665 27	849.022 90

Report...	117.665 27	849.022 90
consignations...............	10.000 »	
Intérêts, id.	1.530 16	
Construction d'un grand fourneau à la cuisine................	8.400 »	
Taxe du 4,40 0/0 sur la rente italienne.....................	127 60	
Frais de recouvrem[t] de la rente romaine...................	1.122 82	
	138.845 85	138.845 85

1870

Construction d'un canal pour les eaux de la Clusaz.......	4.997 43	
Id. de deux calorifères......	3.352 76	
Appropriation d'un pensionnat provisoire.................	5.249 31	
Achat d'un mobilier pour les nouveaux pavillons..............	4.670 30	
Annuité à la Caisse des dépôts et consignations....	10.000 »	
Intérêts, id.	1.032 94	
	29.302 74	29.302 74

1871

Travaux exécutés à la cuisine et à ses annexes...............	7.536 52	
Frais de recouvrement de la rente romaine....................	1.206 53	
A reporter...	8.743 05	1.017.171 49

Report...	8.743 05	1.017.171 49
Taxe du 4,40 0/0 sur la rente italienne	120 96	
Annuité à la Caisse des dépôts et consignations	10.000 »	
Intérêts, id.	541 48	
	19.405 49	19.405 49

1872

Appropriation et mobilier de la chambre du 2e interne	697 80	
Frais de recouvrement de la rente romaine	1.590 59	
Taxe du 4,40 0/0 sur la rente italienne	120 96	
Annuité à la Caisse des dépôts et consignations	10.000 »	
Intérêts, id.	35 30	
	12.444 65	12.444 65

1873

Frais de recouvrement de la rente romaine	2.153 12	
Taxe du 4,40 0/0 sur la rente italienne	120 96	
Achat de 40 lits en fer	1.827 07	
	4.101 15	4.101 15
A reporter....		1.053.122 78

1874

	Report...	1.053.122 88
Taxe du 4,40 0/0 sur la rente italienne....................	120 96	
Frais de recouvrement de la rente italienne..................	694 31	
Grosses constructions (ateliers, bains, buanderie, etc.).......	93.084 93	
	93.900 20	93.900 20

1875

Taxe du 4,40 0/0 sur la rente italienne....................	120 96	
Frais de recouvrement de la rente italienne..................	1.296 43	
Frais de recouvrement de la rente romaine..................	666 44	
Grosses constructions (ateliers, bains, etc.)................	56.874 67	
	58.958 50	58.958 50

1876

Taxe du 4,40 0/0 sur la rente italienne....................	120 96	
Frais de recouvrement de la rente italienne..................	1.173 28	
Solde des travaux adjugés le 30 mai 1874..................	27.672 69	
Continuation des grosses constructions (ateliers, bains, etc.)	17.375 36	
Indemnité au surveillant des travaux....................	500 »	
	46.842 29	46.842 29
	A reporter...	1.252.823 87

1877

	Report...	1.252.823 87
Taxe du 4,40 0/0 sur la rente italienne	120 96	
Frais de recouvrement de la rente italienne	1.416 77	
Continuation des grosses constructions (ateliers, bains, etc.)	104.008 27	
Premier à-compte sur le prix et frais d'acquisition du domaine de Bressieux	92.647 32	
Indemnité au surveillant des travaux	500 »	
	198.693 32	198.693 32

1878

Taxe du 4,40 0/0 sur la rente italienne	120 96	
Frais de recouvrement de la rente italienne	1.358 96	
Intérêts sur le prix de vente du domaine de Bressieux	12.168 50	
Achèvement du bâtiment des services généraux	26.918 73	
Indemnité à M. le Dr Fusier pour faciliter sa présence au Congrès des médecins aliénistes	500 »	
Sculpture du tympan de la porte de la chapelle	1.200 »	
Amenée des eaux de Bressieux à l'asile	1.418 40	
Indemnité au surveillant des travaux	500 »	
	44.185 55	44.185 55
	A reporter...	1.495.702 74

1879

	Report...	1.495.702 74
Taxe du 4,40 0/0 sur la rente italienne	120 96	
Frais de recouvrement de la rente italienne	1.500 »	
Intérêts sur le prix de vente du domaine de Bressieux	11.468 50	
Solde à Mme Faà di Bruno	35.478 56	
Reconstruction du perron de la chapelle	630 »	
Exhaussement de deux pavillons (fenêtre modèle)	87 65	
Achat de vaches pour l'abatage	3.902 20	
	53.187 87	53.187 87

1880

Taxe du 4,40 0/0 sur la rente italienne	120 96	
Frais de recouvrement de la rente italienne	885 05	
Intérêts sur le prix de vente du domaine de Bressieux	9.734 25	
Exhaussement de deux pavillons	81.827 73	
Indemnité au surveillant des travaux	300 »	
Captage des sources de Bressieux	1.853 39	
Solde du domaine de Bressieux	200.642 43	
Acquisition de cinq calorifères irlandais	1.441 40	
	296.805 21	296.805 21
	A reporter...	1.845.695 82

1881

	Report. .	1.845.695 82
Taxe du 4,40 0/0 sur la rente italienne	120 96	
Frais de recouvrement de la rente italienne	686 83	
Annuité au Crédit Foncier......	12.353 25	
Solde pour l'exhaussement de deux pavillons	26.345 29	
Solde du captage des sources de Bressieux..................	567 55	
Indemnité au surveillant des travaux......................	300 »	
	40.373 88	40.373 88

1882

Taxe du 4,40 0/0 sur la rente italienne....................	120 96	
Frais de recouvrement de la rente italienne	204 63	
Annuité au Crédit Foncier......	15.009 18	
Grosses constructions (appropriation du château de Bressieux et construction du gros-œuvre d'un bâtiment d'exploitation..	86.984 68	
Indemnité au surveillant des travaux......................	300 »	
	102.619 45	102.619 45
	Total.........	1.988.689 15

Rappel des Recettes extraordinaires.........		846.927 70
Id. des excédants des recettes sur les dépenses de même nature (tableau n° 2).		1.125.590 72
Id. de l'excédant au 8 septembre 1860...		35.580 19
Total.....		2.008.098 61
A déduire : les dépenses extraordinaires constatées ci-dessus............	1.988.689 15	
La différence en moins des restes à payer sur les restes à recouvrer de l'exercice 1882..	7.873 19	
Une cote irrécouvrable sur l'exercice 1874............	79 30	
	1.996.641 64	1.996.641 64
Restes en excédant de recettes...		11.456 97

Résultat d'après le compte de 1882.	
Recettes..........................	403.290 60
Dépenses..........................	391.833 63
Balance.......	11.456 97

Ce tableau présente la situation financière générale de l'Asile, dès l'annexion jusqu'au 1er janvier 1883. En déduisant le total des dépenses extraordinaires des excédants des recettes ordinaires sur les dépenses de même nature, joints aux recettes extraordinaires, on doit trouver le résultat du compte administratif du dernier exercice sur lequel on a opéré. C'est ce qui a lieu pour le tableau qui précède.

Tableau 5.

1881

P … du produit

Taxe du 4,40 0/0 sur la rente italienne ....
Frais de recouvrement de rente italienne ....
Annuité au Crédit Fonc…
Solde pour l'exhaus… deux pavillons .
Solde du captag… Bressieux..
Indemnité … vaux.

			TOTAL
		…80	1.590 55
		… 60	8.608 22
		…0 »	14.680 12
		..216 99	17.457 18
		12.325 89	19.506 75
		13.450 60	21.929 70
		13.212 37	22.685 30
	… 12	13.854 »	23.857 12
	….613 46	15.958 81	26.602 27
	11.351 44	14.899 63	26.251 07
	10.469 79	13 999 60	24.469 39
	10.821 57	14.007 95	24.829 52
	10.699 19	14.046 40	24.745 89
	12.106 52	15.515 59	27.622 11
	11.607 83	14.000 »	25.607 83
1874	12 195 95	15.666 92	27.862 87
1875	10.037 87	16.017 03	28.054 90
1876	16.294 19	17.593 84	33.888 03
1877	19.378 04	19.071 80	38.449 84
1878	28.265 14	20.065 10	48.330 24
1879	26.234 91	10.662 20	46.897 11
1880	29.721 40	22.697 70	52.419 10
1881	32.867 88	25.095 52	57.763 40
1882			

Comme on le voit par le tableau qui précède, le produit des revenus en nature et du travail des aliénés apporte un précieux contingent aux ressources de l'asile.

Les produits récoltés se sont élevés de la minime somme de 1,447 fr. 75 en 1860, à 6,080 fr. 12 en 1862 ; c'était la période de mise en valeur des jardins et des terres. Ils ont rapidement atteint la somme de 10,003 fr. 12 en 1867 et celle de 19,378 fr. 04 en 1878, après l'acquisition de Bressieux, pour arriver à 32,867 fr. 88 en 1882. Ce résultat est très satisfaisant, surtout si l'on considère que la surface cultivée ne dépasse guère 38 hectares.

s variations que l'on constate dépendent des conditions
hériques des années qui se sont succédées, et les
ue renferme ce tableau prouvent que ce n'est pas
le croire qu'on arriverait à dégrever considé-
charges départementales, en donnant aux
s un développement que l'enceinte res-
ne de l'asile empêche de réaliser autant
re.

jouter que, par ses connaissances prati-
ent et sa persévérance, M. le docteur Fusier a
ement métamorphosé le terrain primitif de l'enclos: des plantations de toutes sortes, des promenades variées, des jardins maraîchers, des champs de grande culture ont remplacé le terrain en friche et improductif. La même transformation s'opère pour Bressieux; la vigne remplace partout les friches et les broussailles; la surface des prairies irriguées a été considérablement augmentée; en un mot toutes les améliorations qu'un agriculteur instruit et expérimenté peut désirer y sont pratiquées. La construction d'une vaste étable modèle, qui est en voie d'achèvement, apportera le complément à cette belle exploitation agricole.

Cette somme de travail dépensée s'ajoute à la valeur des produits constatés dans le tableau ci-devant.

Tous les produits récoltés ont été consommés jusqu'à ce jour dans l'établissement et se sont balancés, conséquemment, en recette et en dépense; mais certaines récoltes commencent à excéder les besoins et sont vendues au dehors; cette nouvelle source de revenus ne fera qu'augmenter.

Le tableau graphique ci-après permet de suivre de l'œil les diverses variations des produits récoltés et du travail des aliénés.

TABLEAU 6

Recettes et dépenses de toute nature effectuées de 1860 à 1882.

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDANT DE RECETTES	OBSERVATIONS
1860	71.553 06	67.267 45	4.285 61	Dès le 8 septembre au 31 décembre 1860.
1861	642.885 44	478.328 79	164.556 65	
1862	357.872 23	209.260 53	148.611 70	
1863	366.804 97	359.945 29	6.859 68	
1864	227.053 73	224.205 97	2.847 76	
1865	228.186 29	215 285 39	12.900 90	
1866	213.169 45	194.519 79	18.649 66	
1867	267.549 11	208.480 78	59.068 33	
1868	421.482 98	246.462 66	175.020 32	
1869	404.621 40	299.861 67	104.759 73	
1870	327.325 46	242.178 31	85.147 15	
1871	323.749 19	229.429 16	94.320 03	
1872	345 627 17	235.421 70	110.205 47	
1873	388.662 05	241.198 68	147.463 37	
1874	423.291 21	329.007 12	94.284 09	
1875	402.678 47	290.463 64	112.214 83	
1876	431.645 74	284.644 15	147.001 59	
1877	491.717 53	439.779 08	51.938 45	
1878	375.502 95	304.610 91	70.892 04	
1879	411.743 10	328.682 52	83.060 58	
1880	624.376 27	564.153 26	60.223 01	
1881	381.428 55	299.997 27	81.431 28	
1882	403.290 60	391.833 63	11.456 97	
Totaux	8.532.216 95	6.685.017 75	1.847.199 20	

Tableau 7.

TABLEAU 7

Population de l'asile au 1er janvier de chaque année depuis 1861.

ANNÉES	ALIÉNÉS A LA CHARGE DU DÉPARTEMENT DE la Savoie		Hte-Savoie		Autres dép^ts		DES FAMILLES 4e classe		3e classe		de l'État (détenus aliénés)		TOTAL		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Deux sexes
1861	74	82	41	46	»	»	5	5	5	3	»	»	125	136	261
1862	94	92	65	66	»	»	4	5	3	6	»	»	166	169	335
1863	108	95	71	69	»	2	3	6	4	6	»	»	186	178	364
1864	111	103	81	71	2	1	3	5	7	8	»	»	204	188	392
1865	98	115	88	76	3	2	5	4	7	6	»	»	201	203	404
1866	111	97	88	75	4	1	3	4	9	10	»	»	215	187	402
1867	105	86	87	78	4	1	5	5	10	11	1	»	212	181	393
1868	111	89	92	79	5	2	6	6	10	11	»	»	224	187	411
1869	119	92	90	70	4	2	7	5	10	10	»	»	230	179	409
1870	121	91	95	72	6	3	11	9	10	10	1	»	244	185	429
1871	114	85	94	70	6	60	8	8	11	8	2	»	235	231	466
1872	122	97	95	78	5	46	7	9	9	6	1	»	239	236	475
1873	125	98	110	86	7	38	4	6	11	6	1	»	258	234	492
1874	134	102	114	88	8	33	7	8	11	7	3	»	277	238	515
1875	136	105	119	97	11	32	7	8	11	5	3	»	287	247	534
1876	140	113	129	103	12	27	7	10	8	5	2	»	298	258	556
1877	141	104	136	102	14	26	8	13	12	7	2	»	313	252	565
1878	144	101	145	111	10	24	10	15	15	6	1	»	325	257	582
1879	144	103	150	114	9	24	11	16	11	7	1	1	326	265	591
1880	138	110	153	111	9	23	10	15	9	7	1	1	320	267	587
1881	129	107	161	123	9	23	9	14	7	5	1	2	316	274	590
1882	126	107	159	127	8	20	8	12	8	6	2	2	311	274	585
1883	132	109	161	127	7	19	13	12	10	7	2	2	325	276	601

Le nombre d'aliénés indigents ***assistés*** par le département de la Savoie au 1er janvier 1883, était de **241**. En ajoutant à ce chiffre le nombre des aliénés pensionnaires originaires de ce département, soit 23, on a le nombre des ***traités***, qui égale **264**.

La population de ce département étant, d'après le de-

nier recensement, de 266,438 habitants, il en résulte que la Savoie fournit 99 aliénés sur 10,000 habitants.

Pour la Haute-Savoie, le nombre des *traités* à la même époque était de 299 ; la population de ce département étant de 271,394 habitants, il fournit donc 110 aliénés sur 10,000 habitants.

Ce dernier département, avec une population supérieure à celle de la Savoie, a, jusqu'en 1878, donné un contingent moindre d'entrées.

Cette situation tenait à une assistance imparfaite, signalée depuis longtemps par le directeur-médecin dans ses rapports médicaux annuels, et niée énergiquement par les autorités intéressées. Les faits on fini par donner raison au savant praticien.

Les arrondissements de Chambéry et d'Annecy, et principalement le premier, fournissent une population presque double relativement aux autres arrondissements, et proportionnellement à la population générale. Les causes de cette différence sont les suivantes, d'après M. le docteur Fusier :

« Il y a le double de malades assistés dans l'arrondissement de Chambéry parce que l'assistance y est mieux comprise, parce que les familles et les autorités sont plus soucieuses de faire traiter leurs malades, parce qu'enfin il y a plus de facilité, à raison du voisinage de l'autorité centrale, de faire constater les motifs qui demandent l'urgence du placement, dans l'intérêt de la sécurité publique surtout.

« L'habitation du chef-lieu et les passions qui travaillent l'organisme humain dans les grands centres, ne peuvent être considérés, chez nous, que comme un élément très faible dans la production de la folie.

« D'ailleurs, les grands centres ne reçoivent-ils pas des

provinces toutes les intelligences déjà compromises et altérées ?

« Ils sont, en général, le milieu dans lequel les éléments morbides viennent chercher leur évolution [1]. »

Le nombre des femmes qui, depuis 1848, était supérieur à celui des hommes, a été dépassé en 1862, et la différence n'a fait que s'accroître jusqu'à ce jour, malgré l'appoint de 60 aliénées fourni en 1870 par le département de la Seine.

La population présente au 1er janvier 1883, comparativement à celle présente au 1er janvier 1861, a augmenté dans la proportion de 10 à 23.

Mais, pour se rendre un compte exact de l'augmentation progressive de la population, il faut jeter un coup d'œil sur le tableau suivant, qui indique la population moyenne des diverses catégories et la moyenne générale dès 1861.

[1] Le docteur Fusier, *Compte-Rendu médical de 1870.*

Tableau 8.

TABLEAU 8

Moyenne de la population dès 1861.

ANNÉES	POPULATION MOYENNE DES				Moyenne générale de la population	DIFFÉRENCE sur l'année précédente	
	Aliénés de la Savoie	Aliénés de la Haute-Savoie	Aliénés d'autres départements	Aliénés pensionnaires		en plus	en moins
1861	155	107	3	18	280	»	»
1862	197	134	1	17	349	69	»
1863	209	147	3	21	380	31	»
1864	212	154	4	22	392	12	»
1865	206	164	4	26	400	8	»
1866	192	161	5	28	386	»	14
1867	196	173	5	32	408	22	»
1868	208	163	7	32	410	2	»
1869	213	163	9	36	421	11	»
1870	207	166	29	37	439	18	»
1871	208	169	58	33	468	29	»
1872	220	187	48	29	484	16	»
1873	229	198	44	29	500	16	»
1874	236	209	43	31	519	19	»
1875	252	219	42	32	545	26	»
1876	253	232	39	32	556	11	»
1877	245	238	40	42	565	9	»
1878	245	256	34	47	582	17	»
1879	247	264	33	47	591	9	»
1880	248	264	32	43	587	»	4
1881	236	284	32	38	590	3	»
1882	293	286	31	38	596	6	»

En 1862, la moyenne de la population a été de 69 supérieure à celle de l'année précédente.

Cette augmentation considérable s'explique facilement : elle est le résultat de l'application, en Savoie, de la loi française sur les aliénés.

Les années qui suivent présentent une progression dé-

croissante qui aboutit, en 1866, à une diminution de 14 unités sur l'année précédente[1].

L'année suivante, la population augmente de 22, et reste presque stationnaire en 1868.

Les chiffres en augmentation qui frappent le regard en 1870 et en 1871, sont le fait de l'admission de 60 aliénées de la Seine, tranférées de l'asile Sainte-Anne le 30 août 1870, lors de l'investissement de Paris.

La population moyenne générale de 1882 est de 316 supérieure à celle de 1861.

Au premier abord, ce chiffre paraît effrayant : mais l'on doit considérer que cette grande augmentation ne tient pas seulement à des causes permanentes, mais encore à des causes transitoires : le but philanthropique de la loi de 1838 n'a pu être atteint en une seule année en Savoie ; son effet se fait encore sentir aujourd'hui ; — les familles qui, autrefois, avaient une tendance à cacher leurs malades, s'empressent, maintenant qu'on les sait bien traités et bien soignés, de les placer à l'asile ; — enfin, les placements sont devenus beaucoup plus faciles et beaucoup de préjugés ont disparu.

On doit aussi distraire de la différence constatée ci-dessus, représentant la moyenne de l'augmentation, les malades des autres départements qui figurent pour 31 dans la moyenne de 1882, et qui n'étaient pas représentés en 1861.

Une diminution énorme dans la mortalité est venue encore accroître cette augmentation.

Indépendamment de ces causes générales, il est incontes-

[1] L'autorité supérieure avait essayé, à cette époque, de placer un certain nombre d'aliénés incurables à la campagne. Ce système a été bien vite reconnu impraticable et aussitôt abandonné.

table cependant que les aliénés augmentent dans une proportion redoutable.

Aborder ce sujet ne m'appartient pas : je dois me renfermer dans le domaine brutal de la statistique.

Je ne puis, néanmoins, résister au désir de citer encore une fois M. le docteur Fusier. Les lignes qui suivent contiennent peut-être la clef de cette énigme :

« Comme cause d'un plus grand nombre de cas de folie, on indique les agitations sociales et surtout les doctrines de négation qui, peu à peu, envahissent l'esprit des masses.

« Il convient de faire supporter à cette indication une valeur réelle, soit sous le rapport moral d'abord, soit comme action physique ensuite.

« Les erreurs ont toujours plus ou moins travaillé l'espèce humaine. Les facteurs pathogéniques qu'elles représentent se déplacent sans acquérir plus d'influence.

« Ainsi, les croyances superstitieuses, les pratiques magiques, les sortilèges, les charmes, les sorts, l'envoûtement, les formes variées de divination, les possessions diaboliques plus ou moins avérées, etc., ont fait place aux croyances à l'action occulte de l'électricité, du magnétisme, des tables tournantes, des médiums, etc.

« Les doctrines de négation sont néanmoins celles qui, par leurs conséquences, deviennent les plus pernicieuses. En arrivant à leur application logique, l'homme n'a plus à croire ni à Dieu ni à diable ; à n'avoir ni foi ni loi. Elles lui contestent son origine et sa destinée ; elles mécontentent, inquiètent, troublent et obscurcissent les intelligences qui, pourtant, sont avides de lumières. A l'homme qui tombe et qui souffre, elles enlèvent l'unique point d'appui qui pourrait l'aider à se relever et à supporter les souffrances inhérentes à sa nature.

« La satisfaction des appétits inférieurs, brutaux, de toutes les passions avilissantes, et de celles surtout dont l'action immédiate consiste à altérer l'organisme humain, trouve sa justification dans ces doctrines.

« L'organisme une fois altéré, troublé dans ses fonctions, exclut la possibilité d'avoir un corps sain, condition indispensable pour y loger une âme saine[1] ».

En résumé, les éléments qui fournissent à l'asile sa population, c'est-à-dire le nombre des indigents de la Savoie et de la Haute-Savoie et celui des pensionnaires n'ont cessé de progresser depuis l'annexion jusqu'à ce jour, sauf en 1866 et 1880, où l'on constate une diminution de 14 et 4 sur les années antérieures.

Cette progression est à peu près arrêtée, et, dans quelques années, la population moyenne aura atteint un équilibre stable et ne subira plus de très grandes variations. Malgré l'énorme augmentation que nous constatons dans le nombre des aliénés, nous sommes encore des mieux partagés; nos départements, comme il résulte des tableaux précédents, fournissent en moyenne, 104 aliénés par 10,000 habitants, alors que la statistique officielle de 1874 accuse, pour toute la France, un aliéné sur 412 habitants.

En Savoie, la moyenne varie beaucoup selon les provinces. Ainsi, tandis que l'arrondissement de Saint-Julien donne 135 malades sur 10,000 habitants, celui d'Annecy 130, celui de Chambéry 114, et celui d'Albertville 105, le Faucigny n'en donne que 91, la Maurienne 86, le Chablais 85 et la Tarentaise 49 seulement.

Les causes de cette disproportion ont été indiquées précédemment.

[1] M. le docteur Fusier. — *Compte-Rendu médical de 1873.*

Un tableau graphique rend plus facilement saisissable à l'œil les diverses variations de la moyenne de la population.

TABLEAU 9

Mouvement de la population depuis 1861.

ANNÉES	ENTRÉES			SORTIES			DÉCÈS		
	Hommes	Femmes	Total.	Hommes	Femmes	Total.	Hommes	Femmes	Total.
1861	62	52	114	13	13	26	8	6	14
1862	45	31	76	17	17	34	8	5	13
1863	56	42	98	18	15	33	20	17	37
1864	53	38	91	31	15	46	25	8	33
1865	57	28	85	30	29	59	13	15	28
1866	56	31	87	31	18	49	29	19	48
1867	51	32	83	21	14	35	18	12	30
1868	43	35	78	17	20	37	19	23	42
1869	52	44	96	21	20	41	17	18	35
1870	51	88	139	33	8	41	27	34	61
1871	44	46	90	20	25	45	20	16	36
1872	60	43	103	19	22	41	22	23	45
1873	57	45	102	22	19	41	16	22	38
1874	53	44	97	20	20	40	23	15	38
1875	60	49	109	31	20	51	25	20	45
1876	63	46	109	16	26	42	29	23	52
1877	58	39	97	26	23	49	24	19	43
1878	62	50	112	23	18	41	26	24	50
1879	36	57	93	15	19	34	29	24	53
1880	28	59	67	18	27	45	17	17	34
1881	47	52	99	23	25	48	28	20	48
1882	50	48	98	17	27	44	19	19	38
TOTAUX	1144	979	2123	482	440	922	462	399	861

Résumé.

RÉSUMÉ

	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total.
Population au 1er janvier 1861			125	136	261
Admissions de 1861 à 1882			1144	979	2123
Total des *traités*			1269	1115	2384
Sorties pour guérison, amélioration, etc	482	440	944	839	1783
Décès	462	399			
Population au 1er janvier 1883			325	276	601

La proportion des sorties sur le nombre des admissions est de 43 0/0 ; celle des décès est de 40 0/0, soit en tout 83 0/0.

La différence, soit une proportion de un peu moins de 2/10, représente la moyenne de l'augmentation dès 1861.

Les premières années qui suivirent l'annexion, la différence entre les sorties pour toutes causes et les entrées était bien plus grande en faveur de celles-ci ; aujourd'hui, cette différence tend à se rapprocher de la moyenne commune à tous les asiles de France, et qui s'exprime, pour ainsi dire mathématiquement, par la définition suivante : Les entrées et les sorties annuelles s'équilibrent, moins le 1/10 des entrées.

TABLEAU 10.

Régime alimentaire.

Nombre de repas par jour pour toutes les catégories : Trois repas : le 1er à 7 heures du matin, le 2e à midi, et le 3e à 6 heures du soir.

COMPOSITION DES REPAS

RÉGIME COMMUN

Pour les aliénés à la charge des départements et pour les aliénés pensionnaires de 4e classe entretenus au compte des familles.

Premier repas.

Soupe maigre, ou lait, pain.

Deuxième repas.

1° Soupe grasse, 6 fois par semaine, soupe maigre, 1 fois par semaine ;

2° Viande bouillie ou rôtie, pain, eau vineuse ;

3° Légumes au gras, 6 fois par semaine, légumes au maigre, 1 fois par semaine.

Troisième repas.

1° Légumes assaisonnés, ou fromage, ou fruits, ou 1/2 ration de fromage ou de fruits et salade, ou riz, ou beurre ;

2° Pain, eau vineuse.

INFIRMIERS ET GENS DE SERVICE

Comme pour les aliénés du régime commun, plus une soupe au repas du soir.

RÉGIME SPÉCIAL

Pour les aliénés de 3e classe, entretenus au compte des familles, et pour les sœurs et employés.

Premier repas.

Café au lait ou soupe, pain et fromage.

Deuxième repas.

1° Soupe grasse, 6 fois par semaine, soupe maigre, 1 fois par semaine ;

2° Viande bouillie ou rôtie, 5 fois par semaine, œufs ou poissons ;

3° Légumes ;

4° Desserts ou entremets sucrés.

Troisième repas.

1° Viande rôtie ou en ragoût, 5 fois par semaine, pain et eau vineuse ;

2° Légumes, œufs, fromage ou fruits, ou 1/2 ration de fromage ou de fruits avec salade.

Tarif des portions.

TARIF DES PORTIONS

DENRÉES ALIMENTAIRES		TROISIÈME CLASSE		QUATRIÈME CLASSE		OBSERVATIONS
		HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	
Pain	Ration	600 gr.	500 gr.	600 gr.	500 gr.	
	Soupe	100 »	100 »	100 »	100 »	
Vin	pour les malades	50 cent.	50 cent.	35 cent.	25 cent.	
	pour les employés et gens de service	1 litre.	50 »	1 litre.	50 »	
Viande	pour les malades	400 gr.	400 gr.	200 gr.	180 gr.	Décision ministérielle du 17 mars 1833.
	Pour les employés et gens de service	400 »	400 »	210 »	240 »	La 3e cl., la moitié à midi, l'autre moitié le soir. — La 4e cl., 5 fois par semaine à midi et 2 fois par semaine le soir.
Volaille et gibier		150 »	150 »	150 »	150 »	
Poissons	frais	200 »	200 »	200 »	200 »	
	morue sèche	120 »	120 »	120 »	120 »	
Porc frais, salé ou charcuterie		150 »	150 »	150 »	150 »	
Fromage	pour mets	50 »	50 »	50 »	50 »	
	desserts	30 »	30 »	»	»	
Œufs, assaisonnés ou à la coque		2	2	2	2	

Macaroni, semoule, vermicelle	55 gr.	55 gr.	55 gr.	55 gr.	
Riz	70 »	70 »	70 »	70 »	
Pommes de terre	300 »	300 »	300 »	300 »	
Légumes . frais	300 »	300 »	300 »	300 »	
Légumes . secs	100 »	100 »	100 »	100 »	
Salade	250 »	250 »	250 »	250 »	
Châtaignes	300 »	300 »	300 »	300 »	
Fruits ... frais pour mets	400 »	400 »	400 »	400 »	
Fruits ... id. pour desserts	200 »	200 »	200 »	200 »	
Fruits ... secs	100 »	100 »	100 »	100 »	
Gruaux, orge ou froment	70 »	70 »	70 »	70 »	
Farine de maïs	100 »	100 »	100 »	100 »	Semoule de maïs, 70 grammes.
Farine de froment	70 »	70 »	70 »	70 »	
Pâtisserie	40 »	40 »	40 »	40 »	
Beurre	25 »	25 »	»	»	
Café au lait et lait pur	50 cent.	50 cent.	50 cent.	50 cent.	Le café au lait se compose de 35 cent. de lait, 20 gr. de sucre, 8 gr. de café et 2 de chicorée.
Soupe grasse ou maigre	50 »	50 »	50 »	50 »	

Les fractions pour toutes les classes sont :

Hommes. —	Pour le pain,	$^3/_4$	400	grammes.
Femmes. —	Id.	$^2/_4$	250	id.
Hommes. —	Pour le vin,	$^3/_4$	27	centilitres.
Femmes. —	Id.	$^2/_4$	12	id.
Hommes. —	Pour la viande,	$^3/_4$	120	grammes.
Femmes. —	Id.	$^2/_4$	70	id.

Rations supplémentaires.

Pour les travailleurs des deux sexes, lorsque le Directeur-Médecin jugera à propos de l'allouer :

Pain, 200 grammes.

Vin, 25 centilitres.

Nota. — Le tarif pour l'assaisonnement des aliments gras ou maigres, est le même que celui du modèle n° 110. (Arrêté ministériel du 20 mars 1855.)

Membres de la Commission de surveillance[1].

1. M. le comte MILLIET DE SAINT-ALBAN, président de chambre à la Cour d'appel de Chambéry, officier de la Légion d'honneur et des SS. Maurice et Lazare, du 7 septembre 1860 au 6 décembre 1869.

2. M DUPASQUIER, commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur, officier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, président de chambre à la Cour d'appel de Chambéry, membre du Conseil général de la Savoie, du 7 septembre 1860 au 24 janvier 1880.

3. M. CHAMOUSSET, vicaire général, chevalier de la Légion d'honneur, du 7 septembre 1860 au 24 décembre 1866.

4. M. PILLET Pierre-Victor, avocat, membre du Conseil général de la Savoie, chevalier des SS. Maurice et Lazare, du 7 septembre 1860 au 25 janvier 1865, du 1er février 1868 au 31 décembre 1877.

5. M. VERDET Etienne, ancien négociant, propriétaire à Chambéry, du 7 septembre 1860 au 1er février 1868.

6. M. VIVIAN Pierre, propriétaire à Chambéry, ancien officier, du 25 janvier 1865 au 29 janvier 1870, en remplacement de M. Pillet.

7. M. OUDART Auguste, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, du 24 décembre 1866 au 23 octobre 1873, en remplacement de M. Chamousset.

[1] Les noms des administrateurs avant l'annexion sont donnés aux pages 9 et 63. — MM. Milliet de Saint-Alban, Pillet et Verdet, faisaient déjà partie de l'ancienne Administration.

8. M. DUNAND Joseph-Marie, chanoine, chancelier de Son Éminence le cardinal archevêque de Chambéry, du 6 décembre 1869 au 31 décembre 1880, en remplacement de M. Milliet de Saint-Alban.

9. M. le comte de LA CHAVANNE Christin, banquier à Chambéry, du 29 janvier 1870 au 20 septembre 1877, en remplacement de M. Vivian.

10. M. COPPIER, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, chevalier de la Légion d'honneur, du 23 octobre 1873 au 31 décembre 1881, en remplacement de M. Oudart.

11. M. ARMINJON, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, du 20 septembre 1877 au 24 janvier 1880, en remplacement de M. le comte de La Chavanne.

12. M. FOREST Charles, vice-président du Conseil général de la Savoie, du 1er janvier 1878 au 31 décembre 1882, en remplacement de M. Pillet.

13. M. CHEVALLAY Bernardin, conseiller général, président de la Commission départementale, du 24 janvier 1880 au 4 octobre 1880, en remplacement de M. Dupasquier.

14. M. VÈNE, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, nommé le 24 janvier 1880, en remplacement de M. Arminjon.

15. M. GOTTELAND Antoine, conseiller général, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, chevalier de la Légion d'honneur, nommé le 4 octobre 1880, en remplacement de M. Chevallay.

16. M. BALMAIN Joseph, conseiller général, maire de Châteaunèuf, nommé le 31 décembre 1880, en remplacement de M. le chanoine Dunand.

17. M. DUCRET, avoué, adjoint au maire de la ville de Chambéry, nommé le 31 décembre 1881, en remplacement de M. Coppier.

18. M. BARBE Auguste, propriétaire, maire de Saint-Alban, nommé le 30 décembre 1882, en remplacement de M. Forest.

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS

I

Documents relatifs à l'abbaye du Betton.

1° *Extrait du sommaire des fiefs* (archives départementales).

1341 — 3 juillet.

Reconnaissance passée par vénérable religieuse dame Egline de Villette, abbesse de la maison religieuse du Betton, au nom de son couvent, par laquelle elle confesse devoir et vouloir tenir du *comte de Savoie :*

Les hommes, rentes, servis, avec le fief et domaine direct des biens pour raison desquels ils sont dus rière Villard-Léger, Champ-Laurent, et au territoire du Mollard.

1416 — 7 avril.

Autre reconnaissance passée par lesdites dames en faveur du prince Amédée, pour le même objet.

1772 — 13 octobre.

Les religieuses abbesse et dames du Betton consignent tenir et posséder la juridiction territoriale qui leur appartient sur les terres du Betton suivant les confins désignés au dit consignement.

1775 — 7 juin.

Investiture en faveur des dames du Betton de la juridiction rière le clos de la dite abbaye.

2° Extrait de la *briève notice du diocèse de Maurienne pour Mgr Griselle de Rossignan*, 1741, par Rd Savey, publiée en 1871 par la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne.

« L'abbaye du Betton est d'ancienne fondation......... Feu Mgr de Mazin les (les religieuses) a poursuivies vivement peu d'années avant sa mort, et aurait fait juger le procès s'il avait vécu davantage, tant il était frappé de la prétention de ces dames, qui, contre le droit et leurs propres titres et la possession immémoriale du curé du Bettonet, veulent faire passer leur territoire pour un district *nullius diœcesis*. En quoi elles sont soutenues par une foule de protecteurs, par les réguliers et principalement des PP. Jésuites de Chambéry, Lapeyrouse et Pilet, qui tous trouvent leur intérêt à promouvoir ceux du Betton. Elles portaient depuis quelques temps l'indépendance si loin qu'elles affectaient de faire travailler leurs grangers les jours de fêtes propres à ce diocèse. »

3° D'un ancien registre intitulé : *Registre des vestures de novices, professions, obits et autres actes solennels fais dans le monastère du Beton*, paraphé par frère Jean-Antoine, abbé de Tamié, père et supérieur immédiat dudit monastère, (on appelait ainsi l'abbé d'un monastère qui possédait une filiation), registre commencé en 1680, il résulte que la maison était composée de religieuses de chœur, de religieuses professes, toutes nobles, et de sœurs converses ; on recevait aussi des pensionnaires.

Ce registre s'arrête en 1735. Le premier et dernier feuillet porte la mention suivante : *ne varietur*, Mollot, notaire commis par décret du Sénat du 20 avril 1770.

Un autre registre faisant suite au précédent a été entre les mains de Duclos, qui en a extrait les deux faits suivants cités en note dans l'un de ses ouvrages.

Il y avait, au monastère, des domestiques hommes et femmes, surtout beaucoup des premiers : neuf, chacun désigné par son nom, se trouvent réunis le 11 octobre 1772

pour sortir un des domestiques, mort asphixié en foulant une cuve de vendange. Il y avait aussi un agent ou régisseur, ce qui fait présumer que ces dames cultivaient elles-mêmes leur domaine.

Sous date du 27 octobre 1743, se trouve le procès-verbal de la bénédiction d'une cloche, dressé par révérend Maniglier, abbé de Tamié, en remplacement d'une autre cassée d'usure, *attendu qu'elle était faite depuis* 500 *ans*.

4° *Liste des sept dernières abbesses*[1] *:*

Dame Françoise-Marie de Sommont, élue en 1674;
Dame Marguerite Lucas d'Alléry, élue en 1693;
Dame Marie de Menthon du Marest, élue en 1717;
Dame Marie Françoise de Gruel, élue en 1725;
Dame Marguerite du Villard, élue en 1737;
Dame Marie de Veigy de l'Epigny, élue à l'âge de 85 ans, en 1753;
Dame Marie-Anne Chollet du Bourget, élue en 1761.

5° *État nominatif des religieuses existantes dans l'abbaye au moment de sa suppression en 1793, avec l'indication de leur âge et du nombre d'années de profession.*

	Age.	Années de profession.
1 De Bellegarde d'Entremont, sœur Françoise	99 ans	83 ans
2 De Sainte-Croix Sarde de la Forest, sœur Catherine	77	61
3 De Vidonne de Villiers de Saint-Ange, sœur Jeanne-Louise[2]	76	60

[1] La liste des abbesses du Betton, donnée par M. Melville Glover, à la fin de son intéressante monographie sur l'abbaye, renferme quelques omissions. Je la rétablis exactement au moyen de l'obituaire, pour les sept dernières abbesses.

[2] Fille du baron de Cusy.

	Age.	Années de profession.
4 Chollet du Bourget, sœur Marie-Anne, (abbesse)	75	59
5 Pettiti, sœur Rosalie Thérèse-Marguerite	75	59
6 Platzaert, sœur Louise-Charlotte	78	57
7 De Blanc, sœur Caroline	69	53
8 Pasquier, sœur Philibert	68	52
9 De Martinel, sœur Victoire	63	47
10 Chollet du Bourget, sœur Marie-Jacqueline	52	36
11 Ducol, sœur Jeanne-Marguerite	45	29
12 Chollet de Voglans, sœur Charlotte-Françoise	42	26
13 D'Hauterive, sœur Jacqueline-Françoise	40	24
14 De Candie de Moraz, sœur Marie-Emélie	39	23
15 Veillard, sœur Philiberte	38	22
16 Beaumont, sœur Françoise-Marie	25	9
17 Mollot, sœur Marie	38	22
18 De Charbonneau, sœur Marie-Françoise	29	13
19 De Cerny, sœur Pauline	25	9
20 De Marest, sœur Françoise	23	7
21 De Mareschal, sœur Anne-Jeanne-Baptiste [1]	23	7
22 De Lannoy, sœur Geneviève	23	7

[1] De Saint-Martin de la Porte, en Maurienne, épousa civilement François Puget, d'Arvillar, gendarme. En 1802, François Puget étant mort, elle obtint du cardinal légat l'absolution des censures qu'elle avait encourues et la permission de rester dans le monde.— Le citoyen Chamberliac, officier français qui fut pendant quelque temps commandant de place à Chambéry, épousa une religieuse du Betton, qu'il conduisit avec lui lorsqu'il quitta le département.

(Mgr Billiet. — *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry*, page 537).

6° *Inventaire des reliques de l'abbaye R. du Beton.*

De la corde dont N. Seigneur fut lié et flagellé renfermée dans la croix d'argent.

De l'Eponge de N. S.

Du Sepulchre de N. S.

De la Creche de N. S.

Des pierres du mont caluaire.

Vne Croix de la Table sur laquelle N. S. a mangé au jour de la cène.

Du lieu où Jésus-Ch. pleura sur Jerusalem.

Vne croix de la Ste Croix renfermée dans la croix d'argent.

Du bois des portes de Jerusalem qui s'ouvrirent quand N. S. y entra le jour des palmes.

Du sepulchre de Notre-Dame.

Des vêtements de N. Dame.

D'une chemise de N. Dame.

De Ste Anne mère de N. Dame.

Des ossements de S. Jean-Baptiste et de St Laurent.

Du vêtement de S. Jean Baptiste.

X De S. André apotre bis.

XX De S. Pierre ap. item.

Des cheveux de S. Pierre et de S. Paul.

De S. Barthelemy ap. et des cendres du même apôtre.

De S. Thadé apotre.

De S. Barnabé apot.

De S. Etienne, de S. Cyprien, de S. Trophine.

De S. Vrbain et S. Nicolas.

Des S.S. Marc et Marcellian.

Des SS. Mart. Cirin, Nabor et Nazare.

De S. Innocent Mart.

Des S.S. Martin et Phocin.

De Ste Magdelène.

Vne dent de Ste Corneille.

Douze pelotons de diverses reliques attachés à une authentique en parchemin sur laquelle sont les noms suivants en latin.

De S. Laurent et de ses ossements.

Item de S. Laurent et une de ses dents.

De S. Pierre ap. que i' ay raporté cy devant XX.

De S. Etienne, de S. Laurent, de S. Calixte bis.

Des ossements de S. Demetrius mart.

Des onze milles vierges et mart. en deux fois.

Des S.S. Fabien et Sebastien.

Des S.S. Cosme et Damien.

Des S.S. Laurent, Clement, Agnes, Sygismond et Antoine.

Item de S. Nicolas.

Deux dents de S. Benoist abbé qui sont dans la X d'argent.

Des S.S. Candide, Exupere, Maurice, Marcellian.

De S. André ap. cy devant X, Theodule, Vrbain, Theodore et de Thimoté discip. de S. Paul.

Huict pelotons de Reliques dont on ne sait pas les Noms.

De S. Loup Eueq. et confesseur.

Du Chef de S. Eme Eueque.

L'os d'un bras de S[te] Magdelène.

Vne parcelle d'ossemens d'un des 7 dormans.

Des SS. Innocens et de S[te] Cécile. bis.

Sept pelotons attachez a une authentique en parchemin sur laquelle sont écrites les reliques.

De S. Etienne, de S. Exupère, bis.

De S. Just mart. de S[te] Marguerite V. M. bis.

De S. Barthelemy ap. et de ses cendres comme cy devant .

Quatorze pelotons de Reliques attachées à une authentique sur laquelle sont écrit les noms -

De S[te] Barbe, de S. Rufin, de S. Prisce V.

De S. Marc, de S[te] Marthe V. de S. Tiburce de Gessemani.

Des S.S. Chrissan et Danies.

De S. Honnorat, de S. Hyacinthe.

De S. Isydore mart. de S. Chition.

Neuf pelotons attachez ensemble a une authentique sur laquelle sont écrits les noms des Reliques

Des S.S.S. Gaspard, Melchior, et Baltazard Rois.

De S. Arcène abbé, de S. Alexis mart.

De S. Bruno confess.

Des S.S.S. Exupère, Candide et Victor.

De S. Romain, de S. Thadé apôtre comme cy devant .

De S. Grégoire Pape, de S. Jean Chrysostome.

Les Reliques des S.S. Leger M. S. Martin, Ste Barbe V.

S. Saymon archeueq. S. Demetrie m. S. Maurice et ses compagnons, de S. Mari et ses Enfants m. et de S. Thimothé.

De S. Chrystophe m. De S. Bardulphe abbé.

De S. André ap. X

De S. Barthelemy et de plusieurs autres martyrs.

Vne dent de S. Blaise enueloppée dans un peloton.

Dans un petit Reliquaire d'argent sont renfermées des Reliques de S. Félix comme aussi dans la grande croix d'argent, et dans le pied d'estail de son image de bois doré lequel S. Félix est le titulaire de l'abbaye Royale de Notre Dame du Beton ordre de Cisteaux au diocèse de Maurienne[1].

L'abbé de Tamié, en sa qualité de père immédiat du monastère du Betton, présidait à la prise d'habit des religieuses. Lorsqu'il venait officier lui-même, il rédigeait un procès-verbal semblable au spécimen ci-après.

7° *Procès-verbal de prise d'habit de sœur Françoise-Valentine Sarde de la Forest.*

Nous soubssigné frere Arsene de Jougla abbé de Tamié

[1] Copié textuellement sur le registre sus-désigné. — En comparant l'écriture de cet inventaire avec les actes inscrits au registre, on reconnaît facilement la main de dom François-Joseph Bussières, confesseur ou aumônier de l'abbaye de 1695 à 1700.

supérieur pere immediat de l'abbaye du Betton attestons que ce jourdhuy trentieme janvier mille sept cent vingt cinq apres avoir célébré la messe solennelle dans l'église de Notre Dame du Betton ordre de Cisteaux du diocèse de Maurienne Nous aurions beny publiquement sœur Françoise Valentine Sarde de la Forest, après son epreuve dans la dite maison, d'age competant laquelle nous aurions conduit processionnellement à La R[de] Dame Marie Dementhon Dumarest abbesse du dit Betton pour luy donner de ses mains l'habit de l'ordre dans le cœur des Religieuses, lequel habit nous aurions aussy benit, le tout ayant été fait selon l'usage et solennité accoutumé de l'ordre et c'est en présence de Noble Charles Sarde la Forest père de la dite Nouice, de Noble Joseph Sarde de Thuille, de R[d] Mess[re] Barthemy Philipon et de R[d] Dom Marc La Roche, prêtre aumônier des R[des] dames du Betton.

Signé : f. Arsene de Jougla abbé de Tamié,
Sarde de la Forest,
Chollet,
Sarde de la Thuille,
Philipon,
f. m. La Roche.

Le plus souvent l'abbé de Tamié donnait procuration au confesseur du Betton ou à tout autre ecclésiastique pour admettre au noviciat et pour donner l'habit.

Il existe plusieurs de ces *commissions* sur feuilles volantes dans le registre du Betton.

Voici la copie de l'un de ces documents.

8° *Nous frère Jean Jacques Bourbon abbé de Tamié* de l'étroite observance de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Tarentaise, père et supérieur immédiat du monastère du Betton du même ordre, au diocèse de Maurienne, donnons pouvoir et commission par ces présentes, à notre cher con-

frère en N. S. Dom Antoine Desmaisons notre Réligieux et confesseur audit Betton, d'admettre au noviciat du susdit monastère du Betton Mademoiselle de Vauglens, et de lui donner ensuite l'habit de Religieuse de chœur dans le temps fixé ; après toute fois qu'il l'aura au préalable mûrement et duëment examinée, conformément aux décrets du S[t] Concile de Trente, et que, conséquemment à cet examen, il l'aura trouvée capable et disposée d'embrasser les engagements de la Réligion ; suivant les Règles et Constitutions de nôtre dit ordre, et singulièrement du Bref de N. S. P. le Pape Alexandre VII. De tout quoi acte et procès-verbal sera dressé et signé par ladite postulante novice, par la R[de] Dame abbesse et par ledit dom Desmaisons, dont il nous enverra copie, après l'avoir fait inscrire dans les regîtres dudit Betton.

Donné en nôtre abbaye dudit Tamié, ce second septembre mil sept cent soixante sept, sous nôtre seing manuel, celui de nôtre secrétaire et l'apposition de nôtre scéel ordinaire.

Signé : Fr. Jean-Jacques BOURBON abbé de Tamié,
Fr. Joseph ROGÈS Réligieux secretaire.

(Empreinte du sceau en cire rouge).

II

Teneur des patentes de S. M. authorisant l'Etablissement de l'hopital des pauvres incurables de la ville de Chambery sous l'administration de l'official et promoteur du decanat de Savoye.

CHARLES-EMANUEL par la grace de Dieu Roy de Sardaigne de Chipre et de Jerusalem, Duc de Savoye de Montferrat et prince de Piemont.

Ayant Eté informé que la feu Contesse de Douvre dans le pieux dessin de pourvoir au soulagement des pauvres mala-

des incurables de notre ville de Chambery leur ayant légué par son testament du 30 avril 1739 un capital de douze mille livres pour les interets en provenant etre apliqués a l'avantage des dits pauvres sous l'administration du pretre Louis Girod promoteur au decanat de Savoye, et après son deces a l'official, et promoteur du dit decanat. Et qu'a son imitation plusieurs de nos sujets avoient legués quelques sommes et donné des biens en augmentation de cette bonne œuvre; En sorte que par le secours du produit des dittes fondations et des aumones de personnes charitables, plusieurs des dits pauvres malades incurables reunis dans une maison située au reclus, un des faubourgs de la ditte ville y ont eté depuis 1740 soignés, et entretenus sous l'administration du dit promoteur Girod et successivement de l'official et promoteur actuel du decanat. Et désirant favoriser un Etablissement qui n'ait pour but que la Gloire de Dieu et le soulagement des pauvres malades dont la triste situation ne leur permet pas d'etre recus dans d'autres hopitaux nous nous sommes déterminés en suite des très humbles supplications qui nous ont eté faites a ce sujet par les dits official et promoteur, de donner notre agrement a l'établissement du dit hopital. A ces causes par les presentes de notre certaine science et authorité Royale eu sur ce l'avis de nôtre Conseil avons permis, approuvé, et authorisé, permettons, approuvons et authorisons l'établissement du dit hopital pour les pauvres malades incurables de notre ditte ville de Chambéry dans la maison que les dits official et promoteur ont acquise, en qualité d'administrateurs des dits pauvres, des Religieuses annonciades de la ditte ville. Nous agreons que le dit hopital soit regi et administré quant a present par les dit official et promoteur et nous nous reservons lorsque ses fonds exigeront un plus grand nombre d'administrateurs de joindre dans la suite aux dits official et promoteur tels autres administrateurs, et de donner les réglements que nous croirons necessaires pour l'administration du dit hopital et pour son plus

grand avantage, nous declarons et voulons que le dit hopital soit a perpetuité laïque, sans qu'il puisse jamais etre censé faire communauté, ny du nombre de celle dont il est parlé dans l'édit du dixième octobre mil cinq cent soixante sept, mandons a ces fins a nôtre senat de Savoye d'enregistrer les presentes et icelles faire observer suivant leur forme et teneur car ainsy nous plait. Données à Turin le sixième du mois de juillet l'an de Grace mil sept cent cinquante trois Et de notre règne le vingt quatrième, signé : Charles-Emanuel. — Scellé du Grand sceau de cire rouge. — Contresigné : de St Laurent ; Lanfranchi, premier contrôleur d'Etat ; Visa Degregory. (Archives des Hospices).

III

Lettres patentes portant règlement de l'hôpital des Incurables.

VICTOR AMÉ

Par la grace de Dieu Roi de Sardaigne, de Chipre et de Jérusalem, Duc de Savoie, de Montferrat, Prince de Piémont.

Aiant été informé que depuis les lettres patentes du 16 juillet 1753, portant permission et approbation de l'établissement de l'hopital des pauvres incurables de nôtre ville de Chambéry, les fonds de cet hopital se sont augmentés, notamment par la succession assés considérable du procureur Jean-Pierre Barlet, et que par conséquent est arrivée l'époque de la réserve contenue dans les dites patentes de joindre d'autres administrateurs à ceux qui en attendant avoient été agréés, et de donner tels reglemens qui auroient été jugés nécessaires pour l'administration et le plus grand avantage du dit hopital, nous nous sommes déterminés d'autant plus volontiers a remplir ce que le feu Roi, notre très honoré

Seigneur et Pere s'etait proposé, qu'outre les égards que nous voulons avoir aux supplications que l'official et le promoteur du Decanat de Savoie ont faites à ce sujet, nous sommes naturellement inclinés à proteger et favoriser ces sortes d'établissemens ; c'est pourquoi par les présentes de nôtre certaine science, et autorité roïale eu sur ce l'avis de nôtre Conseil, nous avons statué et ordonné, statuons, et ordonnons, comme est porté par les articles ci-aprés 1° Le Conseil des administrateurs soit directeurs de l'hopital des incurables sera composé du premier President, et à son défaut et en cas d'empechement, du second President du Sénat, de l'Intendant général, d'un senateur lequel sera relevé par un autre de deux en deux ans, de l'avocat fiscal général ou de l'un de ses substituts, de l'official et promoteur du Decanat, du juge-magè de Chambéry, et du premier sindic de la Ville.

2° Les directeurs s'assembleront dans une chambre de l'hopital une fois au moins le mois, le jeudi ou autre jour férié de la premiière semaine, sauf à s'assembler encore d'autres jours dans le mois lorsque les circonstances l'exigeront, en esté à quatre heures, et en hiver à deux heures aprés midi.

3° Les délibérations seront prises à la pluralité des voix, et lorsqu'il s'agira d'affaires de quelque conséquence comme de recevoir un malade, de faire choix des sujets à emploïer dans l'hopital, de renvoïer ceux qui s'acquiteroient mal de leur office, de faire quelque alienation d'effets, et d'admettre le compte général annuel de la recette et dépense, ou d'autres affaires semblables qui ne seront pas de l'administration ordinaire et courante le nombre des directeurs ne pourra être moindre de cinq, dans les autres affaires trois suffiront ; et dans l'un et l'autre cas celui qui par son emploi devra avoir la première place, présidera l'assemblée, et signera les délibérations avec le sécretaire qui en tiendra un registre

fidel et exact, et y marquera à chaque assemblée le nom de ceux qui y assisteront.

4° Pour faciliter l'expedition des affaires et éviter des fraix, le conseil par rapport à la qualité des personnes qui le composent pourra aliener par vente ou échange des immeubles ou droits de l'hopital, dont la valeur, tous les effets à vendre ou a echanger compris n'excedera pas la somme de mille livres, ainsi et comme il jugera plus utile et convenable; mais lorsqu'il s'agira d'alienations de plus grande valeur, elles ne pourront se faire sans l'autorité du Sénat.

5° Aucun incurable ne sera reçu à l'hopital que par délibération du conseil, qui pourra y admettre les foux de quelque province de la Savoie que ce soit, à proportion des facultés du dit hopital, et lorsque les circonstances l'y engageront sans jamais oublier le but principal de l'établissement qui est de secourir les pauvres incurables de la ville de Chambéry, lesquels dans le concours devront toujours être préférés.

6° Au surplus le conseil dressera un reglement dans lequel il détaillera 1° la maniere que les incurables seront entretenus dans l'hopital; les secours spirituels qu'ils y recevront; et quels seront les travaux aux quels on occupera chacun d'eux suivant que l'état de leur santé le permettra.

2° La qualité et le nombre des sujets qu'il conviendra d'emploïer pour que les pauvres incurables puissent avoir les secours tant spirituels que temporels dont ils auront besoins; de même que pour la bonne administration des revenus de l'hopital et des charités qu'on lui fera; et y expliquera comment le compte des dits revenus aumônes et de la dépense devra se rendre par mois et par année.

3° Outre les soins dont le conseil est chargé en général, il assignera les fonctions particulières que quelques uns des directeurs devront avoir pour veiller de plus près sur la conduite des emploïés subalternes de l'hopital. Mandons à nôtre Senat de Savoie de faire enregistrer, et observer les pré-

sentes qui seront expédiées sans païement d'emolument et d'autres frais.

Car telle est nôtre volonté. Données à Turin, le sept du mois de Fevrier l'an de Grace mil sept cent soixante et quatorze et de notre Règne le second.

Signé : V. Amé.

(Archives des Hospices. — D'après l'original.)

IV

Lettre de M. le général comte de Boigne au Conseil général de Charité du duché de Savoie.

A son excellence M. le Président et MM. les Membres formant le grand Conseil de charité du duché de Savoie, séant à Chambéry.

Messieurs,

Hommage vous soit rendu ! Permettez-moi d'être un des premiers à vous offrir le tribut de reconnaissance qui vous est dû, pour le bien signalé que votre honorable Conseil, dont je me glorifie aujourd'hui plus particulièrement d'avoir l'honneur d'être un de ses membres, vient de rendre à la société par la décision qu'il a prise de créer et de fonder un établissement dans le Duché de Savoie, en faveur des individus en démence. Une œuvre aussi méritoire ne pouvant qu'être très agréable à l'Etre suprême, vous assure à jamais la reconnaissance publique, en même temps que son admiration si le sort déplorable dans lequel se trouve cette portion si malheureuse de l'espèce humaine n'a pu échapper à votre pénétration et à votre sollicitude ainsi qu'à votre désir d'atténuer autant que possible d'aussi grandes misères. Tout homme de bien, en applaudissant à une entreprise aussi louable et aussi humaine, ne manquera de remercier la Providence d'avoir, en éclairant votre Conseil, suggéré une idée aussi grande et aussi généreuse ; il fera aussi des vœux

bien sincères pour son accomplissement et pour sa réussite, ils seront exaucés ces vœux ! n'en doutez pas ! ils auront l'assentiment du ciel.

Comme vous, Messieurs, gémissant depuis longtemps sur le sort affligeant et déplorable des malheureux aliénés de cette ville, que l'exiguité du local et son insalubrité ainsi que le manque de traitement et de soins, faute de moyens, rendaient encore plus affreux, sans même aucun espoir de guérison pour tels d'entr'eux qui, jeunes, et l'état de folie plus récent, pouvaient encore avoir la chance de recouvrer la raison par des traitements analogues à cette maladie ; situation vraiment désolante et cruelle pour eux comme pour les parents. Cet aveu n'est que trop réel et trop connu pour le regarder comme exagéré. Dans le peu de bien que la Providence par sa bonté m'a permis de faire à mon pays, mes pensées, ma sollicitude s'étaient bien portées à ne pas négliger une œuvre aussi bienfaisante, à faire au moins ce qui serait en mon pouvoir pour adoucir et alléger le sort de ces êtres si dignes de pitié et de compassion, je pourrais dire outrageant pour l'humanité ! Mais l'expérience m'ayant trop bien appris et démontré combien il est difficile de faire le bien, surtout lorsque l'âge et les souffrances qui en sont trop souvent la suite, en ôtant toute énergie morale et physique, ne permettent plus de s'en occuper soi-même. A ce motif, s'y joignait aussi celui de trouver un local propre et convenable à un établissement de ce genre, craignant encore plus qu'en en rencontrant même un à souhait, de devenir d'abord victime de l'acquisition, mais bien plus dans les constructions et réparations qu'il y aurait à faire. Dans ces sortes d'entreprises, quoiqu'entièrement destinées au soulagement de l'humanité souffrante, elles n'en deviennent pas moins un appât de spéculation pour une classe d'hommes qui, ne pouvant se contenter d'un gain honnête, juste et légitime, manquent rarement l'occasion de satisfaire leur cupidité même au détriment des pauvres ; surtout dans une ville où

le manque de concurrence dans certains états rend infructueuses toutes démarches et précautions pour s'en soustraire et garantir, ce qui dégoute l'homme généreux qui tout en voulant être équitable envers celui qui cherche dans le travail à se faire un bien-être comme de raison, ne veut cependant pas être rançonné, et ne pas diminuer par ces moyens le résultat qu'il a droit d'attendre de ses sacrifices. Je ne déguiserai pas que ces craintes n'ayent plus d'une fois paralysé ma philantropie, et à l'égard de l'établissement dont il est question elles en ont sûrement retardé l'exécution ; il pouvait même arriver que, sans la prévoyance de votre Conseil, il l'eut été à l'infini malgré tout l'avantage et le besoin que j'en sentais ; un hospice pour les aliénés manquait à la ville de Chambéry, qui avait déjà à se glorifier d'avoir à peu près tous ceux utiles à la société et nécessaires au soulagement des misères humaines.

Maintenant que votre honorable Conseil, d'après les informations que j'ai acquises, a pris l'initiative dans une mesure que le besoin et l'humanité réclamaient si impérieusement; en en rendant grâce au Ciel, je viens par la présente vous prier de permettre de m'associer à une aussi belle et aussi bonne œuvre, que mon cœur et mon amour pour le bien public me faisait désirer avec bien d'empressement, l'occasion se présentant j'en profiterai avec le plus vif empressement, c'est beaucoup pour moi que de n'avoir pas à m'immiscer, à m'occuper des réparations et constructions que nécessitera le local déjà acquis pour l'établissement projetté.

Le ciel dans sa bonté m'ayant donné des richesses, je ne saurais mieux l'en remercier et lui en témoigner ma reconnaissance, que par l'emploi d'une majeure partie pour sa gloire, en venant au secours de mes semblables; par le premier, en obéissant à ses commandements, j'espère en obtenir la récompense dans un autre monde, par le dernier, sans chercher à satisfaire à une vanité mondaine qu'à mon âge, vivant retiré du Monde comme je le suis, et près de rendre

compte de mes pensées et de mes actions, je pourrais bien ne pas être soupçonné d'une telle faiblesse; mais il est malheureusement des êtres, des gens dont l'envie, la jalousie et l'égoïsme se plaisent trop souvent à donner des interprétations défavorables, même aux meilleures actions; qui, incapables par eux-mêmes de faire aucun bien, n'en sont que les plus acharnés ennemis de ceux qui en font. Comme ils n'en sont que plus méprisables, en s'élevant au dessus d'eux et de tous leurs propos envieux et insidieux, ils restent dès lors seuls dans la turpitude de leur sphère; pour celui qui fait le bien, non par ostentation, mais parce que la Charité le commande, et que Dieu l'a doué de la sensibilité du cœur, celui-là n'attend sa récompense que de lui, et si à cette grâce, se rencontrent l'estime des gens de bien, et le soulagement des malheureux, il doit être plus que satisfait et n'avoir plus rien à désirer.

Me résumant et venant au fait : comme je sens vivement l'importance de l'œuvre si digne de votre honorable Conseil et qu'il vient d'entreprendre, pour seconder efficacement son zèle, j'offre et je propose de faire don pour l'établissement du dit hôpital pour les fous, hommes et femmes, tous de la ville de Chambéry, de la province de Savoie propre et autres provinces du Duché de Savoie, de la somme de vingt mille francs de rente annuelle, au capital de quatre cent mille francs, dont 15000 francs de rentes à prendre sur une parcelle de rente, ma propriété inscrite en mon nom sur le grand livre de la dette publique des Etats romains, jusqu'à présent payées régulièrement par trimestre; Cette rente pour être la propriété particulière du dit établissement sous l'inspection et contrôle, comme les autres hospices, du grand Conseil général de Charité séant à Chambéry, sous les clauses et condition, que cette rente annuelle de 15000 francs, sera en entier et uniquement employée à la nourriture et entretien des aliénés admis dans l'établissement, ainsi qu'aux frais et charges de la dite maison;

Que cette rente ne courra que du jour que l'Etablissement étant achevé et complet il y aura déjà des aliénés admis dans la maison.

Dès ce jour il sera payé au dit établissement 5000 francs pour la dite année courante, 10000 francs pour la seconde, et 15000 francs pour la troisième année qui coura dès lors à perpétuité étant le complément de la rente dont je fais don, destiné comme il est dit à l'entretien des fous et aux charges de la maison.

Les autres 5000 francs de rente seront capitalisés par moi au 5 0/0 faisant 100000 livres nouvelles dont 50000 devront être employées à acquérir l'autre moitié de la propriété du Betonnet non acquise devant servir à compléter l'établissement et l'autre moitié 50000 sera employée aux constructions, réparations et mobilier.

Laquelle somme de 100000 livres neuves, je payerai moitié, soit 50000, du premier juillet à fin de 1828, et l'autre moitié, soit 50000 l. du 1er juillet à fin de 1829.

J'observerai à votre honorable Conseil que malgré le désir que j'aurais de faire jouir plus tôt l'établissement de mes dons, je me trouve forcé d'en diviser les payements pour ne pas être géné dans mes affaires et pouvoir avec plus de facilité acquitter les engagements que j'ai déja contractés envers l'administration de la ville.

Si malgré les dons que j'offre pour l'établissement de l'hospice des alienés surtout de celui de 100000 livres en capital, il arrivait qu'ils fussent insuffisants pour acquérir le restant de la propriété jugée indispensable, et pour les réparations nécessaires afin de pouvoir y admettre les aliénés d'après les besoins reconnus de ces sortes de maisons, comme pour le mobilier et ameublement de première nécessité ; j'aime à me persuader que vous trouverez dans votre sagesse, par votre zèle et vos soins, les ressources que réclamerait la mise en activité d'un établissement que l'humanité attend avec la plus vive impatience, afin de voir cesser les infor-

tunes et les souffrances de tant de malheureux que l'on ne peut voir qu'avec la plus vive douleur en visitant le local qu'ils habitent et les cachots infects qui les renferment.

C'est en étant frappé de ce spectacle que je ne balance pas de me départir de la somme de 400000 francs en leur faveur, et faisant l'offre à Dieu, de qui je tiens tout ce que je possède, en lui rendant mille actions de grâce des dispositions qu'il me donne de l'employer au soulagement de mes semblables.

Votre honorable conseil trouvera, j'espère, dans le don que je fais, la satisfaction de voir se réaliser de suite le projet qu'il avait formé, en réfléchissant qu'en y joignant les fonds que l'administration de l'hospice des incurables possède par legs de personnes charitables, pour être employés à cette destination deviennent nécessairement réversibles en faveur du nouvel établissement, n'ayant plus à l'avenir d'aliénés à recevoir, ce qui diminue d'autant les charges. A ces fonds se joignent encore le revenu des propriétés acquises ; le nouvel établissement se trouvera dès son principe en jouissance d'une grande dotation que l'on peut estimer approximativement de 22000 livres ce qui est beaucoup si à celà l'on joint les pensions et rétributions de tous ceux qui seraient dans le cas de payer, ayant les moyens pour le faire, soit par eux-mêmes ou par leurs parents.

D'après cet aperçu, j'aime à espérer que l'établissement peut, par la suite, devenir très-intéressant par sa localité, l'étendue de ses bâtiments, comme par sa salubrité, ainsi que très-utile pour la société et les malheureux qui y seront admis.

La vie de l'homme à tout âge étant bien incertaine, encore plus dans un âge avancé, mes désirs seraient pour prévenir toute possibilité dans la non exécution de mes souhaits que l'acte de donation put avoir lieu le plus tôt possible.

Je prierai donc l'honorable Conseil de vouloir faire les démarches nécessaires pour obtenir du Roi, l'autorisation d'ac-

cepter mon don : aussitôt obtenu je m'empresserai d'en passer l'acte dans les formes voulues et faire la livraison des cédules de rentes pour qu'elles puissent êtres inscrites au nom de l'Etablissement.

Recevez, etc.

Signé : LE GÉNÉRAL COMTE DE BOIGNE.

Chambéry, le 1er mars 1827.

(*Archives de l'Asile de Bassens.*)

V

Royales Lettres Patentes du 6 mars 1827, par lesquelles S. M. approuvant l'établissement d'un hospice en faveur des Aliénés dans le Duché de Savoie, autorise le Conseil Général de Charité du dit Duché, à acquérir pour cet effet la partie des biens et bâtiments du Betton possédés par les consorts Millioz, et permet à cet établissement d'acquérir par la suite des immeubles ou rentes à concurrence de 300,000 livres.

CHARLES FÉLIX

Par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, de Chipre et de Jérusalem, duc de Savoie, de Gênes, etc., prince du Piémont, etc.

Le Conseil Général de Charité de Notre Duché de Savoie ayant reconnu le besoin d'établir une maison de santé pour les malheureux aliénés de ce Duché, dont quelques-uns ont été jusqu'ici jettés dans les prisons à raison de la sûreté publique, d'autres renfermés dans les hopitaux où, par le défaut d'emplacement et de moyens suffisants de guérison, leur position n'a fait que s'aggraver, et la plupart enfin, abandonnés à leurs familles qui sont hors d'état de leur procurer des soins et traitements convenables ; il nous a fait à cet effet soumettre ses vues pour la formation d'un établissement propre au soulagement de ces malheureux ; et notre

Premier secrétaire d'Etat, pour les affaires internes l'ayant de notre ordre autorisé à faire acquérir à ces fins la partie du couvent du Betton, parvenue aux consorts Millioz, le Conseil Général a chargé par délibération du 8 février dernier, un de ses Membres Pierre-Marc Fortis, second syndic de la ville de Chambéry, de négocier cette acquisition : celle-ci fut convenue à Grenoble le 16 du dit février entre les consorts Millioz et Claude-François Puget pour lui ou le command qu'il s'est réservé de déclarer, au prix de soixante-douze mille livres, et le dit Puget convint aussitôt d'en faire abandon au Conseil Général de Charité, en conformité de la délibération sus-énoncée.

Le Général Comte de Boigne, voulant de son côté augmenter la dotation de cet établissement, lui a offert un capital de 100 mille livres, dont cinquante mille livres pour d'autres acquisitions d'immeubles, et les autres cinquante mille livres pour les frais de premier établissement que ces nouvelles acquisitions exigeront, et en outre une rente perpétuelle de quinze mille livres, pour l'entretien d'un nombre proportionné d'aliénés. Le Conseil Général nous a en conséquence supplié d'approuver la formation du susdit établissement, sous le nom d'Hospice des Aliénés, en le prenant sous notre spéciale protection; de l'autoriser à acquérir en faveur de cet établissement et celui de posséder, soit la part du sus-dit Domaine et des bâtiments des consorts Millioz soit d'autres immeubles et rentes à concurrence de la somme qu'il nous plairait de déterminer, indépendamment de ceux qu'il pourrait recevoir à titre gratuit ; de daigner pourvoir aux moyens de payer le prix d'acquisition des dits Millioz, et autres frais et dépens nécessaires pour mettre en activité aussi promptememt que le permettront les circonstances cette maison de santé, dont le Conseil Général sera autorisé à confier la direction à qui il jugera convenable sous la réserve, néanmoins, de notre approbation souveraine. Voulant assurer à des infortunés dont l'état excite vivement

notre sollicitude, tous les avantages d'un établissement aussi important qui, par le nouveau bienfait du Général Comte de Boigne, sera toujours plus à même de fournir aux aliénés tous les soins et traitements convenables à leur état, soit au moral, soit au physique, Nous nous sommes volontiers déterminé à accueillir la demande du Conseil Général de Charité. C'est pourquoi, de notre science certaine et autorité Royale, sur l'avis de notre Conseil, en approuvant l'établissement projetté par le Conseil Général de notre Duché de Savoie, pour une maison de santé en faveur des aliénés de ce Duché, dans l'ancien couvent du Beton, commune du Betonnet, sous le titre d'Hospice des aliénés, et en le prenant sous notre spéciale protection, Nous avons permis et permettons au dit Conseil Général de Charité de notre Duché de Savoie, d'acquérir en faveur du susdit hospice, et à celui-ci de posséder la part du Domaine susdit du Beton, située sur la dite commune et celle de la Trinité, parvenue aux consorts Millioz, ensemble les bâtiments et autres accessoires, le tout tel que la dite partie se compose actuellement, et sera plus amplement décrite dans l'acte de vente à passer au dit prix de soixante-douze mille livres et aux conditions qui seront stipulées. Prenant en considération l'offre généreuse du Comte de Boigne, dont il sera passé acte authentique, aux clauses et conditions y insérées et autres à stipuler, Nous avons permis et permettons au dit Conseil Général d'acquérir en faveur du dit Hospice et à celui-ci de posséder d'autres immeubles et rentes, à concurrente de trois cent mille livres neuves outre ceux qu'il peut recevoir à titre gratuit, aux termes de nos Royales Patentes du 9 février 1816. Pour assurer le paiement du prix de l'acquisition des consorts Millioz et des autres frais de premier établissement de cet hospice nous autorisons le dit Conseil Général à disposer non seulement des parts d'amendes afférentes aux hopitaux et conseils de charité du Duché, prononcées jusqu'ici et dont la partie déjà recouvrée,

arrivant à trente mille six cent deux livres, quarante-deux centimes sera sans autre mise à sa disposition, mais encore de semblables parts afférentes aux dits hopitaux et conseils de charité, des amendes qui seront prononcées jusqu'à 1830 inclus et qui seront de même au fur et à mesure de leur recouvrement, mises à la disposition du susdit Conseil général de charité ; et pour le complément des fonds reconnus nécessaires pour la mise en activité de cet établissement, nous nous reservons d'y pourvoir au moyen d'une imposition sur les provinces du Duché de Savoie ou autrement. Nous autorisons de même le dit Conseil Général à confier la direction et l'Administration du dit hospice à telle communauté, corporation ou congrégation religieuse ou à telles autres personnes qu'il croira les plus propres à assurer la guérison et le soulagement de ces malheureux en faveur desquels il est créé, et ce aux clauses et conditions qu'il jugera les plus convenables, et sous la réserve néanmoins de notre approbation souveraine. Dérogeant à ces fins à toute dispositions qui seraient contraires aux présentes que nous mandons à notre Sénat de Savoie d'enrégistrer, de les observer et faire observer par qui il appartiendra suivant leurs forme et teneur, car telle est notre volonté. Données à Turin, le six du mois de mars de l'an de grâce dix-huit cent vingt-sept et de notre Règne le septième.

Signé : CHARLES FÉLIX.

Et plus bas : ROGET DE CHALEX.

(Archives de l'Asile.)

VI

Dotation par Monsieur le Comte et Général Benoît Le Borgne de Boigne en faveur de l'hospice des aliénés, à l'acceptation du Conseil Général de Charité du duché de Savoie.

L'an mil huit cent vingt-sept et le vingt-trois du mois de mars, a cinq heures de l'après-midi, à Chambéry, dans l'hôtel

de S. Excellence le premier Président du Sénat de Savoie, le Comte Gloria, rue St-Antoine, et par devant le soussigné Thomas Morand, notaire royal collégié, à la résidence de cette ville, assisté des témoins enfin nommés, étaient réunis:

D'une part, le Conseil général de charité établi pour le duché de Savoie, par Billet royal du treize juin mil huit cent vingt-trois, assemblé ès personnes de : S. Excellence, Monsieur le Comte Gloria Gaspard-Michel, premier Président du Sénat de Savoie, chevalier Grand'croix des ordres des SS. Maurice et Lazarre, Président du Conseil à défaut de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de ce diocèse. Monsieur le Président Falquet Joseph-Bernard, chevalier des ordres des SS. Maurice et Lazarre, Avocat fiscal général; Monsieur Pullini de St-Antonino, Charles, chevalier des ordres des SS. Maurice et Lazarre, Intendant général de la division de Savoie ; Monsieur le Marquis de Ville de Traverney, Erasme, Gentihomme de la chambre de Sa Majesté, chevalier des ordres des SS. Maurice et Lazarre, premier syndic de la ville de Chambéry ; Monsieur le Comte de Buttet de Tresserve, Pierre-Hyacinthe, père, chevalier des ordres des SS. Maurice et Lazarre; Révérend chanoine Rochaix Antoine, archidiacre et Vicaire Général capitulaire du diocèse de Chambéry ; Révérend Revel François-Joseph-Amédée, chanoine du même diocèse : Spectable Mansord Charles, avocat au Sénat de Savoie et Monsieur Fortis Pierre-Marc, second syndic de la ville de Chambéry, membre et Secrétaire du dit Conseil, et tous domiciliés à Chambéry.

D'autre part, le Seigneur Comte et Général Benoît, fils de défunt Jean-Baptiste le Borgne de Boigne, chevalier grand'-croix des ordres des SS. Maurice et Lazarre, chevalier de St-Louis et de la Légion d'honneur, Lieutenant Général ès armées de S. M., Mareschal de Camp de France, né et domicilié à Chambéry.

Les Seigneurs comparants ont dit : que le dit Seigneur Comte et Général de Boigne bienfaiteur des établissements

publics de cette ville, voulant encore concourir à l'établissement d'un hospice destiné à recueillir, traiter et soigner les insensés des deux sexes du duché de Savoie, a généreusement offert de doter cet hospice d'une rente annuelle de *Vingt mille livres neuves*, soit d'un capital de *quatre cent mille livres nouvelles* et en a sagement fixé la destination et l'emploi de la manière ci-après expliquée.

Ce généreux et bienfaisant donnateur, prévoyant que différer le payement de cette dotation, c'était retarder l'établissement projetté et les secours attendus de tant de malheureuses victimes à charge à leur famille et à la société, dans ses vues prévoyantes, il a voulu assurer sa dotation, par des payements aussi rapprochés que peut lui permettre les différentes dispositions auxquelles il est déjà engagé.

Les dispositions de M. le Comte et général de Boigne, portées à la connaissance de notre Auguste Souverain, Sa Majesté a daigné les accueillir et par ses Royales Patentes du six de ce mois, enrégistrées au Sénat de Savoie le vingt-un du dit, en approuvant le susdit établissement, qu'il a daigné prendre sous sa protection spéciale a autorisé le dit conseil général de charité, établi pour le duché de Savoie, a acquérir tous immeubles et droits, accepter et stipuler l'acte de fondation que se propose de faire le dit seigneur de Boigne en faveur du susdit hospice des aliénés et en exécution du narré ci-devant. Le dit Seigneur Comte et Général le Borgne de Boigne pour remplir ses vœux et son empressement a, de son bon gré par les présentes, cédé généreusement et à titre de dotation pure, simple, particulière et irrévocable à l'hospice dont l'établissement est approuvé par les royales patentes précitées, pour y recueillir, soigner et entretenir les insensés des deux sexes hommes et femmes, de la ville de Chambéry, de la province de Savoie propre et de toutes les provinces du duché de Savoie sans exception, un capital de quatre cent mille livres nouvelles payable et disponible

comme suit : cent mille livres nouvelles applicables en acquisition d'immeubles, frais de constructions, réparations et ameublement et autres relatifs pour le complèment du premier établissement dont cinquante mille livres nouvelles seront payées par Monsieur de Boigne, du premier juillet au trente-un décembre mil huit cent vingt-huit, en différents paiements suivant le besoin de l'établissement ; les autres cinquante mille livres nouvelles, du premier juillet mil huit cent vingt-neuf à la fin décembre suivant par fractions suivant le besoin de l'hospice. Et la rente annuelle et perpétuelle de quinze mille livres nouvelles, pour le capital de trois cent mille livres nouvelles restant du, cette rente annuelle de quinze mille livres aura la destination expresse et particulière de concourir aux frais de nourriture, soins et entretien des aliénés hommes et femmes de la ville de Chambéry, de la province de Savoie propre et de tout le duché de Savoie, qui seront admis dans le susdit hospice ou établissement, comme encore aux frais et charges auxquels sera naturellement soumise l'administration intérieure de la Maison.

L'hospice jouira de cette rente annuelle de quinze mille livres, dans les termes et proportions voulues et prévues par le Seigneur de Boigne, c'est à dire l'établissement étant achevé et complet, l'hospice jouira et percevra cinq mille livres neuves de rente, dès le jour où il aura à sa charge comme admises dans la Maison, dix personnes insensées de l'un ou de l'autre sexe. Dix mille livres neuves la seconde année et quinze mille livres nouvelles la troisième année, qui est le complèment de la rente fondée, laquelle courra dès lors annuellement et perpétuellement en faveur dudit hospice.

Pour assurer la propriété et la jouissance de cette rente annuelle et perpétuelle de quinze mille livres nouvelles, le Seigneur Comte et Général de Boigne s'oblige à remettre à chaque échéance ci-dessus convenue, au Conseil Général de

charité, trois parcelles de rente de cinq mille livres neuves chacune à prendre sur celles appartenant au fondateur et inscrites en son nom sur le grand livre de la Dette publique des Etats Romains sous les numéros huit mille quatre cent deux ; dix mille quatre cent ; dix mille six cent vingt-deux; onze mille quatre-vingt ; onze mille cent onze ; deux mille deux cent quatre-vingt-trois ; cinq mille deux cent septante cinq ; et dix-neuf mille quatre cent quarante-trois ; ou tels autres numéros qui pourront être indiqués.

Monsieur de Boigne a donné et donne tous pouvoirs au Conseil général de Charité, pour faire et remplir toutes formalités, pour obtenir au nom et profit du dit hospice des aliénés, tous transferts, émargements, cédules, inscriptions et tous payemens de la susdite rente cédée ; étant le dit Conseil de Charité pour tout ce que dessus constitué procureur général et irrévocable sous dûe élection de domicile et pouvoir de substituer.

La dotation ci-devant a été faite sous la condition expresse de la part du fondateur que, si le susdit hospice des aliénés venait a être supprimé, pour quelle cause que ce puisse être, sans être aussitôt rétabli dans une autre commune du duché de Savoie; dans ce cas, le Conseil général de charité, ou l'autorité qui le remplacerait dans l'inspection supérieure des hôpitaux et autres lieux de Charité du dit Duché, devra appliquer tous les fonds et revenus provenants de la dotation de Monsieur de Boigne, à un autre établissement de bienfaisance, tel que lui suggererait alors les intérêts des habitants du Duché.

Le Conseil Général de Charité en témoignant à Monsieur le Comte et Général de Boigne sa reconnaissance pour la dotation qu'il vient de faire à l'hospice des aliénés et pour tous les autres bienfaits sagement distribués aux autres établissements de cette ville par cet illustre et généreux donateur; le dit Conseil duement autorisé par les Royales Patentes précitées a déclaré et déclare accepter et accepte avec recon-

naissance pour, au nom et au profit de l'hospice d'aliénés, dont l'établissement est autorisé pour le duché de Savoie, la fondation à titre de dotation qui vient d'être faite par le Seigneur Comte et Général de Boigne, avec promesse faite par le conseil d'en observer et faire observer les dispositions voulues et sus-énoncées par le bienfaiteur qui de son côté garantit l'exécution de ses promesses et engagements ainsi et de la manière sus-exprimée.

Le tout convenu et agréé et promis d'observer aux peines respectives de droit et acte fait et passé au dit lieu, lu et prononcé en tout son contenu à haute et intelligible voix aux parties en présence de Monsieur le Sénateur Gaspard Roch, premier substitut du Seigneur Avocat fiscal général, né à Evian (Chablais) et de Monsieur le chevalier Louis Calvi, aussi substitut du Seigneur Avocat fiscal général, né à Turin, et tous deux domiciliés à Chambéry, en présence desquels note refusée.

Tabeillon et insinuation suivant le Royal Tarif.

Signé sur la minute : LE GÉNÉRAL COMTE DE BOIGNE, GASPARD GLORIA, Premier Président, FALQUET, PULLINI, DE VILLE DE TRAVERNEY, DE BUTTET, ROCHAIX, REVEL, MANSORD, FORTIS, ROCH et LOUIS CALVI.

(Archives de l'Asile de Bassens.)

VII

Décret impérial qui déclare exécutoires dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance royale du 18 décembre 1839, relatives aux aliénés, et reconnait comme établissement public l'asile de Bassens.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur;

Vu le sénatus-consulte du 12 juin 1860;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. — La loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance du 18 décembre 1839, relatives aux aliénés, sont déclarées immédiatement exécutoires dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Art. 2.— L'asile d'aliénés fondé à Bassens, près Chambéry (département de la Savoie), est reconnu comme établissement public et sera administré, à ce titre, dans les formes et aux conditions réglées par la loi et l'ordonnance susmentionnées, et par nos décrets des 24 mars 1858 et 2 avril dernier.

Art. 3.— Cent places y seront réservées aux crétins et aux idiots les plus infirmes des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Thonon, le 31 août 1860.

VIII

Décret impérial qui affecte une subvention de 400,000 francs au payement de la dette et aux frais de construction et d'organisation de l'asile de Bassens.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur;

Vu l'art. 3 du sénatus-consulte du 12 juin 1860, concernant la réunion à la France de la Savoie et de l'arrondissement de Nice;

Vu notre décret de ce jour, qui déclare immédiatement exécutoires, dans les départements de la Savoie et de la

Haute-Savoie, la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance royale du 18 décembre 1839, et reconnaît comme établissement public l'asile d'aliénés de Bassens, près Chambéry ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Une subvention de 400,000 francs est affectée au payement de la dette et aux frais de construction et d'organisation de l'asile public d'aliénés de Bassens.

Thonon, le 31 août 1860.

IX

Décret autorisant l'acquisition du domaine de Bressieux.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur ;

Vu les délibérations de la Commission de surveillance de l'Asile public d'aliénés de Bassens, près Chambéry (Savoie), tendant à l'agrandissement du terrain d'assiette de cet Établissement et à l'acquisition du domaine de Bressieux (Séances des 14 décembre 1876 et 22 avril 1877) ;

Vu le plan du terrain à acquérir et le procès-verbal d'expertise ;

Vu l'acte du 14 mai 1877, contenant promesse de vente de ladite propriété pour être annexée à l'Asile de Bassens ;

Vu le décret du 31 août 1860 ;

Vu la dépêche du Préfet de la Savoie, en date du 28 mai 1877 ;

La Section de l'Intérieur, de la Justice, de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts du Conseil d'État entendue ;

Décrète :

Art. 1er. Le Directeur-Médecin de l'Asile public d'aliénés de Bassens, près Chambéry (Savoie), est autorisé à acquérir, au nom de l'Établissement, la propriété dite du domaine de

Bressieux, située dans la commune de Bassens, d'une contenance totale de 32 hect. 07 ares 48 c., et portant au plan cadastral les Nos 122, 126, 127, 128, 129, 129 (*bis*), 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 155, 156, 158, 159, 160, 160 (*bis*), 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167 et 168.

Art. 2. Le prix d'acquisition fixé d'après l'acte ci-dessus visé du 14 mai 1877, à la somme de 299,370 fr., sera prélevé sur le montant des ressources ordinaires de l'Établissement.

Art. 3. Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 12 août 1877.

Signé : Mal de Mac-Mahon.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Intérieur,
Signé : de Fourtou.

X

Décret autorisant un emprunt de 250,000 francs au Crédit foncier de France.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Cultes;

Vu le décret du 12 août 1877, qui a autorisé le Directeur de l'Asile public d'aliénés de Bassens (Savoie) à acquérir, au nom de cet Établissement, et moyennant un prix principal de 299,370 francs, le domaine de Bressieux ;

Vu les délibérations, en date du 14 décembre 1879 et 18 avril 1880, par lesquelles la Commission de surveillance de l'Asile public d'aliénés de Bassens demande que le Directeur du dit Asile soit autorisé, au nom de cet Établissement, à emprunter au Crédit foncier de France, une somme de

250,000 francs, amortissable en 25 années, par annuités de seize mille sept cent cinquante-neuf francs et dix-huit centimes, soit un taux d'intérêts de quatre et demi pour cent et deux francs deux cent trois mille six cent septante-deux trillionièmes, pour l'amortissement ; ladite somme de deux cent cinquante mille francs destinée à payer immédiatement à la famille Gruat les 194,685 francs qui restent encore dus sur le prix de vente du domaine de Bressieux incorporé à celui de l'asile, ensuite du décret sus-visé, et, avec la différence, soit 55.315 francs, constituer un capital de roulement nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du service.

Vu le décompte du prix d'acquisition du domaine de Bressieux établissant la dette précitée de 194,685 francs ;

Vu le relevé des recettes et des dépenses ordinaires de l'Asile, d'après les comptes des trois derniers exercices clos, présentant une moyenne d'excédants de recettes de 90,000 francs ;

Vu le budget de l'exercice 1880, faisant ressortir un excédant de recettes de 27,591 fr. 26 ;

Vu l'avis du Préfet de la Savoie ;

La Section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux Arts du Conseil d'État entendue ;

Décrète :

ARTICLE 1er.

Le Directeur de l'Asile public des aliénés de Bassens (Savoie), agissant au nom de l'Établissement, est autorisé à emprunter au Crédit foncier de France, une somme de 250,000 francs, amortissable en 25 ans, par annuités de 16,759 francs, dix-huit centimes, soit un taux d'intérêt de 4 1/2 0/0 et 2 fr.203672 pour l'amortissement.

Cet emprunt est destiné :

1° A acquitter immédiatement les 194,685 francs qui restent encore dus à la famille Gruat sur le prix de vente du domaine de Bressieux ;

2° A constituer jusqu'à concurrence de 55.315 francs qui resteront disponibles après le règlement de la dette précitée, un capital de roulement nécessaire au bon fonctionnement du service.

ARTICLE 2.

Le dit emprunt sera amorti, capital et intérêts, en 25 ans, au moyen des ressources propres à l'Asile.

ARTICLE 3.

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes est chargé d'assurer l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 16 août 1880.

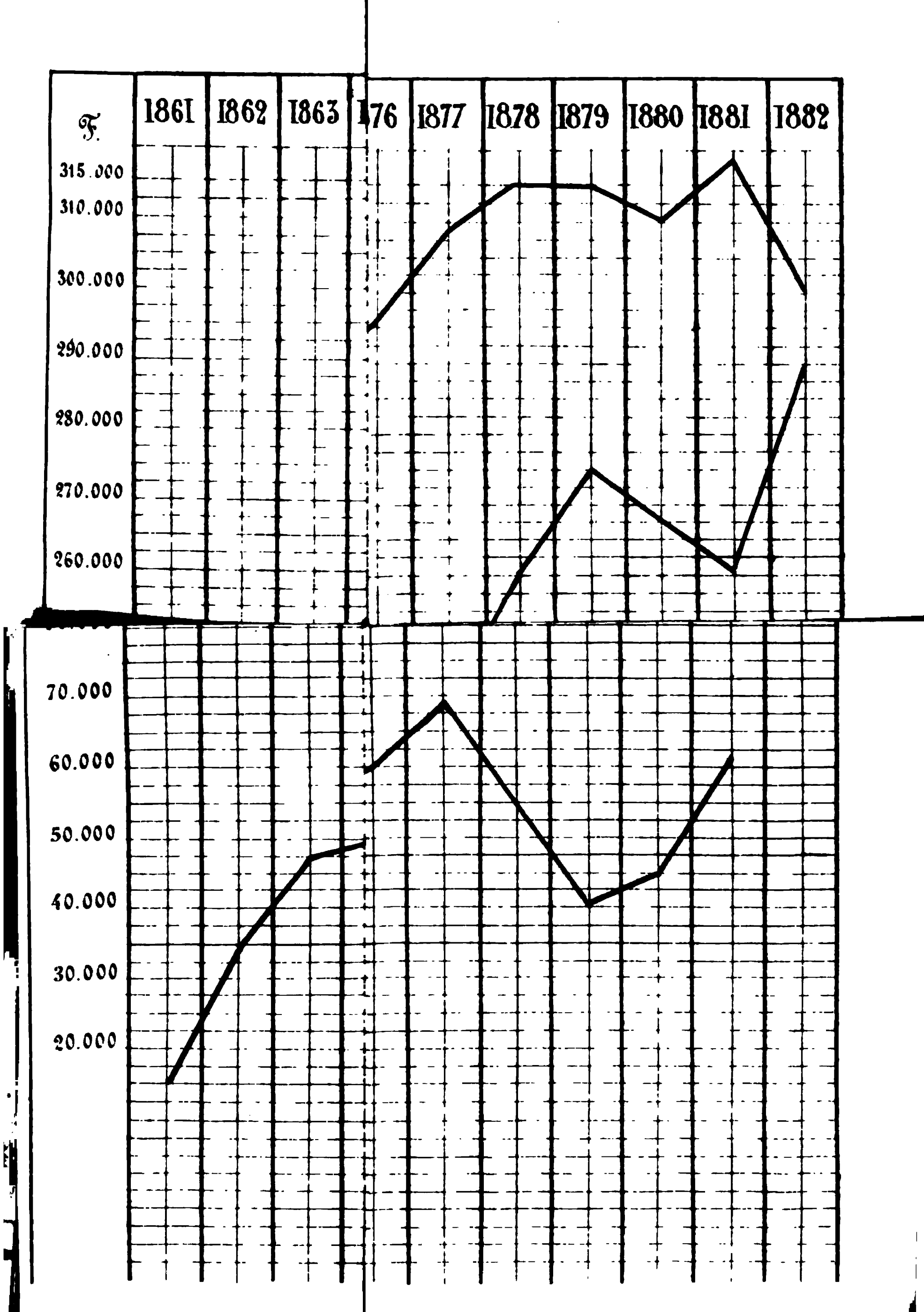
Signé : JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

Signé : CONSTANT.

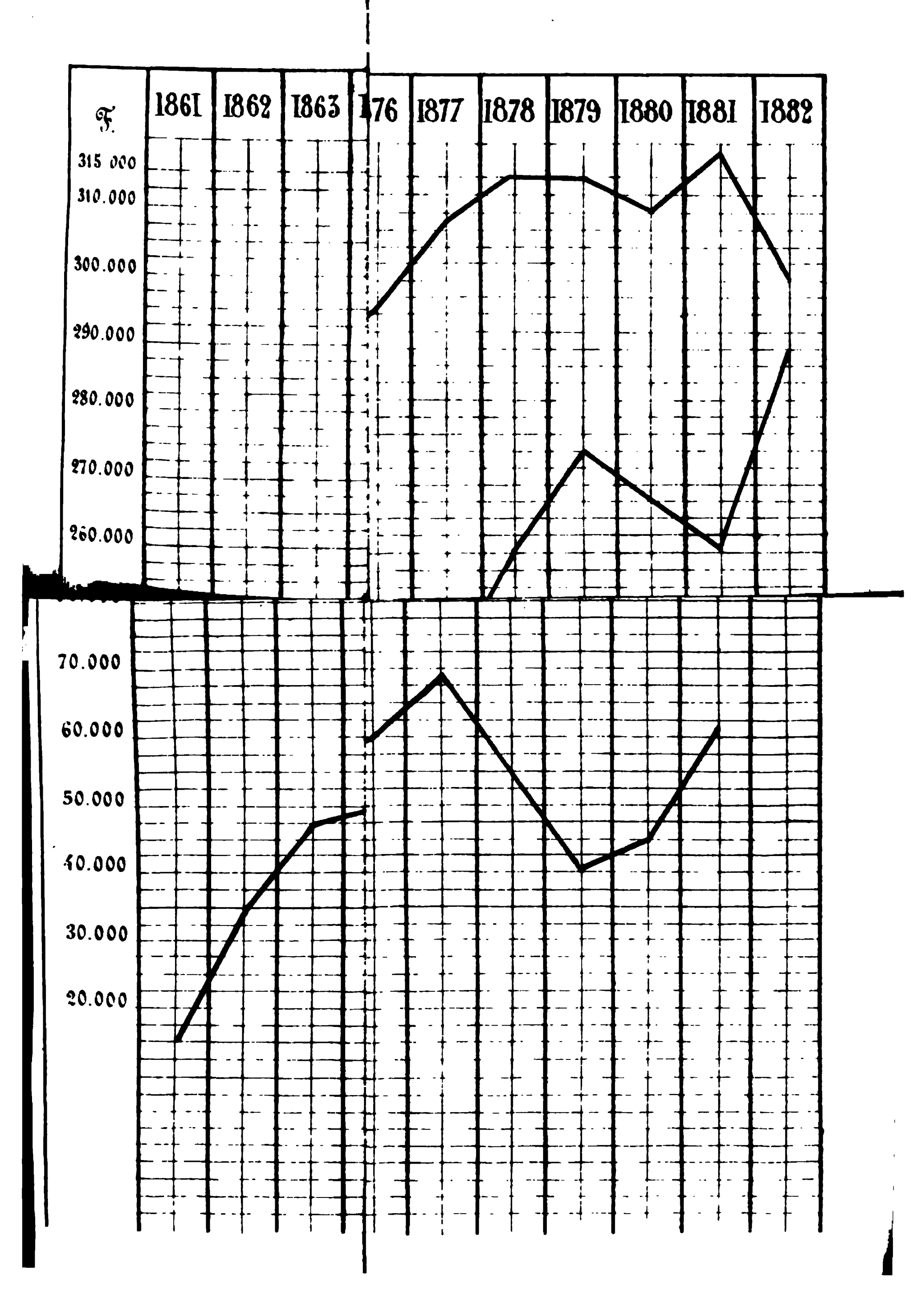
Moustiers de 1861 à 1882.

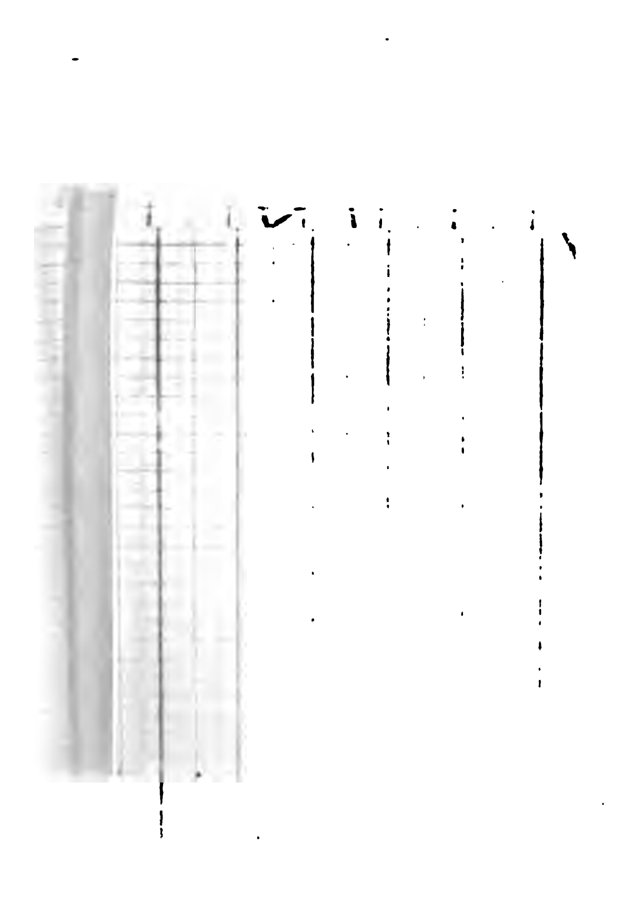


70

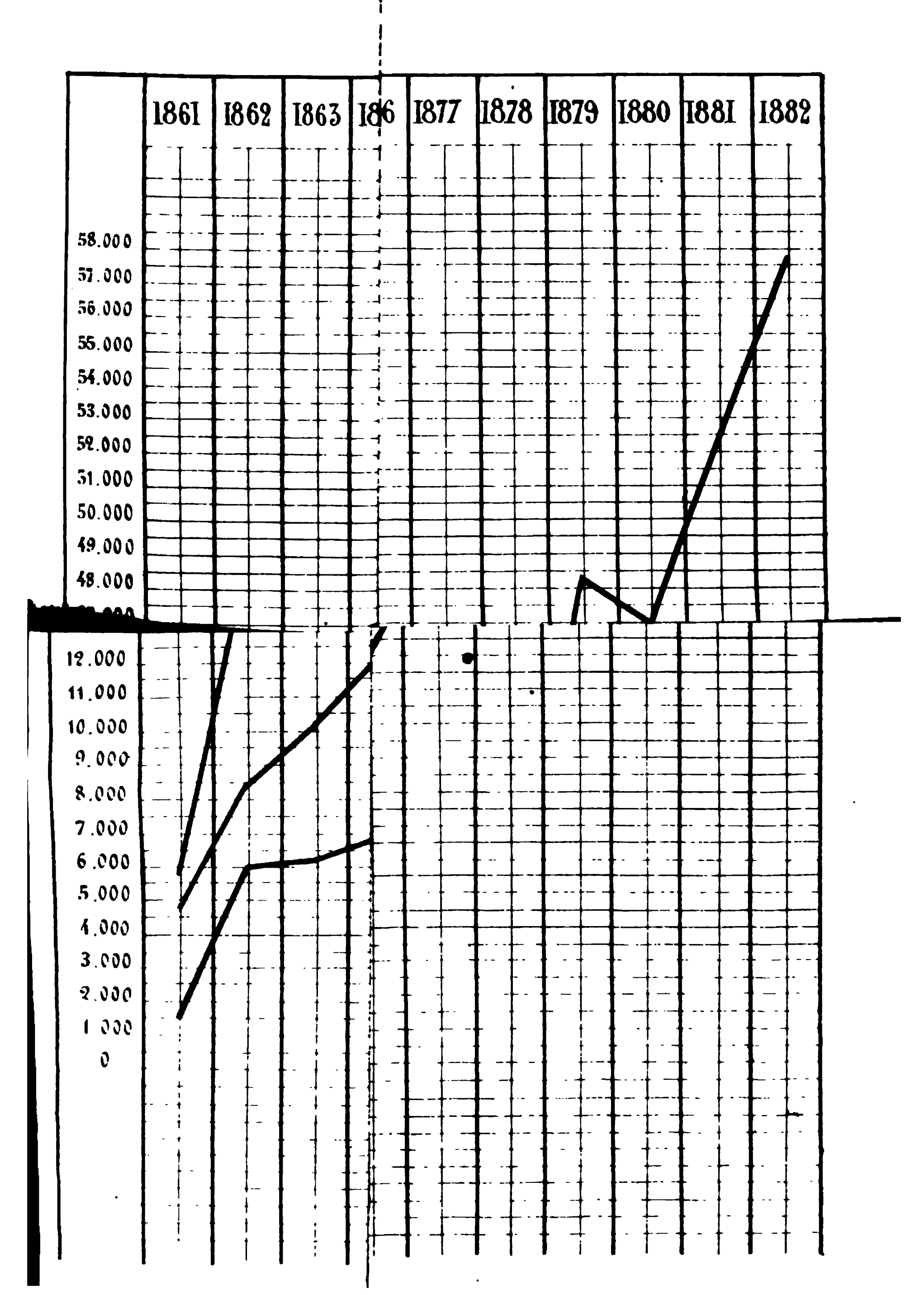
6

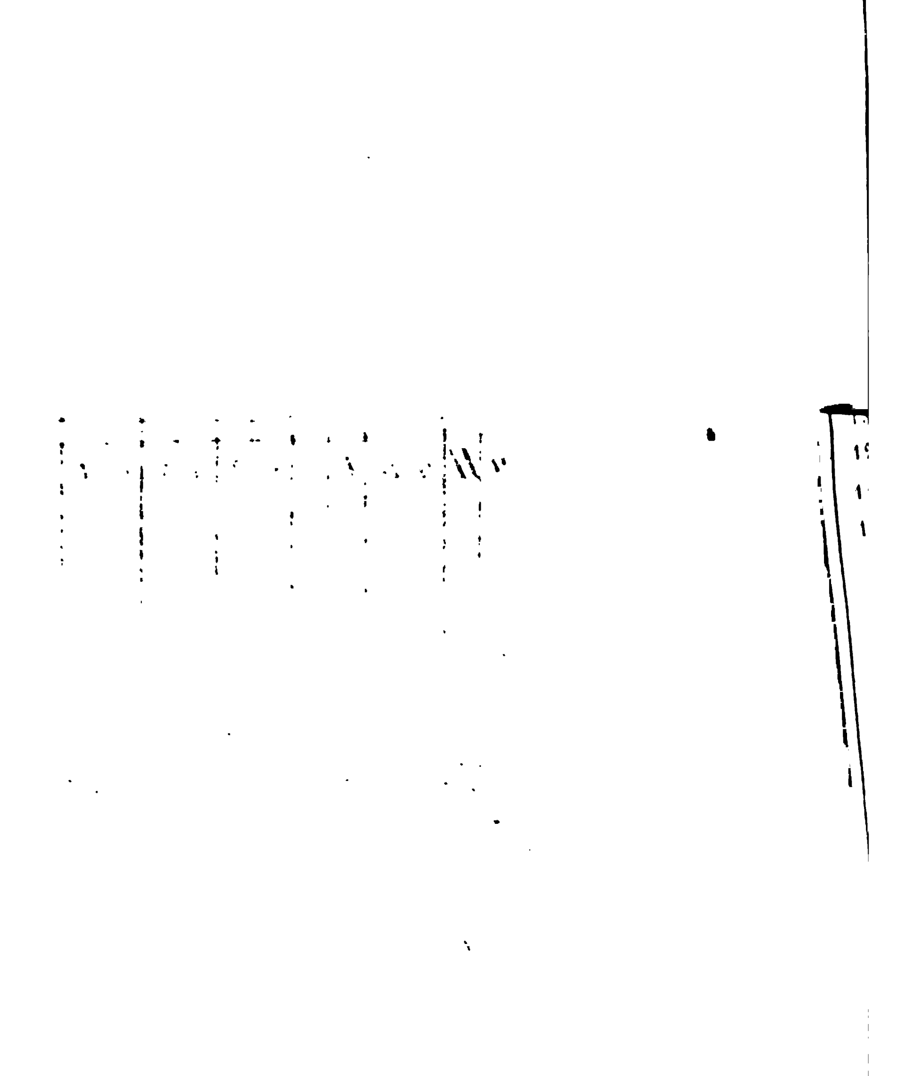
Moustiers de 1861 à 1882.



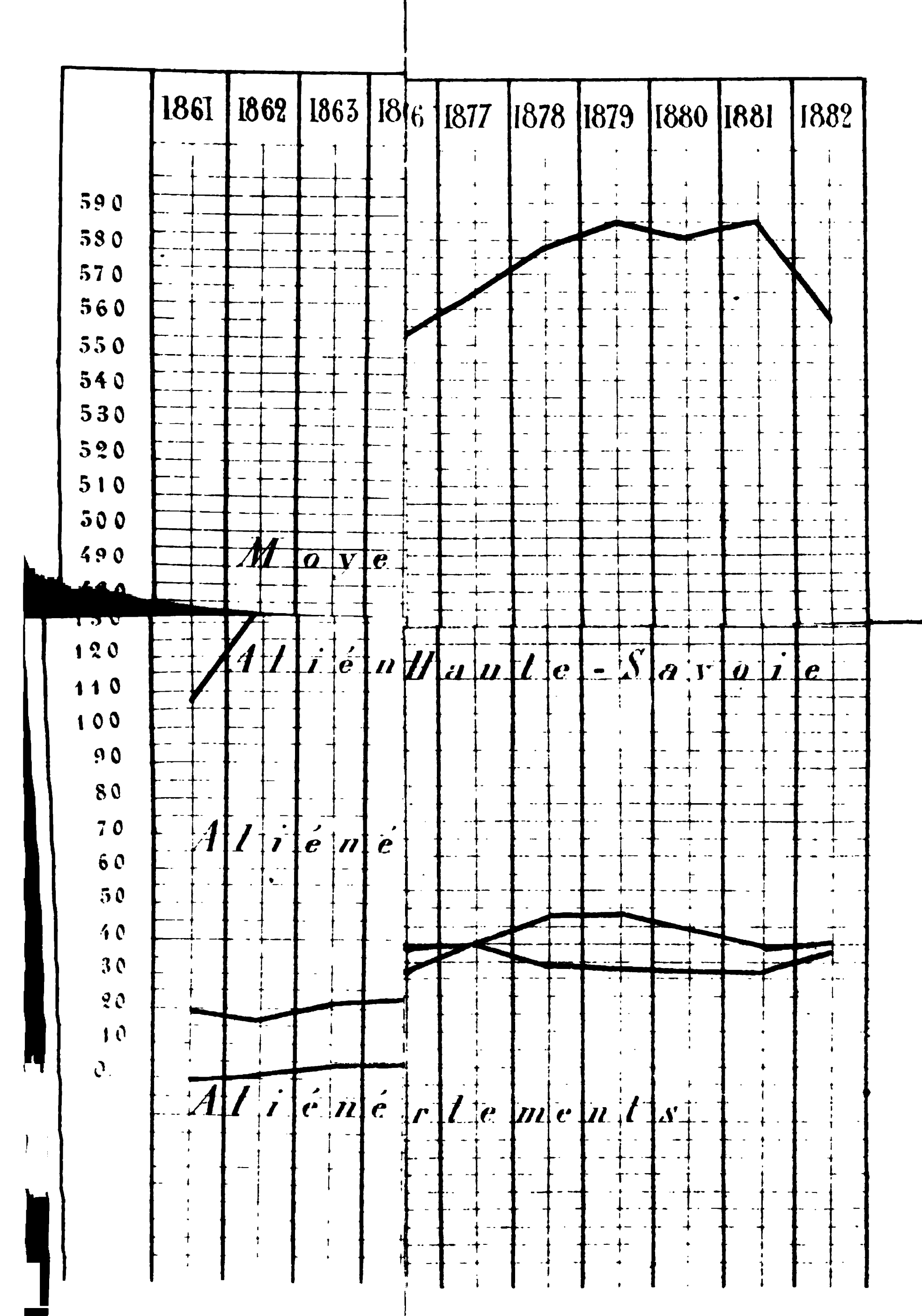


Mouit du travail

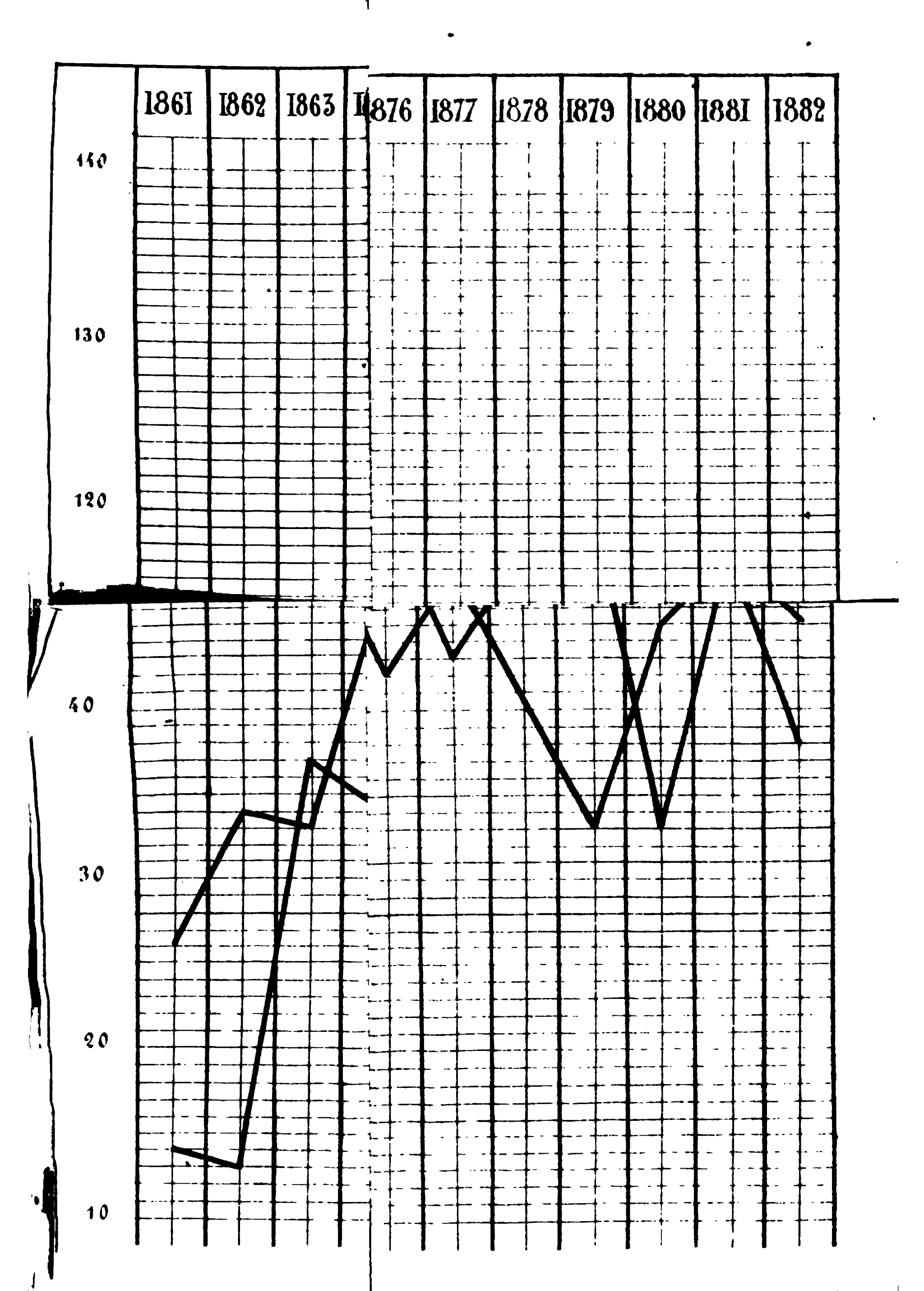


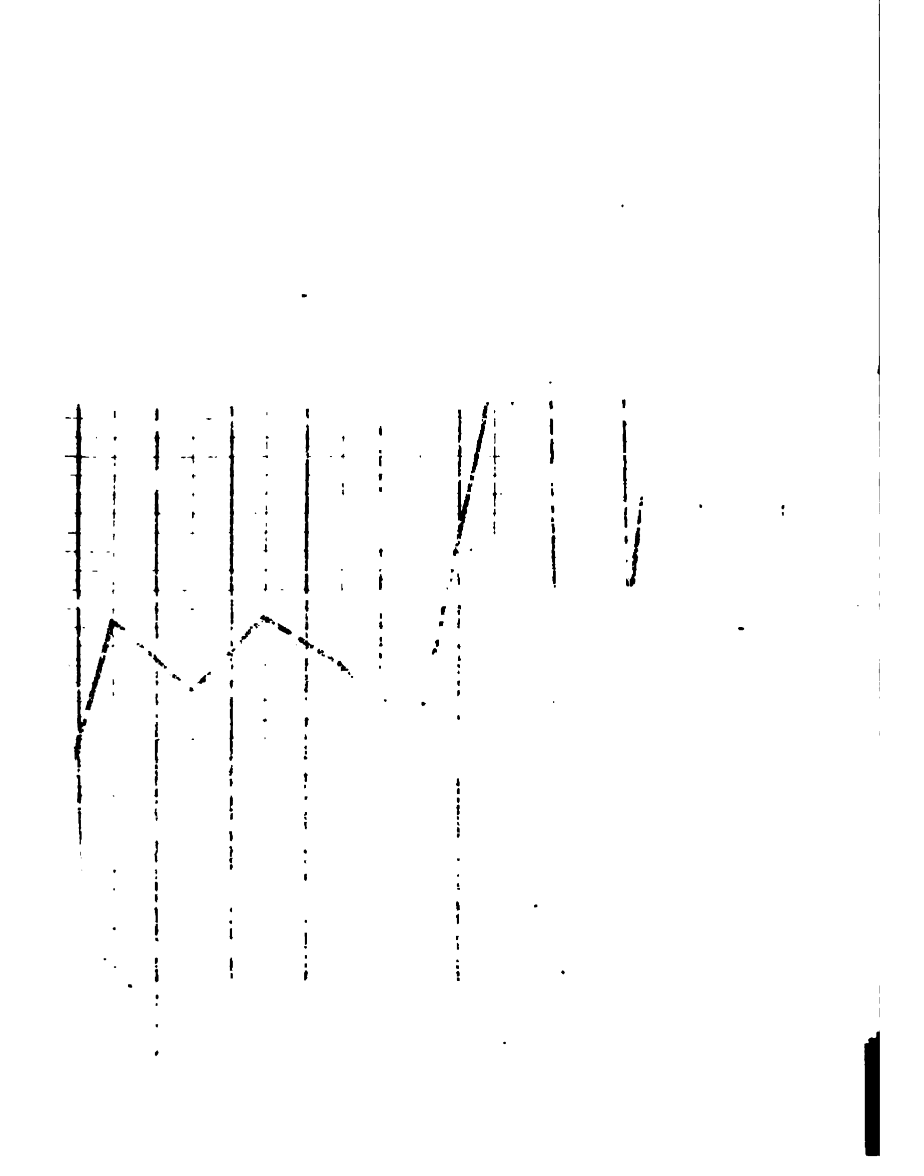


861 à 1882.


1861
1862
1863
18
6
1877
1878
1879
1880
1881
1882
590
580
570
560
550
540
530
520
510
500
490
120
110
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0.
Moye
Aliénés Haute-Savoie
Aliéné
Aliénés rlements

à 1882.


1861
1862
1863
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
140
130
120
40
30
20
10

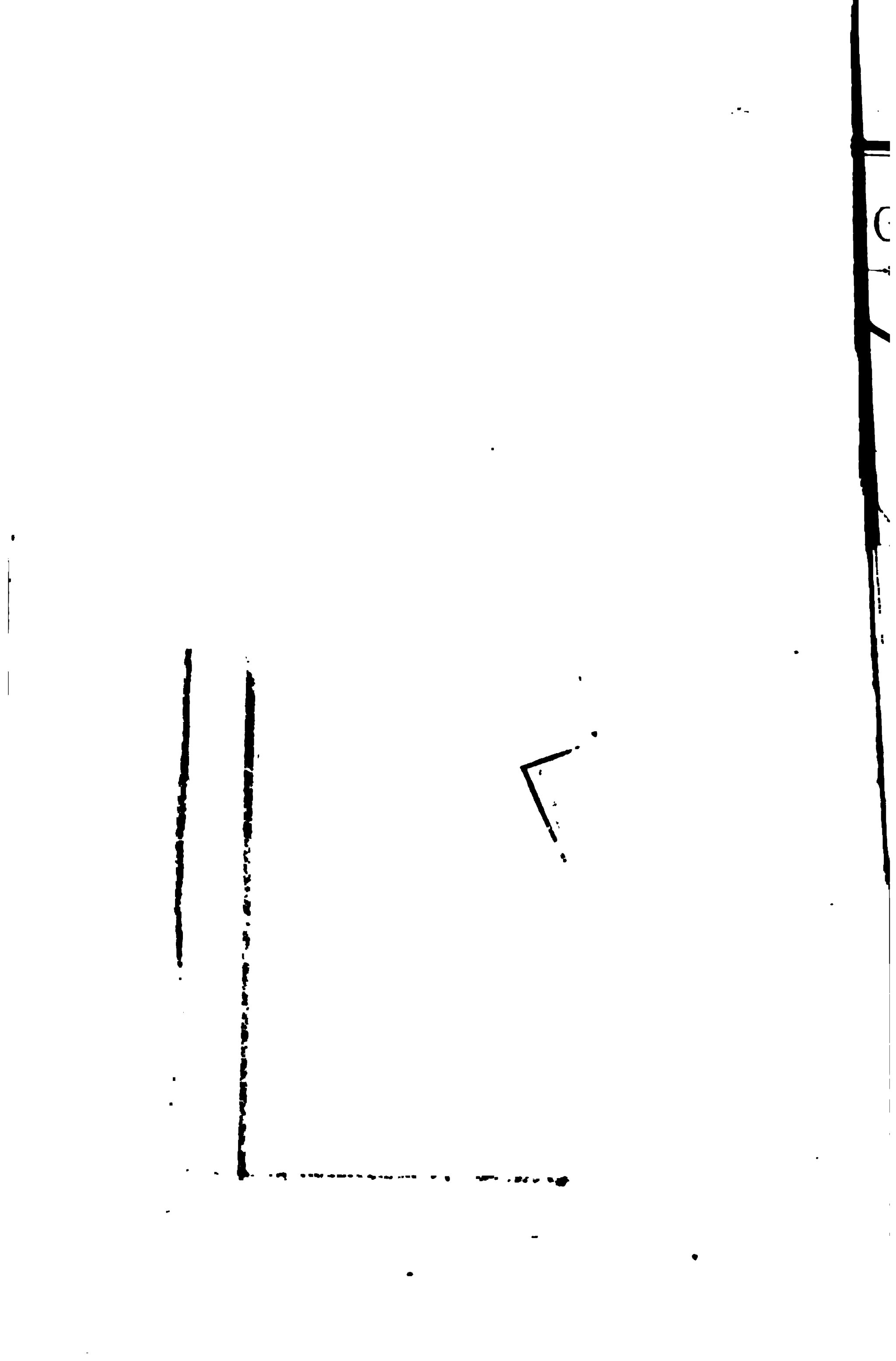


Mouvem|ure de 1861 à 1882.

1861 1862 1863 18|876 1877 1878 1879 1880 1881 1882

610.000
600.000
590.000
580.000
570.000
560.000
550.000
540.000
530.000
520.000
510.000
500.000
490.000
140.000
130.000
120.000
110.000
100.000
90.000
80.000
70.000
60.000
50.000
40 000
30 000
20.000
10 000

Ex c



GENDE

tiques.

ers.

ls.

ers.

s.

Anthelme

reillantes.

X. Pavillon Cerise.

1 _ *Dortoir.*

2 _ *Réfectoire.*

3 _ *Ouvroir.*

4 _ *Chambres des Surveillantes. et particulières.*

Dortoirs au 1.er étage.

XI. Pavillon Duclos.

1 _ *Réfectoire.*

2 _ *Ouvroir.*

3 _ *Chambres particulières.*

PLA

ASILE

ALIÉ

BAS

ÈS CHAM

(Savoie.)

Lith. A. Perrin à Chambéry.

NOTE

SUR LES DERNIERS MOMENTS

DU POÈTE

MARC-CLAUDE DE BUTTET

EXTRAIT D'UN LIVRE DE RAISON

DU XVIe SIÈCLE

Par le Comte D'ONCIEU DE LA BATIE.

Il y a quelques années, au milieu de manuscrits en vente à la librairie Dumarterey, mon père eut la bonne fortune de découvrir le *Livre de raison* d'un de nos compatriotes : Noble Jehan de Pyochet de Salins, né en 1532, mort en 1624.

Ce Livre de raison, qui ne comporte pas moins de huit volumes, renferme des détails assez complets sur la longue existence de Jehan de Pyochet — il a vécu 92 ans — sur ses 18 enfants, sur la famille de Salins, son état de fortune, ses relations et la place qu'elle tenait au XVIe siècle.

Indépendamment de l'intérêt qu'inspire l'époque si troublée de Charles III, d'Emmanuel-Philibert et de Charles-Emmanuel I, ces renseignements ont pour notre pays une valeur toute spéciale.

La famille de Salins établie et possessionnée en Savoie depuis le XIVe siècle a des représentants parmi nous; les

maisons fortes de Saint-Jean d'Arvey, de Cognin, de Monterminod, sont encore sous nos yeux; la plupart des noms cités par Jean de Pyochet se sont perpétués jusqu'à nos jours; les mesures qu'il emploie nous sont familières. Nous pouvons dès lors contrôler la vérité des faits, des chiffres, des appréciations, et nous nous trouvons ainsi en présence d'une peinture aussi exacte que possible d'un intérieur savoyard à l'époque de la renaissance.

L'idée nous est donc venue de rechercher parmi les comptes de fermage, les accords de fournisseurs et les pièces de procédure, les documents relatifs à la biographie de noble Jehan de Pyochet de Salins. Ce travail de découverte, je l'ai entrepris sous la direction de mon père, avec l'aide et le concours de son expérience.

J'espère, Messieurs, pouvoir vous soumettre un jour le fruit de mes recherches; mais comme ce jour risque fort d'être indéfiniment reculé par l'impossibilité où je suis de travailler avec régularité, j'ai voulu avant de vous faire faire connaissance avec Jean de Pyochet, vous donner une idée de son *Livre de raison*.

J'ai choisi à cette intention et comme devant vous intéresser d'une façon plus particulière, un passage relatif à notre poète savoyard Marc Claude de Buttet.

Ce passage, le voici :

PRÉFACE SUR LES ANNOTATIONS DES SONETS DE L' « AMALTHÉE » DU SIEUR MARC CLAUDE DE BUTTET GENTILHOMME SAVOISIEN.

L'etroitte et honeste conversation qui estoit entre feu Marc Claude de Buttet et moy dès nostre bas aage (oultre le lien de consanguinité) estoit telle que peu souvent on nous voyoit l'ung sans l'aultre, quand sa commodité le pourtoit de venir de sa maison de Troisserves en la ville

de Chambéry et moi de Sallins en icelle. Tellement que nous entrevisitant continuellement advint qu'il me treuva une foys en ma maison où je travaillois après la version de la vie de l'empereur Charles cinquiesme que Alphonse de Ullova avoit composée en espagnol. Quoi voyant, il me loua de poursuivre icelle et le lendemain me donna ung sonet pour mestre en teste dudit livre tant à la recommandation de la grandeur de ce feu empereur que encor en ma faveur. Le premier méritoirement, le second d'amitié sans grand mérite.

Quelques jours après le retreuvant je lui dis que la peine que j'avois tant prise après la traduction susdite m'avoit bien frustré, d'autant que ung certain Jean Le Frère de Laval qui avoit ramassé de plusieurs et divers autheurs, nommément du docte la Popelinière, la plupart de ce qui s'étoit passé des guerres civiles de France, en avoit publié ung livre dans lequel il citoit la traduction de la vie dudit empereur par lui faite, comme il disoit, bien que jamais je ne l'aie veue. Dont despité j'avois rompu mon dessein avec résolution de n'y donner jamais coup de plume, dont il fut fort deplaisant me exhortant de prendre quelque autre subject pour ne laisser l'esprit sans exercice, à quoy acquiesçant et ayant de fortune recouvert les trois volumes de *Bandel* dont Boaistuau et Belforest avoient tiré leurs histoires tragiques avec grande recommandation, il me print fantaisie d'en choisir troys, sur les troys livres, différentes toutefoys du subject des aultres, car d'autant que les dits livres ce n'estoient que choses cruelles et tragiques et celles que j'avois choisies toutes joviales et pleines de récréation sans mélancholie.

Et ayant parachevé de les accoustrer ung peu mieux à la françoise qu'elles n'estoient en leur naturel Lombard je

les recommanday au seigneur de Buttet mon cousin lequel en recommandation de la dite version me donna le sonet suivant :

AU MAGNANIME SEIGNEUR
PROSPER DE GENEFVE Sr DE LULLIN
CHEVALLIER DE L'ORDRE DE SAVOYE
AUQUEL LE Sr DE SALLINS A DÉDIÉ SES TROIS HISTOIRES
DE BANDEL
MARC CLAUDE DE BUTTET

— SONET —

Maints tours accords en maint divert affaire
Sur leurs maris des femmes intentéz
Pourtraits au vif or nous sont présentéz
O de vertu comme de nom Prospère
L'Italien Bandel les voleut faire
Et mon Prochet les a presque inventéz
Prochet cygnea entre les plus vantéz
Qu'Ap[illegible] ayme et que Pallas révère.
Et vous [illegible] qui vivez si heureux
L[illegible] aux bons maris facheux,
Contemplez s'il vous plait leur naufrage,
Comme celuy qui en la haulte mer,
L[illegible] du bord les aultres abismés
N'ayant comme eux esloigné le rivage.

Ce que estant venu à la notice du sr Amed du Couldray ung des plus lettrés et des plus doctes juriconsultes que la Savoye aie produit, par sa courtoisie et pour l'amitié que dès le temps de nos estudes tant en Avignon qu'ailleurs entre luy et moy, le jour suivant me manda ung aultre sonet pour accompagner celui du seigneur de Buttet qui estait tel :

SUR LES DISCOURS DU SIEUR
DE SALLINS PAR LUI EXTRAITS
DU BANDEL
AMED DU COUDRAY I. C.

De ce que l'on conçoit exprimer le rebours,
Faindre ce qui n'est point, et sur le front pourtraire
La chose qui plus est à son désir contraire ;
Abattre par soupçon, par inventés discours
Une chaste Lucrèce en peu chastes amours,
Par décepvants propos et gestes contrefaire,
D'un crédule mary finement se distraire.
Et pour choisir ung lieu faire mille destours.
Ce sont les traits subtils, les habilles cautelles
Que tu fais veoir Sallins, coustumières à celles
Qui d'ung lit nuptial infortunent le sort.
Mais leur astuce, en vain, et leur fard tu décèles,
Car leurs tours descouverts, mille ruses novelles
Se forgent, pour tromper le mary plus accort.

Pendant ce temps, le dit seigneur de Buttet estoit après à revoir et augmenter son Amalthée, laquelle il vouloit mettre en lumière, me requèrant en contreéchange d'amitié je lui donnasse comme ami, ung épigramme à la recommandation de l'œuvre. Je le luy refusay plusieurs foys m'excusant sur mon insuffisance, joinct que son œuvre se faisoit assez recommander de soy mesme.

Mais enfin vaincu par importunité, j'aimois mieux y condescendre que de tomber en opinion vers luy de faute de mon amitié. Je le luy donnay donq à condition que mon nom ne seroit apposé. Ce que m'ayant promis il partit pour Lion où il fit imprimer son dit livre, lorsque le roy Henry troisiesme retournait de Pologne après le decès du roy Charles son frère qui fut de l'année 1574. Mais tant s'en

GE

A

A

ÉS

GENDE

iques.
ers.
ls.
ers.
s.

Anthelme

eillantes.

X. Pavillon Cerise.

1 — *Dortoir.*
2 — *Réfectoire.*
3 — *Ouvroir.*
4 — *Chambres des Surveillantes. et particulières.*
Dortoirs au 1.er étage.

XI. Pavillon Duclos.

1 — *Réfectoire.*
2 — *Ouvroir.*
3 — *Chambres particulières.*



ASILE

ALIÉ

BAS

ÈS CHAM

(Savoie.)

Lith. A. Perrin à Chambéry.

ni aultre divinité, sinon le dieu d'amour qui s'aparut à lui, lui commanda d'escrire ces vers amoureux et estre son prestre, disant qu'il ne lui chaut que ung aultre par ses écrits se rende immortel, car les siens ne tendent à aultre but que de gaigner la bonne grace de son Amalthée et la rendre ployable à ses affections.

Je n'ai point veu. C'est une imitation tant d'Ovide, qui dit : *Nec mihi sunt visæ clio, clius nec sorores;* que de Perse en sa première satyre : *Nec fonte labra prolui Caballino.*

Au mont à double creste. Métaphore pour dire à deux coupeaux ou deux coupes. C'est le mont Parnasse situé en Phocide, consacré à Phœbus et aux muses, qui a deux croupes ou deux cornes, l'une appelée *libores* et l'autre *hyampes.* Ainsi les nomme Hérodote en son Uranie. Perse l'appelle *in bicepiti Parnasso.*

Clyon ses sœurs. Clyon une des neuf muses chascune desquelles préside à quelque science, elle donne ayde à ceux qui escrivent les gestes des roys, capitaines et actes militaires, les aultres particulierement à aultre chose. Voy ung epigramme au recueil après l'Enéide qui se commence : *Clio gesta cane...*

Ny le dieu Cynthien. C'est le Phœbus Appollon ainsi appellé parce que luy et Diane sa sœur nasquirent en la montagne de Cynthus en l'isle de Délos, laquelle est de telle hauteur que son ombre couvre universellement tout le circuit de la ditte isle de Délos.

Ny le cristal du pied Pegasien. Métaphore pour dire l'eau claire du mont d'Hélicon.

Pour entendre ceci faut noter que Pegase estoit ung cheval aislé volant par l'air lequel ayant cullebuté son maistre Bellerofon de l'air en terre se vint parquer sur le

mont de Parnasse et frappant du pied contre le roc fit sourtir et jaillir une fontaine nommée du nom du cheval Hippocrène, de l'eau de laquelle tous les poètes, pour être plus aptes à la poësie, se vont soûler et en boire.

Ou l'Ascréan laura sa docte tèste. Laura coronna de laurier. Phœbus Apollon poursuivant au cours la nymphe Daphné fille de Péneus elle fut meue en laurier lors il en print une branche et s'en fit une coronne. Voy Ovide au premier de sa metamorphose. Voila l'occasion pour laquelle les poètes portent couronne de lauriers en suivant Phœbus leur patron. L'Ascrean c'est le poète Hesiode natif d'une petite bourgade au pied du mont Parnasse dite Ascra.

Laura sa docte teste. C'est-à-dire fut coronné poëste par les muses d'Helicon lorsqu'il menoit paistre ses agneaux comme lui même en témoigne.

J'en jure sa sagette. Jurement d'amoureux c'est-à-dire son pouvoir, car toute la puissance du dieu d'amour consiste en ses flèches, les dorées pour le contentement et les plombées pour le refus.

L'enfant Idalien. C'est le dieu Cupidon ainsi appelé pour le mont Ida en Phrygie consacré à la déesse Vénus sa mère surnommée Idalienne.

Le rameau Paphien. C'est le myrthe arbre consacré à la déesse Vénus qui croit abondamment en Paphos. Paphus fils de Pygmalion et de la statue que Vénus lui anima, fonda la ditte ville de Paphos en l'isle de Chypre, en laquelle Vénus la plus part faisoit sa demeure. Horace dit : *O Vénus regina ynydi paphique*, etc...

C'est ce qui se pouvoit dire sommairement pour l'intelligence de ce premier sonet. Je fusse esté forcé par ce mien ami de continuer sur les aultres, et en avois déjà fait quelque dessain mais les affaires domestiques et quelques

procès rompirent ma délibération, joinct que ce mien cousin ayant eu l'escheute de certain héritage d'ung sien oncle qui résidoit à Génèvfe, là ou estant allé et séjourné quelques jours surpris de malladie, décéda au grand et extresme regret de tous ses parents et amis et de ceux qui avoient eu notice de lui et de son excellent savoir.

Il estoit très docte de toute science, ses œuvres en portent tesmoignage, mais surtout il excelloit en la géomancie faisant des preuves quasi miraculeuses sans touttes foys aucune superstition. Il y a des personnes vivantes de sa cognoissance qui pourteront bon tesmoignage d'avoir veu arriver ung courrier de France au feu seigneur marquis d'Aix, et lui présentant des lettres. Et estant encquis si par la géomancie, il se pourroit savoir que c'est que pourtoient les dittes lettres, nous estions en la grande rue lors il entra en une boutique de marchand demanda encre et papier et ayant jetté la figure nous dit que les lettres traittoient de faire un mariage d'ung grand seigneur, mais que encor que par icelle, il y avait grande esperance qu'il se parferoit, ce nonobstant il ne succèderoit pas bien et le tout se romproit comme d'effect quelques temps après sceumes par la propre bouche dudit seigneur marquis.

Une aultre foys, estant six ou sept gentilshommes de conversation la veille de la feste des troys Roys, nous fusmes chez ung advocat de notre cognoissance et mettant en propos de faire ung roy mandasmes querre la tartre. Pendant quoi nous luy dismes, si par sa science de géomancie il pourroit deviner celluy à qui la febve toucheroit et seroit roy. Lors ayant pris la plume et jetté la figure il escrivit en ung petit billiet le nom de celluy à qui toucheroit d'estre roy et le mit soubs le chandelier. La tartre venue, la mismes en autant de pièces qu'estoit de personnes et

pour tromper sa science meslasmes presque ung quart d'heure les piéces d'icelle une avec l'aultre puis ayant tiré le sort celluy à qui la febve toucha treuva son nom escrit au billiet qui était soubs le chandelier et ces mots : le plus jeune de la compagnie sera roy ce qui se treuva véritable. Mille autres preuves a faites en icelle science en présence de plusieurs gens d'honneur. Il estait doux en conversation de nature mélancholique. Mais estant osté d'icelle lorsqu'il se mettoit à être jovial, c'estait la plus belle conversation du monde que la sienne.

Il avait honestement de quoi. Oncques ne fut marié.

Extrait de noble ancienne maison des Buttet, son père et ayeux tous avoient esté employés au service de ses princes de Savoye. Estant en France, il fut cogneu des plus doctes qui alors étaient du règne de Henry second. — Le plus grand et le premier poète de France, le seigneur de Ronsard, lui a baillé le titre de docte au sonet à lui adressé qui se commence « Docte Buttet qui as montré la voie etc.. » mais par dessus tout, il eust cest honneur d'estre cogneu et aimé de la perle de France Marguerite sœur du roy Henry second, despuis duchesse de Savoye. — Laquelle lui fit cest honneur estant en Savoye d'escrire en sa faveur aux gens du Sénat de Savoye, de sa propre main, la lettre suivante pour la préservation de son bon droit, en ung procès qu'il avoit contre ung seigneur son voisin, qui lui estoit de bien grande importance. — La lettre estoit telle :

« De part madame la duchesse de Savoye :

Chers amis et féaux, sachant combien la sollicitation des procès et la continuelle poyne qui y est requise est contraire à la poursuite des lettres humaines et de leur étude, et désirant en toutes choses, favoriser ceux qui s'y addon-

nent pour le profit que l'on peut tirer d'eux et de leur savoir, nous vous avons bien voulu faire ces deux mots de lettre, en recommandation de l'affaire que le seigneur de Buttet nostre féal et chéry a pardevant vous, constre le sieur de Troisserves, et vous prier nos amés et féaux de lui administrer la meilleure et plus prompte exèquution de justice qu'il vous sera possible, avec la conservation de son bon droit, affin que estant hors du continuel travail que telle poursuite ammeine à ceux qui les embrassent, il puisse librement et comme par ci devant il a fait, continuer le cours de son estude duquel l'on peut espérer à ce que j'ai desjà cogneu ung très grand fruit à l'advenir, profitable à toute la posterité. En quoi faire, particulièrement vous nous ferez service très agréable. Et a tant, nous prierons Dieu nos amis et féaux vous avoir en sa garde.

De Rivolles le 12 mars 1562

Signées MARGUERITE DE FRANCE

Et au bas d'icelle et au dessus : à nos amis et féaux les présidents et conseillers tenant le Sénat pour nostre très honoré seigneur et mary à Chambéry.

Il fut aussi chéry de Oddet de Colligny cardinal de Chastillon frère de l'admiral de Chastillon, comme son protecteur et Mœcenas. Estant au lict de la mort à Genèvfe de Bèze le grand ministre dudit lieu le vint visiter pour la cognoissance qu'il avoit de luy, et l'avoir cogneu à Paris avant que ledit de Bèze se retirat à Genèvfe, l'exhortant d'avoir bon courage et avoir sa totale fiance au Dieu, et au mérite et passion de son fils Jésus Christ nostre seul et vrai médiateur, ledit sieur de Buttet lui fit response :

« Mr de Bèze, je vous remercie de la poyne qu'avez prise de me venir visiter et consoler en ce mien besoing, et suivant ce que m'avez proposé je vous dis que toute ma fiance, mon espoir de salut je l'estime et recognois de la bonté de mon Dieu et créateur par le mérite de son fils Jésus Christ nostre médiateur, et avec iceluy par l'intercession de la Vierge glorieuse sa mère, saints et saintes de paradis qui jouissent de la beatitude céleste, lesquels ayant avec eux la charité intercèdent continuellement pour nous misérables pècheurs de ce monde » — Allors de Bèze lui respondit « Ha ! monsieur de Buttet je ne vous tiens pas pour de si peu de jugement que veuillez bailler à Jésus Christ compagnons pour intercéder pour vous, vu qu'il est le seul et vrai médiateur. » Allors il lui respondit : « Quant à moy vous me prenez mal pour penser une chose et en dire une aultre. Je pense sellon ma croyance et ce que ma religion qui est la catholique toyours continue dès la mort de Notre Seigneur Jésus Christ, me commandent : croyant parfaitement qu'en icelle est nostre salut en laquelle je veux mourir, sans jamais changer d'opinion ainsi que vous avez fait, luy faisant banqueroutte, et adhérant aux nouvelles opinions que vous continuez à soutenir — ce dit se tourna de l'aultre cousté du lict. Et le dit de Bèze se retira, disant qu'il résvoit et que l'apréhension de la mort le travailloit — Le jour après il décéda qui fut en l'année 1586.

Les héritiers eurent le crédit de faire sourtir le corps de Genèvfe et le transporter jusques à Chambéry, et le mettre au tombeau de ses prédécesseurs en l'église de notre dame de l'observance hors la ville dudit Chambéry. Et parceque devisant quelques fois ensemble, nous nous entrepromismes que le premier décédant, l'aultre lui dresseroit ung

épitaphe, joinct à la prière qu'il m'en fait par ung sonnet, en la dernière édition de son Amalthée, qui est tel :

Piochet, mon autre moi, quand la mort qui moissonne
Ce tout également perdra mon jour plus beau,
Je te pry ne me dresse un superbe tombeau,
Pour ma cendre presser de pesante colonne.
Tant seulement je veu qu'un marbre l'on maçonne
(Sans grand art, sans chercher terme, ni chappiteau)
Qui enferme mon vase ; et ce triste écriteau
Arrosé de tes pleurs, ton amitié me donne :
« Ci git l'amant loial qui sacra sa jeunesse
Aux neuf seurs, et aima une demi déesse,
Bien digne d'être aymé d'un amour aussi fort.
Par ses vers il la fit icy bas immortelle,
Escrivant ses beautés; toutefois la cruelle
Ah, trop ingratement, luy a donné la mort. »

Je luy dressay doncques après son décès l'epitaphe dont il m'avoit prié, non sellon le dessein dudit sonnet, mais sellon la piété chrestienne et tant qu'à moy fut possible sellon le mérite de ses vertus :

L'epitaphe est tel :

EPITAPHE

Quieti æternæ, et in omni œvo duraturæ memoriæ MARCI CLAUDII BUTTETI poëtæ insignis, patricii Chamberiani, omnes artes eruditi, qui rythmorum tepore, sententiarum pondere, mellifica ac vere poetica dulcedine, tam in latiis quam in Gallicis camœnis, Gallicos pene omnes suæ ætatis poetas adœquavit, conterraneos autem suos longe justo calculo superavit.

Quem invida bonis omnibus lybitina communi omnium ac prœcipuè litteratorum mœrore, annum quinquagesimum

sextum agentem genevæ e medio sustulit. Anno salutiferæ per Christum reparationis sexqui millesimo octuagesimo sexto quarto idus augusti.

Dignus certe qui ob tantæ ac multiplicis doctrinæ prœstantiam, egregiam vitæ ac morum prœstantiam, rerumque omnium quæ ad bene beateque vivendum maxime conducunt exactissimam peritiam, alti generis ac familiæ nobilitatem, sincerum atque ingenuum candorem altero veluti mausoleo decoraretur, si tum apud pios ac vere christicolas quum piè ac christianè ibidem in Domino obdormivit.

Hujus igitur amici incomparabilis, affinis amatissimi ac tanti poetæ manibus, Io Pyochet Sallini Dominus, justas has inferias, ossibus hic heredum pietate translatis, ex debito et promisso solvens, lugubri hoc epicedio se grati ac memoris amici officio functum, prœsentibus posteris que nepotibus, pientissime, multis cum lachrimis, hic testatum relinquit.

AUX MANES DU DÉFUNCT

Buttet mon cher cousin et mon aultre moy mesme
La mort contre ton nom n'a fait aucun effort
Car ta vertu cogneue et la force supresme
De tes tant doctes vers ont surmonté la mort.

Et bien que l'on t'ait mis dans ce vase de terre
Que la Savoie pleurant à ton los a dressé,
Seul pourtant tu n'y es : Car de dueil oppressé
Phœbus et les neuf sœurs avec tes os s'enserrent.

La mort ayant ravi ce tant docte poëte
Soubdain elle empoigna son chapeau de lauriers
Puis en cernant son front dit : Voici le loyer
D'avoir sur les neuf sœurs fait si brave conquèste.

Mais certe il n'est pas mort, ains à changé de lieu
Fait citoyen nouveau avecques le esprit,
Bien heureux contemplant la face du grand Dieu
Vivant encore ça bas par ses doctes escrits.

Au milieu de ces quatre quatrains est une ovale où sont ses armoiries soublenues de deux figures de morts couronnés de lauriers et alentour de ladite ovale ces mots :

Phœbi sua semper apud te munera sint lauri.

Et à pied des quatrains :

Dignum laude virum musa vetat mori.
In pace novi hostes.

qui est l'anagramme de mon nom.

Et au plus bas ces mots : « Il est de besoin pour l'avancement de la vertu, de faire honorable mention des vertueux, afin que nous faisions pour la posterité ce que l'antiquité a fait pour nous. »

— MDLXXXVI —

Je mettrai pour la fin du discours ung sonet que le docte seigneur du Coudray fit en faveur dudit sieur de Buttet pour mettre en son Amalthée pour recommandation de sa vertu :

AU SIEUR MARC CLAUDE DE BUTTET SUR SON « AMALTHÉE »

Quiconque fut, entre les ciecles vieux,
Qui à l'amour premier peignit ses aisles,
Qui lui banda ses estoiles jumelles,
Et qui premier le mit entre les dieux

Il nous monstra que nostre œil curieux
Va aveuglement de folles estincelles,
Mais que l'amour des beautés immortelles
De la vertu nous porte jusqu'aux cieux ;

Qui captivant nos affections vaines
Nous rend vainqueurs des passions humaines
Et nous fait vivre heureusement contents.

De ceste Amour soubs une flamme sainte.
Docte Buttet la vraye idée est peinte
Par tes beaux vers, honneur de ton printemps.

Si je me suis permis, Messieurs, de retenir aussi longtemps votre attention sur Jehan de Pyochet dans ses rapports avec son cousin Buttet, c'est que ce passage, que je viens de citer, m'a paru affirmer d'une façon indéniable la forte éducation littéraire, la profonde culture intellectuelle de nos grands parents. Il m'a paru intéressant d'y trouver la preuve, que les gens de cette époque maniaient la plume avec autant d'élégance que l'épée, et qu'ils apportaient aux joutes littéraires, le même cœur, la même adresse qu'aux tournois de chevalerie.

Rien d'étonnant, d'ailleurs, dans un siècle où le roi chevalier fut en même temps le père des lettres.

MÉMOIRE

SUR LE

RÉGIME DE CIRCULATION

DE LA

MASSE FLUIDE DU SOLEIL

Par le P. Mayeul LAMEY [1].

RAPPORT

Membres de la Commission : MM. Pillet et Morand.
Rapporteur : M. Morand.

Messieurs,

Le *Mémoire* du P. Lamey sur *le régime de circulation de la masse fluide du soleil* se rapporte à un de ces grands problèmes astronomiques que les savants ont mis, pour ainsi dire, en tête de l'ordre du jour de leurs études, dans ces dernières années, et à la solution desquels l'Académie, fidèle à son but et à ses traditions, ne saurait manquer de s'intéresser vivement.

[1] Prieur du monastère des Bénédictins de Saint-Jean de Grignon (Côte-d'Or).

Aussi, la commission chargée de vous rendre compte de cet ouvrage, déposé dans la dernière séance sur votre bureau, s'est-elle appliquée à en examiner minutieusement le contenu, et, préalablement, à établir le rapport qui existe entre l'objet de celui-ci et les faits déjà reconnus et admis dont il est comme l'efflorescence.

Qu'est-ce que le soleil? Quel est cet astre radieux et puissant qui dissipe les ténèbres de la nuit, apporte sur la terre la lumière du jour, qui nous inonde de chaleur et de vie, en même temps que, par son attraction mystérieuse, il retient autour de lui le système des planètes, et contribue d'une manière active à maintenir l'ordre dans la création?[1]

Voilà, Messieurs, ce que les habitants de notre globe n'ont cessé de se demander dans tous les âges, qui est resté longtemps sans réponse satisfaisante, et qu'enfin la science moderne, infatigable dans ses recherches, a déjà pénétré jusque dans les plus grandes profondeurs et qu'elle est bien près de dévoiler complètement.

Les anciens, manquant d'instruments d'observation, n'eurent qu'une idée fausse du volume, de la composition, de la structure, et généralement des divers éléments qui constituent la nature du soleil. Les premières études sérieuses qui ouvrirent la vraie voie dans cette question, datent seulement du P. Scheiner, de Fabricius et de Galilée, dans l'année 1611. Après ces maîtres illustres, sont venus Wilson, Hévélius, Cassini, Huyghens, sir William Herschell, etc., qui, à la vérité, firent de grands pas en avant, mais dont les observations furent insuffisantes et les théories incomplètes.

Il n'en est pas de même de l'époque moderne. Depuis

[1] *Le Soleil*, p. le P. A. Secchi, S. J., Introduction, I.

un peu plus d'un quart de siècle surtout, on est parvenu à surprendre la plus grande partie du secret dans lequel l'astre dont nous parlons s'était tenu renfermé. Les astronomes qui, par leur immense génie et leurs laborieuses recherches, ont rendu le plus de services à la science sous ce rapport, sont sir John Herschell, le fils de William Herschell, Carington, Warren de la Rue, Arago, Faye, Spœrer, Wolf, Schwabe, et principalement le P. Secchi, l'illustre Directeur de l'Observatoire du Collège Romain.

D'après eux, le soleil se présente à nos yeux comme un disque rond sous-tendant un angle de 32 minutes, c'est-à-dire un peu plus d'un demi-degré. La distance moyenne qui le sépare de la terre, est égale à 23,150 rayons terrestres, c'est-à-dire à 148 millions de kilomètres. Son diamètre est 108 fois le diamètre de la terre, de sorte que son rayon est presque le double de la distance de celle-ci à la lune. Ainsi, son volume est presque égal à celui de huit sphères qui auraient pour rayon la distance de la lune à la terre, soit 259,712 fois plus gros que cette dernière[1].

Jusqu'au commencement du XIXe siècle, on pensa généralement que le soleil était une masse solide ou liquide incandescente. William Herschell le représentait composé d'un noyau obscur où la vie pouvait exister, et d'une haute atmosphère dans laquelle flottaient d'épais nuages et qui était enflammée seulement à sa partie supérieure appelée *photosphère*. Cette conception a été démontrée fausse par les observations du spectroscope, permettant la détermination des corps d'après les raies du spectre qui leur sont propres. Il est maintenant péremptoirement établi que la masse solaire est entièrement gazeuse, avec cette circons-

[1] P. Secchi, *Le Soleil*, Introduction.

tance que les gaz, tout en se maintenant dans un état constant de dissociation, se trouvent extrêmement condensés au centre de la sphère et vont en se dilatant à mesure qu'ils se rapprochent de la surface extérieure.

Celle-ci est marquée par plusieurs phénomènes qui sont la conséquence même de cette composition gazeuse, ou plutôt qui servent à nous mieux faire connaître la nature du soleil ; tels sont les protubérances et les facules, les cavités ou taches, et les courants.

Lorsqu'on examine le soleil avec des instruments ayant une grande ouverture et un fort pouvoir grossissant, on voit que la surface extérieure du soleil ou de la *photosphère*, loin d'être lisse et uniforme, présente, au contraire, une apparence irrégulière et ondulée comme une mer agitée, ou mieux, semblable à la nappe moutonnée et tourbillonnante de brouillard qu'on voit, des hauteurs voisines, couvrir, dans les mois d'automne, le fond des vallées. Les points lumineux qui constituent la sommité de ces sortes de vagues, se nomment facules, lucules ou granulations, selon leurs dimensions. Quelquefois ils se groupent et s'élèvent très haut au-dessus du niveau moyen de la surface, semblable à un massif ou à une chaîne de montagnes ; on les appelle dans ce cas *facules*.

Les taches, qu'on distingue beaucoup plus facilement encore que les *lucules* et les *facules* sur la surface du soleil, sont des cavités ou déchirures, qui pénètrent plus ou moins avant dans les gaz condensés de l'intérieur du globe solaire. Elles sont produites par un mouvement d'absorption ou de dissolution, qui cause un courant de gaz sortant de ce même intérieur du soleil et plus chaud que la photosphère. Elles sont tantôt très nombreuses, tantôt très rares. Elles ont pour sièges principaux, à peu près le 10°

de latitude sud et le 10° de latitude nord, comprenant ainsi une bande équatoriale appelée *zone royale*. Les unes se forment lentement, les autres rapidement. Elles disparaissent de même.

A cela, il faut ajouter qu'on a remarqué, dans les observations mille fois réitérées de ces divers accidents de la photosphère, d'abord un mouvement général de la masse solaire sur elle-même d'orient en occident, dans l'espace d'environ 25 jours, ensuite des courants en sens divers, affectant en certaines circonstances le caractère de tourbillons ou de cyclones d'une violence et d'une étendue inimaginables.

Le P. Secchi disait, en 1877, à propos de ces mouvements ou courants :

« La température du soleil est plus élevée à l'équateur qu'aux pôles... Cette distribution inégale de la chaleur doit produire un mouvement continu, une véritable circulation du gaz, dans l'atmosphère supérieure de l'équateur vers les pôles, et des pôles vers l'équateur dans l'intérieur du globe solaire. Cette circulation se fait surtout sentir dans les hautes régions de l'atmosphère, au-dessus de la chromosphère ; on le constate par la direction systématique des protubérances, dont les parties élevées sont régulièrement inclinées vers les pôles. Il n'est pas encore prouvé qu'il y ait une circulation semblable dans la photosphère ; car on n'a pas trouvé de loi constante pour le mouvement propre des taches en latitude, tandis qu'il est parfaitement démontré qu'elles ont un mouvement en longitude, qui est maximum à l'équateur [1]. »

Ailleurs, dans le même ouvrage, édition 1870, il disait :

[1] *Le Soleil*, édit. 1877, p. 284 et 285.

« Enfin, il est impossible d'expliquer les mouvements systématiques des taches par des courants analogues à nos vents alizés. Cette hypothèse n'explique pas le fait fondamental des taches vers l'équateur avec accélération du mouvement angulaire. Pour expliquer ce phénomène, il faut nécessairement admettre que le soleil est gazeux dans toute sa masse, et que la vitesse de ses différentes couches va en croissant de la surface au centre [1]. »

Tel est, Messieurs, le résumé succinct des connaissances actuelles sur le volume, la distance, la structure, la composition et la physionomie extérieure du soleil, qu'il convenait de vous présenter avant de vous exposer en détail l'objet et le mérite du Mémoire qui vous a été soumis.

En quelques mots, nous dirons déjà que le travail du P. Lamey n'est autre que l'application savante et raisonnée de ces mêmes connaissances à la démonstration de la condition encore ignorée d'un fait important et caractéristique.

Ce que le savant religieux s'est proposé, en effet, d'établir, c'est la théorie ou mode de circulation de la masse fluide du soleil, que le P. Secchi avait lui-même déclarée difficile, sinon impossible, de préciser avec certitude.

D'après l'auteur, par suite de la différence de température entre la surface et l'intérieur du globe solaire, les matières fluides sont en une perpétuelle rupture d'équilibre produisant un mouvement qui les porte du centre à la circonférence et de la circonférence au centre. Ce mouvement, considéré dans son ensemble, est absolument régulier, prend naissance au centre du soleil sous les actions mécaniques et chimiques qui s'y produisent, et se

[1] *Le Soleil*, édit. 1877, p. 12 et 13.

propage vers l'équateur et de là vers les pôles, en suivant les lois de la dynamique. Chacun des hémisphères (austral et boréal), en vertu de ces mêmes lois, présente alors, sous forme de rondelles en boudin, trois courants divergents et séparés par des sortes de remous : le principal, très étendu, tangent au 45° de latitude, approche de la région des pôles, du centre et de la ligne équatoriale; les deux autres, beaucoup plus petits, l'un au-dessus de l'équateur, l'autre à l'extrémité polaire, subordonnés au premier et tournant en sens contraire.

La cause qui imprime au mouvement des matières fluides du soleil cette direction vers l'équateur, les pôles et le centre de la sphère solaire, plutôt qu'une autre, s'explique par la force centrifuge résultant de la rotation du soleil sur lui-même. Les gaz échauffés du centre, en effet, doivent trouver un chemin de montée d'autant plus facile vers les régions équatoriales que celles-ci sont plus soumises à l'action de cette force; tandis que les gaz de la surface, refroidis par le rayonnement dans l'espace, trouvent un chemin de descente d'autant plus naturel vers les régions polaires que l'action de la force centrifuge y est à peu près nulle. C'est aussi par la première de ces circonstances, autrement dit par l'éruption des gaz échauffés et transparents du centre dans les parties de la sphère solaire plus rapprochées de l'équateur, qu'on se rend compte, entre autres, de la présence, presque exclusivement propre aux *zones royales*, des taches solaires, qui, ainsi que nous l'avons dit, ne sont que des sortes de déchirures ou des cratères par où les matières vivement échauffées de l'intérieur se déversent à l'extérieur.

Telle est, en substance, la théorie que notre auteur établit du régime de circulation de la masse fluide du

soleil, et qu'il démontre par le témoignage même des faits les plus universellement reconnus et constatés, comme : la zone d'apparition des taches, la période de leur fréquence, leur singulière oscillation périodique de 6° à 30° de latitude, leur double mouvement en latitude vers l'équateur et vers les pôles, la conservation de l'énergie solaire, la vitesse de rotation variable avec la latitude, l'inégalité de température entre les régions équatoriales et les régions polaires, l'inclinaison vers les pôles des protubérances, etc.

Mais, non seulement il invoque ces faits pour prouver *a priori* la vérité de sa théorie ; faisant ensuite la contre-épreuve, il prend aussi à part chacun des phénomènes et s'applique à en montrer la parfaite concordance avec son système. Citons, par exemple, ce qu'il écrit du *foyer central*, d'où les gaz fortement échauffés sont lancés au dehors et viennent produire, par leurs cratères, les taches des zones royales.

« Les astronomes, dit-il, se sont souvent demandé à quelle profondeur les taches devaient prendre leur origine, et à mesure que les observations se sont multipliées, ils ont été forcément conduits à admettre une profondeur toujours plus considérable. D'après tout ce qui vient d'être dit sur les courants intérieurs et à l'inspection de la figure théorique, il est facile de se convaincre que le foyer principal de la production des taches ne saurait se trouver ailleurs qu'au centre même du soleil. Il ne peut, en effet, se trouver au centre O de la grande circulation, car cette région est de toutes la moins troublée et la plus stable, et, par conséquent, la moins propre à produire un effet varié et périodique se reproduisant tous les onze ans. La région centrale C est au contraire celle qui doit subir les actions les plus violentes et les plus antagonistes, comme nous

allons le voir. Disons d'abord que ces actions diverses semblent être : 1° Les pressions, chocs, frottements et autres effets mécaniques. 2° Les accroissements de température provenant des susdites actions mécaniques, et les abaissements de température amenés par le passage de la matière d'un milieu très comprimé dans un milieu relativement raréfié, par le dégagement des gaz et par la radiation de la chaleur par la superficie de la sphère solaire. 3° Les actions chimiques ne donnent sans doute que bien secondairement lieu à des combinaisons, ou commencements de combinaisons, puisque les éléments chimiques semblent se maintenir à l'état de dissociation, mais, produisant par le groupement et l'accumulation des éléments similaires en telle et telle région de la périphérie de la grande circulation de rayon O S, une disparité très importante. 4° Enfin, les actions électro-magnétiques, si toutefois dans l'ordre des actions susdites elles doivent être comptées au nombre des causes principales et non des effets immédiatement subséquents. Quoiqu'il en soit de ce dernier point, il est facile de nous convaincre que le maximum de toutes ces actions doit avoir pour théâtre principal le centre même de l'astre. En effet, les matières refroidies et emportées à la superficie de la grande circulation dont le centre est en O, en descendant des pôles vers le centre C du soleil, doivent subir des *compressions* latérales dont le maximum *théorique*, c'est-à-dire au point de vue de la force centrifuge appliquée en O, obtiendra son effet en F; mais les pressions dues à la pesanteur n'atteignent naturellement leur maximum qu'au centre du soleil; de plus, les courants opposés des deux pôles viendront en ce point se rencontrer et déformer sans doute par des remous et des explosions, la petite circulation purement théorique de rayon K H'; là

aussi par conséquent devra se produire un dégagement excessif de chaleur, et partant, dilatation considérable, bouleversement des affinités chimiques, explosion, ordonnance particulière résultant des forces magnéto-électriques, etc., etc. » (Voir le *Mémoire*, p. 393 et 394.)

Sans doute, l'auteur du Mémoire sur le régime de circulation de la masse fluide du soleil n'a pu expliquer avec la même rigueur tous les phénomènes dont cet astre est le théâtre, tels que l'inégalité en latitude de la rotation du soleil, la variation du diamètre solaire, la distribution en latitude des protubérances hydrogénées, leur relation avec la circulation interne, la couronne solaire, etc. Il règne encore sur ces points certaines obscurités, qui rendent la démonstration incomplète. Mais la raison ne doit-elle pas en être attribuée à l'insuffisance des observations, et ne peut-on pas croire, comme il le dit lui-même, que celles-ci viendront apporter une confirmation plutôt qu'une contradiction à la thèse qui vous est soumise?

Quoiqu'il en soit, l'auteur a ouvert un horizon nouveau dans l'étude du soleil, ou si vous aimez mieux, fait un pas en avant vers la connaissance plus complète de cet astre. Dans son travail, il s'est tenu constamment dans le domaine de la logique et de l'observation, sans torturer jamais ni l'une ni l'autre. Il appuie fréquemment ses propositions par des démonstrations mathématiques et par des figures de géométrie. Son style est clair, sobre et précis, comme il convient à ces sortes d'ouvrages.

D'ailleurs, le P. Lamey n'est pas un nouveau venu dans ce genre d'études. En 1871, il publiait sur ce sujet un premier essai dans la Revue: *Les Mondes*, de M. l'abbé Moigno; en 1876, il faisait paraître une note dans les Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences de Paris. Il a

conféré avec le P. Secchi. En ce moment, après être entré au noviciat des Bénédictins de Delle, en 1877, il réside à Grignon, où, en même temps qu'il s'applique à justifier de plus en plus le surnom de *scientifique* du Monastère de Saint-Jean, fondé par lui-même en vue de faire ressortir davantage l'accord intime de la science avec la religion, il met encore son dévouement à apprendre à de fidèles paroissiens cette autre astronomie surnaturelle qui prit naissance, il y a 1883 ans, avec l'étoile des Mages. Enfin, il est intimement uni à notre Société par le titre de membre agrégé que vous lui avez déjà décerné.

Mue par ces considérations, comme par le réel mérite de l'ouvrage qui vous a été présenté et dont vous venez d'entendre le compte-rendu, votre commission a l'honneur de vous proposer d'insérer dans les Mémoires de l'Académie le *Mémoire sur le régime de circulation de la masse fluide du soleil*, du R. P. Mayeul LAMEY.

L. M.

MÉMOIRE

SUR LE

RÉGIME DE CIRCULATION

DE LA

MASSE FLUIDE DU SOLEIL

Les premières recherches sur le sujet de ce Mémoire datent d'une quinzaine d'années. Dans la livraison du 21 décembre 1871 de la Revue : *Les Mondes*, de l'abbé Moigno, j'avais montré, dans un premier essai, qu'avec l'*hypothèse* d'une circulation continuelle de la masse totalement fluide du soleil, emportée du centre à l'équateur, de l'équateur aux pôles et des pôles au centre, la prédominance bien connue des taches sur deux parallèles à l'équateur s'expliquait dès lors très simplement. Plus tard, en 1876, dans une note parue dans les *Comptes-rendus* de l'Académie des Sciences de Paris (p. 1262), j'avais annoncé, qu'en calculant d'après la vitesse moyenne de translation des taches vers les pôles, le temps nécessaire à une portion quelconque de matière pour parcourir le susdit grand circuit, on trouvait précisément une valeur sensiblement identique à la période de onze années de la fréquence des taches. Peu après, je découvrais le véritable tracé géométrique de ce circuit mystérieux et je commençais une première rédaction de ce Mémoire; mais je dus bientôt l'interrompre, car, pénétré

depuis longtemps des rapports intimes et si importants qui existent entre la religion et la science et résolu dès lors de fonder dans cette pensée une maison *scientifique*, telle que Leibniz, par exemple, l'avait jadis souhaitée, je suis venu ici, pour y réunir les premiers éléments de la fondation projetée. Ce sont les travaux et préoccupations inséparables d'un pareil établissement qui ne m'ont pas permis jusqu'à ces temps-ci de mettre la dernière main au Mémoire que je termine aujourd'hui. Dans les cinq années qui viennent de s'écouler, je n'ai pu faire autre chose que de me tenir au courant des observations les plus récentes et de constater que, loin d'apporter quelques modifications aux conclusions de ce travail, elles n'ont fait que les confirmer encore davantage. D'ailleurs, ne voulant pas baser l'explication de tous les phénomènes de dynamique solaire sur des observations particulières et choisies arbitrairement, je me suis restreint, beaucoup par préférence, à deux ouvrages récents, résumant avec une autorité incontestable tout ce qui est acquis sur la physique solaire, soit comme faits, soit comme conclusions ; je veux parler du bel et important ouvrage du P. Secchi, réédité de 1875 à 1877 et du petit volume moins détaillé, sans doute, mais précieux néanmoins et publié cette année même par M. Young, héliographe américain très distingué.

Lorsqu'en 1869 j'esquissais dans une lettre adressée au P. Secchi le caractère principal de cette grande circulation interne, le savant astronome du Collège Romain me fit quelques objections, basées simplement sur le manque d'observations assez positives pour permettre d'affirmer cette circulation interne. Mais dans la seconde et dernière partie du tome II de son ouvrage, publiée en 1877, sa manière de voir paraît s'être grandement modifiée à cet égard, car il écrivait ceci : « La température du soleil est plus élevée à l'équateur qu'aux pôles....; cette distribution inégale de la chaleur doit produire un mouvement continu, une véritable

circulation des gaz, dans l'atmosphère supérieure *de l'équateur vers les pôles, et des pôles vers l'équateur dans l'intérieur du globe solaire*. Cette circulation se fait *surtout* sentir dans les hautes régions de l'atmosphère, au-dessus de la chromosphère ; on la constate par la direction systématique des protubérances, dont les parties élevées sont régulièrement inclinées vers les pôles. *Il n'est pas encore prouvé* qu'il y ait une circulation semblable dans la *photosphère ;* car on n'a pas trouvé *de loi constante* pour le mouvement propre des taches en latitude, tandis qu'il est parfaitement démontré qu'elles ont un mouvement en longitude qui est maximum à l'équateur. » (p. 284-285). Quelques pages plus loin il disait : « L'état intérieur du soleil nous est complètement inconnu ; cependant, tout nous porte à croire qu'il est à l'état gazeux jusqu'à une profondeur très grande. A l'intérieur, il est sans doute à cet état critique qui sépare les gaz des liquides. » (p. 295). Enfin il concluait : « De ces pertes continuelles (de chaleur), il résulte une circulation générale de la masse solaire. Cette circulation se manifeste par la direction des protubérances régulièrement inclinées vers les pôles et par des différences sensibles dans la vitesse de rotation des diverses parties ; le maximum a lieu à l'équateur et la vitesse va en diminuant dans les latitudes plus élevées. *Il est impossible de révoquer en doute l'existence de cette circulation*, quoiqu'elle n'ait pas encore été complètement étudiée ni expliquée ; sa régularité est souvent troublée par les actions qui produisent les taches et les protubérances. » (p. 296-297).

Le lecteur qui voudra bien me suivre, avec patience et grande indulgence, dans l'interprétation et la coordination de tant de phénomènes si singuliers et si disparates en apparence, m'accordera bientôt, je l'espère, sinon un assentiment complet, du moins l'aveu qu'il reste bien peu de choses à ajouter pour qu'il y ait démonstration. Que s'il devait en être autrement, les citations qui précèdent et dont

j'ai souligné à dessein les traits les plus saillants, me serviront au moins d'excuse d'avoir osé poser la question et tenter de la résoudre.

I. — *Masse solaire totalement fluide.* — Nous sommes loin d'admettre aujourd'hui comme il y a trente ans l'hypothèse d'Herschell sur la solidité du globe solaire. Des faits sont venus depuis nous révéler la fluidité totale de la masse. Que cette fluidité soit de nature gazeuse, liquide ou pâteuse, qu'elle soit singulièrement modifiée par l'énorme pression existant au centre et par la chaleur excessive entretenant les éléments chimiques dans un état peut-être perpétuel de dissociation, ce sont là autant de questions absolument indifférentes au sujet qui nous occupe. Les faits les plus saillants qui militent en faveur d'une fluidité totale sont naturellement peu nombreux, puisqu'il ne nous est pas donné d'observer autre chose que la surface du soleil. Le fait le plus ancien en date, autorise à admettre que les taches prennent naissance vers les régions centrales; car, d'après la remarque importante de M. Waren de la Rue, toutes les taches caractérisées par des dimensions énormes ont toujours à leurs antipodes d'autres taches remarquables aussi par leur étendue. Cette position diamétralement opposée des grandes taches a été aussi constatée pour les grandes protubérances. On a indiqué comme explication de ces faits, une action analogue à celle qui produit nos marées [1], mais je ne sache pas que l'on ait pu signaler l'astre capable de produire ces marées hypothétiques. D'ailleurs, dans ce cas, l'analogie voudrait aussi que les petites taches soient groupées aux deux extrémités d'un même diamètre, ce qui n'est

[1] V. Secchi, *Le Soleil*, Paris, 1865, in-8°, t. I, p. 192. Cfr., p. 132.

pas. Au contraire, l'on conçoit très bien que la cause violente, qui aurait produit au centre même du soleil le phénomène donnant lieu aux taches, puisse les diriger dans deux directions diamétralement opposées. D'autres phénomènes indiquent avec plus ou moins d'évidence que la couche fluide doit être *profonde*[1] et pas un seul ne donne le moindre indice d'un noyau solide.

L'ensemble de ces faits autorise donc à admettre la fluidité totale de la masse solaire, et si le lecteur n'est pas de cet avis, je le prierai de m'accorder provisoirement cela comme *postulatum*. La théorie qui en découle étant rigoureusement vérifiée par tous les phénomènes observés à la surface, il en résulte que tous concourent à démontrer cette fluidité totale. C'est ce que nous allons étudier.

II. — *Circulation de la masse.* — Ce point de départ nous conduit immédiatement à une conclusion capitale. La masse solaire étant complètement fluide et se refroidissant sans cesse à la surface par la radiation dans l'espace, une rupture d'équilibre doit nécessairement se produire et la masse entière doit donc être en circulation continuelle, puisque le refroidissement de la surface est permanent ; les couches superficielles, arrivant à un certain degré de température inférieure à celles du dessous, doivent redescendre vers l'intérieur, les couches sous-jacentes arrivant à la surface pour se refroidir et redescendre à leur tour, par suite de l'accroissement de leur densité. Si le soleil était diaphane nous pourrions observer la circulation qui s'opère dans ses profondeurs tout comme nous pouvons suivre la circulation

[1] Le P. Secchi insiste et revient, à plusieurs endroits de la 2e édition de son beau traité sur le soleil, sur cette question de la profondeur de la masse fluide. (V. t. I, p. 152, 156 ; t. II, p. 209).

d'une masse aqueuse lorsqu'on la chauffe, après y avoir mélangé des parcelles de sciure de bois de chêne ou de pain grillé, afin de rendre les courants bien perceptibles ; mais même si, dans cette expérience bien connue de physique, il ne nous était possible de voir que la surface du liquide chauffé, nous pourrions cependant déduire avec certitude la trajectoire totale de la circulation interne, par la seule observation des parcelles solides en suspension à la surface du liquide. C'est dans cette condition justement que nous nous trouvons placés par rapport au soleil, et si notre regard ne peut pénétrer à l'intérieur, nous pourrons cependant, grâce aux inégalités de sa surface, de ses granulations, facules, protubérances et taches surtout, conclure avec rigueur ce qui doit se passer au-dedans.

III. — *Sens de la circulation.* — Dans l'expérience susdite de physique, nous voyons les parcelles en suspension dans l'eau s'élever verticalement à partir du fond du vase, au centre duquel se trouve le foyer de chaleur, et, arrivées à la surface, irradier de tous côtés vers la périphérie, puis descendre au fond, se rendre au centre du vase d'où elles étaient parties, puis remonter encore une fois vers la surface, et ainsi de suite, avec une vitesse de plus en plus grande jusqu'au moment où l'ébullition vient brouiller la régularité remarquable de cette circulation.

Or, l'étude de la zone d'apparition et du mouvement des taches nous montre manifestement l'existence d'une circulation superficielle et dans quel sens elle s'opère. Cette circulation ne va pas des pôles vers l'équateur, ni de l'équateur vers les pôles, mais à partir d'une zone située dans les deux hémisphères, entre l'équateur et le 45° de latitude. Cette double zone a été appelée *zone royale* des

taches, parce que c'est là que les taches apparaissent et se meuvent d'une façon très caractéristique. Ainsi, à partir de cette zone, on remarque un mouvement prédominant dirigé vers les pôles et un autre de moindre étendue et de sens contraire, entraînant les taches *vers* l'équateur.

Occupons-nous d'abord du premier mouvement dirigé vers les pôles. Il est facile de découvrir la raison de ce mouvement. Au premier abord, il semblerait devoir se produire en sens contraire, c'est-à-dire, partir du centre du soleil, où se trouve le foyer de chaleur, s'élever vers les pôles et de là irradier dans toutes les directions, par la surface, vers l'équateur; c'est, en effet, ce qui a lieu dans l'expérience de l'échauffement de l'eau ; mais la masse totale du soleil étant animée d'un mouvement de rotation s'opérant à peu près en 25 jours, il faut attribuer à la force centrifuge la direction en sens contraire du courant principal.

IV. — *Effet de la rotation.* — Un certain nombre de problèmes intéressants peuvent surgir de la considération de la force centrifuge faisant varier le sens et le régime de circulation d'un fluide de forme sphéroïdale, soumis à une chaleur centrale et à un refroidissement superficiel d'intensité déterminée. Mais ce serait entrer dans trop de détails et sortir de la limite d'un premier exposé sommaire de la question, tel que je me le suis proposé, que de vouloir même les énumérer. Le problème général qu'il suffit de traiter ici peut s'énoncer ainsi : *Étant donné un sphéroïde fluide soumis aux trois actions susdites, trouver le chemin de plus facile montée et de plus facile descente.* Or, pour qu'un *circuit* puisse s'établir et se continuer régulièrement, il faut que ces deux chemins soient le pro-

longement l'un de l'autre. Cherchons d'abord le chemin de plus facile montée. Soient (fig. 1) CP, CS, CE les directions primitives de trois particules matérielles partant du centre du soleil C et aboutissant l'une au pôle P, l'autre à la latitude S de 45°, la troisième à un point E de l'équateur. Elles sont supposées avoir été projetées par une explosion quelconque arrivée au centre C. Ces particules iront se frayer un passage au travers de la masse fluide avec une facilité très inégale. La particule dirigée suivant CP, ne sera pas influencée par la force centrifuge, nulle dans la direction de l'axe ; celle au contraire dirigée selon CE, ira aboutir à l'équateur, avec un excès de vitesse qui sera fonction de la force centrifuge maximum à l'équateur ; quant à la particule intermédiaire, supposée dirigée vers le 45e degré de latitude, elle sera déviée dans sa direction et inclinera vers l'équateur, en sorte que plus elle mettra de temps pour poindre à la surface, plus cette déviation sera accentuée. En considérant les chemins de plus facile descente pour trois particules situées à la surface aux mêmes points E, S et P, on voit que la plus grande facilité sera suivant PC, la difficulté maxima ayant lieu suivant le plan équatorial, la ligne SC étant intermédiaire. D'où il faut conclure à une circulation dirigée du centre vers l'équateur, de l'équateur vers les pôles et des pôles vers le centre.

V. — *Tracé géométrique du circuit principal.* — En laissant de côté les questions de détail, voici le tracé théorique très simple par lequel la marche générale de la circulation peut être représentée d'une façon parfaitement satisfaisante.

Soit (fig. 1) PCE, une coupe méridienne d'un quart de la sphère du soleil ; P en est le pôle, C le centre, E un

point de l'équateur; je mène du centre C le rayon CS, S étant à 45 degrés de latitude. Sur la droite CS je cherche un point O qui soit le centre du cercle maximum inscrit dans le quadrant PCE. Ce grand cercle, de rayon OS, représente la limite *théorique* de la circulation *principale,* allant dans la direction indiquée par la flèche GNSLFH'. En réalité, cette grande circulation n'est probablement pas de figure circulaire absolue, mais plutôt ovoïde et doit varier suivant l'intensité plus ou moins grande des exhalaisons solaires; en tous cas, elle paraît tendre à cette forme régulière; de même, par exemple, lorsqu'on souffle violemment une bulle de savon, elle prend la forme d'un œuf, pour revenir bientôt à la forme sphérique, sitôt que le courant d'air intérieur a pris une circulation régulière.

VI. — *Circuit secondaire équatorial.* — L'existence d'un second circuit situé à l'équateur est nécessairement imposée par le premier; son maximum de grandeur est fixé par la circonférence de rayon RM inscrite dans le triangle GES; le cercle de rayon RN étant tangent au point N avec le grand cercle de circulation de rayon ON, il est clair que toute la matière solaire qui pénétrera dans ce petit cercle sera emportée vers l'équateur, tandis que la masse qui participera au régime du grand cercle sera charriée dans la direction du pôle P.

VII. — *Autres circuits.* — Au pôle un cercle de rayon DL égal à RN doit pareillement exister, et nous verrons plus loin comment l'observation le vérifie. Notons encore pour compléter l'énumération des circuits rigoureusement possibles, les petits cercles X et Z situés immédiatement au pôle et à l'équateur, le cercle central de rayon KH' inscrit

dans le triangle mixtiligne F C G et enfin le cercle de figure minuscule et tout à fait insignifiant, inscrit dans la figure J C Q.

VIII. — *Régions tourmentées.* — En dehors des sept circulations susdites, nous ne rencontrerons partout ailleurs que des remous. La direction des flèches marquées sur la figure le démontre complètement. Trois zones à remous existent à la surface ; la plus importante est celle dont la section est indiquée par le triangle curviligne N M S.

Tel est en quelques mots, le côté théorique de la question ; il reste à voir maintenant combien cette théorie explique facilement tous les faits.

IX. — *Zones royales des taches.* — Un des phénomènes les plus saillants de la physique solaire et reconnu depuis les premières observations des taches, est celui de leur distribution symétrique sur deux zones parallèles à l'équateur. « Les taches, dit le P. Secchi, ne se montrent pas « indifféremment sur tous les points du disque. Elles sont « peu nombreuses dans le voisinage immédiat de l'équateur, « et très rares dans les latitudes supérieures à 35 ou 40 « degrés. Elles se montrent en plus grande quantité dans « deux zones symétriques qu'on a appelées *zones royales*, « comprises entre 10 et 30 degrés de latitude héliocentrique[1]. » La latitude moyenne des taches serait donc *grosso modo* de 20°. Maintenant si nous examinons à quelle latitude doit émerger d'après la théorie la matière charriée des régions centrales du soleil par le grand circuit de rayon O N, nous reconnaissons qu'elle doit passer du triangle

[1] *Le Soleil*, t. I, p. 24. Cfr., p. 131.

GNV dans le triangle MNS en se frayant un passage entre les deux circonférences ON et RN; évidemment ces deux circonférences ne resteront pas tangentes et s'aplatiront pour livrer passage à la matière en circulation. Toujours est-il que ces deux circonférences peuvent nous guider pour trouver ce passage théorique et pour fixer le point du disque où le courant principal viendra aboutir; or, *à première vue*, ce courant devra prendre la direction de la tangente NB commune aux deux circonférences considérées. Le point B est à la latitude de 24°,3, ce qui donne pour différence 4°,3 avec nos 20°; mais ce n'est là qu'une première approximation, l'action des deux cercles n'étant pas égale.

X. — *Double mouvement en latitude.* — L'observation nous apprend que les taches ont un mouvement propre en latitude, lequel est dirigé vers les pôles ou vers l'équateur selon que les taches considérées sont situées au-dessus ou au-dessous de la latitude moyenne de la zone royale. Or, nous voyons immédiatement la parfaite concordance de la théorie avec ce phénomène très remarquable du renversement des taches dans leur mouvement en latitude; la grande circulation de rayon ON doit emporter les taches charriées par elle vers le pôle, tandis que la petite circulation équatoriale de rayon RN doit entraîner vers l'équateur celles soumises à son régime. De plus, la figure théorique nous démontre que précisément au même point de l'arc MS doit se produire et le maximum et le renversement du mouvement. La figure 5 représente à gauche la distribution des taches en latitude d'après les observations de Carrington et telle que M. Young l'a représentée; j'y ai ajouté le circuit *pour montrer la concordance de la cause et de l'effet*[1].

[1] *Le Soleil*, t. I, p. 139, 172.

XI. — *Périodicité des taches.*— On sait que l'apparition des taches à la surface du soleil est soumise à une périodicité de fréquence et d'intensité indubitablement démontrée. Cette période oscille en général entre 10 et 12 ans et donne une valeur undécennale qui a été fixée en moyenne par M. R. Wolf de Zurich à 11 ans 11. Or, cette période undécennale est parfaitement expliquée par notre figure. En effet, toute la masse solaire doit circuler suivant un méridien quelconque autour du centre O et parcourir avec une certaine vitesse la grande circonférence de rayon OG pendant un laps de temps qu'il est facile de calculer. De fait, nous avons, par le mouvement des taches en latitude, une base pour ce calcul ; la moyenne du mouvement diurne des taches emportées vers le nord par la grande circulation, nous donnera la vitesse *moyenne* de cette circulation, que je désignerai par *m* ; le chemin parcouru pendant une période sera 2π OS. Dès 1876[1], j'avais fixé, d'après les données du P. Secchi, le mouvement diurne à $m = 3',14$; je considérais le chemin parcouru comme étant égal à

$$\frac{2\pi R}{4} + 2R = 3{,}57,$$

R étant le demi-diamètre solaire pris pour unité. Je trouvais ainsi une période de 10 ans 7 au lieu de la moyenne 11 ans 11. L'approximation était déjà assez frappante, d'autant plus que la période n'a pu être fixée par M. Wolf qu'avec une erreur probable de ± 0 an 287, ce qui donne pour valeurs extrêmes 11 ans 397 et 10 ans 823; ce dernier chiffre différait donc bien peu de la valeur trouvée. C'est cette considération qui m'a conduit, pour le dire en passant, à la conception de la théorie que j'expose ici.

[1] V. *Comptes-rendus* de l'Ac. des Sc. de Paris, p. 1262.

Le chemin maximum de la grande circulation étant la longueur de la circonférence de rayon OS, on trouve $2\pi OS = 2,5949$. Il faudrait donc, pour avoir la période undécennale de M. Wolf, $P = 11$ ans 11, que l'observation puisse vérifier l'équation

$$m = \frac{11,11}{2\pi OS} = 4'28$$

Or les valeurs de m varient énormément et le calcul des moyennes se complique de l'incertitude où l'on est de discerner dans le mouvement général de transport des taches vers les pôles et l'équateur, la part des mouvements tourbillonnaires. D'après quelques recherches de M. Faye, les taches seraient soumises à une oscillation périodique, donnant naissance à des courbes sinusoïdales très allongées et dont le plus grand allongement serait dirigé vers les pôles[1], et d'après une remarque du P. Secchi, les taches éprouveraient des mouvements brusques un peu avant leur disparition définitive[2]. De plus, la vitesse en latitude varie avec cette même latitude. En tenant alternativement compte de ces effets, j'ai calculé des valeurs diverses de m; en voici le tableau :

N° D'ORDRE	LATITUDE	HÉMIS-PHÈRE	VALEURS DE m	REMARQUES
1	6° à 12°	N	8',50	D'après SECCHI, *le Soleil*, I, 135.
2	30—50	N	6,71	
3	30—45	S	5,66	
4	30—50	NS	5,18	
5	25—45	N	5,76	I, 136.
6	25—45	S	3,16	
7	25—45	NS	4,46	
8	20—40	N	4,57	

[1] *Comptes-rendus* de l'Ac. des Sc. de Paris, t. LXII, p. 368.
[2] *Le Soleil*, t. I, p. 147.

N° D'ORDRE	LATITUDE	HÉMISPHÈRE	VALEUR DE m	REMARQUES
9	20° à 40°	S	2,57	
10	18—50	N	3,84	I, 135.
11	18—45	S	3,00	
12	20—35	N	3,70	
13	15—30	S	2,57	
14	6—50	NS	4,59	Moyenne des n°s 1 à 13.
15	31—34	N	4,50	
16	31—34	S	5,33	
17	20—35	N	4,57	I, 136.
18	20—35	S	3.17	
19	20—35	N	4,53	Moyenne de 15 et 17.
20	20—35	S	4,24	Moyenne de 16 et 18.
21	20—35	NS	4,38	Moyenne de 19 et 20.

D'après ce tableau, si l'on fait choix de la valeur de m qui satisfait davantage à la période $P = 11,11$, on trouve plusieurs valeurs satisfaisantes et deux donnant une période comprise entre l'approximation formulée par M. Wolf $P = 11,11 \pm 0,287$.

Ainsi le n° 20 donne pour $m_1 = 4',24$, d'où $P_1 = 10^a,998$ et le n° 21, pour $m_2 = 4',38$, d'où $P_2 = 11^a,361$, et la moyenne de ces deux valeurs est $P = 11^a,12$; la concordance est donc parfaite.

XII. — *Variation de* m *en latitude.* — Cette concordance n'est pas arbitraire et le choix des valeurs de m s'explique parfaitement. En effet, nous verrons tout à l'heure que la vitesse moyenne de la grande circulation ne peut être identique à celle du circuit équatorial et qu'il ne faut donc pas la prendre d'après les taches observées sur la zone royale, puisque là se fait le renversement des mouvements en latitude. Il y a lieu aussi de se méfier des taches, très rares d'ailleurs, apparaissant vers le 50e degré de latitude héliocentrique, parce que le grand circuit af-

fleure la surface solaire en ce point et doit être sujet à des perturbations faciles à expliquer ; il faut donc adopter pour vitesse moyenne du circuit le moyen mouvement diurne des taches situées entre B et S de la figure 1, ou mieux entre environ 24 et 35° de latitude ; or, c'est justement ce qui a été fait, les n°s 20 et 21 du tableau des *m* correspondant bien à ces latitudes. Ce n'est donc pas arbitrairement que nous avons trouvé les valeurs théoriques P_1 et P_2 satisfaisant parfaitement à l'équation empirique $P = 11^s,11 \pm 287$.

Comme le grand circuit de rayon O N est tangent à celui de l'équateur, de rayon RN, il faut admettre que ce dernier tourne comme une roue d'engrenage *commandée* par le premier ; par conséquent, les vitesses angulaires doivent être entre elles comme les rayons des cercles. Or, comme on a sensiblement O N = 3,37 R N, la vitesse équatoriale moyenne vers la latitude M sera donc

$$m = 4'28 \times 3,37 = 14'42.$$

Dans les tableaux A et B donnés par Secchi, d'après Carrington [1] on est loin de trouver des valeurs aussi fortes pour les moyens mouvements diurnes en latitude ; cependant il est facile de reconnaître une prédominance de la valeur de *m* pour les latitudes inférieures à la zone royale. Si elle n'atteint pas 14', il est facile de s'expliquer la cause de cette infériorité ; en effet, de 0° à 3° de latitude la figure théorique 1 nous montre que le petit circuit Z doit donner aux taches observées à cet endroit un mouvement de translation vers les latitudes supérieures beaucoup plus accentué que celui en sens contraire qui doit théoriquement se manifester au-dessous de la latitude de M qui est à 8°, d'où il s'ensuit que si le nombre des taches à 3° n'était pas beaucoup plus petit qu'à 5°, on trouverait, en prenant la

[1] T. I, p. 135 et 136.

moyenne des *m* de 0 à 5 degrés, une valeur encore plus discordante.

Mais la discordance disparaît complètement si l'on fait choix pour le calcul de la vitesse moyenne diurne du circuit équatorial de rayon R M, des valeurs correspondant à la latitude de tangence de ce circuit en M, c'est-à-dire de 5 à 7 degrés. En voici quelques-unes, calculées d'après les mesures micrométriques exécutées à l'Observatoire du Collège Romain, en 1866 [1], peu avant le minimum de fréquence des taches tombant en 1867, 12.

N°ˢ D'ORDRE	DATE	LATITUDE	VALEUR DE *m*
1	1-2 juin.	5°	28', 1
2	4-5 —	4°	11, 9
3	5-8 —	5°	8, 0
4	9-10 —	4°	11, 4
5	11-12 juillet.	7°	10, 7
6	13-14 —	7°	17, 6
7	19-20 —	6°	13, 3
8	Moyenne.		14',42

Cette valeur moyenne est comme on voit absolument égale à celle déterminée par le calcul théorique. Pour arriver à cette identité j'ai dû éliminer toutes valeurs montrant par un changement trop brusque d'une latitude à l'autre la présence probable d'un remous ou tourbillon. Je suis donc très loin de vouloir donner à cette concordance une signification qu'elle ne comporte pas; il faudrait faire un calcul s'étendant sur un bien plus grand nombre de taches et pendant toute une période de onze années, pour pouvoir, en vérifiant cet accord, vérifier par là même la théorie d'une façon indiscutable.

[1] *Le Soleil*, t. I, p. 144 et 146.

XIII. — *Foyer central.* — Les astronomes se sont souvent demandé à quelle profondeur les taches devaient prendre leur origine, et à mesure que les observations se sont multipliées, ils ont été forcément conduits à admettre une profondeur toujours plus considérable. D'après tout ce qui vient d'être dit sur les courants intérieurs et à l'inspection de la figure théorique, il est facile de se convaincre que le foyer principal de la production des taches ne saurait se trouver ailleurs qu'au centre même du soleil. Il ne peut en effet se trouver au centre O de la grande circulation, car cette région est de toutes la moins troublée, la plus stable et par conséquent la moins propre à produire un effet varié et périodique se reproduisant tous les onze ans. La région centrale C, est au contraire celle qui doit subir les actions les plus violentes et les plus antagonistes, comme nous allons le voir. Disons d'abord que ces actions diverses semblent être : 1° Les pressions, chocs, frottements et autres effets mécaniques. 2° Les accroissements de température provenant des susdites actions mécaniques, et les abaissements de température amenés par le passage de la matière d'un milieu très comprimé dans un milieu relativement raréfié, par le dégagement des gaz et par la radiation de la chaleur par la superficie de la sphère solaire. 3° Les actions chimiques ne donnent sans doute que bien secondairement lieu à des combinaisons, ou commencements de combinaisons, puisque les éléments chimiques semblent se maintenir à l'état de dissociation, mais, produisant par le groupement et l'accumulation des éléments similaires en telle et telle région de la périphérie de la grande circulation de rayon O S, une disparité très importante. 4° Enfin, les actions électro-magnétiques, si toutefois dans l'ordre des actions susdites elles doivent être comptées au nombre des

causes principales et non des effets immédiatement subséquents. Quoiqu'il en soit de ce dernier point, il est facile de nous convaincre que le maximum de toutes ces actions doit avoir pour théâtre principal le centre même de l'astre. En effet, les matières refroidies et emportées à la superficie de la grande circulation dont le centre est en O, en descendant des pôles vers le centre C du soleil, doivent subir des *compressions* latérales dont le maximum *théorique*, c'est-à-dire au point de vue de la force centrifuge appliquée en O, obtiendra son effet en F; mais les pressions dues à la pesanteur n'atteignent naturellement leur maximum qu'au centre du soleil; de plus, les courants opposés des deux pôles viendront en ce point se rencontrer et déformer sans doute par des remous et des explosions, la petite circulation purement théorique de rayon K H'; là aussi par conséquent devra se produire un dégagement excessif de chaleur, et partant, dilatation considérable, bouleversement des affinités chimiques, explosion, ordonnance particulière résultant des forces magnéto-électriques, etc., etc.

XIV. — *Conservation de l'énergie solaire.* — Ici se présente la solution simple et facile de la question tant débattue de nos jours et si contradictoirement, au sujet de la conservation de l'énergie solaire. Comment se fait-il, se demande-t-on, que le soleil, se refroidissant sans cesse à sa surface, semble néanmoins s'être maintenu, depuis les temps historiques les plus reculés, toujours à la même température? La réponse, la voici : grâce aux mouvements intestins et aux actions centrales que nous venons de reconnaître, le soleil se réchauffe lui-même, et par une combinaison remarquable des forces diverses qui agissent en lui, son refroidissement même devient une cause accessoire

mais importante de l'entretien de sa chaleur. Semblable à un vaste polype tout de feu, il charrie sans cesse par un courant permanent le combustible nécessaire à l'entretien de son foyer central et à l'entretien de la vie, sur notre globe comme sur les autres planètes.

XV. — *Activité périodique du foyer.* — Mais ce courant permanent n'est pas pour cela sans intermittence; semblable à la circulation du sang dans notre organisme, une pulsation grandiose se fait tous les onze ans; nous avons étudié au n° XI et suivants de ce Mémoire la vitesse de cette circulation et ses rythmes ; il s'agit de déterminer ici l'origine et la cause probable de la périodicité de cette activité. Discutons pour cela les conditions dans lesquelles les forces indiquées ci-dessus au n° XIV se distribuent sur la périphérie de cette sorte de rondelle en boudin de rayon O S et dont notre figure théorique (fig. 1) est une coupe suivant l'axe polaire. Nous remarquerons tout d'abord que les quatre genres de forces en question seront toujours *diamétralement opposées* sur la circonférence de rayon O S ; ainsi en H' les actions mécaniques ont leur maximum d'intensité et leur minimum en S ; il en sera de même pour les températures, puisque H' est tangent au foyer de chaleur et S tangent à la surface de la sphère solaire d'où se fait la radiation dans l'espace; on doit en dire autant des forces chimiques, car il est évident qu'en H' les affinités des éléments sont souverainement violentées par les pressions et températures excessives à cette région, tandis qu'en S les affinités en sont délivrées, autant que possibilité il y a. Enfin, quant aux fluides électro-magnétiques, nous savons qu'ils se distribuent toujours de façon à présenter un pôle positif

et un pôle négatif, en sorte qu'en H' et S les fluides seront nécessairement de noms contraires.

En examinant les autres positions diamétralement opposées, telles que G et I, F et H, l'antagonisme semble devoir se maintenir dans une certaine mesure, en sorte qu'une des actions susdites augmentant *peu à peu* à l'extrémité d'un diamètre, doit diminuer *peu à peu* aussi à l'extrémité opposée. Toutefois, les actions *chimiques* semblent devoir faire et font réellement exception à cette règle. Or, c'est cette exception qui est, si je ne me trompe fort, la cause principale de la périodicité. En effet, si les forces mises en jeu dans les mouvements de la masse fluide du soleil subissaient toutes sans exception la règle d'opposition que je viens de signaler pour les forces mécaniques, thermiques et électro-magnétiques, il est clair que la circulation de la masse serait toujours parfaitement régulière, aucune force ne venant à un moment donné agir différemment comme vitesse ou intensité. Or, parmi les quatre genres de forces qu'il nous est permis de faire intervenir, les actions chimiques pourront, à un moment donné de la période undécennale, agir concurremment avec les trois autres genres de force, mais non pendant tout ce laps de temps, et la raison, la voici : D'abord les éléments chimiques se groupent naturellement en masses homogènes, et en admettant que ces masses soient toutes à l'état de dissociation, rien ne dit qu'elles ne se groupent pas sur le pourtour du grand cercle de rayon O S, selon les affinités chimiques que tel corps a pour tel autre ; d'ailleurs, si cette affinité est anéantie ou du moins considérablement neutralisée, il reste encore d'autres causes empêchant les substances chimiques de se grouper d'une façon uniforme le long du susdit pourtour ; il est évident en effet que les substances en recevant ou abandonnant

une certaine quantité de chaleur se comportent d'une manière très différente selon la nature chimique qui leur est propre ; ainsi, tandis qu'à l'une, il faudra beaucoup de temps pour se refroidir jusqu'à tel degré, pour se réduire à tel volume, pour acquérir par suite telle densité, l'autre se comportera d'une façon tout opposée. Or, ceci étant, il faut en tirer cette conclusion capitale, savoir : Il doit se faire comme un triage et comme une graduation des substances chimiques, de telle sorte qu'elles soient ordonnées sur le grand cercle de circulation selon les effets résultant du concours divers de l'affinité, du pouvoir émissif pour la chaleur, du coefficient de dilatation, de la densité, etc., etc. ; en d'autres termes, les substances en H', G et H se comporteront à l'égard de ces facteurs d'une manière proportionnellement toute différente de celles situées aux extrémités diamétralement opposées, c'est-à-dire en S, en I et en F ; donc les effets mécaniques, physiques, chimiques et électriques qui seront successivement produits au foyer central vers H' seront successivement transformés selon la nature des substances qui y seront périodiquement charriées ; donc il y aura une périodicité undécennale dans l'activité du soleil. C. Q. F. D.

Je m'abstiens de faire ressortir la confirmation de cette théorie par l'observation ; le spectroscope est appliqué depuis un temps relativement trop restreint à l'étude de la constitution chimique du soleil pour pouvoir démontrer péremptoirement cette succession *périodique* des substances chimiques à sa surface. Cependant, l'observation nous a déjà prouvé qu'à telle époque d'activité le spectroscope révélait certaines substances et non à telle autre. Je ne doute pas que les observateurs qui voudront bien vérifier cette théorie ne soient conduits à des résultats de la plus haute importance pour la physique et la chimie solaires.

XVI. — *Explosion centrale.* — Le passage assez subit du minimum des taches à un maximum suivant est un indice assez significatif d'une explosion centrale, au moment où les substances, donnant lieu à un violent dégagement de gaz, viennent s'accumuler au centre. La position antipodale des grandes taches et des grandes facules est un phénomène encore plus démonstratif. Enfin, la variation du diamètre solaire doit être aussi invoquée en faveur de cette explosion. Les astronomes du Collège Romain ont constaté qu'à l'époque d'un minimum des taches, le diamètre est peu variable, tandis qu'il présente de grandes variations aux époques d'activité ; de plus, dans ce dernier cas, le diamètre est notablement plus grand. Enfin, il serait très curieux de rechercher si l'analyse spectrale ne démontrerait pas l'existence d'actions chimiques au centre de l'astre, en révélant aux extrémités d'un même diamètre, aux deux pôles en particulier, des éléments chimiques totalement disparates en tant qu'électro-positifs et électro-négatifs. Ce serait la révélation importante de l'intervention presque certaine de forces électriques dans le phénomène de l'explosion centrale, telle substance se rendant dans une région du sphéroïde comme à un pôle positif, telle autre dans la région antipodale jouant le rôle de pôle négatif.

XVII. — *Inégalité de la période maxima et minima.* — Si l'on examine sur un diagramme la courbe représentant la fréquence des taches pendant une période undécennale et si l'on mesure l'ordonnée comptée d'un minimum au maximum suivant, et de ce maximum au minimum suivant, on obtient deux valeurs très nettement accusées. Le P. Secchi en a représenté l'allure générale par une ligne sinueuse que je reproduis ici (fig. 3). Nous allons voir

l'explication rigoureuse de cette singulière sinuosité par la théorie. Considérons (fig. 1) le point H' et supposons que le dégagement principal des gaz produisant les taches ait lieu dans cette position du grand cercle OH' ; les gaz emportés par ce grand circuit, arriveront à la surface du disque, sur l'arc B M, lorsque le point primitivement en H' aura dépassé le point N et qu'il ne sera pas encore arrivé en H. Or, en prenant le milieu de ces positions extrêmes, nous voyons que la portion de matière partie de H', après avoir décrit l'arc dont l'angle est

$$H'ON + \frac{NOH}{2} = 102 + 17 = 119^\circ,$$

aura à parcourir, avant de revenir en H', l'arc complémentaire dont la valeur est 360 — 119 = 241°. Ces deux longueurs de la circonférence, 119° et 241°, représentant les durées théoriques d'un minimum au maximum et de ce maximum au minimum suivant et le rapport de la seconde durée à la première est $\frac{241}{119} = 2,02$. Pour vérifier ce rapport avec l'observation, j'ai mesuré les ordonnées de quatre diagrammes représentant, d'après le P. Secchi[1], trois périodes successives des taches, de 1833 à 1867 et j'ai formé le tableau suivant :

ANNÉES DE LA PÉRIODE	INTERVALLE	
	D'UN MINIMUM AU MAXIMUM PRÉCÉDENT	D'UN MAXIMUM AU MINIMUM SUIVANT
1833 - 43	23	42
1844 - 56	27	57
1857 - 67	21	47
1856 - 67	20	38
TOTAL....	91	181

[1] *Le Soleil*, t. I, p. 182, fig. 69, et p. 186, fig. 71.

Or, en prenant le rapport entre ces deux sommes on trouve la même valeur fixée par la théorie

$$\frac{184}{91} = 2,02 = \frac{241}{119}$$

Il est vrai que les périodes de croissance et de décroissance dans l'activité solaire n'ont pas été fixées tout à fait de même par M. Wolf, de Zurich, et par M. de la Rue ; les déterminations de ces deux astronomes donnent les rapports suivants :

$$\frac{7,04}{3,07} = 2,28 \text{ et } \frac{7,33}{3,32} = 2,14.$$

Ces chiffres sont un peu trop forts, mais assez concordants toutefois pour vérifier la théorie ; la différence $2,28 - 2,14 = 0,14$ est plus grande que celle entre la dernière valeur obtenue par M. de la Rue et celle que j'ai trouvée *a priori*, car on a $2,14 - 2,02 = 0,12$. Enfin, M. Wolf a montré qu'outre la période de onze ans, il y a une grande période d'environ 55 ans et demi ; il faudrait donc déterminer ce rapport d'après cette dernière période. Du reste, en prenant le milieu entre N et H comme point de démarcation entre les deux longueurs représentant le rapport théorique, je n'ai procédé que par moyenne et *a priori*; par la seule inspection de la figure, il est assez évident que le point de démarcation doit être pris plus près de N que de H pour que le point d'émergence des taches soit à 17° de latitude, lors du maximum de fréquence. Pour trouver le point théorique x situé entre N et H qui satisfasse à la moyenne

$$\frac{2,28 + 2,14}{2}$$

des rapports trouvés par MM. Wolf et de la Rue, soit 2,21, il suffit de résoudre l'équation

$$\frac{241 + x}{119 - x} = 2,21 ;$$

elle donne $x = \dfrac{2,21 \times 119 - 241}{3,21} = 6°,7$; l'angle H' O N + N O x devient $119 - 6,7 = 112,3$ et le rapport : 2,2.

XVIII. — *Oscillation de la zone royale.* — Voici en quels termes M. Faye décrivait l'an dernier, à l'Académie des Sciences de Paris, la curieuse oscillation dans la distribution des taches, pendant chaque période de onze ans.

« M. Spœrer m'a chargé de présenter à l'Académie le résultat de ses récents travaux sur la singulière loi de distribution des taches à la surface du soleil. On savait depuis longtemps que les taches ne se montrent guère sur la zone équatoriale. Quand il s'en produit là, elles ne durent pas. De même on en voit bien rarement de 40° à 51° de latitude héliographique, et elles n'y sont pas non plus de longue durée. Au-delà, c'est-à-dire de 51° jusqu'aux pôles, on n'en voit jamais. C'est de 6° à 35° que se concentre sur les deux hémisphères ce genre d'activité. Mais ce qu'on ne savait pas avant M. Carrington, et surtout avant les travaux récents de M. Spœrer, c'est que cette activité se promène depuis les parallèles de 35° ; qu'elle avance vers l'équateur en augmentant de manière à obtenir un maximum à 18°. Elle avance toujours, mais en diminuant, vers 5° ou 6°, et là elle s'épuise et disparaît. En même temps, elle renaît, elle reprend peu à peu, mais en se transportant subitement de 5° à 35°, pour suivre, dans une nouvelle période, à partir de 35°, la marche que nous venons de décrire. »

Pour préciser cette description au point de vue de la théorie à vérifier et explicative de ce phénomène, j'ai dressé le tableau suivant, d'après celui de M. Spœrer, où les latitudes moyennes des taches sont données pour chaque année, de 1854 à 1881.

		Rapport.	Moyenne.
Latitude moyenne pour les deux hémisphères où a lieu le maximum des taches..	26°,87	3,50	17°,27
Id. où a lieu le minimum............	7°,67		

			Rapport	Moyenne.
Moyenne du maximum de latitude où réapparaissent les taches dans les deux hémisphères	28°,64		4,10	17°,80
Moyenne du minimum de latitude pour les deux hémisphères où les taches disparaissent..	6°,97			
Latitude maxima atteinte par une tache depuis 27 ans (moyenne des deux hémisphères)	29°,4		3,86	18°,5
Id. pour la latitude minima.........	7°,6			
Latitude maxima atteinte par une tache depuis 27 ans dans l'hémisphère Nord...	34°,4		10,11	18°,9
Id. pour la latitude minima..........	3°,4			

La latitude moyenne autour de laquelle l'oscillation semble se faire est d'après ce tableau de 17°,5. Le nombre des taches pendant 27 années consécutives a été pour les deux hémisphères, de 9764 pour les latitudes inférieures à 17°,5, et de 5558 pour les latitudes supérieures; le rapport entre ces deux chiffres est 1,75. Voyons l'interprétation de ces phénomènes, et d'abord de l'oscillation.

XIX. — *Théorie de cette oscillation.* — J'ai déjà fait remarquer ci-dessus (n° X) que la divergence du mouvement des taches en latitude se faisait à une latitude correspondant à l'arc M S, où la théorie exige aussi une bifurcation dans le courant, une partie se rendant au pôle, l'autre à l'équateur. Cette bifurcation se fait par l'influence des deux circuits tangents en N (fig. 1) ayant pour centres respectifs les points O et R. Le mouvement du petit circuit est commandé par le grand, et le mouvement de ce dernier est produit par deux facteurs principaux, le refroidissement superficiel en S et l'échauffement central vers H'; si donc par hasard les vitesses de ces deux circuits variaient pendant la période de onze ans, elles varieraient toujours dans une même proportion, en sorte que le rapport entre ces deux mouvements serait une constante; donc la résultante de ces deux circuits

devrait amener le courant ascendant à se bifurquer toujours à un même point de l'arc M S; mais de fait il n'en est rien, et ce point oscille; il faut en conclure qu'une autre cause préside à ce changement, et cette cause paraît évidemment être la variation du rayon des circuits. Quand la portion du courant qui a subi à un moment donné l'explosion en H' arrive au point de tangence avec le circuit équatorial, elle y arrive considérablement troublée; les matières ayant été comprimées et refoulées vers le centre O, il en résulte une déformation dans les deux courants. Le point de tangence au lieu de demeurer en N (fig. 4) s'est transportée en N' par exemple, la courbure du grand circuit s'étant retirée de G N S en G N' S'; le petit circuit équatorial a donc augmenté de diamètre; par conséquent la latitude où se produira la bifurcation du courant sera beaucoup plus élevée à l'époque de grande activité; mais à mesure que l'activité décroîtra, le point N' se rapprochera de N et le maximum de fréquence des taches se fera à une latitude de moins en moins élevée. Il est même *probable* que la déformation continuera, le rayon du petit circuit devenant même inférieur à R N, de sorte qu'à l'époque d'un calme la latitude moyenne des taches atteindra 7°, 6° et même au-dessous. Et telle est donc la raison si simple de cette mystérieuse oscillation.

Mais il reste à dire pourquoi je viens de parler d'une déformation *probable*, rendant le rayon de la grande circulation plus grand que O N et le rayon de la petite plus petit que R N. Vers la fin de la période, les matières arrivées les dernières au centre, en H', doivent être d'une nature chimique bien différente des premières; ce ne sont plus des métaux mais de l'hydrogène, combiné peut-être avec la matière produisant la raie D_3; donc après avoir passé par le foyer central, elles arriveront, au point de tan-

gence, déjà très dilatées; le petit circuit diminuera donc de rayon, il deviendra par exemple R'' N'' et dès lors les quelques taches qui pourront encore apparaître, se montreront à une latitude très basse.

XX. — *Latitude moyenne d'émergence.* — D'après les chiffres donnés au nº XVIII, la latitude moyenne d'émergence est de 17°5. C'est ce chiffre qu'il s'agit de vérifier théoriquement. Ceci ne peut se faire que par approximation, car les lois de la circulation des fluides sont soumises à un trop grand nombre de facteurs inconnus, comme la viscosité du fluide, sa dilatabilité, sa volatilité, etc., etc.; ils peuvent donc modifier tant soit peu les conditions de la latitude d'émergence. En se bornant aux conditions géométriques, je me suis arrêté au tracé suivant : En H et en *r* (fig. 1) je mène les tangentes H *a* et *ac* aux deux circonférences de rayon O N et R N, et du point d'intersection *a* je prends deux longueurs *a b* et *ac* qui satisfassent à la proportion

$$\frac{a\ c}{a\ b} = \frac{\mathrm{O\ N}}{\mathrm{R\ N}};$$

en construisant avec ces longueurs le parallélogramme *a b c d* et menant la diagonale *a d*, cette diagonale coupe l'arc M S en un point x, qui mesuré au rapporteur est sensiblement à 17°; je dis que ce point correspond à la latitude théorique de l'émergence dans des limites d'approximation au moins égales à celles que l'observation peut fournir. En effet, les deux circuits ayant des vitesses angulaires inversement proportionnelles aux rayons respectifs, doivent produire des actions qui soient fonction de ces vitesses. Si ces vitesses étaient assez considérables pour développer une force centrifuge en excès, l'arc S M serait

considérablement déformé et la matière ainsi lancée dévierait beaucoup plus vers S que vers M ; mais comme la déformation superficielle n'est pas considérable, il s'ensuit qu'on est en droit de considérer la *viscosité* du fluide comme assez considérable pour faire adhérer, ou à peu près, aux deux circuits, la matière soumise à leurs actions ; cette matière sera donc sollicitée par deux forces ayant à peu près en *a* des valeurs égales, en grandeur et en direction, aux longueurs *a b* et *a c*, en sorte que *a x* sera approximativement la ligne de démarcation des deux courants; ils se sépareront en *x* pour aller l'un vers l'équateur, l'autre vers le pôle.

La véritable ligne de démarcation partant de N pour aboutir en *x* doit être une courbe tangente en N à la tangente N B des deux circuits, et en *x*, tangente au rayon C *x*.

J'ai essayé plusieurs tracés partant de points de repère très différents, et tous m'ont conduit à la détermination d'une latitude dont la valeur théorique est à peu de chose près, $17^o \pm 1$; j'ai trouvé plusieurs fois $17^o,83$. Ces limites ne dépassent pas les écarts donnés par les observations. Ainsi de 1854 à 1881, le maximum des taches s'est manifesté pour l'hémisphère nord à $17^o,8$ et $17^o,0$ et pour le sud à $16^o,8$ et $18^o,9$, soit donc un écart maximum de $2^o,1$.

XXI.— *Activité inégale des hémisphères.* — On a depuis longtemps remarqué une différence d'activité entre les deux hémisphères, mais sans arriver, je crois, à des conclusions bien définies. Je ne m'étendrai donc pas sur ce sujet, sauf pour remarquer ceci : en prenant pour chaque période de calme et pour chaque hémisphère les moyennes des latitudes extrêmes de l'apparition des taches, on obtient les chiffres suivants :

Min.	1856,2	lat.	15°,4	Nord	18°,65	Sud.
—	1867,2	—	17°,4	—	16°,6	—
—	1878,0	—	21°,1	—	14°,45	—

Ils indiquent avec évidence une alternative et une opposition très caractérisées et dont la raison devient facile à comprendre en considérant la variation indubitable du rayon O N de la grande circulation. Quand ce rayon sera plus grand dans l'hémisphère Nord, comme par exemple en 1856, il devra y avoir pour le Sud une diminution en proportion dans le rayon du circuit correspondant ; les petits circuits varieront en conséquence, en sorte qu'il y aura par contre-coup antagonisme dans les latitudes moyennes, la latitude nord étant dans ce cas minima.

Or, dans ces conditions, l'équateur lui-même doit osciller, l'un des hémisphères ayant parfois une distance polaire dépassant 90°. D'après cela, il y a lieu de ne pas prendre comme parfaitement exacte la latitude moyenne 17°,5.

XXII. — *Inégalité de la chaleur superficielle.* — L'inspection de la figure théorique 1 nous conduit à la conclusion d'une inégalité dans la distribution de la chaleur à la surface. A la latitude de l'apparition des taches, entre M et B en particulier la température doit être plus élevée qu'entre B et S; et vers les régions polaires, entre S et Y principalement, la température doit être encore moins élevée. De plus, ces inégalités doivent être bien plus sensibles aux époques d'activité qu'à celles de calme.

Or, ces deux conséquences de la théorie sont parfaitement vérifiées par les observations que nous possédons jusqu'à ce jour. Je citerai d'abord quelques lignes du P. Secchi qui a été le premier à étudier avec détail les lois de la distribution de la chaleur. « On reconnaît parfaitement, dit-il, que sur

l'équateur, la température est maximum. De plus, si l'on compare avec l'équateur le 30e parallèle, les températures de ces deux points sont entre elles dans le rapport de 15 à 16. On trouve des différences encore plus saillantes en prenant pour termes de comparaison des points plus rapprochés des pôles[1]. » L'illustre astronome ajoute que ces observations ne sont pas faciles, aussi ont-elles été peu renouvelées. Si j'ai bonne mémoire, M. Langley aurait trouvé en 1876 une différence entre la température de l'équateur et des zones polaires beaucoup moins prononcée que celle de $\frac{1}{16}$ obtenue par le P. Secchi, mais rien qui puisse contredire ses conclusions d'une manière absolue. Aussi je m'étonne de voir M. Young oser écrire cette phrase : « Les investigateurs qui l'ont suivi (Langley surtout) n'ont point trouvé une telle différence ; et, à tout prendre, il semble probable que Secchi s'est trompé, quoique ce ne soit pas certain, car on aurait tort d'affirmer que l'état actuel de la surface du soleil n'ait pas pu changer entre 1852 et 1876[2]. »

Il faut ajouter que l'on aurait d'autant plus tort qu'entre ces deux époques l'activité du soleil était très inégale. L'année 1852 où Secchi observait, se trouve proportionnément beaucoup plus rapprochée du maximum que 1876 ; la période où se trouve 1852 a été de 12 ans, tandis que celle où 1876 est tombé n'a duré que 10 ans ; de plus, à l'inspection des diagrammes on remarque une si grande différence dans la fréquence des taches qu'on peut considérer à bon droit les résultats obtenus par M. Langley comme correspondant à un minimum d'activité.

[1] *Le Soleil*, t. I, p. 208.
[2] *Le Soleil*, p. 214.

En 1852, le P. Secchi a remarqué que la température était un peu plus élevée dans l'hémisphère nord que dans l'hémisphère sud. Cette remarque correspond parfaitement aux déductions du n° XXI; en 1852 comme en 1856, le grand circuit nord devait être d'un rayon supérieur à celui du sud, ou, en d'autres termes, l'activité et l'intensité caloriques devaient être supérieures à cette époque dans l'hémisphère nord relativement à l'hémisphère sud.

XXIII. — *Inégalité en latitude de la rotation.* — Le problème de la rotation du soleil sur son axe a eu, depuis la publication du grand ouvrage de Carrington, le privilège de mystifier grandement l'esprit des astronomes. Cet éminent observateur a démontré le premier d'une manière péremptoire qu'il ne devait pas y avoir un seul point de la surface solaire capable de donner une valeur constante pour la rotation. Plusieurs formules *empiriques* ont été proposées pour exprimer par une loi mathématique les singulières variations du mouvement des taches en longitude; aucune ne satisfait complètement aux observations. Voici les valeurs les plus probables :

Durée de la rotation		à l'équateur		25 *jours.*
Id.	Id.	à 20° de latitude		25,75
Id.	Id.	à 30°	Id.	26,50
Id.	Id.	à 45°	Id.	27.50

Les valeurs moyennes déduites de la zone royale, depuis le P. Scheiner en 1675 jusqu'à M. Spœrer en 1866 sont comprises entre 25,01 et 25,58.

Ces variations semblent se faire en raison de l'activité. C'est du moins ce qu'il est permis de supposer et la théorie ne vient pas contredire ces inductions. Les déterminations ont été faites d'une manière fort différente depuis les

deux siècles qu'on observe les taches, de sorte que le tableau suivant ne fait ressortir cette corrélation que d'une manière fort imparfaite ; je le donne pour ce qu'il vaut, faute de mieux.

ASTRONOMES	ROTATION	ÉPOQUES CORRESPONDANTES	MINIMUM DES TACHES	MAXIMUM DES TACHES
Scheiner.	25j.33	1675	1679,5	
Cassini.	25,58	1678	Id.	
De la Lande.	25.42	1776	1775,5	1778,4
Delambre.	25.01	1775	Id.	Id.
Bianchi.	25,32	1820	1823,3	1816
Laugier.	25,34	1840		1837,2
Bõhem.	25,52	1833	1833,9	
Kysœus.	25,09	1841	1843,5	
Carrington.	25,38	1856,7	1856,0	
Spœrer.	25.234	1862,5		1861,1

En prenant la moyenne de toutes les valeurs les plus voisines ou les plus éloignées d'un minimum j'obtiens 25,337 pour les minima et 25,277 pour les maxima ; en ne prenant que les valeurs *correspondantes* aux maxima et minima les durées deviennent 25,333 et 25,287. Le soleil tournerait donc en moyenne plus lentement à l'époque d'un calme qu'à l'époque d'activité. La différence est de 0,046 jour ou de $1^h\ 1^m$. D'après les dernières recherches de M. Spœrer, écrivait le P. Secchi, la vitesse pour une même latitude « ne serait pas même constante : elle varierait avec le temps d'après une loi qui n'est pas encore déterminée[1]. » Je cite ces paroles malgré leur laconisme, parce qu'elles indiquent que je n'ai pas posé la question purement pour les besoins de la cause. Voici d'après Carrington, mais groupées de manière à mieux faire ressortir les

[1] *Le Soleil*, par A. Secchi, t. I., p. 136-137. Au t. II, p. 285, paru en 1877, il est parlé de variations *périodiques*.

circuits, les variations du mouvement en longitude, suivant les différents parallèles :

LATITUDE DES TACHES	ROTATION DIURNE EN ARC		
	N	S	MOYENNE N ET S
0° à 2°	851'	846'	848'
3°	889	851	870
4 — 6	890	872	881
7 — 13	858	858	858
14 — 18	846	844	845
19 — 25	838	834	836
26 — 34	822	813	817

XXIV. — *Raison des variations de la rotation en latitude.* — Lorsqu'une tache provenant des profondeurs des couches sous-jacentes arrive à la surface de la zone royale, elle y débouche ordinairement dans une direction oblique à la tangente à cette surface, et cette direction est tantôt inclinée vers les pôles, tantôt vers l'équateur, selon qu'elle est emportée par la grande circulation ou par la petite équatoriale ; mais quand la tache a pour trajectoire la limite d'action des deux susdites circulations, elle émerge dans une direction perpendiculaire à la surface et doit naturellement se trouver comme dans une grande perplexité ; les matières hydrogénées et autres très volatiles doivent continuer leur mouvement dans la même direction en s'élevant dans les régions de la photosphère et de la chromosphère ; les matières plus denses et métalliques ne pouvant poursuivre ainsi leur course, vont partiellement transformer leur mouvement en chaleur et se laisser enfin emporter par l'un ou l'autre des courants adjacents. Ce cas particulier ne se présentera que sur une ligne, plus ou moins sinueuse, et comprise entre deux

parallèles des latitudes. Pour la série de Carrington donnée par le tableau précédent, cette ligne est à une latitude moyenne de 13° ; l'infériorité de ce chiffre provient de ce que la série se rapporte principalement à l'époque du minimum des taches, alors que, comme nous l'avons vu, la petite circulation équatoriale emporte avec elle la majeure quantité des taches.

Mais quelque soit la latitude de cette ligne de démarcation, nous pouvons toujours chercher à apprécier ce que doivent devenir les vitesses tangentielles des deux courants allant (fig. 1) de x en S ou de x en M (x étant à 13° ou 17°,5 de latitude), lorsqu'on les considère combinées avec la vitesse de rotation du globe solaire. Il s'agit pour cela de sortir de la considération du plan perpendiculaire à l'équateur, lequel jusqu'à présent nous a seulement fait voir (fig. 1) une section de la circulation intérieure. Voyons dans quelles conditions les molécules, soumises au circuit de rayon O S par exemple, vont se trouver dans leurs frottements réciproques. Soit (fig. 2) la triple section du sphéroïde solaire, par les plans P C E, P C E', C E E', où P représente le pôle, C le centre et E E' un arc équatorial. Le grand circuit de rayon O S vu en perspective, apparaît comme une sorte de rondelle en boudin dont les sections par les plans P C E, P C E', forment deux cercles égaux de rayon O S, O' S', le cercle de rayon O S étant vu de biais. Ces deux cercles ont en F un point de coïncidence, et en H H' une distance maxima, en sorte que la matière très dilatée dans la partie correspondante à H H' du circuit, se trouve au contraire excessivement condensée quand elle arrive en F Ce point F forme comme une sorte de barrage, la vitesse. ne peut plus être uniforme, et la matière s'accumule et se condense en amont, en S S' P F avant de passer en aval en

FCGG'; puis elle se dilate et s'épanouit à la surface ; là, chaque molécule obéit à deux impulsions principales dirigées suivant B S et suivant B B'. La résultante serait donc la diagonale du parallélogramme construit avec ces deux directions prises pour côtés, si la vitesse dans la direction oblique vers les pôles était uniforme ; mais cette vitesse est en réalité progressivement retardée, car la matière s'engage dans un chemin compris dans des limites SPS' toujours plus étroites ; quant à la loi de ce retard progressif, elle ne peut être déterminée *a priori*, car elle dépend de plusieurs variables inconnues ; en effet, nous ignorons comment varie le rapport entre le refroidissement et la contraction de la matière, entre sa compression et la diminution de son volume, entre la succession des différentes matières chimiques qui, apparaissant à la surface, se décomposent ou du moins se dissocient peut-être davantage, les unes s'élevant très haut sous forme de protubérances, les autres retombant promptement dans les profondeurs du gouffre qui les emporte ; tout cela nous étant inconnu, il est impossible, ce me semble, de vérifier par le calcul la concordance entre les quelques données de l'observation et la théorie. De plus, c'est seulement en S S' que la grande circulation, de rayon O S, ailleurs totalement immergée dans la masse fluide du soleil, apparaît à la surface; à cette latitude de 45° les taches sont déjà très rares, et par conséquent, celles que nous observons en deçà de cette limite, doivent être animées de mouvements d'autant plus différents de ceux de la grande circulation, que la couche de matières en remous qu'elles ont traversée est plus épaisse. Cette épaisseur, maxima vers les régions équatoriales, est nulle en S où le circuit affleure.

Mais si la théorie de la circulation ne nous montre pas

comment se développe la loi de la résistance des milieux, toutefois elle nous indique très clairement pourquoi la vitesse angulaire est moindre dans les régions polaires que dans celles de l'équateur. La raison générale est l'accroissement de la densité de la matière qui y est charriée.

A priori on peut encore affirmer qu'aux latitudes de courants divergents ou convergents dans le sens des méridiens, la vitesse de rotation apparente devra subir des anomalies particulières; et en effet, à la latitude de convergence des circuits centrés en Z et en R, (fig. 1) entre 4 et 6°, la vitesse est maxima (881'), tandis que de 0° à 2°, de 14° à 18° où il y a divergence dans les courants, la vitesse est inférieure de 45'. Dans le tableau A de Carrington[1], c'est à partir de 13° qu'a lieu le changement de signe dans la valeur moyenne de la rotation diurne.

Enfin si la vitesse moyenne du grand circuit varie considérablement (l'observation seule pourra en déterminer l'intensité), une partie de ce mouvement en latitude devant se transformer en mouvement en longitude, il s'ensuit donc une accélération théorique dans la vitesse de rotation aux époques de grande activité ; nous avons vu plus haut qu'elle pouvait atteindre une heure en vingt-cinq jours.

Il reste sur cette question difficile beaucoup de détails à discuter ; les observations devront être réduites de façon à pouvoir vérifier les inductions de la théorie; il y a là tout un long travail de discussion à faire ; j'ai dû par conséquent me borner ici à indiquer les conséquences les plus générales.

[1] Secchi, t. I, p. 135.

XXV. — *Variation du diamètre solaire.* — La variation du diamètre solaire a été mise en évidence par les laborieuses recherches du P. Rosa[1], mais ses conclusions parurent si extraordinaires à certains astronomes, qu'ils en contestèrent très vivement la réalité ; aujourd'hui la question passe en général pour complètement enterrée. Cependant *a priori*, il y aurait lieu de croire à une variation du diamètre, et selon les latitudes et selon les époques d'activité et de calme. Plusieurs faits concordent parfaitement avec la théorie, d'autres s'en écartent à tel point qu'ils semblent indiquer la présence de plusieurs causes agissant différemment. Pour mettre en évidence les fluctuations réellement en rapport avec la circulation interne, il faudrait prendre des mesures directes et simultanées, au micromètre objectif par préférence, et correspondant aux latitudes marquées sur la figure 1 par les lettres E, M, x, B, S, U, Y et P ou du moins x et P en tenant compte de l'oscillation de x. Au lieu de cela, on a pris les observations méridiennes du soleil qui, verticalement et horizontalement, ne concordent pas avec des latitudes héliographiques identiques.

XXVI. — *Distribution en latitude des protubérances hydrogénées.* — Les protubérances nuageuses, quiescentes et hydrogénées, se présentent sur toutes les latitudes mais non indifféremment cependant. De ce qu'on les voit partout, il faut en conclure que toute la surface du soleil est apte à leur donner naissance ; cependant, comme elles sont en relation évidente avec les facules, comme entre les granula-

[1] *Studii intorno ai diametri solari.* Rome, 1874, in-4°, 152 pages. Ce Mémoire n'est que la partie historique du vaste travail entrepris par le P. Rosa ; la mort l'a empêché de l'achever.

tions et les facules la différence ne paraît pas être autre que du petit au grand, comme d'ailleurs les granulations ne présentent pas la même intensité aux différentes latitudes héliographiques et qu'elles deviennent beaucoup moins vives à la limite de la zone royale, enfin et surtout comme le détail de leur structure indique bien qu'elles sont l'enveloppe lumineuse d'un gaz plus léger, de tous ces faits il est naturel de conclure au dégagement par la superficie du soleil du gaz hydrogène et de l'*hélium* (D_3) et ce, par manière de bouillonnement. Telle est la façon dont je m'explique la présence des protubérances sur toutes les latitudes. Du reste, cette application n'étant nullement nécessaire mais seulement utile pour bien faire comprendre la loi de distribution des protubérances, le lecteur pourra parfaitement, s'il le veut, la remplacer par un point d'interrogation et passer sans autre préambule à la confrontation des faits avec la loi de la circulation interne, telle que je l'ai développée jusqu'ici.

La figure 5 représente à droite la fréquence relative des protubérances sur les différentes parties de la surface solaire, pour l'année 1871, le maximum des taches ayant eu lieu en 1870, 6; la ligne pointillée indique la distribution des protubérances dont la hauteur dépasse une minute d'arc. Cette courbe est calquée sur la figure 45 donnée par M. Young dans son récent ouvrage[1]. J'ai figuré à l'intérieur du cercle le circuit théorique qui montre avec évidence pour les deux hémisphères le rapport intime qui existe entre la quantité de matière allant de l'intérieur du soleil à sa surface et *vice versa*, et la fréquence et intensité

[1] *Le Soleil*, p. 161. Elle a été dressée d'après les observations faites au Collège Romain.

relatives des protubérances aux régions correspondantes. Ainsi les matières arrivant de l'intérieur, débouchent par le delta M N S ; comme on devait s'y attendre, c'est là justement que le maximum a lieu pour les protubérances ; la courbe présente au contraire une dépression très caractéristique vers la région correspondante au gouffre S L Y où les matières redescendent en partie vers l'intérieur du globe solaire. Au point de tangence Y du petit circuit polaire, la courbe s'élève encore, tandis qu'au pôle nord P ainsi qu'à l'équateur il y a comme un affaissement. Cette dépression très rationnelle à l'équateur, puisque le courant y est descendant, ne devrait pas avoir lieu de la même façon au pôle, le courant étant là ascendant, mais comme il est en même temps irradiant il doit nécessairement y produire une sorte de tourbillon peu favorable à la production des protubérances. Du reste, au pôle sud, en P', la figure indique manifestement un léger accroissement d'intensité.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer la petite différence qui existe entre les deux hémisphères, car évidemment les circuits ne peuvent pas avoir ici et là, la même intensité, le même rayon.

XXVII. — *Inclinaison générale des protubérances hydrogénées.* — Les astronomes distinguent deux types principaux de protubérances. Les protubérances métalliques ou éruptives, bornées aux régions des taches, « ne semblent suivre aucune loi relativement à leur direction, dit le P. Secchi. Les forces auxquelles elles obéissent agissent dans tous les sens ; elles lancent ordinairement les jets lumineux dans des directions opposées, tantôt convergentes, tantôt divergentes, bien souvent spirales, à axe vertical ou horizontal. Il n'en est pas de même des protubérances qui

présentent la forme de flammes et de panaches: ces masses, exclusivement composées d'hydrogène, formées de filets paisibles, qu'on rencontre ordinairement dans les latitudes moyennes, au-dessus de 30 degrés, ont ordinairement une direction bien déterminée.... En moyenne, il y en a trois et demie inclinées vers les pôles pour une tournée vers l'équateur. Mais pour apprécier plus exactement cette conclusion, il faut tenir compte des faits suivants :

1° Les protubérances n'ont pas toutes une inclinaison déterminée; plusieurs sont droites ou accouplées deux à deux en sens contraire dans les tourbillons...

2° Aux pôles, les filets des panaches sont verticaux ou très légèrement inclinés ; quelquefois ils ressemblent à une pluie qui retombe verticalement. Cette disposition a été observée tant de fois que nous la regardons comme absolument incontestable ; elle est parfaitement d'accord avec la loi qui semble ressortir de la discussion précédente; car, si les protubérances tendent vers les pôles, là elles doivent perdre leur direction définie dans un sens ou dans l'autre.

3° En considérant le nombre total des protubérances dans des périodes identiques, on remarque que la proportion des protubérances inclinées devient plus petite dans les dernières années, et le rapport des deux directions diminue un peu.

4° Vers la fin de l'année 1875 et au commencement de 1876, en même temps que les jets devenaient rares, leur direction a été très incertaine, et la direction *droite* ou perpendiculaire au bord a dominé partout d'une manière frappante.

Nous avons vu habituellement les filets s'élever perpendiculairement et arriver à une hauteur supérieure à 1 ou 2

minutes d'arc sans offrir la plus petite inflexion. Cela a été remarqué aussi par M. Brédichin.

La conclusion qui résulte de ces faits est qu'il existe aux époques d'activité dans le soleil des courants nombreux, mais dont la direction dominante est vers les pôles : les observations actuelles prouvent que ces courants disparaissent aux époques de calme [1]. »

J'ai cru devoir reproduire intégralement ce passage du grand astronome, parce que ses premières communications à ce sujet ont été reçues par certains auteurs avec une méfiance voisine du mauvais vouloir, paraît-il. J'ignore si ces recherches, interrompues par la mort du directeur de l'observatoire du Collège Romain et par l'inique spoliation qui s'en est suivie, ont été poursuivies assez régulièrement ailleurs, de manière à démontrer la périodicité du phénomène; mais pour moi, la question est de moindre importance. Je suis si persuadé de la parfaite exactitude de la théorie, que les faits ci-dessus énoncés suffisent grandement à démontrer combien ils sont d'accord avec elle ; que s'ils paraissent insuffisants à quelques-uns de mes lecteurs, ils n'ont qu'à attendre une accumulation suffisante des observations futures ; elles achèveront de les convaincre en fournissant une démonstration *a posteriori* de ce que je vais avancer et affirmer.

XXVIII. — *Relation avec la circulation interne.* — En se reportant à la partie de droite de la figure 5 et en la comparant aux nombreux relevés du profil solaire publiés par M. Respighi par exemple, de 1870 à 1875, il est facile de constater la relation intime qui existe entre l'inclinaison

[1] SECCHI, *Le Soleil*, t. II, p. 155-157.

générale des protubérances gazeuses et les dispositions principales de la circulation intérieure. J'ai indiqué par des flèches les directions probables de la circulation atmosphérique ou chromosphérique, telles qu'elles me semblent devoir résulter des courants produits par les éruptions des jets métalliques dans la zone royale et ailleurs par les exhalaisons hydrogénées. Étudions brièvement les quatre remarques du n° précédent. 1° Dans la zone correspondant à M S les tourbillons doivent naturellement se faire sentir, car c'est là que les courants, polaire et équatorial, se séparent. 2° Protubérances en forme de pluie ou mieux de jets d'eau, fréquentes aux pôles. Voici un indice remarquable de l'existence des circuits polaires[1]. 3° A mesure que l'activité diminue, le courant doit diminuer en proportion et il doit se faire aux pôles comme une sorte de stagnation, d'arrêt dans le circuit. De là aussi cette autre observation très importante du P. Secchi, que la chromosphère est très haute aux pôles à l'époque de décroissance de l'activité[2]. 4° Aux époques de calme, le circuit équatorial étant le dernier actif, il est clair qu'à lui seul il ne peut plus produire dans la chromosphère des courants intenses.

XXIX. — *Couronne solaire.* — Les observations de la couronne sont encore très peu nombreuses, car jusqu'à ces derniers temps elles n'ont pu se faire que pendant l'espace très court des éclipses totales de soleil, très rares comme on sait. Mais le savant spectroscopiste W. Huggins vient de réussir à photographier la couronne en plein so-

[1] Voir par exemple la protubérance polaire observée le 24 août 1870 par M. Respighi. *Sulle osserv. spett. d. bordo et d. protuberanze solari nota* III. *Roma 1871, in-4, tav. IV.*

[2] T. II. p. 148.

leil, de sorte que dans une douzaine d'années nous pourrons voir comment le phénomène, si variable dans ses aspects, se modifie avec la variation undécennale de l'activité solaire. En attendant je formulerai ici quelques conclusions, basées sur les dessins peu nombreux qu'il m'a été donné d'étudier. Voici d'abord comment l'astronome américain Young résume les diverses données de l'observation: « En somme, la couronne est généralement moins étendue et moins brillante vers les pôles du soleil, et on distingue facilement une tendance à s'accumuler *au dessus* des latitudes moyennes ou des zones des taches; de sorte que, à première vue, la couronne paraît avoir une tendance à prendre la forme d'un quadrilatère ou d'une étoile à quatre rayons; cependant, dans presque tous les cas particuliers, cette forme est beaucoup modifiée par des jets anormaux, qui s'élancent en un point ou en un autre[1]. » Le P. Secchi avait, 8 ans auparavant, rédigé les mêmes conclusions, en entrant même dans beaucoup plus de généralités analytiques; en voici les traits les plus saillants : 1° l'étendue de la couronne est loin d'être uniforme. 2° La plus grande élévation correspond non à la région des taches mais plutôt des facules et des protubérances, en sorte que la couronne semble comme les protubérances, atteindre les régions polaires, lors des grandes activités solaires. 3° Les rayons curvilignes de l'auréole prouvent que les parties supérieures de l'atmosphère solaire sont sujettes à des circulations extrêmement rapides en rapport avec la période d'activité solaire. 4° Cette atmosphère s'étend sans doute jusqu'à l'extrémité des aigrettes[2].

Ayant cherché à fusionner et à coordonner dans une

[1] *Le Soleil*, p. 173.
[2] *Le Soleil*, t. I, p. 362-365.

seule figure les dimensions variées de la couronne représentées dans les diverses observations, j'ai obtenu ainsi une configuration générale répondant exactement à la description de Young qu'on vient de lire ; cette délimitation de la couronne prise dans sa généralité rappelle à s'y méprendre celle que cet auteur a obtenu pour représenter la fréquence des protubérances (fig. 5); la forme est grossièrement carrée, la couronne étant plus élevée vers le 45e degré de latitude. Or, nous avons vu plus haut qu'à l'époque du maximum des taches, leur latitude est très élevée ; la grande circulation possède alors beaucoup de vigueur et porte par conséquent à une zone plus élevée les matériaux donnant naissance aux taches et aux protubérances. Mais dans cette figure typique tous les autres circuits marquent également leur action ; inutile de les décrire en détail puisque les effets sont du même genre que ceux décrits plus haut. Dans la figure typique d'un minimum, l'intensité n'est plus aux pôles, quoique pourtant ils offrent encore un phénomène très significatif et qui dans les mêmes circonstances a été observé pour les protubérances ; je veux parler de ces jets ou panaches, rectilignes d'abord, puis divergents, indices éloquents d'une circulation très active des circuits polaires; ce point concorde parfaitement avec la théorie. Pour ce qui est des régions équatoriales, la concordance est tout aussi frappante; les panaches de la couronne sont très élancés dans deux directions situées à environ 10 à 12 degrés de part et d'autre de l'équateur ; cette élévation excessive à cette latitude montre parfaitement la correspondance intime de ces courants atmosphériques avec les circuits équatoriaux, doués alors, comme je l'ai démontré plus haut, d'une vitesse angulaire considérable ; ils doivent par conséquent imprimer aux courants atmosphériques de ces régions une

direction rectiligne ou plutôt légèrement inclinée vers l'équateur, et dès lors favorable à une très grande élévation. L'épreuve photographique de Secchi obtenue lors de l'éclipse de 1860 (fig. 120 de son ouvrage, t. I, p. 340), correspond bien, sauf les dimensions restreintes de la couronne [1], à la forme typique et ordinaire des époques de maximum d'activité, tandis que la figure donnée par Grosch pour l'éclipse de 1867 (fig. 68 du *Soleil* de Young, p. 177), est peut-être la forme la plus caractéristique de la couronne à l'époque d'un calme. Ce que l'on a désigné sous le nom de *fissures* répond en général à la démarcation des courants, mais il ne faudrait pas universaliser cette dernière remarque, pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici.

XXX. — *Conclusion.* — Je m'arrête ici dans la confrontation des faits avec la théorie. Je me suis maintenu je crois dans le domaine de la logique et de l'observation, ne torturant ni l'une ni l'autre; je n'ai point fait d'hypothèses, mais, interrogeant les faits l'un après l'autre, tous, malgré leur disparité, ont révélé une vaste circulation de toute la masse fluide du soleil. La zone d'apparition des taches, la période de leur fréquence, leur singulière oscillation périodique de 6° à 30° de latitude, leur double mouvement en latitude vers l'équateur et vers les pôles, la conservation de l'énergie solaire, la vitesse de rotation variable avec la latitude, sont autant de témoins venant déposer dans un langage différent en faveur du tracé géométrique qui m'a servi pour représenter le régime de circulation des courants intérieurs. Ce système de cir-

[1] Les images données pour cette même éclipse par MM. Tempel et Peilitzsch, sont encore plus caractéristiques.

conférences tangentes l'une à l'autre et reliant le centre du soleil à sa surface, a suffi comme on l'a vu, malgré sa simplicité excessive, à expliquer tous les phénomènes dynamiques relevés jusqu'à ce jour sur la surface du soleil ; l'oscillation de la latitude moyenne des taches a fait seule, si l'on veut, exception, et encore dans des limites qui prouvent pour la déformation des circuits une intensité peu considérable. J'ai pu très souvent fixer par des chiffres l'accord de la théorie avec les faits observés, et s'il se fût agi ici d'autre chose que d'un travail d'ensemble, j'aurais pu entrer dans beaucoup de détails forcément négligés ; cependant je n'ai pas voulu passer sous silence certains phénomènes qui, étudiés depuis une dizaine d'années seulement, ne sont pas encore arrivés à ce degré de maturité suffisant pour s'imposer à l'esprit des savants, avec toutes les conséquences qu'ils renferment. Tels sont les phénomènes des protubérances, des facules, de la variation du diamètre solaire et de la configuration périodique de la couronne ; ces faits paraîtront peut-être insuffisants pour corroborer la théorie, mais j'ai estimé qu'elle était déjà assez forte par elle-même pour subvenir en quelque sorte à leur insuffisance et pour indiquer à l'avance ce que la suite des observations devra très çertainement constater.

Outre leur importance directe, ces grandes lois de la circulation solaire trouveront probablement un jour leur application dans la plupart des corps célestes demeurés à l'état fluide, tels que les comètes, certaines de nos grandes planètes, et surtout les étoiles variables, dont la variabilité s'explique beaucoup mieux par une circulation périodique de la masse fluide que par l'hypothèse de l'interposition d'un corps opaque.

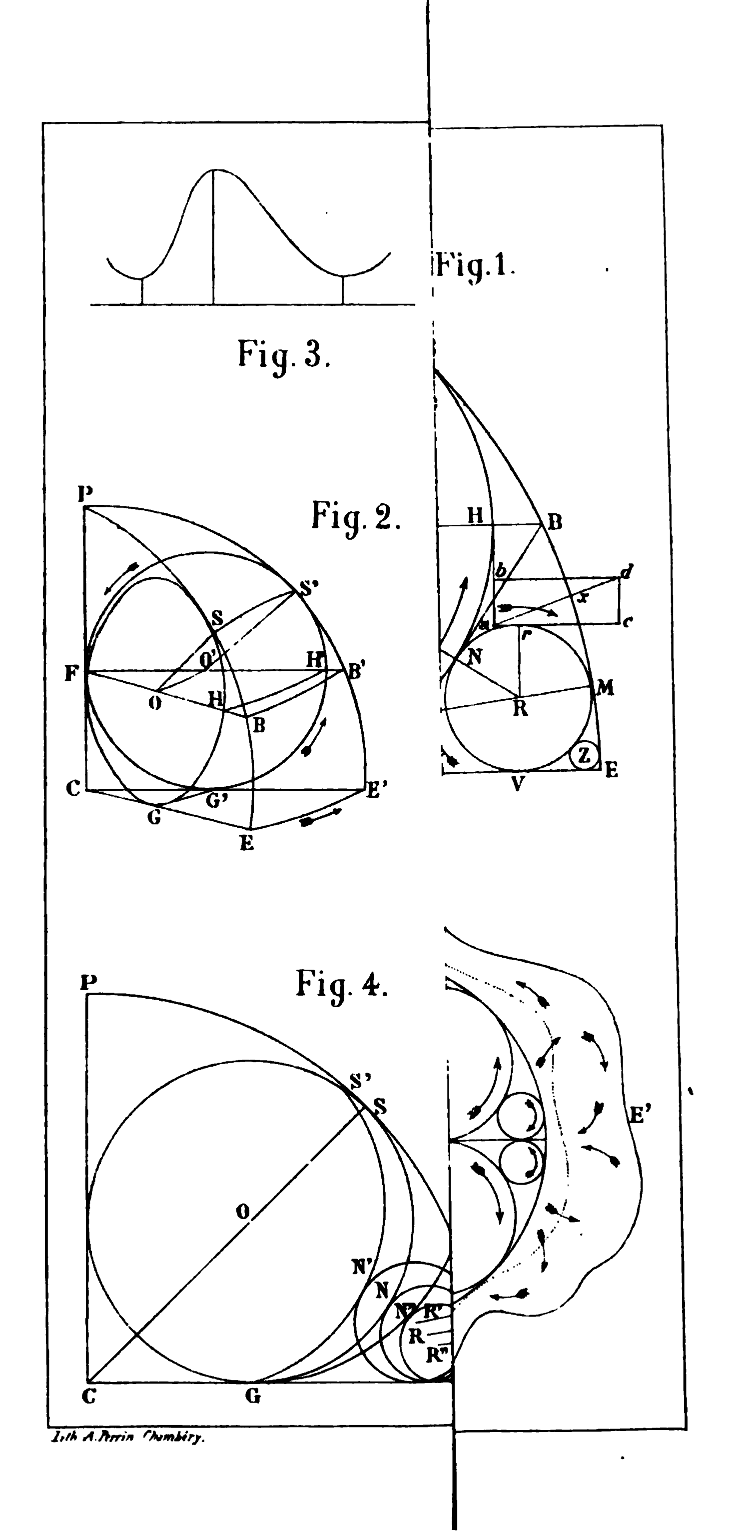
Cette théorie fournira aussi, sur la constitution physique

de ces astres fluides, des moyens de vérification inespérés. A l'occasion, je dirai ce que j'entrevois sur ce sujet si intéressant; mais pour le cas présent, j'ai cru devoir me borner à la partie dynamique des phénomènes solaires, et ce, afin d'être à la fois plus bref, plus clair et plus logique; l'examen de la constitution physique du soleil suivra naturellement le présent travail; d'ailleurs, une foule de questions de détails demandent à être vérifiées et corroborées par de plus amples observations, et les observateurs qui voudront bien réduire leurs annotations de chaque jour dans le sens du présent Mémoire, y trouveront matière à de curieuses révélations.

J'ose donc recommander ces pages à l'attention spéciale des astronomes héliographes, persuadé qu'ils y reconnaîtront tôt ou tard l'interprétation exacte et la coordination vraie des phénomènes principaux de notre astre central; ils me trouveront peut-être trop hardi et présomptueux d'avoir tenté la synthèse de faits si compliqués et à première vue si disparates; mais à vrai dire, j'ai lieu de me sentir plus heureux que fier, car, lorsque je suivais pour la première fois, il y a vingt ans, les mystérieux cheminements des taches solaires et que je me demandais ce qu'elles étaient, j'étais loin de viser à autant; pour me résumer, je pourrais employer la comparaison de M. Schwabe, lequel raconte de lui-même, qu'étant allé comme Saül, à la recherche des ânesses de son père, chemin faisant il trouva un royaume.

Fr. Mayeul Lamey.
O. S. B.

Prieuré de Saint-Jean de Grignon (Côte-d'Or), ce 29 avril 1883.



Lith A. Perrin Chambéry.

LA SAVOIE ET SES RICHESSES

LE

GROUPE DES EAUX MINÉRALES

D'ÉVIAN-LES-BAINS

ET LES

CARRIÈRES DE MEILLERIE

LECTURE FAITE A L'ACADÉMIE DE SAVOIE

Par M. François DESCOSTES

Avocat à la Cour d'appel de Chambéry,
Secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.

MESSIEURS,

Notre pays de Savoie a cette rare fortune d'offrir une alimentation également riche et variée à tous les appétits de l'intelligence, à toutes les aspirations du cœur, à toutes les manifestations de l'activité humaine.

Le poète peut y rêver à l'ombre des grandes montagnes et y chercher, comme Lamartine, de sublimes inspirations.

L'historien peut y étudier l'influence de la configuration du sol sur le génie d'un peuple, la relation mystérieuse qui existe entre la physionomie du pays et le caractère de l'habitant et la résultante de ces deux forces sur la marche des événements.

L'artiste peut y surprendre la nature dans ses plus gra-

cieux sourires comme dans ses plus redoutables colères, sous ses aspects les plus séduisants comme dans ses plus fantastiques horreurs.

Le savant enfin peut y contempler dans leur admirable succession tous les grands problèmes que soulève l'étude de tous les règnes, et l'industriel, ce metteur en œuvre de la science. peut y puiser à pleines mains la matière première qui, transformée en objet de consommation, arrivera sur le marché et deviendra un élément de richesse et de prospérité.

Ce sont là, Messieurs, des vérités courantes comme l'eau claire de nos ruisseaux; elles ont été cent fois proclamées sur un mode aussi pompeux et pas n'était besoin peut-être de chausser le cothurne ni d'emboucher la trompette pour arriver, par une désinence nécessaire rappelant le poisson d'Horace, à l'objet circonscrit et tout technique qui doit faire l'objet de cette causerie.....

Mes devoirs professionnels m'ont appelé souvent et m'appelaient encore, dans les derniers jours de l'année écoulée, sur les bords de ce lac Léman qu'un chemin de fer va bientôt sillonner en prolongeant jusqu'à Saint-Gingolph, soit jusqu'à la frontière suisse, la voie qui a provisoirement Évian-les-Bains pour tête de ligne. Ce ne sont point les impressions, j'allais dire les déceptions de l'avocat, que je viens vous confier; point non plus les impressions et je puis bien dire les déceptions du touriste; car le Chablais demande à être parcouru sous les rayons d'un beau soleil d'été, et la brume de décembre est comme le voile sombre qui dissimule la splendeur de ses formes, la pureté de ses lignes et la grâce de ses traits.

Je veux tout simplement, en profane égaré sur un domaine qui n'est point le sien, mêlé, comme malgré lui

et *obtorto collo* à des débats scientifiques du caractère le plus élevé, vous rapporter sans prétention comme sans scrupule les épis qu'il a glanés sur son chemin et faire bénéficier l'Académie, dans un intérêt général, de recherches et d'observations faites au service d'intérêts purement privés par les spécialistes les plus éminents.

I

Une première observation, que j'ai recueillie il y a bien des années déjà, lors d'un procès important entre la Société des eaux minérales et la ville d'Évian-les-Bains, a trait à la thermalité des eaux de cette région.

Je la traduirai tout d'abord dans le langage simple et sans précautions oratoires de l'homme du monde en affirmant qu'à Évian, toutes les eaux, même celles qui ne sont pas exploitées à ce titre, sont également minérales, à quelques différences près.

Nous connaissons tous, Messieurs, le site merveilleux dans lequel s'épanouit ce bijou de la rive française du lac de Genève qui s'appelle *Évian*.

Qui d'entre nous n'a fait cette traversée si féconde en enchantements et en surprises?

Après avoir dépassé Thonon et la célèbre abbaye de Ripaille, on rencontre des rives sablonneuses que gercent les méandres capricieux du torrent de la Dranse.

A partir de là, la côte change d'aspect, elle devient onduleuse et se couvre des produits d'une végétation aussi luxuriante que variée. L'œil peut remonter ainsi, par échelons gigantesques, des cultures ensoleillées du Midi

jusqu'aux flancs dénudés des Grandes Alpes, dont les cimes neigeuses ferment l'horizon.

Bientôt Évian apparaît sous la forme d'un gracieux amphithéâtre qui s'étend parallèlement au lac de l'Est à l'Ouest, et qui s'appuie au massif de montagnes formé par les rochers de Meillerie, les Dents d'Oche et la Cornette de Bise.

A la base de cet amphithéâtre est la ville, séparée du lac Léman par un quai construit dès 1860. Au sommet, se dresse le château de Larringe, à 371 mètres d'altitude.

C'est dans cet étroit espace que sont groupées les diverses sources minérales d'Évian-les-Bains, véritable réseau dont les fils se relient entre eux et constituent comme des ramifications d'une source-mère, ayant les mêmes propriétés natives, tout en offrant entre elles certaines différences quantitatives ou qualitatives dues à la nature des terrains traversés.

Il se produit, en effet, à Évian, ce phénomène qui n'est point rare dans les localités balnéaires et qui se rencontre notamment à Vals et à Saint-Galmier; c'est que les eaux y sont à la fois *minérales* et *potables*.

L'explication géologique de cette identité d'origine et de caractères a été donnée par un savant, M. Ébray, fondateur du Comité de la Paléontologie française, membre de la Société géologique de France, dans un mémoire publié par l'Académie des sciences et belles-lettres de Lyon et intitulé : *Classification des eaux minérales de la Savoie en rapport avec les failles.*

En ce qui concerne spécialement le groupe des eaux minérales d'Évian, M. Ébray a déduit les conséquences des principes par lui établis, dans un mémoire inédit produit

devant la Cour d'appel de Chambéry, en 1877, lors du procès auquel j'ai fait allusion, sous la rubrique : *Sur l'origine commune des sources Bonnevie, Montmasson, Guillot, Vignier, Cachat et autres à Évian-les-Bains.*

« Preuves géologiques tirées de la disposition des sources suivant une ligne droite.

« Il y a déjà longtemps qu'un habile géologue, étudiant les sources si nombreuses du Grand-Duché de Nassau, est arrivé à la conclusion suivante : *On n'a pas encore trouvé,* — dit-il, — *de données satisfaisantes sur les rapports qui existent entre les eaux minérales et les roches environnantes. La seule chose qui parait certaine, c'est leur disposition générale en filons ayant des caractères chimiques particuliers.*

« De mon côté, j'ai reconnu que les nombreuses sources de la Savoie sont alignées suivant des lignes droites qui coïncident presque toujours avec des failles ou fentes qui ont disloqué cette contrée. Le résultat de mes études se trouve dans un mémoire publié dans les annales de l'Académie de Lyon.

« En examinant la position spéciale des sources qui émergent aux environs d'Évian on arrive aux mêmes résultats.

« Deux systèmes de fentes sillonnent la Savoie : l'un dirigé Nord quelques degrés Est, l'autre dirigé Est-Ouest.

« Il faut ranger dans le premier la faille du Salève, celle du Mont-Vuant, celle des Voirons, celle de la pointe d'Orchez, et, dans le second, la fente ou faille remarquable qui se dirige de Cluses par Bonneville à Étrembières.

« Toutes les sources de la Savoie obéissent à ces ruptu-

res, et c'est au système Est-Ouest qu'est soumis le réseau d'Évian.

« Les sources dont nous nous occupons sont alignées suivant une ligne sensiblement droite, allant dans cette direction.

« Il y a donc lieu de conclure *qu'elles sourdent toutes dans la même fente, en formant un filon et en constituant non seulement des filtrations, mais encore des manifestations d'une source unique, profonde, qui s'est divisée en plusieurs branches en arrivant dans les cailloux superficiels, autrement dit dans les conglomérats.*

« Preuve tirée des caractères chimiques.

« Les caractères chimiques identiques qui ressortent des analyses, arrivent à corroborer les considérations qui précèdent.

« Les études géologiques viennent donner la main aux expériences chimiques en prouvant que *toutes ces sources forment un seul filon et un seul faisceau.* »

Cette opinion de M. Ébray, elle avait déjà été exprimée en 1870 par M. Brun, chimiste à Genève, dans le mémoire où il publie les *Analyses des eaux minérales d'Évian-les-Bains :*

« La composition analogue des différentes sources, — « dit-il, — porte à croire qu'elles ont une origine com- « mune et permet de supposer qu'elles sont alimentées par « quelque glacier des sommités environnantes.

« La glace, fondue par la chaleur, donne une eau qui « pénètre lentement le sol. Dans son parcours, cette eau

« se charge des gaz, des agents chimiques contenus dans
« la terre, et donne naissance aux différentes sources.

« C'est ainsi que peut s'expliquer la fixité du débit de
« ces sources, leur température constante entre 10° et 12°
« cent. et la parfaite limpidité de leurs eaux, qui n'est
« jamais troublée, quel que soit l'état de l'atmosphère.

« Il est probable, — dit ailleurs le même auteur, —
« qu'elles proviennent toutes d'une grande nappe d'eau
« souterraine et servant de réservoir : cette nappe d'eau
« minérale se trouve entre deux couches de terrains diffé-
« rents qui suivent une ligne inclinée et qui descendent
« de l'Ouest à l'Est. Ces sources sortent de la terre en sui-
« vant une ligne ascensionnelle presque verticale, et leur
« abondance varie peu dans le courant de l'année. »

En résumé, — et c'est le point essentiel qui résulte de ces observations, — toutes les sources d'Évian, — aussi bien celles qui sont exploitées comme moyen thérapeutique que celles qui servent à l'alimentation quotidienne et aux besoins de la population, — sont minérales ; toutes ont au fond la même nature, proviennent de la même origine et ne sont que des filtrations d'une source ou d'un réservoir central.

On ne saurait mieux les comparer qu'à un arbre ayant ses racines dans les montagnes supérieures ; un tronc vigoureux réunit l'eau absorbée par les racines, traverse toute la contrée en un seul bras, puis se divise en branches à l'extrémité desquelles sourdent les diverses sources.

Celles-ci se divisent en trois grands groupes différents.

En procédant du couchant au levant, on rencontre successivement :

1° Un premier groupe, celui du *Miaz*, comprenant :

a — Une première source servant à alimenter une fontaine et un lavoir publics, côté du couchant ;

b — La *Source Bonnevie*, dont le débit est de 60 litres à la minute ;

c — La source Montmasson, dont le débit est de 120 litres à la minute ;

2° Un groupe intermédiaire, formé par la source Guillot, dont le débit est de 55 litres à la minute ;

3° Un troisième groupe comprenant :

a — La source Cachat, dont le débit est de 8 litres à la minute ;

b — Les Nouvelles Sources, dont le débit est de 30 litres à la minute ;

c — La source Vignier, dont le débit est de 7 litres à la minute ;

d — La source dite du *Lavoir*, servant à alimenter une fontaine et un lavoir publics, côté du levant ;

e — Enfin la source *Blanc-Pellissier* ou du *Coffre*, celle-là même qui faisait l'objet du procès entre la Ville et la Société devant la Cour d'appel de Chambéry.

Ces trois groupes de sources minérales se trouvent concentrées sur un espace de 300 mètres au plus. La source Blanc-Pellissier, notamment, est à 80 mètres à peine de la source Cachat, dont elle est séparée par les filets intermédiaires des Nouvelles Sources, de la source Vignier et du Lavoir. Elles sont situées sur une même ligne et suivent dans leur cours l'inclinaison du terrain, qui les fait couler du couchant au levant.

La source du Lavoir et la source Blanc-Pellissier seraient, — d'après une opinion accréditée, — les derniers syphons par lesquels s'écoulerait la nappe d'eau que l'on suppose exister entre les collines et un banc de glaise qui l'empêcherait de s'écouler dans le lac, où viennent se jeter toutes les eaux descendant des montagnes environnantes. La colline d'Évian est, en effet, légèrement inclinée du couchant au levant et c'est cette direction uniforme que suivent tous les syphons de cette nappe d'eau souterraine.

Il importe maintenant de démontrer d'une façon plus précise, et par relation aux diverses individualités thermales composant le groupe d'Évian-les-Bains, que toutes ces sources diverses sont sœurs les unes des autres, et qu'ayant les mêmes ou à peu près les mêmes caractères chimiques, elles doivent produire les mêmes effets et sont toutes également susceptibles d'être utilisées comme agent médical.

Nous suivrons, dans un instant, le développement historique de la station thermale d'Évian-les-Bains ; pour le moment, qu'il nous suffise de dire que, dans le principe, la seule source qui était considérée et exploitée comme eau minérale, fut la source Cachat.

Dès lors et successivement, nous verrons entrer dans le groupe d'exploitation la source Bonnevie, la source Montmasson, les Nouvelles Sources, la source Vignier ; mais jusqu'ici, jusqu'à ces dernières années tout au moins, la première source, appartenant au groupe du Miaz, celle du *Lavoir* et celle du *Coffre* n'avaient servi que comme eaux potables.

Elles n'en sont pas moins minérales : on peut du moins résolument l affirmer en ce qui touche la source du *Coffre*,

et c'est ce qui résulte clairement de l'analyse qui en a été récemment faite et de la comparaison de sa composition qualitative et quantitative avec celles des sources déjà précédemment analysées et exploitées comme eaux minérales.

Ces sources, — au nombre de six (Cachat, Bonnevie, Montmasson, Guillot, Nouvelles Sources et Vignier), — ont été successivement dosées par les professeurs Tingry, Peschier et Morin, de Genève, par M. Borrel et par les ingénieurs de l'École des mines ; leur analyse comparative a été faite par le chimiste Brun.

Cette analyse fait ressortir, comme entrant à doses variées dans leur composition, du gaz oxygène, de l'azote, de l'acide carbonique libre, des bicarbonates de potasse, de soude, d'ammoniaque, de protoxyde de fer, de chaux, de magnésie, du chlorure de sodium, de l'acétate de chaux, du sulfate de magnésie, de l'alumine, de la silice, du phosphate de soude, de la glairine.

Les eaux de ces sources peuvent ainsi être classées parmi les eaux minérales bi-carbonatées et légèrement ferrugineuses; la dose d'acide carbonique libre qu'elles contiennent les rend très digestives et aide à l'assimilation de leurs éléments.

Cette analogie fondamentale de constitution n'exclut pas certaines dissemblances entre les différentes sources. Ainsi, la source Bonnevie est la plus riche en chaux, en chlore et en silice. La source Montmasson est celle qui contient le plus de phosphates et d'acide carbonique libre. La source Vignier est la plus fortement dosée en fer, en alumine, en azotate de chaux; et la source Guillot se fait remarquer par une quantité plus considérable de glairine et de magnésie.

Mais toutes sont fraîches, légères, bien aérées, parfaitement digestives et très agréables à boire. Au toucher, leur effet le plus immédiatement appréciable est de donner de la fraîcheur, du velouté et de la blancheur à la peau ; aussi ces eaux sont-elles, dès un temps immémorial, connues dans la langue du pays sous le nom *d'eaux savonneuses.*

Il était facile de présumer que les autres sources jaillissant dans le même périmètre devaient avoir la même composition. Cette présomption s'est changée en certitude à la suite des diverses expériences qui ont été faites en 1876 par M. Brun sur les eaux de la source *Blanc-Pellissier* ou du Coffre.

Cette source sourd dans une parcelle de terre, nature jardin, fortement inclinée du sud-ouest au nord-est, située en plein Évian, sous le n° 1045 du plan local, section A. Elle est confinée au midi par des terrains de la Société, au couchant par terre de François Jacquier, au levant par une propriété de la famille Joudon, au nord par la rue de l'Étang, dont elle est séparée par un mur de clôture.

Cette parcelle de terre, d'une contenance de 8 ares 20 centiares seulement, a été acquise par la Société, pour le prix de *neuf mille francs*, en vue des eaux qu'elle contenait et à raison de sa proximité des immeubles sociaux, de M° veuve Blanc-Pellissier, suivant acte du 4 février 1870, Andrier notaire.

Dans la partie inférieure de ce jardin, à quelques mètres au-dessus du mur de clôture, se trouve un *coffre*, soit réservoir construit en maçonnerie, d'un mètre de largeur sur un mètre et quelques centimètres de profondeur environ, recouvert d'une petite voûte. Dans ce réservoir, sourd

la source; il est lui-même protégé par deux battants vermoulus, formant porte, armés d'une serrure ouvrant sur le jardin. De ce réservoir, les eaux sont conduites par un canal souterrain jusqu'à un autre réservoir, situé sur la limite de la propriété sociale et de celle de la famille Joudon, et qui, alimenté lui-même avec une surabondante prodigalité par la source puissante du Lavoir, a servi jusqu'ici à l'*usage des habitants*, soit aux divers emplois que cet usage comporte : eaux nécessaires au ménage et à la cuisson des aliments, lessives, etc.

Le chimiste Brun, président de la Société de pharmacie de Genève, appelé à analyser l'eau de cette source, avait à répondre à deux questions :

1° Cette eau est-elle analogue aux eaux des autres sources d'Évian ?

2° Cette eau est-elle une eau minérale ?

Voici sa réponse que nous extrayons d'un rapport qui porte la date du 22 avril 1876 :

« Cette eau est limpide, incolore, fraîche, bonne à boire et sans odeur.

« Essayée directement avec les réactifs, elle donne franchement la réaction alcaline des carbonates alcalins dès que l'ébullition en a chassé le gaz.

« L'eau de chaux y dénote l'acide carbonique libre. Les autres réactifs y dénotent successivement la présence des mêmes principes que contiennent les autres eaux minérales d'Évian dont j'ai déjà fait les analyses. Le dépôt salin total par litre est de 0g294 ; ce dépôt contient 0g105 de sels solubles.

« Là se trouvent exactement tous les mêmes sels indiqués dans mon travail. (Voir mon tableau comparatif de la composition des diverses sources d'Évian.)

« Il est, je crois, superflu de vous faire ici cette énumération. J'ai suivi, pour établir la présence de ces substances, les mêmes procédés indiqués pages 7 et 10 dans ma brochure.

« A la première question, je dois répondre : Oui, cette eau est non seulement analogue, mais *identique* pour sa composition, aux autres sources d'Évian que j'ai analysées en 1870, et qui portent chacune un nom spécial.

« A la deuxième question, je dois répondre que cette eau du jardin de Mme veuve Blanc-Pellissier est certainement, à mes yeux, une eau minérale. Car, si, d'un côté, cette eau peut être bue abondamment comme eau potable et sans inconvénient, d'autre part, le fait de la présence des carbonates de potasse et de soude *la classe forcément dans les eaux minérales alcalines*, comme, par exemple, « l'eau de Vichy. »

« Les eaux potables normales ne contiennent pas ces deux principes alcalins et, après l'ébullition, ne bleuissent pas, comme celle-ci, le papier rouge de tournesol.

« Beaucoup d'eaux sont à la fois minérales et potables ; par exemple, les eaux de Saint-Galmier, de Vals, et tant d'autres qui se boivent aux repas et sont servies à table d'hôte dans les hôtels de ces localités, où elles remplacent, comme celle-ci, l'eau de citerne ou de fontaine du pays, sans que pour cela leur qualité d'eau minérale soit contestée. »

L'opinion de M. Brun a été entièrement adoptée par M. le docteur Gosse, professeur de médecine à l'Université de

Genève, dans une consultation du 27 avril 1876, dont nous extrayons les passages suivants :

« On désigne sous le nom d'eaux minérales des eaux qui sortent de terre chargées de principes minéralisateurs fixes ou volatils qui leur communiquent des propriétés thérapeutiques spéciales.

« L'analyse de l'eau provenant de la source de Mme veuve Blanc-Pélissier, faite par M. Brun, chimiste à Genève, démontre.

« 1° Qu'elle renferme :

Du gaz oxygène,
Du gaz azote,
De l'acide carbonique libre,
Du bi-carbonate de potasse,
— de soude,
— d'ammoniaque,
— de protoxyde de fer,
— de chaux,
— de magnésie,
Du chlorure de sodium,
De l'acétate de chaux,
Du sulfate de magnésie,
De l'alumine,
De la silice,
Du phosphate de soude,
De la glairine ;

« 2° Que le total de ces éléments est de 0g294 par litre ;

« 3° Que dès que l'ébullition en a chassé les gaz elle présente une réaction alcaline ;

« 4° Que sa composition qualitative est identique avec celle des sources Bonnevie, Montmasson, Guillot, Vignier et Cachat, à Évian-les-Bains ;

« 5° Que sa composition quantitative ne diffère que dans des proportions infiniment petites de celle des eaux sus-mentionnées, puisque le dépôt salin n'est, pour cette source, que de 0g003 inférieur à celui de la source Cachat.

« En conséquence, on peut affirmer qu'au point de vue chimique, l'eau de cette source est une eau minérale, si les sources de Cachat, Bonnevie, etc. sont considérées comme telles.

« Les eaux d'Évian-les-Bains ont une si grande réputation qu'il est presque oiseux de répondre à cette question.

« Il est de notoriété publique que de nombreuses cures opérées par l'emploi de cette eau en attestent l'efficacité pour diverses maladies ; mais, en outre, tous les médecins praticiens qui ont envoyé des malades à Évian-les-Bains ou ont expérimenté cette eau par eux-mêmes, savent que les eaux de Cachat, etc., ont une action particulièrement efficace pour les maladies qui affectent les voies urinaires, telles que la gravelle, la pierre, le catarrhe de vessie. Elles ont donc des propriétés thérapeutiques.

« Les eaux de la source du jardin de Mme veuve Blanc-Pellissier ayant la même composition chimique doivent avoir les mêmes propriétés thérapeutiques... Si l'on objecte que l'eau de cette source sert à l'alimentation de la ville, nous ferons remarquer qu'une partie de l'eau de la source de Cachat a été aussi utilisée pendant un certain temps par la ville d'Évian comme eau potable. »

« Heureux habitants d'Évian ! »

O fortunatos nimiùm sua si bona nôrint !

Alors que tant de pauvres mortels viennent à grands frais chercher dans nos stations thermales un soulagement à leurs maux, eux font gratis une cure perpétuelle : il n'est

pas jusqu'à la marmite du ménage et au pavé des rues qui ne soient lavés et traités à l'eau minérale. Cristallisation bienfaisante qui conserve hommes et choses et qui les rendrait immortels, si les académiciens seuls ne jouissaient du privilège de l'immortalité.....

Vous me permettrez maintenant, Messieurs, après cette incursion sur un terrain où la fantaisie a cheminé de pair avec la science, de jeter, pour rester fidèle au double point de vue auquel j'entends me placer, un rapide coup d'œil sur les applications industrielles de ces eaux si justement renommées. Vous parler de leurs applications, c'est vous raconter leur histoire et, bien qu'elle vous soit connue, peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt d'en définir nettement les origines et les phases à l'aide des documents la plupart inédits ou ignorés que les circonstances ont mis entre mes mains.

Le nom d'*Aquianum* sous lequel Évian était connu à l'époque romaine, semblerait indiquer que les conquérants du monde avaient découvert et utilisé l'efficacité de ses eaux. Toutefois on ne trouve dans le pays aucune trace de thermes, et il faut venir jusqu'en l'an 1769 de notre ère pour rencontrer les premières manifestations de cette efficacité.

La chronique raconte qu'un gentilhomme de l'Auvergne, M. de Lessert, souffrant d'une gravelle opiniâtre et de coliques néphrétiques, était venu prendre les eaux d'Amphion. De là, il allait souvent se promener à Évian. Un jour, passant près d'une petite fontaine le long du mur de clôture du jardin Cachat, il eut la curiosité d'en goûter et, la trouvant fraîche, limpide et douce, il en but à chaque

promenade. Au bout de quelques jours, il s'aperçut d'une amélioration notable dans l'état de sa santé. Il l'attribua à l'eau d'Évian ; ce n'était point une illusion de malade, car, ayant repris des eaux d'Amphion, il éprouva une rechute dont il ne put se relever qu'en revenant à l'usage soutenu de la source Cachat.

M. de Lessert, émerveillé de sa propre cure, en fit part au docteur Tissot, de Lausanne, qui soumit la source à l'analyse du savant chimiste Titleman ; celui-ci y reconnut un principe alcalin. D'autres analyses furent faites par des spécialistes de Lyon et de Genève; et les médecins commencèrent, dès les premières années de notre siècle, à envoyer quelques malades à Évian.

Mais une foule d'obstacles empêchaient la ville de bénéficier d'une façon sérieuse de ce nouvel élément de richesse.

Il y manquait un établissement thermal, où l'eau pût être administrée, soit en boissons, soit en bains, d'une façon convenable.

On n'avait point pratiqué de captages suffisants pour assurer à la consommation d'une clientèle nombreuse, un débit d'eau suffisant. La clientèle ne dépassant pas, du reste, dans cette première période, quelques unités de baigneurs, la ville en était encore réduite à une ou deux hôtelleries primitives, où l'étranger ne rencontrait ni les soins, ni le confort, ni même la propreté nécessaires.

Évian thermal, en un mot, n'était point né. Il fallait, pour le faire sortir de terre, le souffle et la main d'un industriel audacieux et habile.

Mais, ici encore, l'œuvre n'était pas sans difficultés; malgré les attraits enchanteurs de cette nature merveilleuse

au milieu de laquelle Évian s'épanouit et qui lui ont fait appliquer ce que Montesquieu écrivait à l'abbé de Guasco du séjour de La Brède, que « l'air, les raisins, les bords du lac Léman et l'humeur des habitants y sont d'excellents antidotes contre la mélancolie, » il était incontestable, — et l'événement l'a surabondamment démontré, — qu'une pareille entreprise présentait, surtout à ses débuts, des chances redoutables de langueur et d'insuccès ; cette perspective peu rassurante réduisait à l'inaction la municipalité et les habitants, qui n'avaient, du reste, ni comme être collectif, ni comme individus, les capitaux nécessaires pour engager une affaire de cette importance.

Ce fut un étranger, M. François Fauconnet, citoyen suisse, habitant de Genève, qui prit cette initiative hardie. Si, en se mettant à la tête d'une société pour l'exploitation des eaux minérales, il courait personnellement au-devant de risques pleins de menaces, il rendait et il a effectivement rendu à la ville d'Évian le plus éminent des services ; aussi allons-nous voir que celle-ci, comprenant combien ses intérêts étaient intimement liés à cette idée féconde, fit alors tout ce qui était en son pouvoir pour la favoriser, en déterminer l'essor et en assurer l'avenir.

En sa qualité d'étranger, M. François Fauconnet ne pouvait acquérir en Savoie sans la permission royale ; il fut autorisé par lettres-patentes du roi Charles-Félix données à Turin le 20 janvier 1826, à acquérir la source, le jardin et les immeubles adjacents appartenant au sieur Gabriel Cachat.

Par acte du 11 mai 1826, Joudon notaire, la ville d'Évian lui vendit une place servant de promenade publique, desti-

née à recevoir le futur établissement, et lui concéda à perpétuité tous les droits qu'elle pouvait avoir sur les eaux minérales dites *savonneuses*, de même que sur celles qui provenaient des filtrations sortant du fonds Cachat. Cette vente fut approuvée par lettres-patentes du 21 juin 1826.

M. Fauconnet, ainsi en règle avec l'administration, travailla avec une énergie et une activité sans pareille à la constitution d'une Société sous la raison de *Compagnie des Eaux minérales d'Évian*. Les statuts furent approuvés par lettres-patentes du 11 juillet 1826. Il fit alors appel aux capitalistes à l'aide de cet intelligent et appétissant coup de tam-tam, qui, dans l'espèce, n'était pas le boniment du charlatan, mais la profession de foi convaincue et justifiée de l'inventeur :

« Les Eaux minérales d'Évian, connues dans le public sous le nom d'Eaux savonneuses de Cachat, jouissent depuis plusieurs années d'une célébrité justement méritée. L'analyse qu'en ont faite à diverses époques MM. les professeurs Tingry et Peschier, de Genève, n'ont laissé aucun doute sur les parties qui les composent, et les nombreuses cures qu'elles ont opérées en attestent l'efficacité pour diverses maladies et particulièrement pour celles qui affectent les voies urinaires, telles que la gravelle, la pierre et le catarrhe de vessie. La boisson n'en est point désagréable et leurs qualités ne s'altèrent nullement par le transport ; elles peuvent même se conserver plusieurs mois, mises en bouteilles ou en tonneaux.

« On regrettait que ces eaux si éminemment utiles au soulagement de l'humanité ne fussent pas plus répandues. On regrettait encore qu'un local mieux distribué ne fut pas offert aux malades qui auraient pu, en se rendant sur les

lieux où coule la source, y trouver le double avantage de la guérison et de la commodité. La ville d'Évian, traversée par la route du Simplon, offrant tout ce qui peut être désiré pour un établissement de bains et la boisson des eaux minérales ; l'urbanité de ses habitants, la beauté du site, la douceur du climat, le voisinage du lac Léman, les promenades faciles et agréables qui l'environnent, enfin la proximité de Genève, Lausanne, Vevey et celle des eaux d'Amphion à un mille de distance, sont autant de motifs en faveur de cette charmante contrée. A ces avantages, se joint encore celui de la facilité des communications ; de très bonnes voitures partent tous les jours d'Évian pour Genève et le Valais. Il est en outre probable que les bateaux à vapeur établis sur le lac Léman feront le service d'Évian.

« M. François Fauconnet, de Genève, pénétré des avantages et de l'utilité qui doivent résulter de l'amélioration des localités de cet établissement et de la possibilité de lui donner une extension favorable et lucrative, tant sous le rapport des bains que sur celui de la vente des eaux à l'étranger, en en établissant des dépôts dans les principales villes, a fait l'acquisition des fonds Cachat où se trouve la source, ainsi que des diverses pièces de terre contiguës, et il se propose d'organiser cet établissement sur un nouveau plan, propre à satisfaire le double but de la guérison des malades et de l'agrément du séjour. »

Mais Fauconnet avait compté sans ce petit esprit, sans ces vues étroites, égoïstes et intéressées qui, trop souvent, entravent le développement des œuvres d'utilité publique. Il n'y avait pas à Évian de disciple de saint Crépin ayant pignon sur rue qui ne réclamât des lingots d'or pour prix de son échoppe. Fauconnet confiait alors ses vicissitudes

au marquis Bens de Cavour, le père du célèbre homme d'État, personnage important de la cour de Sardaigne, qui l'avait puissamment secondé dans ses démarches auprès du gouvernement et qui figurait en tête de ses actionnaires.

Dans une lettre du 12 septembre 1826, Fauconnet écrivait à son haut protecteur :

« ..... Il est bien que je ne vous laisse pas ignorer que je rencontrerai beaucoup d'entraves de la part des habitants d'Évian... Ces messieurs, tout en reconnaissant les avantages incontestables qui doivent résulter pour eux de mon établiss ment, ne font rien pour me seconder que des adresses à Son Excellence, et s'il est question du plus léger sacrifice, je les vois tous se récrier et c'est à celui qui pourra me faire payer cent francs ce qui ne vaut que cent sols. »

Malgré ces obstacles, Fauconnet avait tenu bon. L'établissement thermal était sorti de terre : il comprenait deux corps de bâtiments reliés entre eux par une cour, l'un affecté au service des bains, l'autre, au logement des étrangers... Mais, au bout de quelques années, fatigué de la sourde opposition qui lui est faite et des difficultés pécuniaires qu'il rencontre, Fauconnet abandonne la partie et résigne ses fonctions de directeur de la Compagnie.

Celle-ci entre dès lors dans une phase difficile, qui aboutit à la vente aux enchères de tous ses immeubles et à sa dissolution par acte du 7 juillet 1843, Bonnevie notaire.

Un groupe de capitalistes genevois se rend adjudicataire de l'établissement pour le prix dérisoire de 60,000 livres, et l'exploite en communauté jusqu'au 7 décembre 1858.

A cette dernière date, une Société anonyme est constituée sous la raison sociale de « Société anonyme des eaux minérales de Cachat, à Évian. »

Les statuts sont approuvés par ordonnance royale du 28 janvier 1859. Le fonds social est fixé à la somme de 400,000 francs.

Dix ans après l'annexion, par décret du 1er février 1870, elle est autorisée à prendre la désignation de « Société des eaux minérales d'Évian-les-Bains. » Le fonds social est porté à 800,000 francs. Elle est de plus autorisée à contracter un emprunt de 400,000 francs.

C'est à cette Société nouvelle, plus vigoureuse que l'ancienne, héritière d'un programme que Fauconnet avait été impuissant à réaliser, partageant ainsi le sort de tant d'initiateurs, — c'est à elle, c'est à la direction intelligente qui lui fut imprimée notamment par son président, M. Vignier, de Genève, que la station d'Évian-les-Bains doit en grande partie d'être sortie de l'obscurité et de conquérir la place qu'elle occupe aujourd'hui dans le monde thermal.

Dès 1858, elle n'a reculé devant aucun sacrifice pour concentrer entre ses mains tous les filets d'eau minérale qui pouvaient exister à Évian et pour augmenter ainsi le volume d'eau disponible.

En 1860, un hôtel de premier ordre est construit, à mi-colline, sur la partie supérieure du jardin, dans une admirable situation.

La source Cachat étant d'un débit tout à fait insuffisant (8 litres à la minute), la société achète de M. Pierre Guillot, par acte du 8 août 1859, Maret notaire, la source dite *Source Guillot*. Cette source, alors d'un débit de 20 litres

environ à la minute, fut soumise à des travaux de captage : on la creusa avec des outils artésiens jusqu'à la profondeur d'environ 40 pieds. La nature du terrain, composée uniquement de cailloux roulés, ne permit pas de l'atteindre à son origine. Son débit n'en fut pas moins porté à 80 litres à la minute ; l'eau put être amenée sous la terrasse du nouvel hôtel, dans un vaste réservoir construit à cet effet et de là, distribuée pour le service des bains.

En 1868, par acte du 2 juin, Andrier notaire, acquisition de l'établissement appartenant à la Société Bonnevie tombée en déconfiture.

Le 31 octobre 1869, achat de la propriété Montmasson. Une source importante y sourd : c'est la *Source Montmasson*. Elle a été dégagée des pierres et du sable qui l'encombraient à sa sortie. Son débit actuel est de 120 litres à la minute. L'eau en provenant a été amenée dans le jardin de l'établissement, où a été construit un vaste réservoir contenant 120,000 litres ; elle sert à alimenter l'établissement des douches.

En 1869, des travaux de découverte entrepris dans le périmètre de la source Cachat amènent la découverte de la *source Vignier*, qui a un caractère alcalin et ferrugineux plus accentué que ses congénères, et des *Nouvelles Sources*, soit de différents griffons qui, réunis dans un réservoir, donnent ensemble 30 litres à la minute et qui servirent dès lors à l'alimentation des baignoires du rez-de-chaussée.

C'est à cette époque que le premier étage des bains qui, jusque-là, avait servi de logement pour les baigneurs, fut converti en cabinet de bains spécialement destinés aux dames. L'entrée de l'établissement avait lieu jusqu'alors, par la rue des Bains : la Société fit construire un portail et un bel escalier donnant sur la rue inférieure.

C'est aussi à cette époque que le bâtiment construit par M. Fauconnet pour servir d'hôtel a été transformé en un établissement de douches, installé par les soins de l'habile ingénieur François, inspecteur général des mines. Tous les appareils de douches ont été construits par la maison Charles, de Paris.

Enfin, l'hôtel construit en 1859 étant devenu insuffisant, la Société prit la résolution de le doubler par une construction annexe et par la création d'une salle à manger pouvant contenir deux cents personnes.

Les constructions commencent au printemps 1870 sur le terrain acquis de M. Pognient; malheureusement les événements désastreux de cette période néfaste de notre histoire vinrent jeter la perturbation dans les affaires. Le comité jugea prudent d'arrêter les travaux déjà en cours d'exécution.

Depuis lors, la Société a eu à lutter contre le ralentissement général des affaires, contre l'augmentation des impôts, le renchérissement de toutes les choses nécessaires à la vie et surtout contre une série d'années pluvieuses qui ont compromis sérieusement le succès de saisons dont la durée est forcément très limitée.

La Société n'en a pas moins continué l'exécution de son programme : se développer, s'étendre, accroître incessamment le volume d'eau minérale pour répondre à l'accroissement de la consommation et de la clientèle.

Sa dernière acquisition est celle du 4 février 1870; c'est la vente faite par Mme Blanc-Pellissier du terrain sur lequel sourd la source du Coffre. Le terrain a 8 ares de contenance : il est vendu 9,000 fr. Ce seul chiffre donne une idée saisissante de la plus-value de la propriété foncière obtenue par le seul effet de la prospérité toujours croissante du pays.

En résumé, cette froide énumération le prouve, il y a eu là pendant de longues années des sacrifices énormes, correspondant à des risques fort graves : achats de terrains au poids de l'or, acquisition de sources appartenant à des particuliers, fouilles et captages coûteux autant que difficiles, emprunts et accroissements successifs du capital social, frais énormes de publicité, constructions monumentales, création de parcs, remaniement complet de l'établissement thermal, mis sur le pied des plus confortables qui soient en Europe ; rien n'a été négligé ; mais aussi quels ont été les résultats de ces *semailles ?*

En 1844, le bilan de la Société s'élevait à 99,346 fr. 31 c.
En 1860, à 420,143 91.
En 1870, à 794,418 59.
En 1875, à 1,054,751 29.

En 1845, il était débité	à la buvette,		136 litres
	à l'embouteillage,		7,581
	en bains,		2,703
	en douches,		260
En 1860, ces chiffres s'élevaient :			
	pour la buvette,	à	269
	pour l'embouteillage,	à	19,968
	pour les bains,	à	5,400
	pour les douches,	à	635
En 1875, les mêmes chiffres montaient :			
	pour la buvette,	à	629
	pour l'embouteillage,	à	99,104.
	pour les bains,	à	9,863
	pour les douches,	à	2,883

Cette progression n'a fait que s'accentuer dès lors. Aujourd'hui, la Société des eaux minérales n'est plus seule à exploiter. Il s'est, en effet, produit à Évian le phénomène, qui est le plus éclatant critérium de la prospérité d'une station thermale : c'est que si, dans le début, un entrepreneur ou un groupe d'actionnaires audacieux a été seul à la peine, la concurrence lève la tête et fait son entrée dans la place du jour où l'opération a réussi, est classée et n'a plus de risques à courir. La ville d'Évian elle-même a obéi à cette inévitable tendance et, en louant la source du Lavoir à un entrepreneur, après le gain du procès où la Société défendit vainement devant la Cour ce qu'elle croyait être un monopole et un privilège d'exploitation, la ville a provoqué la création d'un nouvel établissement thermal auquel est adjoint un Casino ménagé sur les bords du lac dans l'ancien château de Blonay.

Évian peut maintenant voguer à pleines voiles vers les horizons brillants de l'avenir. A la fois desservie par les bateaux à vapeur qui sillonnent le lac de Genève et par la voie ferrée qui en longe les rives, faisant face à Lausanne, à Montreux, à Villeneuve, offrant à ses visiteurs le remède qui répare, l'air qui purifie, les aspects qui enchantent, les distractions qui retiennent et le confortable qui, de nos jours, est l'adjuvant nécessaire de la nature, Évian est désormais classée parmi les premières stations thermales de l'Europe.

Son histoire est la preuve éloquente de ce que peut l'industrie dans un pays tel que le nôtre et, pour nous élever en la terminant au-dessus du terre à terre des intérêts matériels et des spéculations financières, elle nous prouve l'admirable équilibre et le système de compensation que la

Providence a introduits partout. Là où la terre est parcimonieuse, c'est l'eau qui est le pain de chaque jour et qui fait l'épargne du lendemain.

II

Ne faut-il pas ajouter, Messieurs, que là où la terre est inféconde, c'est la pierre qui nourrit?

Vous avez comme moi parcouru cette route inimitable qui court d'Évian à Saint-Gingolph, entre les eaux bleues du lac et le gigantesque écran incliné, formé par la paroi presque verticale de la montagne, à peine capitonnée à sa base par un bourrelet de terre arable et de matières calcaires en dissolution.

Là se succèdent, plus resserrés entre le lac et la montagne, à mesure que l'on s'avance, les délicieux villages de Lugrin, de la Tour-Ronde, et ce propret *villanet* de Meillerie, avec ses maisons blanches, ses galeries garnies de pampres, ses filets de pêcheur étalés sur le sable de la grève, et, au-dessus de ce gracieux et champêtre crayon, la montagne qui se dresse perpendiculairement, comme une masse prête à s'écrouler.

Eh bien ! ces deux éléments entre lesquels l'homme est ici enfermé, le lac sans fond, la montagne abrupte, ils lui tiennent lieu de champ, de pré, de vigne : dans les entrailles du lac, ses filets vont chercher le poisson qui alimente les marchés de Genève, de Lausanne et même de Lyon et de toutes les régions avoisinantes. Dans les entrailles de la montagne, ses fourneaux de mine, son ciseau ou sa pioche vont extraire la pierre de taille, la chaux hydraulique et le

ciment, ou tout au moins les matières premières qui servent à créer ces produits.

C'est spécialement à mi-chemin entre Évian et Saint-Gingolph, à une centaine de mètres en avant de Meillerie, au-dessus et à plusieurs centaines de mètres du côté de Saint-Gingolph, que se dresse, comme une avancée géante projetée vers le lac, ce massif d'escarpements dont la composition géologique a été récemment étudiée avec le plus grand soin dans des travaux que je vais résumer.

En procédant de bas en haut, on peut y distinguer six étages différents, parfaitement tranchés et d'une régularité que troublent à peine quelques accidents locaux de minime importance :

Les marnes noires;

Le calcaire gris bleu avec veines blanches de carbonate de chaux spathique;

Le calcaire blanc jaunâtre ;

Le calcaire siliceux noirâtre ;

Un banc de calcaire spathique et légèrement dolomitique;

Le calcaire siliceux dur ;

Un deuxième banc de calcaire spathique et dolomitique ;

Enfin le calcaire bleu.

Les marnes noires feuilletées, qui constituent comme le rez-de-chaussée de cet énorme édifice, sont caractérisées par leur friabilité et par la présence dans quelques bancs de concrétions noduleuses dont la grosseur atteint et dépasse quelquefois la tête d'un homme. A l'œil, elles se présentent tout d'abord comme dressées presque verticalement au-dessus de la route ; à 30 mètres environ plus haut, elles s'infléchissent légèrement. Plus haut encore, à 70 mètres à

peu près, les bancs subissent une seconde inflexion beaucoup plus brusque que la première ; au lieu de continuer à plonger vers le lac, ils plongent cette fois vers la montagne et se continuent avec la même stratification jusqu'au pied des grands escarpements presque verticaux qui les dominent.

La puissance normale de ces marnes noires est, d'après M. Kuss, de 60 mètres au moins.

Au-dessus vient une assise de 20 mètres environ d'épaisseur ; elle est composée de calcaires d'une couleur gris bleuâtre, tirant souvent sur le brun, traversés par un grand nombre de veinules blanches de carbonate de chaux cristallisé. Du côté de l'est, ces calcaires affleurent à la base des escarpements, l'affleurement peut se suivre jusqu'au ravin du Reboux ; plus à l'ouest, il est masqué par des blocs qui recouvrent toute la partie inférieure de la montagne. Un échantillon de ce calcaire, analysé par M. Kuss, a donné comme résultat sur 100 parties :

Carbonate de chaux.........	95.7
Résidu insoluble	4.3

Le résidu insoluble était principalement siliceux.

Voici le troisième étage. C'est une assise de 2 à 4 mètres de puissance d'un calcaire blanc jaunâtre, sans veinules de carbonate de chaux cristallisé, contenant 3 0/0 seulement de résidu insoluble dans les acides. Cette assise forme un horizon très net, très homogène, tranchant bien d'une part sur les calcaires gris sous-jacents, de l'autre sur les calcaires noirs qui la recouvrent.

Au-dessus de cet entresol, qui, au point de vue de la

composition chimique et des propriétés industrielles, pourrait sans inconvénient être confondu avec le deuxième étage, vient une série de bancs ayant ensemble 10 mètres environ de puissance totale, d'un calcaire foncé, presque noir, traversé encore par quelques veines de carbonate de chaux, mais se distinguant nettement par son aspect et par sa composition des calcaires précédents. L'analyse chimique a ici produit un résidu insoluble de 25,35 0/0 ; ce calcaire est, en conséquence, formé de 74,65 0/0 de carbonate de chaux et de 25,35 0/0 de silice, argile, etc.

Puis arrive un petit banc de 0m60 c. de puissance, d'un calcaire cristallin, d'une couleur jaune, grisâtre, qui a tout l'aspect de la dolomie cristalline, mais qui en diffère pourtant d'une manière sensible. L'analyse chimique fait effectivement ressortir ici sur 100 parties 85,70 de carbonate de chaux ; 11,45 de carbonate de magnésie et 2,25 de résidu insoluble ; tandis que la dolomie pure contient 54,21 0/0 de carbonate de chaux et 45,79 0/0 de carbonate de magnésie.

Plus haut encore, et immédiatement au-dessus, voici une tranche épaisse de calcaire siliceux dur, d'une puissance totale de 27 mètres environ. Ces bancs consistent en calcaires noirs ou bleus-noirs, très durs, à cassure rugueuse, fortement imprégnés de silice et contenant fréquemment des rognons isolés ou des traînées de silex noirs ; quelques veinules de carbonate de chaux traversent la roche que l'on désigne généralement dans le pays sous le nom de *couches à pierre à feu.*

De la route du Simplon et mieux encore du lac, à quelque distance du bord, l'affleurement de ce calcaire siliceux

dur forme à la montagne comme une écharpe très nette et fortement saillante.

Vers l'Est, cette écharpe s'élève jusque près du sommet des escarpements; elle s'abaisse ensuite en pente douce vers l'Ouest pour disparaître plus bas sous les éboulis superficiels.

Au-dessus du calcaire à silex vient une seconde assise, de 1 mètre 50 de puissance, d'un calcaire spathique très analogue à celui du premier banc de même nature, mais peut-être légèrement plus siliceux.

Enfin, toute la partie supérieure des escarpements sur 140 mètres environ de hauteur visible est formée par des bancs de 0,20 à 1 mètre de puissance d'un calcaire bleu à cassure rugueuse, contenant parfois encore des rognons siliceux, mais habituellement à peu près homogène. Ce calcaire appartient au terrain jurassique inférieur, dit aussi *Dogger*, qui se prolonge en arrière jusqu'au plateau de Lajoux-Thollon, où il est recouvert d'erratiques et qui forme encore plus loin la base des rochers de Mémise.

En résumé, le massif de Meillerie est formé de terrains *jurassique inférieur et liasique*, constituant un pli *synclinal*, soit en fond de bateau ou en berceau, dirigé du Sud-Ouest au Nord-Est et coupé obliquement par le rivage du lac Léman, et il peut se diviser géologiquement en quatre grandes couches bien distinctes :

A la base, une zone de marnes noires;

Au-dessus, une zone de calcaires gris ou jaunâtres, peu siliceux ;

Plus haut, une zone de calcaires siliceux ;

A la partie supérieure, une zone de calcaires bleus exploités pour moellons.

Ces caractères nettement établis par les travaux concordants des savants géologues qui ont eu à les déterminer, vous me permettrez, Messieurs, de vous indiquer à grands traits les applications industrielles faites jusqu'à ce jour des matières premières contenues dans ce massif.

Ici, l'observation accessible au profane reprend ses droits et sa liberté d'allures et je n'ai qu'à signaler ce dont chacun peut se rendre compte à l'œil nu, en parcourant cette région si intéressante de notre vieille province du Chablais.

Le massif de Meillerie est exploité par trois grands groupes d'industrie :

La fabrication de la chaux,

La fabrication du ciment artificiel,

L'extraction de pierres à bâtir.

Dans le premier groupe, il faut ranger les fours à chaux et les carrières du Maupas, appartenant à M. Pinget, banquier à Thonon. Cet industriel possède deux carrières, l'une, la carrière Est, ouverte dans les calcaires compacts du lias inférieur, dès longtemps exploités pour chaux grasses, pierres de maçonnerie et macadam ; l'autre, la carrière Ouest, dont la composition géologique a fait l'objet d'une étude spéciale de M. le professeur Renevier.

A la base, des bancs de calcaire dolomitique blanchâtre, alternant avec des couches marneuses, analogues à ceux des gorges de la Dranse, et généralement attribués au *système triasique* dont ils forment la partie supérieure.

Par-dessus, un horizon de marnes feuilletées, noirâtres ou verdâtres, avec quelques alternances de petits bancs calcaires, surtout vers le haut.

Plus haut, des bancs de calcaires marneux foncés conte-

nant des fossiles *(aircula contorta , ostrea marcignyana, terebratula gregaria*, etc.), ce qui démontre qu'ils appartiennent à l'*étage rhétien* formant la limite entre le *trias* et le *lias*.

Au-dessus enfin, en bancs plus épais, presque verticaux, les calcaires compacts foncés du lias inférieur composant la première carrière.

Le calcaire de ces carrières, analysé par M. le professeur Bischoff, de Lausanne, a donné les résultats suivants :

Perte à la cuisson de 35,80 0/0 consistant en acide carbonique, eau et matière bitumineuse.

Résidu composé sur 100 parties :

En chaux.............	de	53,15
En magnésie..........	de	6,61
En silice.............	de	25,18
En alumine...........	de	9,04
En oxyde de fer......	de	3,45
En potasse...........	de	1,64
En soude............	de	6,63
En acide phosphorique.	de	0,30

Les calcaires du Maupas sont donc susceptibles de produire une chaux bien hydraulique et même, avec addition de matière argileuse, un bon ciment.

Les mêmes caractères se retrouvent plus accentués encore dans les carrières de calcaires de la Chéniaz sur Saint-Gingolph, exploitées à l'usine de la Chéniaz par la Société Piccioti et C[ie].

Cette Société est propriétaire ou concessionnaire de deux groupes de gisements ou de carrières,

Des carrières de chaux, soit des bancs de calcaires compacts et de marnes argilo-calcaires provenant de la montagne de Blanchard, le *Tauredunum* des anciens, dont la chute, qui eut lieu dans le bassin du Rhône en l'année 563, produisit les carrières à chaux dénommées la Chéniaz, et qui sont formées par l'immense alluvion s'étendant en talus de la montagne au lac.

Des carrières de pierre à ciment, soit des bancs de marnes argileuses et légèrement bitumineuses et friables, susceptibles de produire et produisant effectivement, par leur mélange à diverses doses avec la chaux, soit la chaux hydraulique, soit le produit connu sous le nom de *ciment artificiel* Vicat ou Portland.

La Société a ainsi l'avantage d'avoir sous sa main, réunis dans un périmètre rapproché, presque tous les degrés de l'échelle des calcaires siliceux; depuis les marnes légèrement bitumineuses et friables, se dilatant facilement à l'air, dont la teneur en argile varie de 45 à 50 0/0 et au delà, contiguës à des calcaires plus compacts contenant de 15 à 57 0/0 d'argile, recouverts eux-mêmes par d'autres plus pauvres de 4 à 6 0/0 d'argile. Il ne manque ainsi à la série des calcaires que ceux dont la teneur en argile varie de 21 à 25 0/0 et qui constituent la pierre à ciment naturel.

Les calcaires marneux de la Chéniaz, analysés par M. de Lagrange, professeur de chimie à Paris, ont donné les résultats suivants :

Argile..........	32,50 0/0	99,70
Chaux..........	34	
Peroxyde de fer...	2,50	
Eau de combinaison	4,20	
Acide carbonique..	26,50	

L'usine de la Chéniaz est installée sur le pied des meilleurs établissements de ce genre, dans une situation très favorable, au bord du lac dont elle n'est séparée que par un vaste quai d'embarquement et en contre-bas de la route du Simplon.

Elle comporte deux bâtiments distincts.

Dans l'un sont installés les fours, au nombre de trois, deux grands fours, destinés, l'un, à la cuisson de la chaux hydraulique, l'autre, à celle du ciment, et un petit, pour les expérimentations et épurations de matériaux. Un hangar affecté à l'extinction des chaux est attigu à ce premier corps de bâtiment.

Dans le corps principal sont installés l'entrepôt des calcaires cuits et éteints, la bluterie et les meules, soit les agents de broyage; les silos, où les calcaires pulvérisés sont rejetés au moyen d'élévateurs et mis en fermentation; la turbine qui actionne tous les artifices et le malaxeur à l'aide duquel s'opèrent les gâchages.

La force motrice est fournie par un ruisseau d'allure torrentielle, qui porte le nom expressif de ruisseau des *Trois Loups* et qui alimente l'usine sous une chute de 45 mètres. Cette chute pourrait facilement être augmentée par un simple changement dans la hauteur du puits de la prise d'eau. Le débit moyen de ce cours d'eau, qui est pendant les trois quarts de l'année de 150 à 200 litres, ne descend pas par les plus basses eaux au-dessous de 75 litres par seconde.

L'usine de la Chéniaz se trouve donc dans d'excellentes conditions pour créer sur le littoral du lac Léman une industrie d'une véritable importance. Elle est sur la zone frontière, au centre d'une région complètement dépourvue d'établissements similaires, ce qui lui assure un débouché

permanent sur la Suisse, dont les cantons, où se fait une grande consommation de produits hydrauliques et céramiques, sont aujourd'hui tributaires des usines de l'Isère.

Tributaires, les cantons de Genève, de Vaud et du Valais l'ont été et le seront longtemps encore de Meillerie pour les pierres à bâtir. C'est là l'industrie collective et traditionnelle des habitants.

C'est la partie supérieure de ces escarpements dont nous avons décrit la composition géologique, qui fournit depuis des siècles aux besoins de cette industrie. Il y a là un très grand nombre de carrières, les unes appartenant à des communes ou à des sociétés, d'autres, à des particuliers : les plus importantes sont celles de la Balme et de la Talette, propriété des communes de Meillerie et de Thollon, celles dites du Locum, de Jean Blanc et des Sache.

La disposition des lieux et des couches de formation permet aux carriers de Meillerie d'exploiter la roche d'une manière très économique. Ils pratiquent sur différents points d'attaque de petites galeries, creusent dans l'intérieur du massif des chambres que l'on remplit de 1,000 à 1,500 kilogrammes de poudre. Quand la mine éclate, des pans entiers de la montagne, soulevés et détachés, viennent, avec un bruit formidable, rouler en blocs énormes sur le plancher de la carrière où ils sont débités. Un de ces blocs, mis aux enchères, a été adjugé en avril 1882 pour la somme de 17,500 francs.

Il y quelques années, un des carriers les plus connus de Meillerie, Martin Vadi, pratiqua dans les carrières de la Balme une mine formée de quatre fourneaux chargés ensemble de 4,000 kilogrammes de poudre, dont les résultats

furent plus considérables encore. La roche détachée fournit aux besoins de la demande pendant trois années consécutives, ce qui permet d'en évaluer approximativement le volume à 100,000 mètres cubes.

Les quartiers de roche ainsi extraits dans des conditions particulièrement avantageuses sont réduits en moellons; et grâce à la proximité du lac ils peuvent être cédés, rendus sous vergues, de 2 fr. 50 à 3 fr. le mètre cube.

Bientôt, Messieurs, un chemin de fer, dont les souterrains sont déjà percés, traversera ces carrières, et la locomotive dominant la route du Simplon et le lac Léman s'enfoncera dans les flancs de la montagne.

Ce grand bienfait ne compromettra-t-il pas dans une certaine mesure la libre exploitation de ces diverses industries? N'immobilisera-t-il pas, tout au moins dans une certaine zone, des carrières qui ont une valeur proportionnée à la quantité et à la qualité des matières premières qu'elles contiennent? Les fourneaux de mine de Martin Vadi pourront-ils continuer à abattre des pans de montagne alors que la voie ferrée s'avancera en tunnel sous le plancher de la carrière?

Telles étaient les graves et délicates questions aux débats desquelles j'ai été récemment mêlé et sur lesquelles le jury a dit son dernier mot... Mais je n'ai pas, Messieurs, à aborder un pareil terrain et je me hâte de terminer une causerie, dont les proportions inquiétantes tendraient, pour votre malheur, à transformer des académiciens en jurés, condamnés aux travaux forcés d'une plaidoirie de trois heures.

Mon but modeste et tout patriotique sera du moins at-

teint si j'ai pu sauver de l'oubli des documents qui méritent de survivre à l'éclat éphémère d'un emploi passager, et si, ajoutant un chapitre à la *Savoie industrielle* de notre confrère, M. Victor Barbier, j'ai pu attirer l'attention sur les richesses minérales de notre sol et par là même non seulement y attirer l'étranger, mais surtout y retenir l'indigène.

Pourquoi aller chercher la fortune au-delà des mers alors qu'on la tient sous sa main dans les flancs de la montagne natale ?

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1884

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner

la monographie présentée par M. l'avocat François DESCOSTES

MESSIEURS,

Un écrit, comme un discours, de notre éminent secrétaire perpétuel, M. l'avocat F. Descostes, est toujours une bonne fortune pour tous ceux qui aiment le savoir uni au bien dire.

Cependant, le Mémoire qui vous a été lu dans la dernière séance, est plus particulièrement intéressant pour les deux localités de la Savoie, Évian-les-Bains et Meillerie, dont il décrit les richesses minérales et l'activité industrielle.

A ce propos, nous ferons d'abord remarquer, avec l'auteur, l'admirable équilibre et le système de compensation que la Providence a introduits dans les différentes contrées de notre pays : « Là où la terre est parcimonieuse, dit-il, c'est l'eau qui est le pain de chaque jour et qui fait l'épar-

gne du lendemain,.... et là, ajoute-t-il, où la terre est inféconde, c'est la pierre qui nourrit. » Rien n'est plus vrai!

Évian, comme on sait, forme, à l'extrémité supérieure du bas Chablais, le pied du gracieux amphithéâtre qui s'étend parallèlement au lac de Genève et qui s'appuie au massif des montagnes composé des rochers de Meillerie, des Dents d'Oche et de la Cornette de Bise. On l'appelait jadis *Aquianum*. Pourquoi? Probablement pour un autre motif que celui d'une station balnéaire, sous les Romains; rien n'est venu jusqu'ici prouver qu'il y ait eu alors, en ce lieu, un de ces établissements que les fiers conquérants avaient coutume de créer sur leur passage.

Quoi qu'il en soit, ce n'est que de la fin du siècle dernier (1769) que l'efficacité de ses eaux nous est connue, et du commencement de celui-ci qu'après de longs et pénibles efforts elle est arrivée au degré de prospérité où elle se trouve aujourd'hui.

Bientôt après la cure surprenante du gentilhomme auvergnat, M. de Lessert, on vit accourir à la source Cachat une foule d'étrangers, dont quelques-uns étaient de la plus haute distinction. Nous citerons nous-même, parmi ceux-ci, les princes de la famille royale de Sardaigne, le duc et la duchesse de Chablaïs qui, dans l'espace d'environ quinze ans, — de 1770 à 1785, — se rendirent à plusieurs reprises en ce lieu fortuné des bords du lac Léman. Il paraît même que certains désordres, accompagnant d'ordinaire ces sortes d'affluences cosmopolites, n'avaient pas manqué de s'y produire. En 1787, M. Viollat, second syndic de la commune, écrivait à l'intendant général du duché de Savoie qu'un individu de Genève louait chaque année, à Évian, une maison, dans laquelle il tenait des jeux publics « qui faisaient beaucoup de mal », et qu'en outre, les nombreux

domestiques protestants des deux sexes, qui venaient à la suite des gens riches, « démoralisaient le pays ».[1]

Aujourd'hui, Évian n'est peut-être pas exempt de ces désordres ; mais, en définitive, c'est une des stations thermales les plus renommées et j'ajouterai les mieux fréquentées de l'Europe, « offrant aux visiteurs, comme le dit justement le Mémoire, le remède qui répare, l'air qui purifie, les aspects qui enchantent, les distractions qui retiennent et le confortable qui, de nos jours, est devenu l'adjuvant nécessaire de la nature ».

On y compte, réparties en trois groupes et situées sur une ligne droite allant de l'Est à l'Ouest, plusieurs sources abondantes exploitées pour l'usage des malades, sans compter un grand nombre de filets laissés sans emploi.

Les principales de ces sources sont celles de Cachat, qui fut remarquée la première, de Bonnevie, de Montmasson, de Guillot, de Vignier et des Nouvelles-Sources, qui le furent ensuite.

Malgré la diversité de leurs situations respectives, les unes et les autres sont considérées comme autant de débouchés d'un réservoir commun enfoui dans les flancs des monts voisins. Toutes contiennent, à doses plus ou moins variées, du gaz oxigène, de l'azote, de l'acide carbonique libre, du bicarbonate de potasse, de la soude, de l'ammoniaque, du protoxyde de fer, de la chaux, de la magnésie, du chlorure de sodium, de l'acétate de chaux, du sulfate de magnésie, de l'alumine, de la silice, du phosphate de soude, de la glairine. En général, la propriété de leurs eaux est de guérir les maladies des voies urinaires, telles que le catarrhe, la gravelle, la pierre, etc.

[1] Archives du Château de Chambéry.

D'autre part, c'est spécialement à mi-chemin entre Évian et Saint-Gingolph, que se dresse, comme une avancée géante projetée dans le lac, le massif d'escarpements dont les terrains fournissent les matériaux à de nombreuses carrières.

Huit étages de nature différente, parfaitement tranchés et d'une régularité que troublent à peine quelques accidents locaux, s'aperçoivent distinctement dans ce massif. Ce sont, en procédant de bas en haut :

Des marnes noires, un calcaire gris-bleu avec veines blanches de carbonate de chaux spathique, un calcaire blanc-jaunâtre, un calcaire siliceux noirâtre, un banc de calcaire spathique et légèrement dolomitique, un calcaire siliceux dur, un deuxième banc de calcaire spathique et dolomitique, un calcaire bleu.

Ceux de ces terrains qui sont surtout exploités, sont : le calcaire gris-bleu, le calcaire blanc-jaunâtre, le calcaire dolomitique et le calcaire bleu. Les uns sont employés à la fabrication de la chaux, les autres à la fabrication du ciment artificiel ou comme pierre à bâtir.

Les principales carrières et usines destinées à la confection de ces divers produits sont celles du Maupas pour la chaux, de la Chéniaz pour la chaux et le ciment, de la Talette, de Meillerie et de Thollon pour la pierre à bâtir.

Mais ici, Messieurs, pas plus que pour la première partie du remarquable travail de notre éloquent secrétaire perpétuel, je n'ai besoin de replacer sous vos yeux tous les beaux développements présentés par l'auteur. Nous n'avons voulu, dans cette esquisse, que vous rappeler ce que vous avez entendu avec un plaisir non dissimulé. Vous conservez le souvenir de tous ces détails historiques, techniques et des-

criptifs, présentés dans un style charmant. Aussi, votre Commission est-elle persuadée d'interpréter vos sentiments, en vous proposant aujourd'hui d'insérer cette intéressante étude dans vos *Mémoires*.

Le Rapporteur,
L. MORAND.

L'Académie de Savoie a adopté les conclusions de ce rapport et ordonné l'insertion dans ses *Mémoires* de la monographie présentée par M. Descostes.

Le Secrétaire adjoint,
L. MORAND.

PETITE CHRONIQUE

(ANONYME)

D'UN HABITANT D'ANNECY

DE 1598 A 1628

PAR M. L. PILLET

Président de l'Académie.

AVANT-PROPOS

Il y a plus de dix ans, furetant, à la bibliothèque publique de Chambéry, dans une armoire où se trouvaient relégués les volumes non inscrits au Catalogue, je mis la main sur un bel exemplaire des *Stàtuta vetera Sabaudiæ*, édition de Turin. Suicus 1487.

Le volume, imprimé en caractères gothiques, est relié partie en bois, partie en basane. A la fin se trouvent une cinquantaine de feuillets écrits à la main, qui ont attiré particulièrement mon attention.

L'écriture du XVIIe siècle est assez difficile à déchiffrer ; néanmoins, sur le premier feuillet, je parvins à lire le récit d'un événement, d'un incendie du château d'Annecy, à la date du 20 juin 1628.

Sans pousser plus loin ma lecture, je m'empressai de signaler l'importance de ce volume, et surtout du manuscrit qui le termine, à M. Bouchet, alors bibliothécaire, et aussi à M. Charles Guillermin, alors conseiller municipal et spécialement chargé de la bibliothèque publique.

Après la mort de M. Bouchet, M. Carret, bibliothécaire actuel, dressa le catalogue des ouvrages de la petite armoire. Il y inscrivit, sous le numéro 592, le volume des *Statuta vetera Sabaudiæ* et le retira soigneusement parmi les livres les plus précieux de la bibliothèque.

En 1882 et 1883, M. Victor Barbier, en publiant, dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, la *Monographie historique de la bibliothèque de Chambéry* (tome IX, 3e série, pages 173 et suivantes), mentionne le *Sabaudiæ statuta vetera* et, sur mes pressantes recommandations, la petite chronique qui clot le volume.

« Cet ouvrage, dit-il, se termine par 45 feuillets manus-
« crits, qui renferment des choses fort intéressantes du
« commencement du XVIIe siècle, notamment les faits les
« plus importants de l'histoire de ce pays, la grandeur de
« ses princes, les mœurs de ses habitants, etc., de 1598 à
« 1622. »

Ne trouvant pas cette analyse assez explicite, je suis allé, au mois de juin dernier, essayer de lire ce manuscrit. Quelle ne fut pas ma surprise, en reconnaissant qu'il contient un journal des événements survenus à Annecy pendant que saint François de Sales, le président Favre, Mme de Chantal résidaient dans cette ville, en un mot, pendant le quart de siècle qui fut l'*âge d'or* de la cité d'Annecy !

L'auteur a commencé son journal, à la troisième feuille blanche, par la paix de Vervins, en 1598, et par les fêtes données à Annecy à cette occasion. Il le continue, non pas jour par jour, ni année par année, mais à époques variables, à chaque fois qu'il est témoin d'un événement digne de remarque.

Arrivé à une table des matières contenues dans les *Statuta Sabaudiæ* et autres documents d'écriture plus ancienne, il saute aux feuillets blancs qui se trouvent à la suite. A la fin du volume, il a décrit les funérailles de saint François de Sales en 1622 ; il est à bout de son papier. Ayant à rendre compte de l'incendie de 1628, il utilise le feuillet laissé en blanc en tête de sa chronique. C'est ainsi que l'événement le plus récent, le dernier en date, se trouve placé le tout premier.

Il m'a été impossible de découvrir le nom du chroniqueur. Rien, dans son récit, ne révèle même sa profession, sa position sociale. Le style est fort incorrect, l'orthographe plus défectueuse encore; mais ces défauts sont si habituels à cette époque qu'on n'en saurait tirer aucune induction.

Ce qui fait, à mes yeux, le mérite de cette petite chronique, c'est l'abondance des détails, la description exacte de chaque cérémonie ; on voit que l'auteur a été témoin oculaire et observateur consciencieux. Il y a certainement là un grand nombre de détails qui n'ont pas été relevés par les historiens, et il peut s'en rencontrer qui confirment ou rectifient des événements contestés. Ce que j'apprécie pardessus tout, c'est ce que l'auteur ajoute au bas de certaine de ses descriptions : *et hœc omnia vidi.*

Ayant fait une courte analyse des faits relatés dans cette petite chronique, je l'ai présentée à l'Académie de Savoie, dans sa séance du 26 juin. Je demandais à cette Société de charger un paléographe plus exercé de relever une copie *in extenso* de ce manuscrit, et de l'insérer dans ses Mémoires.

La difficulté était de trouver un paléographe disponible, qui pût déchiffrer cette écriture, avec ses nombreuses abréviations, ses caractères, son orthographe souvent trop fantaisiste. M. l'abbé Tremey, de Moûtiers, a bien voulu accepter la tâche ; je lui en laisse tout l'honneur et aussi la responsabilité.

M. d'Arcollières et M. le chanoine Trépier ont eu l'obligeance de revoir encore ce texte ; je leur en exprime ici ma reconnaissance.

Je n'ai pas cru devoir ajouter des notes au récit, déjà assez clair par lui-même, et qui se réfère à des événements suffisamment connus de tout le monde. Je ne me suis attaché qu'à une chose, c'est à la reproduction fidèle du texte.

PETITE CHRONIQUE

Le sammedy 13 juin 1598 environ l'heure de 4 appres midy à son de trompette par les carrefours d'Annessy de la part de S. A. fust le peuple invité à rendre grâces à Dieu de la paix traictée entre leurs Majestés et S. A et à se resjouir de la dicte paix si longtemps désirée. La dicte publication faicte par M[e] Claude Regis huissier au Conseil et huissier extraordinaire au Sénat. Suyvant la susdicte publication le dimanche 14 de cest moys de juin furent faictes plusieurs dévotions en ceste ville en action de graces de la dicte paix et le soir fust faict le feu de joye.

Le dimanche 2 aoust 1598 fust la dicte paix jurée à Chambéry en l'esglise de S[t] François par S A et l'ambassadeur de France envoyé à ces fins nommé le dict ambassadeur M[r] Boteon chevallier des deux ordres de Sa Majesté sénéchal de Lyon et lieutenant de M[r] de la Guyche Gouverneur du dict Lyon.

Les cérémonies furent très belles accompagnées de grande réjouissance et de grands festins.

Ledict ambassadeur arrivat le samedi 1[er] aoust 1598 accompagné d'environ cent gentilzhommes françoys en très beau équipage. S. A. luy envoyat audevant Don Amedéo de Savoye, lui envoyat en oultre ung present d'un cheval

très beau et arneché très richement. Et fust receu au chasteau au logis du Gouverneur fort honorablement. Sa suitte fust logée en la ville es meilleures maysons.

Le lendemain S A avec le dict sieur ambassadeur s'acheminèrent à la susdicte esglise de S[t] François dont l'ordre fust tel : marchent premièrement plusieurs trompettes et gleyrons et aultres instruments de musique sonnantz et chantants fort mélodieusement. Marchent après plusieurs huissiers portants des grosses masses d'argent. Après eulx marchent six héraultz portantz en leurs casaques les armoyries de Savoye, les ungz simples les autres escartelées. Après eulx marchent trois Evesques asscavoir Mon[sr] l'evesque de Belley au milieu, M[gr] l'evesque de Geneve à sa main droite et M[gr] l'evesque de Maurienne de l'aultre cousté. Après eulx marchent S. A. et le susdit ambassadeur quaute et quaute d'Elle à main gauche.

Après marcheit Monsieur de Jacob gouverneur de Savoye, avec M. le président Rochette premier président à main gauche, portant ledict sieur president une grande robbe de vellour roge ce qui n'havoit esté jamais veu au paravant avec son chaperon dernier.

Après marcheit Mon[r] de Lambert chevallier au dict Sénat avec son grand manteau roge et avec lui, à sa main gauche le second président du dict Sénat et sécutivement tous les senateurs vestus de leurs robbes de scarlatte suyvis des advocats et procureurs avec leurs robbes et bonnets. Après le Sénat marcheient les huissiers de la Chambre des Comptes avec leurs grandz masses d'argent. Après eulx les présidents de la dite chambre, asscavoir : M[r] Barrilliet et M[r] de la Roche portant le dict sieur Président une grande robbe de vellour noir c̄e que nhavoit aussi été veu au paravant et

puis après marchent les gentilz hommes tant françois que aultres.

Arrivés à S[t] François où l'on havoit préparé à la nef troys autels savoir : l'ung et le plus éminent au devant la grande porte du cœur et deux aultres plus petits l'ung deça l'aultre delà.

Estoient aussi préparés deulx théâtres assez près des dicts autels l'ung à main droite pour S. A. tout couvert de noir à cause du deuil de l'infante et l'aultre de l'aultre cousté pour l'ambassadeur couvert richement de belles tapisseries.

Le jeudi 5 octobre 1600 envyron l'heure de 4 apprès midy, Henry de Bourbon Roy de France et de Navarre après s'estre emparé de toute la Savoye exceptés des forteresses de Montmélian et Bourg S[te] Catherine et des Alinges est venus en ceste ville d'Annessy accompagné du duc de Nevers, du duc d'Espernon du Comte de Soissons de deux des fils du de Mayenne du duc de Vendosme son dernie aagé seulement de 6 ans et luy est allé audevant M[g] le Duc de Nemours qui l'a receu au chateau ou il a mangé au vu de tout le monde en la grande sale et avec luy à sa table tous les susdits princes le baron de Castelnovoz, M[r] de S[t] Germain (Huguenotz) et encoures quelques aultres jusques au nombre de 14 du quel nombre estoit madame la marquise d'Antragues qui estoit toujours assise auprès de S. M. a sa senestre et a l'aultre bout de la table le petit duc de Vendosme, gouverneur de Bretaigne.

Le lendemain 6 du dict moys, M[r] le Duc de Nevers, le Comte M...... et avec eulx la pluspart de la noblesse de Sa Majesté jusques au nombre de 120 maistres sont allés à Genève où ils sont reçus sans difficultés.

Le dit jour SM. est allée ouyr messe en l'esglise des Capucins et est allée passer son temps sur le lac et encoures le lendemain.

Le 8 du mesme moys SM est venue ouyr messe à S. François en la porte de laquelle esglise elle a esté receue par Mgr le Rme Evesque de Genève acompagné de Mr le Prévost de Sales et des aultres chanoennes de la dicte Esglise ou mon dict Sgr Evesque luy a présenté à baiser les pied du S. Crucifix qui estait porté par le dict Sr Prévost, ce qu'elle a fait avec grande révérence.

SM tout le long de la messe a tenu par la main mon dict Sgr Evesque et ont longtemps parlé ensemble.

Le lendemain 9 du dict octobre est arrivé de la part de S S. un patriarche de l'ordre de St François et général d'icellui ordre qui a parlé à S M. pour le faict de la paix. Mgr de Genève est allé saluer le dict patriarche au chateau ou il a encoures baise les mains à S M. laquelle est semblablement allée ouyr messe aux Capucins puys après diner envyron l'heure de deux, sen est parti et a pris son chemin contre la Tarentayse et s'est embarquée jusqu'à Verti et depuis là est allée coucher à Faverges.

Le 7 avril 1601 est né au village de Loverchies près cette ville d'Annessy un monstre ayant deux testes gros et bien proportionné lequel fust fendu et ouvert et dans icelui se treuvurent deux ceurs deux estomachz ung foye et ung poulmon. On ne sceut cognoistre.....

Le dimanche 13 janvier 1602. Suyvant le traité de paix faict entre S M. tres chrestienne et S A par lequel les provinces de Bresse, Bieugey, Verromez et Jaix estoient acquises à S M les armoyries de S A ont est élevées des portes de Seys-

sel estant à ces fins, le peuple du dict lieu assemblé qui assistat à ce en procession avec le clergé qui chantoit les litanies et furent portées en la dicte procession les armoyries de France par le secretayre de la ville en évidence dessus un drap roge et furent aposées aux susdictes portes au lieu de celles de Savoye lesquelles furent au retour de la dicte procession couvertes d'un drap noir et rapportées par le mesme secretayre dans esglise paroissiale du dict lieu où elles sont demeurées. Le même fust faict le dict jour aulx aultres villes et bourgs desdictes provinces.

Le 20 may 1602 a esté publié de la part de S S et de Mgr le Rme Evesque de Genève le St jubilé en la ville de Tonon près de Genève commencé le 25 du dict may et fini le 25 juillet suyvant ou de touttes parts est venue si grande multitude de peuple que c'étoit chose admirable de le voir.

Après la clousture du dictst jubilé qui fut le dict jour 25 juillet 1602 Mgr le Rme Evesque de Genève Claude de Granier estant desmeuré au dict Tonon ou il fust résidant tout au long du dit jubilé y fut surprins d'une maladie environ le 15 aoust en laquelle on luy apportat le St Sacrement de l'autel ou se treuverent le Rd père préfêt des jesuistes, le Rd père Chérubin capucin, il fust résolu de faire quelque petite exhortation et sur les contestes faictes entre les dits Rds pères qui feroit la dite exhortation, parcequ'ils se presentaient l'honneur l'ung à l'autre, le dict Rme Sgr Evesque print la parole et tout malade et extrême qu'il estoit fist lui même la dicte exhortation en telle sorte qu'il se rendit admirable à toute l'assistance. Ayant un peu recouvré de sa santé il se résoulut de venir Annessy et se faict apporter jusqu'à Polinge où la maladie le reserre en telle sorte que

le mardi 17 septembre au dict an 1602, il décéde de ce monde en l'aultre et le jeudi 19 du dict septembre le corps d'icelui auroit été aporté en ceste ville et auroit esté enterré dans l'esglise de St François auprès du grand autel à main senestre. Tout le clergé le fust prendre vers Nostre Dame de Pitié. L'ordre étant tel que premierement marchoent les confrères de Ste Croix revestus avec leurs croix, les pères Capucins, les pères de St François et de Ste Clere, les religieux du Sépulcre, les chanoennes de Nostre Dame et enfin les Rds chanoennes de St Pierre que suyt après le corps du dict Sr Evesque revestu de ses habits pontificaux, après le deuil porté par quatre curés du diocèse. Du lendemain de son soubterrement le Sr Nouvellet fit l'orayson funèbre.

Le dimanche[1] unziesme décembre 1602 Rme Sr François de Sales jadis prévost de St Pierre de Genève a esté sacré Evesque de Nycopolis (qu'est près d'Emaus) et ce au lieu de Thorens.

Le sacrificateur fut l'archevèque de Vienne. Ceulx qui le présentoint estoint le Rme Evesque de Damas suffragant de Lyon et doyen d'Aix, où il habitoit et le Rme Evesque de S Paul abbé d'Entremont.

Assistèrent au dit sacre plusieurs gentilz hommes entre lesquels estoient le Sr de Beaumont le Sgr de Charmoisy, le Sgr de Villette, le Sgr de Dérée, le Sgr de Bellegarde de Disonche le Sr de Monthouz oultre les parents du dict Sgr Rme qui estoient en grand nombre.

Le dict sacre fust faict dans le cœur de la dicte esglise ou à ces fins on avait dressé un grand théâtre tout tapissé.

Le sammedy 14 du dict décembre le dict Rme Sgr Evesque

[1] Erreur : le dimanche c'est le 8.

vint Annessy où il fut reçu avec très grande allégresse de tout le peuple.

Estant arrivé dans Notre Dame de pitié, toutes les esglises lui allèrent audevant en habit comme le jour de la fête Dieu.

La ville y allat semblablement en corps qui y firent porter un dais, lequel fust porté par les quatre scindicques et le dict R^{me} S^{gr} allat dessous revestu épiscopalement.

Avant que partir de la dicte chapelle, tous les susdicts corps tant des esglises que de la ville et du conseil le furent saluer dans la dicte chapelle.

A son entrée en la ville, l'ordre fut tel, marchoint premierement les vénérables capucins avec leur crucifix, après eux les Péres de St François et Ste Clère, après eux les Péres de St Dominique suyvis des religieux du St Sépulcre.

Après les R^{dz} S^{grs} chanoennes de Nostre Dame suivis des R^{dz} Srs Chanoennes de l'Esglise cathédrale de St Pierre de Genève, chantant ceux de St Pierre : *Te Deum laudamus*, en musique, puys après marchoit le R^{me} Evesque soub le dict dais porté comme dessus des quatre scindicques de la ville devant lesquels alloient les serviteurs de ville portant leurs bastons.

Après marchoint les gens du conseil et devant eux les huissiers avec leurs baguettes et les greffiers civil et criminel avec leur grandz robbes suyvis de plusieurs advocats et procureurs, portant aussi tous leurs robbes où se treuvent grande noblesse. Le dict R^{me} S^{gr} alloit bénissant le peuple et entract en ceste forme dans lesglise de St François, siège de lesglise cathédrale dans laquelle esglise furent lors chantés plusieurs cantiques et mottets en musique.

Puis après R^{d} Sr Estienne Nouvellet chanoenne de la dicte esglise harenguat fort élegamment et print pour son thème : *Benedictus qui venit in nomine domini.*

A laquelle harangue le dict R^{me} S^{gr} respondit briesvement. Et lors il bénit le peuple qui estoit en fort grand nombre Et humblement se presentèrent troys escoliers qui chanterent quelques vers à la louange du dict S^{r} R^{me} puis chascung se retirat. Et faut noter qu'au devant les portes de la dicte esglise on y fist plusieurs arcz triomphantz garnis de plusieurs armoyries et sentences.

Au premier qu'estoit à l'entrée du cousté des grandz degrés, on avoit mis audessus les armoyries de la ville et audessoub ce dicton : *Urbi civitati.*

En laultre du cousté des fours estoient aussi les armoyries de la ville avec ce dicton : *Civitati hospiti.* En la porte du milieu estoient les armoyries du dict R^{me} S^{r} avec ce dicton : *Pastori excubanti.*

Aux deux aultres portes estoient les armoyries de l'esglise cathedrale de St Pierre avec ces dictons : *Aperiunt et claudunt claudunt et aperiunt.*

Audessus la porte du ceur estaient les armoyries de S. S. avec ce dicton dessoub : *Clementi Clementiæ.*

Et plus bas encoures les armoyries du dict R^{me} S^{gr} avec ce dicton tout en un mesme tableau : *quia mitis sum et humilis corde.*

Le lendemain qui fut le 15 du dict décembre on mit encoures audessus de la grand porte de ladicte esglise un aultre grand tableau dans lequel estoit la croix blanche simple environnée néanmoins des armes impériales avec ces dictons.

Audessus de la chère où le dict R^{me} S^{gr} prechat led^{t} jour du debvoir des Evesques estoient quattre autres tableaux.

Au premier duquel estoit depeint deulx hommes fossoyant en terre avec ce dicton, *ut evellas.*

Au second une tour foudroyée par deux canons avec ce dicton *ut destruas.*

Au troisième deux mains fichant un baston en terre avec ce dicton *ut plantes.*

Au quatrième des massons construysant une maison avec ce dicton : *ut ædifices*

Et hæc omnia vidi.

L'immense miséricorde de Dieu qui entoure tout cest univers qui retient les parties du monde branslantes et prestes à tumber sur nous testes pour ensepvelir avec nous la mémoire de nous péchés, ayant attendu à pœnitence ce grand hérésiarque de notre siècle Théodore de Bèze jusques en l'an huictante cinquiesme de son aage ou environ, en fin le voyant si obstiné que ses forces naturelles le quictoient plustost que sa malice, l'auroit appelé à luy le dimanche 23 septembre 1605 pour rendre compte *vilicationis suæ*

Le lendemain 24 dudict moys il fust ensepvely et porté dans l'esglise de S[t] Pierre de Genève audevant le grand autel dicelle esglise et porté avec des grandes cérémonies par quatre ministres descouvert accompagné des scindiques de la ville et d'environ quatre mille personnes.

Le 17 de may en l'année 1607 Ceste grande et magnanime princesse Madame Anne d'Est, vesve en premières nopces de François de Lorraine, duc de Guyse et en secondes de M[gr] de très heureuse memoyre Jaques de Savoye, duc de Genevoys et de Nemours, estant parvenue en l'année 76[me] de son aage arendu l'esprit à Dieu à Paris, à l'hostel de Nemours au grand regret de tout le peuple et particulièrement de ses subjets.

Suyvant le testament de ma dicte Dame son corps ayant esté enchasse premierement dans une chasse de plomb et

puis après dans une aultre de noyer a esté apporté en ce pays avec une charette. Et estant arrivé le vendredi premier de juin au lieu de Seissel, plusieurs gentilz hommes de ceste ville l'allarent recepvoir au dict Seissel et le firent apporter à Sillingiez dans l'esglise du dict lieu, ou il reposat jusques au mecredi sixième du dict juin, pendant lesquels jours plusieurs gentil hommes et aultres mesmes tous les officiers de Monseigneur furent au dict lieu et encoures plusieurs dames de la ville porter deaue bénite sur le dict corps.

Le dict jour de mecredi 6 juin arrive à 7 heures du matin, Monseigneur François de Sales Evesque de Genève accompagné des S^rs chanoines de St Pierre, Messieurs de la justice suyvis d'un grand nombre d'advocats procureurs et aultres membres d'icelle, Messieurs les scindiques accompagnés de plusieurs bourgeois et citoyens de la ville s'acheminèrent au dict lieu de Sillingiez ou chescun mit pied à terre, puis entrerent dans la dicte esglise ou reposoit le dict corps en laquelle mon dict S^gr Levesque, dict la S^te messe, puis chescung remonta à cheval et s'en revinrent avec le dict corps sur sa charette. Le nombre de ceulx que furent là a cheval estoit de six vingt ou envyron. Estant arrives vers....... en la grange que fust de lavesve Charcot le corps de ma dicte dame fut reposé dans icelle, puis chescung s'en revint à la ville disner excepté le maistre d'hostel de ma dicte dame et les autres officiers qui avoient accompagné le dict corps depuis Paris en ceste ville questoient environ dix ou douze personnes. Après disne envyron l'heure de six du soir mon dict Seigneur de Genève accompagné de tout le clergé tant de son esglise que des aultres s'achemine avec ses habits et ornements pontificaulx jusques en la dicte grange ou ilz font les prières accoutumées.

Messieurs de la justice les nobles scindiques s'envont au dict lieu de....... tous à cheval d'où l'on despart en l'ordre que s'ensuit quavoit esté déterminé le jour auparavant par mesdicts Srs de la justice.

Premierement marchoit le corps de la ville composé de quelque nombre des conseillers tant advocats que aultres et de quelques bourgeois des plus notables suyvis de noble Louys de Lalé Sgr de la Tornette qui marchoit tout seul vestu de deuil ayant un homme de pied devant luy, vestu de mesme. Il estoit capitaine de la ville. En second lieu marchoent le chastelain de la ville le Prévost et ses lieutenants. En troisième les procureurs et les plus jeunes les premiers avec leurs robbes et husses.

Les suyvoient les advocats et les plus jeunes, les premiers comme dessus avec leurs robbes et hosses.

Après eux marchoent montés et équipés de mesmes l'auditencier du Conseil, le clavaire de la chambre des Comptes, le greffier civil et criminel du Conseil et les huissiers après. Suyvent Messieurs les fiscaux, le juge-mage du Foucigny Messieurs de la chambre des Comptes et Messieurs du Conseil avec le Sr Chevalier, tenant Mr le Président avec le dict Sr Chevalier, le dernier rang qu'estoit le plus honorable pour estre plus proche du corps.

Un serviteur de ville marchoit tout seul après suyvi de cinquante pauvres femmes ou fillies portant chescune d'elles deux aulnes de sarge deux aulnes de toile et ung pair de solliers que leur furent donnés en aulmone valiant chescune environ 25 fl.

Marchoient après les flambeaux de cire blanche en nombre de cinq centz ou envyron portés la plus part par des escoliers tous presque vestus de noir, auxquels il y avoit les armoyries de Monseigneur escartellées avec celles de la

maison d'Est. En des aultres estoient les armoyries de la ville, celles du collége et des Tirages.

En après marchoient les pères Capucins, les pères de S[t] François, les pères de S[t] Dominique les religieux du Sépulcre, les sieurs chanoines et chapitre de Nostre Dame avec deux chantres de la dicte esglise. Les R[ds] S[rs] chanoines et chapitre de l'esglise cathedrale de S[t] Pierre de Genève ayant aussi deux chantres avec leurs mitres suyvis de mon dict Seigneur levesque avec ses ornements pontificaulx comme crose mitre et aultres semblables. Tout le clergé estoit au nombre de sept vingtz ou envyron.

Suyvoit le corps de Madame monté sur son chariot tiré par quatre grands chevaulx couverts d'un grand drap de velour et audessous d'un daiz porté par les quatre gentilz hommes soub nommés choisis et eleuts par les S[grs] scindiques de la ville. Le daiz estoit de velours noir auquel estoient les armoyries de la ville et fut faict exprès. Les porteurs d'icellui furent audevant du cousté des piedz noble et spectable Anthoine de Boëge dict de Conflens a main droite noble Henri Suchet à main senestre et au dernier questoit la place la plus honorable les S[rs] de la Tuyle et de Greysiez frères et frères de Monseigneur lEvesque.

Les quatre coingz du drap qu'estoit audessus du corps estoient portés du cousté devant par le S[r] de Lucinge à la main droite et par le sieur ballif de Loche a la senestre en dernier par M. le baron de Menthon a la droite et par le S[r] de Monthouz appelé de Contamine, a la senestre.

Après le corps immédiatement marchoit le premier serviteur de ville tout seul vestu de noir à pied, le secretayre de ville tout seul à pied et les quatre scindiques avec leurs bastons aussi à pied.

Les dits scindiques estoient noble Spectable François

Viollon Seigneur de la Pesse, noble François Roget S^gr de Fesson Me Guilliaume Falcaz et Me François Fenolliet. Suyvoit les S^rs scindiques le maistre d'hostel de Madame tout seul avec son baston accompagné des aultres questoient venus de Paris tous à cheval, des gentils hommes et aultres officiers de Mgr, aussi à cheval et d'un grand nombre de noblesse après encoure à cheval.

On entrat en la ville environ les huict heures tellement qu'il y avoit grand nombre de flambeaux par les fenestres pour eclairer.

A la porte de la ville, audessus avoit un grand drap noir et au milieu d'icellui les armoyries de Mgr et de Madame et des deux constes, celles de la ville.

On suivit avec cest ordre jusques à la porte de lesglise de Nostre Dame qu'on mit pied à terre, puis entrat-on dans icelle ou le dict corps fust porté dans le cœur de la dicte esglise soub une chapelle ardente préparée à ces fins, couverte d'un grand nombre de chandoiles de cire blanche où l'on fit des prières, et dura l'office jusques à unze heures que chescung se retirat. Les deux chantres de Notre Dame estoient du cousté des pieds et les deux de St Pierre avec leurs mitres, du cousté de la teste et Monseigneur lEvesque assis au milieu d'iceulx.

Les deux portes de lesglise estoient toutes couvertes de larmes. En la grande par où l'on entrat estoent les armoyries de Madame avec ceste devise : *speculum patientiæ.* Et en l'aultre estoent les armoyries de Mgr et de Madame avec ceste devise : *mortua vivit.*

Le lendemain jeudy 8e du dict juin, environ les neuf heures du matin on retournat à lesglise de Nostre Dame avec l'ordre suyvant.

Premierement despartit du châsteau le maistre d'hostel de Madame avec les aultres officiers desquels il estoit ac-

compagné et après eulx marchoient les quatre scindiques sans estre assistés d'aulcuns conseillers.

Les suyvoient les huissiers du Conseil puys les greffier tant civil que criminel et audienciers du Conseil. Après lesquels marchoient messieurs du dict conseil, messieurs de la chambre, les Srs juges mages et les fiscaux. Après marchoient les Srs advocats et procureurs avec leurs robbes et après eux le reste de la ville.

Estant dans l'esglise, on fist l'office de trois grandes messes, la dernière desquelles fust dicte par Mgr lEvesque, lequel en la fin d'icelle fist l'orayson funèbre fort élégante. Laquelle finie le corps de la dicte princesse fust mis dans le tumbeau et sépulcre de messieurs nos princes. Ce faict le maistre d'hostel, dans le cœur de la dicte esglise rompit les baston puis chascun se retirat.

Du vendredi 14 juin 1610 fust tué de deulx coup de cousteau Henri 4e Roy de France et de Navarre par François Darvaillard d'Angolesme à la sollicitation de l'Espagnol et du lendemain 15 du mesme mois Louys son fils fust déclayré légitime successeur de la couronne recogneu et couronné pour Roy de France. Le dict .... fust incontinent imprimé.

Du 6 juin . 1610. jour de dimanche et fete de la Très Ste Trinité sur les neuf heures du soir sont entrés en la nouvelle religion de dames fondée en la présente ville dAnnessy prés des Capucins Madame la baronne de Chantar de Bourgoigne qu'est la belle mère de Mr de Torens frère de Monsieur de Genève. Une aultre damoyselle du dict lieu de Bourgoigne et la fillie de M. le President Favre avec la plus grande constance et résolution du monde.

M^r le President Favre ayant presidé au conseil de Genevois lespace de treze ans et quelques moys a esté choysi par S. A. pour premier président au Souverain Senat de Savoye ou il est entre sans aucune finance. Suyvant quoi le mardi 6 juillet 1610 le dict Sr President Favre a tenus sa dernière audience au dict Conseil de Genevois en fin de laquelle il a dict adieu à la ville par une fort belle harengue. Et le lendemain 7e du dict moys il est parti pour s'en aller à Chamberi accompagné de quatre vingts et dix personnes tant des Messieurs de la justice nobles advocatz procureurs scindicques de la ville que plusieurs autres bourgeois tous à cheval, une partie desquels le suyvit et accompagnat jusques à Greysie et l'aultre jusques à Chambéry, et le lendemain jeudi 8e du dict juillet il fist sa première entrée en l'audience du Senat.

Le 2 Aout 1610. M du Buttet senateur au Souverain Senat de Savoye est venus en cette ville pour etre president au conseil de Genevois et le mardi suyvant il a faict sa première entrée avec une belle harangue.

Le 6 de juin 1611, jour et feste de S. Claude les troys premières dames cy dessus nommées qui entrèrent en la nouvelle religion près des Capucins ont fait dicelle profession expresse entre les mains de Mgr le R^me Evesque de Genève et n'ont point changé d'habits sauf un voyle noir qui leur couvre la teste et les espaules. A quoi assistèrent M^r le President Favre et M le sénateur son fils.

Le jeudi 23 juin 1611 environ les 7 heures du soir la tempête tombat si rude en la ville de Genève et lieux circonvoysins qu'elle endommageat grandement la ville gastat entierement les fruits, arraschat plusieurs arbres et fist une infinité d'aultres maux.

Le mardi 30 octobre 1612, les dames questoient entré en religion le 6 juin . 1610 . en la mayson du Sr de la Pesse près des Capucins qu'elles havoient choisi ont changé de logis et sont venues loger dans la ville en la mayson qui fust du feu Sr de Gimilly qu'elles ont achepté ou on a fait un petit oratoyre. Elles y sont entrées le jour susdict environ les 6 heures du soir en nombre de 13 qu'elles estoient desja accompagnées de Mgr le R^me Evesque de Genève.

Le 29 juin 1614. Mgr le duc de Genevois et de Nemours est arrivé en la ville d'Annessy ou il n'avoit esté sont 14 ans escheus.

Le samedi 5 juillet au dict an les Bernabistes ont prins possession du collège d'Annessy.

Le 1 septembre 1614. noble et spectable Charles Emmanuel du Coudrey a esté reçu après plusieurs difficultés president au Conseil de Genevois et le lendemain 2 du dict moys il est entré en audience.

Le mecredi . 28 décembre 1622 jour de feste des Innocents est trépassé R^me S^gr François de Sales Evesque et prince de Genève dans la ville de Lyon sen revenant d'ung voyage qu'il avoit faict en Avignon davec S. A. qui estoit allé au dict Avignon faire certaine conference avec le roi de France à son retour de la guerre du Languedoc.

On tient pour assure que le dict Sr Evesque a fait des miracles tant en sa vie qu'après sa mort, de sorte qu'à son trépas tout le peuple de Lyon y accouroit pour avoir quelque part de ses habits jusques mesme à luy couper ses cheveux qu'ils tenoient pour de sainctes reliques. Il mourut de mort subite par le moyen d'une apoplexie. On luy tirat grande quantité de sang qui fust soigneusement re-

cueilly par les Lyonnois s'estimant fort heureux ceux qui pouvoient en avoir quelque goutte. Ce qui donnat occasion aux Lyonnais de le vouloir garder et le nous refuser. Cependant on fit ses obsèques solemnellement en cette ville d'Annessy ét en toutes les esglises d'icelle auxquelles a toujours assisté R^me S^gr. Francois de Sales son frere qu'avoit été consacré il y a deux ans dans la ville de Thurin Eveque de Calcidoine ayant succédé à l'Evesché de Genève.

Et ce qui se fist de plus remarquable ans dictes obsèques ce fust en l'église de St Dominique ou elles furent faictes le lundi 9e de janvier. Au devant la grande porte de la dicte esglise estoit limage du dict feu R^me Evesque couverte d'ung crespe noir et audessoub les armoyries de sa mayson et plus bas ses paroles : *Cecidit corona capitis nostri væ nobis quia peccavimus.*

Au dedans de l'esglise la chère estoit toute couverte de noir dès le dessus jusques au fond et dans icelle estoit une chandoele ardente audessus de laquelle étoit cet escript.

Lux extincta lucet.

Dans le ceur furent faites les funérailles ou l'on avoit préparé ung theatre à main gauche du cœur pour Mgr le R^me Evesque.

Le dimanche 22 de janvier on a apporté en ceste ville ce S^t corps de nostre Evesque. Le corps de la ville luy est allé audevant jusques à Gevrier. Le clergé de nostre Dame l'est allé recevoir au pont des Jernons, ou tout le peuple de la ville a accouru en grande diligence. Il fust porté dans l'esglise du Sepulcre ou il reposat le lendemain et jusques au mardi. Mgr de Geneve avec tout le chapitre de St Pierre le vindrent voir le jour de son arrivée en la dicte esglise du Sepulcre ou il fust aussi visité par les habitants de la ville lesquels y couroient en grande affluence.

Le mardi matin on couvrit le corps de ce S^t prélat d'ung grand voyle de tafetas blanc couvert dune grande croix de clinquant d'or puis fust apporté dans l'esglise de St François dessoub ung daix du mesme taffetas auquel etoit le S^t nom de Jesus en broderie en quatorze endroits. Ledict daiz étoit porté par les quatre sindiques de la ville et le S^t corps par six bernabites avec fort grande reverence, les confreres de la S^e Croix, les péres capucins, les religieux de St François, ceux de St Dominique, ceux du sepulcre, les S^rs chanoines de St Pierre et de notre Dame. Il fust accompagné de treze cierges de cire blanche et pour ses armoyries etoit le S^t nom de Jesus dans un cœur percé de deux fleches à forme de son testament. L'accompagnoient encoures vingt cinq pauvres auxquels on donna du drap et des solliers... Il etoit suyvi puis après de Mgr le R^me Evesque de Genève son frère et de tous ses parents du Conseil en corps et de toute la justice et de tous les habitants de la ville en tres grand nombre.

A la porte de l'esglise y avoit plusieurs épitafes et anagrammes et oultre ce une image dans laquelle estoit despeint un grand lyon à gueule ouverte et ung Evesque couché sur une truyte. Cécy signifierayt que la ville de Lyon dans laquelle ce S^t prélat etoit decedé l'avoit regorgé contre son gré et l'avoit jeté sur cette truyte par laquelle est signifié la ville d'Annecy.

On fist l'office dans ladicte esglise de St Françoys et fust la messe dicte par Mgr le R^me son frère après laquelle l'orayson funebre fust faicte par le R^d provincial des Capucins.

A l'entrée du cœur de la dicte esglise etoit l'image de ce S^t prélat et audessoub l'image d'ung agneau pascal avec cet escript : *Mitis humilis utilis.*

Ce S^t corps fust exposé dans le cœur de la dicte esglise

sus un grand théatre que l'on avoit mis au milieu de la dite esglise avec plusieurs escripts tous tirés de la S^{te} escripture.

Après l'office et l'orayson funebre chescun se retira jusques sur les 7 heures du soir que ce S^{t} corps fust porté des ceste esglise au cœur de la visitation de nostre Dame par les religieux de St François accompagnés du clergé de St Pierre de Mgr le R^{me} Evesque, et fust reposé auprès de l'autel paré et environné d'ornements de tafetas blanc.

Le sammedy 20 juin 1628 environ les neuf heures du soir la foudre tumbat en ung mesme instant sus les deux grandes tours du chateau de cette ville d'Annessy et abbatit les deux giorettes dicelles puis, mit le feu aux pommeaux ou pilliers qui sustennent les dictes giroettes qui desmeurèrent allumé jusques environ une heure après minuit ce qui donna un grand effroy à toute la ville et ce doubtoit on que ce feu n'embrasat le reste de la ville mais par la bonté et miséricorde de nostre Seigneur il fust esteinct avec grande peyne et difficulté.

LAUS DEO.

ADDITION ET ERRATUM

Page 4, après la ligne 15, ajouter : « La famille Champion portait certainement de... à un champion armé et monté de... tenant une épée nue à la main droite de...; car M. Blavignac (Armorial Genevois, dans les *Mémoires de la Société d'Histoire de Genève*, vol. 7) a fait connaître que ces armes se voient sur le grand sceau, dont l'évêque Antoine se servit de 1491 à 1495, soit sur son cachet, où l'écu posé sur la crosse est surmonté des initiales A. C. (*Arch. de Genève*, pièces historiques, n°° 775, 781 et 792.) »

Page 8, ligne 6, au lieu de « constate », lire : « constatent ».

TABLE DES MATIÈRES



7532. — Chambéry, imprim. Chatelain, avenue du Champ-de-Mars.







